UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01722735 6

H 0 2
23/1/15

CENT PROJETS DE PARTAGE

DE

LA TURQUIE

DU MÊME AUTEUR

EN FRANÇAIS

Traités, conventions et arrangements internationaux de la Roumanie, avec une introduction à l'étude du droit conventionnel de la Roumanie. Paris, A. Rousseau, 1888, gr. in-8, CVIII-1013 p.

Les Juifs de la Roumanie, Conférence faite à la Société d'ethnographie, sous la présidence de M. Carnot, sénateur. Paris, 1880, in-8.

Etude sur les négociations commerciales de la Roumanie. Bucarest, 1886, in-16.

Les droits de propriété littéraire et artistique des étrangers en Roumanie. Paris, 1901, in-8.

Les droits de propriété littéraire et artistique reconnus par la justice en Roumanie. Bucarest, 1906, in-8.

Edgar Quinet, philo-roumain. Paris, Belin, 1906, in-16.

Essai sur la littérature roumaine. (Bulletin de l'Association littéraire et artistique internationale). Paris, Kugelmann. 1883, in-8.

EN ROUMAIN

Coarde sparte. Versuri. Bucuresti, 1884, in-16.

Superstitiuni la Români si la diferite popoare. Conferinta. Bucuresti, 1885, in-16.

Bibliografia cestiunei nationale. Bucuresti, 1895, in-8.

C. Esarcu, discurs. Bucuresti, 1900, in-16.

Conflictul vamal cu Turcia. Bucuresti, 1900, in-16.

Poesii de Serbanescu. Premiat de Academia Romana. Bucuresti, 1902, in-8.

Poesia lui Serbanescu, Conferinta. Bucuresti, 1903.

Dreptul de autor al strainilor in Romania. Bucuresti, 1907.

D6762

CENT PROJETS DE PARTAGE

DE

LA TURQUIE

(1281-1913)

PAR

T. G. DJUVARA

Ministre de Roumanie en Belgique et au Luxembourg,
Ancien chargé d'affaires à Belgrade, Ancien agent diplomatique à Sofia,
Ancien envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire
à Constantinople.

PRÉFACE DE M. LOUIS RENAULT

Ministre plénipotentiaire,
Membre de l'Institut, Professeur à la Faculté de droit de Paris
et à l'École des Sciences politiques.

Avec 18 cartes hors texte

PARIS

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1914

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation
réservés pour tous pays.

150705
27/5/19

DR
471
D5

A la mémoire de mon Frère

ALEXANDRE G. DJUVARA

Ancien Ministre des Affaires Étrangères de Roumanie.

PRÉFACE

« Dès qu'il y a eu des Turcs en Europe, il y a eu une question d'Orient », a dit Albert Sorel, et on peut ajouter qu'il y a eu des projets et même des tentatives pour les chasser. Voilà six siècles que les puissances chrétiennes, sous des formes variées, donnent l'assaut à la puissance ottomane. On ne trouverait pas d'autre exemple d'un Etat dont le démembrement a été projeté pendant des siècles et qui, jusqu'à ces derniers temps, a résisté dans ses parties essentielles au milieu de difficultés de toute sorte, d'ordre intérieur ou extérieur. Dans bien des cas, on l'a cru à la veille de sa fin, et il se relevait, soit par sa propre force, soit grâce à des secours imprévus, jusqu'à ce qu'en dernier lieu, les coups les plus rudes lui aient été portés dans des circonstances que l'on ne prévoyait guère. Lorsque la guerre balkanique s'est engagée en 1912, on ne supposait pas que la défaite de la Turquie serait aussi prompte et aussi complète ; on songeait plutôt à protéger éventuellement les états alliés contre les conséquences de ce que l'on regardait comme une singulière témérité de leur part.

La *question d'Orient* a été l'occasion de nombreux

travaux, soit pour l'ensemble, soit pour des périodes déterminées, soit pour des questions spéciales comme celle des Détroits. Dans ces travaux, on a eu occasion de parler de tel ou tel projet de partage de l'empire ottoman, ébauché par des hommes politiques ou même des souverains, mais on n'avait pas eu l'idée de rassembler les nombreux projets élaborés au cours des siècles. Un distingué diplomate que je m'honore d'avoir eu comme élève, il y a quelque temps déjà, a pensé qu'au moment où nous assistons à un partage effectif de la Turquie, à la disparition presque complète de l'empire ottoman en Europe, il était intéressant de faire l'inventaire, aussi complet que possible, des différentes manières dont l'opération du partage avait été présentée. M. Djuvara a bien voulu communiquer son travail à son ancien professeur et lui a fait l'amitié de lui demander de le présenter au public, ce que j'ai accepté volontiers.

La lecture de ces nombreux projets est, à mon avis, des plus curieuses et des plus instructives ; je tâcherai d'indiquer les leçons qui s'en dégagent.

Il y a d'abord les projets de conquête de la Terre Sainte qui ne sont que des suites des Croisades ; puis, viennent les projets postérieurs à l'établissement des Turcs en Europe, qui ont un caractère plus particulier. Les uns sont dus à des souverains pontifes, comme Léon X et Pie V, qui se proposent la satisfaction de l'intérêt général de la chrétienté, les autres à des monarques comme François Ier, Louis XIV, Pierre le Grand, la grande Catherine et Joseph II, Napoléon

et Alexandre, qui ont en vue des buts plus personnels. Des savants, comme Erasme, Leibnitz et Volney, n'ont pas craint d'esquisser des plans de partage. Erasme se borne, il est vrai, à une sorte de réquisitoire contre les Turcs dans des termes qui ne paraissent guère philosophiques. Les Turcs sont pour lui *gens barbara obscuræ originis ;* pour que le chrétien puisse exister, il faut abattre le Turc : *Sic jugulare turcum ut existat christianus*, *sic dejicere impium*, *ut exoriatur pius*. La fin surtout a lieu d'étonner. — Leibnitz a des vues politiques. Il voulait principalement détourner Louis XIV du projet de son expédition en Hollande et il lui soumit un mémoire pour l'engager à faire la conquête de l'Egypte : « Non seulement l'Egypte, mais tout l'Orient n'attendait pour se soulever que l'arrivée d'une force libératrice sur laquelle on puisse se reposer sans crainte. L'Egypte conquise, les destinées de l'empire turc sont prises, il croulera de toutes parts. » Leibnitz pensait que le roi de France s'entendrait facilement avec les autres rois chrétiens pour une entreprise contre l'empire ottoman ; dans son désir de tourner de ce côté les entreprises françaises, il supprimait un peu trop les difficultés. — C'est en 1788, au moment de la lutte de l'Autriche et de la Russie contre la Turquie, que Volney formule ses vues sur l'Empire ottoman dont il considère la déchéance comme irrémédiable. Les Russes ont l'avenir devant eux : « Dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, lorsqu'une fois un corps s'est mis en mouvement, il lui devient d'autant plus difficile de s'arrêter qu'il a une plus grande masse. — L'attrait des pays

chauds avec un climat admirable et une vie de repos et d'abondance est infaillible pour ceux qui subissent un ciel rigoureux, une terre rebelle et, par conséquent, une vie de travail et de peine. » Le philosophe qui n'avait rien d'un idéaliste ajoute : « Ce qui s'est passé à l'égard de la Pologne autorise à penser que les cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg pourront s'entendre encore une fois pour un partage. » Que doit faire la France où l'on pense généralement qu'on a intérêt à l'existence de l'empire ottoman ? « Puisque, dit Volney, nous ne pouvons défendre la Turquie, la prudence nous conseille de céder au temps et de nous former un système. »

On voit que le philosophe admettait comme choses très naturelles les partages des Etats et ne se préoccupait en rien des sentiments et des intérêts de ceux qui habitaient les territoires morcelés pour être attribués à l'un ou à l'autre suivant des considérations purement politiques ou économiques.

Tout le monde, au XVIII^e^ siècle, ne pensait pas à une fin aussi prochaine pour la Turquie. Montesquieu, dans un passage judicieusement cité par M. Djuvara, fait la remarque suivante : « L'empire des Turcs est à présent à peu près dans le degré de faiblesse où était autrefois celui des Grecs, mais il subsistera longtemps, car, si quelque prince que ce fût mettait cet empire en péril, en poursuivant ses conquêtes, les trois puissances commerçantes de l'Europe connaissent trop leurs affaires pour n'en pas prendre la défense sur-le-champ. » Pendant longtemps, cette prévision s'est vérifiée. Durant la plus grande partie du XIX^e^ siècle, c'était

un véritable dogme politique que la nécessité de l'existence de l'empire ottoman comme condition du maintien de l'équilibre européen. On connaît le mot de Pitt : « Je ne discute pas avec quiconque me dit que le maintien de l'empire ottoman n'est pas pour l'Angleterre une question de vie ou de mort ». Les idées à ce sujet ont changé en Angleterre et ailleurs. Il est vrai que ce qui était surtout redouté, c'était l'agrandissement de telle ou telle grande puissance aux dépens de la Turquie.

On peut s'étonner au premier abord que M. Djuvara ait admis dans son recueil non seulement des projets officiels de souverains ou d'hommes politiques, mais des projets de simples publicistes, même en dehors des philosophes éminents dont la manière de voir a été rapportée. Cela s'explique, parce que souvent ces publicistes sont des interprètes de tel ou tel souverain, ou l'écho de l'opinion publique. Il est utile de savoir quelle idée on s'est faite, aux diverses époques, d'une question politique aussi importante.

J'ai dit que la lecture de ce recueil des projets de partage de la Turquie suggérait quelques observations générales qui ne semblent pas sans intérêt.

Tout d'abord, on peut dire que l'histoire de ces projets et des circonstances qui s'y rattachent est peu édifiante, comme, du reste, en général, l'histoire de la politique extérieure. Il n'y a aucune sûreté dans les relations, aucune fidélité à la parole donnée. Un souverain négocie, presque en même temps, une alliance avec la Turquie et une alliance contre elle devant abou-

tir à son démembrement ; c'est, par exemple, le cas de François Ier.

Aucun principe de droit international ne préside aux diverses combinaisons échafaudées par les héritiers présomptifs de l'homme malade ou même par les auteurs de projets qui pourraient s'inspirer d'idées moins égoïstes. Le vaste territoire de l'empire ottoman est à la disposition des faiseurs qui taillent, qui tranchent comme dans une matière inerte, sans se préoccuper des intérêts et des sentiments des populations. Celles-ci n'ont qu'à accepter les solutions dictées par le caprice, la passion, l'intérêt politique. Cela donne un avant-goût de ce qui se passera plus tard quand il s'agira de partager les dépouilles de Napoléon après la chute du grand empire.

Il y a des projets qui tendent seulement à renverser la domination ottomane sans se préoccuper suffisamment de ce qui la remplacera. Dans son fameux projet, le cardinal Alberoni avait été plus prévoyant. Il était convaincu que les croisades avaient échoué parce qu'on n'avait pas fixé, à l'avance, le mode de partage des territoires à conquérir ; il conseille donc de stipuler nommément ce que gagnera chaque allié ; c'est, dit-il, le moyen d'éviter, après la guerre, les injustices au détriment des petits Etats. L'expérience, et une expérience récente, a montré que le conseil devait être généralisé. Ce n'est pas seulement pour que les grands États ne s'enrichissent pas au détriment des faibles, c'est pour éviter les querelles entre les vainqueurs qu'on ne saurait fixer avec trop de précision les conditions du partage des dépouilles du vaincu.

Comment se fait-il que cette question du partage de la Turquie ait été agitée pendant des siècles sans que le caractère singulier de ces négociations dans lesquelles la vie d'un État était en jeu ait apparu à l'opinion publique? Que les souverains aient envisagé sans scrupule leur agrandissement aux dépens d'un État avec lequel ils étaient en relations régulières, cela se comprend à la rigueur et cela n'étonne pas trop quand on songe au partage de la Pologne froidement concerté entre Frédéric II et Catherine II, accepté par Marie-Thérèse, désolée de participer à des actes que sa conscience réprouve, mais se consolant si elle a une part suffisante dans les dépouilles de la victime. Ce ne sont pas seulement les souverains ambitieux qui ont visé à la conquête, c'est tout le monde qui l'a acceptée sans hésitation ; s'il y a eu des résistances à certains projets, c'est par des considérations purement politiques, par un souci d'équilibre, non par égard pour l'État menacé. Tout cela s'explique par le caractère particulier de la domination turque.

Sans doute, la force a joué un rôle prépondérant dans la fondation et le développement des divers États, mais l'action de la force brutale n'a, en général, duré que pendant un temps limité. Le conquérant, après une période plus ou moins longue, qui a varié suivant son caractère et celui du peuple vaincu, s'est assimilé les populations du territoire incorporé dans sa domination ; il les a fait profiter des bienfaits de cette assimilation, de sorte que les regrets de l'ancienne patrie se sont peu à peu atténués. Rien de semblable pour les Turcs qui ont envahi bien des pays différents, qui s'y

sont maintenus par la force, mais qui ne se sont vraiment établis dans aucun. Ils sont restés les conquérants, ou mieux les envahisseurs, et la question qui se posait dès lors était de savoir si et jusqu'où on laisserait subsister cette invasion. Ce qui a été fondé et ne se maintient que par la force exige la conservation de cette force dans son intégrité. Dans un projet de partage très curieux trouvé par M. Nic Jorga à la Bibliothèque nationale de Naples, l'auteur, un certain Italien nommé Lutio, qui écrivait à la fin du XVI^e^ siècle, explique très bien que l'empire ottoman, malgré son apparence, n'a aucun fondement solide, parce qu'il ne s'est établi que par la violence. Ses expressions sont singulièrement énergiques : « Le guerre dei Turchi da loro principio furono tutte offensive e ingiuste, fatte con implacabile ferita, con sola libidine di dominar altri. — Ogni stato, dominio et regno aquistato con forza, inganno, o tradimento, non e perpetuo nella personna dell'ingannatore e discendenti, ma o si perde in breve con altro inganno, o con aperta forza. » Sans doute, l'empire ottoman a duré plus longtemps que ne pensait Lutio, mais il a toujours eu le vice irrémédiable signalé par lui. Au XVIII^e^ siècle, la décadence a eu un temps d'arrêt, marqué par la paix de Belgrade obtenue grâce à l'appui de la diplomatie française; puis, l'empire a été sauvé en diverses circonstances par des causes extérieures; il ne s'est jamais affermi sérieusement et il vient de succomber en Europe sous le coup d'États formés à ses dépens dans le cours du XIX^e^ siècle. Que cette histoire serve de leçon, même aux vainqueurs ! Ils ont en partie dans leur lot des

populations qui n'y sont pas par leur libre choix, qui auraient préféré se rattacher à un autre groupement national. Ils leur doivent une bonne administration, tolérante et éclairée, qui se fasse accepter de tous en procurant les biens essentiels qui leur ont fait défaut sous la domination turque.

Je crois en avoir dit assez pour montrer l'intérêt que présente le recueil de M. Djuvara, les réflexions qu'il peut suggérer, les renseignements qu'on peut en tirer. Tous ceux que préoccupent, au point de vue historique ou politique, les problèmes soulevés par la question d'Orient, doivent lui être reconnaissants du travail énorme auquel il s'est livré pour rassembler ces projets épars dans de nombreux ouvrages, dans les bibliothèques de divers pays. Il ne s'agissait pas seulement d'une compilation, d'une réunion matérielle de ces projets ; il fallait les encadrer dans le milieu où ils se sont produits, les compléter par des références permettant au lecteur de se livrer à des recherches personnelles sur tel point qui l'intéresserait particulièrement. Ce travail a été fait avec un soin, une compétence, un tact, dignes de tous les éloges.

M. Djuvara ne s'est pas contenté de l'exposé de la situation territoriale de la Turquie à diverses époques telle qu'elle existait réellement ou telle que la concevaient les auteurs de projets; il a voulu traduire aux yeux cet exposé en nous donnant seize cartes qui vont de 1570 à 1913 et qui font ressortir nettement les changements projetés ou opérés. C'est un complément très utile des documents écrits.

Comme M. Djuvara est un diplomate en même temps qu'un historien, il a terminé un recueil consacré à des *projets de partage* par les *partages de la Turquie* tels qu'ils résultent des récents traités ; c'est la réalité pratique après la théorie plus ou moins aventureuse. Je suis sûr que son cœur de patriote a été singulièrement réjoui en insérant le *Traité de paix de Bucarest*, qui constate la situation à laquelle est parvenu son pays, après bien des vicissitudes, et dont un éminent historien disait récemment : « La Roumanie a de belles et hautes traditions ; la Roumanie a joué, à diverses reprises, un rôle décisif dans l'histoire des chrétientés balkaniques ; la Roumanie a commencé cette histoire ; étant l'aînée, elle peut bien devenir la tutrice. » (G. Hanotaux.)

En terminant, j'appelle l'attention sur la *Conclusion* remarquable que l'auteur donne à son travail. Elle est à la fois historique et politique, pleine d'appréciations judicieuses, impartiales (l'auteur est juste, même pour les Turcs dont il fait ressortir les sérieuses qualités). Il donne à tous de sages conseils inspirés par sa grande expérience des hommes et des choses, par sa profonde connaissance des affaires de l'Orient, due à ses études comme à sa carrière diplomatique. Il a des vues plutôt optimistes, mais l'optimisme, s'il n'est pas aveugle, est une force, tandis que le découragement est une cause de faiblesse. Il m'est agréable de reconnaître les mérites d'un ancien élève, et d'un Roumain, deux qualités qui, pour moi, sont d'un grand prix.

Louis Renault.

CENT PROJETS

DE

PARTAGE DE LA TURQUIE

INTRODUCTION

Dans son œuvre géniale : *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, Montesquieu écrivait : « L'empire des Turcs est à présent à peu près dans le même degré de faiblesse où était autrefois celui des Grecs ; mais il subsistera longtemps, car, si quelque prince que ce fût mettait cet empire en péril, en poursuivant ses conquêtes, les trois puissances commerçantes de l'Europe connaissent trop leurs affaires pour n'en pas prendre la défense sur-le-champ. [1] » Cette prophétie de l'illustre écrivain français a eu toute sa valeur pendant cent quatre-vingts ans; comme on dit de nos jours, c'est un rare record pour une prophétie.

A cette heure, la Turquie d'Europe est presque liquidée et certains esprits trop pressés semblent poser le même problème en ce qui concerne la Turquie d'Asie ; lorsque, par euphémisme, on parle de *sphères d'influence* à établir et de *pénétration pacifique*, le partage n'est pas loin. Des anciennes provinces réduites à la vassalité turque, se sont levés aux confins de l'Empire ottoman, des Royaumes indépendants,

1. Ch. XXIII. Relativement aux projets de partage de l'Empire ottoman, il ajoute en note : « Ces projets n'étaient pas sérieux, ou ont été faits par des gens qui ne voyaient pas l'intérêt de l'Europe ».

tels que : la Hongrie, la Grèce, la Roumanie[1], la Serbie, le Monténégro, la Bulgarie, sans parler de l'Albanie, de l'Algérie, de la Tunisie, de l'Egypte, de Tripoli, de la Transylvanie, de l'Arménie russe, de la Géorgie, de la Crimée, de la Bukowine et des îles de Chypre, de Crête, de Samos, de Rhodes, etc. La désagrégation s'est opérée lentement; pour les possessions européennes elle s'est faite surtout en vertu du principe des nationalités et peu au profit des Grandes puissances limitrophes, comme l'avaient constamment proposé les plublicistes, la plupart du temps sous l'inspiration des gouvernements intéressés. Aussi ces projets de partage vendaient-ils la peau de l'ours non encore assommé et découpaient-ils seulement sur le papier tous les territoires du vaste Empire ottoman. La rivalité des Grandes Puissances rendait le maintien de l'Empire ottoman indispensable à l'équilibre européen[2]; certains penseurs soutenaient même que la Turquie était susceptible de s'assimiler la civilisation occidentale[3]. Il faut avouer que les derniers essais de régime constitutionnel à Constantinople n'ont pas donné les résultats que l'on escomptait[4].

1. Il y a encore cette distinction à établir que, de tous ces pays, la Valachie et la Moldavie seules n'ont jamais cessé de jouir de leur autonomie propre et n'ont pas été réellement soumises à l'administration turque.

2. Pitt disait : « Je ne discute pas avec quiconque me dit que le maintien de l'Empire ottoman n'est pas pour l'Angleterre une question de vie ou de mort. » Odillon Barot, à la Chambre française, le 1er juillet 1839 : « Posez-vous au milieu de l'Europe comme conservateurs de l'équilibre européen et de la nationalité musulmane, c'est là le but principal ». Lord Palmerston, à M. de Bourqueney, le 25 mai 1839 : « La moins mauvaise garantie de l'équilibre européen, c'est la conservation de l'Empire ottoman ». (*La vérité sur la Question d'Orient et sur M. Thiers*, par le Comte d'Angeville, Paris, 1841, p. 31-32.)

3. Barthélemy Saint-Hilaire (dans *Mahomet et le Coran*, 1865) et Ch. de Rémusat (dans *La Revue des Deux Mondes*, sept. 1865) croient que Mahomet a été un des plus grands génies de l'humanité. Fr. Bonnet écrit dans *La Turquie et les Cabinets de l'Europe depuis le XVe siècle*, 1853 : « L'Empire ottoman peut, avec le concours des puissances, se soutenir, se civiliser et servir de lien pour la civilisation entre l'Europe et l'Asie ». Ce *concours* a-t-il été réel et sincère ?

4. Cf. G. Hanotaux. *Etudes diplomatiques. La crise orientale*, Paris, 1912.

Les patriotes turcs pourront-ils encore, avec une population plus homogène, organiser mieux à l'avenir ce qui reste de l'Empire ottoman ? Un problème angoissant se pose pour les peuples musulmans : sont-ils réellement réfractaires à la civilisation moderne et, par suite, sont-ils tous condamnés à perdre irrémédiablement leur indépendance nationale et à être administrés par les chrétiens[1] ? Dès 1738, le marquis d'Argenson écrivait : « Ces mahométans auront passé, en cinq ou six siècles, comme nos Sarrasins d'autrefois ; leur Empire se trouvera éteint.[2] » Cette prédiction doit-elle se réaliser, comme celle de Montesquieu ?

Pour être juste et impartial, il faut reconnaître qu'une antipathie fatale a toujours pesé sur les relations entre les chrétiens et les musulmans ; malgré l'esprit de tolérance moderne, il y a encore un levain d'animosité entre ces races, et cela, disons-le, principalement du côté des chrétiens.

Avant l'arrivée des Turcs en Europe, les Puissances chrétiennes se consultaient entr'elles, dans le but de les refouler le plus loin possible en Asie : les historiens des croisades déjà prêchaient le partage de l'Orient ; dès 1306, Pierre Du Bois proposait que Charles de Valois s'emparât de l'Empire de Constantinople.

Ces pays merveilleux exerçaient sur les occidentaux une attraction invincible ; on en fit la conquête même lorsqu'ils appartenaient à des chrétiens ; plus tard, la domination turque leur fut un excellent prétexte d'intervention.

Aux siècles qui suivirent la prise de Constantinople par les Turcs, une innombrable série de projets de partage de la Turquie entretint l'agitation provoquée par les croisades :

1. Il n'y a plus, au monde, que deux Etats islamiques indépendants : la Turquie et la Perse. On ne peut guère compter comme tel l'Afghanistan, qui reçoit annuellement un subside du gouvernement de l'Inde.

2. *Mémoires*, Paris, 1859, p. 364.

il y en avait d'ambitieux, d'ingénieux, mais aussi d'utopiques et de fantaisistes. Il y eut des projets, plus ou moins secrets, de Papes célèbres, tels que Léon X, Pie V, Clément VIII, d'Empereurs et de rois puissants tels que François Ier, Maximilien Ier, Louis XIV, Pierre-le-Grand, Catherine II, Joseph II, Napoléon Ier, Alexandre Ier, Nicolas Ier; il y eut des projets franchement officiels, comme celui de M. de Polignac, ou apocriphes, comme ceux de Turenne et de Garibaldi; il y eut des projets de diplomates et d'hommes politiques habiles, tels que La Noue, Grandchamp, Lusinge, Sully, de Brèves, Alberoni, d'Argenson, Hertzberg, le Père Joseph, d'Hauterive, Talleyrand, Capodistrias, Pozzo di Borgo, Greppi, Nigra; il y eut, enfin, des projets de rêveurs ou de publicistes célèbres, tels que Leibnitz, Erasme, le Père Coppin, l'Abbé de Saint-Pierre, Volney, Linguet, de Pradt, etc. Un classement méthodique des 92 projets de partage que j'ai recueillis eût été difficile, sinon arbitraire. Malgré l'inconvénient de voir, placés sur le même pied, des machines de guerre formidables et des échafaudages éphémères, j'ai dû me résoudre à un classement chronologique qui permet, au moins, de suivre l'évolution de l'idée maîtresse anti-ottomane. D'ailleurs, les projets contenus dans certaines brochures cachent les vues dissimulées de certains Cabinets et, à ce titre, méritent quelquefois une attention aussi sérieuse que les documents officiels.

Un grand nombre de ces plans de partage étant peu connus et enfouis dans les correspondances diplomatiques ou dans la poussière des livres rares, j'ai pensé qu'il serait peut-être opportun de les rassembler dans un volume, au moment même où ce partage, tant prôné et tant souhaité, vient d'être exécuté. Nous assistons à la disparition presque totale de l'Empire ottoman d'Europe ; il me semble donc intéressant de faire l'inventaire, aussi complet que possible, des différentes manières dont on préconisait l'opération du

partage. La plupart du temps j'ai préféré donner les documents et les citations dans leur langue originale, tout en les résumant, car les traductions ne sont toujours que de pâles reflets.

Certes, je ne puis prétendre d'épuiser un si vaste sujet, ni surtout d'apporter grand'chose de nouveau ; je suis tout de même, heureux d'offrir aux lecteurs six projets inédits, dont un du fameux Linguet, et aussi une description inédite contemporaine de la bataille de Lépante (1571). Mon mérite est bien modeste, si toutefois quelque mérite il y a ; c'est celui d'avoir résumé brièvement de nombreuses lectures[1] et d'avoir esquissé quelques légers tableaux, à peine reliés entre eux par une idée commune. Ceux qu'intéresse l'histoire de ce peuple conquérant, qui a joué un si grand rôle[2], trouvent tous les détails désirables dans les ouvrages remarquables et bien connus de Charrière, de Hammer, de Zinkeisen, de Ranke, de Lavisse et Rambaud, et de mon érudit compatriote M. Nic. Jorga[3].

Après avoir passé en revue tous ces projets de partage et leur corollaire nécessaire, le dernier partage lui-même, nous tâcherons de tirer un enseignement de ces évènements retentissants.

1. J'exprime mes sentiments de vive reconnaissance aux directions de la Bibliothèque Nationale de Paris, de la Bibliothèque Royale et de la Bibliothèque des Bollandistes de Bruxelles, de la Bibliothèque cantonale de Lausanne et de la Bibliothèque de l'Académie Roumaine, où j'ai reçu le plus aimable accueil et la plus large hospitalité. Je resterai l'obligé de toute personne qui m'aidera à combler les lacunes et à redresser les erreurs.

2. « Depuis que l'Empire des Romains commença à tomber en décadence, jamais Prince aucun n'a réduit à son obéissance tant de Provinces et de Royaumes comme on voit que les Ottomans ont fait. » (*Estat du Turcq*, Manuscrit inédit du XVII^e^ siècle, II, n° 2563, à la Bibliothèque Royale de Bruxelles.)

3. *Geschichte des Osmanischen Reiches*, Gotha, J. Perthes, 1908-13, 5 vol.

LES PRÉLIMINAIRES

LES CROISADES

Il faut rechercher l'origine de la haine séculaire du Turc, et par suite, l'origine des nombreux projets de les refouler en Asie, dans l'antagonisme irréductible entre la religion chrétienne et la religion musulmane[1].

Les musulmans terrorisaient l'Europe. L'orgueilleuse et puissante Espagne dut s'incliner devant le Croissant, dont l'éclat resplendissait sur tout le Nord de l'Afrique. A la fin du VII^e^ siècle l'Empire des Arabes partait des rives de l'Inde et de l'Oxe, pour aboutir à l'Océan Atlantique[2]. La civilisation de Bassora et de Bagdad était plus avancée que celle d'Aix-la-Chapelle et de Paris.

Les Franks, sous Charles Martel, terrassèrent les musulmans à Poitiers et sauvèrent la chrétienté. Après cette défaite, l'Islam ne connut plus l'Europe que sous la dénomination de *Frankistan*[3]. Charlemagne prit ouvertement sous sa protection tous les chétiens de l'Europe.

1. Le 15 mai 1889, M. Godefroid Kurth écrivait encore : « L'Islam a donc fait ce qu'aucune religion n'a ni pu ni osé. La croix a triomphé de tout et l'Islam a triomphé de la croix..... Dieu le veut ! disait-on au XI^e^ siècle. On peut le dire aujourd'hui aussi. Nous faisons la même guerre qu'alors, nous la faisons au même ennemi. » (*La Croix et le Croissant*, dans *Le Magasin littéraire et scientifique*, Gand et Paris). M. de Varrick, Docteur en droit, soutient que, pour rendre aux peuples un idéal sublime, il faut « une guerre sainte pour délivrer le Saint-Sépulcre et mettre le pays de Jésus à la garde d'un Prince chrétien sous le protectorat collectif des grandes puissances ». *La Révolution et la question d'Orient*, La Haye, 1911).

2. A. Heeren. *Essai sur l'influence des croisades*, Paris, 1808, p. 48.

3. Th. Lavallée. *Relations de la France avec l'Orient*, I, p. 451.

Le premier qui conçut l'idée des Croisades fut le pape Sylvestre II ; mais il essaya vainement, en 1002, de soulever tous les chrétiens d'Occident contre les Sarrasins. Les Turcs, devenus musulmans, prirent la défense des Khalifes de Bagdad, mirent en déroute les Khalifes du Caire et firent la conquête de l'Egypte, de l'Asie Mineure et de la Syrie.

Le Pape Grégoire VII écrivit, à son tour, aux Rois de l'Europe, en 1075 ; mais la guerre sainte se fit encore attendre une vingtaine d'années.

Les croisades, pendant trois cent cinquante ans, empêchèrent les Turcs de venir à Byzance. A la première croisade, les Grecs trahirent les Français et la campagne échoua (1109) ; il en fut de même de la deuxième et de la troisième croisades.

A la quatrième croisade, on s'empara de Constantinople (1204) et la couronne impériale échut au Comte de Flandre[1] : la Méditerranée, pendant une cinquantaine d'années, fut un véritable lac français[2]. Mais les Grecs reprirent Constantinople en 1261.

Charles d'Anjou fut reconnu comme roi de l'Albanie (1272) mais les Grecs organisèrent les vêpres Siciliennes (1281) et pendant deux siècles, la domination française cessa en Orient.

D'habitude l'histoire des croisades prend fin en 1270 ou en 1291, à la chute de Saint-Jean d'Acre ; toutefois, perduraient encore deux royaumes chrétiens : celui de Chypre et celui d'Arménie.

Le premier établissement des Turcs en Europe eut lieu en 1356 ; ils occupèrent la forteresse de Tzympe, au delà de

1. Sur le rôle des chevaliers flamands en Orient voir l'intéressant ouvrage de mon collègue le Baron Emile de Borchgrave, Ministre Plénipotentiaire, ancien Président de l'Académie de Belgique : *Croquis d'Orient*, Bruxelles, 1908, in-8°.

2. Th. Lavallée. *Ib.*, p. 463.

Gallipoli, sous la conduite de Suleyman, le fils d'Orkan[1]. Andrinople fut pris en 1360 et devint la capitale provisoire des Osmanlis. Le premier traité signé par les Turcs fut celui de 1365 avec la République de Raguse.

Mais avant même que les Turcs pénètrent en Europe, les écrivains et les penseurs catholiques, inconsolés des maigres résultats des croisades, ne cessaient d'agiter les esprits, les poussaient à une action commune contre les infidèles, principalement en vue de les chasser de Palestine[2]. Parmi les publicistes, les plus éminents furent : Pierre Du Bois, Marino Sanuto, Hayton, Raymond Lulle et Guillaume de Nogaret.

1. J. Klaczko. *Evolution du problème oriental* (*Revue des Deux Mondes*, 1878).

2. Les poètes eux-mêmes, comme Pétrarque, font appel aux chrétiens contre les Turcs ; voir dans *Le Rime del Petrarca*, le sonnet XXII et la Canzone II, de la Ire Partie.

PROJETS DE CONQUÊTE DE LA TERRE SAINTE

AUX XIII[e] ET XIV[e] SIÈCLES

I

PROJET DU ROI DE SICILE CHARLES II

(vers 1270)

Le pape Nicolas IV avait été profondément affecté par la nouvelle de la chûte des forteresses de Tyr et de Saint-Jean d'Acre et confia sa douleur dans la lettre qu'il adressa, le 23 Août 1291, au Roi de France Philippe-le-Bel. Il fit appel à tous les princes chrétiens pour venger la religion ; il adressa le même appel aux évêques français. Tous ses efforts restèrent stériles, car les nations chrétiennes se guerroyaient entre elles. Le pape Nicolas IV mourut en 1292, sans avoir réalisé son plan d'expédition.

Mais il avait reçu deux projets d'attaque : l'un de la part du Roi de Sicile Charles II et l'autre de la part d'un moine, Frère Fidence de Padoue[1].

Le Roi Charles II de Sicile, fils de Charles d'Anjou[2], avait hérité de son père de la prétention à la couronne de Jérusalem. Son projet se trouve en manuscrit à la Bibliothèque Nationale de Paris[3]. Selon lui, « le passage général serait folie »

1. J. Delaville Le Roulx. *La France en Orient au XVI[e] siècle*, I, p. 16-18.

2. Cf. H.-F. Delaborde. *Lettre des chrétiens de Terre-Sainte à Charles d'Anjou.* (*Rev. de l'Or. Latin*, 1894, p. 206-215).

3. Fonds français, n° 6049, p. 183-190.

attendu que les musulmans étaient trop puissants en Asie Mineure. Il explique, très judicieusement, que les Sarrasins laisseraient les chrétiens débarquer, pour les voir affaiblis par le climat. En revanche, Charles II propose une guerre purement commerciale contre l'Egypte, idée que Marino Sanuto développera plus tard. Ce serait le seul moyen de ruiner la puissance musulmane. A cet effet, 50 galères et 50 allèges auraient été suffisantes, ainsi qu'un corps de débarquement de 1500 hommes. Le Roi de Chypre, les Templiers et les Hospitaliers devaient fournir par dix bâtiments, et le Saint-Siège le reste. Tous les ordres religieux et militaires devaient être réunis sous un commandant unique, auquel on promettrait le trône de Jérusalem.

C'était, en somme, une entreprise dans un but plutôt personnel.

II

PROJET DU FRÈRE FIDENCE DE PADOUE

(1274)

Le second mémoire reçu par le pape Nicolas IV fut celui du Frère Fidence de Padoue ; le pape Grégoire X le lui avait demandé, dès 1274, au Synode de Lyon. On ne sait rien relativement à la vie de l'auteur ; on suppose seulement qu'il accompagnait les ambassadeurs Tartares et Grecs au Synode de Lyon.

La première partie du mémoire de Fidence est consacrée à la description des lieux saints.

Dans la seconde partie, il s'occupe des moyens à employer pour reconquérir Jérusalem. En plus de l'armée de terre, Fidence demande une flotte de 50 ou au moins 30 galères ; il se réserverait la direction des opérations militaires. De même que le Roi Charles II, il réclame le blocus commercial de l'Egypte. L'armée chrétienne devait s'embarquer pour la Syrie, à Venise ou à Gênes. Il se proposait de débarquer simultanément dans les deux ports de Soudin, sur le littoral d'Antiochie, et de Pals, près de Aïas, en Arménie ; ces deux ports se trouvaient dans le golfe d'Alexandrette. Les croisés se seraient ensuite fortifiés en Antiochie.

Racontant ces conceptions de visionnaire, M. Delaville Le Roux ajoute : « Si l'autorité souveraine en Europe disposait d'une action plus étendue qu'aux siècles précédents à mettre au service de la foi, la croisade n'en était pas moins devenue impossible. L'idée de la croisade, n'étant plus soute-

nue par l'enthousiasme religieux, avait donné tous ses résultats. En outre, la nécessité de frapper les Sarrasins en Egypte s'était imposée à tous les esprits ; pour atteindre les bords du Nil, une marine marchande et militaire était indispensable ; les puissances chrétiennes continentales ne la possédaient pas[1]. » D'un autre côté, s'ils s'adressaient aux puissances navales méditerranéennes, les croisés se heurtaient aux intérêts opposés du commerce : le commerce des puissances maritimes avec l'Orient deviendra, chaque jour davantage, un obstacle à l'essor du sentiment religieux.

1. Delaville Le Roulx, I, p. 19-25.

III

PROJET DE CHARLES DE VALOIS

(1301)

Charles de Valois, frère du Roi de France Philippe le Bel, avait épousé, en secondes noces, le 18 janvier 1301, Catherine, fille de Philippe de Courtenay, empereur titulaire de Byzance, et nièce de Baudouin II, le dernier empereur latin de Constantinople. Sur la base de ces parentés, il aspirait à l'empire d'Orient et se fit même proclamer empereur d'Orient par le pape Boniface VIII. Il s'assura aussi l'appui de Frédéric d'Aragon, qui, par le traité du 27 septembre 1303, lui promit une flotte de 15 à 20 galères et 200 chevaliers ; Venise s'engagea également à l'appuyer et le pape Clément V lui accorda une dîme pour l'expédition. Sa femme étant morte, le Prince revendiqua tout de même ses droits pour sa fille Catherine de Valois. Il conclut, le 27 mars 1308, un traité avec Urosch, roi de Serbie, auquel il concéda plusieurs territoires en Albanie et en Macédoine. Mais l'escadre vénitienne, réunie à Negroponte, se retira en 1308. Le pauvre Charles de Valois garda, pendant plusieurs années, à Venise, les approvisionnements et les bâtiments qu'il avait réunis avec tant de peine pour la conquête de l'Empire d'Orient[1].

Ainsi prit fin cette nouvelle entreprise d'intérêt purement personnel ; le projet eut même un commencement d'exécution ;

1. Delaville Le Roulx, I, p. 40-47.

mais les préparatifs étaient en disproportion avec l'objet poursuivi.

Le véritable inspirateur de ce projet, comme aussi de celui de Du Bois, que nous analyserons plus bas et d'autres semblables du commencement du XIV^e^ siècle, fut le roi Philippe-le-Bel, dont l'ambition ne connaissait pas de bornes : « L'idée d'une croisade occupait toujours les esprits ; Philippe-le-Bel, dès que l'horizon politique s'éclaircissait en France, était le premier à se préoccuper de la question de la Terre Sainte[1]. »

Pareillement, le Grand Maître de l'Ordre des Templiers, Jacques de Molay, fut consulté par le pape Clément V, en 1307[2] : il conseilla une expédition armée de toute la chrétienté, faute de quoi on ne pourrait plus résister au Soudan musulman; l'effectif des troupes devait être d'au moins 15.000 hommes armés et 50.000 fantassins ; au préalable, on devait envoyer une escadre de dix galères dans les eaux de Chypre, sous le commandement de l'amiral aragonais Roger de Loria[3].

1. Delaville Le Roulx, I, p. 54.

2. Son avis fut publié par M. Baluze dans *Vita pap. Avinion.* II, p. 180-185 ; il a été résumé par Vertot dans *L'Histoire des Chevaliers de Malte*, 1788, t. II, p. 55-57.

3. Delaville Le Roulx. I. p. 55.

IV

PROJET DE PIERRE DU BOIS [1]

(1306)

Cet habile avocat s'est illustré avec son ouvrage *De recuperatione Terrae Sanctae*. Mais avant d'écrire ce livre célèbre, il présenta, vers 1300, au Roi de France Philippe-le-Bel un mémoire [2], intitulé : *Summaria brevis et compendiosa doctrina felicis expeditionis et abreviationis guerrarum ac litium regni Francorum*, pour lui conseiller de donner Catherine de Courtenay comme épouse à son frère Charles de Valois, afin qu'il régnât à Byzance [3].

C'est entre le 5 juin 1305, date de l'avènement au trône pontifical de Clément V, et le 7 juillet 1307, date de la mort du Roi d'Angleterre Edouard Ier, que Du Bois écrivit son ouvrage : *De recuperatione Terrae Sanctae*. En 1307, il alla en Normandie, où il écrivit des pamphlets contre les Templiers et un « Mémoire présenté à Philippe-le-Bel pour l'engager à se faire créer Empereur par Clément V. » Plus im-

1. Né entre 1250 et 1260, dans les environs de la ville de Coutances, étudia à l'Université de Paris, où il suivit les cours de Thomas d'Aquin. En 1300, il était *expertus avocatus regalis* à Coutances et, en cette qualité, gagna beaucoup d'argent. En 1302, il fut élu député de Coutances.

2. Bibliothèque Nationale, fonds latin. n° 6222 c.

3. Cf. Ern. Renan (*His. litt. de France*, t. XXVI, 1873. p. 471-536) ; E. Boutaric, *La France sous Philippe-le-Bel*, p. 411-413 ; J. Delaville Le Roulx, I, p. 48-54 ; Dupuy, *Histoire du différend* (1655) ; W. de Wailly, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, XVIII, 2e partie, p. 435 ; E. Boutaric, *Notices et extraits de manuscrits*, XX, 2e partie, pp. 166.

portant encore pour le sujet qui nous intéresse est le : « Mémoire adressé à Philippe-le-Bel pour l'engager à fonder un Royaume en Orient en faveur de Philippe-le-Long, son second fils [1] ».

Du Bois est mort vers 1321. Ce fut un esprit ouvert au progrès et un publiciste très audacieux pour son époque. Il est à peine croyable de voir Du Bois recommandant la suppression du pouvoir temporel du Pape, la confiscation pour la Couronne des biens des Églises et des Couvents ; il conseilla encore l'arbitrage international comme un moyen d'assurer la paix perpétuelle entre les peuples de l'Occident confédérés en « États-Unis » sous la souveraineté du Roi de France et s'éleva contre le célibat ecclésiastique, en proposant de remplacer les couvents de femmes par des « Lycées de jeunes filles ! »

De recuperatione Terrae Sanctae a été d'abord publié comme ouvrage anonyme par Bongars, dans la seconde partie du recueil intitulé : *Gesta Dei per Francos* ; M. Boutaric prouva que l'œuvre était de Du Bois ; elle est dédiée au Roi Edouard, qui projetait de libérer la Terre Sainte [2].

Du Bois conseille d'abord les Princes catholiques de ne plus se faire la guerre entre eux, mais de réunir, au contraire, toutes leurs forces contre les infidèles. Il exprime l'espoir que tous les chrétiens orthodoxes de l'Orient seront convertis au catholicisme [3], par l'entremise des femmes. Il propose d'orga-

1. Publié par Baluze dans *Vitae Paparum Avenionensium*, II, col. 186-195.

2. Ch.-V. Langlois a publié une savante édition de cet ouvrage, d'après le manuscrit du Vatican. Paris, Picard, 1891, in-8, 24-144 p.

3. Cette idée hantait l'Église catholique, surtout jusqu'à la Réforme de Luther. Le 10 juillet 1336, le Pape Urbain V écrit au Roi de Hongrie Louis de ne secourir l'Empereur de Byzance contre les Turcs, qu'au cas où il se convertirait au catholicisme : « Placet tamen nobis, quod dicto Imperatore ac eius filiis reductis ad huiusmodi unitatem, eis interim de aliqua armigera gente succuras, si tibi expediens videatur, tuaque magnificentia bonis operibus semper intenta interim vacare poterit aliis operibus pietatis » (*Documente Hurmuzaki*, Bucarest, t. I, 2, p. 119). Par sa lettre, datée

ganiser quatre armées : trois iraient par mer, la quatrième, la plus forte, par terre. Malgré les revers récents, Du Bois se fait l'illusion que les infidèles, informés du nombre imposant des chrétiens assaillants quitteront de bon gré la terre promise, qu'ils détenaient depuis sept siècles ! S'ils résistent, ils devront être tous exterminés.

Après la conclusion de la paix, Charles de Valois occupera tout l'Empire d'Orient, y compris la Hongrie, la Valachie et la Moldavie. Ainsi, d'après le premier projet sérieux de partage, la Roumanie actuelle aurait été incorporée à la France.

Du Bois précise comme suit les trois devoirs qui incomberaient au roi de France, en cas de réussite de l'expédition d'Orient : 1° il devrait établir une paix perpétuelle parmi les chrétiens ; 2° reconquérir et garder la Terre Sainte ainsi que l'Empire de Constantinople ; 3° prendre la suprématie sur toute l'étendue du monde chrétien qui reconnaissait le Pape comme chef spirituel.

Relativement à l'arbitrage international, idée nouvelle et vraiment géniale pour l'époque, voilà comment s'exprimait Du Bois : « Si altera pars de ipsorum sentencia non sit contenta, ipsi judices pro omni lite processus cum sentenciis mittant ad apostolicam sedem [1]. »

Du Bois développe l'idée qu'il appartient au Pape de rétablir la concorde parmi tous les chrétiens [2] ; de prendre des

d'Avignon, 8 février 1374, le Pape Grégoire XI menace l'Empereur de Constantinople de ne pas l'aider « si a quocumque fideli, vel infideli vos molestari contigerit » à moins de s'unir à Rome (*Ib.*, p. 220). Bien plus, le Pape, Aeneas Sylvius Piccolomini, écrivit, en 1463, au Sultan Mahomet, l'invitant à se faire chrétien : « Un peu d'eau avec laquelle tu te laisserais baptiser et qui te rendrait chrétien, serviteur de l'Evangile ; si tu fais cela, il n'y aura sur la terre prince qui puisse te surpasser en gloire ni t'égaler en puissance » (J. Klaczko, *Evolutions du problème oriental*, *Revue des Deux Mondes*, 1878).

1. Edition Langlois, p. 11.

2. *Ib.*, p. 81.

mesures pour que la paix universelle ne soit pas troublée [1] ; de convoquer un synode général [2] et d'instituer un trésor spécial de la Terre Sainte auprès de chaque église catholique diocésaine [3].

Du Bois indique comment devront être partagées les provinces conquises entre les princes chrétiens : « Ne autem inter nationes oriatur dissensio super majoribus civitatibus Jerusalem et Acon eligendis et habitandis, expediens et rationabile videtur quod singularum regionum homines in eis permittantur prout elegerint habitare ; et idem videtur de aliis locis majoribus mari junctis seu tantem proximis quod in eis frequenter conveniant diversorum regionum mercatores [4]. »

Enfin Du Bois souhaite la réalisation de la paix perpétuelle [5], cet idéal dont la poursuite fut reprise plus tard par Sully et l'Abbé de Saint-Pierre : « ad pacem firmam et perpetuam tocius reipublice christiolarum, modo prescripto senalio meliori, tendendo ad Terre Sancte Imperiique Constantinopolitani recuperationem et conservationem felicem [6].... »

L'éminent historien Albert Sorel, mon bien regretté professeur, apprécie comme suit les projets de Du Bois : « Du Bois ne s'en tint pas là. Avec la couronne de Charlemagne,

1. *Ib.*, p. 82.
2. *Ib.*, p. 90.
3. *Ib.*, p. 91.
4. *Ib.*, p. 17.
5. On connaît l'œuvre de Kant : *De la paix perpetuelle, Essai philosophique, 1795* (tr. en fr., par J. Barni : *Elémens métaphysiques de la doctrine du droit*, Paris, A. Durand, 1853, in-8). Dans la première section, contenant les articles préliminaires d'une paix perpétuelle entre les Etats, on lit l'art. 1 : « Nul traité de paix ne peut être considéré comme tel, si l'on s'y réserve secrètement quelque sujet de recommencer la guerre. » Cf. De Beauffort. *Quelques projets d'arbitrage intern. et de paix perp. aux XVII^e et XVIII^e siècles* (*Rev. d'Hist. dipl.*, 1902, p. 351-367).
6. Ed. Langlois, p. 87. M. Mil. R. Vesnitch a écrit un très intéressant article sur Pierre Dubois et Emeric Crucé en tant que précurseurs du Pacifisme et de l'arbitrage International (*Rev. d'Hist. dipl.*, 1911, p. 23-78).

c'est l'empire du monde, la monarchie universelle qu'il voudrait voir décerner aux rois de France. Philippe-le-Bel établira partout jusqu'à Constantinople des fils, des frères, des neveux et des cousins. La paix perpétuelle et la croisade sont les prétextes dont se colore ce vaste plan de domination. Il y avait dans ces plans une grande part de chimère ; mais en cela même ce légiste ne faisait que donner une forme spécieuse aux idées qui agitaient alors les esprits. Ces idées sont partout et l'incohérence même des témoignages, dans lesquels on les rencontre, prouve à quel point elles étaient répandues [1]. »

Et M. J. Delaville Le Roulx, étudiant lui-même ce projet de Du Bois, arrive à la même conclusion : « De pareils plans étaient irréalisables ; destinés à préparer l'opinion publique, ils n'avaient pas un caractère pratique suffisant pour décider une intervention dans les Conseils du Gouvernement. Le Roi de France le comprit et, au milieu des embarras intérieurs du royaume, aucune suite ne fut donnée aux projets de Du Bois [2]. »

1. *L'Europe et la Révolution française*, Paris, 1885, p. 249.
2. *Loc. cit.*, p. 54.

V

PROJET DE RAYMOND LULLE [1]

(1306)

Le projet de Raymond Lulle lui fut inspiré par les délibérations de Philippe-le-Bel et du Pape Clément V à Lyon. Son traité est intitulé : *De natali pueri Jesu* [2], daté de décembre 1306 et remis au Roi de France en 1307. La biographie Michaud nous apprend que « la proposition de délivrer les saints lieux de la domination des Turcs paraît au Pape celle d'un insensé. » Toutefois le Concile général de Vienne, en 1311, approuva ses idées : il supprima l'ordre des Templiers, décida l'entreprise d'une nouvelle croisade et ordonna la collecte d'une dîme pendant six ans.

Comme Hayton, dont nous nous occuperons bientôt, Raymond Lulle ne spécifie pas la manière dont l'Orient sera partagé entre les conquérants catholiques, mais pour faciliter la conquête il propose l'étude des langues orientales, principalement de l'arabe, ce qui permettrait à la foi catholique de se répandre plus aisément, au moyen de sermons [3]. Saint-

1. Célèbre philosophe chrétien, connu par la méthode dite *ars lulliana*, né à Palma, tué par les Arabes à Tunis, en 1315, auteur d'un grand nombre d'ouvrages en latin. Cf. un article de Delécluze dans *La Revue des Deux Mondes*, t. XXIV (1840).

2. Le manuscrit original se trouve à la Bibliothèque Nationale de Paris, n° 3323 du fonds latin. Publié à Paris, 1499. Voy. les œuvres complètes, Strasbourg, 1598, 1617, 1651 ; Mayence 1721, 10 vol. in-fol.

3. Saint-Marc Girardin. *Loc. cit.* « Lulle voulait soumettre les infidèles et les schismatiques en les convertissant. Au lieu de les écraser, pourquoi ne pas les convaincre ? » (Delaville Le Roulx, I, p. 27.)

Marc Girardin croit que les causes qui ont empêché l'Occident d'accourir au secours de l'Orient pendant le xv^e^ siècle, sont au nombre de trois : 1° l'enthousiasme des croisades s'était éteint, il n'en restait qu'une tradition populaire et poétique ; 2° les Princes latins d'Orient s'entre-déchiraient, tout en ayant les Grecs comme ennemis communs [1] ; 3° le schisme séparait l'Église orthodoxe de l'Église romaine, les catholiques voulant imposer l'union avec la suprématie papale.

Raymond Lulle propose la formation de deux corps d'expédition, l'un devant passer par le Maroc, par la Tunisie et Tripoli, l'autre par Constantinople et la Syrie. Le chemin que devait suivre l'armée des croisés a varié chez tous ces utopistes : le Dominicain Guillaume d'Adam, qui écrivit entre 1310 et 1314 le Traité *De modo Saracenos extirpandi*, conseille la voie de Constantinople et la réunion d'une marine chrétienne au golfe Persique ; Brocard, dans son ouvrage *Directorium*, recommande la route de l'Italie et de la Serbie ; Sanuto, comme nous le verrons au chapitre suivant, demande une expédition par mer [2].

Lulle exigeait également l'attaque, par terre et par mer, de l'Andalousie et, après sa conquête, l'armée chrétienne devait s'emparer de Ceuta en Afrique et de là s'avancer jusqu'à Tunis, pour pouvoir plus facilement prendre l'Egypte et la Terre Sainte. La flotte devait conquérir Malte et l'île de

1. En 1560, Guillaume Postel exprima la même pensée : « Et ne se faut fier que le peuple chrestien se leve pour nous aider » (*De la République des Turcs*, Poitiers, 1560, III^e^ partie, p. 88). Cela n'empêcha pas plus tard la majorité des auteurs de projets de partage de compter sur le concours des chrétiens d'Orient. Postel prêcha aussi la croisade : « Pour résister à une telle puissance, il me semble qu'il n'est tel que d'user de son baston... et poursuiuir la victoire sans se departir quant elle est commancée et les aborder en lieu, s'il est possible, que les forces d'Asie et d'Europe ne se puissent joindre en occupant ce détroit de la mer... Et la principale chose est d'estre secret en affaire, car en dix ou vingt jours ils assemblent cent mille hommes environ à Constantinople, si peu soient-ils advertis. » (*Ib.* p. 87.)

2. Ed. Langlois, p. 19.

Rhodes, pour empêcher ainsi l'approvisionnement des Sarrasins. Enfin, Raymond Lulle, comme son contemporain Sanuto, préconisait le blocus de l'Égypte, pour ruiner la puissance du Soudan. Un autre corps d'armée occuperait Constantinople et la Syrie et parviendrait au Nil par l'Arabie.

VI

PROJET DE MARINO SANUTO[1]

(1306)

Le rêve de prosélitisme catholique de Raymond Lulle et de Du Bois fut partagé par Marino Sanuto, dans son ouvrage : *Liber secretorum fidelium crucis* [2] commencé en 1306, après son retour d'Orient, mais présenté au pape Jean XXII seulement en 1321. Avec lui, l'intervention en faveur des lieux saints, jusqu'alors basée sur les intérêts de la foi, devient politique et commerciale [3]. Toutefois, Sanuto entrevoit la réconciliation des deux Églises, d'Orient et Occident, sous la suprématie du Pape, s'entend ; traitant de cette utopie, Ernest Renan écrit : « Sanuto ignore que la division en repose sur des raisons profondes et que, mis en demeure de choisir, les Grecs préfèreront le turban à la tiare. »

Sanuto n'est pas d'accord avec Du Bois sur le point stratégique : en sa qualité de Vénitien, l'invasion par terre lui répugne et il conseille la voie de la mer. D'un autre côté, il opine, dans l'intérêt de la chrétienté, que l'Empire d'Orient

1. Appelé aussi Torsello, appartenait à une grande famille vénitienne Sanudo, qui, après la prise de Constantinople par les Latins (1204), s'empara de Naxos, Paros et Melos, et se maintint, pendant un siècle comme dynastie ducale dans l'Archipel. Né vers 1260, vécut près du Cardinal Richard de Saint-Eustache, pour étudier le droit. habita longtemps en Grèce et voyagea en Chypre, en Arménie, Alexandrie et Rhodes.

2. *Histoire littéraire de France*, t. XXV, p. 479 et suiv. ; — *Gesta Dei per Francos*, par Bongars, t. II ; — Etude de Simonsfell dans *Neues Archiv*, VII, 143-172 ; — Tiraboschi, *Storia della lett. it.*, t. V, VI ; — F. Kunstmann. *Studien über Marino Sanudo der Aelteren*, Munich, 1855 ; — A. Pontasque, *De libro secretorum fidelium crucis*, Thèse, Montpellier, 1854 ; — A. Geoffroy, *Lettres de Marino Sanudo le Vieux* (*Bibl. de l'Ec. des Chartes*, 1893, t. LIX, p. 413).

3. Delaville Le Roulx, I, p. 32.

soit maintenu ; par suite, il se prononce contre l'occupation de Constantinople par les Latins.

En présentant son travail à Philippe-le-Bel, Marino Sanuto lui promettait, s'il admettait son projet de conquête de la Terre Sainte, « la seigneurerie du monde et de gagner le paradis. » Mais il ne fut pas écouté et mourut, en 1329, protestant contre l'égoïsme de son temps; ainsi que le dit Saint-Marc Girardin : « L'intérêt commercial et politique semble l'emporter sur la foi chrétienne au XIV^e^ siècle [1] ». D'ailleurs, le pape Jean XXII lui-même écrivit, en 1318 et 1319, aux Rois de France et d'Angleterre, leur conseillant de renoncer aux croisades.

Sanuto sut synthétiser les idées économiques qui avaient cours à son époque et parvint à composer une œuvre originale. Comprenant que, par sa position géographique, l'Égypte était l'entrepôt du commerce de transit entre l'Orient, les Indes et l'Europe, son plan conseillait le blocus continental de l'Égypte, qui serait, plus tard, suivi de la conquête de ce pays [2].

Il demandait une flotte de dix galères, dont l'équipage serait composé de Vénitiens. En trois ans, il estimait que le blocus aurait ruiné l'Égypte musulman ; alors 15.000 hommes et 300 chevaliers débarqueraient. En Arménie, on devait envoyer des troupes spéciales ; de plus, Sanuto conseillait une alliance avec les Tartares. Une fois l'Égypte conquise, la Palestine pouvait être facilement débarrassée du joug des infidèles.

Plus pratique que ses devanciers, Sanuto préconise une conquête économique en règle ; son résultat le plus clair aurait été l'établissement d'un puissant état maritime vénitien. Sept siècles plus tard, l'Angleterre comprit aussi bien le rôle prépondérant de l'Égypte et réalisa à son profit le rêve d'or du Vénitien Marino Sanuto.

1. *Les origines de la Question d'Orient*, dans *La Revue des Deux Mondes* du 1^er^ mai 1864, p. 72.

2. Delaville Le Roulx, I, p. 35.

VII

PROJET DE HAYTON OU HÉTOUM [1]

(1307)

Hayton dicta son ouvrage : *Flos historiarum terrae Orientis* à Nicolas Falcon, qui le rédigea en très mauvais latin ; en 1351, Jean Le Long d'Ypres le traduisit en français[2].

Dans la quatrième et dernière partie de son ouvrage, Hayton s'occupe de l'opportunité de tenter une conquête de la Terre Sainte et des moyens de réussite dans cette entreprise : *De passagio Terrae Sanctae*. M. Paulin Paris, commentant cette proposition, dit avec raison : « Le moment assurément était mal choisi, pour convaincre les chrétiens occidentaux de la facilité qu'ils trouveraient à recommencer le terrible labeur des croisades ; on était encore sous la douloureuse impression de la mort de Saint Louis et des tristes résultats de ce dernier voyage d'Orient. »

Hayton demande qu'on attaque l'Égypte et la Syrie. Pour la marche à suivre, il propose trois solutions : 1° par la Berbérie ; 2° par Constantinople, où les Tartares pourraient être d'un grand aide ; 3° par mer. Mais Hayton commit l'erreur

1. De la famille des Princes de Lampron, Comtes de Corigos, d'un port d'Arménie appelé alors *Curchi*, aujourd'hui *Corghos*, en face de Chypre. Son oncle, Roi d'Arménie, avait été dépossédé par les Sarrasins, mais remis sur le trône par les Tartares. Présenté au pape Clément V, il s'établit à Poitiers, où il mourut en 1308. Cf. *Legrand d'Aussy*, p. 443-445 ; Biographie de Bergeron ; Paulin Paris, *Hist. lit, de France*, XXV, p. 479-507.

2. Publié dans *L'Extrême-Orient au Moyen-Age*, de L. de Backer, p. 221-251 ; Cf. *Historiens arméniens des Croisades*, I, p. 469-470.

de conseiller le Pape de commencer la conquête par l'Arménie ; le débarquement dans ce pays présentait de grands dangers, le climat était redouté au moyen âge. Le projet de Hayton ne fut pas pris en sérieuse considération [1], de plus, il ne donnait aucune précision, quant à la manière dont on partagerait les dépouilles de l'Orient. Deux ans après sa mort, une grande agitation se manifesta dans les esprits. Par deux bulles : *Niter tuae* (9 juin 1304) et *In aeternitates perpetuas* (27 octobre 1309), le pape Clément V appelle Philippe-le-Bel aux armes contre les musulmans. Le grand Maître de l'ordre de l'Hôpital Fouques de Villaret fait des préparatifs pour une nouvelle croisade. En 1311 se réunit le Concile de Vienne, où joua un grand rôle Guillaume de Nogaret, le conseiller favori de Philippe-le-Bel, dont il sera question au chapitre suivant.

Hayton attire l'attention sur sa patrie, l'Arménie, où l'on évitait généralement de débarquer et sur le fait que les Tartares seraient prêts à s'unir aux chrétiens contre les musulmans [2], pour envahir Alep, ce qui obligerait le Soudan de passer d'Égypte en Syrie ; Tripoli pourrait aussi être facilement occupé ; afin d'éviter des chocs entre les chrétiens et les Tartares alliés, les deux armées ne feraient point leur jonction : les Tartares prendraient Damas, pendant que les chrétiens se dirigeraient sur Jérusalem. Les croisés pourraient ensuite pousser jusqu'à Gaza et au Nil, par le désert ou par le littoral. Si l'ennemi refuse la bataille, l'armée chrétienne devra retourner par Tripoli, afin de ne pas laisser les Sarrasins sur les derrières.

1. Delaville Le Roulx, I, p. 57.

2. « Un homonyme du Roi d'Arménie, qui était en même temps son neveu, l'historien Héthoum attribue à l'intervention de son oncle l'expédition entreprise par Koulagou (Khan des Tartares), en 1255, dans le dessein, dit-il, d'ôter la Terre-Sainte aux musulmans pour la mettre aux mains des chrétiens. » (N.-F. Delaborde, dans la *Rev. de l'Or. latin*, 1894. p. 207).

Malgré l'éloquence de sa plaidoirie, Hayton ne put convaincre personne : la réhabilitation de l'Arménie n'était guère possible, à cause des préjugés de l'époque [1].

1. Delaville Le Roulx, I p. 64-70.

VIII

PROJET DE GUILLAUME DE NOGARET[1]

(1310)

Le mémoire que le célèbre Guillaume de Nogaret présenta au Concile de Vienne[2], sur la possibilité d'organiser une nouvelle croisade, peut être considéré comme un projet vrai, ment officiel, puisque l'auteur, en sa qualité de chancelier-exprimait indubitablement les idées et les aspirations du Roi de France.

Dans son mémoire, Nogaret demande, comme ses prédécesseurs, la suppression de l'ordre des Templiers et l'abandon de la direction de la nouvelle croisade à Philippe-le-Bel; il réclame beaucoup de temps pour préparer cette entreprise, attendu que les Sarrasins sont braves et détiennent toute la Palestine; il conseille une alliance avec les Tartares et l'Empereur grec et insiste que l'on obtienne la neutralité des villes italiennes. Il s'occupe en détail de la question d'argent et indique Philippe-le-Bel comme administrateur des fonds, ce qui fit naître le soupçon que le Roi de France poursuivait plutôt le but de s'approprier ces importantes sommes, que de lever la croix et combattre les infidèles[3].

1. Ancien professeur de droit à l'Université de Montpellier, Nogaret fut le bras droit de Philippe-le-Bel dans la lutte du Roi de France contre le Pape Boniface VIII. Excommunié par le Pape, il parvint au rang de Chancelier du Roi et reçut de celui-ci la propriété de Massilargues. Il mouru à Paris en 1314.

2. Publié par Boutaric, *Notices et extraits de documents inédits retatifs à l'Histoire de France sous Philippe-le-Bel*, p. 117-123 ; résumé par Mas Latrie dans son *Histoire de Chypre*, II, p. 128-129.

3. Delaville Le Roulx, I, p. 61.

IX

PROJET DE GUILLAUME D'ADAM[1]

(1311)

Guillaume d'Adam dédia son mémoire *De modo Sarracenos exterpandi*[2] à Raymond Guillaume de Farges, cardinal de Sainte-Marie Nouvelle. Ses idées sont très originales et différentes de celles qui avaient cours au commencement du XIV^e^ siècle. Il demandait que la croisade se fît par terre et que Constantinople fût prise en passant. Une puissante marine devait s'établir au golfe Persique, afin de ruiner le commerce des Indes avec l'Egypte, conception hardie pour l'époque.

Il attaque les chrétiens qui faisaient le commerce de contrebande avec les musulmans, particulièrement les Gênois, marchands d'esclaves; ils procuraient ainsi au Soudan des soldats, environ 40.000, d'origine bulgare, grecque, ruthène, alane ou hongroise. L'Empereur même de Constantinople exportait les céréales de son Empire en Egypte. Le Pape devait excommunier tous ceux qui agissaient de la sorte et une escadre de surveillance confisquerait de pareilles marchandises. Il recommandait une alliance avec les Géorgiens et le Roi de Perse et proposait que la police de l'Archipel fût

1. Dominicain, qui avait passé sa vie prêchant l'Évangile en Orient ; il poussa jusqu'en Ethiopie et jusqu'aux Indes et fut archevêque de Sultanieh.

2. Manuscrits à la Bibliothèque Nationale de Paris, fonds français, n° 4425, f. 202-207 et à la Bibliothèque de Bâle, A, I, 28 ; — Cf. Delaville Le Roulx, I, p. 70-77.

confiée aux frères Martin, Benoît et Barthélemy Zaccharia, appartenant à une famille gênoise qui possédait l'île de Chios.

D'après Guillaume d'Adam l'essentiel était de prendre Constantinople ; cette idée lui appartenait en propre et n'avait jamais été énoncée avant ; aujourd'hui, on se rend mieux compte à quel point il fut prévoyant. La route à suivre devait être par la Hongrie et la Bulgarie. Comme les Grecs étaient les ennemis des croisés, autant que les Sarrasins eux-mêmes, il fallait commencer par les soumettre, autrement rien de sérieux ne pouvait être entrepris en Orient ; en effet, les Paléologues avaient tout sacrifié pour contrecarrer les efforts des catholiques. G. d'Adam prétendait que, pour la prise de Byzance, les femmes suffiraient, puisque les Turcs eux-mêmes avaient battu les Grecs ; du reste, les Génois de Péra, aux portes de Byzance, dominent le Bosphore.

La principale préoccupation de G. d'Adam, comme celle de Sanuto, est de ruiner le commerce des Sarrasins. Pour atteindre ce but, il eut une seconde idée originale, celle d'empêcher le commerce de l'Égypte avec l'Extrême-Orient, en l'arrêtant à l'entrée de la mer Rouge ; le Saint-Siège devait donc avoir dans l'océan Indien trois ou quatre galères, qui coupassent le chemin des marchands à Aden.

Ce projet non plus ne fut pas pris en considération : surtout la création d'une escadre dans l'océan Indien parut tout à fait irréalisable.

X

PROJET DE HENRI II DE LUSIGNAN, ROI DE CHYPRE[1]

(1311)

C'est toujours au Concile de Vienne, simultanément avec G. de Nogaret, que le Roi Henri II de Chypre présenta son mémoire sur la nécessité d'entreprendre une nouvelle croisade; le document fut remis par Casiatis, chanoine d'Ancone, et par Simon de Carmodius[2].

Comme militaire, le Roi de Chypre indique la manière dont l'armée chrétienne devait être organisée et conduite. On aurait, tout d'abord, constitué un corps d'avant-garde, composé de 15 à 20 vaisseaux et d'un corps de débarquement; son rôle consisterait à empêcher les *mali christiani* qui, pour un gain matériel honteux, n'hésitaient pas à procurer aux musulmans des armes, du bois et des munitions de toute espèce, allant ainsi à l'encontre d'une sainte cause. Ce corps d'avant-garde réussirait, en quelques années, à ruiner complètement l'Egypte, en faisant des incursions incessantes.

C'est alors que se mettrait en marche l'armée principale, le grand corps d'expédition; il s'arrêterait d'abord à Chypre.

1. Roi de Jérusalem et de Chypre, grand oncle du Roi Pierre, par la trahison de son frère, fut mené en prison au Royaume d'Arménie, d'où les chevaliers révoltés le ramenèrent le 27 août 1310, après avoir tué le tyran, son frère.

2. Publié par Mas Latrie dans son *Histoire de Chypre*, II, p. 118-125, sous le titre : *Mémoire sur les moyens de reconquérir la Terre Sainte et d'anéantir la puissance des Sultans d'Egypte remis par les envoyés du Roi de Chypre au Pape Clément II pendant le concile général de Vienne.*

On ne devait pas débarquer en Arménie, le climat de celle-ci étant fatal aux Européens et, de plus, la marche par terre d'Arménie en Syrie étant très difficile. Nous voyons ainsi chacun plaider pour le débarquement dans sa patrie : charité bien ordonnée commence par soi-même. Un mouvement des Tartares du côté de la Syrie aiderait puissamment l'expédition. On débarquerait en Egypte; une fois ce pays conquis, la Syrie ne résisterait plus[1].

Sous l'influence de toutes ces plaidoiries, le Concile de Vienne proclama la croisade, le 19 décembre 1312.

Mais au milieu des préparatifs de cette nouvelle croisade, Philippe-le-Bel et Clément V moururent (1314). L'entreprise devait échouer.

Sous Charles-le-Bel, des conseils, pour la conquête de Lieux Saints, furent donnés au Roi de France par Hélion de Villeneuve, Guillaume Durand, évêque de Mende et par l'Evêque espagnol de Léon. Mais le Comte de Clermont, devenu duc de Bourgogne (1326) ajourna la croisade, malgré les protestations des croisés; les négociations à ce sujet continuèrent avec le Saint-Siège jusqu'en 1333.

1. Delaville Le Roulx, I, p. 61-62.

XI

PROJET DE BROCARD [1]

(1332)

Philippe VI de Valois, ayant repris activement les préparatifs de la croisade, pour répondre à ses sentiments chevaleresques, un dominicain allemand, Brocard, rédigea, en 1332, un mémoire, intitulé *Directorium*, qu'il dédia au Roi de France [2]. Par son traité, il démontrait la nécessité d'entreprendre la croisade; la seconde partie est consacrée au plan de l'expédition.

Comme G. d'Adam, Brocard se prononce contre l'expédition par mer et préfère la voie de terre, par Constantinople; la route par Gibraltar, la Tunisie et l'Egypte lui semble trop longue et dangereuse.

Le titre même de ses chapitres indique les différentes voies qu'il examine : « Du premier chemin qui est par Afrique » (p. 251). « Du second chemin qui est par mer, lequel le Roy ne doit point entreprendre » (p. 252). « De

1. La *Biographie universelle* de Michaud l'appelle Brocardus de Monte Sion et date, par erreur, son œuvre de 1232. Il a été souvent confondu avec un autre Bonaventure Brochard, qui vécut vers 1533 et écrivit également sur les Lieux Saints des relations publiées sous le nom de notre Brocard. Celui-ci vécut vingt-quatre années en Orient et prit une part active à l'union des Arméniens de Cilicie à l'église romaine. Cf. Delaville Le Roulx, I, p. 86-102.

2. Traduit en français par Jean de Vignay (1333) et par J. Miélot (1455); cette dernière tr. fut publiée par Reiffenberg dans sa *Collection de monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, Hainaut et Luxembourg*, t. IV, p. 227-312. A la suite il y a encore un Traité d'Em. Piloti, sur le passage dans la Terre sainte (1420), p. 312-419.

la voie qui est par Italie et est bonne, mais on y peut aller en III manières » (p. 253). De ces trois « manières » celle qui lui semble préférable est la suivante : « Et le tiers chemin pourra être par Ydronte (Otrante) qui est aussi une cité de Puille et d'illec par l'isle de Curpho (Corfou) qui est à mondict seigneur de Tarente, venir à Desponte qui est environ C et XX miles par delà Ydronte et puis par Blaque (Blachia) à Thessalonique » (p. 254).

Mais le meilleur itinéraire serait par l'Allemagne, le chemin suivi par Pierre l'Ermite; au nombre des croisés s'adjoindront les troupes allemandes et hongroises et le tout traversera la Bulgarie.

Brocard parle des nombreux chrétiens d'Orient [1], mais repousse toute idée d'alliance avec l'Empereur d'Orient et avec le Roi de Serbie, parce qu'elle serait criminelle du point de vue religieux et aussi parce qu'on ne saurait se fier à des ennemis invétérés; tout au contraire, on doit soumettre leurs pays, ce qui mettrait fin au schisme orthodoxe. Les approvisionnements se feront « de la Thrace, de la Macédoine, de Mamistra, de Valachie [2], de Negroponte et de la côte septentrionale de la mer Noire. » Les Turcs sont faibles et se laisseront impressionner par une prophétie, répandue parmi eux, et d'après laquelle leur pays sera conquis par un Prince français [3].

1. « Il y a doncques d'autres chrétiens que ceux que j'ai nommés ci-dessus, qui demeurent en notre partie d'Europe : c'est assavoir les Grecz, les Ruthiens, Vulgaires (Bulgares), Esclaves (Esclavons) et Valaques, lesquels tous ensemble la secte des Grecz, pour pourvoiements de erreurs et de crismes enveloppe et tire avec elle aux enfers » (p. 238).

2. « Avons le chastel et le port de Roudonice par où nous aurons largement les blez de toutes manières de Walaquie » (p. 307).

3. Saint-Ange, Carme du XIIIe siècle, avait prédit qu'un Roi de France purgerait un jour l'Univers de la race des Turcs :

> Atque utinam veniat, tua quem dixere futurum,
> Rex novus ex Francis oracula, qui fuget istam
> Progeniem, peste hâc totum qui liberet orbem.
>
> (De Foncemagne, p. 548.)

Tandis que G. d'Adam se préoccupait, en premier lieu, de l'intérêt commercial, Brocard insistait sur le côté militaire de l'expédition et sur les considérations politiques; aussi son ouvrage fit-il une profonde impression à la cour du Roi de France. Ses propositions furent attentivement discutées par le Conseil royal. Mais la voie de terre parut dangereuse; le Conseil adopta la voie de mer[1]. Le Roi renonçait à Constantinople, pour ne penser qu'à la Terre Sainte.

Venise proposa une ligue contre les Turcs; l'ordre de Rhodes et l'Empereur de Constantinople y accédèrent; Philippe VI promit également d'y entrer, toutefois avec réserves.

Le 11 novembre 1333, le Pape proclama Philippe VI de Valois général en chef de la croisade. Le 8 mars 1334, une convention fut signée, à Avignon, avec Venise, en présence du Pape Jean XXII; mais cette convention ne put être appliquée, par suite de la mort du Pape (décembre 1334). Néanmoins, les préparatifs continuèrent en France; dans les ports, il y avait des vaisseaux qui auraient pu transporter 60.000 hommes. On calcula que 300.000 croisés s'étaient inscrits. Mais un obstacle insurmontable s'opposa encore à cette croisade : la nouvelle de la guerre avec l'Angleterre obligea Phlippe VI de quitter brusquement Avignon.

D'ailleurs tous ces efforts devenaient stériles en présence de l'état de décrépitude de l'Empire byzantin ; il semblait s'écrouler de tout côté. Le 16 mars 1355, Matteo Venier écrivait au Doge de Venise, dans son dialecte : « Questo imperio è a

1. L'avis du Conseil se trouve dans les Archives nationales de France, f. 703-712 ; analysé par Mas Latrie, III, p. 726. — Froissart, éd. Luce, I, p. 117 : « Quant à l'article premier duquel on doit avoir advis, c'est à sçavoir si le Roy doit aller par mer ou par terre, il semble au Conseil, sauf la délibération du Roy et son meilleur advis, que le chemin par terre ne fasse mie à tenir pour plusieurs causes et raisons..... C'est pourquoy, tout considéré, ils oseroient mieux conseiller le chemin de la mer, poursuivant partie du voyage de Monsieur Saint Louys. » (Delaville Le Roulx, II, p. 7 et 9.)

mala condizione, e quanto al vero, è a grande estremitade, si per causa dei Turchi che i da molestia grande e da tutte parti si etiamdio per lo segnior et rezimento che i a... la universitade vorria la signoria dei Latini : a dir lo vero i no po star cosi per cosa del mundo, mai i xe tanto cativi et ostinadi di malicia, che de lor no se po creder altro che quello che se ve[1]. »

Tels étaient, au XIII[e] et au XIV[e] siècle, les principaux projets théoriques de chasser les Musulmans de la Palestine et de la Syrie.

Ils furent suivis de nombreuses tentatives réelles, qui ont été racontées par les historiens compétents, principalement par Delaville Le Roulx[2] : le Pape Benedict XII (1343) ; Humbert de Viennois (1345)[3] ; le roi de Chypre Pierre I de Lusignan (1361)[4] ; Amédée VI, Comte de Savoie (1365-67)[5] ; Louis II de Clermont duc de Bourbon (1390) échouèrent. Entre 1380 et 1390, les puissances maritimes, telles que Venise, Pera, Gênes, signèrent des accords en règle avec les Turcs. Les désastres de Kossovo (1389)[6] et de Nicopolis (1396)[7] coupèrent court aux aventures sentimentales.

1. Arm. Baschet. *La diplomatie vénitienne*, Paris, 1862, p. 213.

2. I, p. 140, 143, 221, 225, 261, 265, 271, 276, 283, 348, etc. Cf. Lavisse et Rambaud, t. III, p. 804-805 ; Nic. Jorga, *Ph. de Mézières et la croisade au XIV[e] siècle*, Paris, 1896, p. 33-62.

3. Nic. Jorga. *Gesch. des Osm. Reiches*, I, p. 185.

4. *Ib.*, I, 216-218 et dans *Ph. de Mézières.*

5. Nic. Jorga. I, 224-228. Par une bulle datée d'Avignon, 10 avril 1373, le Pape Grégoire XI prêche une nouvelle Croisade (Theiner, II, p. 135 ! *Documente Hurmuzaki*, I, 2, p. 200-204).

6. Cf. A. d'Avril. *La Bataille de Kossovo*, Paris, 1868 ; Delaville Le Roulx, I, p. 341 ; Zinkeisen, *Geschichte des Osmanischen Reichs*, t. I, p. 249-264 ; B. von Kallay, *Geschichte der Serben*, p. 166 ; Xenopol, *Hist. des Roumains*, Paris, 1896, I, p. 172.

7. Le Duc Jean de Nevers, prétendant à la couronne de Constantinople, accompagné de Boucicaut, d'Eu et de nombreux chevaliers français, furent cruellement défaits par les Turcs à Nicopolis et pris comme prisonniers. Cf. Zinkeisen, I, p. 297-314 ; Jorga, I, 292-297 ; Xenopol, I, 257 ; G. Köhler, *Die Schlachten von Nicopolis und Warna*, Breslau, 1882.

« On pourra dire au XIVe siècle que pas un pouce de terre ne restait aux chrétiens pour débarquer en Orient[1]. »

Dans la suite, il y eut encore un appel de l'Empereur d'Orient Manuel, qui dépêcha Cantacuzène[2] auprès du Roi de France Charles VI. Le Pape Grégoire XII prêcha encore la croisade le 9 novembre 1407. Mais Chypre (1425) et Constantinople (1453)[3] tombèrent au pouvoir des Turcs. C'est en vain que le Roi de France Charles VII achète à Thomas Paléologue le titre d'Empereur d'Orient[4]. « On ne dit plus les *Lieux Saints*, on dit *le Levant*, c'est-à-dire la porte des Indes Orientales : *liberté de commerce*, *liberté de culte*, telle est la devise nouvelle[5]. »

En 1495, on vit même ce fait inouï : le Pape Alexandre VI cherchant l'alliance du Sultan Bajazet contre le Roi de France Charles VIII, qui voulait reconquérir la Terre Sainte!

1. Jorga, *Ph. de Mézières*, p. 2.

2. Un de ses descendants, Sherban Cantacuzène, Prince de Valachie, joua un rôle important au siège de Vienne (1683) : « L'Empereur (Léopold), voulant attacher davantage Sherban à l'Empire, lui envoie encore un autre diplôme, par lequel il le reconnaît comme descendant de la famille impériale des Cantacuzène de Byzance » (Xenopol, II, p. 75).

3. Zinkeisen, I, p. 813-862. En avril 1455, le Pape Calixte III jurait encore de reprendre Jérusalem (*Ib.*, II, p. 61 ; Theiner, II, p. 278 ; Hurmuzaki, II, 2, p. 56, 57, 77, 100) ; le Pape Pie II de même (Zinkeisen, II, p. 277-279). En 1454, Luca din Bergesci, envoyé du Roi de Pologne à la diète de Ratisbonne, disait : « Facilius Defensio ipsa parariarmaque capesci par nos poterant, si Serenissimo clarissimoque illo principe domino Wladislao Ungariæ et Poloniæ regi bellis cum ipsis Turcis tractanti, principes catolici paululum adiuti ferreque petitum præsidium dignati fuissent » (Hurmuzaki, II, 2, p. 52).

4. Voy. plus loin le chapitre consacré au projet de Charles VIII.

5. Lavisse et Rambaud, III, p. 165 ; IV, p. 701.

PROJETS DE PARTAGE DE LA TURQUIE

XII

PROJET DE BERTRANDON DE LA BROQUIÈRE

(1432)

Pendant que les Turcs remportaient succès sur succès et au milieu des revers de la chrétienté, apparaît comme une équipée la reconnaissance que fit en Orient Bertrandon de la Brocquière et le projet d'une nouvelle croisade qu'il formula en 1432. Il n'y a pas de doute, vu l'intention bien connue du duc de Bourgogne d'aller en croisade contre les Turcs, que c'est celui-ci qui le chargea de se rendre en Orient.

Bertrandon de la Broquière était en effet *écuyer tranchant* du duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon. Il partit, en février 1432, pour Jérusalem; il retourna en France par terre, prenant la route de Damas, Antioche, Brousse, Gallipoli, Constantinople, Andrinople, Philippopoli, Sofia, Belgrade et Vienne. Comme il l'avoue lui-même, il se présenta au duc de Bourgogne, de retour, en 1433, en costume oriental et sur le cheval qu'il avait acheté à Damas et sur lequel il avait chevauché jusqu'en Bourgogne et il nous avertit qu'il a raconté son voyage « pour obéir à mon très redouté Seigneur Monseigneur le Duc, qui me l'a ordonné. »

Son récit a été publié par Legrand d'Aussy sous le titre : *Voyage d'outre-mer et retour de Jérusalem en France par la voie de terre, pendant le cours des années 1432 et 1433*

par Bertrandon de la Broquière, Conseiller et premier Ecuyer tranchant de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne ; ouvrage extrait d'un manuscrit de la Bibliothèque Nationale, remis en français moderne et publié par le citoyen Legrand d'Aussy, an VIII[1].

Bertrandon de la Brocquière s'embarqua à Venise, passa par Corfou, Candie, Rhodes, l'île de Chypre et débarqua à Jaffa. Nous ne le suivrons pas dans son pieux pélerinage en Terre Sainte; nous mentionnerons seulement ce qui a trait à notre sujet.

A Péra, appartenant alors aux Gênois, il réussit à s'adjoindre à Benedetto de Forlino, Ambassadeur du Duc de Milan, envoyé en mission auprès du Sultan Amurat II. Ils partirent ensemble en janvier 1433 et durent attendre onze jours à Andrinople. L'auteur précise comme suit les demandes du Duc de Milan : « Messire Benedict exposa le sujet de sa mission qui consistait à prier leur maître, de la part du Duc de Milan, de vouloir bien abandonner à l'Empereur romain Sigismond la Hongrie, la Valachie, toute la Bulgarie jusqu'à Sophia, le Royaume de Bosnie et la partie qu'il possédait en Albanie, dépendante d'Esclavonie » (p. 585).

Une requête aussi audacieuse reçut une fière réponse de la part du Sultan : « Leur maître les chargeait de saluer pour lui son frère le Duc de Milan; mais que sa demande en ce moment n'étoit point raisonnable... Qu'il renonçoit d'autant moins que jusqu'alors ils ne s'étoient jamais trouvés en présence sans l'avoir battu ou vu fuir » (p. 588).

B. de la Broquière ne dissimule pas le véritable objet de

1. *Mémoires de l'Institut National des Sciences et Arts, Sciences Morales et Politiques*. t. V, Paris, Fructidor, an XII, p. 422-647. Cf. Ch. Schefer, *Le voyage d'outre-mer de Bertrandon de la Broquière*, Paris. E. Leroux, 1892 ; trad. en anglais par Th. Johnes : At the Haford press, Henderson, 1807. A l'époque où Bertrandon passa par Jérusalem, la ville sainte était sous la domination des Mamelouks.

son ouvrage : « Je me suis enhardi à écrire... comment il est possible de reprendre les états dont ils (les Turcs) se sont emparés et de les battre sur un champ de bataille » (p. 602). Il pense que le souverain chrétien, qui entreprendrait d'attaquer les mulsulmans, ne devrait penser ni à la renommée, ni à la gloire, mais seulement à Dieu et à la foi.

Il se fait l'illusion qu'il suffirait aux Princes chrétiens de paraître en Orient, pour que tous les chrétiens orientaux fissent avec eux une ligue contre les Turcs : « Ils ont parmi eux un très grand nombre de chrétiens qui seront forcément : Grecs, Bulgares, Macédoniens, Albanais, Esclavons, Valaques, Rasciens (Serbes) et autres sujets du despote de Rascie[1]. Tous ces gens-là détestent les Turcs, parce qu'il les tient dans une dure servitude et s'ils voyaient marcher en forces contre lui les chrétiens et surtout les Français, je ne doute nullement qu'ils ne lui tournassent le dos et ne le grevassent beaucoup » (p. 610).

A l'armée qui partirait ainsi en guerre, B. de la Brocquière lui donne le conseil de ne pas vivre de rapt et de pillage, mais au contraire de tout payer, jusqu'à son entrée en territoire turc. Comme tous ses devanciers, il est persuadé que le Pape fournira tout l'argent nécessaire à l'entreprise. Il se contenterait si la France, l'Angleterre et la l'Allemagne, ensemble, donnaient de 15 à 20.000 soldats, en s'écriant : « et je demanderai à Dieu la grâce de marcher avec eux et je réponds bien qu'on pourra les mener sans peine de Belgrade à Constantinople ! » (p. 612). Il étudie ensuite minutieusement l'organisation de la croisade et la manière d'attaquer les Turcs (p. 613-617).

1. B. de la Broquière n'est pas très enthousiaste de quelques-uns de ces chrétiens. En parlant des Grecs, il dit : « Tous les Grecs, avec qui j'ai eu à traiter, ne m'ont laissé que de la défiance ; j'ai trouvé plus de loyauté en Turquie » (p. 555). Et les Hongrois : « Quant à moi, j'avoue que je me fierais moins à un Hongrois qu'à un Turc » (p. 622).

XIII

PROJET DE PHILIPPE-LE-BON, DUC DE BOURGOGNE[1]

(1457)

Le célèbre Duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, qui envoya Bertrandon de la Brocquière en Orient, eut l'intention bien arrêtée de mettre à exécution une entreprise contre l'Empire ottoman, avant et après la prise de Constantinople.

Je résume, d'après le texte publié par M. Jules Finot[2], le projet que, après la prise d'Arras, Philippe-le-Bon fit de restaurer la foi chrétienne en Orient, en expulsant les Turcs. En 1442, l'Empereur Jean Paléologue s'était adressé à lui pour implorer son secours contre les infidèles, il fit une expédition militaire et commerciale qui dura jusqu'en 1448; « la piraterie n'y fut pas étrangère », dit M. Finot. Les essais de Philippe de soulever les autres Princes chrétiens n'avaient pas réussi. Après la prise de Constantinople, le duc fit, en février 1454, au fameux *Banquet du Faisan* de Lille, vœu de marcher en personne contre les Turcs :

1. Né à Dijon le 13 juin 1396, mort à Bruges le 15 juillet 1467, fils de Jean sans Peur et de Marguerite de Bavière. Epousa : Michelle de France, fille de Charles VI, morte en 1422 ; Bonne d'Artois, veuve du Comte de Nevers, en 1424 ; et Isabelle de Portugal, dont il eut Charles le Téméraire. Créateur de l'ordre de la Toison d'or. Conclut, en 1419, le Traité d'Arras avec Henri IV, qu'il reconnut comme régent de France. On l'appelait « le Grand Duc d'Occident. » Cf. *Notice Hist. sur Ph. le Bon,* Douai, 1843 ; *Hist. de Ph. le Bon,* Bruxelles, 1643 ; Pernell, *Episodes du règne de Ph. le Bon,* Bruges, 1847 ; Quienson, *Notice sur Ph. le Bon,* Douai, 1840.

2. *Projet d'expédition contre les Turcs préparé par les conseillers du duc de Bourgogne Philippe le Bon* (*Mémoire de la Société des Sciences de Lille,* Lille, Quarré, 1890, in-8).

« résister à la dampnale emprinse du grand Turc et des infidels. » En janvier 1457 fut rédigé par ses conseillers un mémoire intitulé : « S'ensuit ce qui est advisé qui se doit mettre à exécution pour le voyage de Monseigneur le Duc (en Turquie) » [1].

Pour les renseignements géographiques, on avait consulté un « Advis pour faire conqueste sur le Turc, à la correction des saiges », rédigé en 1455 [2]. D'après cet *Advis*, on devait voguer directement vers Gallipoli et Constantinople, car il vaut mieux s'en prendre à la racine qu'aux branches : « Pour les dictes branches, j'entens de soy prendre devers la Hongrie ou la Valaguye, Servye, Rassye, Harbanye, La Morée et plusieurs autres pays frontisans à la Rommenye. Et pour la racine, j'entens Constantinople et Garipoly, comme cy après sera declairié. » L'auteur de ce mémoire comptait sur les populations chrétiennes de l'Orient : « Est bon à savoir que quand les princes voisins audit Turcq, sur lesquelx il a faicte conqueste comme les Roys de Hongrye, de Bossonye, le Dispot de Servye, celluy de Rassye, les seigneurs de Waulasque et ceux de Larbanye, que quant ilz verront lesdits Turcs en telle perplexité ilz se parfourceront à tout leur povoir de reconquerre ce que ledit Turc a conquis sur eulx et de luy faire guerre. »

Les conseillers du duc, dans leur Mémoire opinent qu'on doit prévenir immédiatement tous les chevaliers qui ont fait aussi le serment à Lille. Le cousin germain du Duc, Jean de Nevers, comte d'Etampes, devait être désigné comme Lieutenant général. On indique également les trois maréchaux et les prévosts. Suit l'*Adviz pour le chemin de Monseigneur :* « 1° Se mondit seigneur est disposé de prendre le chemin

1. Archives du Nord. Chambre des Comptes de Lille, carton 1457.
2. *Ib.*, carton 1455, n° 15908.

par Ytalie, il semble que toute son armée se doit assembler à Chalon... Il faut faire provision audit lieu Egues-mortes, Nisse et Marsaille ou autre port de X ou XII grosses naves ou autres naviges... De l'autre partie des gens d'armes de Picardie iront par terre avec mondit seigneur. »

Il y avait ensuite l'*Adviz pour Allemagne :* « Se monseigneur le duc se dispose pour ledit chemin, il semble que toute l'armée se doit armer et assembler à Raysbourg (Ratisbonne) et là environ pour delà en avant aler par la rivière de la Dunoë (Danube)... Item à savoir que pour aler tout par eaue de Raisbourg à Bellegrade, on y seroit en moins d'ung mois, et se partie va par terre et l'autre par eaue, il y faudra au moins six sepmaines. » On estimait les bateaux nécessaires à 300 ; chaque bateau devait prendre 30 chevaux et 100 hommes.

Suivent : *Adviz pour lever gens et ce qu'ilz cousteront et état de l'artillerie emmenée par le bâtard de Bourgogne dans son expédition ; Adviz pour le navige qui sera nécessaire si on prend le chemin de Ytalie ;* on devait aussi emmener vingt monnayeurs pour la frappe du numéraire nécessaire pendant l'expédition.

Les circonstances politiques empêchèrent Philippe-le-Bon de donner suite à ce projet. A la fin de 1463, il fut sur le point d'aller, avec son armée, jusqu'à Ancone, se joindre aux troupes du Pape Pie II. Mais Louis XI le détourna de cette résolution, en lui promettant 10.000 combattants pour la croisade, s'il ajournait son départ. La mort de Pie II et les difficultés de réunir les forces des croisés empêchèrent cette fois, irrémédiablement, le duc de Bourgogne de partir pour la conquête de Constantinople.

*
* *

Mais pendant que le duc de Bourgogne combinait ce beau projet, les Turcs s'emparaient, peu à peu, de toute la péninsule balkanique, où ils devaient régner en maître quatre cent soixante ans!

Aussi, à part l'entreprise avortée de Charles VIII, ne trouvons-nous plus, pendant le XV^e^ siècle, beaucoup de projets de partage de l'Empire ottoman. Les véritables plans de partage de la Turquie commencent à se dessiner à la fin du XVI^e^ siècle. « La bataille de Lépante (1571) remet en honneur les idées de croisade, qui occupent de nouveau l'esprit des politiques, comme des rêveurs [1]. »

Je ne voudrais pourtant pas passer sous silence un écrit, dont il existe un exemplaire unique, découvert par M. Docen, en 1806, dans la bibliothèque des Jésuites à Augsbourg, et dont M. Stahl [2] a fixé la date d'impression à 1454; je veux parler de : *Eyn manug d. cristeheit widd. die Durke* (un appel de la chrétienté contre les Turcs) de 6 ff. in-4°; c'est une pièce de 118 vers, qui somme le Pape Nicolas V de soulever les princes chrétiens contre les Turcs.

On connaît les efforts stériles du Pape Calixte III de provoquer une grande croisade (1455-58).

1. Nic. Jorga. *Un projet rel. à la conquête de Jérusalem* (*Rev. de l'Or. lat.*, 1894, p. 184). Une mention spéciale est due à Giovanni di Caspistrano, né en 1385, qui prit part au siège de Belgrade de 1456. Ce moine septuagénaire avait, en 1455, parcouru l'Espagne, la France, l'Allemagne, la Pologne et la Hongrie, prêchant la guerre sainte : le Pape lui avait fait remettre, par le cardinal di Sant'Angelo, une croix et un drapeau avec l'image de San Bernardino. Il mourut en octobre 1456, trois mois après la délivrance de Belgrade : « Avec lui, dit M. Jorga, disparaît à jamais le type saint du croisé » (Jorga, II, p. 77-79).

2. *Journal Asiatique*, 1828. p. 385-389.

XIV

PROJET DU ROI DE FRANCE CHARLES VIII[1]

(1495)

Dans une étude : *La délivrance de la Grèce projetée en France à la fin du XV^e siècle*[2], M. le comte Durrieu, après Foncemagne, a étudié le projet du roi de France Charles VIII de délivrer la Grèce et de conquérir ensuite Constantinople et la Terre-Sainte. La conquête de Naples n'était pour lui que le premier pas : « Il envisageait, dans la prise de possession du sud de l'Italie, le moyen de s'assurer une base favorable d'opération. »

Dès son enfance, Charles VIII a pu être préparé à l'idée de délivrer l'Orient, par son père, Louis XI, qui disait, en 1478, aux envoyés de la ligue italienne : « Je supplie humblement la glorieuse Vierge Marie d'accorder un grand honneur à mon très cher fils, ce serait de lui donner l'occasion, le pouvoir et les moyens d'aller de sa personne, avec la noblesse et la chevalerie de France, combattre le détestable Turc et les autres infidèles »[3]. En 1492, les ambassadeurs milanais en-

1. Dit *l'Affable*, fils de Louis XI, né en 1470, mort en 1498. Conquit le Royaume de Naples en 1495, mais le perdit incontinent, à la suite d'une ligue formée contre lui par le Pape, l'Empereur, les Vénitiens, le duc de Milan, Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille. Cf. *l'Hist. de Charles VIII*, par Godefroy et Philippe de Ségur ; Fr. Delaborde, *Expéd. de Charles VIII en Italie*, Paris, 1888 ; S. de la Pilargerie, *Campagne et bulletins de la grande armée d'Italie commandée par Charles VIII*, Nantes et Paris, 1866 ; de Foncemagne, *Eclaircissements hist. sur quelques circ. du voy. de Ch. VIII en It.* (Mém. de l'Ac. des Inscr. et Bel. Lett.. t. XVII (1751), p. 539-578.

2. *Revue d'Hist. dipl.*, 1911, p. 333-351.

3. Delaborde, p. 315.

voyés par Ludovic Sforza à Charles VIII, pour l'entraîner à venir en Italie, lui disaient : « Le voyage d'Italie, en lui donnant le moyen de passer en Grèce augmentera l'honneur et le profit de toute la foi catholique et république chrétienne, s'il veut, comme il le peut, combattre et reprendre l'empire de Constantinople, autrefois si grand, dont le seigneur actuel, tremblant déjà, n'a jamais tant craint ou redouté une nation chrétienne que la française[1]. » De Foncemagne ajoute : « Il fut aisé de lui persuader que la conquête du royaume de Naples serait le prélude de celle de Constantinople, où l'appelait lui disait-on, la qualité de *Roi Très-Chrétien*[2]. »

Charles partit au mois de juillet de l'année 1494.

Le 14 décembre 1494, il écrivait à certains évêques de France : « Notre intention n'est pas seulement pour le recouvrement de notre royaume de Naples, mais est au bien de l'Eglise et au recouvrement de la Terre-Sainte[3]. »

Comines dit que tout ce voyage fut « vrai mystère de Dieu ».

Le 29 novembre 1494, Charles VIII lança de Florence un manifeste qui fut imprimé et répandu en Italie et en France :

Charles, par la grâce de Dieu, roi de France,... désirant, comme nos ancêtres les rois de France très-chrétiens, nous opposer suivant notre pouvoir à tant de crimes dont les perfides Turcs menacent continuellement la religion chrétienne... nous nous sommes proposé de n'épargner ni notre personne, ni nos travaux et possibilités pour repousser la fureur enragée de ces Turcs et recouvrer la Terre Sainte et les autres états enlevés par eux aux princes et aux peuples chrétiens.

Il annonce son expédition en Italie :

Parce que le royaume de Naples, pourrait surtout nous fournir ... un facile accès pour attaquer les très perfides Turcs, nous

1. Comte Durrieu, p. 337.
2. De Foncemagne, p. 540.
3. *Ib.*, p. 549.

entendons le recouvrer, afin qu'il puisse être pour nous et les nôtres un facile lieu d'entrée et de sortie et un sûr point d'appui[1].

Maître Guilloche de Bordeaux publiait une prophétie populaire :

Il fera de si grant batailles
Qu'il subjuguera les Ytailles :
Ce fait, d'illec il s'en ira
Et passera delà la mer..,
Entrera puis dedans la Grèce
Où, par sa vaillante proesse
Sera nommé le roy des Grecs...
En Jérusalem entrera
Et mont Olivet montera[2].

Charles VIII espérait que le Pape le soutiendrait ; d'un autre côté, par l'entremise de l'évêque de Gürk en Carinthie, Raymond Perraud, il sollicitait l'appui de l'empereur Maximilien. Enfin le 6 septembre 1494, André Paléologue signait un acte par lequel il déclarait céder au roi de France ses droits à la couronne de l'empire de Constantinople[3]. Charles VIII entra dans Rome le 31 décembre 1494 ; le 22 février 1495, il fit son entrée à Naples, en habit impérial. Il exigea que le pape Alexandre VI Borgia lui remît le fameux *Zizim*[4], le frère cadet du sultan Bajazet, pour le prendre à la suite de l'armée française. Il écrivit plusieurs lettres à Pierre d'Aubusson, Grand Maître de l'ordre des Hospitaliers, à Rhodes ;

1. De la Pilargerie, p. 101-103.

2. De Foncemagne, p. 545.

3. L'acte de cession, en latin, est publié en entier par de Foncemagne (p. 572-578). Paléologue y est appelé ; « Andreas Paleologus Dispotus Romeorum, afferens et affirmans se immediatum successorem Imperii Constantinopolitani... Ad suas aures gloriosam famam invicti Francorum Regis, ac Christianissimi Principis Caroli, qui veluti alter Carolus Magnus, ex cælo missus... ad invadendum profligandumque crudelissimum Christianorum hostem... etc. »

4. Djem, fils de Mahomet I, fut retenu comme otage par les chevaliers de Rhodes à Bourganeuf, puis emmené à Rome et à Naples.

dans une de ces lettres il disait : « parce que nous avons intention, à l'aide de Dieu, de poursuivre et de parachever notre entreprise tant pour le bien et augmentation de notre Sainte Foy catholique, jeter et mettre hors de captivité les chrétiens que les infidèles tiennent en grande misère et captivité, que aussi, rejoindre et unir à la chrestienté les terres par eux usurpées [1]. »

Le Grand Maître lui répondit, le 22 février 1495 :

... Pourquoy, mon souverain seigneur, à bonnes raisons et causes estes de la divine clémence induit et illuminé, comme successeur de tant noble progression, à la recouvrance de ce vray et droiturier siège impérial et second patriarché, et mesmement de la province de Grèce, fructueuse et de grant prérogative, et fort convenable de la destruction et totale extermination de la damnable secte du faulx prophète Mahomet [2].

En Grèce on attendait le roi de France. Claude de Saissel [3] prétend que les Turcs, informés du projet de Charles VIII, s'en inquiétaient : « Les Turcs mêmes, qui étaient en garnison en Grèce, achetaient les chapeaux dont les Grecs s'accoutrent, à si haut prix que bien était heureux qui en avaient à vendre, espérans par ce moyen évader la fureur des Français, en feignant d'être Grecs. »

Des Albanais avaient déjà arboré le drapeau français. A Constantinople, le Sultan, ému, armait cent vingt galères et massait quarante mille hommes aux postes avancés.

Philippe de Commynes écrit : « Tant de milliers de chrestiens estoient prestz à se rebeller, que nul ne sçauroit penser. »

Mais les rêves de Charles VIII s'évanouirent promptement. Zizim [4] mourut le 25 février 1496 à Capoue et l'on soup-

1. Comte Durrieu, p. 343.
2. *Ib.*, p. 344.
3. *Histoire singulière du roy Loys XII*, Paris, 1558.
4. Cf. P. Mailland, *Le Prince Zizim*, Chambéry, 1894, in-8; L. Thuasne, *Djem-Sultan*, Paris, 1892.

çonna que les Borgia l'avaient empoisonné. Alphonse d'Aragon demandait l'alliance du Sultan, le Pape se retournait contre le Roi très-chrétien ; il écrivait à un émissaire qu'il dépêchait à Bajazet : « Fais en sorte que le négociateur turc qu'on enverra à Venise annonce que le roi Alphonse et Nous, sommes de bons amis du Sultan[1]. » Le 31 mars 1495 se forma la Ligue de Venise contre Charles VIII. Le Roi quittait Naples le 20 mai 1495 pour rentrer en France. On sait qu'il battit l'armée de la Ligue à Fornoue, près de Plaisance.

Mais l'agitation contre les Turcs venait à peine de commencer et ne fit que grandir dans les premières années du XVI[e] siècle.

Le 27 mars 1508, le pape Jules II écrivait au roi Wladislas de Hongrie et de Bohême, pour lui annoncer que l'empereur Maximilien, le roi Louis de France et les Vénitiens doivent faire la paix pour attaquer ensemble les Turcs et ajoutait : « Si igitur tua serenitas bono animo, delectosque filios nobiles et fortissimos viros Wayvodas Moldavie ac transalpine hortari non cesset, ut audentius perfidos Turcos gravi bello Regis Persarum implicitos sustineant et invadant[2]. » C'est surtout le successeur de Jules II, le grand pape Léon X, qui souleva toute la chrétienté contre les Turcs.

1. Comte Durrieu, p. 348.
2. *Hurmuzaki*, II, 2, p. 577.

XV

PROJET DU PAPE LÉON X[1]

(1513-1517)

L'illustre pape Léon X, qui donna son nom au XVI^e siècle, quoiqu'il n'ait régné que pendant huit ans, s'employa de toutes ses forces à réunir les Princes chrétiens contre la puissance Ottomane, alors si menaçante.

En communiquant l'élection du nouveau Pape aux Princes chrétiens, le Collège des Cardinaux leur attira l'attention sur l'intérêt que le Souverain Pontife portait à la guerre contre les Turcs. A peine proclamé pape, Léon X s'adressa, en 1513, aux rois de Pologne et d'Angleterre et à l'empereur Maximilien pour les déterminer à attaquer le Sultan ; il écrivait dans le même sens au duc Basile de Moscovie[2]. Laurentius Micdzieleski, ambassadeur du roi Sigismond auprès

1. Léon X (Jean de Medicis), né à Florence le 11 déc. 1475, élu Pape le 11 mars 1513, mort à Rome le 1^er déc. 1521. Il donna l'impulsion à la renaissance intellectuelle et littéraire de l'Europe. Cf. P. Giovio, *De vita Leonis X libri IV*, Florence, 1651 ; Fabbroni, *Vita Leonis X*, Pise, 1797 ; Roscoë, *Life and pontificate of Leo X*, Londres, 1840, 6 vol.; Audin, *Hist. de Léon X*, Paris, 1844, 2 vol. ; A Bréchy. *Tabl. du siècle de Léon X*, Limoges, 1844 ; Zinkeisen, II, 578-610 ; Guicciardini (Milan, 1884, 4 vol.); Alberi, *Relazioni degli ambasciatori veneti* (Florence, 1846), *Il diario di Leone X dai volumi manuscritti degli archivi Vaticani della S. Sede con note di M. Armellini* (Rome, 1884) ; *Documenti risguardanti Giovanni di Medici e il pontifice Leone X* (dans *Archivio storico Italiano*, Florence, 1842, vol. I) ; A. de Montor, *Hist. des Souv. Pont.*, 1847, t. IV, p. 1-72 ; le vol. IV. 1^re partie (in-8 de XVIII-609 p.) de la monumentale œuvre de L. Pastor *Geschichte der Päpste* est entièrement consacré au pape Léon X (Freiburg in Breisgau, 1906) ; l'ouvrage est en cours de publication. Voy. ch. v *Päpstlische Kreuzzugsbrestrebungen*, p. 146 et suiv.

2. Voy. plus loin le chapitre consacré au Projet de Cumuleo.

du Pape, présenta à Léon X une *Descriptio potentie Turcie ; ordinatio belli contra illam ; Sigismundus primus rex Polonie Dux belli in Turcos a Papa nominatur*[1], où il évalue l'armée du Sultan à 300.000 hommes, sans compter les Scythes, les Tartares, les Moldaves, qui au nombre de 15.000 défirent à trois reprises les Turcs, ainsi que les Valaques.

Léon X renouvela ses sollicitations, en 1514, dans la 9e session du Concile de Latran : « Mais avant cela le concile de Latran finit, auquel fut entre autres choses traité de la guerre contre les Turcs. » Par une lettre du 21 octobre 1514, il promet 50.000 ducats au roi de Hongrie Wladislas s'il attaque les Turcs et seulement 20.000 ducats s'il se tient sur la défensive [2].

Cette même année, le cardinal Jacques Sadolet [3], chargé par le pape Léon X, invitait le roi Louis XII de France, d'être un second Godefroy de Bouillon, en se mettant à la tête d'une nouvelle croisade [4] : « C'était une vieille politique de la part du Saint-Siège d'éloigner de l'Italie les puissants rois, ses voisins, en détournant leurs forces vers l'Orient contre les infidèles [5]. »

Mais c'est après son entrevue avec François Ier à Bologne que Léon X médita sérieusement une entreprise contre les Turcs [6]. Dans le chapitre suivant nous connaîtrons, par la lettre de François Ier au roi de Navarre, l'accord qu'il établit à ce sujet avec le Souverain Pontife. Avant de quitter Bologne, Léon X écrivit une lettre au roi de Portugal, le 15 janvier 1515, où il dit avoir tenu dans sa main le cœur du roi de France :

1. *Acta Tomiciana*, t. III, p. 168-181 ; *Hurmuzaki*, t. II, 3, p. 168-182.
2. *Ib.*, p. 189.
3. Secrétaire du Pape, né le 14 juillet 1477.
4. Zinkeisen, III, p. 807.
5. Ursu, *La politique or. de François I.*, Paris, 1908, p. 7.
6. P. Paruta. *Historia vinetiana*, Venise. 1645, I, p. 140-141.

« Quæ cum vidissem regiumque animum, quasi quod manu tangitur, tenuissem... ut te hortarer te ut nobiscum hoc ad bellum pares, quando imminere nostris cervicibus Turcarum regem acerrimum vides[1]. » Il exhorte ainsi le roi de Portugal à s'allier aux autres Princes chrétiens contre les Turcs.

L'année suivante, le 17 janvier, Léon X écrit, de Florence, à François Ier, pour faire un appel du même genre, le roi de France comme roi *Très-Chrétien* devant être le plus prompt à défendre la foi : « Cum rex christianissimus habearis debes etiam unus omnium ad rem christianum defendendam esse propensissimus. » Le 6 février 1516, le Pape écrivait au roi Wladislas de ne pas faire la paix avec le Sultan : « Te hortor ne te ullo pacis aut induciarum genere cum Turcis conjungas[2]. »

Par une lettre du 16 juin 1516, Léon X annonce la résolution de François Ier de prendre les armes contre les infidèles : « Ad Constatinopolim ac alias provincias ultramarinas ad infidelibus occupatas se personaliter transferre omnino decrevit[2]. » Le 17 octobre il écrit de nouveau à François Ier, lui reprochant son inaction, en présence des succès de Sélim Ier, père de Soliman II, en Egypte et en Syrie ; il est temps de se réveiller de cette somnolence, dit le Souverain Pontife : « Neque verbo solum et voluntate, sed res ipsa parandisque quorum opes est pro virili tua occurrere... Tempus profecto est jam nos de somno surgere, ne dormientes ac plane oscitantes opprimamur. » Il annonce qu'il écrit dans le même sens aux autres rois chrétiens. François Ier lui répondit le 15 novembre[4].

1. Charrière, I, p. 5-6.
2. *Ib.*, p. 8.
3. Charrière, p. 10.
4. V. au ch. suiv.

Léon X profita de la diète de Cambrai, réunie dans le but de concilier l'Empereur, le roi de France et le roi de Castille, pour revenir à la charge ; mais les négociations n'eurent pas le résultat qu'il souhaitait. Il forma alors une commission d'hommes spéciaux, qui rédigèrent un très long mémoire[1] sur les moyens d'attaquer la Turquie. Ce mémoire fut envoyé à François Ier, le 14 novembre 1517, par une lettre du cardinal Sadolet. On y étudie en détail si la guerre doit être offensive et défensive, si elle doit être faite par tous les Princes chrétiens ou seulement par quelques-uns d'entr'eux ; on supputе les dépenses à faire[2], les obstacles que l'ennemi pourrait susciter. On examine une des trois routes proposées pour se rendre à Constantinople : soit « per Germaniam et Hungariam », soit « per Dalmatiam et Illiricum » ; soit « tertia que has difficultates evitat omnes ut per Italiam ad urbem Anconam et Brundusium cesaræ majestas et christianissimus rex perveniant cum suis copiis. Hinc enim satis est commodus transitus in Ægyptum et Greciam. » Le ravitaillement se fera facilement, puisque la flotte chrétienne dominera la mer : « De commeatibus non erit difficile providere, classe nostra mari dominante. » On peut tenter d'avoir le concours des princes infidèles, qui sont en guerre avec les Turcs, mais il faut surtout espérer en Dieu et compter sur soi-même : « Sed non in hoc magna spes a nobis, verum in Deo et viribus consiliisque nostris est collocanda[3]. » J'analyse au chapitre suivant, la réponse de François Ier du 16 décembre 1517, suivie de la réponse de Maximilien Ier.

1. Charrière, I, p. 31-41.

2. « Quod ad pecunias vero quæ nervi sunt belli » (*Ib.* p. 34). Ces dépenses sont évaluées à 800.000 ducats.

3. Le projet de Léon X est résumé dans : *Lazari Soranzii patricii veneti Ottomannus sive de Imperio turcico,* au chapitre : *Epilogi loco Leonis* X *consultatio de bello Turcæ inferendo ponitur* (Conringii, *De Bello contra Turcas,* p. 160-162).

Par une bulle du 7 mars 1517 le Pape avait proclamé une trêve de cinq ans parmi les chrétiens. François Ier, Charles d'Espagne, Henri VIII d'Angleterre, Emmanuel de Portugal, Louis de Hongrie, Sigismond de Pologne, Christian de Danemark et Jacques d'Écosse répondirent à l'appel de Léon X ; il s'ensuit un Traité, sanctionné par une bulle du Pape ; dans la ratification de Charles-Quint on lit : « ne lupus ille rapax Turcus continue quaerens quem devoret, posset christianum gregem impetere[1]. » Le 29 octobre 1517, le cardinal de Médicis écrit à l'évêque de Pola, que les affaires de Turquie intéressent le Pape plus que toutes les autres; le 17 novembre de la même année, le Cardinal écrit au nonce Antonio Pucci, lui demandant d'obtenir l'aide des Suisses[2].

En 1518, pour accélérer les préparatifs des Princes chrétiens contre les Turcs, Léon X expédia quatre cardinaux : Campeggio auprès du roi d'Angleterre ; Egidio Camisio en Espagne ; Farnèse, puis Gaetani auprès de l'empereur Maximilien ; Bibbiena auprès de François Ier. Il y eut à Rome une procession solennelle, que le Pape et les cardinaux suivirent pieds nus : « Léon adressait de ferventes prières à Dieu pour qu'il daignât rendre à l'empire chrétien *Constantinople* et *Jérusalem*[3]. »

La mort de Maximilien Ier (11 janvier 1519) et l'échec de François Ier, qui aspirait à lui succéder, anéantirent tous ces beaux projets. Dans un bref, du 3 juin 1519, adressé au prince de Valachie, Léon X entrevoit lui-même la possibilité de signer une « treuga sive conventio » avec les Turcs[4].

Mais l'impulsion donnée par l'initiative de Grand Pape provoqua une profonde agitation dans tout le monde chrétien;

1. Charrière, I, p. 75.
2. Pastor, p. 152, 155.
3. A. de Montor, IV, p. 40.
4. Pastor., p. 174.

en dehors des négociations officielles entre les différents États, il en résulta, comme nous le constaterons aux chapitres suivants, une foule de publications prêchant la croisade, écrites par Erasme, Nannius, Cuspinianus, Georgevits, etc.

Il y eut encore une bulle du 3 mars 1523, du pape Adrien VI, ordonnant une trêve de trois ans pour préparer une expédition contre les Turcs : *Pro triennalibus treugis inter principes christianos et pro expeditione ad defendendum contra Turchas* [1] ; mais cet appel désespéré, après la prise de Rhodes par les Turcs [2], ne rencontra aucun écho.

1. Charrière, I, p. 96-102.

2. Zinkeisen, II, 621-632 ; *Acta Tomiciana*, t. VI, p. 271-274 ; *Hurmuzaki*, t. II, 3, p. 429-432.

XVI

PROJET DE FRANÇOIS Ier, ROI DE FRANCE [1]

(1515-1517)

François Ier, après sa réconciliation avec Léon X, projetait une grande croisade, d'accord avec les autres puissances chrétiennes. Il disait à Thomas Beylen : « Si l'on m'élit Empereur, dans trois ans je serai à Constantinople ou je serai mort. » Lorsque Charles-Quint fut élu Empereur, ce zèle se refroidit, puis vint (le 24 février 1525) la catastrophe de Pavie [2]. Pendant la captivité de François Ier en Espagne, sa mère, la Régente Louise de Savoie, envoya J. Frangipani à Constantinople, avec une lettre du Roi au Sultan ; Soliman accepta la proposition de François Ier d'envahir la Hongrie et partit le 23 avril 1526. Le Sultan répondit par une lettre, qui fut le premier acte de la puissante alliance franco-ottomane : « l'Empire ottoman lui a dû en partie sa conservation et elle

1. Né à Cognac le 12 sept. 1494, mort à Rambouillet le 31 mars 1547. Sa vie a été écrite par Varillas (1655) et par Gaillard (1766) ; ses *Lettres* et *Poésies*, publ. par Champollion, Paris, 1847. — Cf. Zinkeisen, II, p. 941-944 (*König Franz I und seine orientalische Politik*) ; Baguenault de Pychesse, *L'alliance de François Ier avec les Turcs* (*Journal des Débats*, 13 avril 1909) ; compte rendu du vol. J. Ursu, *La pol. orientale de Fr. Ier*, Paris ; Champollion-Figeac, *La captivité de Fr. Ier*, Paris, 1847 ; *Catalogue des actes de Fr. Ier* (1515-1545), Paris, 1887 et suiv. ; *Chronique du Roi Fr. Ier* (éd. G. Guiffroy), Paris, 1868 ; *Poésies de Fr. Ier*, Paris, 1847 ; Gaillard, *Hist. de Fr. Ier* ; P. Paris, *Etudes sur le règne de Fr. Ier*, Paris, 1889, 2 vol. ; Mignet, *Rivalité de Fr. Ier et de Charles-Quint* Paris, 1875, 2 vol. ; F. Decrue, *Anne de Montmorency à la cour de Fr. Ier*, Paris, 1885 ; *Id. De consilio regis Fr. I.* Paris, 1885 ; *La Cour de Fr. Ier*, Paris, 1888 ; Baumgarten, *Geschichte Karls I*, Stuttgart, 1885 ; G.-A. Crapelet, *Robert Estienne et Fr. Ier*, Paris 1839.

2. Lavisse et Rambaud, IV.

n'a pas été l'une des moindres causes de la grandeur de la France[1] » Après la bataille de Mohacz (1526)[2] et la prise de Bude, qui resta pendant cent quarante-sept ans sous la domination des Turcs, après le siège de Vienne, Charles-Quint proposait une alliance avec François Ier et le Pape contre les Turcs. Mais la première paix entre la Porte et l'Autriche fut signée le 22 juin 1533. François Ier expédia le Chevalier de la Forest (1535), qui obtint la conclusion du fameux acte diplomatique appelé *capitulation* et accordant aux Français de très grands privilèges dans l'Empire ottoman.

Il fut remplacé ensuite par Antonio Rincon, d'origine italienne, mort tragiquement le 2 juillet 1541, à Cantalla, victime de son devoir[3].

Dans ses luttes avec Charles-Quint, François Ier s'appuyait constamment sur les Turcs; après la déclaration de guerre de 1541, Soliman offrit sa flotte, qui, sous Barberousse, fit sa jonction avec la flotte française à Marseille; mais l'Empereur intervint et François Ier fut obligé de refuser les secours des Turcs. Henri II fit également cause commune avec Soliman « son très cher et parfait ami », mais avec des défec-

1. Lavallée, p. 475. Voy. cette lettre dans Charrière, t. I, p. 117-119. Soliman II y dit : « Il n'est pas étonnant que les Empereurs sont défaits et deviennent prisonniers. Prenez donc courage et ne vous laissez pas abattre... Nuit et jour notre cheval est sellé et notre sabre est ceint. »

2. Voir sur la bataille de Mohacz la curieuse brochure : *Hernach volget, der Bluthundts, des sich nennet eyn Turkischen Kayser Gethatten*, etc., 1526. s. l. in-4° de 4 ff. (Bibliothèque d'Augsburg), traduite la même année à Genève, sous le titre : *S'ensuyvent les faicts du chien insaciable du sang chrétien qui se nomme Lempereur de Turquie*, etc., et dont il n'existe qu'un seul exemplaire, que M. de Lignerolles a payé 505 francs. Elle a été réimprimée à 30 exemplaires, à Genève, en 1894, in-4° de XIV+12 p. (Bibl. de Lausanne, G, 1314). Elle accuse les Italiens d'avoir aidé les Turcs : « Item il est aussi en Ungrie et Aultrice le commun dict que l'Italie et les Veniciens sont pas petitement cause du voyage qu'il a faict maintenant le Turch en Ungrie, car par devant de luy sont esté prins et trouvés en une escharmouche aulcuns Italiens » (p. 7). Cf. *Lettre de Clément VI à François Ier sur la bataille de Mohacz*, Charrière, I, p. 152-154.

3. Cf. plusieurs lettres de Rincon dans Charrière, I, p. 160-161, 170-176, 395-398; Ursu.

tions et intermittences; le Sultan, de son côté, resta inébranlablement fidèle à l'alliance. C'est sous les fils de Henri II que cessa l'entente entre la France et la Turquie [1].

Charrière [2] publie une lettre de François Ier, du 14 décembre 1515, adressée au roi de Navarre, pour rendre compte de son entrevue à Bologne avec le Pape, et où on lit :

Avons eu plusieurs propoz et communications ensemble, par lesquelles j'ai congneu le fervent désir et zèle qu'il a, comme bon pasteur de l'universelle Eglise, de obvier aux entreprises que les Turqs font contre les chrétiens et de remettre la Terre Sainte, autres pays que les infidelles tiennent, soubz l'obéissance des chrétiens... Dès l'eure que, moyennant la grâce de Dieu, fuce parvenu à la couronne de France et auparavant, ma vraye et naturelle inclinacion estoit comme encore est, sans fiction ni dissimulacion, d'employer ma force et jeunesse à faire la guerre pour l'onneur et révérence de Dieu nostre saulveur contre les ennemys de sa foi.

Mais pour pouvoir faire la guerre aux musulmans, François Ier demandait « qu'il y eust paix universelle entre les princes chrestiens. » Voilà pourquoi il fait appel au roi de Navarre, son cousin, comme il compte s'adresser aux autres Princes chrétiens. Il termine par une nouvelle profession de foi :

Tout mon cœur, affection et vray désir c'est à faire la guerre contre iceulx infidelles en l'onneur et louenge de nostre rédemption et augmentacion et exaltacion de la foy chrestienne.

En réponse à la lettre pontificale du 17 janvier 1516 dont

1. « La conséquence de cette entente avec la Turquie, née des circonstances dans lesquelles on se trouvait, a été de sauver la France de l'ambition de Charles-Quint. » (L. Rousseau, *Les rel. dipl. de la Fr. et de la Turquie au XVIIIe siècle*, Paris, 1908, p. 7.) « J'ouys dire une fois à M. le Connétable que les roys de France avoient deux alliances et affinitez desquelles ne s'en devoient jamais distraire et despartir pour chose du monde ; l'une celle des Suysses et l'autre celle du Grand Turc. » (Brantôme, *Vie des Grands Capitaines fr.*).

2. T. I, p. CXXIX-CXXXI.

nous avons reproduit des passages au chapitre précédent, François écrit au pape Léon X, le 15 novembre 1516 :

Ferox est hostis, scimus, potens et multarum magnarumque victoriarum gloria superbus... Hortaris quidem nos, mones, incitas et enixe rogas quibus jure patris imperare licuit, ut hanc provinciam suscipiamus et ad Christi populos vel tuendos vel redimendo exurgamus.

François demande que la paix existe d'abord entre les chrétiens et alors :

Arma, viros, equos, naves, machinas, tormenta bellica, pecuniam ad tam sanctam tamque vere necessariam expeditionem dabimus [2].

François Ier répond également au mémoire de Léon X par sa lettre du 16 décembre 1517. Il donne son avis, puisque le Très-Saint Père lui a fait « l'honneur » de le lui demander. Il promet les secours matériels, mais l'argent, dit-il, « me semble n'estre bon que demeure en tant de mains, car seroit chose longue et de grosse despense pour le recouvrer; et si se pourroit esgarer et perdre, car il y a beaucoup de mauvais mesnagers et mal rescéans. » Si « les Ecossois, Suisses, Lorrains, Savoisiens, Vénitiens, Florentins, Siennois et Lucquoys » se joignent à lui dans la future guerre contre les infidèles « seray prest de ma part accomplir vostre vouloir. » Il fournira 4.000 hommes et 8.000 chevaux légers ; il fournira une partie de l'artillerie. Il propose « que l'Empereur, roys de Hongrie, de Poulongne et autres princes de la Germanie assaillent ledit Turc au costé de Hongrie, et les rois catholiques, d'Angleterre et Portugal eussent leur force sur la mer [3]. »

1. *Ib.* p. 10.
2. *Ib.* p. 16-18.
3. *Ib.*, p. 41-46.

Dans les instructions que François Ier donne au sire de Boisy, Grand Maître de France, son négociateur à Cambrai, le Roi avoue qu'il se contenterait de la conquête de la Grèce et prévoit même comment elle devait être partagée entre les Princes : « La première ouverture sera sur le faict de Grèce de la conquester à communs despens et partir par esgalles portions... Et de là pourront aller plus advant, selon que la fortune leur dira, et conquester la Terre-Sainte [1]. »

Mais comme on le sait, François Ier changea de politique. Le Roi inaugura son système d'alliance avec les Turcs, système suivi par ses successeurs, pour combattre l'Espagne et la maison d'Autriche. Dès 1553, Giovanni Capello, Ambassadeur de Venise jugeait ainsi l'attitude de la France : « Tien Sua Maesta Cristianissima amicizia col principe de' Turchi non per altro che per abassare le forze dell' Imperatore [2]. »

1. *Ib.*, p. 22.

2. Tommaseo. *Relations des Amb. vén. sur les affaires de Fr. au XVe siècle*, t. I, p. 380. Le 21 oct. 1529, Ch. de Poupet de la Chaux et Guil. des Barres, Ambassadeurs en France écrivient à l'Empereur qu'ils ont demandé à François Ier « quelque bonne somme de deniers pour soustenir, en attendant le grant secours que tous les princes chrétiens par ensemble lui pourront faire » et rapportent que François Ier « avoit merveilleux désir de secourir » le frère de l'Empereur contre le Turc (Le Glay, *Nég. dipl. entre la Fr. et l'Autr.*, Paris, 1845, t. II, p. 713 et 719).

XVII

PROJET DE MAXIMILIEN Ier [1]

(1518)

Nous avons vu que le Pape Léon X s'était adressé à Maximilien Ier pour l'engager à s'unir aux autres Princes chrétiens contre les Turcs.

L'Empereur était déjà pénétré de ce beau projet : il en avait été question dans le traité signé à Trente, le 13 octobre 1501, entre l'Empereur et Louis XII [2]; Maximilien en parle le 14 février 1513, dans sa lettre d'Anvers, adressée aux États Généraux assemblés à Malines : « Avec l'ayde des autres rois et princes chrétiens, entendons brief de faire et accomplir nostre saint et louable voyiage sur les Turcs [3]. » En publiant cette lettre, l'historien belge Gachard ajoute :

1. Empereur d'Allemagne, né en 1459, mort en 1519 ; il avait épousé Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire. Il prenait souvent dans ses diplômes, le titre de *Pontifex Maximus ;* bien plus, il aspira à la Papauté : « Nihil nobis honorabilius (dit-il dans une lettre du 16 sept. 1511), nihil gloriosius, nihil melius obtingere posse quam si præfatum pontificatum, ad nos proprie pertinentem imperio nostro recuperemus ». Au même sujet, l'Empereur Maximilien, tombé dans le mysticisme, écrivait à sa fille : « Affin que après sa mort (du pape Léon X) pouruns estre assuré de avoer le papat et devenir prester et après estre sainct, et que il vous sera de nécessité que, après ma mort, vous serés contraint de me adorer dont je me trouveré bien gloryoos. » (Le Glay, II, p. 37-38.) Cf. Hegewisch, *Hist. du règne de Max.* (en all.) Hamburg, 1782 ; Le Glay, *Corresp. de Max.*, Paris, 1839 ; Gachard, *Lettres de Max.*, 1851.

2. *Négoc. dipl. entre la Fr. et l'Autr. durant les trente premières années du XVIe siècle*, Paris, 1845, p. XLIX-LIII.

3. *Compte rendu des séances de la commission royale d'Histoire*, Bruxelles, 1852, t. III, p. 299.

« Il paraît que le projet de faire la guerre aux Musulmans fut longtemps une des idées favorites de Maximilien. Les États Généraux ayant été assemblés, par son ordre, à Bruxelles, au mois de décembre 1514, il leur fit représenter, par les commissaires qu'il chargea de porter la parole en son nom dans leur sein, que son intention était de prendre la croix et de marcher contre les infidèles. »

Dans la correspondance de Maximilien Ier avec sa fille Marguerite d'Autriche, qui gouvernait les Pays-Bas, je trouve également une lettre de cette dernière, où elle parle, en 1513, du projet de croisade des Princes chrétiens, dont son père l'avait tenue au courant : « Monseigneur, j'ai aussi veu les articles et lettres qu'il vous a plu m'envoier touchant la saincte grande ligue qui est en train de se faire et traicter à Romme... Et quant à faire la guerre contre les Turcs et infidèles, dont èsdits articles est faite mencion, semble aussi, Monseigneur, que dès maintenant il se peult bien conclure, pour l'exécuter quant les princes chrétiens auront paix[1]. »

Nous savons la peine que le Pape Léon X se donna pour amener cette paix entre les Princes chrétiens, afin de les réunir tous contre les Turcs. Maximilien Ier fut un des plus fervents propagateurs de cette idée. Il persista dans son intention, exprimée en 1513 et 1514 ; l'année après, parlant de la trêve que les Princes chrétiens devaient signer plus tard, il écrit à sa fille Marguerite d'Autriche, de Kaufbeuren, le 3 décembre 1515 :

... Prendre et accepter icelle trêve avec nous jusques au mois de may prouchain, désirans absolument que nostredit filz, avant d'entrer en fait dudit traictié de paix, practiquer et conclure de nostre part avec les ambassadeurs dudit roy (François I) qui sont vers luy, ou autrement par son ambassadeur qu'il a par devers ledit roy, de ladite trêve, selon la forme et teneur de nosdites

1. Le Glay, II, p. 236.

lettres patentes, pour en aprez faire traictier et conclure plus comodieusement ladite paix et intelligence, et conséquemment la paix universelle, à l'exécution de la sainte emprise contre les Turcs [1].

Fidèle donc à ses engagements et à ses principes, l'Empereur Maximilien Ier, lorsque le Pape Léon X le consulta sur les moyens pratiques d'entreprendre la nouvelle croisade, envoya au Souverain Pontife un mémoire très détaillé, intitulé : *Consultatio Cesareae Majestatis Consiliariorum super Expeditione contra Turcas* [2]. D'après cette consultation impériale, l'expédition contre les Turcs devait se faire en trois années consécutives.

Maximilien traite les Turcs de « immanissima ac spurcissima Turcarum gens impune in christianos debacchata ». Il s'occupe d'abord de la question pécuniaire et du ravitaillement des troupes. Il reconnaît que la discorde règne parmi les chrétiens : « ut omnibus notum est, plereque inter christianos discordie sunt et dissensiones » ; il faut que les dissentiments soient suspendus ; le roi de France doit intervenir à cet effet : « Hujus autem executionis et propositi ad rebelles cogendos caput sit et ductor ser. Francorum rex ». Il recommande d'obtenir l'appui de la Perse : « In posterum facilis

1. Le Glay, II, p. 308.

2. Charrière, I, p. 49-63. M. Nic. Jorga a publié, d'après un document de l'*Allgemeines Archiv* de Munich l'avis des délégués nommés par l'Empereur pour répondre au Saint-Siège ; cette pièce est datée du 12 novembre 1517 : « Item daneben sol das Concili (vom Lateran) fur derlich bewerben und aufbringen die Tartern, auch die grossen Moldau und Walachey, damit sy ir Fried gegen den Turgken prechen, ine ir Tribut aufsageun unnd der Cristenheit zu Diennst ziehen, desgleichen die Klain-Walachey... Unnd dann, das dritt, zwäintzigist Jare sol das affricanisch Hör, so es Affrica erledigt und dem Turckhn, ob got wil, obsigt, dieweil es die gross Schiffung bei im haben, darzue in Hoffnung des Turckhen Schiffung auch gewinnen wirdet, uberfaren zudem Frantzosen unnd polischen Hör unnd dieselben zway Hör mit dem affricanischen sich miteinander fur Constantinopel slahen und dasselb, auch ganntz Natulia unnd annder der Turcken Lannd, mit Hillf des Sophi einnemen unnd also den ganntzen Kerab mit dem Turcken machen » (*Hurmuzaki*, t. XI, 1900, p. 1-2).

ad Persarum regis animum sollicitandum in communem postem aditus pateret ». Il espère encore en d'autres princes qui souffrent des agressions des Turcs : « ut sunt rex de Tremez et de Fex, et Marrochi, Arabesque qui Libie montana incolunt ».

Maximilien Ier cite les Princes chrétiens qui doivent entreprendre la croisade : l'Empereur, le Roi de Portugal, les Rois de France, de Pologne, de Hongrie, « cum copiis Polonie, Hungarie, Bohemie, Moravie, Silesie... ac etiam Bavarie principum... una cum Moldavio et Valachis qui majores vulgo nominantur ». Il compte aussi sur les Scythes, les Tartares, les Ruthènes. Il opine comment toutes ces forces devront s'entr'aider : « Et cum ipso Anglorum rege poterunt etiam Dacie rex et cum eo magnus magister Prussie cum copiis regnorum ac ditionum suarum ac cum Ruthenorum sagittariis... terrestrique itineri et minimum longe profectioni alioquin sese conjungere ». Le Roi de France fera route par l'Italie, l'Illyrie, la Croatie et la Dalmatie, où il n'a jamais eu maille à partir avec personne, ce qui assurerait le concours de la population ; le Roi de Pologne s'adjoindrait aux troupes françaises « cum auxiliaribus Valachis, Moldavis et Scythis ». Ils attaqueront ensuite ensemble Andrinople.

L'année suivante, le Roi de Portugal, ayant délivré l'Afrique avec Alexandrie, fera sa jonction, en traversant la Grèce, avec les Rois de France et de Pologne et ils assiégeront ensemble Constantinople. L'Asie-Mineure et la Terre-Sainte seront ensuite faciles à conquérir. Les territoires acquis seront partagés entre les chrétiens par le Pape et le Collège des cardinaux : « super arbitris sancto Domino et sacro cardinalium consistorio equa portione dividentur ».

Le Roi d'Espagne émit l'avis suivant : « Il semble que pour ceste année l'on ne pourra envahir ne assailir le Turcq ne la Turquie, à cause que la saison est trop avancée et les

princes mal prestz et se pourroit l'on préparer pour l'année à venir fère l'invasion [1] ». Il promet 11.000 hommes d'armes et 12.000 piétons.

Un traité de ligue fut signé ; mais la mort de Maximilien Ier (11 janvier 1519) détourna l'attention de ce projet et la porta sur l'élection d'un nouvel Empereur.

1. Charrière, I, p. 63-64.

XVIII

PROJET D'ÉRASME[1]

(1530)

Le projet de croisade d'Érasme et les trois suivants, de Nannius, de Cuspinianus et de Georgevits, sont les échos de l'agitation provoquée par Léon X dans toute la chrétienté contre les infidèles et par la conquête de la Hongrie.

Dans son discours[2], Érasme appelle les Turcs « gens barbara, obscurae originis ». Il s'attriste, en rappelant qu'on leur a tant de fois fait la guerre, sans succès : « Frequenter arma mota sunt in Turcas, sed hactenus parum successit nobis ». Il énumère les conquêtes successives des Turcs en Europe : « In Vlachos, Vngaros, Germanos incursiones facit, mox in Epirum uersus, Croiam armis capit, Venetis, Thessalonicam adimit ».

1. Célèbre littérateur et philologue, né à Rotterdam le 28 oct. 1467, mort à Bâle le 11 juil. 1536. Auteur de l'*Eloge de la folie* (Enconium Moriæ, 1509), et de nombreux écrits en latin. Cf. Beatus Rhenanus, Biog. en tête des Œuv. compl. d'Er. en Fr. ; La Billardière (Paris, 1721) ; Lévesque de Busigny (Paris, 1757) ; Nisard (*Rev. des Deux M.*, août et sept. 1835) ; Durand Le Laur (Paris, 1872) ; Feugère (Paris, 1874) ; Knight (1726) ; John Fortin (Londres, 1758, 2 vol.) ; Buttler (Londres, 1825) ; Drummond (Londres, 1873) ; Pennington (Londres, 1874) ; Muller (1828) ; Stichart (Leipzig, 1870) ; Stochelin, *Erasmus Stellung zur Reformation* (Bâle, 1873) ; Scholy, *Die Pædagogischen und did. Grundsætze des Erasmus* (Nordhausen, 1880) ; Kan, *Erasmia* (Rotterdam, 1881) ; De Nolhac, *Erasme en Italie* (Paris, 1888).

2. *Utilissima consultatio de Bello Turcis inferendo et obiter enarratus Psalmus XXVIII per D. Erasmum Roterodanum opus recens et natum et æditum.* (A la fin : *Datum apud Friburgum Brisgoiæ 17 die Martii anno Christo nato 1530, Antverpiæ apud Michælem Hillenium*) in-16 de 56 pp. L'ouvrage, sous forme de lettre, est adressé à « Ornatiss. uiro D. Ioanni Rincko jurisprudentia celebri. »

C'est grâce aux dissentiments des chrétiens, « nostris dissidiis, nostra ambitione », que les infidèles ont pu envahir l'Europe; « Palaeologi cum Cantacuzeno implacabile dissidium ». Maintenant, il s'agit de secouer le joug de ces frères : « ac fratres nostros illorum indigna seruitute prestos deserere ».

Il s'élève contre ceux qui prétendent que la religion défend la guerre : « Fas est igitur Turcas depellere ». Pour que le chrétien puisse exister, il faut abattre les Turcs : « Sic jugulare Turcam, ut existat Christianus, sic dejicere impium, ut exoriatur pius ».

Érasme critique et morigène vertement les Princes et les Ministres qui dépensaient les sommes péniblement recueillies en vue de subvenir aux frais de la guerre sainte : « Pecuniae partem secabunt principes... Nec minima pars peribat inter scelerosos ut ferè sunt ministros ac diplomatophoros ». Il réfute l'argument de ceux qui croient qu'on est en présence d'une guerre menaçante seulement pour la Hongrie et s'indigne contre ceux qui osent soutenir qu'il vaut mieux, pour certains chrétiens, d'être soumis aux Turcs qu'à d'autres chrétiens et au Pape.

La grandeur de l'Empire ottoman ne doit pas en imposer : l'Empire romain et l'Empire d'Alexandre le Grand aussi étaient immenses ; on les croyait invincibles, mais ils se sont tout de même écroulés.

En résumé, c'est plutôt un réquisitoire contre la Turquie, qu'un plaidoyer pour l'entreprise d'une nouvelle croisade que fait Érasme; il n'indique, d'ailleurs, ni les bases de l'alliance à conclure entre les Princes chrétiens, ni la manière dont éventuellement serait partagé l'Empire ottoman, si puissant au commencement du XVI^e^ siècle.

XIX

PROJET DE P. NANNIUS[1]

(1536)

Un appel, pareil à celui d'Érasme, fut adressé, trois ans plus tard, par le chanoine hollandais Pierre Nannius, dans sa brochure : *Petri Nanni Alkmariani declamatio De bello Turcis inferendo*[2]. La plaquette est dédiée au célèbre archevêque de Gran (Strigonium) Nicolas Olachus, d'origine roumaine[3] : « Clarissimo ervditissimoqve Viro D. Nicolao Olaho Transylvano, Ferdinandi Romanorum regis et Mariae Reginae Hungariae, Bohemiae et caet. a secretis et consiliis Thesaurario Albensi ». Celui-ci lui répond par une lettre de Bruxelles : « Vale ex Bruxella tertio Calend. Ian. 1535 ».

1. Pierre Nanning ou Nanninch, plus connu sous le nom de Nannius, célèbre érudit néerlandais, né à Alkmar, en 1500, mort à Louvain, le 21 juillet 1557, dirigea le collège d'Alkmar, fut percepteur au collège Saint-Jérôme à Louvain (1535), chanoine d'Arras et professeur de langue latine au Collège des Trois langues (1539-1557). Il a encore écrit : *Vinetus comœdia*, Anvers, 1522 (introuvable) ; *Orationes tres de laudibus eloquentiæ*, (Louvain, 1541) ; *Dialogismi heroinarum*, Paris, 1541, tr. en fr. p. J. Millet, Paris, 1550 ; *Deutorologia*, Louvain, 1544 ; *Castigationes in T. Livii librum tertium decadis primæ*, Louvain, 1545 ; *Declamatio quolibeatica de æternitate mundi*, *Ib.*, 1550 ; *Somnium*, *Ib.*. 1611, etc. Cf. A. Roersch, l'article sur Nannius dans la *Biogr. Nat. Belge*, Bruxelles. 1899.

2. Lovanii ex officina Rutgeri Rescii idibus Ianuariis, 1536, in-12, 24 ff. Nannius date son épître dédicatoire : « Pride Calend. Ian. 1535, Lovanii, Ex collegio diui Hieronymi ad Leydam. »

3. Nic. Olah, savant prélat, né le 9 janvier 1493 à Hermanstadt (Sibiu), mort le 14 janvier 1568. Secrétaire (1524) du Roi Louis, dont la veuve Marie l'emmena en 1530 dans les Pays-Bas, qu'elle devait gouverner. Evêque d'Agram et Chancelier du royaume (1543) ; Archevêque de Gran et Primat de Hongrie. Il a publié de nombreux écrits en latin.

Voici un résumé de cet appel à une croisade contre la puissance ottomane :

A l'objection que la foi chrétienne s'est répandue dans l'univers sans effusion de sang, l'auteur répond que les anciens chrétiens avaient de la patience, parce que le supplice d'un martyr suscitait mille conversions ; mais sept siècles de tourments occasionnés par les infidèles n'ont amené aucune conversion : « Septem saecula Christianorum tormentis absumpta, ecquem unquam Turcam ad Christi fidem conuertere ». C'est que plus les Turcs sont victorieux, plus ils s'attachent à leur religion. Les temps ont changé ; on ne peut pas adoucir ce qui n'est pas susceptible d'adoucissement : « Non possunt mitigari, quibus in natura non est, ut mitigentur ». Du reste, les premiers chrétiens n'avaient pas d'État propre à défendre; tout soulèvement armé était une conspiration. Le Turc contamine tout : « Turca stupris, sanguine, cedibus, templa, aras, ecclesiae sacramenta contaminat ». La doctrine de l'Islam envahit l'Asie, l'Afrique et l'Europe : « Deposuit Christianam fidem tota Asia, tota Aphrica et quicquid in Europa a Tanai ferme usque ad Danubium mare mediterraneum spectat ». La guerre devient donc une nécessité. Nannius n'approuve pas les guerres entre chrétiens, mais approuve les guerres en faveur des chrétiens. Point de paix avec les Turcs ; où bien on les attaque, ou bien on en est attaqué : « Pacem cum Turcis habere non potest : aut inferenda Turcis arma, aut illorum accipienda ».

Nannius énumère ensuite toutes les conquêtes des Turcs. Mais si tous les chrétiens se soulèvent, les infidèles sont perdus. On a vu Mathias Corvin les battre ; on a vu Soliman obligé de fuir après le siège de Vienne. Les Turcs ont saisi toujours les bonnes occasions et ont profité des discordes des chrétiens. Les Grecs ont introduit les Turcs dans leur empire, tout comme quelqu'un avalerait du poison : « Graeci Turcas

in sua regna introduxerunt, non aliter, quam si quisquis venenum in sua viscera ingerat ». Que les chrétiens profitent également de ce moment où la paix existe entre eux. C'est à l'Empereur de donner le signal : « Ut ex Hectore victo, Achillis fortitudo cognoscitur, ita ex uicto Solymano magnitudo Caesaris intelligitur ». Le Pape le soutiendra et maintiendra la paix parmi les chrétiens : « Et consilio et opibus Christiana arma in Turcas fouebit et pacem inter ipsos omni cura tuebitur ». Des milliers et des milliers de chrétiens aspirent à récupérer la liberté : « Cupiunt tot millia Christianorum apud Turcas in carceribus in pannis agentia, in libertatem restitui ». Que l'Empereur se hâte donc : « Liberet igitur Caesar orbem a seruitute, Christianam religionem a Mahumethica impietate ».

XX

PROJET DE CUSPINIANUS [1]

(1541)

L'appel de Jean Cuspinianus de chasser les Turcs d'Europe se trouve dans son livre : *De Turcorum origine, religione, ac immanissima eorum in Christianos tyrannide, deque viis per quas, Christiani Principes Turcos profligare et inuadere facilè possent. Liber iam primùm natus et ad utilitatem Reipublicae Christianae aeditus. Res nova et christianis auribus inaudita* [2].

Après une introduction sur l'origine des Turcs, sur leur invasion dans la péninsule balkanique et sur leur siège de Vienne, l'auteur s'applique à étudier les présages, qui annoncent la prochaine chute de Constantinople : *Vaticinia de reparanda Constantinopoli et delendis Turcis in Europa.* Peu de temps avant la prise de Constantinople par les Turcs, un moine a prédit qu'elle serait délivrée après quatre-vingts ans et cette prophétie doit se réaliser l'année prochaine, dit Cuspinianus : « Id vero tempus iam in proximo anno com-

1. Cuspinianus, nom latinisé de Spieshammer, médecin et littérateur allemand, né en 1473 à Schweinfurt en Franconie, mort le 19 avril 1529. Il fut conseiller intime de l'Empereur Maximilien Ier qui le nomma garde de la Bibliothèque Impériale. Il a encore écrit : *De Cæsaribus atque Imperatoribus*, Strasbourg, 1540 ; *Austria*, Bâle, 1553 ; *Communifactio ad Leonem papam et ad principes christianos* (coll. Reusner, Leipzig, 1596). Cf. Gerbelius, *Vie de J. Cuspinien.*

2. Antverpiæ, Apud Ioan. Steelsium in scuto Burgundiæ. Anno 1541, in-16, 8-92 ff (à la fin : Typis Ioan. Graphei). Il y a encore deux éditions : Bâle, 1553 et Lugduni Batavorum, 1654. Cf. *Oratio protreptica qua Christiani ad bellum turcicum excitantur*, Bâle, 1553.

plectum est ». Il cite encore un astrologue napolitain, Laurentius Miniatensis, qui fit, en vers, une prédiction dans le même sens. Enfin, une chronique latine de Magdebourg, vieille de cent ans, précise qu'un descendant de Charlemagne, portant lui-même le nom de Charles, rétablira l'Empire d'Orient : « Ex sanguine Caroli Caesaris et regum Galliae imperator orietur Carolus dictus, dominabitur is in tota Europa, per quem et ecclesiae collapsus status reformabitur et rectus Imperij gloria restituetur ». Ceci était évidemment imaginé pour attendrir l'âme de Charles-Quint et le pousser à une action contre les Turcs.

L'auteur donne ensuite l'histoire de l'Empire ottoman jusqu'au dixième sultan Sélim et étudie l'organisation de l'Empire, principalement l'organisation militaire et religieuse. Il énumère ensuite les différentes voies de terre par lesquelles on peut se rendre en Turquie; chemin faisant, il peint ainsi les Serbes et les Roumains : « Rascani enim primi huius prouinciae populi feroces ac bellicosi... Valachi montana, genus hominum agreste ; hi gregibus tantum pollent et armentis ». Il parle de la Transylvanie : « quae regio vulgo Transyluania sive Herdelia appellari consueuit ». Passant par *Sibinio* et *Bresouia*, il arrive en Valachie ou Dacie, où l'on parle encore le latin : « Haec est prouincia Dacia dicta apud veteres, Romanorum colonia. Unde eius ab origines hac etiam nostra tempestate passim Latino retuntur colloquio ».

Cuspinianus termine ce chapitre de son ouvrage par un appel : « Epilogvs exhortatorius ad inuadendum Turcos ». Voilà, dit-il, les routes par lesquelles, comme les Romains jadis, devront pénétrer aujourd'hui les chrétiens dans la péninsule balkanique pour chasser les Turcs d'Europe. C'est en Épire et en Macédoine qu'il faut transporter toutes les troupes. En Thrace on pourra se ravitailler, grâce au concours des populations amies circonvoisines. Il faut imiter

Xerxès, Annibal et Cæsar, en prenant l'offensive. Cuspinianus rappelle aussi les actions d'éclat de Jean Hunyade [1], qu'il faut continuer : « Cuius praeclara ac sanctissima pro defensione orthodoxae Reipublicae incoepta nostrae tempestatis Principes imitari Dominus Iesus Christvs Deus optimus Maximus faxit. »

Dans un opuscule qui suit : *Constantinopolitana expvgnatio cum exhortatione ad bellum Turcis inferendum eodem autore*, Cuspinianus dit que les Allemands et les Hongrois, au lieu de se quereller entre eux, devraient unir leurs forces ; les Turcs s'en iraient alors au fond de l'Asie : « Tum Turcus non modo a limitibus nostrarum terrarum arceretur, sed mox è Constantinopolitano deturbaretur Imperio, atque in aliquem Asiae angulum, unde prodiit, reiiceretur ». Mais au lieu de se préparer à la guerre, on donne des banquets. Et les appels du Pape à la croisade restent sans écho. Il faut s'éveiller : « Num id videtis, Principes?... Detrahite nubem oculis, qui ophtalmia laborant... O miseri principes, quo ad dormitabitis, quo ad segnes arma vestra rubigine consumi patiemini ? » L'auteur finit par un chaleureux appel à l'Empereur Charles-Quint.

1. On sait que les Hunyade étaient d'origine roumaine.

XXI

PROJET DE GEORGEVITS [1]

(1542)

Bartholomée Georgevits ou Georgieviz est un voyageur, *Peregrinus Hierosolymitanus*, comme il se dit lui-même, d'origine hongroise ; il fut en captivité chez les Turcs pendant treize ans : « Per tredecim annos Bartholomaeus Georgeuiez tristissimam servitutem inter Turcas passus [2] ». Il a raconté (Préface du 10 septembre 1542) comment il dut, couvert de chaînes, parcourir la Thrace et les contrées torrides de l'Asie-Mineure, endurant la faim, la soif et les intempéries, astreint ensuite aux plus durs labeurs ; il s'enfuit une fois, mais il fut de nouveau pris et soumis aux plus cruels châtiments. Enfin il put se sauver chez les Frères Franciscains de Jérusalem. Naturellement, il ne ménagea pas les Turcs dans ses écrits ; il composa des opuscules prêchant la croisade. Usant du même stratagème que Cuspinianus, il publia aussi un oracle en langue turque : *Vaticinvm infidelivm lingva tvrcica*, avec traduction latine [3], annonçant la fin prochaine de l'Em-

1. Voyageur hongrois, né au commencement du XVI[e] siècle, mort à Rome en 1560. Tout jeune il fut enlevé par les Turcs, qui avaient envahi la Hongrie, et vendu plusieurs fois comme esclave. Il eut, à Warasdin, une discussion publique avec un derviche turc, sur des controverses religieuses, d'où il sortit vainqueur. Il a écrit : *Epitomen de Turcarum Ritu, moribus et ceremoniis*, Paris, 1545 ; *Disputatio de fide christiana*, etc., Vienne, 1547 ; *De afflictione captivorum sub Turco tributa viventium*, Worms, 1545.

2. *Chronicorvm turcicorvm*, Francofurti ad Mœnum, 1627, in-fol., t. I, p. 104 ; contient entr'autres : *Liber tertius de rebus turcicis ex Bartholomæi Georgevits* (ff. 104-112), comprenant aussi l'*Exhortatio contra Turcas*.

3. *Ib.*, ff. 104-106.

pire ottoman : « apparebit Christianorum Gladius, qui Turcam quaqua versum in fugam aget ». Malgré son aversion contre ses anciens persécuteurs, le candide Georgevits ne désespère pas de les convertir : « Itaque spes aliqua est, Turcas, etiamsi à Christiana Religione iam alieni sint, ad Christum tamen conuerti posse ».

Georgevits est l'auteur d'un ouvrage : *De Turcarum moribus Epitome*, qui eut plusieurs éditions[1]. Dans cette étude, se trouve une *Exhortatio contra Turcas*[2], qui nous intéresse spécialement, parce qu'elle contient un appel à la croisade. Cet appel avait déjà paru, en 1545, dans son livre : *Prognoma sive Praesagium Mehemetanorum*[3]. A la fin de ce livre, se trouve l'appel de Georgevits, dédié à l'Archiduc Maximilien d'Autriche : *Epistola exhortatoria contra Infideles ad Illustrissimum Principem Maximilianum Archiducem Austriae.*

Il me suffira d'y emprunter les fragments ci-après, qui mettent parfaitement en lumière de quelles troupes comptaient disposer les alliés pour s'opposer aux Turcs, quoique

1. Lugduni, 1553, 1555, 1558, 1567, 1578, 1598 ; Parisiis, 1566, 1567, 1568 ; Genevæ, 1629 ; Hanovriæ, 1686 ; Hemstadii, 1671, in-4 (dans cette édition le mot *Epitome* est remplacé par le mot *Libellus*). Voy. le Projet de Chavigny (1606) qui traduisit Georgevits.

2. Dans l'édition de 1558 aux p. 160-177 ; dans celle de 1671, aux p. 65-76 ; dans les deux éditions elle forme le ch. VI.

3. Antverpiæ, typ. Eg. Copenij, 1545, in-16, 16 p. En 1540 avait paru à Paris le livre de Richer : *De rebus Turcarum libri V*, traduit plus tard par J. Millet. Richer, en latin *Richerus*, fut Secrétaire du Chancelier Poyet. Ambassadeur en Suède (1541) au Danemark (1546) et en Suisse (1548) ; fut envoyé aussi à Constantinople ; il est mort en 1552.

En 1542, avait paru à Lyon une plaquette de 64 p., intitulée : *Le Discours du voyage à Constantinople envoyé du dit lieu à une Damoyselle Françoyse*, où l'on lit ces vers, qui en caractérisent la tendance :

Pour accointer une terre incognue
De nation infidele tenue,
Contraire à moy de foy et d'alliance
Ou ie n'espere amytié ne fiance...
..... Car Turcs d'ancienneté
Sont pis que loups envers la chrestienté.

l'auteur reconnaisse avec amertume que les brouilles s'accentuaient parmi les chrétiens :

« Saepe mecum admiratus sum, princeps illustrissime, cur quum omnia videantur Christianis polliceri victoriam, nunquam tamen eam inter tot annos consequantur... Dum habemus et summum et verum sed a nobis alienatum... nam praeter nomen quid nobis Christianis Christiani est ? » Les chrétiens ne le sont plus que de nom; les désastres s'accumulent, car pendant que quelques chrétiens luttent contre les Turcs, d'autres se combattent entr'eux : « Pereunt igitur omnia et infinitis cladibus involuuntur ; et cum una gens Christiana contra Turcas pugnat, alia gens vel in aliis versatur bellis, vel in ocio agiat; miles qui in aciem aducitur, summo inservit non Christo : siderit stipendium, statim vel desertor, vel transfuga futurus... Turca vitia sua in castris deponit... » Maintenant que la France n'est plus en état de guerre, les discordes entre les Princes chrétiens cesseront et ils pourront enfin porter leur secours contre les Turcs : « Sed quia nunc bellum Gallicum finem accepit, sperandum quod non solum haeresis inter Ecclesiasticos sparsa, et omnis abusus ab Ecclesie tolletur, sed etiam principum discordiae cessabunt et tandem firma auxilia contra Turcas coibunt ».

L'Allemagne fournira donc facilement 50.000 fantassins et 20.000 cavaliers ; l'Italie autant; on peut espérer davantage de la France et de l'Espagne. D'après Georgevits, la Belgique et la Hollande d'aujourd'hui devaient réaliser 10.000 cavaliers et 20.000 fantassins; la Hongrie, la Moravie, la Silésie, la Bohême et les pays du Danube offriraient sans difficulté 60.000 cavaliers : « Igitur facilè armabit Germania quinquaginta milia peditum XX equitum. Nec minorem conficiet Italia. Idem vel aliquando plus in Galia sperandum. Nec Hispania inferiores vires ad hanc expeditionem addet. Praeterea ditiones Brabantiae, Flandriae, Hollandiae, Zelandiae,

Frisiae, unà cum Traiecten, decem milia equitum et vigenti milia peditum, vel etiam majorem numerum implebunt. Reliquiae Hungariae, Moraviae, Slesiae, Bohemiae et quidquid ad Istrum, Sarmatiam, Illyricum sinus habet, facilè sexaginta milia equitum produxerint. »

Si l'on réunit ainsi toutes ces forces, dit Georgevits, et si l'on corrige les mœurs et les mauvaises habitudes, on pourra, avec l'aide de Dieu, vaincre les ennemis de la foi et leur arracher la Grèce et la Thrace, où de malheureux chrétiens attendent impatiemment d'être délivrés :

« Quod si istis viribus in bella eatur, propitiato numine, correctis moribus, in proclivi erit vincere hostes fidei, recuperare Graeciam et Thraciam, ubi adhuc maior pars hominum Christiani colit, qui avidissimis votis expectant Christianorum arma ad quamlibet occasionem defecturi, et suos dominos et tyrannos, a quibus miserrimè vexantur, oppugnaturi : quae res sola victoriam vel dare, vel maturare potest. »

Certes, si on avait pu obtenir, comme le disait Georgevits, 220.000 soldats d'infanterie et 90.000 de cavalerie, l'armée aurait compté, à cette époque. Mais, dans ce plaidoyer, on est frappé du contraste que l'auteur établit entre le soldat chrétien, qui ne pense qu'à sa solde, et le soldat musulman, « qui oublie tout vice, une fois qu'il est au camp ». Et ces soldats turcs, ne l'oublions pas, étaient commandés par Soliman le Magnifique. A toutes les époques et sous toutes les latitudes, la vraie force des guerriers réside dans l'idéal qui les anime !

*
* *

En 1542, avait paru, à Anvers, un livre : *Estat de La court du grant Turc Lordre de sa gendarmerie et de ses finances ; auec ung brief discours de leurs conquestes*

depues le premier de ceste race[1], dont la conclusion était encore un appel à la chrétienté : « Parquoy doncq il me samble fort expedient et necessaire de prier dieu nostre createur quil luy plaise de laisser son ire et nous donner la grace de pouoir (auec laide et secour de Limperiale M. et de tous ses amys) resister a la felonnie et tirannie de ce faulx ennemy de la foy chrestienne affin que par ce moyen puissons acquirir la vie eternelle. Amen. »

*
* *

En cette même année, 1542, il y eut encore le projet de croisade du prince Jochim II de Brandebourg, raconté par M. Herman Traut dans sa thèse : *Kurfüst Joachim II von Brandeburg und der Türkenfeldzug von Jahre* 1542 (Gummerbach, 1892, in-8, X-48 p.). L'auteur apprécie ainsi cette entreprise, guidée par des intérêts particuliers : « Kurfüst Joachim II hat keinen Grund auf die Führung im Türkenzug stolz zu sein. »

1. *On les vend à Envers en la maison de Jehan Steels demeurant en la rue de Lamer a lescu de Bourgoingne Lan 1542*, in-16, 52 ff.

XXII

PROJET DE GUILLAUME DE GRANTRYE DE GRANDCHAMPS

(1566-1567)

De la Chesnaie des Bois [1] nous apprend, en parlant de la famille de l'Aubespine, que Madeleine, sœur de Claude de l'Aubespine, chargé de plusieurs missions diplomatiques, et qui vivaient tous deux au milieu du XVI^e^ siècle, s'allia : « 1° à Albert, seigneur de Grantrye. » Cet Albert était le père de Guillaume de Grantrye de Grandchamp, dont nous allons nous occuper dans ce chapitre.

D'abord abbé de Grandchamp, puis capitaine des gardes françaises, il épousa, le 15 octobre 1560, Claude de Beaumont-Varennes, dont il eut plusieurs enfants ; il l'abandonna, après son retour de Constantinople, et épousa une parente de sa femme, Marie Bataille de la Chaume ; avant sa mort, il reconnut dans son testament, son état de bigamie et ses torts à l'égard de sa première femme. Dans sa jeunesse il avait fait un séjour de quinze années à Constantinople, d'où il était revenu en France, avec l'ancien ambassadeur d'Aramon, en 1551 [2]. Grâce à sa parenté avec la famille de l'Aubespine et avec le secrétaire d'Etat Villeroy, il fut choisi comme ambassadeur de France à Constantinople, en 1566 ; « à défaut d'une habileté remarquable, un long séjour en

1. *Dictionnaire de la Noblesse française*, Paris, 1770-1787, 15 vol. in-4°, t. I, p. 483.

2. Cf. Nicolas de Nicolay (Secrétaire de M. d'Aramon). *Discours et histoire véritable de navigations, pérégrinations et voyages faits en la Turquie*, Anvers, 1586.

T. G. DJUVARA. — Cent projets de partage de la Turquie.

Imp. Ch. Delagrave, Paris

Orient l'avait familiarisé avec les idées et les conditions du pays[1]. »

Voici comment Charrière apprécie la nomination de Grantrye de Grandchamp : « Aussi, à la même époque (1566) un nouvel envoyé partait de la cour de France, revêtu du caractère supérieur sous lequel les négociateurs français avaient depuis longtemps cessé de se présenter dans le Levant. On a vu l'importance que la Turquie attachait à la qualité d'ambassadeur et combien de fois l'absence de ce titre dans nos agents avait excité sa défiance et provoqué ses réclamations. L'un des neveux du secrétaire d'état de l'Aubespine et de l'évêque de Limoges, qui avait précédemment représenté la France à la cour d'Espagne, arrivait enfin à Constantinople comme ambassadeur ; et il est à présumer, d'après les circonstances mêmes qui avaient décidé de ce choix, que le principal objet de sa mission était d'intervenir en faveur de Maximilien II[2]. »

Brantôme, qui alla lui-même à Malte avec 300 gentilshommes et 800 soldats « dont le grand seigneur s'en plaignit au Roy, qui pour le contenter nous bannit tous et nous désavoua », parle de la coopération de Henri de Guise à la campagne de Maximilien II contre les Turcs et aussi du départ pour Constantinople de Grantrye de Grandchamp :

Vous eussiez dit que cette année la estoit venue et destinée pour faire voyager les François. Les uns allèrent en Hongrie avec ce vaillant prince M. de Guise, qui ne pouvoit lors atteindre dix-huit ans ; lequel, suivant l'exemple de ses ayeuls en la Guerre Sainte, se voulut trouver pour faire teste à l'armée infidèle de ce grand sultan Soliman, qui y estoit luy-mesme en personne... Les autres allèrent en l'armée du G. S., avec l'ambassadeur du

1. Charrière, t. III, p. 110. — Zinkeisen ne l'apprécie pas beaucoup : « Petremol und Grantrie de Granchamp waren noch nicht wieder mit einem höheren diplomatischen Charakter bekleidet » (III, p. 483).

2. Charrière. II, p. 811-812.

Roy, M. de Grandchamps, comme M. de la Fin, de Nocle et plusieurs autres. Les autres allèrent à Constantinople, comme les seigneurs de Ville-Couin, qui mourut, de Téligny, de Longua, de Genissac, tous huguenots, et le baron de Vantenat, celuy estoit catholique[1].

Avant de prendre possession de son poste, Guillaume de Grantrye de Grandchamp[2] se rendit au camp du sultan Soliman, où se trouvait le jeune Sigismond, fils du roi Jean Zapolya :

Reçu au bruit de l'artillerie, au milieu de l'innombrable armée ottomane, et avec tout le faste oriental, Sigismond se rencontrait, par une coïncidence remarquable, avec l'ambassadeur de la puissance qui avait tant de fois intervenu pour les intérêts de sa maison. M. de Grantrie de Grandchamp arrivait presque en même temps au camp de Soliman II ; et le 1 juillet 1566, le lendemain du jour où le prince Sigismond avait reçu son audience de congé, l'ambassadeur de France admis à son tour devant le Sultan, put renouer avec lui plus intimement les relations officielles des deux états, mais sans réussir, selon l'apparence, à arrêter dans leur marche le mouvement des troupes ottomanes[3].

A Constantinople, de Grantrye de Grandchamp ne semble pas avoir réussi dans sa mission ; le 14 mars 1569, il écrit au Roi Charles IX : « Voilà cependant, Sire, où j'en suis, recevant du premier Bassa tout le mauvais traictement que jamais ministre des vostres receut par deçà. » Il eut des discussions d'argent avec le Portugais Micques ou don Juan Miquez, juif, de son vrai nom Jousouf Nasi ou Nassy : « Ne pouvant honnestement me pis faire (le Grand Vizir), il me suscite tous mes créditeurs, m'envoyant tous les jours infinis

1. *Mémoires*, Leyde, 1816, t. IV: p. 166-168.

2. Charrière constate l'erreur de Hammer, qui, tantôt l'appelle *Guillaume de l'Aube* (t. VI, p. 223) diminutif de l'*Aubespine*, auquel de Granchamps se rattachait par sa mère, tantôt en fait deux personnages : *De Grant-Rie*, et son secrétaire *Grand-champ*. Je trouve encore dans Hammer : « le Rapport d'Albert de Wyss, daté du 27 Nov. 1568, nomme cet Ambassadeur M. de Gran Campagnes et dit qu'il était huguenot », t. VI, p. 318.

3. *Id.*, t. II, p. 813-814.

chaoux pour me fascher, voyant que je n'ay ny le moyen ny la commodité d'y pouvoir satisfaire pour cette heure[1]. » Il eut encore des démêles financiers avec Du Bourg[2], comme il appert de la lettre que celui-ci adressa au Roi, de Venise, 12 janvier 1570 :

Je confesse qu'après avoir esté bien adverty des délibérations dudit sieur de Grandchamps, des pratiques par lui faites peu de jours auparavant mon arrivée, et de l'advis qu'il auroit peu de quelques deniers qui, soubz la couverture de ses paquets, venoient à moi de Venize par lettres de change, j'ay requiz, pour ne demeurer à seq, le bassa que les premiers paquets venant au sieur de Grandchamps par la voie dudit bayle, fussent pourtés par son secrétaire audit sieur de Grandchamps, et par luy en la présence dudit secrétaire ou de l'ung de mes hommes ouvertz, mais non toutesfoys les lettres ou papiers enclos ès dits paquets ; ce qui a esté ainsy et non aultrement faict, par une foys, où lesdites lettres de change ont esté trouvées[3].

Le comte de Saint-Priest dit, au sujet des démêlés de Grandchamp avec Du Bourg :

L'évêque d'Acqs accuse Grandchamps d'avoir été le complice de Du Bourg dans un vol de cinquante mille écus fait à des marchands marseillais. Cet homme, dans le but de se faire nommer ambassadeur intrigua pour avoir du grand Vizir la commission

1. *Id.*, III, p. 61. Voilà comment le Comte de Saint-Priest explique cette affaire : « Un juif, nommé Joseph Miques, se prétendant créancier du Roi Charles IX, qui ne s'acquittait pas, requit de la Porte et en obtint des lettres de représailles pour se payer sur les effets des bâtiments français qui faisaient le commerce à Alexandrie. Les intéressés jetèrent des hauts cris à la cour et on se détermina à envoyer en ambassade à Constantinople, Claude Du Bourg, sieur de Guerines, sans autre commission que celle de solliciter le redressement des griefs et le renouvellement du traité de 1535. Cet ambassadeur y réussit au mois d'octobre 1569. » (*Mém. sur l'Amb. de Fr. en Turquie*, Paris, 1877, p. 53.) Barbaro, qui avait été auparavant Ambassadeur à Paris dit : « Giovanni Miches, creditor del Christianissimo Re per il deponto del gran partito del lione di circa 150.000 scudi, a fatto più d'una realta pretensione per i suoi Ciausi mandati in Francia » (Hammer, t. VI). Cf. Jorga, IV, p. 140.

2. Né vers 1522, mort au cachot, en 1580. Cf. *Mission dipl. de Claude du Bourg*, par H. du Bourg (*Rev. d'Hist. dipl.*, 1895, p. 186-224).

3. Charrière, III, p. 93.

d'aller en France solliciter l'intervention du Roi à Venise pour la délivrance d'un chiaoux, expédié à Charles IX, et qui avait été arrêté dans cette ville, chemin faisant. Grandchamp, dans cette course, sut si bien se faire valoir auprès de ce prince qu'il le déclara son ambassadeur à la Porte, en révoquant le sieur de Sausai, déjà choisi pour cette commission. Profitant du moment, il partit après avoir reçu 12.000 livres pour une année d'appointements. Mais les Vénitiens ayant alors réclamé l'entremise du Roi auprès de la Porte, avec laquelle ils étaient en guerre et l'ayant obtenue, leur ambassadeur fit observer qu'il convenait de confier cette médiation à un tout autre personnage que Grandchamp. On courut après lui ; il fut ramené et sa lettre de créance retirée : mais il trouva moyen de garder l'argent (p. 192-193).

La situation de Grantrye de Grandchamp était à ce point désagréable à Constantinople, que le roi Charles IX écrivait au grand Vizir Mohamed Sokolly, le 9 février 1570 : « ... le dit sieur de Granchamps, auquel avons donné l'entière charge de nos affaires de Levant, attendant qu'y puissions pourveoir d'aultre autant capable que luy, puisqu'il ne vous est agréable [1]. » Le Roi demandait l'élargissement du secrétaire François Courtay et des interprètes B. Leuvron et J.-B. Beudoré, promettant de punir Claude du Bourg.

La dernière lettre de Grantrye de Granchamps est celle du 9 février 1570, à M. de Foix [2] ; l'ambassadeur retourna ensuite en France ; il quitta Constantinople, le 13 novembre 1570 [3], emportant une lettre du sultan Sélim II au roi de France. Mais le 22 mai 1571, il fut remplacé par François de Noailles évêque d'Acqs, que Charles IX appelle, dans la lettre de créance : « nostre amé et féal conseiller en nostre conseil privé [4]. »

1. *Ib.*, p. 96.

2. *Ib.*, p. 101-104 ; en tout, on trouve, dans Charrière, quatre lettres de Grantrie de Granchamps au Roi Charles IX, une à Catherine de Medicis et deux à M. de Foix, du 14 mars 1569 au 9 février 1570.

3. Lettre de M. de la Tricquerie à Charles IX du 22 déc. 1570 (Charrière, III, p. 140).

4. *Ib.*, p. 165.

L'ambassade de Grantrye de Grandchamps n'avait pas été très brillante. De retour en France, il essaya de lutter pour se maintenir encore : « Il est à présumer, dit Charrière, que M. Grantrye de Grandchamp, par sa parenté avec la famille de d'Aubespine et avec le secrétaire d'état Villeroy triompha d'abord de toutes les accusations qui s'étaient amassées contre lui pendant son ambassade. » Mais il ne réussit qu'à ajourner sa disgrâce : « Grandchamp, qui passait pour être d'un caractère très violent, paraît avoir mérité assez peu de considération, à juger par le résultat de son ambassade, comme par la conduite qu'il tint plus tard [1]. »

A la fin de sa malheureuse mission à Constantinople, il fut encore nommé gentilhomme de chambre (1er mai 1571) ; attaché au duc d'Alençon, en qualité de chambellan, il fut impliqué dans le complot de La Molle et fut obligé de s'expatrier; il était de passage à Venise en 1575. Tout de même, il réussit à se faire nommer chevalier de l'ordre du Roi le 9 septembre 1579. Il mourut entre le 2 et le 5 avril 1587 [2].

Maintenant, que nous connaissons le personnage, examinons le projet qu'il conçut, en 1566, de monter sur le trône des Principautés romaines de Valachie et de Moldavie, de les coloniser avec des Huguenots français et de les réunir ensuite à la Pologne sous le sceptre du duc d'Anjou. Ce plan résulte d'un document en latin, publié dans la collection de Documents *Hurmuzaki*, qui paraît à Bucarest sous les auspices de l'Académie romaine et du ministère de l'Instruction publique [3]. C'est le rapport de l'internonce autrichien à Constantinople Albert de Wyss [4], adressé à l'empereur Maximilien II, le 11 août 1567 ; en voici la teneur intégrale :

1. Charrière, t. III, p. 162. Cf. *Mémoires de Michel de Castelnau*, 1659 et 1731, t. II, p. 424.

2. Je dois à M. Abel Rigault ces dernières informations.

3. T. II, 1re partie, no 554.

4. Avait succédé à Busbecq ; il eut comme successeur le Belge Ch. Rym

Sacratissime Imperator, Domine clementissime !..... Intellexi ex bono loco quod hic Orator Gallicus moliatur in hac porta res nouas et antea nunquam auditas. Superiori anno ambiverat virginem quandam Valacham Petri Vaiuodæ Valachiæ sororem, sed repulsam passus fuit[1]. Nunc uero ad ipsam Transalpinam aspirat ut remoto Petro Vaiuoda ipsemet ex Principis Turcharum beneficio provinciam possideat. Pollicetur Principi atque primaris Bassæ montes prorsus aureos, offert Janitzaris annuum longe majus quam Petrus Vaiuoda hactenus pendere sit solitus. Praeterea posse se ex Transalpina facere coloniam Gallicam et eo transfere ex Gallia aliquot millia hominum Schismaticorum illorum qui vulgo hodie appellantur Hugonoti qui, cum proxime accedant ad fidem et legem Mohometicam, fidelissimi sint futuri subditi et ad infestandum Maiestatis Vestræ ditionem, si necessitas postulauerit, Turcis strenue auxiliaturi. Persuadere conatur primario Passæ dictos Hugonotos cum Turcis magna ex parte conuenire, propterea quod suis in templis nullas ferant statuas vel idola, sed solum Deum colant atque adorent, in circumcissione duntaxat discrepare, quam etiam progressu temporis sint admissuri. In eadem religione nunc quoque esse totam Belgiam. Et regem Franciæ perfecturum quominus a Rege Hispaniarum ad pristinam fidem atque obedientiam reducatur. Adhaec agi inter Serenissimum Archiducem Carolum et Reginam Angliæ de matrimonio, quod Gallis atque Turcis parum sit profuturum, Angliam esse uicinam littori Gallico et valde potentem atque divitem quæ multas naues onerarias bene armatas Regi Hispaniarum contra Turcas subministrare queat, sed Regem Franciæ nihil intentatum relicturum ut hoc coniugium impediat et emissa per Oceanum classe Serenissimum Archiducem transitu prohibeat, quominus ex Belgia in Angliam transfretare possit...

d'Estbeck. Il mourut à Constantinople, le 21 oct. 1569 : « L'Ambassadeur impérial Albert de Wyss mourut alors à Constantinople ; il fut enterré dans l'église de Saint-Benoît à Péra, l'un des faubourgs de la ville ; à cette occasion, le Sultan et le grand-vizir adressèrent à l'Empereur des lettres qui sont un témoignage de l'activité de cet ambassadeur et des titres qu'il s'est acquis à la reconnaissance de sa patrie (Hammer, t. VI, p. 335-336).

1. Cette nouvelle de la demande en mariage de la sœur du Prince de Valachie par l'Ambassadeur de France est confirmée par deux documents récemment découverts ; le premier dans le *Landarchiv* de Nürnberg et publié par M. Nic. Jorga (*Hurmuzaki*, t. XI, 1900, p. 77) ; c'est un rapport anonyme en allemand, portant la date du 28 déc. 1566 : « Der Herr Dugmaur (*sic*) frantzösischer Gesnundter hat Vorschrifftenn mitbracht ann eines Frewlins Mutter unnd Geprüeder, die er zu der Ehe begert ; mit

L'internonce impérial a raison de traiter ces projets de l'*Orator Gallicus*, c'est-à-dire de Grantrye de Grandchamp, de « choses nouvelles et non encore entendues ». Ainsi, l'ambassadeur de France, pour régner en Valachie, avait commencé par demander en mariage la fille de la princesse Kiajna, en offrant même, à cet effet, des cadeaux de noce. M. N. Jorga nous apprend que cette princesse avait cinq filles et que chacune d'elles disposait d'une dot de 30.000 ducats, ce qui représentait, pour l'époque, une forte somme ; une de ses filles entra en 1574 au harem du sultan Murad ; « La signora Mirza, vaivoda de Valachia... una sua filia vergine... el qual (signore) ora la Tien per molie e molto la ama » (Rapport gênois de Ferraro, daté du 19 février 1574)[1].

Relativement au projet de Granchamp d'épouser la princesse roumaine, Adam de Franchi écrivait également à l'empereur, le 29 décembre 1566 : « Sacra Cæsarea Maesta... Il matrimonio del sudeto Inbasator de fransa che perscrissi a Vestra Maiesta qual era per farsi con sua sorella del Vaiuoda di detta Valachia, e itto in fumo, e hora sono in litte dinanti al bassa[2]. » Il en résulte qu'il y eut procès relativement aux cadeaux de noce dont Granchamp demandait la restitution. Le fait est confirmé par un nouveau rapport de l'internonce

derselbigen hat er ettlich seine Diener unnd Tolmetschenn in die Walachei sambt Gabenn unnd Schenckhungen, Geschickht unnd verhoff sein Vorhabenn zu erlanngen. Bemelt Frewlin ist des verstorbnen Waida aus der Walachey Schwester unnd hat inn die 30.000 Ducaten Heuratzgut. » Le second document est un Rapport gênois de *Martin de Otone da Castel-San-Giovanni* provenant de l'*Arch. di Stato* de Gênes et daté du 27 novembre 1566 : « El matrimonio che voleva far lo ambasator de Franza con la filia del Vaivoda de Bogdania è andato in fumo e non si farà ». (*Ib.*, p. 76) M. Jorga nous apprend que Grantrye de Granchamp persista une seconde fois dans sa demande, lorsque la Princesse Kiajna (Mirceoia) se trouvait à Alep, par l'entremise de son Secrétaire-Interprète J.-B. Bedier (*Ib.*, p. VII).

1. *Hurmuzaki*, XI, p. VI et 84.

2. *Ib.*, t. II, 1re partie, p. 568.

Albert de Wyss, adressé à l'empereur Maximilien II le 6 février 1567 :

Orator ille Gallicus Monsieur du Grand Ry, qui cupiebat ducere uxorem Petri Vaiuodæ Valachiæ sororem, repulsam passus est. Habuit virginis matrem ab hoc matrimonio prorsus alienam quæ latinæ religionis virum affinitate sibi coniungere noluit. Repetit autem nunc Orator vestes et munera quæ puellae dono miserat, pendet lis apud Mehemetem passam et nondum sententia lata est. Aspirabat homo ille per connubium ad Præfecturam Valachiæ, ut deficiente aliquando Petro Vaiuoda a Principe Turcharum provinciam impetraret; factus est nunc fabula vulgi. Res illi fuit cum hominibus Graeciş, peruersis scilicet, auaris et Turcica indole præditis qui solis uerbis quantumuis mellitis, difficulter inescantur [1].

Ainsi nous apprenons encore que la princesse Kiajna avait refusé Granchamp, sous le prétexte qu'il était catholique; que celui-ci s'était rendu la fable de la ville et qu'il avait arrangé toute cette affaire de connivence avec les Grecs de Constantinople. Le 14 juillet 1570, Edouard de Provisionali écrit à l'Empereur qu'il serait temps que le Roi de France rappelât Granchamps : « Non sarebbe se non cosa santa che il suo Re lo leuasse quanto prima di questo paese [2]. »

Granchamp, une fois installé sur le trône roumain, comptait remplacer son futur beau-frère le Voévode *Petru III Schiopul* (Pierre-le-Boîteux). Mais l'astucieuse princesse mère flaire le danger et s'en plaint incontinent au Grand-Vizir [3]. Grantrye de Granchamp, voyant son plan déjoué, proposa à la Porte de le nommer Prince des deux Principautés roumaines, qu'il coloniserait avec des Français huguenots;

1. *Ib.*, p. 569.

2. *Ib.*, p. 604.

3. Jonesco-Gion, *Incercare de colonisare in tara romaneasca in secolul XVI*, Bucarest, libr. Alcalay, 1896. Sur la Princesse Kiajna, v. le livre d'Odobesco : *Doamna Kiajna* ; Cf. Xénopol, I, p. 316-321 ; elle réussit plus tard à placer ses deux fils, Alexandre II en Valachie (1567-1577) et Pierre-le-Boiteux en Moldavie (1574-1579).

il insinuait que les huguenots et les Turcs avaient presque la même religion, puisqu'ils ne mettaient ni statues ni peintures dans leurs églises ; il laissait même entendre qu'avec le temps les huguenots admettraient la circoncision, qui seule les différenciait des musulmans. Il s'était fait précéder à Constantinople par M. de Ville-Couin, fils naturel du roi François Ier [1] qui y avait préparé le terrain, avec le concours des Grecs. Il avait également gagné l'assentiment de Jean Sigismond Zapolya [2], appelé *il Transilvano*, auquel il avait promis d'obtenir la main de Marguerite de Valois, la célèbre *Reine Margot*, sœur du roi de France Charles IX, popularisée par le roman d'Al. Dumas; Mahomet Bey se rendit à Paris, en 1569, pour proposer ce mariage au nom du Sultan. Hammer [3], se basant sur un rapport d'Albert de Wyss, dit, à ce propos :

Le Grand Vizir envoya au roi de France l'interprète Mahmoudbeg, chargé de lui demander la main de la princesse Marguerite pour Sigismond de Transylvanie, auquel il voulait par ce moyen aplanir les voies au trône de Pologne.

Il publia également un extrait du Rapport de l'Ambassadeur vénitien, se trouvant dans les Archives de la maison I. R. d'Autriche :

« Mahmout mandato in Francia per persuader ic Re disposar la sua sorella Margarita al Transilvano con promessa di parlo Re di Polonia dopo la morte del Re ». 2 oct. 1569 (par erreur 1559), et 17 avril de la même année : « Mamut porta tre lettere da quel Signore. »

Il y a un passage intéressant, au sujet des huguenots, dans

1. « Non ostante questo alli 13 di decembre è venuto in Constantinopoli Mons.-re di Ville coni (*sic*), il quale dicono essere Figliolo naturale de Re Francesco » (Ed. de Provisionali à l'Empereur Maximilien II, le 11 mars 1567, *Hurmuzaki*, t. II, 1, p. 571).

2. Zinkeisen, II, 702-703, 836-838.

3. VI, p. 333-334, trad. de Hellert.

un rapport de Granchamp à Catherine de Médicis, daté du 16 octobre 1569 :

Ilz (Du Bourg, Ebrahym, Mammout et Domminique) se sont mis tous ces jours de certaines idées et contes devant les yeulx, que je vous ay bien voullu mettre à part, assçavoir que si le mariage se faisoit, qu'ilz voudroient le G. S. roy de tous les huguenots de la terre, vue que la Transilvanie et la Poullongne l'estoient desjà[1].

A son tour Charles IX parle de l'importante question de la réunion de la Pologne, de la Valachie et de la Moldavie en un seul état dans sa lettre à l'évêque d'Acqs du 30 novembre 1572 :

J'ai entendu que le chaoux envoyé de la part de G. S. faisoit de grands offices pour mondit frère, leur faisant offre de la part de son maistre que, s'ilz vouloient eslire mon frère, le G. S. feroit joindre les estats de la Valachie et Moldavie à la couronne de Polongne.

Cette proposition faisait l'objet d'un mémoire spécial envoyé à l'évêque d'Acqs par Charles IX, le 17 décembre 1572[3].

Pendant la guerre entre catholiques et huguenots en France, la S. Porte voulut profiter des événements : « La Turquie aspirait, selon l'expression contemporaine, à prendre l'empire sur tous les huguenots de l'Europe, comme le moyen d'y asseoir sa domination contre la résistance que lui opposaient les grandes masses catholiques[3]. »

Dans ces conditions, les négociations, qui eurent lieu à Constantinople, ne sont pas faites pour nous étonner : d'un côté, les Turcs désiraient trouver un appui dans l'élément huguenot, d'un autre côté, le Roi de France et la Reine Mère principalement voulaient en finir, à tout prix, avec les dissentiments religieux. On a remarqué dans le document

1. Charrière, III, p. 91.
2. *Ib.*, p. 346.
3. *Ib.*, p. 110.

latin publié plus haut, que Grandchamp laissait croire aux Turcs que la religion des huguenots se rapprochait de la religion musulmane.

Avant d'être obligée d'épouser le prince de Navarre, par *raison d'Etat* comme le disait le cardinal de Richelieu, Marguerite fut l'objet de plusieurs propositions de mariage : « Un biographe de Marguerite, sur le témoignage d'Hilarion de Coste, prétend que l'empereur Maximilien fit demander en mariage la sœur de Charles IX pour son fils Rodolphe[1]. » D'un autre côté, les cours de France et d'Espagne « avaient échangé de vagues paroles d'alliance entre la fille de Henri IV et l'infant don Carlos. » Enfin, on songea à l'unir au jeune roi Sébastien de Portugal, qui n'avait que dix-sept ans. C'est le pape Pie V qui proposa ce mariage, en 1569. Enthousiasmé de ce projet, le jeune Roi, dans une lettre de Lisbonne, datée du 20 décembre 1571, remerciait le Souverain Pontife de son affection particulière et l'assurait qu'il était prêt à entrer dans la *Ligue sainte* et à marcher contre les Turcs ; il concluait ainsi : « Pour faire connaître à Sa Majesté combien j'estime l'honneur de son alliance et pour témoigner à l'Europe la passion que j'ai à contribuer à retirer l'Eglise de l'opression des Turcs, je ne demande pour la dot de cette princesse que l'union du roi très-chrétien avec les autres princes déjà ligués avec Votre Sainteté. » Cette dot devait être agréable au Pape.

Mais Catherine de Médicis et Charles IX obligèrent Marguerite d'épouser Henri de Bourbon, prince de Navarre, plus tard le grand roi Henri IV ; le contrat de mariage fut signé à Blois le 11 avril 1572 ; le mariage fut célébré le 18 août de la même année.

Marguerite, qui aimait le duc de Guise, objecta qu'il

1. Comte Léo de Saint-Poncy, *Histoire de Marguerite de Valois*, Paris, 1887, t. I, p. 89 et suiv.

lui serait pénible, à elle, une fervente catholique, d'épouser le chef des huguenots : « Je la supplioi s (sa mère) de souvenir que j'étois fort catholique[1]. »

La reine de Navarre dans ses Mémoires[2], ne parle que d'une de ces propositions de mariage : « Sur ce temps il se parla pour moy mariage du roy de Portugal qui envoya des ambassadeurs pour me demander... Le roy d'Espagne empêchoit que mon mariage ne se fist. » Comme elle passe sous silence les autres projets de mariage, il n'est pas étonnant qu'elle ne fasse pas non plus allusion au projet de Granchamp de lui faire épouser le prince transylvain Zapolya[3]. Ce projet, d'ailleurs, n'était pas une invention de Granchamp ; c'était une ancienne idée, caressée par Catherine de Médicis, déjà sous le règne de Henri II :

Isabelle, mère de Zapolya, envoya Christophe Battori vers Henri II, roi de France, pour le prier de s'entendre avec Soliman, afin que les Turcs rendissent cette portion de la basse Hongrie dont ils s'étaient emparés et qui faisait partie de la Transylvanie. Henri renvoya, avec Battori, François de Martines, qui était chargé d'offrir en mariage une de ses filles[4] au jeune prince et d'assurer Isabelle et les états qu'il les protégerait efficacement.

1. Pie V écrivait, le 25 janvier 1571, à Charles IX : « Ce qui nous tourmente sans relâche, c'est que l'on presse le plus possible le mariage du Prince de Navarre avec Marguerite, votre sœur » (*Lettres*, p. 123).

2. Ed. de Guessard, Paris, 1842. Marguerite de Valois ou de France, reine de Navarre, était née à Saint-Germain-en-Laye, le 14 mai 1553 ; elle mourut à Paris le 27 mars 1615. Cf. Mongez, *Hist. de Marg. de Valois*, Paris, 1777 ; Kervyn de Lettenhove, *Un mém. inédit de Marg. de Valois* (*Rev. d'Hist. dipl.*, 1891, p. 161-175).

3. Jean-Sigismond Zapolya, né le 7 juillet 1540, mort le 14 mars 1571, petit-fils de Sigismond, Roi de Pologne. Roi de Hongrie le 15 sept. 1540 sous la régence de sa mère Isabelle et de son frère Georges, Cardinal Martinuzzi ; après la prise de Bude par les Turcs (1541), ils quittèrent la capitale. En 1560, il reprit le titre de Roi, auquel il dut renoncer en 1568 par un traité signé avec Maximilien ; l'Empereur et le Sultan Sélim le reconnurent comme Prince de Transylvanie, avec la possession sur cette principauté et sur une partie de la Basse-Hongrie, jusqu'à la Theyss.

4. Henri II avait trois filles : Elisabeth, Claudie et Marguerite. Cf. Le Rapport du 15 janvier 1555, d'Erasme Haidenreich, adressé au Roi Ferdinand et publié par M. N. Jorga (*Hurmuzaki*, t. XI, 1900, p. 54).

Il devait aussi insinuer aux grands de la Cour que l'éducation du Prince était négligée ; qu'ayant atteint sa dix-huitième année, il était temps qu'il fût introduit dans le conseil d'État et qu'il prît part aux affaires publiques. Isabelle parut d'abord très satisfaite de cette légation et de ses résultats ; mais les seigneurs ayant touché ce qui regardait son fils et s'étant appuyé sur ce que la cour de France pensait à ce sujet, cette mère dénaturée ne s'occupa plus que d'éloigner adroitement l'envoyé de Henri II, ce qui produisit en Transylvanie un grand mécontentement[1].

Le jeune prince Zapolya devait épouser, à sa majorité, Jeanne, la fille de Ferdinand, frère de Charles-Quint ; leurs fiançailles avaient même eu lieu en 1551. A la suite de la proposition de mariage de Henri II, Isabelle reprit les négociations avec Ferdinand, mais elle mourut le 15 septembre 1559. Maximilien succédant à Ferdinand accorda la main de l'archiduchesse Jeanne, promise à Zapolya, à François duc de Florence. Zapolya étant de nouveau libre de tout engagement matrimonial, Catherine de Médicis agréait probablement le projet des Turcs d'unir Marguerite de Valois à Zapolya. On peut même se demander si Granchamps n'avait pas quitté la France avec des instructions dans ce sens.

Par une lettre, en date du 4 avril 1564, Zapolya avait demandé au Sultan la permission de se marier : « Rogo igitur et supplico Magnitudini vestræ ut ex innata sua clementia mihi benigniter concedere dignetur, ut inter Principes Christianos uxorem aliquam mea persona dignam ducere possim[2]. » Du rapport que Rym adresse à l'empereur le 7 novembre 1570, il résulte que Sélim considérait Zapolya comme un frère, puisque son père le sultan Soliman le traitait en fils : « ... eumque à Solimanno in filium, ab ipso vero Selimo in fratrem receptus sit », que par suite Zapolya ne saurait épouser que la princesse que lui indiquerait le

1. Michaud, *Biographie Universelle*.
2. *Hurmuzaki*, t. II, 1re partie, p. 510.

Sultan ou bien rester célibataire : « Neque cogitandum ei de alia vxore quàm quæ ab ipso Selimo designetur, præscribanturque, quando non id exigat, vt celibem vitam agat[1]. »

La proposition du Grand Vizir de marier Marguerite de Valois au prince Jean Sigismond Zapolya se trouve consignée dans un Mémoire que Du Bourg adressa de Venise en 1569. En voici le passage essentiel :

Fut aussi proposé par ledit bassa le mariage de Madame avec le Transylvan, pour estre, au dire dudit bassa, vrai roy, âgé de vingt-quatre à vingt-cinq ans, nay de vray roy et royne et au demeurant prince, que ledit G. S., simbolisant et simpatisant avec l'Empereur Soliman, son père, aymoit comme son propre filz, le désiroit croistre et garantir d'honneur et de biens. Et sur ce propos déclara ledit bassa audit du Bourg le serment faict par ledict empereur Solyman de ne revenir jamais de l'armée de Hongrie, en laquelle est mort qu'il n'eust vaincu ledit empereur des Romains, pour instituer pour son successeur ledit Transylvan[2].

La diplomatie autrichienne fut instruite de ce projet, car Adam de Franchi écrit, le 2 octobre 1569, à l'empereur Maximilien II :

Sacr. Cesarea Maiesta,... Hora li dico hauer saputo da bonissima parte, che non mente, qualmente la principal cagione dell' andata di detto Mochumut bei in Francia è per persuader à S. Maiesta Christ-ma da parte del Gran Turco à douer sposare madama Margarita, sua sorella, con Il Re di Transilvania, con promesse grandissimi di douergli aggiutare a meterl' In stato nel regno di Pollonia doppo la morte di quel Re, toccandogli di giure, con dargli in Governi gli regni di Moldauia et Vlacchia[3].

Ainsi la politique de la Porte était vraiment d'une haute envolée : non seulement elle travaillait à mettre sur le trône

1. *Ib.* p. 608.

2. Charrière, III, p. 75.

3. *Hurmuzaki*, II. 1re partie, p. 590-591. Par ses instructions, datées du 6 septembre 1572, à Montluc, Charles IX promet, si le duc d'Anjou est élu roi de Pologne qu'il « s'emploiera fort volontiers en cas qu'ils le requierront, à remettre la Valaquie sous la domination dudict royaume » (*Hurmuzaki*, suppl. I, t. I, p. 25). Cf. Jorga, IV, p. 148.

de Pologne un ennemi de la Maison d'Autriche [1], mais encore elle ambitionnait, en obtenant la main de Marguerite de Valois pour le prince Zapolya, de mettre celui-ci sur le trône de l'empire romain. De son côté, Grantrye de Granchamps intriguait pour obtenir les pays roumains, qu'il s'engageait de céder ensuite au prince Zapolya et à Marguerite de Valois. Même si la destruction de l'empire romain était impossible à réaliser, tout de même la réunion des forces polonaises, valaques, transylvaines et moldaves aurait constitué un puissant obstacle aux ambitions envahissantes de la maison d'Autriche. L'ensemble de ces projets était encore coloré de l'idée d'une colonisation huguenote.

On sait de reste que Catherine de Médicis voulait se débarrasser des Huguenots, pour mettre fin à la guerre civile en France. Dans ce but, elle aurait désiré coloniser de huguenots soit la Transylvanie et les pays roumains, soit l'île de Chypre, soit l'Algérie, soit même l'Amérique du Nord, où l'on avait fait un essai de colonisation à Floride. Charles IX aurait décidé l'expulsion des huguenots, dès 1565. Grandchamp connaissait ces desseins et négocia avec Pierre-le-Boiteux à Tergoviste, capitale de la Valachie [2]. Hammer nous apprend que le prince roumain et sa mère la princesse

1. Le frère de Marguerite réussit à monter sur le trône de Pologne. Catherine de Médicis voulait établir son fils bien-aimé, le duc d'Anjou, en Algérie « idée que le Roi, jaloux de son frère adopta volontiers dans le but de l'éloigner ». Mais la Porte, en compensation du royaume d'Alger, offrit la cession au duc d'Anjou des conquêtes que les forces françaises et ottomanes réunies pourraient faire sur la monarchie Espagnole. On projeta ensuite de le mettre sur le trône de Pologne, vacant pour le moment; la Porte accéda à ce désir; le duc d'Anjou fut élu Roi de Pologne, mais une année après, il succéda, sous le nom de Henri III, à son frère Charles IX (Saint-Priest, p. 56-58). « La première idée d'élever le duc d'Anjou au trône de Pologne vint de la Porte ottomane et remonte à l'année 1569 » (Charrière, III, p. 73).

2. « Istesso Ambassadore fu in quel tempo a uisitare il Transiluano et doppo subbito entro à trattare col Valacco per haucre una sua sorella per moglie » (Ed. de Provisionali à l'Empereur Maximilien II, le 11 mars 1567, *Hurmuzaki*, t. II, 1re partie, p. 571).

Kiajna dépensèrent 210.000 ducats (environ 2 millions et demi de francs) à Constantinople pour lutter contre les intrigues de Grandchamp[1]. Celui-ci connaissait bien les mœurs orientales de l'époque ; le 9 février 1570, il écrivait à M. de Foix : « Depuis vingt ans que je suis esté nourry parmi eulx (les Turcs)[2]. »

Mais les deux combinaisons matrimoniale et religieuse échouèrent ; en 1567 éclata, en France, la seconde guerre religieuse, suivie d'une troisième, et du massacre de la Saint-Barthélemy (1572).

1. « Myrtsché (fils de la Princesse Kiajna, il s'agit du Prince Pierre-le-Boiteux que les historiens appelaient du nom de son père Mircea, comme ils appelaient également la Princesse Kiajna *Mirceoia*), s'était arrangé de façon à ce que son arrivée fût précédée d'un envoi de quatre millions d'aspres (80.000 ducats)..... Néanmoins Sélim refusa de rendre au voïévode sa dignité et lui donna pour successeur son frère Alexandre ; Myrtsché eut seulement la vie sauve et fut ainsi que sa mère envoyé en exil à Koniah, où il mourut peu de temps après. » (Rapport d'Alb. de Wyss, de mai 1568). « Vers ce même temps (janvier 1569) Sélim ajouta vingt aspres par jour à la pension du fils de Myrtsché, naguère Prince de Valachie, en récompense des cent trente mille ducats livrés par sa mère : celle-ci ne reçut en retour de sa révélation que dix mille ducats (Hammer, t. VI, p. 328-331. Voy. le Rapport du 27 janv. 1569, adressé au doge de Venise, *Hurmuzaki*, t. VIII, 136. Cf. Le rapport de Rym adressé le 23 oct. 1570 à l'Empereur (*Hurmuzaki*, t. II, 1re partie, p. 607).

2. Charrière, III, p. 102.

XXIII

PROJET DE PIE V[1]

(1570).

Carte I

« La ligue conclue en 1571, et qui arrêta à jamais les progrès de l'Islam, dit M. P. Flament, fut l'œuvre d'un seul homme, du pape Pie V. » Sous ses prédécesseurs, on avait essayé, sans succès, de soulever la chrétienté contre les Turcs[2].

1. Né en 1504, élu Pape en 1565, mourut en 1572. Cf. Comte de Falloux, *Hist. de Saint Pie V, Pape*, Paris, 1851, 2 vol. in-18 ; *Lettres de Saint Pie V*, tr. du latin p. de Potter, Paris, 1826 ; P. Bizari, *Hist. de la guerre qui s'est passée entre les Vénitiens et la Sainte Ligue contre les Turcs...* mise en fr. p. F. de Belle-Forest, Paris, 1571 ; N. Martiningue, *Relatione die tutto il successo di Famagosta*, Venise, 1572 ; A. de Montor, t. IV, p. 213-285 ; Mendham, *Life and Pontificate of St Pius V*, London, 1832 ; *Vie de Pie V*, par Fuennayor (Madrid, 1595) ; Paolo Alessandro Maffei (Rome, 1712) ; T.-M. Granello (Bologna, 1877) ; *Corr. de Pie V*, pub. p. Catena (1586) ; Goubau (Anvers, 1640) ; Hilliger, *Die Wahl Pius V zum Papste* (Leipzig, 1891) ; Ranke, *Hist. de la Papauté*, tr. par Haiber, Paris, 1848, t. I, p. 362-383 ; Reumont, *Gesch. der Stadt Rom*, III, 2, 557 ; P. Flament, *La Fr. et la Ligue contre le Turc, 1571-73* (*Rev. d'Hist. dipl.*, 1902, p. 619-634).

2. Sous le Pape Jules III, on fit encore appel aux deniers chrétiens contre les Turcs. Cf. *Extraict et Recueil des ordonnances, Conclusions et Reces du Sainct Empire touchant la contribution et collecte du commun denier pour la defence de la foy et resistence contre les Turcqz.* Imprimé à Traict sur Meuse au mandement et ordonnance de tres reuerend pere en Dieu Levesque de Liege, en la maison de Iacques Bathen 1552 au moys de decembre, in-4° de 64 ff, : « George Dautrice, Euesque de Liege, duc de Buillon, Marquis de Franchimont, Comte de Loz, etc. A Reuerendz nos tres chiers feaulx et bien aimez ceuls de nos estats et tous aultres nos vassaulx et subiectz..... Et par especial la devotion singuliere et tres urgente necessite de resister aux Turcq..... donne en nostre cité de Liege ce dixiesme iour de Nouembre lan MDLII. » Aux. ff 54-56, se trouve le *Mandement Imperial* « donne soubz seel Imperial a Isbroch le III jour Daoust apres la nativite de nostre Seigneur lan quinze cents cinquante deux » signé « Carolus », où il recommande « resister au Turcq ennemi hereditaire de nostre foid et republique chrestienne. »

L'empereur Maximilien II, menacé par Soliman en 1566, convoqua les états autrichiens à Augsbourg. Le pape Pie V manda auprès de lui le cardinal Commendon, évêque de Zante, légat du Saint-Siège, accompagné du jésuite Canisius, dont l'éloquence impressionna la diète. Les princes catholiques consentirent à accorder leur concours pour parer aux progrès des Turcs ; mais les protestants opposèrent de la résistance. Pie V compta 50.000 écus d'or pour venir en aide à l'empereur[1] ; il pressait les princes italiens de s'associer à la Ligue chrétienne. Le duc Emmanuel Philibert de Savoie, Alphonse d'Este duc de Ferrare, Côme de Médicis, Guillaume de Gonzague duc de Mantoue, les villes de Lucques et de Gênes répondirent à l'appel du Souverain Pontife ; celui-ci ordonna des prières publiques à Rome ; il célébra lui-même plusieurs messes, où ses larmes coulèrent, ce qui anima fortement l'enthousiasme des nouveaux croisés. Soliman, en apprenant cela, se serait écrié : « Je crains plus les prières de ce pape, que tous les efforts de leurs armes. »

Le Sultan envahit la Hongrie. On connaît le siège de Zighet. Soliman mourut le 30 août 1566, trois jours avant la reddition de la place et son décès fut caché aux troupes. Son fils Selim accourut d'Anatolie. Mais le successeur du grand Soliman ne pouvait plus marcher sur ses traces et en janvier 1568, Sélim signa une trêve de huit ans avec l'empereur Maximilien.

Le pape ne renonçait pas à son projet contre les Turcs. Sur ce point il rencontrait des difficultés chez Catherine de Médicis : « Il voulait... que le corps entier de la nation, enfin, redevenu sain et libre, reprît le pas dans la marche

1. Pie V écrivait le 16 oct. 1567 à Louis de Gonzague, duc de Nevers : « Nous n'avons pas de fortes sommes à notre disposition puisque nous avons épuisé tout ce que nous avions pour aider l'Empereur élu dans a rude guerre qu'il a soutenue contre les Turcs » (*Lettres*, p. 4).

européenne, et, d'un de ses élans accoutumés, entraînât avec lui, à l'encontre des hordes musulmanes, les masses réconciliées du christianisme[1]. »

Il manda son neveu, Michel Bonelli, dit le *Cardinal Alexandrin*, à la cour de Lisbonne afin de poursuivre les négociations entamées par Louis de Torrès, en vue d'organiser une Ligue contre les Turcs. Nous avons vu comment le jeune roi don Sébastien répondit au pape, le 20 décembre 1571 qu'il acceptait d'entrer dans la Ligue et pour déterminer le roi Charles IX à l'imiter, il ne demandait pas de dot à Marguerite de Valois : « Je crois que mon mariage avec cette princesse portera son frère à entrer dans la ligue sainte. »

En 1569, Sélim, pour s'emparer de Chypre, menaça de déclarer la guerre à la République de Venise. Pie V convoqua le Saint-Collège. On opina de faire appel à Philippe II d'Espagne. Le pape équipa à ses frais douze galères, que Venise envoya au port d'Ancône et Louis de Torrès fut dépêché en Espagne, porteur d'un bref daté du 8 mars 1570, dont voici quelques extraits :

Sélim II, succédant à la haine aussi bien qu'au trône de l'empereur Soliman, son père, se prépare à faire une sanglante guerre aux chrétiens... Verrons-nous les maux qui accablent la chrétienté, sans y apporter aucun remède ?... L'Empire des Turcs s'est tellement étendu par notre lâcheté, que nous ne sommes presque plus en état de nous opposer à leurs usurpations, à moins que les princes chrétiens ne fassent des efforts considérables, qu'ils ne se liguent ensemble contre cet ennemi commun, et qu'ils ne lui opposent de puissantes armées de terre et de mer... Comme nous sommes persuadés qu'il n'y a point de monarque dans la chrétienté qui puisse résister seul aux forces des Turcs, et que les forces des princes chrétiens unies ensemble peuvent s'opposer à leurs efforts, il est absolument nécessaire qu'ils se liguent ensemble pour abattre l'orgueil des Ottomans.

1. Falloux., I, 252.

leurs ennemis communs... Une flotte en Sicile renverserait tous les desseins des Turcs[1].

Le roi d'Espagne envoya cinquante galères, sous le commandement d'André Doria; Pierre de Monte, grand maître de Malte, fournit trois galères, le duc de Savoie quatre, Zanne commandait l'escadre vénitienne et Marc-Antoine Colonna les vaisseaux du pape. La flotte chrétienne mit à la voile le 25 août et aborda à Candie.

La flotte ottomane accosta à l'île de Chypre au commencement de juillet 1570. Le 8 septembre il y eut une attaque générale; les Turcs prirent la capitale Nicosie. L'escadre espagnole fit défection, en se retirant; Colonna et Zanne durent se replier sur Corfou. A la nouvelle de cet échec, Pie V expédia de nouveaux envoyés en Europe. Le 25 janvier 1571 il écrivait au roi de France : « L'affaire de la très-sainte alliance en faveur de la république chrétienne nous tient tellement à cœur que nous ne pourrons trouver de repos ni le jour ni la nuit, tant que Votre Majesté ne sera pas entrée dans la même ligue[2]. » Charles IX se retranchant derrière les traités qui l'unissait à la Porte, s'attira du pape cette réponse : « Il ne faut jamais faire le mal pour qu'il en résulte du bien. Votre Majesté ne peut s'exempter de reproche, si en vue d'un avantage qui lui est personnel ou de tout autre que ce soit, elle pense devoir continuer ses relations amicales avec les infidèles[3]. » Le 30 novembre 1572,

1. Falloux, I, 220-227.

2. *Lettres*, p. 121.

3. Falloux, II, 240. — L'attitude de Charles IX était surtout dictée par son aversion pour la politique d'Espagne. Le Cardinal de Rambouillet, son Ambassadeur à Rome et François de Noailles, Evêque d'Acqs, proposaient l'attaque de l'Espagne. Mais plusieurs centaines de gentilshommes français, fascinés par l'idée d'une nouvelle croisade, se mirent sous la bannière du Comte Sarra Martinengue et du Marquis du Maine (fils de François de Lorraine et futur duc de Mayence) et avaient offert leurs services au Sénat de Venise (P. Flament).

le roi Charles IX expliquait ainsi sa conduite à Fr. de Noailles : « J'ai esté sollicité vivement d'entrer dans cette Ligue, mais d'autant que au besoin l'amy se faist connoistre et que les affaires du G. S. estoient en nécessité, je me suis résolu non seulement n'y entendre, mais ay voulu... le favoriser en ce que j'ay pu... ce que je vous prie faire donner par delà... C'est en la poursuite que je fais du royaume de Poloigne pour mon frère [1]. »

A Vienne, le cardinal Commendon tenait ce langage : « Sa Majesté Impériale profiterait beaucoup plus qu'aucun autre prince de la destruction des Ottomans ; aucun Etat n'est aussi intéressé que le sien à conjurer le fléau ; la prérogative insigne de précéder tous les rois impose d'ailleurs le devoir particulier de soutenir l'honneur du nom chrétien [2]. » Maximilien objecta qu'il avait signé une trève avec Sélim et il demanda à connaître, au préalable, quelle sera l'attitude du roi de Pologne et des autres rois, ses voisins. Le légat papal fut si ferme dans sa réplique, qu'il reçut le lendemain ce billet de l'Empereur :

Je n'ay pas fermé l'œil depuis l'entretien que j'eus hier avec vous, tant j'ay l'esprit accablé par vos raisons et par les miennes, l'affaire que nous traitâmes, et sur laquelle je dois enfin me déterminer, ne me regardant pas moins que tout le reste de la chrétienté. J'espère cependant avec l'ayde de Dieu, prendre un party dont le Pape et vous aurez lieu d'être contents. Mais je vous prie, par l'amitié que vous m'avez témoignée, de ne rien mander de positif à Rome, que nous n'ayons encore une conférence : je tâcherai que ce soit entre cy et deux jours. Ne vous impatientez pas, je vous en conjure, pendant ce petit délay [3].

Effectivement, trois jours après, Maximilien s'engagea à

1. Charrière, III, p. 341.

2. Falloux, II, 241.

3. Gratiani (secrétaire de Commendon), *Hist. de la guerre de Chypre*, p. 187.

attaquer les Turcs, aussitôt que la diète allemande aurait augmenté son armée de 20.000 hommes.

A Varsovie, le cardinal trouva le roi Sigismund épuisé et incapable d'une résolution virile. Par un bref du 10 août 1570, Pie V fit également appel au tzar Iwan. Il se retourna contre Philippe II, auquel il reprocha vivement la défection de la flotte espagnole et offrit de faire les frais de l'expédition contre les Turcs ; le roi d'Espagne répondit favorablement. Le Pape appela au Vatican, les ambassadeurs d'Espagne et de Venise et les mit en contact avec les négociateurs : « Lorsque j'eus obtenu la permission de négocier à ce sujet, et que je lui en fis part, dit l'ambassadeur vénitien, il leva es mains au ciel et rendit grâces à Dieu ; il promit de consacrer à cette grande œuvre tout son esprit et toutes ses pensées ».

Le Souverain Pontife s'appliqua surtout à trouver un généralissime de l'armée alliée de terre et de mer ; son choix se porta sur Don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint.

Les Princes italiens répondirent à l'appel du Pape : le duc d'Urbino équipa 1.000 fantassins ; le duc de Ferrare autant de fantassins et 300 cavaliers ; le duc de Mantoue, 1.000 fantassins et 200 chevaux ; le duc de Savoie 2.000 fantassins et 400 cavaliers ; Gênes et Lucques fournirent 2.000 hommes et 200 chevaux ; le grand-duc Cosme de Médicis 4.000 fantassins et 1.000 cavaliers.

Enfin, le 25 mai 1571, un traité fut signé, mais sa publication officielle n'eut lieu que le 25 juillet [1]. En voici l'art. 1[er] : « Avec le pape Pie V, Philippe II, roi d'Espagne et la République de Venise déclareraient la guerre offensive et défensive aux Turcs pour recouvrer toutes les places qu'ils ont

1. C'était la treizième Ligue chrétienne depuis la fondation de l'Empire ottoman (Pierling, *Papes et Tsars*, Paris, 1890, p. 101).

usurpées sur les chrétiens, même celles de Tunis, d'Alger et de Tripoli. » Le Pape devait fournir douze galères, 3.000 hommes de pied et 270 chevaux ; les frais de la guerre devaient être supportés : moitié par le roi d'Espagne, un tiers par la république de Venise et un sixième par le Pape ; les Vénitiens prêteraient au Pape seize galères, à armer.

La flotte alliée composée de 219 galères, 6 galéasses et 70 vaisseaux, leva l'ancre à Messine le 15 septembre 1571 ; la flotte ottomane était forte de 245 galères et de 87 vaisseaux.

Les Turcs, après Chypre, avaient conquis Corcyre, Candie, Zante, Cerigo et Céphalonie. Le 7 octobre, jour où eut lieu la grande bataille de Lépante, le Pape, en pleurs, s'écria : « Courez rendre grâces à Dieu dans son église, notre armée remporte la victoire. » Ranke[1] explique ainsi ce fait : « Le Pape était tellement absorbé par cette grande entreprise que, le jour de la bataille, il crut voir dans une extase la victoire des armées chrétiennes[2]. »

Les Turcs perdirent environ 30.000 hommes ; 10.000 prisonniers et 130 galères turques furent capturés par les chrétiens. La bataille de Lépante fut le commencement du déclin de la puissance ottomane[3]. « La nouvelle de cette victoire fameuse, dit Mariotti, répandit par toute la chrétienté les plus vives espérances. Le pape Pie V, principal promoteur de cette colossale entreprise, ne connut point de limites à ses hardis projets ; on devait une fois de plus prêcher par toute l'Europe ; c'est alors que le Tasse chanta la croisade et redit le cri de guerre de Clermont : *Dieu le veut !*[4]. »

Mais Pie V ne voulait pas s'endormir sur ses lauriers ; dans

1. *Hist. des Papes*, tr. de Haiber, Paris, 1837, t. I, p. 381.

2. Voir à l'Appendice une description inédite de la bataille de Lépante, tirée d'un manuscrit de la fin du XVI^e siècle.

3. Jacques I^er, roi d'Angleterre, chanta en vers la victoire de Lépante.

4. J. Milley, *Hist. des Etats du Pape*, tr. p. Ouin-Lacroix, Paris, 1851, p. 657. Cf. Jorga, IV, p. 149-152.

une lettre au duc et gouverneur de la République de Gênes, datée du 16 décembre 1571, le Pape disait : « Nous ne pensons pas non plus que, tout affaibli, tout brisé que soit cet ennemi, il se tienne oisif... Les chrétiens demeurent donc toujours étroitement unis dans un même danger, et tous doivent, pour le conjurer, se concerter plus que jamais [1]. » Il voulut avoir l'appoint même des mulsumans qui vivaient en mauvais termes avec les Turcs. Le 16 novembre 1571 il avait écrit au Schah de Perse :

A l'illustre shah Tamahase, très puissant roi de Perse. à qui nous souhaitons l'illumination de l'esprit-saint de la vérité. Prenez la peine de bien penser que la fortune vous appelle, par notre moyen, pour prendre plutôt part à la victoire qu'aux fatigues de la guerre, puisque jamais vous ne pourrez trouver une occasion plus favorable, ni un temps auquel, comme dans celui-ci, la puissance ottomane sera attaquée de tous côtés.

Il songea également au roi d'Ethiopie et à Schérif Mutahar, prince de l'Arabie, et leur fit faire des propositions par des émissaires du roi de Portugal. Pendant ce temps, on réparait les galères turques dans les chantiers pontificaux et l'on poussait l'armement par les puissances chrétiennes.

Mais Pie V expira le 1er mai 1572 et avec lui s'évanouit l'entente qui avait assuré le succès de Lépante. Venise avec l'appui de l'ambassadeur de France à Constantinople s'empressa de s'entendre directement avec la Porte. Grégoire XIII [2], successeur de Pie V, refusa longtemps une audience aux ambassadeurs vénitiens. « La paix entre Venise et la

1. Falloux, II, p. 292.

2. Ce pape essaya également de combattre les Turcs, avec l'aide de Venise et de l'Espagne ; mais la flotte coalisée dut se retirer à Navarin (1572) : « Mais pour cela, Grégoire ne laissa pas de poursuivre l'affaire de la ligue. Voire il s'addonna tant qu'il peust, à ce que les choses nécessaires pour vne nouvelle expedition estans prestes, l'on peust l'esté prochain enuoyer vne puissante armée de mer contre le Turc » (A. du Chesne, *Hist. des Papes*, Paris, 1645, p. 864).

Turquie fut signée le 7 mars 1573. Chypre demeurait aux mains des Turcs, ainsi que les villes qu'ils avaient prises en Albanie ; Venise donnait 300.000 ducats au grand Seigneur, 50.000 au premier Vizir et augmentait encore le tribut que Zante payait annuellement... La ligue était désormais dissoute et ce résultat dû à la seule influence de notre ambassadeur auprès de Sélim et des Vizirs [1]. »

1. P. Flament, p. 633. « La bataille de Lépante a été la dernière victoire de la civilisation chrétienne contre la barbarie, par l'union des princes chrétiens. Pie V est le dernier Pape qui ait eu la gloire de réussir à former cette union dans un si noble but. Depuis cette époque, les princes et les peuples, en voulant se soustraire à l'influence des Papes, n'ont pu entreprendre en commun aucune grande entreprise » (Note de Saint-Cheron sur Ranke, I, p. 401).

XXIV

PROJET ITALIEN

(1571-1572)

La victoire de Lépante enflamma au suprême degré le zèle des croyants ; l'espoir renaît de refouler les Turcs en Asie. En dehors de l'action politique officielle, tendant à la fin du XVI^e^ et commencement du XVII^e^ siècle, à élargir et à consolider la Ligue chrétienne emmanchée par Pie V, de nombreux projets de croisade germèrent dans l'imagination des fidèles contemporains de cet illustre et saint Pape.

Parmi ceux-ci, il y en a deux inédits à la Bibliothèque Ambrosiama de Milan, que M. Nic. Jorga mentionne dans son Histoire de l'Empire ottoman (III, p. 271) et dont j'ai pu avoir des extraits photographiques, grâce à l'extrême amabilité de Mgr. Sac. Achille Ratti, Préfet de cette Bibliothèque.

Le premier de ces manuscrits est dédié au Pape Pie V et intitulé : *Discorso dedicato al Beatissimo et santissimo Papa Pio Quinto circa il modo riuscibile et sicuro per far l'impresa et cruciata contra il gran Turco, che al certo si uincerebbe in Europa et anicsilarebbe in Asia con la quale non solo si potria ricuperare Constantinopoli sedi de gli antichi Imperatori Christiani, ma anco il sto sepulcro con tutta terra s-ta al che notte et giorno si doueria attendere da tutti li Princepi Christiani, per che con tal mezo si riunirebbe et ancoro s'ampliarebbe la nostra santa Religione et fede di nostro signor Giesu Christo*[1]. Il n'est pas daté, mais

1. Bibliothèque Ambrosiana de Milan, R. 121, Sup., in-4, 249 ff. Les deux

comme il est adressé au Pape, après la bataille de Lépante et que Pie V est mort en 1572, il n'a pu être rédigé qu'à la fin de 1571 ou plutôt au commencement de 1572. Le nom de l'auteur est inconnu.

L'auteur s'adresse directement au Pape : « Padre Beatissimo » et tout en reconnaissant les difficultés et les grandes dépenses d'une entreprise contre le puissant Empire ottoman, il estime qu'en quatre ans on pourrait tout de même le ruiner :

Non havendo militia armata, ne disciplinata, com'è la Christiana. Ma consistendo il tutto nel trouar modo d'hauer il danaro necessario à una cosi magnanima impresa per in gran zelo ch'io ho dell'augumento del nome christiano.

Il est donc principalement préoccupé de trouver l'argent nécessaire à une si grande entreprise. Les peuples d'Orient attendent leur délivrement. Pour avoir les moyens matériels, l'auteur propose un impôt général, quoique léger, à établir par le Saint-Siège :

Il qual modo è che Vostra Stà debba imponere una grauezza generale ma liggiera con piena sodisfattione di tutti li christiani Populi, i quali s'hà da credere non solo aiuteranno con il denaro ma con la vita propria una tanta laudabile et gloriosa impresa, ch'è che a tutti li Monasterij assistenti in tutta la Christianità, che asserisce possino arriuare al numero di 144.000 et parimente tutte le Parrochie, che si stima ascendano al numero di 288.000.

Il évalue le nombre des couvents à 144.000 et celui des paroisses à 288.000. Les Princes, les religieux, les prêtres, aideront également de leur argent. Le moment est favorable et l'on doit compter surtout sur l'Empereur; il déclare l'en-

copies ont été faites à la fin du XVIe siècle et sont entrées peu après dans la fameuse collection de Vincent Pinelli, achetée bientôt après sa mort par le cardinal Frédéric Borromeo pour son Ambrosiana (Cf. Vita Ioannis Vincentii Pinelli Patricii genvensis in qua studiosio bonarum artium proponitur typus viri probi et eruditi auctore Paolo Gvaldo patricio vicetino. Augustae Vindelicorvm, ad insigne pinus. Anno MDCVII, in-4, XVI-140 p.).

treprise aisée : « Io confermo esser la detta Impresa molto necessaria, facile, et senza ueruno periculo. » Il compte même sur les chrétiens hérétiques : « Et anco gli Heretici multiplicati nel Christianesimo concorreriano à si fatta impresa con li Catholici. »

Suit un exposé de la manière de se procurer l'argent sans trop pressurer le peuple : *Modo di poter imponere et essigere danari à buona somma, et alla bastanza per postersi far la detta Impresa senza troppo aggrauio de' Populi.* Chaque couvent pourra facilement payer annuellement douze écus d'or, tout en augmentant cet impôt pour les couvents riches et en le diminuant pour les pauvres ; on obtiendrait ainsi 1.728.000 écus par an. Les prêtres séculiers payeraient annuellement 24 écus d'or ; au total 6.012.000 écus. Les Princes de l'Eglise apporteront 2.000.000 d'écus ; les Princes séculiers 6.000.000 d'écus : « Le quali quarto partite d'introito da regolarsi come di sopra et come il giuditio de Prencepi predetti et d'altri huomini giuditiosi ascenderiano à sedici milioni sei cento et quaranta milia scudi in tutto agn'anno » soit donc un total général de 16.640.000 écus d'or.

Dans le chapitre suivant : *Notamento fatto qui da me alla grossa di tutto l'esito per la spesa da farsi in questa Impresa et da sempre regolarsi, come di sopra,* l'auteur évalue le nombre des troupes et les dépenses qu'elles occasionneraient. Il faudrait 100.000 fantassins pour l'armée de terre et 50.000 pour la flotte ; 300 compagnies, à 1.659 écus d'or par mois, nécessiteraient pour une année 5.959.400 écus ; pour les 50.000 chevaux on dépenserait par an 4.201.332 écus. Pour l'armée du Danube « per un'armata competente nel fiume del Danubio molto fauoreuole alla Christiantà », pour les munitions de l'artillerie, pour les provisions et autres dépenses, il faudra compter 1.500.000 écus. Pour cent galères, deux

cents navires et autres petits vaisseaux on dépensera 2.000.000 d'écus. Au total : « Summano le predetti quatro partite desito posto da me alla grossa et da sempre regolarsi come di sopra tredeci melioni et seicento sessante milia, et settescento trenta due scudi » soit 13.660.732 écus. Cette exactitude, jusqu'à un écu près, est merveilleuse !

L'auteur nous avise qu'il restera encore 2.919.263 écus d'or, dont il se garde bien d'indiquer l'emploi, pour ne pas avoir l'air, dit-il, de tout régler par son discours.

Le chapitre suivant a trait à la manière dont les Turcs devront être attaqués : *Modo circa il procedere in Terra et in Mare dagli esserciti Christiani douendosi dar principio alla detta Impresa.* L'auteur compte surtout sur la victoire par mer :

Et per acquistare la total vittoria, la qual'affermo douer nascere principalmente dell'armata maritima.

Il craint toutefois que les Vénitiens ne prêteront pas leur appui, à moins d'imposer certaines conditions :

Perchè detto numero di galere et Naui esser possibile d'haversi senza l'aiuto de' Venetiani, non volendo quelli fosse intrare in questa santa Legha, benche pur spero ch'essi c'havessero da entrare con alcune conditioni.

Au chapitre *Particolare descrittione dell' essercito terrestre et maritimo et qualm-te l'uno scuza l'altro seruir' non potrebbe et però per farsi la detta Impresa di necessità l'uno et l'altro ci bisognano*, l'auteur entre dans tous les détails d'embarquement, d'organisation des troupes, etc. Il prévoit 100.000 armes de plus, à distribuer aux populations d'Orient : « Et anco li predetti cento milia pezzi d'armi superflue con fermo proposito d'armare con quelle quei populi Epiroti, Macedoni, Dalmatini et Greci, li quali si bene son' hora setto il Turco, sono pur Christiani. »

On commencera l'attaque par l'Epire :

Che si traietassero con l'armata d'Italia in Epiro inconveniante le tumultuationi in detta Provincia sarà conveniente cosa che sia governata dall' Imperatore de Christiani per molti rispetti.

L'Empereur portera son armée le long de la rive droite du Danube :

Il que fiume Danubio apporterà gran fauore et commodo al nostro esercito non solo, mà alla Christianità tutta, possendosi per esso à seconda delle sue acque portare securamente tutti uittouaglie monitioni et tutti gli altri ordini et instrumenti diguerra... Col fauore del fiume molto fauoreuole alla Christianita, atteso che per esso si può uarcare insino à Nicopoli di Tracia uicino à Nesso città della Misia superiore et alla Vallachia et anco insino alla Bulgaria Provincia vicino à Constantinopoli.

L'auteur opine que l'Empereur doit s'allier également au roi de Perse et au « Prêtre Jean », qui attaqueraient efficacement les Turcs dans le Levant.

Pendant que l'Empereur opérera sur terre, le roi Philippe opérera sur mer, en pénétrant en Albanie, où la population prêtera son aide :

Et tratandosi bene tutti i Christiani habitanti in quei paesi et persuadendosi quelli con la lingua di alcuni nostri soldati loro paesani, ma Italianati, à volerne esser fideli, il che promettendosi da loro in essi confidarei et gli porrei l'arme in mano et li farrei tumultuare, persuadendoli à liberare.

Le Grand Turc, pour parer aux mouvements révolutionnaires de ces provinces, sera obligé d'y expédier une partie de son armée. L'Empereur ne s'aventurera pas dans une grande bataille, avant de voir le résultat de ces insurrections et de l'action de la flotte. L'auteur s'élève contre les mauvaises pratiques des capitaines chrétiens :

Imprudenta de passati nostri capitani, li quali per dirla con riuerenza come l'intendo, non hanno hauuto mai uoglia di com-

battere, mà più presto d'arrobare lo stipendio d'hauer l'intelligentie praue per intrattere la guerra et con quella fare l'industria dannabile.

Il faut donc veiller au choix d'un capitaine : « un buono, fedele, valoroso et intelligente capitano. » Le Sultan, sentant son armée perdue, se retirera à Constantinople ou plutôt en Asie :

Essequita poi tal vittoria et sentitasi da gran Turco la perdita della sua armata non si terebbe quello più sicuro in campagna, Mà più presto si porria in fuga andandosene per le poste alla uolta di Constantinopoli per farlo fortificare, et munire, doue manco se terria lui sicuro di sua persona, mà crederei che se traiętasse in Asia lasciando la campagna d'Europa à discrettione di Christiani.

L'auteur se berce de l'illusion qu'alors il y aura des Pachas qui passeront au christianisme : « Rimunerando et premiando tutti quelli Bassiani ò che tornassero ò no alla nostra santa fede. » Mais si, par extraordinaire, les Turcs voudraient encore résister, l'armée chrétienne saura en avoir facilement raison. On fera le siège de Constantinople et celui des principaux ports, et surtout des forteresses des Dardanelles ; on s'emparera des îles et on poussera jusqu'à la Mer Noire :

Et potra anco traietarsi purche si uoglia per lo Bosforo traito nel mare maggiore detto anco Eusino ampliando gli aquisti de quei luoghi existenti sopra Constantinopoli sulla Bulgharia verso le foce del detto fiume Danubio.

Il faudra alors penser à la Terre-Sainte : « Dovendosi hauere la mira di recupare il S-to Sepulchro con tutta la Terra Santa » ; pour la conquérir on ne devra pas perdre beaucoup de temps et l'on s'alliera au Roi de Perse et au « Prêtre Jean », auquel on proposerait l'annexion de l'Egypte, d'une partie de l'Arabie et d'une grande partie de l'Afrique.

On pourra alors, avec ces aides, marcher de l'avant et passer en Asie-Mineure et en Arménie :

A finalmente poi si potrà dalla destra banda dar' uolta facendosi strada pur col fauor dell' armata per Ponto, et Bithinia, per Frigia, per Lidia, Licia, Panfilia et per la Cilicia à fine d'entrare per questa strada doppo in Siria detta hoggi la Soria, per la q-l strada combattendosi, et aquistendosi paesi, et parte maritime delle dette Provincie si penetraria finalm-te nella Giudea per cosi recuperare il santo Sepulchro, Hierusalem et tutta Terra S-ta.

Le reste des possessions turques, jusqu'à la Mer Rouge et jusqu'à la Mer Noire, sera facile à prendre.

Les princes chrétiens viendront alors à Jérusalem rendre grâce à Dieu et

Facendo trà loro una stabile et perpetua confederatione sull' essaltatione della Republica Christiana.

Dans cette Confédération chrétienne sera aussi compris le « Prêtre Jean ». Le Sophi sera considéré comme un ami, quoique mnsulman ; l'auteur espère également le convertir au catholicisme :

Sperando che col tempo, et con li buoni essempi che q-l Principe uedese nell'esserciti Christiani uenisse anco lui esp-sso (?) et uoluntariam-te inspirato da Dio alla nostra S-ta fede.

Dans le chapitre suivant : *Gli Infrascritti auuertimenti posti secondo il mio Giuditio saranno da osseruarsi inuiolabilmente nelli nostri esserciti et da corregersi et d'aumentarsi secondo li bellici accidenti*, l'auteur recommande : 1° que les armées chrétiennes vivent dans la crainte de Dieu et observent les préceptes de l'Eglise ; 2° qu'on approvisionne l'armée de victuailles au moins pour trois mois et qu'on les renouvelle continuellement ; 3° qu'on se fortifie bien, quoique l'ennemi soit très éloigné ; 4° que l'armée de mer soit d'une grande vigilance et toujours prête au combat ; 5° que les victoires soient promptement enlevées ; les janissaires étant en grande majorité d'origine chrétienne, retourneront à leur foi première ; 6° que non seulement le général commandant, mais encore tous les officiers connaissent bien

la géographie et sachent exactement les distances, dans les pays à envahir; 7° que l'on persuade la République de Venise d'entrer dans la Sainte Ligue ; 8° que l'on s'allie au Sophi roi de Perse, qui attaquerait les Turcs en Arménie, en Syrie et en Arabie, ainsi qu'au « Prêtre Jean » prince de l'Ethiopie, qui ferait irruption en Egypte ; 9° que l'infanterie chrétienne ne se laisse pas cerner par la puissante cavalerie turque ; il faudrait donc dans les combats, s'arranger de manière à avoir, au flanc gauche, des fleuves, des montagnes, des vallées ou des forêts ; faute d'un pareil appui naturel, mettre au flanc gauche les chariots avec les munitions et les bagages, le tout défendu par des arquebusiers ; 10° que l'argent soit préparé d'avance, afin que les Princes ne soient pas obligés de recourir à leurs sujets; 11° que les rameurs des galères soient tous chrétiens, une partie libres, une partie esclaves, auxquels on promettrait la liberté après la fin de la guerre.

En guise de conclusion, l'auteur affirme que le nom ottoman disparaîtra bientôt et que le sultan actuel est le dernier :

Ne lascierò di dire in conclusione che facendosi la detta Impresa s'estinguerebbe il nome ottomano, essendosi sempre inteso esserei profetie che annuntiano l'Imperio Mahometano douer terminare passati le mille anni qui passati et che il presente Gran Turco saria l'ultimo della famiglia ottomana à regnare.

Il faut profiter de cette rare occasion où les Princes Chrétiens sont en paix, excepté la discorde entre les hérétiques obstinés et les catholiques :

Si chè nelo hodierno tempo standosi tutti li Principi Christiani in parentado et pace non ci essendo nella Christianità alcuna discordia, accetto quella degli ostinati Heretici contra li Catholici, et la quale con l'antedetta militia ueramente Christiana al tutto s'esting-ria saria dunque a proposito di farsi la sopradetta impresa santa con l'autorità et potentia infinita di Vostra santità et della sua santa sede Apost-ca atteso che di gran tempo non s'è offerta al Christianesimo una si bella occasione, come segli offerisce al presente et il tutto s'hà da tenere essere per voluntà Divina.

XXV

PROJET ITALIEN

(1572)

Le second manuscrit inédit de la Bibliothèque Ambrosiana de Milan [1] est de la même époque que le précédent. L'auteur inconnu parle de la bataille de Lépante : « Poi che è piaciuto alla M-ta d'Idio nro s-re, risguandando con occhio pietoso la sua chiesa santa liberarla miraculosamente dalla gran ruina le soprastana con la gloriosa vittoria concessa all'armata della santa lega a di VII d'ottobre con ruina e presa della Turchesca... » Plus loin il dit : « ma tutto l'apparecchio à mio giud-o che sí fa questo anno servirà solo alle orecchie et fama et ineffetti se mettera ineffetto per il 73. » La date du manuscrit est ainsi parfaitement précisée : c'est l'année 1572. Ce discours est également adressé à Pie V.

L'auteur dit que les bons chrétiens attendent « la liberatione della Grecia et altre provincie Christiane opresse ». Il exposera aussi son avis. Il prévoit une alliance des Princes européens : « caso che segue una cospiratione degli altri Potentati d'Europa contra questa pestilenza del mondo. »

Les Turcs sachant que les chrétiens sont forts à cette heure sur mer, s'emploieront à défendre leurs îles :

Però haveranno la mira all'isole dell' Egeo come sono Metellino Negroponte Scio e Rhodi come luoghi riuscibili ad acquistarsi et non difficili à mantenersi et non scommodi per la Contananza come è Cipro, però esso per ouuiare à questo serà costretto in questo inverno metterui buoni presidij.

1. G. 56, Inf.

Ils se fortifieront également en Morée, parce qu'elle est voisine de l'Italie ; ils y mettront probablement 25.000 cavaliers et autant en Grèce. Ils procéderont identiquement en Macédoine, en Anatolie et aux Dardanelles :

Il resto poi delle sue gentî migliori se puo credere che manderà alli confini d'Ongaria una parte et l'altra verso l'Armenia non essendo ragioneuole acredere, che li debba mancare senon disturbo da queste due bande almeno per non dire del Moscovito verso Caffa e degli Arabi in Egitto e Soria. De Tunisi e verosimile che lo faccia abbandonare, come luogo impossibile à tenere e rendere piu gagliardo Algieri.

Il faut donc se presser et attaquer la Dardanelle européenne, d'où l'on pourrait aller directement à Constantinople. Comme toute la cavalerie sera rappelée de la Morée, de la Grèce et de la Macédoine, on devra occuper l'isthme de Morée et y établir deux puissants forts dans les lieux les plus opportuns.

Dans un chapitre *Nationi e Potenttati che 'l Turco protrebbe mouer contra Noi*, l'auteur analyse quels pourraient être les alliés des Turcs contre les chrétiens. Les Maures du Chérif de Fez pourraient molester l'Espagne, la Sicile, la Corse, la Sardaigne, l'Italie et la Provence. La Moscovie et la Pologne seraient attaquées par les Tartares.

On propose cinq actions à entreprendre :

Laprima e quella di Barberia dimandata dalli Ministri del sereniss-o Re catt-co in Roma. La seconda e dell'Isola di Cipro desiderata come si puo credere dalla s-ma Sig-ria di Venetia. La terza e l'Impresa dell' Archipelago. La quarta della Morea, la quinta di Constantinopoli.

L'auteur examine chacune de ces propositions.

La prise d'Alger paraît, à première vue, la plus facile de toute. Mais le pays est fortifié et peut recevoir de grands secours de l'intérieur principalement du roi de Fez. L'entre-

prise serait douteuse ; elle profiterait d'ailleurs au seul roi d'Espagne.

Chypre est trop loin de la chrétienté et au cœur même de l'ennemi ; on ne saurait s'y maintenir.

Un exploit contre l'Archipel et la Morée serait le plus pratique. Mais il y a de nombreuses difficultés ; entr'autres les chrétiens ne se soulèveront qu'après la défaite des Turcs : « non se moveranno detti Greci se non dopo la vittoria certa. »

L'auteur préfère la prise de Constantinople : « L'impresa di Constantinopoli, quanto pare più ardita e forsi temeraria tanto e men creduta e quanto e più fuora di opinione tanto a mio giud-o riuscirebbe più facile di tutte le altre. » Les meilleures troupes turques sont éparpillées aux confins de l'Empire : « Se pure à cost-li ui restaranno genti da guerra seranno le più triste et inesperte. » Les forteresses qui défendent la capitale sont petites et faibles ; elles cèderont après quelques heures de combat.

L'auteur passe ensuite en revue les nombreuses possessions du Sultan en Europe, en Asie et en Afrique :

Segue la Moldavia qual è tributaria e suddita del Turco sotto'l suo Vaiuodo, ma la parte maritima detta Bessarabia gia grantempo fu ridottta da Turchi in provincia. La Valachia e med-te sotto' l suo Vaiuoda tributaria haeundo gli istessi amici e nemici de'l Turco : Ma il Vaiuoda di Transilvanio e tributario, e dependente dal Turco con cond. alquanto ma poco migliori che li sop-ti altri Vaiuodi. La Thracia poi doue è Costantinopoli, la Macedonia, la Grecia Morea Albania Servia Bulgaria Rascia con li due... di Vngaria e dell' Illirico.

Il s'émerveille qu'en trois cents ans, les Turcs aient pu fonder le plus puissant Empire de l'histoire :

Questo Impero e maggiore disqualsinoglia altra monarchia che per adietro sia stata etiandio della Romana,

Pourtant si tous les chrétiens s'unissent, les Turcs ne pourront pas leur résister :

Sono certamente li Principi christiani quando siano vniti sua tanta è tale forza che senza dubbio la campagna opprimeria e di S... et di valore e di artigl-a li numerossimi ess-ti di questa natione.

L'auteur déplore les dissentiments des chrétiens ; de plus, ceux qui ne sont pas voisins des Turcs font la sourde oreille :

Che diro de alcuni che per non essere tanto vicini al pericolo se fanno sordi à porgere aiuto à loro fr-elli ; ma questi certo sono tollerabili rispetto à quei tanto vili e neghitosi che essendo vicini all'incendio denegano aiuto fin à loro congiunti di sangue standosi otiosi aueder la ruina de parenti et amici. Non essendo dunque da far fondam-to sopra tutto questo corpo de Regni Christiani veniamo a parla separatamente di ciascuno di essi.

Ne pouvant donc compter sur une union, il s'occupe à part de chaque règne chrétien.

Il ne faut pas compter sur le grand duc de Moscovie, ni sur le roi de Pologne. L'Autriche est faible elle-même et peut à peine conserver les restes du Royaume de Hongrie ; si la puissante Allemagne n'était pas venue à son secours, toutes ses possessions seraient déjà entre les mains des Turcs. La France est en inimitié permanente avec la maison d'Autriche et de plus elle est minée par l'hérésie. L'Angleterre, l'Ecosse, le Danemark et la Suède sont trop éloignées et n'écoutent plus la voix du Pape.

Reste le roi d'Espagne « l'unica colonna del nome christiano il vero campione di Christo. » Le roi de Portugal aussi suiva l'exemple de ses ancêtres. Dans le Levant le plus redoutable ennemi des Turcs est le Sophi ; mais il manque d'argent et d'artillerie. Les Géorgiens pareillement peuvent bien se défendre chez eux, mais seraient incapables d'attaquer les Turcs. Si les Arabes étaient unis, ils pourraient enlever aux Turcs l'Egypte et la Syrie : « ma essendo diuisi tentaranno più presto rubbarie che imprese reali. » On pourrait compter sur les grandes forces et richesses du roi

d'Ethiopie « Preteianni Principe », mais il manque de vaisseaux et d'armes à feu. Les Arabes de la Lybie et de toute l'Afrique manquent d'artillerie et sont désunis. Le roi de Fez craint les voisins et ne peut s'aventurer : « non puo tentare impresa lontana senza pericolo di casa sua. »

Les Vénitiens gardent la paix que les Turcs veulent bien leur accorder, étant leurs voisins immédiats et ayant souffert de grands dommages de leur part : « e tanto più non hauendo uettouaglie abastanza a pascere i suoi populi e uivendo del guadagno di mercantia che tutto loro uiene da paese del Turco. »

La ligue générale ne pouvant se faire entre chrétiens, l'espoir reste dans l'union du Pape et des rois d'Espagne et de Portugal, qui devront assaillir à l'improviste la Turquie par mer ; alors les ennemis et rivaux des Turcs se soulèveront. Ou bien on fournirait à ceux-ci des armes et de l'artillerie :

Onde se essi Portoghesi per mare et il Soffi et Arabi per terra assalissero la Babilonia facilmente s'impadronisiano di quel buon paese e farebbono una strada facile all'acquisto della Soria et dell' Egitto, che è la miglior parte di questo Impero. Se al potentissimo Pretegianni se mandassero molti mercanti con quantità di artigleria da campagna e d'arcobugi da posta e da bracio con bombardieri et capitani Ingenieri, et huomini practichi di guerra, e massime di maestri da far navigli certo potrebbe par benef-o grande, e forse designare l'impresa di Egitto per il Nilo valendosi del fiume à condur le uettouaglie et artigl-e ouero congionto con Portoghesi assalire l'Arabia felice passata il mare rosso.

S'il avait les marins et les vaisseaux nécessaires, personne ne pourrait mieux attaquer Constantinople que le grand-duc de Moscovie :

Certamente considerando la potenza del Moscovito nessuno per la comodità del sito e più atto ad assalire Constantinapoli... L'importanza starebbe solo nell'hauer apparecchiati molti nauigli

et in un or-ne all'improvisa fare il colpo p-a che 'l nemico ci pensasse et à questo sarebbe faciliss-a uia di indurre quel Prin-e et anco modo di farlo molto secreto.

En même temps :

Ualersi de Popoli Cercassi, Mengherli e Georgiani, che con aiuto, e danari di fuori potrebbono fare molto d'importanza nell' Armenia minore et nel paese di Trabisonda.

L'argent résultant de la contribution générale des chrétiens resterait en dépôt chez le Souverain Pontife. L'auteur, en présence du but noble à atteindre, exige le service militaire obligatoire et sans exception :

Che tutti si obligassero alla militia non eccetuandone sorte alcuna d'huomini, ne preti ne frati ne dottori perche la guerra che se fa per Dio e tanto pia, e giusta che non deue esser essente niuno et i sacri sono obligati metter la uita per guadagnare e dilatare la fide christiana tanto più la deuono esponere per la defesa.

Il demande ainsi aux prêtres et aux moines eux-mêmes de s'enrôler pour la Guerre Sainte.

XXVI

PROJET DU CAPITAINE LA NOUE [1]

(1587)

Le capitaine La Noue, dit *Bras-de-fer*, fut un compagnon et un ami du roi Henri IV de France. « Grand homme de guerre, dit de lui Montaigne, sa constante bonté doulceur de mœurs et facilité conscientieuse... mérite qu'on le loge entre les remarquables événements de mon temps. » A la fin du XVI^e^ siècle, il y eut un grand mouvement de compassion pour les chrétiens d'Orient. En 1573, Barbaro, ambassadeur de Venise, faisait ce tableau de la Turquie :

Et si le temps, dans cette Assemblée, m'accordait de pouvoir vous dire ce que pendant deux cents milles de pays j'ai vu, si je pouvais narrer le malheureux état dans lequel sont la Thrace, la Servie, la Macédoine, la Grèce, royaumes où s'élevaient jadis ces nobles villes qui illustraient les arts, les sciences et les vertus civiques... je m'assure que mon discours vous arracherait des larmes[2].

En publiant son remarquable ouvrage : *Discours politiques et militaires*, paru en 1587, La Noue prêche une

1. Né en 1531, mort le 4 août 1591. Lieutenant de l'Amiral Colligny. Prisonnier à la bataille de Moncontour; reconquit sa liberté en 1569; prit la ville de Luçon (1571), mais, blessé au bras gauche, on dut le lui amputer et lui mettre un croc en fer, pour y attacher la bride, d'où son surnom de *Bras-de-Fer*. Il fut blessé gravement au siège de Lamballe, et lorsque Henri IV apprit sa mort, il s'écria : « Nous perdons un grand homme de guerre et encore plus un grand homme de bien ». Cf. Hauser, *François de la Noue*, Paris, 1892; Amirault, *Vie de la Noue*, Leyde, 1661; Séguer, *Notice sur la Noue*, Strasbourg, 1854; J.-A.-C. Bouchon, Notice dans le *Panthéon littéraire, Hist. et litt.*, Paris, 1836, p. XVII-XX.

2. Arm. Baschet, p. 227.

alliance contre les Turcs et un partage de l'Empire ottoman.

Dans son discours 21 (p. 435-455), intitulé : *Que les alliances faites par les Princes Chrétiens avec les Mahométistes ennemis capitaux du nom de Christ leur ont tousiours esté malheureuses et qu'on ne se doit point allier estroittement avec eux*, La Noue comprend la difficulté pour les chrétiens orthodoxes d'Orient de résister, coûte que coûte, à la puissante Turquie et s'exprime comme suit : « Les Vvalaques, les Moldaves, Transsilvains et Esclavons ont esté contrains de passer plus avant, s'estans assuiettis aux Turcs pour se garantir de leur fureur et cruauté dautant que ils nauayent moyen de se défendre : et d'iceux doit-on avoir grande compassion. » Le capitaine La Noue termine le chapitre en donnant l'assurance que le roi Henri IV pensait au sort des chrétiens d'Orient : « Dont je viens à conclure que quand une bonne occasion se présenteroit et qu'on voulust donner assurance à nostre Roy de n'attenter sur son estat, ie pense qu'on le trouveroit n'avoit degeneré du zele, de la prudence et de la valeur de ses ancestres. » On connaît, en effet, le fameux *plan de Henri IV*, que nous étudierons au chapitre : *le Projet de Sully*.

Le chapitre 22 suivant est intitulé : *Que les Princes Chrétiens, estans bien unis ensemble peuvent en quatre ans chasser les Turcs de l'Europe ;* l'optimisme de l'auteur est celui de tous ses contemporains ; il a fallu cent fois quatre ans pour réduire la Turquie ! Dans ce chapitre, La Noue cite l'historien Guichardin (Livre XIII) qui donne un plan d'attaque de l'Empire ottoman :

L'Empereur accompagné de la cavalerie des Hongrois et des Polonais... navigeroit par le Danube en la Bosnie (qu'on nommait anciennement Mysie) pour aller de là en Thrace et s'approcher de Constantinople... Que le Roy de France, des Vénitiens et autres seigneurs d'Italie, accompagnés des gens de pied Suisses, passeroit du port de Brunduse en Albanie (qui est un passage aisé et

fort court) pour assaillir la Grèce, pleine d'habitans chrestiens... très disposés à se rebeller. Que les Rois d'Espagne, de Portugal et d'Angleterre, assemblans leur arme de mer à Carthagène et es ports voisins, s'adresseroyent... au destroit de Gallipoli, pour assaillir Constantinople... Que le Pape tiendroit ce mesme chemin avec cent grosses galères [1].

Il y a un passage très intéressant pour les Roumains de Valachie, de Moldavie et de Transylvanie, sur l'appui desquels le capitaine La Noue semble sérieusement compter :

Pendant l'hyver, du costé de la Hongrie, faudroit traiter avec les Valaques et Moldaves, qui sont suiets aux Turcs et néanmoins grands ennemis, pour la souvenance qu'ils ont des maux fraischement reçeus, afin de les faire armer contr'eux et envoyer quelque eslite d'hommes soudoyez, pour se joindre aux forces chrétiennes ou faire autres remuemens profitables. Quant aux Transylvains, qui leur sont tributaires, on les feroit aussi aisément remuer, lequel renfort serviroit beaucoup (p. 525).

A l'aide de toutes ces forces réunies, le capitaine La Noue part vaillamment en campagne pour quatre années, avance par Sofia « qui est au commencement de la Bulgarie, pour ce que les cartes monstrent que c'est le plus droit pour aller à Constantinople », prend tour à tour.... sur le papier Philippopoli, Andrinople et finalement Constantinople.

Mais lorsqu'il s'agit de partager toutes ces belles conquêtes, si facilement acquises, La Noue, soit par scepticisme, soit plutôt par prudence, se montre très réservé et se contente de dire : « Mais il me semble qu'il vaut mieux attendre à départir le gasteau, quand nous l'aurons entre mains qu'en discourir en vain à présent. » Toutefois, l'auteur n'est pas assez naïf pour ne pas entrevoir le danger d'un pareil système et il ajoute avec une fine ironie : « Seulement on doit penser que si on s'accordait bien en la conqueste, il n'y aurait

1. Ce projet d'expédition avait été proposé par le Pape Léon X, dont la flotte devait s'embarquer à Ancône.

discord au partage » (p. 543). Une appréhension de ce genre était bien motivée : bien des fois dans l'histoire et récemment encore nous avons vu la brouille éclater entre alliés, au moment du partage, même lorsqu'on avait eu soin de signer au préalable des traités en règle.

Le projet de La Noue a eu un très grand retentissement. Nous verrons, plus loin, qu'il a été repris, sous le nom de Turenne et aussi par de Chavigny.

XXVII

PROJET DE RENÉ DE LUSINGE [1]

(1588)

Un an après La Noue, René de Lusinge, seigneur des Alymes et de Montrozat publia son : *Histoire de l'origine, progrès et déclin de l'Empire des Turcs* [2], dans laquelle il insiste sur la nécessité de chasser les Turcs de l'Europe. Dans son *Epitre exhortatoire aux nobles chevaliers chrétiens*, l'auteur fait le chaleureux appel qui suit :

Faut-il que vous demeuriez les bras croisés, tandis que les ardentes flammes de la tyrannie de l'infidelle Turc consommeront les biens, les maisons, le sang et la vie de nos plus proches voisins ?... Et pour moy, secondant les vœux des pauvres esclaves détenus entre les mains du barbare nous promettons exalter vos mérites, prians Dieu qu'il conduise vos sainctes résolutions à une heureuse fin, assiste vostre généreux courage et vous bénisse éternellement.

Prévoyant les objections que son appel pourrait rencontrer, il leur consacre le chapitre IV du Livre III, intitulé : *Raisons pour lesquelles les ligues entre les Princes chrétiens, se trouvent ordinairement de peu d'efficace ;* il y dit :

1. Né en 1553, d'une illustre famille de Savoie, étudia à l'Université de Turin. Il suivit le Duc de Mayenza, qui allait servir l'Empereur contre les Turcs; après dix ans, il retourna en Savoie. En 1582, le Duc de Savoie le chargea de négocier avec le Roi Henri III de France et le nomma ensuite Ambassadeur à Paris. En 1602, il signa le Traité de Lyon, qui précipita sa disgrâce. Il se retira en France, où il mourut en 1615. Il a laissé plusieurs ouvrages en français et en latin.

2. Paris, P. Chevalier, 1614, tr. en anglais par John Finet, *The Beginninge*, etc., London, 1606, et en latin par Jacques Gender d'Heroltzberg, *De augmento*, etc., Francfort, 1609.

La considération de l'honneur s'esgare le plus souvent sous le prétexte du bien de leurs affaires; nous nous attacherons donc seulement au profit que nous pouvons nommer interest. Or cet interest. auquel chacun (comme on dict) attache son asne, ne peut estre semblable ny esgal entre les Princes chrestiens, entreprenant concordamment la guerre contre le Turc, car ils confinent diversement l'un de l'autre à cet ennemi commun et ceste diversité diversifie la résolution et l'interest.

Faisant la critique des ligues de 1537 (entre le pape Paul III, l'empereur Charles-Quint et Venise) et de 1571, Lusinge formule, avec précision et tact politique, la considération suivante, qui mériterait d'être méditée par ceux qui ont la tâche de conclure des alliances :

Il faut dont contracter la ligue tout à loisir et en temps de paix et en saison que les associez ne soient conviez par aucun urgent danger à entreprendre ains volontairement et d'une gaieté de cœur (p. 268).

Au point de vue stratégique, Lussinge partage les vues de Sanuto et veut que l'attaque se passe par mer et non par terre :

On peut plus aisément assaillir le Turc par mer que par terre (p. 284).

Comme La Noue, Lusinge ne discute pas la manière de partager les dépouilles ottomanes, en cas de réussite. Il est persuadé que la puissance des Turcs est sur le point de sombrer et que l'Empire ottoman s'effondrera sous l'action des causes *internes*. Sur ce point, l'ancien ambassadeur du duc de Savoie a vu juste, et si longtemps à l'avance.

M. L. Drapeyron [1] estime que le projet de Lusinge n'a pas obtenu un bien grand succès, parce qu'il lui manquait un plan d'exécution bien défini.

1. *Un projet de conquête de l'Empire ottoman aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles*, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1^er^ novembre 1876.

XXVIII

PROJET DU PAPE CLÉMENT VIII [1]

(1594-1600)

Ranke loue « la vertu, la piété, la vie exemplaire, les habitudes austères » de ce Pape ; « il aimait le travail et c'était une de ces natures qui acquièrent de nouvelles forces par le travail [2]. »

A peine monté sur le trône pontifical, il fit appel, le 25 juillet 1592, à l'empereur Rodolphe de se lever contre les infidèles [3].

1. Hippolyte Aldobrandini, né le 24 février 1535. Pape le 19 janvier 1592, mort le 3 mars 1605. Le 17 septembre 1595, il donna l'absolution à Henri IV. On trouva dans les manuscrits de la Bibl. Doria, à Rome, quarante-sept lettres autographes de Henri IV, traitant d'une alliance des chrétiens contre les Turcs. Cf. Cicarella, *De vita Clementi VIII;* de Thou, *Hist. sui temp.;* Artaud de Montor, *Hist. des Souv. Pontifes romains*, t. V, p. 33-163; Amiratto Scipione, *Orazione a Clem. VIII, detta Clementina I*, Firenze, 1594, 1595, 1696; *Id. Orazioni a diversi principi intorno ai preparamenti che s'avrebbono a fare contro la potenza del Turco*, Firenze, 1598; Gerardi (F.), *Biogr. di Cl. VIII* (*Album* VI, p. 273); Z.-F. Mathaus-Voltolini, *Die Beteiligung des Papstes Clemens VIII an der Bekämpfung der Türken in den Jahren* 1592-1595 (*Römische Quartalschr.*, 1901, p. 303-326, 412-24); A. Rossi, *Di una controversia tra la Repubblica di Venezia e Cl. VIII* (*Archivio veneto*, 1889, fasc. 74); L. Wadding, *Vita Clem. VIII*, Romæ, 1723; B. Zeller, *Henri IV, le S.-Siège et l'Esp.* (1594-1598), Paris, Hachette, 1889, p. 184; G.-M. Verdigotti, *In Clementis VIII P. O. M. coronationem Carmen*, Venetiis, 1592; Ciaconius, *Vitæ et res gestæ Summorum Pontif. Rom.*, Romæ, 1601-1602; Francolini, *Ip. Aldobrandini, che fu Clemente VIII*, Perugia, 1867; Reumont, *Gesch. der Stadt Rom.*, III, 2, 599; Brosch, *Gesch. des Kirchenstaates*, 1880, I, 301.

2. *L'hist. des Papes*, t. II, p. 345.

3. Mathaus-Voltolini, p. 309 : « Mit starker Hand die Waffen zu ergreifen und den Uwesen zu steuern ». A. du Chesne parle ainsi du zèle anti-turc du Pape Clément VIII : « Mais il ne poursuivit rien auec autant d'ardeur et de zèle, que la repression du Tiran de Constantinople, ennemy mortel du nom et de la foy des Chrestiens. Car il secourut Rodolphe II Empe-

Clément VIII se signala particulièrement par son zèle à expédier en Orient de nombreux missionnaires et légats, en vue de soulever les chrétiens contre les Turcs. Nous verrons, au chapitre suivant, comment remplit sa mission Cumuleo, chargé de réunir contre la Porte les Persans, les Transylvains, les Cosaques, les Moldaves, les Valaques et les Bulgares.

Clément VIII avait envoyé en Egypte, Camillo Caetani, évêque de Cervia ; le Patriarche d'Alexandrie répondit à ses avances par deux ambassadeurs, que le Pape reçut à Rome. A Prague il délégua Speziano, évêque de Crémone (1592) et le cardinal L. Madruzzo (1593) ; en Pologne, G. Malaspina, évêque de San-Severo. Il manda au Liban les jésuites Dandini et Bruno. Il reçut (1596) les hommages de plusieurs évêques russes, qui déléguèrent à Rome deux envoyés : Hypalius de Wolodimir et Cyrille Terleczki. Il fit battre une médaille : *Exvrgat. D. et dissip. Inim. Ejvs*, lorsque le général J. Fr. Aldobrandini[1] partit pour secourir Rodolphe, engagé dans une guerre contre les Turcs (1595). Dans un bref au roi d'Espagne, du 4 septembre 1600, il parle de ses démarches en Perse; le 24 février 1601, il expédie, en Perse, les Pères Fr. Costa et Diego di Miranda et au mois de mai de la même année il reçoit à Rome deux ambassadeurs persans.

En 1594, Clément VIII envoya auprès de Sigismond Bathory, le nonce A. Visconti, évêque de Cervia, et dans ses instructions, on lit que l'objet de toutes ces missions

reur de conseil, de soldats, et d'argent pour luy continuer la guerre ; exhorta Sigismond Prince de Transsilvanie, qui s'opposoit en Orient comme vn mur pour la maison d'Israel, à abbatre l'Empire des Othomans : et fut Autheur aux Moldaues et Valaches de faire le semblable. » (*Hist. des Papes*, p. 893.)

1. Parent éloigné du Pape ; il avait épousé sa nièce, sœur du Cardinal Pietro Aldobrandini.

était : « per trattare di calegare quel Prencipe con l'Imperatore et conginugere quell'armi contro'l Turco [1] » ; il espère qu'une fois la ville de Belgrade prise « da tutte le parti cominciaria la revolutione temuta da Turchi [2]. » Dans les instructions au Nonce près du roi de Pologne, datées du 10 juin 1595, il insiste sur ces avis qu'on a reçus de Constantinople de la faiblesse des Turcs « che minacciano mutationi a quell'Imperio » et trouve qu'un blâme perpétuel pèsera sur le nom des Polonais s'ils ne veulent pas aider à abattre l'arbre, ou au moins à courir prendre du bois lorsqu'il tombe : « E saria biasmo perpetuo de nome Polacco, a non aiutare la caduta dell'arbore, o non correre a far della legna quando cadesse [3]. »

En Italie même, il employa avec une activité inlassable les talents diplomatiques de Mgr Graziani, évêque d'Amalia et de Mgr Della Corvia ; il envoya Caserta auprès de l'Empereur, en Pologne et en Transylvanie, pour provoquer une guerre contre les Turcs « othomanici Tyranni immanissimi inimici Dei et hominum ». Le 6 octobre 1593, Camille Borghèse, envoyé comme nonce en Espagne, s'agitait pour « ajutar l'Imperatore contro il Turco [4] ». Une seconde mission fut envoyée à Madrid, ayant à sa tête le neveu du Pape J. Fr. Aldobrandini (Bref du 19 novembre 1593).

Le 10 novembre 1595, Henri IV écrivait à de Brèves, son ambassadeur à Constantinople : « Il faut que je pense à mes affaires, par le moien de notre Sainct père le Pape, lequel m'ayant honnoré de sa Benediction m'a faict entendre me vouloir mettre d'accord avec le dit roy d'Espagne afin que tous les Princes chrestiens puissent tourner leurs armes contre ce Seigneur (le Sultan) [5]. »

1. Hurmuzaki, t. III, 2, p. 391.
2. *Ib.*, p. 394.
3. *Ib.*, p. 107.
4. Archiv. Vatic., *Istruzioni ai Nunzii*, n. (239) 36.
5. Hurmuzaki, Suppl. I, t. I, p. 114. — Clément VIII travaillait à « ras-

Clément VIII organisait partout des missions catholiques, même dans les pays les plus éloignés et les plus récalcitrants. L'ambassadeur de Villeneuve, rapporte, à la date du 17 juillet 1732 : « Il lui dit (le Père Cardi au baron de Vigouroux), que en l'année 1592, sous le Pontificat de Clément VIII, les missions de ce pays-là (la Moldavie) furent accordées aux religieux de l'ordre de Saint-François, sous la conduite d'un Supérieur avec le titre de Préfet [1]. »

Les pays roumains intéressaient beaucoup Clément VIII ; le 12 octobre 1598, il écrivait au prince de Valachie Michel-le-Brave, l'exhortant de passer au catholicisme : « Te interea efficaciter hortamur ut te ad Ecclesiam catholicam Romanam, quae est columna et firmamentum veritatis, toto ex animo aiungas [2]. »

Auprès de l'Empereur le Pape fit de nombreuses et pressantes démarches. Le 5 juillet 1594, Mgr J. B. Doria avait eu une mission à Vienne. Trois mois après, Lottario Conti Duca di Poli y est également accrédité et ses instructions portent la date du 3 octobre [3]. Enfin en 1600, le Pape Clément VIII envoya, à Vienne, Raymond della Torre (Thurn), pour négocier l'entrée de l'Empereur dans une ligue contre les Turcs. Je résume, d'après M. Nic. Jorga [4], une lettre que l'archiduc Mathias adressait, de Vienne, 20 janvier 1600, à l'Empereur, pour lui rendre compte des propositions faites par le souverain Pontife et pour lui exprimer son avis à ce sujet.

sembler sur une grande échelle les forces de l'Occident pour recommencer une nouvelle croisade contre l'Orient, si Henri IV, en particulier, se décidait à unir ses armes à celles de l'Autriche. Le Pape ne cessa pas un instant de l'exciter à prendre ce parti; et en effet Henri écrivit aux Vénitiens, immédiatement après la paix de Vervins, qu'il espérait s'embarquer sous peu à Venise, ainsi que l'avaient fait autrefois les Français, pour tenter une expédition contre Constantinople. » (Ranke, t. II, p. 407.)

1. *Hurmuzaki*, p. 481.
2. *Id.*, t. VIII. p. 200.
3. *Id.*, t. III, p. 397-403.
4. *Id.*, t. XII, p. 631.

On doit réunir les chrétiens et désunir les infidèles, afin de rompre les vieux liens qui se sont établis entre ces deux groupements. La ligue serait désirable et les circonstances actuelles sont très favorables, mais il faut de la prudence.

L'Archiduc opine en huit points :

I. La Ligue doit être générale, non pas autant pour la plus grande force qui en résulterait, que pour empêcher les membres de la Ligue de s'attaquer mutuellement. Il faut convaincre tout le monde que la Ligue ne poursuit pas de but secret religieux ; les protestants doivent être reçus eux-mêmes, pour les apaiser ;

II. L'Empereur doit faire partie de la Ligue avec son double caractère ;

III. Pour éviter les mécontentements, il faudra consulter les électeurs et les membres de la Maison d'Autriche ;

IV. On discutera les moyens d'attaque, selon les circonstances ; une armée occupera la Haute-Hongrie, tout en portant des secours à la Valachie ; une seconde armée occupera la Basse-Hongrie ; une troisième la Croatie, la Bosnie et le *Windischlandt*. Les autres membres de la Ligue fourniront la flotte : les Vénitiens ont offert leur concours, mais ils prétendent opérer de leur côté, ce qui fait supposer qu'ils ont une arrière-pensée concernant Chypre ou la Dalmatie. On leur refusera tout ce qui appartient à la Maison d'Autriche ;

V. La Ligue doit être conclue pour cinq années au moins. Elle sera solidaire, quant à la défense. La décision suprême sera donnée par un *Consisterium*, qui se prononcera sans appel ;

VI. On aura recours aux Moscovites, aux Persans, aux Géorgiens, au « Prêtre Jean [1] », aux Grecs, aux Albanais, aux Ragusiens, aux Polonais, aux Valaques et aux Moldaves ;

1. David III, Roi d'Abyssinie, était connu sous le nom de *Prêtre* ou *Prestre Jean*.

VII. Les négociations se poursuivront à Rome ; mais il faudra du temps ;

VIII. Un ambassadeur doit être dépêché à Rome, pour déclarer que l'Empereur prend l'avis des Etats de l'Empire, qu'il a bon espoir, qu'il ne désire pas de paix avec les Turcs, mais qu'il manque d'argent ; il demande donc un appui matériel. Une partie de la flotte devrait être prête cette année même. Ecrire aux cardinaux amis et resserrer les liens avec le nouveau roi d'Espagne, qui est bien disposé en faveur de l'Empereur.

Tel était l'avis prudemment favorable de l'Archiduc Mathias, qui subissait, comme tant d'autres, l'ascendant du Pape.

Clément VIII remplissait avec conviction et ardeur son rôle d'attiseur de la foi. Les Turcs savaient bien à quel point le Pape était dangereux ; aussi Lorenzo Bernardo, ancien ambassadeur à Constantinople, disait, en 1592, au Sénat de Venise : « Verso il Pontifice il Gran Signore ha odio immortale, non solo per essere capo della nostra e a lui contraria religione, ma per esser solo e proprio instrumento di unir contra di lui tutta la cristianità[1]. »

La Ligue contre les Turcs lui tenait tellement à cœur, qu'il pleura (*pianse*) au Consistoire de 1600, à l'idée que les luttes de l'Italie empêcheraient peut-être l'attaque contre l'Empire ottoman ; della Torre l'affirme dans un rapport à l'Empereur, daté du 9 septembre 1600[2].

En 1601, les échecs, en Hongrie, du Duc de Mercœur et du général J.-Fr. Aldobrandini, ensuite leurs morts consécutives, affectèrent douloureusement Clément VIII et le déci-

1. Alberi, *Relazioni degli Ambasciatori veneti*, Firenze. 1840-1863, sér. III, t. II, p. 382.

2. Bibl. Arch. Imp. de Vienne, f. 162 v° ; Hurmuzaki, t. XII, 1903, publ. par M. Jorga, p. 631.

dèrent à faire un nouvel appel à Henri IV contre les Turcs. Il demanda à Philippe de Béthune, ambassadeur de France à Rome, que le Maréchal Biron remplaçât le Duc de Mercœur ; le Pape, ainsi que le cardinal Pallavicini, laissèrent espérer au Roi Henri IV qu'il pourrait être élu Empereur ; on pouvait au moins faire « sortir l'Empire de la Maison d'Autriche, dont il semblait être devenu l'héritage » comme l'écrivait de Béthune au Roi[1]. Mais Henri IV ne voulait pas rompre ouvertement son alliance avec le Sultan. Toutefois, par condescendance pour le Pape, Henri IV écrivit à Rodolphe et chargea de Brèves, son Ambassadeur à Constantinople, d'intervenir auprès du Sultan. L'Empereur n'ayant pas répondu, le Roi déclara qu'il ne se mêlerait plus de cette affaire. Pour réaliser la croisade, le Pape voulait établir une paix durable entre la France et l'Espagne, cette dernière étant prête à marcher contre les Turcs. Mais juste en ce moment, Henri IV découvrait la conspiration de Charles de Valois, comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX et frère utérin d'Henriette d'Entragues, marquise de Verneuil, favorite du Roi ; cette conspiration avait été tramée par Taxis, l'Ambassadeur d'Espagne à Paris. Henri IV écrivait à Béthune qu'il était « impossible d'endurer plus longtemps la fourberie espagnole[2] ». Clément VIII blâma la conduite de Philippe III ; mais il devint évident que le Pape ne pouvait plus demander au Roi de France de se liguer avec le Roi d'Espagne contre le Sultan.

Ces démarches incessantes et ces patientes négociations avec les Princes chrétiens ne suffisaient pas à l'activité de Clément VIII. Il eut encore l'idée de frapper l'Empire ottoman au cœur, en le privant de son meilleur soutien. Le fameux Sinan

1. Abbé R. Couzard, *Une Ambassade à Rome sous Henri IV* (1601-1605), Paris, 1900, p. 205.

2. *Ib.*, p. 213.

Pacha[1] était un renégat italien, Scipione Cicala, passé par force à l'islamisme et plus tard resté musulman par conviction ; il avait été fait prisonnier, en même temps que son père, et conduits tous les deux à Constantinople[2]. Le Pape imagina de le faire revenir à la foi catholique, par l'entremise des Jésuites Antonio et Vincenzo Cicala, parents de Sinan Pacha ; M. Rinieri a publié, à ce sujet, de curieux documents inédits[3]. La mère de Cicala, Lucrèce, l'ayant revu à Messine, en 1598, le supplia de revenir au christianisme ; elle se confia ensuite à ses neveux, qui la conseillèrent d'écrire au Souverain Pontife; dans sa réponse, du 28 novembre 1598, Clément VIII félicite Lucrèce Cicala « quod filium tuum Bassam tam multos per annos videris, atque is ut scribis, erga te ea amoris iudicia quæ filius matri debet præbuerit » et espère que le grand vizir reviendra non seulement à sa mère « secundum carnem » mais encore « ad Matrem suam secun-

1. L'importance du Grand Vizir Sinan Pacha était considérable. Henri IV lui écrivait le 7 juillet 1582 pour le renouvellement des Capitulations : « Très-illustre et magnifique Seigneur, le sieur de Germiny... nous a informé par plusieurs de ses lettres du grand lieu et rang, que vous tenez près de Sa Hautesse, à cause de vos loüables vertus et mérites » (*Hurmuzaki*, suppl. I, t. I, p. 70). Ce célèbre général turc fut repoussé à Calugareni par Michel le Brave, Prince de Valachie; l'Ambassadeur de France de Brèves écrivait, de Constantinople, 17 septembre 1595, au Roi Henri IV : « Il (Sinan) a esté blessé au front d'un coup de dard lequel toutes foys ne faict que couler et a perdu une dent. » (*Ib.*, p. 113.) Au même sujet, l'envoyé de Venise à Prague écrit, le 19 septembre 1595 : « Serenissimo Principe... Sono venuti a conflitto li Moldavi, li Vallachi et li Transilvani da un canto ; et l'esercito Ottomano condotto da Sinan Bassà dall'atro, et li Christiani ne hanno riportato intiera vittoria. » (*Id.*, t. III, 2, p. 132.) Dans son rapport au Doge de Venise, du 5 février 1596, Marco Venier raconte que Sinan Pacha était considéré comme « infidele et homo diabolico. » (*Hurmuzaki*, t. III, p. 503.)

2. Cf. *Discorso del Clar-mo Antonio Thiepolo ritornato di Constantinopoli l'anno* 1576 *Baiolo à Baiazet et poi Amb-re residente à Gregorio XIII Papa sopra le forze del Turco* (10 ff. Bibl. Royale de Bruxelles, Manuscrits, II, 5193) : « Capitano de Giannizeri è il Genovese Cicalla fatto schiauo di sedeci anni, che fatto Turco, e appreso la lingua, e i costumi turcheschi quasi subito hebbe la Gratia di Solimano, e poi di Selim et in fine del pnte Sig-re ».

3. *Clementi VIII e Sinan Bassà Cicala*, Roma, 1898, in-8° de 221 pp. — Cf. Jorga, IV, p. 184-185, 245-246.

dum spiritum, sanctam ecclesiam catholicam[1] ». Le Pape expédia le Père Antonio Cicala, auprès de l'Archiduc d'Autriche et ensuite auprès de Philippe III, Roi d'Espagne. Le frère de Sinan Pacha, Carlo Cicala, avait obtenu le gouvernement de l'île de Naxos et aspirait même aux trônes de Valachie et de Moldavie : « Il signor Carlo Cicala fratello del capitano ha ricercato il luoco di Vaivoda di Bogdania overo di duca di Nitia[2]. » C'est dans l'île de Naxos que l'on discuta le projet de conversion du Pacha Cicala ; deux brefs de Clément VIII, datés du 8 mai 1600 et adressés à Carlo Cicala le chargeaient de cette délicate mission. Mais par l'*iradé* (mai 1600) qui accordait à Carlo Cicala le duché de Naxos, l'île qui s'était volontairement soumise à la Porte, par haine des Latins, le Sultan Mahomet l'obligeait à y faire venir sa mère : « Comando che senza tardar ne indugiar debbi portar la madre sua et debbi andar nel Ducato sopradetto di Nixia et in sua vita goderlo et governarlo. » On supposa que Sinan Pacha Cicala voulait lui-même convertir sa mère à l'islamisme ; c'eût été ainsi à qui des deux réussirait le mieux à convertir l'autre. Il est plus probable que son amour filial le poussait à avoir sa mère plus près de lui. Il écrit à son frère Carlo, qu'il doit tenir sa parole et ramener d'Italie leur mère : « Ma mirate di mantenire la vostra parola, come io la tengo con voi, et che venga detta Signora Madre, vostra moglie et li figlioli. »

Réunis dans l'île de Naxos, l'île d'Ariadne, Sinan Pacha

1. *Ib.*, p. 35.

2. Rapport, du 16 janvier 1594, de Marcho Zane Cav. Bailo au Doge de Venise (*Hurmuzaki*, IV, 2, p. 175). N'ayant pas réussi pour lui-même, Carlo Cicala revint à la charge trente-six ans plus tard, afin d'obtenir pour son fils le trône de Valachie ou de Moldavie : « Ho da parte sicvra penetrato, che uno dei particolari motivi, che sospinge Don Carlo Cigala da Messina in queste parti, è la speranza di ottener per il figliolo alcuno di questi Principati di Valachia o di Moldavia con la forza del danaro ». (Rapport de Giovanni Capello au Doge de Venise, du 13 octobre 1630, *Ib.*, p. 451.)

Cicala, son frère Carlo et le Jésuite Vincenzo Cicala négocièrent les propositions du Pape Clément VIII et de Philippe III d'Espagne. Un an après (1601) Clément VIII manda le Père Antonio Cicala à Madrid. Le Pape demandait l'appui du Roi d'Espagne pour réduire l'Empire ottoman, avec l'aide de Sinan Pacha Cicala, revenu à la foi catholique : il escomptait l'intronisation d'une dynastie chrétienne à Constantinople, avec droits héréditaires et la conversion au catholicisme des peuples de la Turquie. Si Sinan Pacha Cicala se soulevait contre la Porte, le Pape lui promettait le secours du Roi d'Espagne et des autres Princes chrétiens, ses propres galères et celles des ordres militaires et religieux. Dans la promesse par écrit que fit Philippe III, il s'engageait à laisser en possession de Sinan Pacha Cicala tous les territoires qu'il réussira à arracher au Sultan, y compris Constantinople, mais à l'exception de la Terre Sainte et du duché d'Athènes et Neopatria, réservés au roi d'Espagne, et à l'exception de la Hongrie et de la Transylvanie, réservés à l'Empereur. Comme on le voit, il s'agissait d'un partage en règle de la Turquie. De son côté, Clément VIII approuve ces résolutions : « Concedendo Pero al Bassa Cicala, tutto il resto che adessso e sotto la potesta del Turco. »

Ces négociations ayant ainsi abouti, Clément VIII adressa à Sinan Pacha Cicala deux brefs, datés du 5 avril 1603 et adressés : *Dilecto filio Nobili Scipioni Viro Cicadae* [1]. Dans le premier, il admet que Sinan Pacha Cicala s'attribue les provinces turques et les convertisse à la foi catholique : « Regna, Provincias et Dominia universa, per eumdem Turcarum Tyrannum occupata in potestatem tuam redigere atque ad agnitionem Christianæ Fidei et Sanctæ Romanæ Ecclesiæ obbedentiam traducere » ; il affirme s'être mis, à ce sujet,

1. Archiv. Secret. Vatic., n. 57, f. 57.

d'accord avec l'Empereur Rodolphe et avec le Roi d'Espagne, qui prêteront leur concours armé ; il ne lui impose que la condition de retourner à la foi chrétienne, en abjurant devant des témoins et il lui donne l'absolution pour ses errements passés. Dans le second bref, il rappelle la décision de Sinan Pacha Cicala de rentrer dans le sein de l'Eglise Apostolique : « Postquam certis modo et forma tibi præscriptis, dictam Apostasiam a fide catholica, schisma, hæreses et errores quos tenuisti et alios quoscumque corde sincero et fide non ficta abiurasses... » Il s'engage, sitôt que Sinan Pacha Cicala s'insurgera contre le Sultan « in primis statim ac tu contra Turcarum Tyrannum insurrexeris et publice arma converteris » de le secourir avec l'aide de l'Empereur, du Roi d'Espagne, de tous les Princes chrétiens et de tous les ordres religieux. Et Clément VIII finit par mettre le Pacha apostat et les siens sous la protection des Apôtres Pierre et Paul !

Ce projet était habile et, s'il avait pu réussir, la Porte aurait reçu un coup plus rude que la perte d'une province. Mais en janvier 1603 des troubles militaires agitèrent Constantinople ; en décembre mourut Mahomet III ; pendant la même année, le Shah Abbas avait conquis la Géorgie et menaçait l'Arménie. Le cardinal Aldobrandini écrivit, le 28 février, au Vice-Roi de Sicile que, le moment étant très favorable, il devait expédier Carlo Cicala en Orient. Le 15 juin 1604, Sinan Pacha Cicala partit à la tête de l'armée turque pour l'Arménie, mais, le 6 août 1605, il fut irrémédiablement battu par les Persans. Echappant à peine, il se réfugia chez son fils Mahmoud Cicala [1], qui gouvernait Diarbekir, capitale du Kurdistan ; il y mourut de chagrin le 2 décembre 1605.

1. Sinan Pacha Cicala laissa plusieurs fils, l'un d'eux épousa, en 1612, une sœur du Sultan Mahomet III. (Hammer, II, p. 321.)

Clément VIII perdit ainsi l'aide sur lequel il comptait le plus pour ruiner la puissance ottomane. Il mourut neuf mois avant Sinan Pacha Cicala sans avoir vu la réalisation de son rêve chrétien.

XXIX

PROJET DU PÈRE CUMULEO[1]

(1594)

Ce projet fait partie intégrante du projet du Pape Clément VIII ; je l'en sépare à cause de son ampleur.

Alexandre Cumuleo ou Komulovic, d'origine illyrienne, était archiprêtre à l'église San Hieronymo di Schiavoni de Rome lorsqu'il fut envoyé, la première fois, par le Pape Grégoire XIII[2] en mission en Orient, où il est resté pendant trois ans. Le Pape Clément VIII lui renouvela cette mission : « Clément VIII envoya, en 1594, un certain Cumuleo à Moscou, plein d'une confiance aveugle, parce que ce personnage savait la langue du pays[3]. » Il partit de Venise, traversa l'Albanie, et s'arrêta en Transylvanie, où il eut deux audiences secrètes de Sigismond Bathori.

Il passa ensuite en Valachie et en Moldavie ; il était porteur de deux brefs accréditifs du Pape, datés du 8 novembre

1. Né à Spalatro, en 1548 ; membre de l'Association nationale de Saint-Jérôme, à Rome, en 1576 ; chanoine à Zara : nommé par Grégoire XIII visiteur apostolique des églises latines de la Turquie d'Europe, il se rendit à Alessio, à Antivari, à Durazzo, à Prisrend, à Sofia, à Constantinople ; premier archiprêtre de l'Eglise nationale des Dalmates ; abbé de Nona, dans le diocèse de Zara. Le P. Pierling le peint ainsi : « Rien de machiavélique dans l'abbé Alexandre Komulovic... Le bon sens prédomine, mais un bon sens exquis ; le caractère est franc, intègre, désintéressé... Une seule idée absorbe l'activité de cet homme infatigable : secouer le joug des Turcs et les refouler en Asie » (p. 445).

2. C'est ce Pape qui a donné son nom au calendrier grégorien ; mort en 1585.

3. Ranke, III, p. 22. Cf. Mathaus-Voltolini, p. 320-322 ; le P. Pierling, p. 443-475 ; Jorga, III, p. 296-297.

1593 et adressés, l'un : *Dilecto filio Nobili viro Aaroni Moldaviæ Principi*, et l'autre : *Dilecto filio Nobili viro Principi Valachiæ*[1]. Dans le dernier on lit : « De te autem audivimus, quod animo magno es, et de populo tuo accepimus, quod a Latinis atque Italis prognati estis. » Dans les deux, le Pape montre le danger des Turcs : « Nam quamvis inimici crucis Christi multiplicati sint super numerum, iamque adeo superbia elati sint... »

Les instructions que Cumuleo reçut du Saint-Siège sont datées du 10 novembre 1593 et portent qu'il est envoyé auprès de différents Princes : « Instructione per ordine di Nostro Signore Papa Clemente ottavo al Reverendo Don Alessandro Cumuleo Arciprete di S. Hieronimo di Roma mandatto da Sua Santita a diversi Principi et Potentati delle Parti Settentrianoli[2]. »

Ces instructions débutent par la recommandation de refuser l'aide demandée par les Turcs, ou l'ajourner, et si on ne peut faire ni l'un ni l'autre, qu'on s'arrange « cautelosamente » de manière que cette aide ne soit qu'apparente. Ce système est continué plus loin, lorsqu'en ordonnant à Comuleo de s'informer des intentions des Cosaques, on ajoute : « Non lasciando pero scoprire disegni vostri, finchè non discoprite voi i loro. »

Cumuleo devait s'enquérir exactement de l'état de la Moldavie et de la Valachie, pour savoir ce qu'on peut attendre de leurs Princes « o per la Religion Cattolica, o per la guerra Turchesca ». En dehors des Cosaques, des Moldaves et des Valaques, il devait apprendre si les populations avoisinantes étaient prêtes à se soulever contre les Turcs. Comme il est

1. Publiés dans *Hurmuzaki*, t. III, p. 174-175. Le même jour, Clément VIII écrivait : « dilectis filiis Cosachiis Militibus » pour les soulever contre les Turcs. (*Ib.*, p. 173-174.)

2. *Archi. della Santa Sede*, Barberiano, LVIII, reprod. dans *Hurmuzaki*, III, 2, p. 36-40.

probable que la première réponse des Cosaques sera une demande d'argent, Cumuleo pourra promettre jusqu'à 12.000 florins, mais déclarer que la somme sera remise seulement lorsque les Cosaques entreront dans le pays ennemi.

Le père Cumuleo est prévenu de ne pas se fier aux schismatiques; il doit se méfier de s'ouvrir à tous ces gens d'Orient « non par convenevole di fidale a questi genti secreto di tanta importanza ». On espère propager le catholicisme en Valachie et en Moldavie, où le Prince « e desideroso di propagare la fede in quella Provincia ». Cumuleo ne doit pas laisser savoir qu'il est un Ministre du Souverain Pontife.

Les Serbes sont plus féroces, disent les instructions, et les Bulgares moins estimés pour leur valeur : « I Rasciani, che sono popoli vicini a questi, ma su la riva del Danubio di più numero, e più feroci degli altri, et i Bulgari finitimi a questi, ma più verso la Tracia, et meno stimati per valore sono ridutti in Provincia. »

Cumuleo se rendit en Orient, d'où il expédia des rapports que nous résumerons tantôt [1]. En dehors des instructions que nous venons de voir, le Code Barberianiano LVIII, 33 [2] contient la notice suivante, qui nous éclaire sur l'objet de la mission du Père Cumuleo et sur les moyens qu'il jugeait suffisants pour chasser les Turcs d'Europe :

Alessandro Cumuleo, quando fù mandato da Papa fel. me (moria) Gregorio XIII visitatore Apostolico alli popoli Cristiani latini nel paese del Turco, con occasione di tal visita, seguistata per spatio di tre anni, conobbe appresso poco il numero de Christiani, si Latini come Greci, che si trovano habitanti in alcune provincie et

1. Il réussit à opérer un rapprochement entre les trois Princes tributaires. Cf. Lettre du Nonce Speziano au Cardinal Minuccio, Prague, 28 novembre 1594 : « La congiontione del Transilvano, che qui è stimata quanto dir si possa, et l'altre, del Moldavo et Valaccho, si riconoscono da Sua Beatitudine, et, se seguirà la polacca, sarà opera medesimamente sua ». (*Hurmuzaki*, XII, 1903, p. 19.)

2. Cf. *Hurmuzaki*, III, 2, p. 13-14.

regni di detto paese ; intese la mente di detti populi ; vidde i paesi et i passi per gl'esserciti, et considerò la facilità et il modo per scacciare il Turco dall' Europa. Il che tutto brevemente e con ogni sincerità si mette in consideratione alla Santità Vostra...

Le Père Cumuleo évalue ainsi les forces que l'on pourrait tirer des pays d'Orient : en Albanie et dans une partie de l'Epire on trouverait 40.000 combattants ; dans le reste de l'Epire et en Macédoine, plus de 100.000 ; en Herzégovine, Esclavonie et Croatie 100.000 ; en Serbie 100.000 ; en Bosnie et sur les rives du Danube jusqu'à Belgrade 200.000 ; de Belgrade à la mer, le long du Danube, du côté de la Turquie 200.000 ; la Bulgarie et la Thrace sont de grands pays « ma li Bulgari non sono homini valorosi per combatere » ; en tout il y aurait là plus de 400.000 combattants.

Tous ces pays chrétiens ne demandent qu'à être aidés pour se délivrer des Turcs. Cumuleo indique comment on doit les aider :

Il modo d'aiutare o liberare tutti questi et anco à un tempo scacciare il Turco dall' Europa, frà tutti gli altri par il migliore fosse il seguente : Far la lega col Moscovita[1], et accordarsi con esso lui ; rotta che fosse l'armata del Turco o vero l'essercito suo,

1. L'idée d'une Ligue avec les Moscovites contre les Turcs avait déjà été poursuivie par les Papes Pie IV et Pie V (Pierling, p. 69–106). Bien avant, le Pape Léon X, par une lettre du 29 novembre 1513, adressée « Basilio Duci Moscovie », le priait de s'allier aux Rois de Pologne et de Hongrie contre les Turcs : « Optimum existimavimus esse factu venerabilem et nobis in Christo clarissimum fratrem nostrum Thomam tituli S. Martini in montibus s. ecclesie Romane cardinalem, verum patriarcham Constantinopolitanum, legatum de latere nostro, decernere ad ea regna, que huic Turcarum et Tartarorum periculo oposita precipue putantur : Germanie vid. Hungarie, Polonie, tui etiam ducatus Moscovie aliarumque his adherentium et finitimarum provinciarum, qui, cum Dei auxilio concordia et pace inter omnes conciliata, conjunctis omnium vestrum viribus, unum christiani nominis robur ad resistendum sevissimus hostibus efficeret... Depositis inimicitiis... ad recuperandum Constantinopolitanum imperium... » (*Hurmuzaki*, II, 3, p. 110.) Suit (p. 113-115) le bref, daté du 15 juillet 1513, par lequel l'Archevêque de Strigonium (Gran), le Cardinal Thomas, est envoyé en mission pour prêcher la Croisade en Hongrie, Pologne, Valachie, Transylvanie, Moscovie, etc.

all'hora si muovesse con 100/m. di suoi, et calasse per la Podolia nella Moldavia, doue lo aspettano con gran desiderio, per passare diritto a Constantinopoli ; il quale innanziche arrivasse nella Turcia, haverebbe l'essercito di 200/m. huomini passando poi il Danubio gran parte delli sudetti huomini del paese del Turco, che lo bramano, subito, anderebbero à unirsi con esso lui, di modo che in manco di 15 di, poichè fosse arrivato in Turchia detto Moscovita, traverebbe l'essercito di cinque o sei cento mila huomini valorosi per combattere ; col quale essercito senza provar scontro alcuno arriverebbe in poco tempo alle porte di Constantinopoli, le quali, si crede che trovarebbe aperte per intrarvi ; et se nò, con aiuto di 50 galere Christiane in manco di tre di lo pigliarebbe ; sendo che della parte del mare e debolissimo. Pigliata la città di Constantinopoli senza dubio alcuno tutti gl'altri luoghi e città del Turco in Europa qu'ellistesso anno dall'altri Christiani sudetti del paese de Turco si pigliarebbono ; sendo che in tutto detto paese del Turco altre fortezze non sono, che quelle, che mantiene alli confini.

Ainsi le père Cumuleo pensait que le meilleur moyen de chasser les Turcs serait de faire une alliance avec les Moscovites ; une armée de 100.000 hommes passerait par la Moldavie, où elle est attendue avec impatience, et avant d'arriver au Danube, elle aurait déjà 200.000 hommes et continuant à faire boule de neige, en moins de quinze jours, l'armée moscovite parviendrait au chiffre de 500.000. A Constantinople elle trouverait déjà les portes ouvertes et, au cas contraire, avec l'aide de 50 galères chrétiennes, en moins de trois jours, on prendrait la ville ! Il faut convenir que le légat italien avait la foi robuste.

Suit la correspondance du Père Cumuleo[1] avec le Saint-Siège, portant le titre : *Relatione de P. Don Alessandro*

1. Publiée dans la revue : *Starine, na soiet Izdoje Jugoslawenska Akademija Znanosti i um jelnosti*, Knjiga XIV, U Zagrebu (Agram), 1882, p. 83-124. J'ai pris connaissance de cette intéressante publication, grâce à l'amabilité de S. E. M. Novakovitch, ancien Président du Conseil des Ministres de Serbie et mon ancien collègue à Constantinople, où il représentait la Serbie.

Cumuleo, archiprete di S. Hieronymo di Roma sopra le cose del Turco.

Les observations du Père Cumuleo, partout où il passe, sont assurément très intéressantes. En février 1594 il écrit d'Alba Julia, en mars de Jassy, en avril de Lemberg, en octobre et novembre de Cracovie[1]. Non seulement il exécute avec sagacité le plan de faire une alliance avec les Moscovites, mais il insiste sur cette idée. A Jassy, le Prince de Moldavie[2] accède à sa proposition d'entrer dans la ligue chrétienne : « Mi disse che farà ogni cosa che sia di mente di sua santità. » Il n'en était pas de même du prince de Valachie[3] : « Col principi di Valachia non accade hora trattare. » Il loue avec enthousiasme la richesse des pays roumains : « Non c'è paese in tutto universomondo dovi multiplichino più li cavalli, bovi, pecore et altri simili, che ivi... Ma a vista non c'è paese in tutto il mondo più bello d'essa. »

Au point de vue politique, il faut encore remarquer le conseil du Père Cumuleo d'empêcher les Autrichiens de faire la paix avec les Turcs[4].

1. Là il tomba malade, comme l'écrit Speziano au Cardinal de San Giorgio, le 11 octobre 1594 : « Li medesimi moldavi dicono che don Alessandro Comuleo è amalato in Polonia ». (*Hurmuzaki*, t. XI, publ. par M. Nic. Jorga, 1903, p. 11.)

2. Emmanuel Aron, qui envoya au Pape une lettre le 31 mars 1594, par l'entremise de Cumuleo : « Aron était mal vu dans son pays, à cause de ses rapines antérieures, qui avaient porté jusqu'à Rome la renommée de ses richesses ». (A. Xenopol, *Istoria Romanilor*, III, p. 193.) Ce Prince négocia avec les Cosaques une alliance contre les Turcs : *Relatione dell'Hebreo venuto di Polonia, adi 7 marzo* 1594 : « Un cugnato di Koslinski, passato in Moldavia da Aron Vaivoda per concluder lega con Koslinski contra Tatari e Turchi. » (*Hurmuzaki*, XII, 1903, p. 2.)

3. Le grand Prince Michel le Brave, qui réunit plus tard sous son sceptre la Valachie, la Moldavie et la Transylvanie. Le Père Comuleo est mal renseigné sur la Valachie ; aussi, dans ses instructions au Nonce di Cervia, le Pape Clément VIII écrit : « Col Valacco non diede anime a Don Alessandro d'abbocarsi giudicandolo troppo unito et interessato col Turco ». (*Hurmuzaki*, III, 2, p. 395.) Et pendant ce temps, Michel le Brave guerroyait terriblement avec les Turcs !

4. Speziano écrit, de Prague, le 17 octobre 1594, au Cardinal Minuccio : « Intendo tanto bene dal medesimo signor moldavo del nostro signor

Enfin le missionnaire exprime l'espoir que, dans deux ans, il n'y aura plus de Turcs dans toute l'Europe : « Ne sarà dubio alcuno, che in due anni, alla più longa, il detto mohamedano si scacciarà da tutta l'Europa con l'aiuto d'Iddio. » Si son rêve ne s'est pas réalisé, le Père Cumuleo a eu la consolation d'être en très nombreuse et très distinguée compagnie de personnages qui partagèrent ses désillusions. Il n'en est pas moins vrai que sa mission diplomatique en Orient avait été brillante. Speziano écrivait de Prague, 1er novembre 1594, au cardinal de San Giorgio (Aldobrandini)[1], louant « il gran frotto che havera fatto il signor Alessandro Cumuleo » et il était persuadé que, si l'on pouvait unir le Prince de Transylvanie au Roi de Pologne, comme on avait réussi à unir les Princes de Moldavie et de Valachie, on irait jusqu'à Constantinople : « Se si puo unire col Transilvano il Rè Pollaco, essendo già uniti il Moldavo et Valacco, si saria potuto andare sino a Constantinopoli[2]. »

En Pologne, chez les Cosaques et à Moscou, Cumuleo échoua. Il rentra à Rome en 1598 et mourut dans les premières années du XVIIe siècle.

Comuleo, che se allegreria Vostra Signoria, chi è suo amico personale : che all'industria sua si attribuisce tutta la vittoria che li Cosacchi e Polacchi hanno avuto contra Tartari ». (*Ib.*, p. 13.) Le même, du 18 octobre 1594 : « Et questa congiontione di Cosacchi et Polacchi, dice quest'ambasciatore moldavo, l'hà fatta il signor Alessandro Comuleo, di cui dice beni incredibili. » (*Ib.*)

1. Le 23 décembre 1600, Della Torre proposa à l'Empereur la nomination du Cardinal de San Giorgio comme Gouverneur de la Transylvanie. (*Hurmuzaki*, t. XIII, publ. par N. Jorga, 1903, p. 1117.)

2. *Hurmuzaki*, III, 2, p. 15.

XXX

PROJET DE LUTIO

(1600)

Ce projet inédit fait partie des manuscrits (Ms X, F 48, de 121 ff.) de la Bibliothèque Nationale de Naples, dont le Directeur, M. le Prof. Cav. Uff. Emiddio Mara bien voulu me permettre de prendre une copie. C'est par une note de M. le professeur Nic. Jorga [1] que j'ai appris l'existence de ce manuscrit. En attendant que je puisse le publier intégralement, j'en donnerai ici les principaux passages.

Le manuscrit est intitulé : *Dinastia ottomana, in che stato si trovi et come possa finire : Nella quale, con i diffetti che si racontano dell' ottomano, et i modi di distrugerlo, et con gli essempi famosi de Rè e Regni antichi, e moderni, si mostrano le vere cagioni interne, et esterne dei confiamenti, mutatione et rovine delli Stati.*

Nous apprenons par une lettre, datée de Rome, 24 octobre 1609, signée : *Carlo Lutio* et adressée : *All' Ill-mo Ecc-mo Sig-ore Padrone mio col-mo il sig-or Don Ottavio Farnese*, que l'auteur de ce manuscrit est le père de Carlo Lutio, qui l'avait écrit dix ans auparavant. Et en effet, la préface de l'ouvrage ou *Proemio* adressée : *A Ser-mi et Potentissimi Principi Christiani di Europa* est datée : *Di Cagli li* 25 *di gennaro* 1600 et à la fin de son œuvre, l'auteur a marqué la date : *Di Cagli, li* 8 *di gennaro* 1600 [2].

1. *Hurmuzaki*, XII, 1903, p. 660; M. Jorga y donne un petit résumé du manuscrit.

2. D'après M. G. Rinaldini, bibliothécaire à Cagli, l'auteur du manuscrit serait Fulgenzio Luzi, né en octobre 1566 et marié à Faustina Vantu-

En lui présentant l'ouvrage de son père, Carlo Lutio espère que don Octave Farnèse entreprendra une action contre les Turcs : « Possa V. Ecc-za per sua prima militare impresa mostrar l'armi e la prudenza sua a danno di questo potentissimo nemico et con le vittorie, che' Iddio le prepara, gettero altissimi fondamenti della sua grandezza et ergero a se stessa Trionfi e Trofei di eterna fama. »

Le projet de Lutio est divisé en deux parties.

Dans la première partie, *Dinastia ottomana in che stato si trovi*, l'auteur montre la grandeur et la décadence des principaux Etats du monde ancien ; dans tout son ouvrage, du reste, chaque fois qu'il émet une opinion, il s'appuie sur les exemples les plus fameux de l'histoire des grands Empires disparus. Les vicissitudes des plus puissantes armées sont nombreuses : « Quanti popoli, provintie et nationi, chi di anzi dominavano per immenso spatio la terra, cadendo dalle loro grandezze si sono ridotte serve, sogette a gli altrui Imperi, distrutte e desolate ? » Les Assyriens, les Mèdes, les Perses, les Macédoniens, les Grecs et les Romains et tant d'autres ont vu leur puissance abolie. Les Musulmans eux-mêmes durent reculer devant les Chrétiens conduits par Godefroid de Bouillon et autres Princes. Ce beau navire turc, tout rempli d'or et de richesses, fera naufrage comme tous les autres :

Che questa gran nave della potenza Turca tanto carica d'oro, di gemme, di scettri, di corone, di spaglie et di stati nell'altero et ondegiatto Oceano di questo mondo corsa lungo tempo con venti et astri propetij e favorevoli nell'onde tranquille habbia sola a preservarsi perpetuamente felice nel camino senza urtare in quelli scogli, che per l'addietro hanno alle altre simili cagionato spessi naufragij, e non cadesse da furiosa ondeggiare di fortuna nei più riposti fondi marini ?

relli, dont il eut un fils du nom de Carlo. Docteur en droit, il fut auditeur d'Alexandre Farnèse en Flandre, en 1591, et plus tard dans le Duché de Parme et de Plaisance ; il est mort en 1621 (*Mémoires* de Gucci, II, 165 et V. 310).

Ce puissant Empire, le plus puissant du monde, disparaîtra comme l'Empire romain :

Questo Imperio dei Turchi è come gli altri di sua natura fragile, è caduco, avendo tutte le Signorie, e Principati del Mondo per inevitabile lege di Dio eternamente prefissa, il mancamento, e fini loro, e i tre gradi di Augumento, di Stato, e di Diminutione, per i quali caminando si sono ridotti sempre al fine, o più tosto dilegnati dagli occhi dei mortali, come tra gli altri mostra chiaro l'essempio dell'Imperio Romano.

Lutio fait ensuite l'historique des principaux hauts faits des Sultans et de leurs conquêtes. Arrivé à Bajazet, il dit :

Baiazetto, vero fulmine celesto, havuto il patrio imperio ; e l'armi occupò et afflisse miseramente la Tracia, tutta la Tessaglia, Macedonia, Focide, Attica, tutta quasi la Grecia, la Velona, la Salona, distrusse tutte le ville, e le delitie Greche intorno a Constantinopoli, l'Albania, Valachia, Hungheria, assediò Emanuelle dentro alla sua Imp-le Metropoli et vinse con molta strage Christiani primo Marco Principe de' Bulgari, et collegati di Servia, levandogli gli stati, e la vita e poi setto Nicopoli il troppo ardente et sospettoso francese Giovanni conte di Nivirra (Nevers), sforzando Sigismondo Re di Hungheria, et il Gran Mastro di Rodi a salvarsi nel Danubio con picciola barca.

Relativement à Soliman il écrit :

Solimano per mentenersi perpetuamente nei stati, giurò la pace col Imperatore di Grecia, mandandogli per ostaggi Cesare Zelebi suo fratello, et una sua sorella, et passó poi in Adrianopoli, ove con cerimonie Turche fu gridato Imperatore. Scrisse al Caramano che custodisse prigione il fugitivo Musa, ma la fama precorse il nuntio, et egli si salvò in Valacchia, dal cui Vaivoda aiutato in Adrianopoli fu eletto Imperatore, et col favore de soldati ridusse in breve Solimano senz'armi, senza vita.

Il raconte comment Mahomet, après la mort de Musa, continua les conquêtes :

Maometto dopo la morte dell'infelice Musa avendo propitia la fortuna in un tratto ridusse i Regni paterni a soggetione, vinse à

Selumbez Sigismonda d'Ungheria sottopose li Valachi, imponendogli tributo,extirpò varij tiranni di Galatia, Ponto, Capadocia et Cilicia, creò Isac huomo di bassissimo lignaggio Re della Bosna.

Concernant les forces turques, Lutio prétend que le Sultan Amurath passa d'Asie en Grèce avec 60.000 soldats ; que Bajazet avait 300.000 combattants, Amurath II 100.000 ; Mahomet II 300.000, et qu'enfin Soliman attaqua Vienne avec 500.000 soldats. Mais, depuis, les revers ont décimé l'armée ottomane par centaines de mille combattants. Actuellement encore les défaites des Turcs sont très nombreuses ; il en énumère quelques-unes :

E se'l regnante Maometto ha occupato Agria in Hungheria, ci ha lasciato anco cosi utile testimonio delle attioni sue, che meglio gli era di non averla mai veduta, oltre che la recuperatione d'Alba regale di Strigonia, Giavarino, Tatta, Vellegrado, Palotta, Vesperino, S. Martino, Gostes, et d'altri luoghi di minor conto, et tanti aquisti del Transilvano, del Valacco, de Cesari, del Duca di Mercurio, del Basti, et l'armi valorose de' Persiani le mostrano titubante nello stato, et in un principio inevitabile di declinatione, se le solite discordie de Catt-ci et le ruginosi armi christiane non lo stabiliscono nello stato, et non gli aprono la strada a maggior suo augmento [1].

Ainsi l'Empire ottoman est sur la pente de la décrépitude ; rien de plus naturel : « Essendo mortali tutte l'opre de' mortali finalm-te arrivino all' ultimo grado della declinatione et cadino nel fine loro. »

L'Empire romain a été fondé sur la *vertu*, qui dominait, et aussi sur la *fortune* (la chance), qui aida la vertu ; les Etats s'établissent et se conservent si ces deux causes con-

1. Plus loin il ajoute : « Maometto p-o due volte fu rotto da gli Ungheri, una dal Valacco sotto Vassilo, et altre volte da Stefano Vaiuoda della Moldavia ». Et encore : « E superfluo il raccontare le rotte, che hano havuto i Turchi nella Transilvania, Ungheria, Croatia da Sigismondo Battori, Miche Vallaco, et dall'Augusto Cesare ».

cordent et concourent ensemble ; au contraire, leur dissolution est certaine, si la chance seule les dirige, car rien n'est moins stable que la chance. Or il est incontestable que la chance seule a présidé à la création de l'immense Empire ottoman.

Ce sont les discordes entre les Grecs et les Croisés qui amenèrent l'invasion des Turcs en Europe. Lutio se lamente de la destruction de la Grèce, foyer incomparable de civilisation :

Solo fortuna con l'infedeltà, del scelerato tiranno Turco, con l'intime et ardenti discordie de' Principi Greci et de Baroni d'occidente, e dall' ingordigia mercantile formò sanguinoso et crudele flagello per distrugere e ruinare miseram-te la Grecia tutta et fare quella Provincia già Regina delle Genti, e fecondissima madre d'ogni scienza, sordida serva, vilissimo mancipio d'huomini barbari et empi, vedova del natio splendori, che dalle scienze humane, e dall'armi et piangente con dolori eterni l'essiglio, la servitù, i tormenti, e le stragi crudelissime distanti figliuoli suoi ò già miseramente estinti, ò vivente in fetidi sepolcri di scitica barbarie.

La chance a donc toujours accompagné les Turcs et leurs guerres furent invariablement offensives et injustes : « Le guerre dei Turchi da loro principio furono tutte offensiue et ingiuste fatte con implacabile ferita, con sola libidine di dominar altri. »

Un Etat fondé sur la force et la trahison est condamné : « Ogni stato, dominio, et Regno aquistato con forza, inganno, o tradimento non è perpetuo nella personna dell' inganatore, et discendenti, ma o si perde in breve con altro inganno, o con aperta forza. » Et la chute est plus grave pour les grands, comme dit le poète :

Et ai voli tropp'alti, e repentini
Sogliono i precipitij esser vicini.

Lutio s'applique ensuite à démontrer que tous les organes

de l'Empire sont gravement malades. Le Sultan vit, invisible de tous, au milieu des plaisirs et ses Ministres ne comptent pas plus que des esclaves ; ils ne s'entendent qu'à spolier le peuple. Le Divan n'est pas un Conseil sérieux ; personne n'y ose contredire le Souverain. Tout se réduit au grand Vizir, seul conseiller du Sultan :

L'aiuto dunque e il consiglio è tutto esterno e fondato sopra il suo Divano, anzi sopra il primo Visier, a cui solo si fanno favori, et di lui solo s'ascoltano i pareri, con lui si tratta, a lui si dona, egli publica ordini, riferisce i successi, premia et abassa chi vuole, et finalmente regge, e sostiene il maggior peso di tanto governo.

Mais il cite des cas nombreux où les Vizirs furent mis à mort, pour avoir émis des opinions qui déplurent au Sultan. La plupart trompent le Souverain, tout en le flattant. Ainsi, à cette école du mensonge, on s'habitue à ne plus tenir sa parole. Alors les engagements et les traités ne sont plus respectés et la méfiance est universelle. Lutio donne de nombreux exemples de félonie de la part des Turcs, seulement il annule ses critiques en rappelant, pour montrer son érudition, des exemples semblables chez tous les autres peuples. Tout de même, de ce manque de foi, l'auteur conclut à la ruine prochaine de la Turquie :

Da questa abominevole, et inhumana infedeltà, che habbiano veduto ritrovarsi sempre nei giuramenti, nei patti, nelle promesse, nelle paci, nelle amicitie, e nelle protettioni dei Turchi, da cosi nefande, et sanguinose violationi di fede publica, e privata, che per cosi lungo tempo in perpetua infamia di loro stessi, hanno quasi per l'universo in ogni secolo fatto sentire, et hoggi tanto più fanno, quanto che un'habito antichissimo tirato à precetto di stato gli apre passi abominevoli d'infamiarsi ogni hora più con questo grave vitio d'infedeltà, possiano noi fermamente conchidere, che'l loro Imperio sarà breve, i Principi presto manchevanno, et le genti loro di padroni si faranno schiave, et tributarie à più perfetto et giusto Dominio.

Enfin, le Sultan et tous les dignitaires sont d'une avarice et d'une rapacité sans égales ; d'un côté, on ne paie pas la solde des soldats et les traitements des fonctionnaires, d'un autre côté, on vend aux enchères les dignités publiques :

Non si creva Vaiuoda nella Transilvania, Valachia et Moldavia, non si dà Rè a Tartari, gover-re à luoghi raccomandate et Provincie sudditi se non con richissimi doni, et col danaro, nulla consideradosi la virtù, i meriti, et le qualità degli huomini, à quali si concedono le dignità, et li honori.

Lutio décrit ensuite les richesses et le luxe des Sultans et des Vizirs, leurs bijoux incomparables, leurs domestiques et leurs esclaves innombrables. L'ancienne discipline militaire n'est plus qu'un souvenir ; « Ma hoggi il vino, i bagni, le donne, il somno, le richezze, le delitie et i piaceri gli hanno fatto lasciare la severità del loro antico viuere, ricusare le spedizioni militari, odiare la guerra. » L'auteur ne manque pas de critiquer le Coran et de mettre en relief l'ignorance du peuple turc.

Après ce réquisitoire, Lutio donne quelques détails sur l'organisation de l'armée ottomane de terre et de mer. Il conclut que la fin de la Turquie étant imminente, il faut se préparer à la succession : « Questo Imperio malamente aquistato, malam-te governato, et ritenuto sia necessario, che presto ruini, e profondi ; ma come tanta mole possa cadere, e gli alti fondamenti, che l'Occidente deve collocare nelle sue ruine. »

La *Parte Seconda* de l'ouvrage de Lutio est intitulée : *Dinastia ottomana come possa finire*. Comme tous les auteurs de projets de partage, il recommande l'union de tous les Chrétiens. Il rappelle quelques-uns des dissentiments surgis entre Chrétiens, dissentiments qu'ils ont chèrement payés plus tard. Sans les appels d'Andronic et de Cantacuzène, les Turcs seraient peut-être en Asie :

In Hungheria s'introdusse il Turco per la ribellione di Steffano di Valachia e di Hermoia della Bosna contra Sigismondo, ci fermò il piede, rotto Alberto d'Austria per le discordie di Boemia, per le vane elettioni al Regno di Vladislas per le sollevationi di Transilvania... Ma chi fu altro, che condusse Rodi et Cipro nelle mani di questo gran tiranno, che le guerre gli odij intestini, i contrasti civili, le gare et i sospetti, che allora ardevano e quasi consumavano tutta l'Europa ?

Et l'auteur s'écrie, maudissant ces discordes :

Infelice discordia a poveri Christiani, che li ha desolato, rubbato, e tolto cosi ampij, o fortunati paesi, gli ha distrutto tante case, chiese, palagi, ville, borghi tanti, et tante città, gli ha levato ogni bene dalle patrie, ogni pace dalle proprie case, et da li animi stessi ogni piacere.

Il fait donc appel à la concorde, pour pouvoir signer une sainte ligue :

La concordia dunque e l'unione è la sicura medicina dei nostri mali et ogn'hora Iddio sentendo i prieghi nostri ne fa securamente parlare che lo scortese da gioco cosi graue, è forza d'armi, e risiede in una santa lega, e lega dei più soprani Principi Catt-ci anzi universale del Christianismo.

Il prévoit l'objection qu'il sera impossible de réunir tant d'intérêts contraires, pour provoquer un si puissant ennemi ; les intérêts particuliers priment les intérêts généraux. Il répond qu'il est sûr de la réussite de l'entreprise :

Io a così vive ragioni non mi oppongo ne saprei consigliare temereriamente tanti famosi, et formidabili guerrieri Christiani à questa importante Impressa, ove risiede non solo l'interesse, e la soma delle cose di ciascun Principe, mà immediatemente di tutto il Christianesmo, se l'apparente, e vere ragioni, anzi le cagioni necessarie non mi mostrassero il consiglio, che propongo di guerra buono e l'Impresa sicuramente felice.

Pour faire la guerre, il faut trois conditions : qu'elle soit juste, qu'elle amène une victoire facile, qu'elle soit suivie

d'un fruit important. Lutio se fait fort de démontrer que la guerre à entreprendre contre les Turcs remplit ces trois conditions.

Quelle plus grande douleur pour les Chrétiens que de voir le tombeau du Christ entre les mains des infidèles ?

Questa cagione ancora di mouere l'armi contro l'Ottomano è l'interesse universale del Christianismo, per lo quale, ne si devono tenere gl'incommodi particolari, ne la stessa morte... Ogni Principe Christiano deve per l'interesse publico, anzi per la salute propria, e della patria ricorrere all'armi, et provocare gli altri Principi alle unioni, et alla guerra contro questo gran tiranno d'oriente.

Il ne faut jamais laisser un Prince devenir trop puissant, parce que l'ambition le poussera à opprimer les autres :

Però dominante questo fiero, e potente tiranno, qual Principe d'Europa haverà gli suoi stati sicuri? Chi sarà libero da un perpetuo timore di non cadere sotto le sanguinose unghie sue? Chi potra sprezzare nemico cosi potente e superbo ?

Il faut donc prendre les armes : « Armi, armi dunque del Christianesmo. » Quelle guerre plus juste que celle-là ? On est en présence de l'ennemi commun, et tous les peuples s'empresseront d'accourir à l'attaque. Et cette guerre heureuse rendra la paix à tout le monde :

Felice guerra dunque, che ne darà perpetua pace, e leverà un continuo timore, et pericolo abbassera l'orgoglio d'un fierissimo nemico nostro, geterà in terra questo superbo folia, e priverà di veleno questo gran serpe d'Oriente.

Mais Lutio ne s'arrête malheureusement pas là ; il annonce que l'on pourra aussi rendre tributaires de nouveaux peuples : « Vi farà tributarij nuovi popoli. »

L'action paraît ainsi moins désintéressée. Et pourtant il persiste à dire que cette guerre « étant juste, bonne et sainte, elle aura une fin heureuse et glorieuse. »

Au second point de vue, jamais occasion ne fut plus favorable qu'aujourd'hui :

Fu mai cosi lieta l'aurora nell' orizonte à predire felice il giorno, cosi tranquillo il mare à mostrare sicuro il viaggio a naviganti, e sopra il nostro Hemispero cosi chiaro il sole, comme hoggi, l'aurora della nostro salute, il mare de pensieri, et dei bisogni nostri, et il sole del valore, e della forza christiana si mostrano a noi propitij, lieti e securi ?

Il rappelle les Papes qui ont prêché les croisades : Léon IX, Urbain II, Grégoire VIII, Nicolas II, Gélase II, Alexandre II, Calixte II, Homosius III, Nicolas IV, Clément III, Célestin III, Innocent III, Nicolas V, Pie II, Sixte IV, Léon X et Pie V.

Il faut que chaque Prince attaque l'ennemi en même temps et de tout côté, c'est ce que celui-ci redoute le plus :

Perchè egli non ha altro maggior timore, ch'un giorno essere forzato a tener esserciti in più luoghi e desunire quella forza di suoi soldati, che unita gli hà dato tante vittorie... Se sarà da christiani in più d'un luogo assaltato et con diversi esserciti in diverse parti combattuto, haverà le sue genti disuniti, et con maggior facilità si potrà vincere.

Lutio propose donc la guerre offensive. Loin de leurs foyers les Chrétiens combattront avec plus d'ardeur : « I soldati nel proprio paese perdono il valore. »

L'auteur s'adresse personnellement à chacun des Princes chrétiens qui doivent partir en guerre.

Il doit, dit-il, d'abord faire appel à l'Empereur Rodolphe d'Autriche, parce qu'il jouit de la plus grande autorité et aussi parce qu'il est le plus intéressé dans cette entreprise. Seul il peut à peine se défendre, mais uni aux Electeurs allemands, il deviendra très puissant :

L'Imperatore, se bene per i pochi stati, che assolutamente possiede e Principe, che à pena può far difesa alle armi ottomane, nondimeno se lo consideriamo unito con l'Imperio, o dominante la Germania, che dubio, che non solamente sarà bastante alla

difesa, mà potrà offendere e guerreggiare anco il Turco nel suo paese ?

L'Empereur pourra fournir 200.000 fantassins et 50.000 cavaliers. Il demande que l'Empereur lui-même prenne la commande ; alors tous se persuaderont que la guerre est très sérieuse :

Il Regno de Hungheria, che hoggi possiedono i Catt-ci unito alla Transilvania, Valachia et Croatia può mandare in campania buon numero di soldati valorosi. La Transilvania sola sotto Corvino hà ributtato più volte il Turco, si come sotto Stefano, Andrea et Sigismondo Battori. La Valachia, sotto il Dracola [1] et Michele Vaivoda, hà messo in campagna esserciti cosi potenti, chè hanno potuto stare a fronte e scacciare molti Bassa, che si gli sono opposti.

On peut compter sur le concours du Roi de France, du Roi de Pologne et des Moscovites : « Gli anni passati gli Ambasciatori Moscoviti offersero aiuto contro il Turco all' Imperatore. » Les Moscovites peuvent fournir 200.000 cavaliers, en tout cas sans difficulté 150.000, et 60.000 fantassins. Les Polonais ont refusé les années dernières d'entrer dans la ligue de l'Empereur ; mais lorsqu'ils verront la guerre conduite avec ardeur, ils ne manqueront pas de prêter leur concours :

Quel timore, ch'un giorno l'armi Turche non si rivoltino contro loro, confinando con la Moldavia, con i Tartari, con i Sangiaceati di Archimano, di Bendero et di Vosla et uedendo i Turchi per rispetto delle sollevationi di Moldavia et Valachia, i danni che ricevono da Cosachi non sono pronti all'armi per danno loro...

La Pologne pourra mettre en campagne 100.000 cavaliers et la Lithuanie 70.000.

Il en sera de même des Français, sur lesquels règne le glorieux roi Henri :

Non saranno già li Francesi tardi con gli altri à move l'armi, quando la guerra contro li ottomani con il debito fervore si

1. Vlad Draco (le Diable) Prince de Valacchie, mort en 1446. Lutio, plus vraisemblablement, fait allusion à Vlad Tzepes (l'Empaleur) Prince de Valachie (1456-1462), qui battit les Turcs à plusieurs reprises.

accenda, e si mantenga. Henrico hoggi è il loro glorioso Re... che non è lingua humana, che non lo glorij, e con l'essalti per la più felice e valoroso Re, che habbia mai havuta la Francia, anzi per vero Restitutore non solo della grandezza e della gloria della corona francese, ma della Christiana Religione in cosi nobil Regno.

Le Roi d'Espagne portera la guerre en Afrique, pour en chasser les Turcs. Il n'aura qu'à traverser le détroit de Gibraltar. Il lui dit : « E qual Principe in terra è di possanza equale alla vostra ? »

C'est au Pape qu'incombe la tâche de préparer l'armée de mer :

Ma essendo necessario a tant' impresa una potente armata di mare... a chi più conviene il pensiero di preparere et d'unire legni in mare, e di trattare, e di concludere legne per effetto dell' Impresa, ch'al zelo, alla pietà, et alla vigilanza del sommo Pontifice Romano ?

C'est sur mer que Dieu a montré, sous Pie V, que les Turcs peuvent être battus.

Venise elle-même, la puissante République, devra s'intéresser à cette entreprise, mue par ses sentiments religieux et aussi pour venger la perte de Corfou, de Candie, de Cattaro, de Cerigo, de Zarra, et tant d'autres possessions que lui a arrachées ce Dragon d'Orient.

On choisira de vaillants et hardis capitaines. Il faudra bien méditer et ne pas précipiter l'attaque : « Le cose di gran peso difficilmente si fanno in uno instante et maturate assicurano l'Impresa. » Les généraux devront avoir des pouvoirs absolus ; s'ils devaient attendre des instructions de Vienne, d'Espagne et de Rome « le nostre armate anderanno con più sicurezza di perdere, che di vincere. » Les Turcs justement manquent de bons généraux en ce moment ; de plus les Janissaires et les Spahis n'obéissent plus aux supérieurs. Les Turcs ne peuvent plus espérer aucun secours de leurs voi-

sins : « I Principi confinanti, non sarebbe gran cosa, che oltre l'intendere l'apparecchio di tante armate, sentendosi sollicitare all' armi da Principi Catto-ci venissero armati in campagna contro Turchi. »

Enfin, quant à l'objet de la victoire : la gloire, on l'obtiendra si, après chaque victoire, on en prépare d'autres, jusqu'à l'anéantissement de l'ennemi :

Bisogna dunque, per ottenere il vero frutto della vittoria, sequitare la guerra sino all'intera distruttione di questo gran nemico nostro... Et non credere con uno solo fatto d'arme et in un'anno vincerlo, e spogliarlo de suoi stati, perchè il Re Mattia, esperto nelle guerre de Turchi, disse, che l'ottomano non si poteva vincere se non col non dargli tempo a rifare le forze.

Les soldats doivent être avertis qu'il leur est interdit de mettre les villes et les villages à sac :

Bisogna prima havere la vittoria, e poi la preda, altrimenti la non maturata preda non solo toglie la vittoria, ma la vita, e l'honore della battaglia.

Il faudra laisser l'Empereur libre de distribuer le butin :

Che si lasciasse libero all' Imperatore tutto quello che dalla sua parte acquistasse, con pieno arbitrio di dividerlo a suoi collegati con quella grandezza e splendore d'animo, che conviene alla Maestà sua Cesarea.

De son côté, le Roi d'Espagne sera maître sur ce qu'il gagnera en Afrique. Le souverain Pontife sera l'arbitre de l'armée navale.

Tous les peuples sont prêts à se soulever pour établir de nouveaux Royaumes sur les ruines de la Turquie :

Qual popolo della terra resta che non corra all'armi, e non cerchi uccidere questo fierissimo Drago d'Oriente? Chi non aspetta accompagnare con l'armi alla sepoltora questo crudelissimo tiranno Turco? Et chi non dissegna quando tanta macchina cada à nuovi Regni collocare nelle sue ruine altissime fondamenti !

Lutio finit par un appel chaleureux adressé aux Princes chrétiens :

Però invitti e gloriosi Principi Catt-ci se le cagioni della guerra contro l'ottomano sono giuste, se l'impresa è facile, se'l frutto della vittoria è grandissimo, come ho detto, perchè hora nei nostri Petti bellicosi non si scuopre la virtù, e valor nostra, e con l'armi non si mostra al Mondo, anzi à Dio, che le nostre spade sono giuste vendicatrici dei divini e de gli humani oltraggi? E qual ingiusta causa trattiene à danni de Turchi? perchè hor hora contro questo gran mostro orientale non si sente gridare da ciascuno, Armi, Armi? Guerra, Guerra? Ch'io per lieto annuntio rispondendo altamente intonerei per l'aria Vittoria, Vittoria, fatale sia il nome di Maometto à Turchi. Memorabile per ogni secolo sia questo centesimo anno della salute del Mondo; et ad imitatione di Firmiano securamente conchiderei: Che di nuovo l'Imperio universale del Mondo tornerà dall' Oriente all' Occidente et la gloria d'un soprano Imperio eternam-te starà in quelle parti occidentali, nelle quali ancora si uede radicata à dispetto dell' insidioso tempo, e dell'armi inessorabili di tanti fieri barbari.

On sent, évidemment, que Lutio était un chrétien très ardent. Son projet prélude aux nombreux projets de partage de l'Empire ottoman qui remplirent de leur enthousiaste propagande la première moitié du XVII[e] siècle et que nous étudierons plus bas.

XXXI

PROJET DE CHAVIGNY[1]

(1606)

Le discours de Chavigny[2], que nous examinerons dans ce chapitre, porte en sous-titre : « *Où est proposé s'il est expédient et utile à la République chrestienne, de prendre les armes par communes forces, et les porter jusqu'en Grèce et Thrace, contre ce iuré et pernicieux ennemi, du nom chrestien, qui par toutes voyes cerche d'envahir et ruiner la chrestienté. Et où par occasion sont insérez quelques présages sur l'horrible éclipse de soleil qu'on a veu dernièrement au mois octobre 1605; est adiousté un Traisté sur le comete, qui apparut l'an précédent 1604, au dit mois d'octobre.* » Ce livre est dédié : « *à Havlt et pvissant Seigneur, Messire Pierre de Flehard, sievr de Pressins.* »

Nous laisserons l'auteur à ses études sur les éclipses et sur les passages des comètes et nous analyserons seulement ses considérations sur les choses turques, qui d'ailleurs, ne lui appartiennent pas toutes en propre; en effet, il prévient que « le premier livre et le second traduits du latin de

1. Jean-Aimé de Chavigny, docteur en droit et en théologie, né à Beaune vers 1524, se livra à l'astrologie judiciaire, dont il prit des leçons du célèbre Nostradamus, et mourut vers 1604. Il a écrit encore : *Pléiades du S. de Chavigny*, Beaunois divisés en VII livres... dédié à Sa Majesté roi de Fr. et de Navarre, Lyon, Rigaud, 1603, in-8° de 626 p.; *L'Androgyne*, Lyon, 1570; *Les Larmes et Soupirs sur le trépas très-regretté de M. A. Fioncé Bizontin*, Paris, 1582; *La première face du Janus fr.; Fin de la maison Valésienne*, Lyon, 1593. Il fit aussi des vers français, latins et grecs.

2. *Discours parenélique sur les choses turques, divisé en trois livres*, Lyon, Rigaud, 1606. in-8° de 190 p.

B. Georg. Hongrois. » Il s'agit de Barthelemi Georgevits, comme Chavigny le dit au commencement de son troisième livre (p. 45)[1].

Le premier livre est intitulé : *De la misérable condition des chrestiens, tant de ceux qui vivent en captivité soubs le Turc, que de ceux qui luy sont tributaires* (p. i-28). Il décrit les souffrances des chrétiens qui « avec lamentables souspirs implorent vostre aide et secours ». Ils demandent que « la très Auguste Impériale Maiesté fasse convoquer les Princes, Ducs, Electeurs et Primats de l'Empire, délaissans leurs priuees discordes et guerres intestines » pour attaquer le Turc « voisin si pernicieux et ennemi tant à craindre ». En même temps ils s'adressent au Roi de France pour qu'il « communisque ses moyens et ses armes très belliqueuses pour la défense et délivrance de ses frères Chrestiens. Désirent que les très puissans Potentats, Rois et Monarques de Pologne, Norvège, Suède, Danie, Gotie, Dacie, Angleterre, Escosse et Portugal assistent à cette saincte guerre contre le cruel ennemy de la foy ». L'auteur finit par un appel à tous les chrétiens, mais ne donne aucun détail sur la manière dont les Turcs devraient être attaqués.

Le livre II est intitulé : « Exhortation à tous les Monarques et Princes Chrestiens de soy bander vnanimement et prendre les armes contre le Turc et qu'à ce défault mal leur en aduiendra tant à eux qu'à leurs posteres infailliblement. Extraite de plusieurs escrivains modernes et colligée par ce traducteur ». L'auteur s'indigne de voir les chrétiens soumis par les barbares : « Et considéré que nous les passons soit en force de corps, soit en dons et qualitez de l'esprit, qui semblent estre deux grands points et aduantages pour subiuguer les ennemis; que veut dire que partout nous

1. C'est B. Georgevits, dont nous avons analysé le projet de 1542.

sommes affligez miserablement et chassez? » La cause en est dans les luttes intestines : « pendant qu'vne gent et nation afronte le Turc l'autre est occupée aux guerres civiles. » Les soldats chrétiens s'adonnent à la luxure et aux débordements ; au camp, il y a plus de femmes que de militaires. L'auteur cite les progrès de l'armée turque en Europe comme en Asie et en Afrique. Il faut cesser les « guerres domestiques ». Il faut chasser te Turc « outre mer, jusques dans les cachots de Bithynie. « Il faut les convertir à la foi catholique. Alors on verrait :

L'Impériale Maiesté conjoindre l'empire d'Orient à celuy d'Occident; le Roy des Romains auroit à sa part l'Hongrie et la Thrace; le Roy de France l'Asie Mineure ; les Anglais, Ecossois et Lusitains posséderoyent l'Egypte ; les Espagnols toute l'Afrique ; les Italiens tous les ports et isles de la mer Méditerranée; les Polonois, Danois, Daciens, Norvégiens, Suèdes, Goths et Islandois domineroyent sur toute la plage septentrionale et régions très fertile et abondantes qui leur confinent.

Cette fois, nous sommes en présence d'un réel partage à faire entre les différentes puissances chrétiennes.

Le troisième livre est intitulé : *S'il est expédient et bon à la République chrestienne de dresser les armes par communes forces contre le Turc*. De Chavigny rappelle les efforts de Jacques Sadolet, évêque de Carpentras, qui écrivit son livre *De Bello Turcis inferendo* pour exciter les chrétiens à une guerre contre les Turcs; l'espagnol Louis Vives a décrit les souffrances des chrétiens « soubs la griffe du Turc » ; il remémore les appels du pape Urbain II. Mais tout a été en vain; les Turcs sont plus forts que jamais. Un grand Vizir aurait dit ne pas craindre les chrétiens tant qu'ils seraient désunis ; « tant aussi que les cinq doits de ma main, ils ne sont jamais unis ensemble. » Il rappelle l'avis de La Noue, résumant ses propositions d'attaquer les Turcs.

Le Pape, l'Empereur, le Roi d'Espagne doivent prendre l'initiative, quant au Roi de France : « On n'y peut lier le Roi très chrestien, que premier on ne luy fasse consentir de rompre l'alliance qu'il ha auecques le Turc. » Cela ne sera pas facile, mais il faudra une « Assemblée notable requise pour délibérer. » On devra ensuite songer aux deniers nécessaires à faire la guerre et choisir de bons capitaines qui commandent les armées. Chavigny dit : « C'est le Roy d'Espagne qui est le plus puissant Prince de la Chrestienté, armant le plus de galères et galléasses. » Le Pape, les Vénitiens et tous les autres princes d'Italie devront s'unir à lui, le nombre total des soldats devra atteindre le chiffre de 30.000 ; ce sera l'armée de mer. L'Empereur, avec l'aide du Pays-Bas, du Danemarck, de la Bohême, de la Hongrie et de la Pologne, formera la première armée de terre. L'autre armée serait composée des forces du Roi très chrétien, du Roi d'Angleterre et d'Ecosse, des Suisses et Grisons, au nombre total de 20.000 hommes d'infanterie et de 5.000 chevaux. Cette armée rejoindrait celle de l'Empereur. En tout, les forces chrétiennes devraient atteindre le nombre de 120.000 combattants, au minimum. La guerre durerait quatre ans.

Chavigny ajoute encore que la grande guerre devra avoir lieu, à cause de l'Eclipse de soleil qui a épouvanté le monde ; il cite plusieurs éclipses qui ont précédé les guerres.

XXXII

PROJET DE SULLY[1]

(1607)

Le projet, si fameux, dont nous allons nous occuper est généralement connu sous la dénomination de *Grand dessein de Henry IV*, quoique, selon toutes les probabilités, son véritable auteur fût Sully, le célèbre homme d'Etat et Premier Ministre du Roi Henri IV.

M. Drapeyron[2] croit que réellement Henri IV a conçu ce projet : « Lorsque Henri IV formulait *le grand dessein* (de conquérir, partager et réorganiser l'Empire ottoman) qui a trouvé place dans les *Œconomies royales* de Sully, ce roi populaire et nullement utopiste restait d'accord avec les aspirations de son temps ». Il en est de même de M. Schieler dans son *Histoire des guerres de trente ans*.

1. Maxime de Béthune, Baron de Rosny, duc de Sully, né en 1559, est mort en 1641. Il s'est illustré dans l'histoire économique et financière de la France comme *Surintendant des Finances*. Cf. H. de Bénévent, *Panégyrique à Mgr le Duc de Sully*, Paris, 1609 ; Ch. Duret, *Panégyrique à Mgr le Duc de Sully*, Paris, 1609 ; A. Duchesne, *Hist. gén. de la maison de Béthune*, Paris, 1639 ; Bury, *Eloge de Sully*, 1673 ; Thomas, *Eloge de Sully*, 1763 ; *Histoire de Sully*, 1780 ; Daru, *Notice sur Sully*, 1821 ; Ch.-A. Sewin, *Les amis de Henri IV*, Paris, 1805, 3 vol. ; E. Lavisse, *Sully d'après ses mémoires* (*Rev. pol. et lit.*, 1869) ; Perrens, *Mém. critique sur l'auteur et la composition des œconomies royales* (*Ac. des Sc. mor. et pol.*, 1871) ; Valat, *Etude sur Sully*, Bordeaux, 1870 ; Gourdault, *Sully et son temps*, Tours, 1873 ; Legouvé, *Sully*, 1873 ; Poirson, *Hist. de Henri IV* ; Sainte-Beuve, *Causerie de Lundi*, t. VIII ; M. Philippon, *Heinrich IV und Philip III*, Berlin, 1876 ; E. Lavisse, *Sully*, Paris. 1880 ; Dussieux, *Etude biographique sur Sully*, 1887 ; Th. Kükelhaus, *Der Ursprung des Planes vom ewigen Frieden in den Memoiren des Herzogs von Sully*, Berlin, 1893 ; Ch. Pfister, *Les Œc. roy. et le grand dessein* (*Rev. hist.*, Paris, 1894).

2. *Op. cit.*, p. 123.

Au contraire, Voltaire écrit à ce sujet : « La prétendue division de l'Europe en quinze dominations est reconnue pour une chimère qui n'entra point dans la tête de Henri IV[1] ». Guizot dit à son tour : « Il ne reste que des notions un peu vagues sur les projets diplomatiques de Henri IV au moment de sa mort et j'incline à croire qu'on lui a prêté des rêves auxquels il n'a jamais sérieusement songé »[2]. Albert Sorel affirme que le véritable auteur du *grand dessein* fut bien Sully : « De là l'étrange et vaste combinaison, que l'on appelle à tort le grand dessein de Henri IV, et qui serait bien plus justement nommé le grand dessein de Sully »[3]. M. Hauser, dans la *Grande Encyclopédie*, dit également que Sully a pris ses chimères pour des idées de Henri IV; celui-ci était un esprit trop pratique pour s'aventurer dans de telles utopies. Enfin, M. Hanotaux[4] écrit, avec sa grande autorité : « Le fameux grand dessein n'a jamais existé que dans le cerveau de celui qui en est le seul narrateur, comme il prétend en avoir été le seul confident ».

Entre ces deux thèses diamétralement opposées, M. Aug. Poirson, historien de Henri IV, donne une explication assez plausible : « Dans ce projet, Henri ne fut que pour l'idée première, pour le principe général d'établissement d'un conseil éventuel destiné à terminer les différends entre les puissances chrétiennes par une autre voie que celle des armes »[5]. Sully aurait imaginé tout le reste c'est-à-dire le plan d'organisation de l'institution et son fonctionnement.

1. *Essai sur les mœurs*, ch. 174.

2. *La France et la Maison de Bourbon avant 1789* (*Rev. contemp.*, 1853, t. VII, p. 10).

3. *L'Europe et la Révolution française*, Paris, 1885, I, p. 268.

4. *Etudes historiques sur le XVI^e^ et XVII^e^ siècles en France*, Paris, 1886, p. 161.

5. *Histoire du règne de Henri IV*, Paris, 1862-67, 4 vol. (t. IV, ch. III, p. 85-114).

Quoiqu'il en soit, d'Aubigné[1], parlant de ce projet, dit que Henri IV se préparait à « mettre la couronne impériale tout d'un trait sur sa teste sans en faire à deux fois..... Tout cela pour en faire un Empire des chrétiens qui de sa menace arresteroit les Turcs, pour reformer l'Italie, dompter l'Espagne, reconquérir l'Europe et faire trembler l'Univers ».

La synthèse de l'œuvre de Sully *Mémoires des Sages et Royales Œconomies d'Estat de Henry-le-Grand*[2] est dans sa phrase : « Nous disons donc que le but principal de ce grand guerrier et politique monarque estoit de pouvoir establir une forme de république tousjours pacifique avec tous les chrestiens et tousjours militante avec les infidèles » (IX, p. 33).

Les chapitres XI, XII, XIX et XX traitent d'*Un projet de pacification générale et de confédération européenne.*

Sully a pu attribuer à Henri IV son propre projet, parce qu'au moment où le grand Roi fut assassiné par Ravaillac, il faisait de très grands préparatifs de guerre. Mais Henri poursuivait un autre but, que d'attaquer les Turcs. Voici comme M. Hanotaux explique ces armements d'Henri IV : « Villeroy écrivait à notre Ambassadeur en Angleterre, La Boderie, quinze jours seulement avant la mort de Henri IV,

1. *Appendix ou Corrolaire des Histoires.*

2. Ed. Petitot, Paris, Foucault, 1820-29, 9 vol. Relativement au *Grand dessein*, l'éditeur se prononce ainsi : « Il paraît vraisemblable que si Sully entretint quelquefois le Roi du projet de confédération européenne, ce prince, qui désirait vivement le bonheur des hommes, accueillit cette idée comme une des plus belles spéculations qu'on ne peut jamais se flatter de réaliser et qu'arrêté au premier examen par des difficultés insurmontables, il n'y donna pas une attention sérieuse » (p. 198). Cf. Zinkeisen, III, p. 869-881. Dans une lettre que le Grand Vizir adressa de Belgrade à Henri IV, en janvier 1601, on lit : « Si vous auez besoin qu'on vous enuoye une grande armée nauale Impériale et s'il est necessaire que i'y aille moy-mesme..... faites le nous sçauoir par vne lettre d'amitié..... Pour ce qui regarde les pays du Roy de Vienne, si Vostre Maiesté veut assaillir ceux qui sont de son costé, nous attaquerons ceux qui sont du nostre. » (*Mém. du duc de Nevers*, II, p. 847-848.)

pour lui affirmer que l'intention « était seulement d'aller établir les princes de Brandebourg et de Neubourg en leur héritage sans entreprendre ni faire aucun autre exploit. » Telle était la portée, tels étaient les seuls préparatifs de la guerre si soudainement résolue ». Et l'illustre académicien révèle une autre cause secrète d'armement : « Le Prince de Condé enlevait sa propre femme, Charlotte de Montmorency (le 29 novembre 1609) et se réfugiait à Bruxelles; Henri IV hurla de douleur et déclara la guerre, déclarant qu'il irait chercher sa maîtresse à la tête de 25.000 hommes[1] ».

La Confédération européenne, d'après le système de Sully, devait se composer de quinze états : 1° l'Empire Germanique; 2° l'Etat du Saint-Siège; 3° la France; 4° L'Espagne; 5° l'Angleterre; 6° la Hongrie; 7° la Bohême; 8° la Pologne; 9° le Danemark; 10° la Suède; 11° la Lombardie; 12° Venise; 13° la République Italique; 14° la Hollande; 15° la Suisse.

On remarquera que Sully ne souffle mot de la Russie, qui, à cette époque était considérée comme un Etat asiatique. Relativement aux pays roumains, voici comment en disposait Sully : « La Valachie et la Moldavie auroient été réunis à la Hongrie »[2]. Il ne parle pas du partage des autres possessions turques. Mais les Turcs, comme les Moscovites d'ailleurs, étaient exclus de la République chrétienne ; on devait leur faire une guerre sans relâche, s'ils ne consentaient pas à quitter l'Europe de bon gré : « Il proposerait aux Etats entrés dans l'association de fournir, chacun proportionnellement à sa puissance et à ses ressources, un contingent de troupes suffisant pour faire une guerre sans relâche aux infidèles... Les personnes et les biens des Turcs étaient respectés; on leur donnait le laps d'une année pour opter

1. *Loc. cit.*, pp. 172 et 173.
2. *Introduction aux Œconomies Royales*, p. 195.

entre l'un des deux partis : ou de se transporter avec leurs biens dans un pays de leur choix, ou d'embrasser la religion du pays qu'ils habitaient »[1]. Quant à la Moscovie, ou Russie, on doit attendre que le temps lui permette d'entrer dans le concert de l'Europe.

Cette vaste confédération devait disposer de 273.800 soldats et de 117 vaisseaux.

Ces quinze Etats devaient entretenir une armée, chacun selon sa force, pour combattre les infidèles : « Essayer à former une tant proportionnelle cotisation entr'eux touchant ce que chacune de ces quinze cotisations auroit à fournir à son regard pour l'entretien des armées qu'elles fussent suffisantes et capables de demener une guerre continuelle contre tes infidèles »[2]. Se rendant compte que les pays limitrophes à la Turquie, étant plus exposés, devaient être spécialement fortifiés, Sully écrit : « Amplifier et fortifier le royaume de Hongrie, des provinces de Vienne, Autriche, Transilvanie, Carinthie, Stirie, Croatie et Carniole, afin qu'il fust capable de soutenir les sondains et impétueux attaquements des infidèles, attendant qu'il y eust esté pourvu plus puissamment[3]. »

Sully prévoit la défection de quelques-uns des chrétiens, voilà pourquoi il ajoute : « Pour y parvenir, estoit-il nécessaire de projetter des formes d'armées à cet effet et capables de défendre non seulement la chrestienté contre les infidèles, mais aussi pour faire des progrez et des conquestes sur ceux lesquels se sépareroient et feroient leurs attaquements ou s'uniroient tous ensemble, selon que les occasions se présenteroient et dont il seroit dressé un projet[4] ». Cette armée, qui devait être formidable pour résister à une coalition géné-

1. A. Poirson.
2. T. IV, ch. I, *Projets de Henri IV*, p. 11 : Zinkeisen, III, p. 859-881.
3. T. IX, p. 17.
4. T. IX, p. 21.

rale, aurait été sous l'autorité et la conduite du Roi de France. On pouvait donc reprocher au Ministre de Henri IV, sous le masque de *pacification universelle*, de poursuivre les assises de l'omnipotence française. M. Hanotaux croit que l'on désirait principalement établir *l'unité religieuse* : « Pour but idéal à cette grande organisation l'unité religieuse, pour but pratique et prochain l'expulsion des Turcs et des Moscovites d'Europe[1] ».

Sully fut envoyé en ambassade auprès de la Reine Elisabeth d'Angleterre, dont on obtint l'adhésion en 1601[2]. Avec le Pape, un traité fut même signé dans ce sens[3]. Quatre électeurs, du Palatinat, de Brandebourg, de Cologne et de Mayence, ainsi que les Vénitiens et le Duc de Savoie, connaissaient le plan et l'approuvaient[4]. Le projet fut également soumis au Roi de Pologne et aux princes de Bohême, de Hongrie et de Transylvanie[5]. Seule la Maison d'Autriche s'opposait[6]. Le Roi Henri IV aurait déclaré, en vue des avantages de la paix avec les Etats chrétiens, qu'il limitait les territoires de son Royaume aux possessions dont il jouissait alors et qu'il acceptait de fixer ces frontières à perpétuité[7]. Il aurait même promis de ne rien exiger des conquêtes à réaliser sur l'Empire ottoman.

Particulièrement intéressantes dans ce *grand dessein* sont les idées d'arbitrage entre les peuples, idées tant discutées dans les conférences interparlementaires et reprises récemment par M. Bryan, l'actuel ministre des Affaires étran-

1. *Loc. cit.*, p. 160.
2. *Projet de paix perpétuelle*, par l'Abbé de Saint-Pierre, Utrecht, 1713, I, p. 61 et 576.
3. *Ib.*, p. 564.
4. *Ib.*, p. 569.
5. *Ib.*, p. 563.
6. *Ib.*, p. 576.
7. *Ib.*, p. 133.

gères des Etats-Unis d'Amérique. Voici comment l'abbé de Saint-Pierre, commentant Sully, s'exprime sur ce point :

Il (Henri IV) croyait que la principale source des guerres était le défaut et la privation d'un arbitrage perpétuel, pour terminer sans guerre les différens des souverains, soit sur les limites, soit sur les injures ou les dommages, soit sur le commerce, soit enfin sur toutes les autres espèces de prétentions réciproques; et à dire vray, cette privation d'arbitrage permanent suffisamment intéressé à vouloir exécuter ses décisions et suffisamment puissant pour les faire exécuter, est la seule et véritable source de toutes les guerres. Il sentit la nécessité de cet *Arbitrage permanent* et apparemment qu'il en avait pris le premier modèle dans la Société germanique et qu'il avait encore plus perfectionné ce point essentiel, qu'il n'est en Allemagne [1].

C'est seulement après trois siècles que l'humantté a pu réaliser ce rêve, en instituant la Cour d'arbitrage de la Haye [2] ; les nombreux traités d'arbitrage, signés dernièrement entre les Etats, sembleraient indiquer une tendance de progrès dans ce sens; mais, simultanément, de nombreuses guerres ont éclaté et les nations s'arment de plus en plus. Il ne faut donc pas se faire trop d'illusions sur l'abolition des conflits armés. Mais il est noble et généreux de travailler pour atteindre cet idéal ou s'en approcher.

Sully ne se contente pas d'énoncer vaguement l'idée de l'arbitrage entre les peuples : il précise les détails de l'insti-

1. *Loc. cit.*, p. 132.

2. A propos de cette Haute Institution Européenne, je signalerai, comme rapprochement, la citation suivante de Kant : « On peut appeler cette sorte d'*alliance* de quelques Etats, fondée pour le maintien de la paix, un *Congrès permanent des Etats*, auquel il est permis à chaque Etat voisin de s'associer. Telle fut (du moins en ce qui concerne les formalités du droit des gens relativement au maintien de la paix) l'Assemblée des Etats généraux qui eut lieu à La Haye dans la première moitié de ce siècle et où les ministres de la plupart des cours de l'Europe et même des plus petites républiques portèrent leurs plaintes sur les hostilités commises par les uns contre les autres et firent ainsi de toute l'Europe comme un seul Etat fédéré, qu'ils prirent pour arbitre de leurs différends politiques. » (Barni, p. 228).

tution de ce Tribunal International ou Cour Suprême, qu'il appelle modestement *Conseil général* :

Pour régler tous les différens qui fussent nez entre les confédérez et les vuider sans voye de fait, on eût établi un ordre et forme de procéder par un Conseil général, composé de soixante personnes, quatre de la part de chacune des quinze Dominations, lequel on eut placé dans quelque ville au milieu de l'Europe, comme Metz, Nancy, Cologne ou autre, ou on en eut encore fait trois autres en trois différens endroits chacun de vingt hommes, lesquels tous trois eussent eu rapport au Conseil général qu'on eût pu appeler le Sénat de la République chrétienne: il (Henri IV) espérait former ce corps en moins de trois ans[1].

Le vaste projet de Sully fut jugé impraticable. « Pendant vingt ans Henri IV n'eut guère le loisir[2] de remanier, même sur le papier, les affaires d'Orient. Sully dit que c'est en 1607 qu'il commença à l'entretenir de son grand dessein; cette pensée l'absorba en 1607 et 1608; il y renonça lorsqu'il reconnut qu'elle était irréalisable[3] ». Que ce soit Henry IV ou Sully, qui ait conçu cette idée, le fait est que le Béarnais y renonça ou n'y attacha pas une trop grande importance[4].

1. *Ib.*, p. 135.

2. « Jamais la France n'a été plus grande, jamais l'éclat de sa gloire n'a davantage brillé sur le monde que dans les années qui ont suivi le règne de Henri IV » (G. Hanotaux, *Loc. cit.*, p. 119).

3. L. Drapeyron, *op. cit.*

4. Henri IV écrivait, le 5 février 1596, à de Brèves, son envoyé à Constantinople : « Car je ne me veux charger inutilement du reproche et de l'envie de son alliance, comme ont fait les Roys mes predecesseurs » (*Lett. miss.*, publ. p. Berger de Xivry (Coll. de Doc. in. sur l'*Hist. de Fr.*), p. 496 ; Zinkeisen. III, p. 636). Après les victoires des Roumains sur les Turcs, Bernerio écrivait de Rome, le 9 déc. 1595, que la Cour Pontificale et le collège des Cardinaux avaient fait chanter un *Te Deum* à Saint-Pierre pour la victoire de Michel-le-Brave, Prince de Valachie et espéraient dans l'aide de Henri IV : « Far instanza che il rè cattolico, non volendo aiutar con dinari o gente, voglia mandar l'anno prossimo quel maggior numero de gallere che potrà, a danni di Turchi et, per ultimo, vederedi disponere il Navarro ad aiutar questa causa comune » (*Hurmuzaki*, XII, publ. p. Jorga, 1903, p. 191). Le 15 mai 1598, Della Tore écrit que le Pape croit le moment opportun de chasser les Turcs de l'Europe et qu'il a écrit au Roi Henri IV dans ce sens : « Che havrebbe dato presto

Il a fallu un idéologue, comme l'Abbé de Saint-Pierre, pour reprendre ce projet et l'amplifier, ainsi que nous le verrons dans la suite.

principio di mover questa prattica e che, cosi ridendo, haveva mandato a dire al rè di Francia, per il corriero che haveua portato la nova della pace (con Spagna), c'havrebbe hora veduto con gl'effetti s'egli fusse buono, et che il regno di Constantinopoli lo stava aspettando con altri principi, per esser liberato dalle mani d'jnfedeli et ritornato sotto il santo vessillo della croce » (*Ib.*, p. 357).

XXXIII

PROJET ITALIEN

(1609)

Ce projet a été découvert et étudié par M. Nic. Jorga[1]. Le savant professeur de l'Université de Bucarest nous raconte que ce projet fut inspiré par l'expédition que le grand duc de Toscane, Ferdinand I fit dans l'île de Chypre, où il débarqua des troupes et « se mettant en relations avec Djamboulad et Fakhr-ed-Din, chefs des Asiatiques révoltés contre le Sultan (1607-1608), forma le projet, sous les dehors pieux de la conquête de la Terre-Sainte, d'accaparer le commerce de la Syrie et de l'Egypte. »

Avant de résumer l'intéressant travail de M. Jorga, je dirai quelques mots de l'entreprise du grand-duc de Toscane Ferdinand, m'appuyant sur le récit de Galuzzi[2].

En 1607, le grand-duc de Toscane trouvait le moment favorable à une action contre les Turcs. Le Pape remarqua ce dessein. On délégua le chancelier Lioncini et Michelangelo Corai auprès du Pacha d'Alep pour s'informer si réellement les révoltés étaient en nombre et disposés à la guerre; les insurgés avaient à leur tête « Aly Giampulat ». On traita, ayant pour objectif principal de semer la division parmi les

1. *Un projet relatif à la conquête de Jérusalem, 1609* (*Revue de l'Orient latin*, 1894, p. 183-189).

2. *Istoria del granducato di Toscana sotto il governo della casa Medici*, Firenze, 1871, t. III. Cf. Rinieri, p. 117-131. Le Nonce du Pape, par une lettre du 19 sept. 1605, informait le Saint-Siège « che quel gran politico moveano a consigliare una comune impresa delle potenze cristiane nella Grecia. »

musulmans, pour précipiter leur ruine. Le 29 septembre fut signé un traité en trente articles entre Djamboulad d'une part et les deux ambassadeurs du grand duc de Toscane d'autre part : « Le principali (condizioni) di esse concernevano una Liga da formarsi tra il Papa, Re di Spagna e il G. Duca per reccorrere i sollevevati, e intraprendere subito la conquista de Jerusalemme ». Pour la sûreté des alliés, Aly promettait de mettre à leur disposition le port qu'ils jugeraient le plus convenable à recevoir la flotte européenne. Les Grecs avaient promis de se soulever au nombre de six mille dans l'île de Chypre. Mais le grand-duc de Toscane mourut le 7 février 1609[1].

L'auteur du projet analysé par M. Jorga[2] était probablement un italien; il rédigea son manuscrit en italien, au Caire, le 20 novembre 1609.

Comme tous les auteurs de projets de ce genre, l'auteur anonyme commence par se lamenter de voir la désunion régner parmi les princes chrétiens; autrement les infidèles seraient chassés depuis longtemps : « Al sicuro a quest' hora saria stato cacciato fin dove la grandezza Ottomana ha havuto il suo principio, e dalle mani d'infideli saria stato levato il thesoro del santissimo sepolchro et j lochi santi d'Hierusalem ».

Il faudrait profiter des circonstances actuelles, très favorables, pour entreprendre cette action militaire. Après la mort du grand-duc de Toscane, c'est au Roi de France qu'incombe l'honneur de prendre l'initiative d'une pareille attaque. On doit frapper les Turcs là d'où ils s'alimentent,

1. Il était monté sur le trône en 1587 (Galuzzi, IV, p. 65 et suiv.). Cf. Rinieri (p. 185-196) dix documents *Sulla proposta e poi sulla pronta ritirata, che il gran Duca Fernando fece al Pontifice Paolo V, della necessità di una crociata contro il Turco.*

2. Manuscrit unique, original ou copie contemporaine, aux Archives d'Etat de Münich, *K. Schw.*, 490/32, cahier de 14 ff. gr. in-8.

c'est-à-dire à Alexandrie; une fois cette ville prise, l'Empire ottoman serait ruiné.

C'est donc une guerre économique, comme celles que proposaient Sanudo et autres écrivains dont nous avons analysé les travaux.

Le plan de conquête d'Alexandrie était assez simple : les combattants se feraient passer pour marchands et entreraient dans le nouveau port ouvert aux vaisseaux de commerce européens; les quatre châteaux qui protégeaient les ports ne contenaient, pendant la nuit, qu'une demi-douzaine de soldats. L'attaque se fera au moment précis où une flotte arriverait furtivement pour l'appuyer. Les murailles des châteaux étant délabrées et les fermetures en bois, l'assaut sera des plus faciles.

Une fois la ville d'Alexandrie conquise, l'auteur espère qu'on pourra la garder; la province ne contient en réalité que 4.000 soldats, quoique les rôles en indiquent 12.000 « ma fra questi vi sono di molte donne, e figliuli, cher per gratia le tirano, et in somma non si trova in essere il numero predetto ». Les « spaini, chiausi, mutta fariaga et gianizzeri » que le Pacha lèverait, ne pourraient, mal armés, résister à 3.000 ou 4.000 soldats chrétiens, avec artillerie et arquebuses.

Après Alexandrie, on s'emparerait de Rosette, grand entrepôt de blés. On irait ensuite à l'île de Chypre, non fortifiée où les chrétiens se révolteront contre les Turcs. On devra aussi prendre Cirène, « perché da quella parte sbarcano, et non altrove, li soccorsi, che vengono delle dette provincie » c'est-à-dire de l'Anatolie, de la Caramanie et de Constantinople. On aura bientôt le secours de Fakhr-ed-Din, émir de Saïda (Sidon) qui sympathise avec les catholiques « zelo di religione christiana, che regna in lui. » On peut compter sur les Maronites et sur les habitants du Liban. Avec la conquête de la Syrie on aura aussi Jérusalem.

Alors les autres puissances chrétiennes interviendront et reprendront leurs possessions perdues, « par exemple, Venise recouvrera l'Hellespont, la Morée, l'Albanie, la Grèce, l'Istrie ».

Ces illusions ressemblent à toutes celles qui bercèrent, pendant des siècles, l'imagination des croyants et des rêveurs.

XXXIV

PROJET D'ESPRINCHARD[1].

(1609)

Le livre d'Esprinchard est dédié au Dauphin ; en s'adressant à lui, l'auteur le conjure : « mesmes de ruiner l'empire turkesque ou du moins de le priver de ce qu'il possède en Europe. Et qui sçait si vous ne serez point cet empereur des Gaules qui, suivant la fatale créance des Turcs serez appelé à faire ce grand œuvre ? ».

La prédiction était irréalisable puisque le Dauphin ne régna pas.

Esprinchard parlant de Mahomet, insiste sur ce point : « craignant sur toutes choses d'attirer contre soy, une ligue de Princes chrestiens, chose que tous les Ottomans ont grandement redoutée ». Il ajoute : « Le vray moyen de perdre le Turc seroit de le vaincre sur mer » (p. 299)[2].

Il prévoit que les Turcs pourraient attaquer, à tour de rôle, toutes les puissances européennes, si celles-ci ne prennent le devant :

L'Empereur, le Roy d'Espagne, le Roy de Pologne, la République de Venise, le Transilvain, le Valague, les Princes d'Allemagne et d'Italie et leurs confederez sont beaucoup plus puissans pour empescher par vne diuersion les armes ottomanes. Mais le plus expedient seroit de faire une bonne et sainte ligue de tous les Princes Chrestiens.

1. *Histoire des Ottomans Emperevrs des Turcs iusques à Mahomet III....*, par Iasques Esprinchard, Escuyer sieur du Plom. Paris, M. Orry, 1609, in-8 de 340 ff.

2. C'était l'idée primitivement exposée par Marino Sanuto.

Il faudrait élire un général ou tout au plus deux et créer une armée de terre et une de mer ; tâcher de faire éclater les divisions en Turquie et même une guerre civile : soulever les Perses, le Tartare, le Moscovite, « ne craindre de les aider, s'il est besoin, de chefs, de canonniers, d'ingénieurs d'autres secours. » (p. 306).

Esprinchard excite ainsi les chrétiens à une guerre générale, mais ne présente aucun plan d'attaque, ni aucun plan de partage des dépouilles. C'est plutôt un vœu généreux qu'il exprime et non un projet combiné savamment, comme il y en a eu assez au XVII^e siècle.

XXXV

PROJET DE MINOTTO

(1609)

Ce projet, comme celui de Sully et comme celui de de Brèves, que nous étudierons dans le chapitre suivant, sont de l'époque de Henri IV, où ce grand Roi semblait vouloir entreprendre une véritable croisade contre les Turcs. Il a été découvert par Zinkeisen dans les Archives du Ministère des Affaires étrangères de Paris[1] et publié en entier dans son Histoire de l'Empire ottoman[2]. Il est rédigé en italien.

D'après le peu d'informations qu'on a sur lui, ce Giovanni Fantin Minotto était un Grec de l'île de Crête. Il dit lui-même avoir vécu dix-huit ans à Chio et dans d'autres îles de l'Archipel : « Et perche ho consumato anni 18 nell' isola de Scio et a tutti quelli contorni di Archipelago. » Avant d'arriver en France, il passa par Naples et Livourne, « ad instanza di molte persone e capi di quelli luoghi per tratare con cualche principe che sia atto di far la impresa di Grecia e farsi Re di quella. » Il adresse son mémoire : « All Illustr. Signor Manuel d'Hesterigo, gentil-homo greco di Candia et Patrono mio osservantissimo, A Parigi, » et dans sa lettre d'envoi, du 30 octobre 1609 il ajoute que ce seigneur « si trova al servitio di S. M. Christianissima et in gratia »[3].

1. *Venise*, 1607 à 1623.
2. Zinkeisen, III, p. 859 et suiv.
3. « En 1607, le Duc de Savoie Charles-Emmanuel fait sonder Henri IV

Il commence par un appel aux chrétiens d'Occident pour délivrer les chrétiens d'Orient : « despegnorare quelli poveri greci dalla tiranica sugectione del' infidelli spiegando la sua gloriosa insigna a quelli luoghi ». Il garantit que tous les Grecs accepteront la souveraineté du roi de France : « Io mi obligo questo di far che tutti quelli popoli di rendergli ogni sorte di hobedienza et farlo suo Re. » Tous ces chrétiens attendent avec impatience leur délivrance et désirent ardemment avoir Henri IV comme Roi et Empereur : « E di piu tutti i greci suegliati et sollevati con caldissimo desiderio vedere a quelle parti qualche standardo di principe Christano... Poichè quelli miseri greci si trovano con ardente desiderio di vassalarsi à S. M. et acquistarla per suo Re et Imperatore. »

Minotto en arrive à l'exécution pratique de son plan. En premier lieu, il s'offre de fournir le nombre nécessaire de pilotes et de marins qui connaissent bien tout le Levant : « Primo mi offero far venire quella quantita di marinari comme piloti corsari et altre persone pratichissime di tutto levante. »

Il dépend du Roi de décider s'il veut conquérir tout l'Empire d'Orient ou seulement quelques provinces. Dans la première hypothèse, il demande pour l'expédition 80 vaisseaux de guerre, au moins 15.000 arquebusiers, 3.000 chevaux et des armes pour 25.000 hommes que l'on recrutera

sur l'appui que pourrait trouver chez lui l'entreprise de la conquête de la Macédoine. C'est un Grec influent de la Candie, Giovanni Fantin Minotto qui en est l'auteur. Depuis le commencement du siècle, ce personnage s'occupait de former, notamment à Chio, dans les îles de l'Archipel et dans la Morée, des hétairies ou sociétés secrètes où s'organisait un soulèvement général. Il sentait lui aussi le besoin de trouver des soutiens en Occident et songeant tout naturellement à l'arbitre de la chrétienté, à Henri IV, il avait recours à l'un de ses compatriotes, Manuel de Cerigo, serviteur et favori du roi, pour essayer de le séduir par la grandeur du rôle qu'il lui offrait et pour lui promettre le concours de Venise, des rois d'Ecosse et d'Angleterre, du pape et des Princes d'Italie. » (Fagniez, I, 122.)

sur les lieux : « Se in tutto vole conquistare et farsi Imperatore di Constantinople e necessario di far armare sino 80 vascelli et havere non manco di 15 mila boni archibugeri, con tre mila cavali et arme per vinti cinque mila fanti levantini. »

On touchera d'abord en Morée, où l'on débarquera 3.000 hommes avec un général, qui aura la tâche de soulever les populations chrétiennes. On passera ensuite à Négropont et à Constantinople, avec l'aide des chrétiens soulevés de toutes parts. Le Grand Turc, effrayé se sauvera sans doute à Scutari d'Asie et Constantinople sera au pouvoir des croisés. On aurait Rhodes pour 8.000 écus d'or.

Dans la seconde hypothèse, on armera seulement 25 galères et 8 ou 10 petits vaisseaux. On n'a qu'à choisir la province à conquérir : la Morée, où il y a des mines d'or, Salonique, Chypre, Chio, où il est sûr de soulever de 50 à 60 mille Grecs, ou Mitylène ; mais il préfère Négropont. Il promet d'entretenir toute l'armée sans aucun subside. Mais il exige cinq ou six navires chargés de chaux et de ferraille pour fortifier les villes et places fortes conquises : « Di piu ne fa di besogno cinque o sei altre nave cariche di calciera et ferramenti per fabricare et fortificare cosi Negroponte come altri luoghi, che pigliaremo. »

Minutto ajoute encore qu'ayant appris que le roi de France veut faire venir des Grecs à Marseille, il se charge d'en choisir les plus experts.

Il termine en faisant appel au Roi de venir lui-même en Orient ou d'y mander un général : « Volendo dunque Sa Majesta farsi signore di Grecia et imperatore del' impero ottomano... e necessario fare una buona resolutione di passar S. M. in Levante o con la personna o col suo generale. » Il garantit la réussite de l'entreprise, de sa vie et de celle de ses deux fils. Et pour prouver que tout ce qu'il

avance est parfaitement réalisable, il propose une reconnaissance préalable des pays à annexer, avec quatre galères et quatre petits navires.

En publiant ce mémoire, Zinkeisen rappelle que Henri IV n'était pas un roi fantaisiste, capable de s'engager à la légère. Toutefois, à la fin de son règne, il en voulait aux Turcs. Cela explique les projets de Sully et de de Brèves. Dans la dépêche de Henri IV du 27 mai 1604, on lit : « Je changeray aussi de conseil et de conduite et me sçauray bien résoudre à pis faire en m'alliant de ceux qui ont conjuré la ruine de son empire, s'ils ne me font telle justice et raison de ces traitres et barbares que j'aye occasion de m'en contenter »[1].

1. *Lettres missives de Henry IV*, t. VI.

XXXVI

PROJET DE BERTUCCI

(1611)

Ce projet inédit se trouve à Statthalterei-Archiv d'Insbruck, dont le directeur général M. Moeser, avec une courtoisie et un empressement dont je le remercie infiniment, a bien voulu me permettre de faire faire une copie; j'en publie le texte intégral, en langue italienne, à la fin du volume (voir l'*Appendice*). Ici on trouvera un résumé de ce document.

L'existence de ce projet et de celui de Valeriano (1618) m'a été signalée par une note de M. Jorga (III, p. 342).

Le plan du Cav. Franscesco Antonio Bertucci est exposé dans une lettre qu'il adressa le 6 avril 1611 au vice-roi de Naples et dont copie fut communiquée à l'archiduc Maximilien d'Autriche le 20 avril de la même année[1].

Par cette lettre nous apprenons que Bertucci se trouve au service de S. M. Catholique, qu'il a été envoyé à Rome par le Primat de Hongrie, avec une lettre de recommandation pour le comte de Castro, ambassadeur de l'Empereur, qui l'avait nommé conseiller de guerre et commissaire des armées. En outre, le Roi Catholique l'avait chargé d'étudier la conquête à faire de la Bosnie, de la Dalmatie, de l'Albanie et de la Macédoine, dont il connaissait bien les dispositions. Il exprime le vif regret que le comte de Bénévent n'ait pas pris en sérieuse considération ses

1. Résumée dans Jorga, *Studii si documente*, XX, 1911, p. 395-396.

mémoires, rédigés au péril de sa vie ; s'il l'avait écouté, S. M. Catholique aurait eu en sa possession le duché de Savoie, la Bosnie et l'Albanie. Il en conclut que la Providence a réservé la réalisation de ces hauts faits au vice-roi de Naples auquel il s'adresse ; jamais plus favorable occasion ne se présenta, comme le sait très bien le Très-Saint Père le Pape, qui a donné l'ordre au cardinal Borghèse, au comte di Castro et au Nonce de l'expliquer à Vienne.

Bertucci propose la prise des deux forteresses de Scutari et de Croia en Albanie, qui sont les deux clefs de toute la Macédoine. Plus tard il s'emparera de la forteresse de Clissa. Il a des rapports sûrs avec la forteresse de Canissa. Il s'est assuré du soulèvement de trente mille chrétiens en Albanie et d'un nombre égal en Bosnie. Par la conquête de ces forteresses, on aura le secours des Hongrois, qui seconderont l'Empereur contre les Turcs. Alors on pourra se résoudre à désigner un roi de la Roumélie et mettre un frein à l'irruption de l'hérésie, qui se propage d'Allemagne. Le Roi Catholique pourra également s'attirer tous les Princes italiens, avec lesquels Bertucci a traité, principalement le grand-duc de Toscane qui a promis d'armer jusqu'à 20 galères et offrira beaucoup d'argent. Les Vénitiens rompront avec les Turcs. Mais il faut tout préparer en grand secret, jusqu'à ce qu'on ait conquis les forteresses d'Albanie ; après, l'armée de S. M. pourra entrer, comme chez elle, à Corfou, à Valona, à Durazzo, à Dulcigno, à Antivari et Castelnuovo. Raguse donnera huit cent mille écus ; le Pape a promis aussi son aide, comme le désirait le duc de Lerma, lorsque Bertucci fut en Espagne. On peut être également persuadé qu'alors la Pologne attaquera elle-même les Turcs ; leur cavalerie ira sur les rivages de la Mer Noire et, s'unissant aux Cosaques, elle attaquera les forteresses des Turcs : ceux-ci seront obligés d'y appeler toute leur flotte, de sorte que l'armée chrétienne

aura un champ ouvert en Orient ; la Grèce toute entière s'insurgera.

Bertucci signale que le roi de France, d'accord avec le duc de Savoie a chargé des Français de faire la reconnaissance des rivières de l'Albanie et de s'entendre avec les peuples de cette province par l'entremise d'un nommé Alexandre Cieco di Pastrovich ; il faut donc s'occuper d'urgence de cette affaire. L'évêque de Croia, qui se trouve à Rome, sera d'un excellent appui ; Bertucci peut l'appeler à Naples. D'accord avec le comte di Castro, il faut donc agir sans retard. Que l'Empereur fasse la paix avec le roi de Hongrie et le désigne comme Roi de Romanie (Roumélie). La ligue chrétienne s'ensuivra. L'Empereur est lent à mouvoir, mais il faut qu'il fasse attention : le trône impérial peut tomber entre les mains des hérétiques.

Bertucci déclare qu'il possède un plein-pouvoir du Grand Maréchal de Pologne, offrant 4.000 cavaliers pour une aussi belle action ; il y a encore d'autres propositions, qu'il se réserve de communiquer verbalement. Mais avant tout, il faut garder le secret, car nombreux sont les espions, qui rapporteront tout aux princes désireux d'empêcher la réalisation d'un si grand bienfait.

XXXVII

PROJET DU DUC CHARLES DE NEVERS

(1613-18)

La mort du roi Henri IV ayant empêché la réalisation du projet de Sully, Zinkeisen [2] nous dit qu'on méditait en France de porter sur le trône de Byzance le duc de Nevers. Celui-ci, par sa mère, descendait des Paléologues et à ce titre aspirait à la couronne de l'Empire d'Orient.

« En prenant la place du roi Henri IV, dit M. Fagniez, Charles de Gonzague, duc de Nevers, répondait à l'appel des Grecs... Petit-fils de Marguerite Paléologue de Montferrat, il était destiné à devenir, par la fusion de la branche aînée avec la branche cadette des Gonzague en 1627, le chef de la maison des Paléologues et il pouvait, en attendant, faire valoir les droits de cette maison au trône de Constantinople [3]. » Il était italien par son père, allemand par sa mère, grand seigneur en France et membre d'une maison souveraine en Italie. Il écouta l'appel de la population de la presqu'île du

1. Mort en 1637, fils de Louis de Gonzague et d'Henriette de Clèves, duchesse de Nevers, nièce du Cardinal de Bourbon. Cf. Brantôme, *Les Grands capit. fr. Louis de Nevers*, éd. Lalanne, IV, 387-388 ; Anquez, *Hist. des assemblées pol. des protestants*, p. 383 ; Duchesne, *Panégyrique funèbre de Ch. de Gonzague*, 1638 ; Berger de Xivry, *Mémoire pour une tentative d'insurrection organisée dans le Magne, de 1612 à 1619, au nom du duc de Nevers ;* Siri, V, 408 ; Villermont, *Ernest de Mansfeld.* II, 82-95 ; Poirson, *Hist. de Henri IV*, IV, 279 ; *Mémoires de M. le duc de Nevers, Prince de Mantoue.* Paris, Th. Iolly, 1665. 2 vol. in fol.

2. T. IV, p. 267-268.

3. Fagniez, I, p. 122-123.

Magne en Morée, qui pouvait lever de dix à douze mille soldats ; elle demandait un secours de 15.000 hommes. Le duc de Nevers envoya en Grèce trois gentilhommes pour se renseigner ; ils signèrent une entente avec les chefs maniotes. Une seconde mission réunit le 18 septembre 1614 à Cucci des notables de Serbie, de l'Albanie, de la Bosnie, de la Macédoine, de la Bulgarie, de l'Herzégovine et de la Dalmatie : « On compterait sur l'assistance des Waivodes de Moldavie et de Valachie ; dans huit mois on espérait être maître de Constantinople. » Le duc Charles de Gonzague fut encouragé par le Pape et par le roi d'Espagne. Le duc de Nevers se rencontra aussi avec le Père Joseph à Loudun ; un pacte fut conclu avec Richelieu. Le reste des négociations du Père Joseph, on peut les voir au chapitre suivant.

Le duc Charles de Nevers agita son projet dès 1613. Voici ce que Nani [1] écrit à ce sujet :

1613. Charles duc de Nevers avoit formé de beaux desseins contre les Turcs et beaucoup plus grands qu'un Prince comme luy ne sembloit estre en estat de faire. Sous le nom de la guerre Chrestienne, il avoit fait enrôler beaucoup de personnes en divers pays, qui le devoient accompagner en cette sainte expedition. Il tenoit dans les ports de France quelques vaisseaux tous prests à faire voile et avoit des intelligences dans la Morée. Ce prince n'étant plus embarrassé dans l'affaire du Montferrat, qui l'avoit arresté quelque temps, s'en alla à Rome pour communiquer ses desseins au Pape, luy demander ses galeres, et la permission de pouvoir, en son nom, émouvoir les Princes Chrestiens à attaquer chacun de son costé, le vaste Empire des Ottomans, sans se servir de ligues, comme par le passé, lesquelles sont trop longues à former et qui à cause des jalousies, sont trop difficiles à maintenir. Le Pape Paul s'adressa d'abord aux Venitiens, comme estant les plus puissants sur mer, et les pressa extremement de commencer une si genereuse entreprise. Mais il luy représentèrent, avec non moins de pieté que de prudence, les maux qui pourroient s'en ensuiure, si on irritoit inutilement un si puissant ennemy.

1. *Histoire de la République de Venise*, A Cologne, chez P. Marteau, 1682, I, p. 55-56.

Ils offrirent pourtant d'y concourir avec tous les plus grands efforts, dont ils seroient capables, pourvu que les autres Princes Chrestiens y voulussent prendre part effectivement, et faire cesser les sujets de soupçons, qui mal à propos divisoient alors l'Italie. Le zele du Pape fut témoigné aux autres cours. Chacun s'offrit de contribuer à une si noble entreprise ; mais personne ne se mettant en devoir de rien faire, un si beau projet s'evanouit ; de sorte que dans peu de temps on n'en parla plus.

A propos du projet de mariage du prince de Transylvanie, Bethlen Gabor[1] avec une des filles du duc de Nevers, sir Th. Roe[2] écrivait à lord Conway, le 14 novembre 1625 :

Seeing that the duke of Nevers, extracting his descent of the Paleology, last greeke Emperors, had lately published himselfe a competitor, and begunne a newe order of chevalerie against the grand Signor, hee (Bethlen Gabor) would seeme by such a match ho bee of one councell and consent with him.

Le projet du duc de Nevers consistait donc à occuper d'abord et fortifier la Morée, y fonder un nouvel ordre de Chevalerie et avec son appui partir en guerre contre les Turcs[3].

Il se proposait d'employer l'audacieux corsaire Jacques Pierre, dont nous parlerons dans le chapitre suivant. Mais, pour ce faire, il lui manquait tous les moyens nécessaires, savoir : l'argent, les troupes, soit au moins 12.000 hommes, et avant tout les navires indispensables. Il pensa d'abord au grand-duc de Toscane, qui avait lui-même rêvé à la couronne de Chypre[4], et avec son aide « d'impadronissi di tutto il Peloponesso et di eccitare anco nel vesto della Grecia una

1. Zinkeisen, III, p. 692-695, 703-708 ; IV, p. 379-467.

2. Sur Sir Th. Roe, v. Zinkeisen, III, p. 854-858 ; IV, 216-227.

3. Au mois de septembre 1617, le duc de Nevers créa l'*Ordre de la Milice chrétienne*, où il s'inscrit pour 300.000 livres et la Reine pour 1.200.000 livres ; la noblesse française suivit cet exemple. L'argent recueilli devait couvrir les dépenses de la croisade (Fagniez).

4. V. le Ch. consacré au Projet italien de 1609.

gran ribellione contra il Turco. »[1] Nous avons déjà vu que la plupart des auteurs de projets de ce genre comptaient sur l'appui des populations chrétiennes de l'Orient, principalement sur les Grecs :

Non dismetteva, dit encore Vittorio Siri, il Duca di Nevers il pensiero del conquista della Morea, risoluto anzi di tentare in ogni modo quella impresa nella quale si prometteva la solita facilità ora che diliticava la sua imaginatione con la credenza che potesse assicurarsi della voluntà de'greci e del modo e delle forze che havevano por effetuarla.

Le duc de Nevers comptait surtout sur le concours effectif des grandes puissances chrétiennes, principalement de l'Angleterre, de la France et de l'Espagne.

Mais le beau projet du noble duc ne paraissait avoir aucune chance de réussite ; les vaisseaux de guerre, dont il avait besoin, « étaient dans les nuages », comme le dit expressément sir Th. Roe, dans sa dépêche du 30 janvier 1625, adressée à lord Arundell :

They are so jealous of that coast (la Morée) upon a rumour of the duke of Nevers ships in the clowds, and of his new ordre, that should plant themselves somewhere in that country, that the vizier protested, he durst not give a command to putt a spade into the ground, nor to moove a stone, espicially by a Christian, least the Spahis and Timarrs should rise, as if it were done to build forts for them that will never trouble them.

Tout de même, dit Zinkeisen, ce projet et celui du Père Joseph avec l'appui des Espagnols, avaient fait beaucoup de bruit en Orient, puisque pendant plusieurs années après, les Turcs impressionnés par l'annonce de ces entreprises, ne voulaient plus permettre, en Morée et dans la moitié de la Grèce, des fouilles archéologiques, comme ils l'avaient per-

1. Vittorio Siri, *Memorie recondite dall'anno 1601 sino al 1640*, t. II, p. 671, 676.

mis précédemment à plusieurs riches Anglais amateurs d'art, comme lord Arundell, le duc de Buckingham et la comtesse de Bedford. Le 26 janvier 1624, un Consul de France de passage à Belgrade écrivait encore :

J'ai subitement découvert, depuis que je suis à Belgrade, qu'il y a ligue faite en chrétienté pour entreprendre ce printemps sur l'Etat du Turc ; j'ai trouvé lettres déchiffrées sur la table de mon hôte Ragusais qui trame ici l'entreprise..... par lesquelles j'apprends que le Pape, l'Empereur, le Roi d'Espagne, les Polonais, le Grand-Duc et M. de Nevers sont de l'entreprise..... et que toute la Serbie et la Bosnie se doivent soulever sitôt que la Ligue paraîtra [1].

1. A. Boppe, *Journal et Correspondance de Gedoyen « le Turc » Consu de France à Alep*, Paris, 1909, p. 47.

XXXVIII

PROJET DU PÈRE JOSEPH [1]

(1615-18)

Ce projet attribué à Richelieu [2] et au père Joseph, son confident intime, poursuivait d'après Zinkeisen [3], une entente à établir entre la France et l'Espagne, pour entreprendre une croisade et mettre un Prince de la Maison d'Autriche, branche espagnole, sur le trône de Constantinople. Il aurait été dévoilé par le fameux corsaire normand Jacques Pierre, surnommé *il capitano*. Celui-ci avait été au service du duc de Nevers, du duc de Savoie, du grand-duc de Toscane, du duc d'Ossuna et finalement de la République de Venise.

Jacques Pierre dévoila ce projet, en 1615, à Simon Conta-

1. Fr. Leclerc du Tremblay, dit *le Père Joseph* et surnommé *l'Eminence Grise*, confident du Cardinal de Richelieu ; né à Paris le 4 nov. 1577, mort en 1638 ; servit d'abord dans l'armée, puis se fit capucin. Il venait d'être nommé Cardinal, lorsqu'il mourut. En apprenant sa mort, Richelieu s'écria : « J'ai perdu mon bras droit ! » Consulter la *Vie du Père Joseph*, par le P. Balain, manuscrit conservé par les Capucins de la rue de la Santé, à Paris. Cf. Abbé L. Dedouvres, *Le P. Jos. et le Sacré-Cœur*, Angers, 1899 ; *Id.*, *Le Père J. diplomate* (*Rev. d'hist. dipl.*, 1898. p. 80-98, 371-417), mais surtout *Le Père Joseph et Richelieu*, par Fagniez.

2. Né le 5 septembre 1585 à Paris, mort le 4 décembre 1642. Cf. *Lettres. instr. dipl. et pap. d'État du Cardinal de Richelieu*, Paris, 1853-56, 5 vol. ; Aubery, *Hist. du Card. de Rich.*, Paris, 1660 ; A. Jay, *Hist. du ministère de Rich.*, Paris, 1815, 2 vol. ; J. Caillet, *L'Adm. en Fr. sous Rich.*, 1861, 2 vol. ; Capefigue, *Le Card. de Rich.*, 1864 ; M. Topin, *Louis XIII et Rich.*, 1876 ; d'Avenel, *Rich. et la monarchie absolue ;* Hanotaux, *Hist. du Cardinal de Rich.*, Paris, 1893-96, 2 vol. : R. Lodge, *Rich.* (en angl.). Londres, 1896 ; Fagniez, *L'op. publ. au temps de Rich.*, Besançon, 1896 ; B. Zeller, *Louis XIII, Marie de Médicis, Rich. Ministre*, Paris, 1899. Bibl. complète dans Fagniez, *Le Père Joseph et Richelieu ;* Abbé Lacroix, *Rich. à Luçon*, Paris, 1898.

3. T. IV, p. 268-269.

rini[1], l'ambassadeur de Venise à Rome, avec lequel il eut nuitamment une entrevue secrète ; on devait exécuter dans tout l'Empire ottoman une sorte de Vêpres siciliennes et proclamer empereur de Constantinople, un prince espagnol ; mais Jacques Pierre déclara qu'en sa qualité de bon Français, il lui répugnait de voir l'Espagne s'emparer de Constantinople et devenir ainsi la maîtresse du monde !

Zinkeisen s'empresse de faire ses réserves au sujet de toute cette affaire : il ne saurait affirmer si c'était là une intrigue de l'aventureux corsaire, ou s'il y avait quelque chose de vrai là-dessous.

Fr. de la Boullaye-le-Gouz[3] fait allusion à ce projet du célèbre prélat et agent de confiance du cardinal de Richelieu : « Le Père Joseph avoit dessein de rendre le roy Louys XIII le plus puissant monarque du monde, pour ensuite détruire le Turcq et avoit à cet effet procuré plusieurs expédiens par le moyen de ses missions[4] ».

Avant d'analyser le projet du Père Joseph, tâchons de savoir quel était ce Jacques Pierre, que le capucin mit dans la confidence. On trouve sur lui quelques détails dans la vie du duc d'Ossuna, par Fr. Leti. Don Piétro voulant s'immortaliser sur mer, s'adressa naturellement au plus renommé capitaine de l'époque : « Tra capitani più famosi vi era un tal *Giacomo Pietro*, di Normandia, e cosi eccellente nell' arte di navigare che non vi era alcuno. » Cet homme ayant fait grande fortune sur mer, prit la résolution d'abandonner son métier, ainsi que sa patrie, quoiqu'il ne fût âgé que de quarante

1. Cf. Zinkeisen, II. p. 794-798.

2. Ranke, *Über die Beschwörung gegen Venedig im Jahre 1618*, p. 81 ; Gr. Leti, *Vita di duca d'Ossuna* (t. II, p. 246) Amsterdamo, 1700, 2 vol. in-16.

3. *Voyages et observations, situations des Estats et Royaumes d'Italie, Grèce, Natolie, Syrie, Palestine, Karamenie... Arabie, Egypte*, Paris, 1653, in-4, p. 491.

4. Zinkeisen, IV, p. 207.

ans ; on lui avait recommandé d'aller s'établir dans le pays gouverné par le duc d'Ossuna, mais il préféra se rendre dans les états du duc de Savoie et se fixa à Nice. Tous les pilotes, soldats, officiers et marins allaient le saluer et lui faire la cour : « per corteggiar questo capitano, che communemente veniva chiamoto per antonomasia *il capitano* ; li suoi Consigli erano oracoli appresso gli altri ; » on s'adressait à lui comme à un arbitre. Il advint qu'un nommé Vincent Robert de Marseille, bien connu du duc d'Ossuna, atterrit à Palermo. Pour être agréable au duc, le marseillais repartit avec son navire, pour Nice, en passant par l'Espagne. Ayant retrouvé son ami, Jacques Pierre, lui fit de la part du duc d'Ossuna des propositions plus avantageuses ; celui-ci, hanté par sa vie de navigateur ne put résister : « non gli fù possibile di resistere a tali incantesmi, tantò più che li dispiaceva distarsene più solitario in un picciolo luogo come Nizza ; di modo che imbarcatosi con la moglie, e figlivoli. » Il partit donc avec sa femme et ses enfants et vint s'établir en Sicile.

A son tour M. Fagniez, parlant des pilotes auxquels s'était adressé le duc de Nevers, pour entreprendre la croisade contre les Turcs, dit :

> Parmi eux se distinguait surtout Jacques Pierre. C'était un pirate normand connaissant à fond les côtes de la Morée, ces parages de l'Archipel et qui souvent avait été chargé par le duc de Nevers de porter à ses amis de Grèce des messages et des armes... Enrôlé dans la marine vénitienne il n'avait pas craint de comploter avec le duc d'Ossuna et le marquis de Bedmar la ruine de la République, qui s'était débarrassé sommairement de sa personne et avait saisi avec ses papiers le secret de l'expédition maritime préparée contre les Turcs (p. 177-178).

Mais c'est surtout dans Siri[1] qu'on trouve les informations

1. T. IV, p. 445-501.

les plus circonstanciées sur la conspiration où Jacques Pierre, son contemporain, fut impliqué à Venise et sur sa lamentable fin ; dans ses *Mémoires secrets*, l'historien italien, aumônier de Louis XIV, parle des relations de Jacques Pierre avec le duc de Nevers et le Père Joseph. Le duc d'Ossuna, sous le prétexte spécieux d'attaquer les Turcs, gardait à sa solde de fameux corsaires français :

Tra questi gallegiaua Iacques Pierre Normano per la lunga nauigazione in Leuante, e per essere stato adoperato dal Duca di Neuers, e dal padre Giosefo nell'intelligenze che coltiuauano in Morea espertissimo di quelle coste, Isole e regioni. Ma di bizzarro e fantastico vmore l'Ossuna, e impatienti e subitanei i Francesi si ruppe trà loro l'armonia della confidenza si che d'improuiso il Pierre scantonò dal Regno in disgusto col Vecere ; e si condusse à Venetia al seruigio della Republica seco implacabilmente adirata et in guerra. Vi fù ben'accolto, ecarezzato per la fama del suo valore dal quale prometteuasi rileuanti profitti. Per insinuarsi nella buna gratia de'nuoui padroni riuelò, e dispiegò tutta la serie de'progetti, e macchinationi contra il Turco tanto della banda de'Francesi che da quella de gli Spanuoli. Tardi auueduto costui a conoscerli, e mal capitato al fidarsene in simile materia guari non indugiò à pagare il fio del suo flusso di lingua ; imperoche come compassando le intentioni de'venetiani sù l'antica loro pietà si può formar giudicio che oue scorgessero vna stabile e poderosa vnione di Potenze, e di forze congiurate allo sbassamento et all' eccidio della Turchesca non si farebbono tirare l'orecchie à vigoreggiarla colle loro armate nauali...., Criminalissimo per tanto appresso de'Venetiani si rende chiunque va tramando si languidamente contra il Turco, al quale rattamente portono tutte le notitie, et auuertenze per darsene guardia e romperle che però presto diuenne lor'esoso, e sospetto Iacques Pierre ; e fù inuiato sù l'armata o per assicurarsene o per giouarsi della sua molta peritia nelle pugne nauali in tanto lor huopo delle minacce, e prouedimenti dell'Ossuna alla cui notitia trapelato come il detto Pierre hauesse diffacato tutti i suoi segreti, nuoui incentiui si aggiunsero all'animo suo d'infuriare contro di lui d'esterminarlo (p. 445-447).

Dans le *Sommario della congiura contra la Città di Venetia*, qui suit, on raconte comment le Conseil des Dix jugea

l'affaire du complot contre la République ; un capitaine français *Antoine Giaffie* dépose que Jacques Pierre prépare une trahison contre l'Etat, avec l'aide du capitaine marseillais Robert ; le vice-roi de Naples lui aurait donné plusieurs vaisseaux avec lesquels Jacques Pierre attaqua les Turcs. On produisit une lettre de Jacques Pierre au duc d'Ossuna. *Modo d'impadronirsi senza intelligenza della città di Venezia del capitano Giacomo Pietro ; Continuatione d'avvssi di Jacques Pierre alla Republica, 26 Agosto 1617 ; Breve discorso che'l capitano Jacques Pierre presenta a S. Serenita de' disegni e imprese che hà il Re di Spagna in Levante nella Macedonia et Morea ; Lettera di Pierre al duca di Nevers.*

En France, cette conjuration fut sévèrement blâmée et traitée d'invention. Avec Jacques Pierre furent encore compromis : un capitaine Tournon, un certain Anglade, deux frères de Bouleaux et un nommé Renauld de Nevers, mal famé. Après avoir été tourmentés par les bourreaux de l'Inquisition, ils furent en partie égorgés dans leur prison, en partie jetés à la mer ; à cette occasion plus de six cents étrangers furent chassés de Venise. Les soi-disants conspirateurs étaient accusés d'avoir reçu 80.000 écus de l'Ambassadeur d'Espagne pour faire sauter le Trésor et l'Arsenal, pour mettre le feu à la cité, etc. Siri déclare fausses toutes ces accusations ; il avait parlé à Jacques Pierre et reçu ses confidences. Il s'indigne que le malheureux corsaire normand, contre toute forme de justice chrétienne, ait été mis dans un sac et jeté à la mer : « la morte precipitata e contra tutte le forme di giustizzia christiana del detto Jacques Pierre, che posto in un sacco fu gettato in mare. »

Voilà donc un des hommes que le Père Joseph avait choisis pour réaliser ses desseins contre la Turquie.

L'opinion de Voltaire sur le Père Joseph est défavorable ;

voici comment il le peint : « Le capucin Joseph du Tremblay étoit aussi singulier en son genre que Richelieu même, enthousiaste et artificieux, tantôt fanatique, tantôt fourbe, voulant à la fois établir une croisade contre le Turc, fonder les religieuses du Calvaire, faire des vers, negocier dans toutes les cours et s'élever à la pourpre et au Ministère[1]. »

M. Hanotaux parle ainsi du Père Joseph : « Sous sa bure de capucin, il est facile de découvrir en lui l'homme d'entreprise et l'espèce de grand aventurier qu'il était au fond[2]. » Il parut d'abord à la Cour sous le nom de Baron de Mafflliers, prit part au siège d'Amiens et accompagna à Londres l'ambassadeur Hurault de Maisse. En 1599, il entra au noviciat des Capucins d'Orléans. Professeur de philosophie, maître des novices, prédicateur, il fut élu provincial de Touraine. En 1606 il fonda l'ordre des Filles du Calvaire. M. L. Delavaud dit : « Un grand projet l'agitait... la conversion des infidèles et la délivrance des Lieux Saints. Depuis 1612 une vaste conspiration se nouait en Orient parmi les Grecs et les Slaves, et notamment les Mainotes, en vue d'une révolte contre les Turcs... Le Père Joseph consacra plusieurs années, non à prêcher, mais à préparer pratiquement par des négociations, la croisade qu'il projetait. Le chef en devait être Charles de Gonzague, duc de Nevers[3]. » Il rencontra à Rome et à Madrid un scepticisme poli. Pour s'en consoler, il dirigea les missionnaires dans le Levant et écrivit le poème la *Turciade*, en 1617[4]; M. l'abbé Dedouvres en a retrouvé le manuscrit à la Bibliothèque Barberine.

La plume du Père Joseph était d'une fécondité qui égalait

1. *Essai sur l'Histoire Universelle.*

2. *Hist. du Cardinal de Rich.*, t. I, p. 118. Plus loin, il ajoute : « Il ne rêvait qu'à de grandes choses, parfois chimériques. » Le projet d'une croisade contre les Turcs en est une preuve.

3. *La Grande Encyclopédie.*

4. *Turciados libri V.* Parisiis, apud I. Fouët, 1625, in-8, 153 p.

l'ardeur de sa foi. Au sujet de la croisade, il écrivit, de 1619 à 1620 : *les Dispositions à la Guerre contre les Turcs;* l'*Instruction pour les Princes;* l'*Ouverture de l'interest de tous les Princes pour les engager à la Guerre contre le Turc;* l'*Estat déplorable de la Chrestienté en repos et spécialement la France en 1620* »[1], *Mémoire* ou *Discours,* publiés par M. Fagniez[2].

Le chapitre III de l'ouvrage de M. Gustave Fagniez : *le Père Joseph et Richelieu*[3] (p. 120-182) est consacré au *Projet de Croisade* du Père Joseph (1616-1625) : « La vie religieuse et politique du Père Joseph a été dominée par un sentiment et par une idée : la douleur de voir les Lieux Saints aux mains des infidèles, la préoccupation de les leur arracher. En même temps qu'il fonde une congrégation dont les mérites spirituels doivent obtenir leur délivrance, il entreprend d'unir dans le même but les nations chrétiennes. »

Après l'entente de Loudun avec le duc Charles de Gonzague[4], le Père Joseph se rendit à Rome : « il parut désigné pour annoncer au pape que la France s'appropriait le projet du duc de Nevers et pour obtenir, en faveur de ce projet, le patronage du Saint-Siège et la participation de certains Princes italiens » (p. 134). Le cardinal-neveu Scipion Borghèse approuve l'idée en principe. Mais le pape Paul V était trop timide pour entreprendre une œuvre telle qu'une croisade. Il se méfia de « la lumière intérieure » dont le Père Joseph faisait montre. Il exprima toutefois le plaisir qu'il avait eu à s'entretenir avec l'envoyé du duc de Nevers[5] « En revenant

1. Abbé L. Dedouvres, p. 386.

2. T. II, p. 467-480.

3. Paris, 1894, 2 vol. L'ouvrage de l'Abbé Richard : *L'Histoire de la vie du Père Joseph* (1702), n'est pas recommandé.

4. Voir le projet du duc de Nevers, au chapitre précédent.

5. Il quitta Rome le 26 mars 1617 ; il fit les deux voyages à pied. C'est dendant ce voyage qu'il composa le poème *La Turciade.*

en France, le Père Joseph s'arrêta à Florence et à Turin pour solliciter le concours du grand-duc et du duc de Savoie » (p. 142). Il remit au Roi un Mémoire, plaidant pour la croisade et expliquant les moyens de l'entreprendre avec succès : « le pieux monarque ouvrait une oreille crédule et ravie à ces exhortations et à ces prédictions » (p. 146).

C'est seulement en février 1618 que les nonces du Pape abordèrent officiellement la question, à Paris, à Madrid, à Varsovie, à Prague, à Trèves, à Mayence, à Cologne et à Turin. Mais l'attitude de l'Espagne inquiétait le Père Joseph, qui écrivait à sa mère : « Les seuls Espagnols tiennent le monde en échec et arrêtent le bon œuvre et disposent la chrétienté de se trouver enveloppée en de prochaines guerres. » La défénestration de Prague donnait le signal de la guerre de Trente ans.

Le Père Joseph se rendit à Madrid en août 1618; c'est au cours de ce nouveau voyage d'apôtre que l'enthousiaste capucin écrivait une touchante et naïve pièce de vers : *Vol d'esprit dans la course des voyages pour le service de la Grèce et de la Terre Sainte*[1] où, s'adressant à la « Grèce desplorable » il se lamente :

Pour briser tes liens mille soucis m'agitent,
En mille lieux je cours
Pour faire qu'à l'envy nos monarques s'excitent
A te donner secours.

Et, parlant de Sion, il gémit encore :

Pour frapper à grands coups aux portes des grands princes,
A leur aise endormis,
Sans honte de laisser les plus chères provinces
En proye aux ennemis.

Sa mission sembla réussir : « Il y a eu, en 1618 et 1619,

1. Bibl. Mazarine, Ms. 1206, p. 1275 ; Fagniez, II, p. 502-505.

et même dès 1617, un moment où la pensée d'une expédition maritime contre les Turcs a été adoptée dans les conseils du Roi Catholique » (p. 165). En rentrant en France, en janvier 1619, le Père Joseph n'y trouva plus le duc de Nevers, parti pour l'Allemagne; il y reçut des encouragements, mais il fut éconduit en Bohême et en Pologne. L'envoyé de l'Empereur en France, le comte Wrastilaw de Fürstenberg fut surpris de voir que la France était prête à soutenir son maître par la diplomatie et par les armes. Mais la Reine Mère eut une attitude hostile. Malgré les résistances qu'il rencontrait, le duc de Nevers continuait ses préparatifs, encouragé par le Père Joseph; il commanda des vaisseaux aux constructeurs hollandais, en 1623; il comptait sur douze à quinze mille hommes; il s'était assuré le concours d'un grand nombre de pilotes : Mais les événements se précipitèrent. La maison d'Autriche, pour son malheur, dit M. Fagniez, reprit sa lutte contre la France et n'accepta pas le rôle que lui offraient le Père Joseph et le duc de Nevers de se mettre à la tête de la chrétienté contre tes Turcs. Enfin le sentiment religieux déchut en France également. « En 1625, Urbain VIII et le Père Joseph reconnaissaient d'un commun accord que les circonstances imposaient un ajournement indéfini[1]. »

1. Cf. Abbé Dedouvres, *De P. Josephi Turciados libri quinque; Le Père Joseph polémiste*, Paris, 1895, in-8.

XXXIX

PROJET DE VALERIANO

(1618)

Comme le projet de Bertucci, celui-ci est inédit et se trouve, en manuscrit, au *Statthalterei-Archiv* d'Innsbruck, où j'ai pu en prendre copie, grâce à l'amabilité de M. le Directeur général Moeser. Il se compose d'une lettre, datée de Vienne 18 mai 1618 et adressée par le capucin F. Valeriano à l'archiduc Maximilien d'Autriche et d'un mémoire accompagnant cette lettre. Je donne ici un résumé de ces pièces écrites en langue italienne et je les publie intégralement à la fin du volume (Voy. l'*Appendice*).

Dans sa lettre, Valeriano nous apprend qu'il développe par écrit les idées qu'il avait déjà exposées verbalement au Prince. Le comte d'Althan a ménagé une intelligence avec les peuples et les princes voisins de l'Empire Ottoman; avec l'aide de nombreux personnages animés du même zèle, il pourra entreprendre de grandes choses contre les Turcs; mais il lui faut encore la permission d'un de ces Princes voisins des Turcs de laisser passer l'armée chrétienne. Les Vénitiens, le roi Ferdinand, l'Empereur et le roi de Pologne, voisins des Ottomans, ont conclu malheureusement soit une paix éternelle, soit une trêve de vingt ans avec les infidèles. Le roi de Pologne proposa donc au comte que les chevaliers chrétiens passassent par la Suède; ce parti parut difficilement réalisable : passer du golfe de Finlande à la mer Noire n'était pas loisible. Toutefois, il jugea encore préférable d'entre-

prendre cette action que de rester dans l'inertie, d'autant plus qu'on lui offrait un lieu de résidence, d'où il aurait pu attaquer l'ennemi.

Dans son mémoire, Valeriano suppose que le roi de Pologne aurait offert à l'armée des croisés une place en Prusse, capable de recevoir 14 000 soldats et même plus. Si les chevaliers chrétiens se trouvent près de Dantzig, ils peuvent attaquer les Turcs dans deux conditions. Au premier cas, ils compteront sur la seule place forte concédée ; au second, ils peuvent espérer d'obtenir le concours effectif de nombreux seigneurs polonais.

Quant à la résidence, par un rescrit du 16 mars 1618, daté de Varsovie, le Roi a désigné comme lieu de résidence les pays que les Moscovites ont obtenus des Suédois à la conclusion de la dernière paix ; il comprend le duché de Kexolm, la cité de Jamma et celle de Notburg. En plus de Coporia, on aura la cité de Narva, appelée maintenant Iwanogrot, avec un beau port maritime ; on pourra de là naviguer jusqu'à Plescovie, cité des Moscovites, sur le lac Peibas ; de là, on fera voile, jusqu'au lac Zawolacze, près des confins ottomans.

Pour arriver dans ces pays, il faudra naviguer par la mer Baltique ; on le fera commodément en deux ou trois jours. Une difficulté sera l'opposition des Suédois, mais ils ne disposent que de huit à douze vaisseaux. Une autre difficulté, c'est l'ignorance où l'on se trouve des moyens de défense des cités à habiter. Mais ces deux difficultés seront aplanies par la certitude que le roi de Danemark empêchera l'armée hollandaise de se porter au secours des Suédois, ce qui a été promis au roi de Pologne.

Le Père Valeriano énumère les pays à traverser, fait le compte exact des distances entre les différentes villes et décrit les régions à parcourir. Pour expliquer le choix de cette route, tantôt par terre, tantôt par les rivières, il rappelle que

le pape Sixte V, voulant faire la guerre aux Turcs, avec l'aide d'Étienne Bathori, celui-ci avait posé comme condition de s'emparer d'abord de la Moscovie, ce qui pouvait être fait en une année; ensuite, avec l'aide des Moscovites, des Polonais et des Persans, détruire les Tartares; enfin avec le secours des Valaques, des Moldaves et des Transylvains, attaquer les Turcs. Le Pape, ainsi que le roi d'Espagne, mettaient chaque mois de l'argent de côté, pour cette belle cause; le projet ne put se réaliser par suite de la mort de Sixte V.

Cette route, choisie par le comte d'Althan, est approuvée aussi par l'évêque de Cracovie, par l'évêque de Wilna, par le Grand Chevalier et par le Grand Maréchal du Royaume de Pologne.

Il faudra embarquer l'armée à Dantzig et naviguer par la Vistule jusqu'à Sandomiria; de là, par le fleuve San, jusqu'à Przomislia. De cette cité aux confins de la Transylvanie il n'y a pas plus de 30 lieues.

On pourrait encore de Dantzig naviguer jusqu'à Kingsperch; ensuite, par terre, on parvient facilement au fleuve Memel et par ce fleuve on atteint le lac Salmatia; de là, par le petit Borystene on arrive au grand Borystene, voisin de Chiovia et, tout en suivant le même fleuve, on entre dans la mer Noire, aux confins de la Moldavie.

La route par terre, de Dantzig aux frontières de la Moldavie, est suffisamment connue de tout le monde.

Toute cette noble entreprise dépend d'une seule chose : qu'un grand personnage se mette à la tête de ces chevaliers chrétiens et sans retard établisse l'ordre de marche. La maison d'Autriche a le plus grand intérêt à ce que cette affaire soit entreprise avec zèle : alors, sans faute, tous les Princes Chrétiens se mettront en mouvement.

XL

PROJET DE FR. SAVARY DE BRÈVES [1]

(1620)

De Brèves avait été, de 1591 à 1606, ambassadeur du Roi Henri IV à Constantinople. Il succéda à son cousin Jean Savary sieur de Lancosme [2], qui avait embrassé le parti de la Ligue, contre le Roi Henri IV. L'ambassade de de Brèves a été une des plus brillantes et fructueuses en résultats positifs pour la France. Zinkeisen fait en ces termes l'éloge de de Brèves : « Ein Mann von hohen Bildung un grosser diplomatische Gewandheit [3] » et publie un grand nombre de ses rapports. Dans Saint-Priest [4] il y a deux lettres du Roi Henri IV à M. de Brèves, le remerciant de ses services, l'une datée de Saint-Germain, 8 mai 1597, et l'autre de Fontaine-

1. Notice de La Chenaye des Bois (t. XII, p. 503) : François Savary, Marquis de Maulévrier, Seigneur De Brèves, naquit en 1560 et mourut en 1628. Dès 1582, il alla à Constantinople en compagnie de son cousin Jacques Savary, sieur de Lancosme, ci-devant colonel d'infanterie qu'il remplaça d'abord avec la qualité de Gentilh. de la ch. (le 13 sept. 1592), puis comme Ambassadeur à la Porte, le 13 août 1593. Il conclut avec la Turquie les Traités d'alliance de 1597 et 1604. Il revint en France par la Syrie et la Palestine (1607). Ambassadeur à Rome en 1608. Il mourut en 1628. Cf. Jacques de Castel, *Relation des voyages de M. de Brèves tant en Grèce, Terre Sainte et Egypte qu'aux Royaumes de Tunis et d'Alger*, Paris, 1628 ; Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, t. IV ; de Saint-Priest, *Mémoire sur l'Ambassade de France en Turquie*, Paris, 1877 ; Zinkeisen, III, 629-650 ; IV, p. 182-188, 207-218.

2. Sur Lancosme, consulter l'intéressante étude : *Savary de Lancosme, un Episode de la Ligue à Constantinople* (1589-1593), par M. Abel Rigault, Paris, Plon, 1902, in-8.

3. III. 629. De Brèves imprima en France des livres turcs (N. Jorga, *Studii si documente*. XX, 1911, p. 459).

4. P. 439-443.

bleau, 4 août 1604. Sa position auprès du Sultan était des plus enviables : « Méhémet III commanda son armée de Hongrie en personne pendant la campagne de 1596. De Brèves et Richard, ambassadeur d'Angleterre, l'avaient suivi ; ils se trouvèrent à la bataille d'Agria et ils accompagnèrent dans la suite le Sultan vainqueur qui s'était cru battu. » Le Roi Henri IV avait autorisé son ambassadeur à dépenser jusqu'à 100.000 écus par an : « aussi étions-nous très puissants à la Porte et dans tout le Levant » dit le comte de Cézy ambassadeur de France en Turquie, dans une lettre datée de Constantinople le 12 juillet 1626 [1]. On comprend, dès lors, l'intérêt qui s'attache à ses propositions d'attaquer la Turquie et de ruiner sa puissance.

Il avait étudié à fond l'Empire Ottoman et en avait surpris les défauts de cuirasse. M. Nic Jorga publie [2] l' « extrait d'une lettre escrite par M. de Brèves à M. l'ambassadeur de Villiers... de Péra, le 20 juillet 1601 » où l'on lit ces appréciations, mauvaises présagères de l'avenir : « Si la prudence de ce gouverneur ne se réveille, les fondements de ceste monarchie seront bien tost renversez. On n'a jamais vu ses affaires en plus mauvais termes qu'ils se trouvent ; à mesure que les années passent, tout y va de pis en pis. C'est l'imbécilité de ce prince qui cause ce désordre, et l'avarice de ceux desquels il se sert aux grandes et principales charges. » Dès son temps la corruption s'était implantée à la Porte ; il s'en plaint dans une lettre du 6 décembre 1593, adressée au Roi Henri IV : « La corruption et l'avarice règne et est si grande à ceste Porte qu'il est impossible de pouvoir espérer heureux succès d'aucunes affaires sans donner et fere presens. »

Le projet de M. de Brèves d'attaque et de partage de

1. *Ib.*, p. 65-68.
2. *Hurmuzaki*, XII, 1903, p. 1210.
3. *Id.*, suppl. I, t. I, p. 104.

l'Empire Ottoman se trouve dans son ouvrage : *Discours abrégé des asseurez moyens d'anéantir et ruiner la Monarchie des Princes Ottomans, faict par le sieur de Breues*[1]. Le travail est accompagné d'un document intéressant : *Traicté fait en l'année mil six cens quatre entre Henry le Grand Roy de France et de Navarre et le Sultan Amat Empereur des Turcs par l'entremise de Messire François Savary Seigneur de Breues, conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat, et Priué, lors Ambassadeur pour Sa Majesté à la Porte du dit Empereur.* Le volume se termine par trois brefs du pape Clément VIII et trois actes des pères gardiens de Jérusalem et de Constantinople.

Le livre de de Brèves débute par une lettre adressée à Louis XIII :

Au Roy. Sire, durant vingt-deux ans de séjour que j'ai fait à la porte du Grand Seigneur, pour y servir le feu Roy Henry le Grand vostre Pere, j'ai eu un soin particulier de remarquer et apprendre quelle est la puissance de Son Empire et les moyens que les Princes Chrestiens pourroient tenir pour l'affoiblir et ruiner; j'en ai fait vn petit abrégé que j'offre à Vostre Majesté, qui luy fera voir la possibilité de ce faire et celle d'accroistre sa gloire et sa domination. Je serois bien heureux, Sire, que ce qui est porté par cette mienne relation se peust effectuer auant que Dieu dispose de moi, pour y servir ma religion et Vostre Majesté.

Voilà comment évalue l'auteur les différentes forces navales dont disposerait l'armée coalisée chrétienne :

Le Roy Catholique peut armer 100 galleres ; la République de Venise fournira largement 200 de galeres et 6 galiasses qui se peuvent nommer montagnes de mer..... Le Pape en peut armer 8 ou 10 : la France pourrait en fournir jusques 50 ; Savoye 5 ou 6 ; Toscane 10 ou 12; Gênes 8 ou 10 et Malte 6. Tout ce monde serait 380 galères et 6 galiasses.

Depuis 1620, les forces navales respectives ont singulièrement changé !

1. S. l. S. d., in-4, 48-32-22 p.

L'ancien diplomate français s'occupe aussi des principautés roumaines [1], dont il caractérise comme suit la situation : « Les Princes de Vallaquie, Bogdanie et Transilvanie sont leurs tributaires, qu'ils (les Turcs) changent quand il leur plaist ; la Bogdanie (la Moldavie) d'vne part joint à la Pologne. » Comme tous les écrivains antérieurs, il vante la richesse en céréales des pays roumains : « Il est vrai qu'elle (Constantinople) peut estre secourue du costé de la mer Noire et principalement des pays de Bogdanie et de Vallaquie, qui sont provinces fort fertiles et desquelles on y apporte beaucoup de vivres par le moyen du Danube qui tombe dans la dite mer » (p. 42). Enfin il envisage l'attitude éventuelle que les Roumains auraient, en présence de l'agression des Princes chrétiens et conclut en faveur de son projet :

Mais il ne faut pas douter que, si le Roy de Pologne est de la partie, comme nécessairement il faudroit qu'il en fust, que les Princes de Bogdanie, Valaquie et Transilvanie ne se revoltassent soudain pour se délivrer de la tyrannie où ils sont tous les jours, comme tributaires du Turc : en ce sens, ils se saisiroient les uns et les autres du Danube et empescheroient toute sorte d'aide et de secours qui pourroient y estre envoyé par la facilité du Danube (p. 42-43).

De Brèves, comme la plupart de ses prédécesseurs, qui ont proposé des plans d'attaque contre les Musulmans, ne se prononce pas sur la manière de partager les dépouilles, en cas de succès ; il est toutefois d'avis de ne pas ajourner la chose jusqu'après la grande bataille, mais au contraire de prendre une décision à ce sujet bien avant, afin de ne pas s'exposer à des discussions au moment du partage :

Il seroit aussi nécessaire, dit-il, si ce dessein estoit agréé desdits Princes qui en faciliteroient la conqueste par l'effort de leurs

1. Dans une lettre à Henri IV, du 6 déc. 1593, il dit : « les Bogdans (Moldaves) et Valaquiens. nation assez malicieuse et qui donne subiect tous les jours de chastier ceulx qui se meslent de leurs affaires » (*Hurmuzaki*, suppl. I. vol. I, p. 104).

armes, qu'il se fist un proiect du partage, afin que (Dieu permettant la victoire) l'on euitast les débats qui pourroient pour ce regard arriver entre eux (p. 48).

*
* *

A ce projet d'attaque et à d'autres similaires, qui l'ont précédé, il y eut des contradicteurs, qui prirent la défense de la politique d'alliance avec les Turcs inaugurée par François Ier, pour faire échec à la Maison d'Autriche.

Parmi ces contradicteurs, je citerai par exemple G. le Guay, qui, cinq années après Fr. Savary de Brèves, publia la réplique : *Alliance du Roy avec le Turc et autres*[1], pour défendre l'alliance intime devant exister entre la France et la Sublime Porte. Il me suffira de citer les titres de quelques-uns des chapitres de ce volume pour en montrer les tendances : *Qu'il est licite de s'allier avec les infidelles par le droit divin ancien* (ch. II) ; *Qu'il est licite de s'allier aux infidelles par le droit divin nouveau* (Ch. V) ; *Que les Rois d'Espagne, les Empereurs et autres Princes chrestiens ont souvent recherché l'alliance du Turc, pour des causes moins justes que nos Rois très-chrestiens*[2] (Ch. VII) ; *Que l'alliance du Roy avec le Turc est utile non seulement à la France mais encore à toute la Chrestienté* (Ch. X) ; *Qu'il faut garder la foy au Turc* (Ch. XI).

Guay, pour démontrer que la Maison d'Autriche, si la France change sa politique à l'égard de la Turquie, prendra sa place dans l'amitié de la Turquie, rapporte ce que le cardinal d'Ossat disait à Rome :

Le Roy seroit toujours prêt à faire pour la dite defence de la Chrestienté tout ce que devoit un Roy très chrestien ; mais avant

1. Paris, Toussain et Du Bray, in-8, 274 p.

2. C'est la théorie des précédents, dont tous les Etats devaient tant abuser dans la suite.

de pouvoir défendre autruy, il falloit s'asseurer soy-mesmes. Que ceux-là mesme qui désiroient telle chose de Sa Majesté avoient suscité le ciel et la terre contre luy et faisoient encore aujourd'hui tout ce qu'ils pouvoient pour empescher d'avoir le sien et pour le ruiner...

Il craint que la Maison d'Autriche ne fasse la paix avec la Porte et aussi le Roi d'Espagne « et il seroit cependant bien aise d'auoir faict déclarer le Roy contre le Turc et par ce moyen, faisant puis après la paix gaigner luy auprès de ce Seigneur le lien que Sa Majesté y a maintenant » (p. 97-102). Et plus loin, il précise encore sa pensée : « Mais tout infidelle et Payen que le Turc estoit, il avoit la paix avec les François et ne procuroit aucun mal à la France, comme faisoit ladite Maison d'Autriche, ains se rencontroit, qu'il faisoit la guerre à ceux qui la faisoient à la France » (p. 108).

Nous sommes bien loin, comme on le voit, de l'époque où le sentiment religieux inspirait le gouvernement et dictait les alliances à contracter pour délivrer la Terre Sainte ; les rivalités entre les Puissances chrétiennes en étaient au point que, désormais, seuls les intérêts supérieurs de l'Etat pouvaient encore échauffer les âmes des fidèles.

*
* *

Dans le même ordre d'idées, je dois encore mentionner la brochure publiée un peu plus tard : *Lettre de Monsieur S. L.... Seigneur Polonais à Monsieur le Marquis C. L.... où l'on voit manifestement les pratiques et menées secrètes des François avec les Turcs et les Hongrois Rebelles* [1].

Après avoir signalé la croyance générale d'alors, du reste fondée : « La voix publique accuse les François d'avoir suscité la guerre du Turc et de s'estre servis de la Pologne pour

1. A Ratisbonne, chez J. Conrad Emmerich, 1683, in-32 de 82 pp.

faire jouer ses machines et pour exécuter ses desseins pernicieux » l'auteur en arrive à cette conclusion, qui est celle de Guay : « Les François ont soulevé les Turcs, vous devez en estre persuadés... On ne peut autrement s'opposer à la Maison d'Autriche, qui aspire à la domination de toute l'Europe, sinon que le Roy de France se ligue avec le Turc. »

Personne n'a mieux caractérisé, en deux phrases, cette évolution de la politique française, que M. A. Vandal : « Lorsque François Ier, vaincu à Pavie et prisonnier, avait vu son épée brisée et la fleur de la chevalerie tombée, il avait douté de toute assistance chrétienne et s'était donné au Turc ; cette inspiration du désespoir devint le point de départ d'un système [1]. »

1. *Une Ambassade Française en Orient sous Louis XV*, Paris, 1887, p. 2.

XLI

PROJET DE VASILE LUPU [1]

(1646)

Je résume, d'après M. Nic. Jorga [2], le projet que le Prince de Moldavie, Vasile Lupu avait formé de chasser les Turcs d'Europe, en y ajoutant quelques extraits des documents auxquels il se réfère.

Ce prince, remuant et très intrigant, avait lié d'excellentes relations avec la Pologne où deux de ses filles s'étaient brillamment mariées, l'une à l'Hetman Koniekpolski et l'autre au duc Radziwill de Lithuanie; il avait également fait épouser sa troisième fille, la belle Roxandre, à Timousch, fils du Hetman des Cosaques. Il put ainsi s'imaginer un moment qu'il serait facile de réunir toutes les forces chrétiennes contre les infidèles.

Au commencement de l'année 1646, les Tartares firent irruption en Pologne : à cette occasion, ils pénétrèrent également en Moldavie, d'où ils emmenèrent environ 40.000 prisonniers ; le Prince eut sa vie sauve, en se cachant dans les forêts.

Vasile Lupu, comme il le dit dans sa lettre du 24 novembre vieux style [3], dont Giovanni Soranzo envoie une traduction

1. Le Prince Basile-le-Loup (en roumain *Vasile Lupu*), régna en Moldavie de 1634 à 1653. Les chroniques moldaves lui attribuent une origine albanaise ; mais il était plutôt de race roumaine sud-balkanique (Xénopol, II, p. 7). Sa partialité à l'égard des Grecs provoqua le soulèvement du peuple. Son règne a été caractérisé par ses luttes avec Mathieu Bassarab, Prince de Valachie (1633-1654).

2. IV, p. 14-15.

3. *Hurmuzaki*, IV. 2. p. 540-541.

au doge de Venise le 17 décembre 1645, avait été avisé de l'agression qui se préparait ; il informe qu'il a expédié la Princesse et les Dames de sa cour et que lui-même tient son cheval sellé, prêt à partir : « Et noi restiamo in piedi col solo cavallo espediti, aspettando d'hora in hora l'esito. » Il se lamente : qu'a t-il fait pour mériter cette incursion ? Le diable lui-même ne saurait l'expliquer : « Questo ne anco li Demonij comportarebbero ; quando ci hanno richiesto che non gli habbiamo dato ?... Che disobbienza ? Che tradimento habbiamo fatto ? »[4] Mais il laisse entendre qu'il est homme à se venger, parce qu'il tient à la vie : « Perchè la vitta è la più dolce cosa del mondo. »

Le Roi de Pologne, pour venger l'agression dont il avait été la victime, poursuivait le but de faire une alliance avec le Czar de Moscou contre les Tartares. C'est alors que le vindicatif Basile-le-Loup conçut l'idée d'élargir cette action et de conclure une ligue générale de l'Orient et de l'Occident contre la puissance Ottomane. Son projet était de conquérir Azow, de reprendre la Crimée et de pousser ensuite jusqu'à Constantinople : « Il n'était pas le seul, dit M. Jorga, que les événements autorisaient à croire à la possibilité d'une attaque victorieuse contre Constantinople. »

Dans l'espoir de cette nouvelle croisade chrétienne, Basile-le-Loup attendait le Roi de Pologne à Jassy. Mais la Diète de Pologne, convoquée en août 1646, mit fin aux plans du Prince moldave, avant que — octobre 1646 — un envoyé polonais fut arrivé à Constantinople ; celui-ci fit part à la Porte des intentions pacifiques du Roi.

En effet, Soranzo écrit au Doge le 10 août 1646 que,

4. Selon M. Aï. Xenopol, Vasile Lupu n'était pas aussi innocent qu'il le proclamait. Il aurait le premier attaqué les Tartares et leur aurait arraché le butin que ceux-ci avaient emporté de Russie ; les Tartares revinrent ensuite châtier l'acte d'inimitié des Moldaves, alliés des Turcs (II, p. 19).

d'après les lettres reçues de Moldavie, la Diète polonaise ne paraît pas du tout disposée à agir, résultat inespéré même des Turcs : « Di Polonia tutto era rimesso alla Dieta, che se riteneva in Cracovia et dovea durar tre settimane, ma pare che le predittioni siano che niente si habbia ad operare ; gran mancanza inaspettatta da Turchi stessi. » Le 8 septembre, Soranzo rapporte : « Ho aviso dal mio confidente di Moldavia che di quà hanno grandamente sollicitato il Principe a fraporsi in questo negotio et procurare, che venga un Ambasciator grande di Polonia, promettendo ad esso Prencipe molte sodisfationi, ma particolarmente di rimandarli la figliola, che è qui cosa che grandemente le preme [1]. »

Basile-le-Loup fut même obligé de négocier un arrangement entre les Moscovites et la Porte, qui demandaient au Tzar de Moscou la délivrance des envoyés tartares, retenus comme otages, des cadeaux annuels pour leur Khan et l'éloignement des Cosaques campant près d'Azow.

Dans un rapport du 16 février 1646, Soranzo explique que sa position entre les Turcs, les Polonais et les Tartares oblige Vasile Lupu à ménager tout le monde : « La conditione sua d'esser tra le faccie de Turchi, de Polacchi et de Tartari lo rende per necessità studioso ni divertir le gran mosse ancorchè le compla alcuna volta di seminar gelosie per rendersi in quanto può necessario a tutte le parti [2]. »

Les rêves de croisade du prince moldave Vasile Lupu furent de courte durée [3].

1. *Hurmuzaki*, IV, 2, p. 555.

2. *Ib.*, p. 561.

3. Cf. Jorga, *Gesch. des Rum. Volkes*, II, p. 123. Etienne-le-Grand, prince de Moldavie (1457-1504) avait également formé des plans « lesquels tendaient à former une coalition des princes de l'Europe chrétienne orientale contre les Turcs » (Al. Xenopol, I, 288).

XLII

PROJET FRANÇAIS

(1660)

Ce projet a été si bien exposé par M. Nic. Jorga, dans son *Histoire de l'Empire Ottoman* [1], que je crois mieux faire de lui passer la parole ; je traduirai donc ce qu'il a dit à ce sujet :

« L'année 1660 semblait devoir inaugurer une nouvelle croisade. Enfin réconciliés avec les Espagnols, les Français, moyennant les subsides « personnels » de Mazarin [2] et renonçant au projet d'une ligue italienne d'utilité douteuse, étaient prêts à tenter l'aventure pour leur compte personnel. Les vastes plans, l'ambition démesurée du jeune roi, qui avait inauguré en Occident une politique impériale et qui désirait se manifester en Orient comme défenseur des vieilles traditions de l'Europe, non moins que la soif d'aventures de presque toute la noblesse française qui n'avait trouvé à se dépenser dans aucune guerre d'Etat étaient les mobiles qui poussaient les Français à marcher contre les Ottomans qui les attendaient d'ailleurs de pied ferme.

« Dès le printemps de 1660 une élite de jeunes gentilshommes attendait à Cerigo. Aux bateaux maltais et à ceux du Pape s'étaient joints ceux du grand duc de Toscane. Une

1. T. IV, p. 99-101.

2. Il légua encore, dans son testament, 200.000 écus pour aider à une guerre contre les Turcs ; Valier, *Storia della Guerra di Candia*, Trieste, 1859, 4 vol., t. II, p. 166.

flotte de 32 galères, 6 galéasses et 4 grands navires se réunit à Cerigo pour transporter les Français en Crête [1].

« En août 1660, trois mille chevaliers débarquèrent au port de Suda. Il y avait là maints officiers expérimentés, sous le commandement du fils du duc de Modène, Albérigo d'Este, qui avait comme aide de camp un seigneur de Bas. Dans les rangs vénitiens se trouvait également un Français, le seigneur de Grémonville. A l'attaque du château de S. Veneranda, près la Cannée, tombèrent Hassan Pacha et l'Aga des Jannissaires [2]. La fausse nouvelle qu'une grande force ottomane arrivait de Candia Nuova amena les chrétiens à battre en retraite [3].

« Contre ces croisés, qui avaient espéré une campagne rapide et brillante et qui devaient maintenant dans une guerre fatiguante et désespérante se buter à des villes et des places bien défendues, et contre leurs bâtiments de guerre grecs et vénitiens, entra en scène alors, à la tête de 4.000 hommes, le valeureux Pacha Katerdschiogli.

« Après que quelques Français fussent tombés le 6 septembre, on entreprit une grande attaque près de Candia Nuova. L'armée turque se retira d'abord dans le nouveau château, ce qui permit aux chrétiens d'occuper les faubourgs.

« Mais les Ottomans sortirent de nouveau et, avec impétuosité, assaillirent les chrétiens qui eurent à déplorer la perte de 1.500 morts.

« Peu après, Alberigo et son lieutenant tombèrent malades. Grémonville paraissait à beaucoup un chef incapable. Les Vénitiens étaient peu satisfaits de leurs présomptueux et inutiles alliés et peu tentés de participer à leurs aventures [4].

1. B. Nani, *Istoria della Republica veneta*, 1678, p. 136 et suiv.
2. Nani, p. 139 et suiv.
3. Brusoni, *Historia dell'ultima guerra trà Veneziani e Turchi* (1644-1671), Venezia, 1673, II, p. 75 et suiv. ; Marino Zane, ὁ κρητικὸς πόλεμος, publ. p. Ag. Xirukaki, Trieste, 1908, p. 418 et suiv.
4. Brusoni, II, p. 82, compte 2.000 Grecs.

« Pendant ce temps Köprili, affligé de la goutte, envoya 18 nouvelles galères vers la Crête et fit faire aux habitants par le nouveau commandant des promesses avantageuses ; là-dessus les Sphakiotes eux-mêmes reconnurent la souveraineté des Ottomans qui ne demandaient d'eux que 1.000 femmes pour le sérail du sultan et 1.000 moutons l'an.

« Le Pacha de La Cannée expia sa lâcheté par la mort. Finalement, il ne restait d'autre issue que de transporter, à l'automne, les Français à Naxos. Leur chef italien était mort à la suite de sa maladie [1] ».

1. Valier, II, p. 156.

XLIII

PROJET DE TURENNE[1]

(1663)

Le projet dont nous allons nous occuper dans ce chapitre, se trouve exposé dans une brochure rare, intitulée *Heinrichs von Tour Vice-Comtens von Tourenne Rede so er gegen dem aller Christlichstens König über den Türckischen Krieg zu Marsal den di Augusti lauffenden 1663 Jahre soll gehalten haben ; Gedruckt in diesem Jahr*[2].

Ce discours a été traduit, la même année, par Conring, sous le titre : *Henrici Turrii vicecomitis de Tourenne ad Regem Christianissimum de bello turcico oratio habita Marsalii*[3] *31 Augusti 1663 ;* la traduction latine occupe les

1. Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, maréchal de France, né à Sedan le 11 septembre 1611, tué à Salzbach le 27 juillet 1675. Cf. Fléchier et Mascaron, *Oraison funèbre de Turenne;* Saint-Evremont, *Eloge de Tur.;* Ramsay, *Hist. de Turenne*, Paris, 1735, 2 vol.; Raguenet, *Hist. de Tur.*, Paris, 1738; Comte de Grimoard, *Lett. et Mém. de Tur.*, Paris, 1782, 2 vol. in-f°; M. du Buisson (Courtilz de Santraz), *Vie de Tur.*, Cologne, 1685; Cahu, *Hist. de Tur.*, Paris, 1898; Cap. Cordier, *Tur. et l'armée fr. en* 1674; F. des Robert, *Les campagnes de Tur. en Allemagne*, Nancy, 1903; Gén. Hardy de Périni, *Turenne et Condé*, Paris, 1901; Ingold, *Tur. et le Lt Gén. Reinhold de Rosen*, Colmar, 1905; Gén. Legrand-Girard, *Tur. en Alsace*, Paris, 1910; P. Muller, *La bataille de Türckheim*, Paris, 1905; Com. Palat, *Une campagne de Tur.* (1654), Paris, 1897; J. Pannier, *Tur. d'après sa corresp.*, Paris, 1907; *Das Tur. Denkmal*, Achern, 1899; Cap. J. Revol, *Tur. Essai de psych. mil.*, Paris, 1910; *Mém. de Tur.*, publ. par la Soc. d'Hist. de Fr., Paris, 1909; R. Fage, *Un grand seigneur bibliophile*, Paris, 1908 ; J. Joran, *Biogr. des hom. ill.* Paris, 1892. p. 8-22.

2. S. l. in-4° de 10 ff. Cette brochure n'existe pas à la Bibliothèque Nationale de Paris. J'ai fait don de l'exemplaire que je possédais à la Bibliothèque Royale de Bruxelles.

3. Le *Marosallum* des Romains; village de la Lorraine (Meurthe), fortifié

pages 431-438 de la collection spéciale : *De bello contra Turcas prudenter gerendo libri varii selecti et uno volumine editi cura Hermanii Conringii ;* ce livre est dédié à *Roberto Gravell, Christianissimi Franciae et Navarrae Regis in Germaniam Legato* [1]. On a remarqué que, dans les deux opuscules, le nom de Turenne est écrit *Tovrenne*, mais cela s'explique facilement par la prononciation allemande et hollandaise : dans les deux langues l'*u* est prononcé comme *ou* [2].

Le grand Turenne, celui que Grimoard appelle « le plus grand général qui ait brillé chez les modomes » et qui, à deux reprises, fut vainqueur du grand Condé, a-t-il réellement prononcé cette harangue anti-turque ou l'a-t-il au moins inspirée ? Cela n'est pas vraisemblable.

J'ai vainement cherché dans les œuvres françaises de Turenne et dans ses biographies une indication concernant le discours qu'il aurait prononcé ou au moins rédigé à Marsal. Dans l'*Histoire du Vicomte de Turenne* par l'Abbé Raguenet [3], il y a une lacune, entre les années 1660 et 1666 ; aucun fait de guerre, ni aucun fait saillant quelconque n'y est marqué. Dans l'*Histoire du Vicomte de Turenne* par Ramsay [4], on ne signale pendant l'année 1663 que la part que Turenne

en 1620, démantelé puis restauré par Louis XIV. Au commencement de son discours, Turenne dit : « ... Quum te... urbs haec non armato impetu, sed solo imperatricis tubae sonitu, victorem sponte aperta recepit. »

1. Helmestadt, 1664, in-4° de 448 pp. Hermann Conring, savant hollandais, né à Norden (Ost-Frise) le 9 novembre 1606, mort le 12 décembre 1681. Louis XIV lui fit une pension. Il a laissé cent vingt écrits. Parmi les ouvrages traduits en latin et publiés dans le volume qui contient le discours de Turenne, se trouve encore *A. Tarduccii Turca vincibilis in Vngaria*, où l'auteur veut démontrer que les Turcs peuvent être vaincus seulement avec les troupes de l'Allemagne et de la Hongrie et avec l'aide de la Valachie : « Wallachia (quae vera Turcarum fuerunt granaria)... nec raro Turcicarum copiarum haec regio sepultura extitit ». Et la guerre doit être offensive.

2. Pareillement on écrit « le visconte de Thouraine » dans une lettre des Ambassadeurs allemands près de François Ier. (Le Glay, II, p. 712.)

3. Paris, Didot, 1741, 2 vol., t. II, p. 38-40.

4. Paris, Mazières et J.-B. Garnier, 1735, 2 vol., t. I, p. 406.

prit dans les instructions données au marquis de Ruvigny, envoyé à Londres pour raffermir l'alliance avec l'Angleterre et le Portugal. Dans les *Lettres* et *Mémoires* de Turenne, publiées à la suite de l'*Histoire* de Ramsay, on ne trouve aucune allusion au discours de Marsal. Enfin, dans les *Lettres et Mémoires* publiés par le comte de Grimoard [1], il n'y a aucune trace du projet qui nous préoccupe.

Il est donc probable que le discours de Turenne est un de ces pastiches littéraires très à la mode au XVII[e] siècle. Conring, dans sa préface, fait des réserves, quant à l'authenticité du discours : « Quae Henrici Tovrennii comitis nomine extat oratio, omnibus jam editis in manus meas pervenit : nec adhuc satis sum certus, an ipsiusmet fortissimi herois sermo sit, an vero ex persona illius conficta ab alio dissertatio. » Ainsi l'éditeur ne garantit pas que le discours soit réellement l'œuvre du grand héros français ; on affectionnait, aux siècles derniers, de faire, dans des dissertations, parler de hautes personnalités dans des questions à l'ordre du jour. Conring ne vante pas moins l'éloquence du morceau, digne d'être adressé au roi Louis XIV et de passer à la postérité : « Digna certe quam Christianissimus Rex audiat et usque adeo vetus bellandi dux habeat oratio, dignissima vero quae ad omnem posteritatem perenni cum laude transferatur. »

Pour donner plus de vraisemblance à sa supercherie littéraire, l'auteur a soin de faire parler le héros à Marsal, localité de la Lorraine, patrie de Turenne.

Voyons quelles sont les vues prêtées à Turenne. Dans mon analyse, je suivrai le texte de Conring, le latin étant encore, tout de même, la langue internationale par excellence.

Le grand capitaine avoue s'être inspiré des idées de La Noue, que nous avons examinées précédemment : « Atque si mihi

1. L'année 1663 occupe les pp. 372-385 et 591-597 du t. I.

nunc operae esset de toto belli quo Turcicae vires convellendae sint genere disserere, autore uterer eodem quem supra nominavi, domino de La Noue [1]. » Il est assurément intéressant de voir que d'Allemagne on fait revivre soixante-six ans plus tard les opinions du capitaine *Bras-de-fer*. Cela ne saurait trop nous étonner puisque Louis XIV lui-même avait son projet de conquête de l'empire Ottoman ; il en résulta tout un mouvement dans ce sens et, aux chapitres suivants, outre le projet du grand Roi, nous parlerons encore des projets de Leibnitz, de Febvre et du père Coppin, qui sont de la même époque : à l'étranger non seulement on suivait cette impulsion, mais on la devançait, puisque l'Empire et la Hongrie étaient aux prises avec les Turcs.

Après avoir élucidé sa situation au point de vue religieux [2] Turenne demande au Roi Louis XIV de partir, au plus tôt, en guerre contre l'Empire ottoman : « ut in Turcam bellum pares, et quam accerime gerendum cures. » Dans le développement des raisons qui militent pour une action immédiate, Turenne naturellement récrimine contre le joug des Turcs :

« Tum, cum inter christianos laetum erit Turciam in Turcia quaerere, excisis Machometimis vestigiis christianorumque ni Oriente servitute commutata in imperium ut iisdem ergastulis constrictos Turcas includant, quibus nunc ab his, sub intolerabilibus humanae patientiae tormentis ac suppliciis continentur »

Il estime que l'on ne mérite pas le nom de chrétien, si l'on ne s'émeut pas devant ces ravages des Turcs : « quibus nisi commoveamur, indigni sumus qui Christiani vocemur. »

Il invoque le secours de Louis XIV, en rappelant l'exemple

1. Au commencement de son discours, Turenne avait dit : « Inclitae memoriae virum, dominum de la Noue, qui avo tuo, post parricidialem Henrici Tertii caedem... »

2. Turenne, protestant, ne fut converti au catholicisme, par Bossuet, qu'en 1668.

de Saint Louis, qui se rendit en Égypte et en Afrique. Il reproduit ensuite les propositions d'armement de La Noue, que nous avons déjà examinées. L'armée française, avec celle des Allemands, des Hongrois, des Transilvains, réuniraient 36.000 hommes d'infanterie et 12.000 de cavalerie, qui lutteraient avec succès contre 100.000 Turcs en champ ouvert ; les Suédois, les Danois et les villes hanséatiques fourniraient de l'argent. Fouquet trouvera également les sommes indispensables à l'expédition.

L'armée chrétienne, ainsi organisée, se dirigerait par la Saxe, le Brandebourg, la Silésie, et fortifierait Cassovie. Une partie des troupes serait sous la conduite de l'électeur du Brandebourg, l'autre sous celle de d'Harcourt ou de Turenne lui-même « vel me dignum putes, eligere. Neque ego, neque Harcourtius jussa detrectabit. ». Il y a ailleurs encore des capitaines de choix : « Non desunt Suecis, non Danis, quorum operâ utantur, sellecti belli duces ; eadem Germanis, eadem Vngaris virorum fortium et expertorum facultas. »

Turenne vante la richesse de la Transylvanie, de la Valachie et de la Moldavie et exprime l'espoir, qu'une fois occupée la Hongrie septentrionale, ces trois provinces, pourront vite être réunies à la couronne de France : « Nec ullus dubito, non longi intra temporis spatium tam secundo rerum eventu bellatum iri, ut non tantum pars illa Vngariae, sed Transilvania, Moldavia ac Valachia, opulentissimae regiones, Turcicae tyrannidis executae pedicis, nobis sint accessurae » (p. 441).

Cette conclusion, que la France fasse la conquête de ces pays lointains, la Hongrie, la Transylvanie, la Moldavie et la Valachie, nous paraît aujourd'hui risquée. Mais nous constaterons, au cours de cette étude, que l'idée fut plusieurs fois mise en avant.

L'empereur occuperait la Hongrie méridionale. On devrait obtenir des Suisses 2.000 soldats, du Roi d'Espagne 5.000

cavaliers, des Princes italiens et de la République italienne 3.000 cavaliers, de l'Ordre teutonique 1.000 cavaliers, des Croates et des Hongrois 4.000 soldats d'infanterie et 4.000 de cavalerie, sans compter les forces de l'Empereur. Le concours par mer des Hollandais et des Anglais serait nécessaire pour mettre fin aux incursions des corsaires barbaresques. On fera également appel aux Portugais et aux Polonais ; nul doute que les Cosaques, les Moscovites et les Persans s'adjoindront à l'armée chrétienne. Il faut suivre l'admirable exemple de Godefroid de Bouillon : « Has nempe, ex quibus Gottofredus Bullionaeus, non ille earum ut tu opum sed fortunae permodicae Princeps, ausus est tamen animi sui magnitudinem ac spes suas in penitissimos Orientis ac Palaestinae fines proferre. »

Louis XIV n'aura qu'à vouloir et le projet s'exécutera aisément : le Roi très chrétien ne peut rester insensible aux maux des chrétiens, terrassés par la puissance ottomane : « Res christiana tota in te suspenso haeret vultu ; tuum nutum, tua operatur auspicia. » Les Turcs craignent surtout les Français : « Hortent Turcae vel solum gallorum nomen ; nam oraculo eis proditum et ipsi prona fide credunt : Gallorum virtute et armis Imperii Ottomanici statum eversum iri » ; c'est la France qui détruira la Turquie.

Même si cette étude n'est pas l'œuvre personnelle de Turenne, elle caractérise l'époque où elle a paru.

XLIV

PROJET DE LEIBNITZ[1]

(1672)

L'illustre philosophe allemand est l'auteur d'un projet célèbre, qu'il a médité et rédigé pendant quatre ans et qu'il a présenté, en 1672, sous forme de mémoire en langue latine, au roi Louis XIV de France. Il a été publié sous le titre de : *Mémoire de Leibnitz à Louis XIV, sur la conquête de l'Egypte, publié avec une préface et des notes par M. de Hoffmanns, suivi d'un Projet d'expédition dans l'Inde, par terre, concerté entre le Premier Consul et l'empereur Paul Ier au commencement de ce siècle*[2]. Au début de l'ouvrage se trouve reproduite une lettre du secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, qui prouve que le roi de France s'est intéressé de près au travail de Leibnitz : « A Saint-Germain, 12 février 1672, j'ai eu l'honneur de rendre compte au Roi,

1. Né le 1er juillet 1646, mort le 14 novembre 1716. — Cf. Mme C.-B. Favre, La diplomatie de Leibnitz (*Rev. d'hist. dipl.*, 1905, p. 217 et 245 ; 1906, p. 201, et 1907, p. 199) ; Fontenelle, *L'Eloge de Leibnitz*, 1717 ; Lamprecht, *Leben des Leibnitz*, Berlin, 1740 ; Jancourt, *Vie de Leibnitz*, 1760 ; Schluetter, *Leibnitz*, Leipzig, 1783 ; Bailly, *Eloge de Leibnitz*, 1769, 4 vol. ; Emery, *Pensées de Leibnitz*, 1803, 2 vol. ; Guhrauer, *G.-W. Freiherr von Leibnitz*. 1846, 2 vol. ; Vogel, *Leibnitz*, Leipzig, 1846 ; Foucher de Careil, Préface des *Œuvres de Leibnitz*, 1854, 1857 ; *Id. Vita Leibnitii a se ipso brevito delineata*, Paris, 1857 ; L. Grote, *Leibnitz und sein Zeit*, Hanover, 1869 ; E. Pfeiderer, *Leibnitz*, Leipzig, 1870 ; Nourisson, *Philosophie de Leibnitz*, 1860 ; E. Bodemann, *Leibnitzens Plan*, 1883 ; A. Vandal, *Louis XIV et l'Egypte*, t. 130 (1888), p. 665-668, et t. 131 (1889), p. 271-296 des *Séances et trav. de l'Ac. des Sc. Mor. et Politiques*.

2. Paris, E. Garnot, 1840, in-8° de xv-56 pp. Il existe une seconde traduction de Vallet de Viriville : *Mémoire sur la conquête de l'Egypte, trad. du « Consilium Ægyptiacum » de Leibnitz* (1672), Paris, 1842, in-8°.

non seulement de vos lettres, mais du Mémoire que vous y avez joint et qui porte, en général, un avis très grand pour la gloire et l'avantage de Sa Majesté. (S.) *Arnauld de Pomponne.* »

Leibnitz estime que l'œuvre de démembrement de tout l'Empire ottoman est on ne peut plus opportune : « Non seulement l'Egypte mais tout l'Orient n'attendent pour se soulever que l'arrivée d'une force libératrice sur laquelle on puisse se reposer sans crainte. L'Egypte conquise, les destinées de l'Empire turc sont finies : il croulera de toutes parts. » (p. 5.)

Le grand philosophe est très pressé de voir le commencement de cette campagne : « On peut, dès le printemps prochain, occuper les Turcs avec la Hongrie ou la Pologne, peut-être même avec les deux à la fois, et la chute de cet empire s'en suivra immanquablement. » (p. 7.)

Leibnitz se préoccupe des alliances à conclure par la France et les arrange très alertement :

Dans la guerre de la Hollande, la France n'aura d'alliés que ceux qu'elle soudoiera.

La guerre contre la Turquie en fournira, au contraire, un nombre infini à Votre Majesté : le Pape, les Princes d'Italie, la Sicile, les possessions espagnoles dans la Méditerranée seront pour Elle. On peut aussi, avec quelque certitude, engager l'Empereur et la Pologne dans cette guerre. De l'autre côté de l'Egypte, les Polonais seront pour vous (p. 8).

Pour l'engager à faire la guerre aux Turcs, Leibnitz ouvre à Louis XIV les horizons les plus enchanteurs :

Si la guerre d'Egypte réussit, comme cela est probable, il est certain que son issue procurera au conquérant la domination de la mer, le commerce de l'Orient, le commandement général des chrétiens, la ruine de l'Empire Turc (bienfait qui ne sera dû qu'à la France), la direction des affaires de la chrétienté, les honneurs et le titre d'Empereur d'Orient, avec la gloire inestimable d'être l'arbitre de l'Univers (p. 26).

Toutes ces hyperboles auraient dû impressionner le Roi Soleil !

Malgré ce lyrisme de Leibnitz, A. Sorel le soupçonne d'avoir secrètement poursuivi le but d'éloigner les Français de sa patrie, très menacée : « Leibnitz, qui, en bon Allemand, jugeait expédient d'éloigner les Français du Rhin, s'efforçait d'induire Louis XIV en tentation, en lui suggérant l'idée de combattre le Turc : l'Egypte eût été la récompense des Français[1]. » Toutefois, nous ne saurions oublier que les idées de Sully et de Henri IV flottaient encore dans l'air, que beaucoup de Français étaient encore impressionnés par la gloire toute chrétienne qui mettait une auréole sur les fronts des croisés. Des protestations contre la politique turcophile, inaugurée par François Ier éclataient de temps à autre. Ainsi, Jacques de La Fons, écrivait, dès 1609, dans son poème *le Dauphin* :

> Nos neveux plus dévots mécroiront quelquefois
> Qu'une alliance ait joint les Turcs et les François.

La Régence de Marie de Médicis avait remis à l'ordre du jour les projets d'expéditions contre les Ottomans, après la mort de Henri IV[2]. Comme nous l'avons vu M. de Brèves avait rappelé à Louis XIII les projets de son père. Enfin Boileau lui-même, le poète officiel de la Cour, avait dit au Roi Louis XIV :

> Je t'attends dans deux ans aux bords de l'Hellespont.

La voix de Leibnitz n'était donc pas si isolée à la Cour de France ; on peut même dire que l'opinion publique, autant

1. *L'Europe et la Révolution française*, I, p. 328. « La diplomatie de Leibnitz avait pour but secret d'instaurer la Grande Allemagne. Dès lors, il lui fallait détourner l'activité de la France des conquêtes européennes » (Mme C.-F. Favre).

2. Drapeyron, *loc. cit.*, p. 134.

qu'il en existait à cette époque, était assez préparée à discuter de pareils projets d'attaque et de partage de l'empire ottoman. Mais Leibnitz évitait de dire ce qui serait arrivé au cas d'une victoire des chrétiens et comment on aurait partagé les dépouilles de la Turquie : il se contentait d'attribuer l'Egypte à la France; voilà tout. Pensait-il que le reste aurait été le lot de l'Autriche, de la Hongrie, de la Pologne et des autres états limitrophes, pour les récompenser du concours apporté à l'œuvre commune? Cela est fort probable ; mais Leibnitz, intentionnellement, n'émettait aucun avis sur ce point essentiel, pour laisser le champ ouvert à tous les appétits.

Comment reçut le roi de France la proposition du grand philosophe allemand? « Leibnitz, dit A. Vandal, voulut persuader à Louis XIV de conquérir l'Egypte et le Roi fit répondre que les guerres saintes étaient passés de mode depuis saint Louis[1]. » Nous verrons toutefois que treize ans plus tard le grand Roi eut son propre projet de partage de la Turquie, où un des lots de la France devait être justement l'Egypte.

1. *Loc. cit.*, 130, p. 665.

XLV

PROJET DE MICHEL FEBVRE[1]

(1682)

Avant de publier l'ouvrage, dont nous nous occuperons dans ce chapitre, Michel Febvre, de retour en Europe, composa en italien un traité intitulé : *L'état présent de la Turquie*, qu'il traduisit en français, en 1675 ; l'ouvrage fut également traduit en allemand et en espagnol. Dans l'intéressante épître dédicatoire *au Roy*, on y lit :

Sire, la Turquie qui a toujours considéré Votre Majesté, comme le futur conquérant de ses terres, réveille aujourd'hui ses espérances au bruit de vos conquêtes en Europe, qu'elle envisage comme un acheminement à celles que vos armes, toujours victorieuses et triomphantes, doivent remporter un jour sur elle dans l'Orient, avec beaucoup plus de gloire quoy qu'avec moins d'obstacles. Pour cet effet elle se présente dans cette relation aux yeux de Votre Majesté pour luy faire voir le misérable état où elle se trouve à présent réduite, la disposition de ses peuples à vous recevoir comme leur libérateur, l'aversion qu'ils portent tous au Tyran qui les gouverne, son impuissance, ses injustices, les moyens faciles et assurez qu'on doit tenir pour les subjuguer et que l'on doit faire pour se conserver son pays après la conquête qu'on en aura faite.

Certes le Père Capucin exagérait tant soit peu, lorsqu'il prétendait que la Turquie elle-même attendait avec allégresse la France libératrice.

1. En religion le Père Justinien, né à Neuvy, près de Tours, était entré dans l'Ordre des Capucins et avait été envoyé dans le Levant; il habita Alep pendant dix-huit ans et parlait couramment le turc, l'arménien, l'arabe et le kurde. (A. Fribourg, Un partage de la Turquie au XVII[e] siècle, dans *L'Opinion* du 23 novembre 1912.)

Son appel n'ayant pas eu d'écho, Michel Febvre publia en 1682, son second ouvrage que nous nous proposons d'étudier plus en détail, intitulé : *Théâtre de la Turquie, traduit de l'italien en françois par son auteur lui-même le sieur Michel Febvre, avec privilège du Roy*[1].

Le volume est dédié à *Monseigneur Louvois, Chancelier des Ordres de Sa Majesté et Ministre d'Etat*, auquel l'auteur fait l'appel qui suit pour mettre fin à la domination ottomane :

> Votre Excellence reconnaistra les causes et les sources de ces déplorables accidens et les moyens très-iniques avec lesquels la Puissance ottomane s'est maintenue jusqu'à présent parmy tant de désordres de son Estat et ceux dont on pourroit se servir pour la détruire et rétablir la religion chrestienne dans les pays d'où elle s'est communiquée au nostre. Votre zèle, Monseigneur, pour la gloire de Dieu et le crédit que vous avez auprès du Roy, peuvent beaucoup contribuer à ce grand exploit et à cette glorieuse conqueste réservée à notre invisible monarque..... En un mot c'est le sentiment presque universel de tous les peuples, que la seule France, aujourd'hui la plus florissante de toutes les monarchies, est en estat, sous votre Ministère, d'humilier l'orgueil des ottomans.

Ainsi l'auteur revient aux projets d'antan, basés seulement sur la foi, qui doit rassembler tous les fidèles contre les infidèles. Le Père Justinien fait même montre de quelque naïveté, lorsque, à l'art. 2 du ch. xxx, s'occupant de *ce qu'il faudroit faire pour gagner ces Nations, les empêcher de nous nuire et les attirer à notre rit*, il propose : 1° d'empêcher le port d'armes chez toutes ces nations ; 2° de mettre à la tête de toutes les provinces un Gouverneur français. Mais il néglige de nous expliquer la manière dont il s'y prendrait pour faire accepter par ces nations un Gouverneur étranger, ni surtout quelles seraient les suites pratiques

1. Paris, Edme Couterot, 1682, in-4° de xx-558 pp.

d'un désarmement général et comment attaquerait-on désormais les Turcs avec des populations qui auraient perdu l'usage des armes.

Dans le même chapitre, préoccupé de prosélitisme, il propose de faire peser tous les impôts uniquement sur les mahométans, qui, par désespoir passeraient au christianisme ; mais là aussi il distingue : « en se convertissant au Christianisme, il les (les Turcs) faudroit obliger de prendre le rit de l'Eglise Romane et non pas celui des Grecs et des Arméniens. » Plus loin il indique également « les moyens infaillibles avec lesquels on peut réussir à attirer au rit de l'Eglise Romaine les chrétiens schismatiques d'Orient. » (p. 349-353). Ainsi, le Père Capucin menaçait, dans leurs sentiments religieux, les Turcs et les orthodoxes, à la fois, ce qui devait soulever contre l'entreprise projetée tous les peuples de l'Orient, indistinctement.

Quant à l'attaque, elle devait se faire en coup de théâtre : « Il faudroit venir en droiture aux Dardanelles, sans s'arrêter à prendre des places sur les frontières, afin de jetter tout à coup l'effroy dans l'Empire ottoman, dont les peuples prennent facilement l'épouvante. » Malheureusement, dans l'article 4, *Réponses aux objections et difficultez qu'on fait d'ordinaire touchant la future entreprise de la conqueste de la Turquie*, M. Febvre, préoccupé de la question de préséance, émet l'idée que chaque Prince marche séparément contre les infidèles, ce qui, peut-être, aurait été une cause de faiblesse :

Pour éviter les inconvénients qui pourroient arriver au sujet de la presceance, il faudroit qu'un chacun assiegeast de son costé sans se mêler avec les autres. Que l'Empereur, par exemple, se jetast dans la Hongrie et les provinces confiantes à ses Estats ; que le roy de Pologne en fist de mesmes vers la mer Noire, aussi bien que le Moscovite dans la Lucraine et autres païs ; que les Vénitiens reprissent la Dalmatie, la Morée avec la Candie et quel-

ques isles de l'Archipel ; que le roy d'Espagne assiegeast la Barbarie et ensuite l'Egypte et Jérusalem ; et que le Roy très Chrestien, pour jetter la terreur et l'épouvante parmy les Turcs (qui appréhendent plus que d'aucun autre sa puissance) vinst mettre le siège devant Constantinople, après la prise des Dardanelles et se rendit maistre ensuite de la Grèce et de la Natolie, où il ne trouveroit aucune résistance. Le roi de Perse, qui n'attend que ces heureux moments, ne manqueroit jamais de se jeter sur le Bosphore, Ninive et Diarbeker, qui sont à sa bienséance et se rendroit jusques à l'Euphrate aux extrémitez de la Mésopotamie (p. 539).

Dans son optimisme, le Père Capucin voyait partout des portes ouvertes, ce qui les aurait rendues toutes *sublimes*.

L'auteur arrive à la partie laborieuse de ces espèces de projets : au moyen de partager tous les territoires conquis, sans mécontenter qui que ce soit. Nous avons vu, dans les projets précédents, que deux systèmes étaient adoptés par les écrivains du temps : les uns proposaient d'ajourner le partage après la conquête, pour éviter la brouille entre les belligérants, ce qui affaiblirait l'action ; les autres, au contraire, proposaient d'établir à l'avance le plan de partage, pour prévenir les conflits entre chrétiens, au moment du partage.

Michel Febvre imagine un système-moyen. Il propose que chaque Prince parte en guerre séparément contre les Turcs et garde le territoire conquis les armes à la main ; il en serait résulté un concours de vitesse, à qui vaincrait les Turcs au plus vite ; mais, à la liquidation finale, les Princes victorieux auraient pu échanger entr'eux les provinces occupées, soit, de plein gré, soit par voie d'arbitrage. L'arbitre tout trouvé était le Souverain Pontife de Rome ; le Pape indiquerait également à chaque Prince la province qu'il devrait attaquer. Voici comment l'auteur développe ses vues, assurément intéressantes et originales :

Pour ce qui est maintenant de la division des terres, il faudroit

laisser à un chacun ce qu'il auroit sur le Turc et en tomber d'accord avant que de rien entreprendre, à moins qu'on ne voulut ensuite quelque échange à l'amiable par voye d'arbitres, pour un accomodement : mais il ne faudroit point faire ces propositions qu'après que la guerre seroit finie et terminée, pour ne pas perdre de temps et ne donner aucun respect au Turc ; comme aussi pour ne causer pas de mécontentement par un refus qui pourroit avoir d'autres suites. Quant à ce que vous dites qu'un chacun voudroit assiéger tel païs qu'il lui plairoit et qu'il trouveroit à sa bienséance, je répons qu'on devroit à cette rencontre s'en rapporter au Père Commun de tous les Fidèles, nostre Saint-Père le Pape, qui assigneroit à chaque Prince le païs qu'il auroit à combattre et ne se pas rendre juge en sa propre cause après quoy on n'auroit rien à démesler n'y à prétendre (p. 542).

Il faut avouer qu'autant qu'il était humainement possible à son époque, Febvre avait prévu une institution supérieure dont l'autorité morale était prépondérante. Mais le temps des croisades était passé et les Princes chrétiens n'étaient plus capables de se réunir sous le même drapeau pour entreprendre une guerre purement religieuse.

XLVI

PROJET DE LOUIS XIV[1]

(1685-1687)

Carte II

Le Roi Soleil, qui avait couvert la France d'une éblouissante gloire militaire et littéraire et dont les armées avaient fait trembler l'Europe, eut, un moment, la pensée de fortifier ses positions, en partageant avec les alliés une partie des provinces ottomanes. Pendant son long règne, Louis XIV a pris part aux guerres de Hongrie (bataille de Saint-Gothard) et à la guerre de Candie (1667) ; il a fait des croisades contre les pirates barbaresques dans toute la Méditerranée ; il a fait bombarder Tunis et Alger. Lorsque le pape Alexandre VII voulut organiser une Sainte-Ligue, le roi de France lui offrit le premier son concours. En 1681, Duquesne menaça les Dardanelles avec dix vaisseaux de guerre[2].

Comme on peut le voir dans ce volume, pendant le règne de Louis XIV, il y eut plusieurs projets de partage de l'Empire ottoman ; de temps à autre, la foi semblait se raviver et

1. Né le 5 septembre 1638, mort le 1er septembre 1715. — Cf. K. Koeler, *Die orientalische Politik Ludwigs XIV*, Leipzig, 1905 ; A. Chéruel, Pol. ext. de L. XIV (*Rev. d'Hist. dipl.*, 1890, p. 161-173) ; A. Vandal, *Louis XIV et l'Egypte*, Paris, 1889 ; Lavisse et Rambaud, *Hist. gén.*, t. VI ; Père La Mothe dit de la Hode, *Hist. de la vie et du règne de Louis XIV*, publ. par Bruzen de la Martinière, La Haye, 1740-1742, 5 vol. ; Bonnemère, *La France sous Louis XIV*, Paris, 1865, 2 vol. ; Comte L. de Carné, *Et. hist. sur les règnes de Louis XIV et Louis XV*, Paris, 1859 ; C. Gaillardin, *Hist. du règne de Louis XIV*, Paris, 1871, 6 vol. ; Comte de Mouy, *Louis XIV et le Saint-Siège*, Paris, 1895 ; R. Thomassy, *La question d'Orient sous Louis XIV*, Paris, 1841.

2. Lavisse et Rambeau, VI, p. 140.

NOVA IMPERII TURCARUM TABULA, AD USUM SERENISSIMI BURGUNDIÆ DUCIS

Imp. Ch. Delagrave - Paris.

menaçait d'enflammer les imaginations des bons croyants. En 1680, dans une *Relation nouvelle d'un voyage de Constantinople... présentée au Roy*[1], G. Grelot concluait :

Renversez, ô grand Dieu. sous les pieds de Louïs,
L'orgueil des Tyrans de Byzance,
Qu'ils tombent à l'éclat des foudres de la France
Aussitôt frappés qu'éblouis ;
Afin qu'ayant réduit ce qui vous est rebelle,
Et par vous et pour vous étant victorieux,
Il détruise l'erreur de ce peuple infidelle,
Et fasse fleurir au lieu d'elle
De vos divines voix le culte glorieux.

Du Vignau, ancien Secrétaire d'ambassade, publiait, en 1687 un ouvrage : *L'état présent de la puissance ottomane*[2], dédié au grand-duc de Toscane, où il s'efforçait de démontrer que l'Empire ottoman n'était pas si redoutable et qu'il serait facile de le détruire. Au chapitre IV, *contenant les principales causes de la décadence de la puissance ottomane, avec la description du passage des Dardanelles et une relation sur la facilité qu'auroient à présent les Princes Chrétiens de reprendre Constantinople, selon une Prophétie des Turcs mesmes*, il indique les moyens d'attaquer Constantinople par mer et s'écrie : « Il se pourroit faire, que sous son Pontificat (du Pape Innocent XI) l'on chantera le *Te Deum*, pour la conqueste ou pour la destruction de Constantinople et de tous ses habitants, et que ce Chant de Triomphe sera bientôt entonné dans Saint-Pierre de Rome ou dans Sainte-Sophie même. » (p. 200)

Cela n'empêcha pas Louis XIV, suivant l'exemple de François Ier, de demander l'appui de la Turquie contre le Saint Empire romain.

1. Paris, P. Rocolet, 1680, in-4° de XII-307 pp.
2. A Paris, chez Daniel Hortemels, 1687, in-16 de XXX-370 pp.

« Louis XIV... a eu le rare mérite, en s'efforçant d'attacher la Turquie à ses propres destinées, de continuer l'œuvre grandiose de ses prédécesseurs... c'est dans le désir de puissance et d'agrandissement de la France qui l'a guidé dans sa lutte contre l'Espagne, l'Allemagne, l'Angleterre ou la Hollande, et dans ses bons rapports avec l'Empire ottoman[1]. »

Dans son nouvel avatar anti-musulman, le grand Roi prétendait imposer les combinaisons suivantes, dont l'intérêt retrospectif est réel : la France prenait la Morée, l'Achaïe, la Thessalie, la Macédoine, la Serbie, la Bulgarie, la Roumélie et les îles de l'Archipel, le tout réuni sous le sceptre d'un des fils de Louis XIV; la Pologne recevait la Valachie et la Moldavie ; Venise : l'Esclavonie, la Croatie, la Bosnie, la Dalmatie, l'Albanie et l'Epire.

Ce projet se trouve dans le manuscrit de Gravier d'Ortières, capitaine de vaisseau, qui accompagna l'Ambassadeur de France P. Girardin[2] à Constantinople ; il est intitulé : *Estat des places que les princes mahométans possédent sur les costes de la mer Méditerranée et dont les plans ont esté levez par ordre du Roi à la faveur de la visite des eschelles de Levant, que Sa Majesté a fait faire les années* 1685, 1686 *et* 1687, *avec les projets pour y faire une descente et s'en rendre maîtres*[3].

On connaît les sympathies de Louis XIV pour la Pologne.

1. L. Rousseau, p. XII-XIII.

2. Celui-ci adressa, le 15 décembre 1687, un *Mémoire touchant les revenus et les dépenses de l'Empire ottoman, les différentes milices qui composent ses armées, la manière de les assembler, l'ordre qu'elles observent dans leurs marches et les moyens dont on se sert pour leur fournir et conduire les vivres, l'artillerie et les munitions* (*Hurmuzaki*, V. 1. p. 143-146). Cf. *Instructions mar. et mil. données le* 14 *mars* 1687 *au sieur Razaut* (Thomassy, p. 56-57).

3. Bibliothèque Nationale de Paris 7176 et Je DD 226, publié en entier par M. H. Omont, *Projets de prise de Constantinople et de fondation d'un Empire d'Orient sous Louis XIV* (*Revue d'hist. dipl.*, n° 2 de 1893, pp. 195-246). Cf. *Mémoire de M. d'Ortières touchant les Echelles du Levant* (*Hurmuzaki*, V, 1, p. 152-153).

Cette tradition se maintint sous Louis XV, qui épousa Marie Leczinski, la fille de l'ancien Roi de Pologne, Stanislas I Leczinski.

Louis XIV avait été froissé de ce que, malgré l'intervention décisive de Sobieski[1], libérateur de Vienne, la Pologne n'avait rien reçu, en échange du grand service rendu à toute l'Europe et spécialement à l'Empereur. Il exprima l'espoir que celui-ci ne s'opposera pas à l'acquisition, par la Pologne, de la Valachie et de la Moldavie : « L'Empereur lui a assez d'obligations pour renoncer à ses prétentions en sa faveur sur ces deux principautés[2]. »

Les combinaisons matrimoniales s'entremêlaient aux combinaisons politiques et territoriales. Voici comment elles étaient motivées :

Pour mettre la Pologne dans nos intérêts, outre les satisfactions d'honneur qu'elle désire du Roy, on pourrait proposer le mariage d'une princesse de France pour le prince fils du roy de Pologne et le faire souverain des principautés de Moldavie et de Valaquie, que Sa Majesté luy céderoit et dont elle faciliteroit la conqueste aux Polonais[3], qui n'auroient pas de peine à la faire. Ces principautés sont à leurs bienséances[4].

1. Celui-ci avait épousé une française, Marie Casimir d'Arquien. Cf. K. Toifel, Die Türken vor Wien im Jahre 1683, Prague, 1883, p. 512-533.

2. Omont, p. 230. « Parce que l'Empereur serait trop puissant si ces deux provinces lui tombaient entre les mains » (V. Al. Urechia, *Relatiunele Franciei cu România*, p. 92).

3. Le 5 mars 1684, la Pologne, l'Autriche et Venise conclurent la *Sainte-Alliance*, alliance offensive et défensive contre les Turcs, à laquelle la Russie se joignit, par le Traité particulier signé avec la Pologne le 14 avril 1686. En novembre de cette année, *Sebastianus Knab Archiepiscopus Naxinanensis*, présentait au Schah de Perse un Mémoire, l'invitant à entrer dans la Ligue contre les Turcs, et où on lit : « Et quidem S. C. Maiastas Vestræ serenitati tanquam efficacia motiva ad hoc bellum suscipiendum proponit et dictam Europæorum Principum confœderationem (cuius occasio nullatenus prætermitti debet) et eorum inauditam sub Viennâ de Turcis reportam victoriam » (*Hurmuzaki*, V, 1, p. 124).

4. « On dit que le Roi polonais Jean Sobiesky, le libérateur de Vienne, après avoir occupé la Moldavie en 1687 et être entré à Jassy, ordonna que cet acte (hatti-chérif du Sultan Sélim à Bogdan) fût brûlé, la Mol-

On remarquera que le Roi Louis XIV *cédait* les principautés danubiennes, comme si elles lui appartenaient [1].

Voici les titres des chapitres du travail de Gravier d'Ortières, qui le caractérisent suffisamment : I. *De la ville de Constantinople ; beauté et avantages de la situation de cette ville ;* II. *Fortifications de la ville* ; III. *Du Palais ou serrail du Grand Seigneur et des fortifications dudit serrail ;* IV. *Du château des Sept-Tours ;* V. *De la descente et de l'attaque de la ville ;* VI. *Des forces nécessaires pour brusler Constantinople, suivant les instructions de Sa Majesté* ; VII. *Des moyens de retirer l'Ambassadeur de Constantinople et les François qui sont dans les Eschelles, avec les raisons pour ne plus entretenir d'Ambassadeur à la Porte ;* VIII. *Projet de paix à traiter avec la Porte, après l'expédition de Constantinople ;* IX. *Réflections sur le mauvais état de l'Empire ottoman, avec les moyens d'en profiter et de restablir l'Empire d'Orient, en faveur d'un des Enfans de France, en détruisant celuy des Turcs.*

Gravier d'Ortières motivait ainsi le partage à faire :

L'Empereur demeureroit maistre de touttes les conquestes qu'il a faites sur les Turcs et on luy céderoit touttes les autres villes et places de Hongrie qui restent encore sous la domination du Turc, à condition qu'il ne s'estendroit pas plus loing. La République de Venise auroit en partage l'Esclavonie et la Croacie turques, le royaume de Bosnie, la Dalmatie, l'Albanie et l'Epire. Touttes ces provinces leur conviennent parce qu'une partie avoisine leurs estats et qu'elles sont touttes contiguës sur leur golfe, excepté touttes fois la république de Raguse, qu'on établiroit dans son ancienne souveraineté. Moyennant touttes ces provinces les Venitiens céderoient au Roy la Morée, l'Achaïe et l'isle de

davie devant passer selon lui sous l'autorité de la Pologne. » (Al. Xenopol, *Hist. des Roumains*, I, p. 297).

1. Louis XIV avait eu l'occasion d'intervenir (1667) auprès de la S. Porte en faveur de l'ancien Prince de Moldavie Etienne Georges (Al. Xenopol, *Hist. des Roumains*, II, p. 82). Au contraire, le Prince Brancovan de Valachie fut persécuté par la diplomatie du Grand Roi (*Ib.*, II, pp. 121-123).

Negrepont..... de cette manière on esloigne les Vénitiens de l'Archipel, d'où il ne faut point les laisser approcher lorsque nous en serons maistres..... Le partage du roi de Pologne, qui n'a tiré aucun avantage de cette guerre, quoiqu'il ayt sauvé Vienne, sera de la Moldavie et de la Valachie..... On doit ménager quelque chose pour le comte Tekely..... c'est d'ailleurs un fort brave homme..... la principauté de Themesvar luy conviendroit bien..... La Morée, l'Achaïe, la Thessalie, la Macédoine, la Serbie, la Bulgarie et la Romanie demeureroient au Roy avec touttes les isles de l'Archipel.

D'Ortières ne s'en maintenait pas là ; il ajoutait : « On pourroit penser à la conqueste de l'Egypte. » Nous avons vu que Leibnitz avait présenté, à ce sujet, un projet spécial à Louis XIV.

Gravier d'Ortières fit même le compte de ce que devait coûter l'exécution de ce plan grandiose : « Estat de la dépense nécessaire pour l'exécution de cette entreprise : 31.787.940 livres. » Pour un pays aussi riche que la France, la somme n'était pas exagérée ; mais il semble exagéré de fixer la dépense à quelques dizaines de livres près ; c'était probablement pour inspirer plus de confiance dans les calculs que l'on présentait au Roi.

Dans ce projet de partage, « la Principauté de Temesvar », autrement dit la Transylvanie, était attribuée au comte Tekely. Dans la suite, Louis XIV, qui s'intéressait beaucoup à ce noble hongrois, essaya à plusieurs reprises, par l'entremise de l'Ambassadeur de France à Constantinople, de le mettre sur le trône de la Principauté de Valachie [2]. On prétend même que la diplomatie française poursuivit, à cette époque, l'union des Principautés de Valachie et de Moldavie sous le sceptre de Tekely [3].

1. « L'Ambassadeur de France..... désirait que la principauté fût confiée au noble hongrois Eméric Tökölÿ » (Al. Xenopol, *Ib.*, II, p. 100).

2. V. Al. Urechia, pp. 91-98.

Les desseins du Grand Roi ne se réalisèrent d'aucune manière ; la Pologne n'existe plus, mais les principautés roumaines constituent, à cette heure, un des états d'avenir de l'Orient européen. Les guerres de Louis XIV avec l'Empire, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande ne lui permirent pas de donner même un commencement d'exécution à son projet de partage de la Turquie[1].

1. Le 31 décembre 1711 Louis XIV adressait encore une lettre à l'évêque Comte de Châlons, l'invitant à recueillir l'argent nécessaire à la réparation du dôme du Saint-Sépulchre de Jérusalem (Thomassy).

Imp. Ch. Delagrave, Paris.

XLVII

PROJET DU PÈRE COPPIN

(1686)

Carte III

En même temps que Gravier d'Ortières présentait son rapport, les vues de Louis XIV étaient développées, avec certaines modifications, par le père Jean Coppin, ancien capitaine de cavalerie, puis consul de France à Damiette et syndic en Palestine. Rentré dans son pays, « visiteur des Hermites de l'Institut réformé sous l'invocation de Saint Jean-Baptiste au diocèse de Puy », il écrivit son livre : *Le Bouclier de l'Europe* [1], où se trouve le projet de partage que nous nous proposons de résumer. Ce n'est pas seulement l'expression de *Bouclier* qui dénote l'ancien militaire, mais encore la description d'une machine de guerre, que l'auteur inventa pour faciliter la conquête de l'Empire ottoman et qu'il présente en illustrations dans son livre : « l'infanterie pourrait la dresser en peu de moments en manière de fort contre la cavalerie. »

Le chapitre XX de l'ouvrage de Coppin est intitulé : *Modelle du partage entre les Princes chrétiens des provinces décrittes dans les chapitres précédents ;* suit : *Le partage de la Barbarie, partage de la Morée, partage des Estats du Turc en Europe, des isles de l'Archipelague et des provinces voisines de Constantinople.*

1. Imprimé au Puy et se vend à Lyon chez Ant. Briasson, 1686, in-4 de 496 pp.

Voilà comment le père Coppin partage l'Empire ottoman[1].

Venise aurait l'Esclavonie, la Bosnie, l'Albanie, l'Epire, Messène ;

L'Autriche : la Hongrie, la Serbie, une partie de la Bulgarie, la Macédoine ;

La Pologne : « Le Roy de Pologne aura la Valachie, la Moldavie, toute la Podolie et tous les païs qui sont au long de la Mer Noire jusqu'à Andrinople et partie de la Bulgarie jusqu'à Philippopoli et à Silistrie » (p. 138).

La France : Constantinople, Andrinople, Brousse, Corinthe, Bone, Tunis, l'Egypte, l'Asie Mineure jusqu'à Trébizonde ;

L'Angleterre : Tanger, la Thessalie, Lacédémone ;

L'Espagne : Alger, Oran, Argos, la Grèce du golfe d'Arta aux Thermopyles (Achaïe, Athènes, Thèbes) ;

Le Portugal : Tripoli, Sicyome (en Morée), la côte macédonienne et la mer Egée, Alep et une part de la Syrie ;

La Hollande : Barca, Pise ;

Le Duché de Savoie : Chypre et une part de l'Elide ; l'autre part serait partagée entre Florence, Gênes et Lucques ;

Le Saint-Siège : Jérusalem et la moitié de l'Arcadie ; l'autre moitié étant réservée aux ducs de Modène et de Parme ;

Les Chevaliers de Malte : Rhodes.

On voit que le partage du prêtre-soldat était assez confus. Il semblait préoccupé de l'idée que chaque puissance occidentale prît un morceau de la terre classique de l'Hellade.

On remarquera également que la tradition se maintient de ne pas tenir compte du *Grand Tsar ou Duc de Moscovie* qui avait adressé jadis une lettre au Pape, le priant de hâter l'organisation d'une croisade ; toutefois, le père Coppin s'en occupe cette fois : « Il donnera un état de ses prétentions

1. Cf. Drapeyron, *op. cit.*, p. 143 ; A. Fribourg, *op. cit.*

lorsqu'on lui proposera le projet. » Dans la suite des événements, ces *prétentions* devaient singulièrement dépasser les prévisions.

L'auteur explique comme suit pourquoi Constantinople devait échoir à la France : « Il faut observer que non seulement elle a esté autrefois entre les mains des François, mais encore que, comme c'est un poste qui ne manquera pas d'être envié des nations barbares qui l'environnent de tous côtés, il est comme nécessaire que le Roy très chrétien en soit le maître parce qu'il abonde de soldats et de vaisseaux pour s'en conserver la possession. J'ajoute à ces deux raisons qu'estant Fils aîné de l'Eglise et fournissant de grandes forces à l'union sans être encore pressé du Turc, il n'y a point d'autre récompense qui lui soit proportionnée que la dignité Impériale. »

Nous entendrons plus tard Napoléon I^er^ appeler Constantinople *la clef du monde* !

XLVIII

PROJET DE PIERRE-LE-GRAND DE RUSSIE [1]

(1710)

On a longuement discuté le point de savoir si le fameux testament politique attribué à Pierre-le-Grand a été réellement écrit par le célèbre Empereur de Russie. L'historien russe K. Waliszewski croit qu'il s'agit d'une mystification [2]. MM. Joubert et F. Mornaud caractérisent ainsi cette controverse : « On peut contester au Tzar la rédaction matérielle de cette instruction ; on ne saurait nier qu'elle ne soit l'expression des prévisions et des projets attestés par ses actes [3]. »

La première version de ce document, qui a fait tant de bruit, a paru dans l'ouvrage de Lesur : *De la politique et des progrès de la puissance russe* [4]. MM. Lavisse et Rambaud

1. Cf. Voltaire, *Hist. de l'Emp. de Russie sous Pierre-le-Grand*, Genève, 1739 ; Bacmeister, *Beitrage zur Gesch. Peters d. Gr.*, Riga, 1774-84, 3 vol ; Bergmann, *Peter der Gr.*, Königsberg, 1823-30, 6 vol. ; Sadler, *Peter d. Gr.*, Pétersbourg, 1872; Suphan, *Peter d. Gr.*, Königsberg, 1873; J. Barrrow, *The Life of P. the G.*, London, 1873 ; A. Iazukof, *P. le Gr. à Zaandam et à Amsterdam*, Berlin, 1872 ; H. Hermann, *P. der Gr. und Tzarevitch Alexis*, Leipzig, 1880 ; Schuyler, *Peter the Great*, New-York, 1884 ; H. Sutherland Edwards, *Russian projects againt India*, London, 1885 ; Harry Breslau (*Historisce Zeitschrift*, XLI, p. 385) ; J. Corréard, *Carte des agrandissements de la Russie avec le testament de Pierre-le-Grand*, Paris, 1854 ; Chr. Fr. Wurm, *Dipl. Geschichte der Or. Frage*, Leipzig, 1858, p. 22-53.

2. *Pierre-le-Grand*, Paris, 1905, pp. 604-606.

3. *Tableau historique, politique et pittoresque de la Turquie et de la Russie*, Paris, Paulin, 1854, in-fol., p. 5. Le testament de Pierre-le-Grand y est publié *in extenso*. Cf. G. Constantinescu, *Testamentul lui Petru cel Mare*, Bucuresti, 1879.

4. Paris, 1811. Il y eut une seconde édition : *Des progrès de la puissance russe depuis son origine jusqu'au commencement du XIX^e^ siècle*, par M. L, Paris, Fantin, 1812, in-8.

pensent que Lesur a fabriqué ce testament pour complaire à Napoléon Ier [1]. En 1836, Gaillardot publia les Mémoires du Chevalier d'Eon, qui prétendait les avoir communiqués au cabinet de Versailles. Berkholz [2] soutient que le véritable auteur de ce document serait Napoléon Ier lui-même, ce qui semblait plausible, vu le but qu'il poursuivait à cette époque. M. Sokolnicki [3] assure que ce fut l'œuvre du général Michel Sokolnicki (né en 1760, mort en 1816) qui le présenta le 28 vendémiaire an XI (15 octobre 1797) au directoire exécutif dans un mémoire intitulé *Aperçu sur la Russie*.

Quoi qu'il en soit, les écrivains russes, qui contestèrent l'authenticité du testament, ne contestèrent nullement qu'il représentait les idées conductrices de la politique russe en Orient. En effet, voici ce que dit M. Waliszewski :

> Les onze premiers paragraphes du résumé publié en 1811 ont été généralement reconnus pour un exposé relativement exact de la politique suivie par la Russie depuis 1725 et des progrès de sa puissance. Voilà le vrai testament du grand homme ; non pas recélé dans des archives secrètes, mais tracé au grand jour, imprimé, avec l'Europe entière pour témoin, sur la face du monde contemporain.

Il est, d'ailleurs, indifférent que le Testament de Pierre-le-Grand ait été réellement écrit de sa propre main ; il suffit qu'il contienne les idées mêmes de l'Empereur, il suffit surtout que le peuple russe ait poursuivi cet idéal. Voilà à quel point de vue il sera toujours intéressant à connaître.

L'histoire de Pierre-le-Grand est très connue, populaire même. M. Waliszewski l'appelle : « l'homme-miracle, l'homme

1. *Histoire générale*, t. VI, p. 722.

2. *Napoléon Ier auteur du Testament de Pierre-le-Grand*, 1863. Cf. Gaume, *Le test. de Pierre-le-Grand*, Paris, 1877 ; *Les auteurs du Testament de Pierre-le-Grand*, Paris, Dentu, 1870, in-8 et les brochures de Lobscheid (Berlin, 1870) et Schnitzler (1860).

3. M. Sokolnicki, *Le Test. de Pierre-le-Grand* (*Rev. des Sc. Pol.*, t. XXVII, janv.-févr. 1912, p. 88-98).

unique peut-être dans le monde ». En tout cas, il sut représenter les aspirations de son peuple et faire de la Russie un grand Empire européen. Nous avons vu que, jusqu'à la moitié du siècle de Louis XIV, la Russie n'était pas prise en sérieuse considération [1].

Le premier Tzar, Iwan III Vassilievitz, à peine échappé au joug des Tartares (1482), ayant épousé une nièce de l'Empereur Michel Paléologue, éleva des prétentions à l'Empire d'Orient, récemment écroulé.

C'est le Tzar Pierre qui réorganisa la Russie et, infatigable, donna à son peuple la soif de l'expansion. Il s'érigea en défenseur de la chrétienté d'Orient. Dès 1709, il expédia des émissaires en Valachie et en Moldavie et adressa une proclamation aux populations de ces deux principautés roumaines, en leur garantissant le respect de leur religion et en leur promettant la libération du joug des Turcs [2]. Un évêque de Jérusalem répandit habilement la nouvelle qu'on avait trouvé sur la tombe de Constantin une prophétie, annonçant que les Turcs seront chassés d'Europe par les Russes.

Le testament de Pierre-le-Grand [3], précisant les aspirations panslavistes, était rédigé en 14 points. En voici les principaux, qui ont trait à notre sujet, d'après le texte publié pour la première fois *in extenso*, par M. Sokolnicki :

5° Intéresser la maison d'Autriche à chasser le Turc de l'Europe et, sous ce prétexte, entretenir une armée permanente et établir des chantiers sur les bords de la mer Noire et en avançant toujours s'étendre jusqu'à Constantinople;

1. Cf. Mallet du Pan, *Du péril de la balance politique en Europe*, Londres, 1789 ; Herberstein, *Rer. Moscovit. Com.*, p. 66 ; Leclerc, *Histoire de la Russie ancienne*, t. II, p. 98 ; Sterch, *Tableau de l'Empire de Russie*, t. I, p. 165 ; Coxe, *Travels in te Russia*, 1785, t. II, p. 127.

2. Perry, *The State of Russia*, p. 45.

3. D'après la tradition, ce testament politique aurait été esquissé par Pierre Ier en 1710, après la bataille de Pultawa, revisé en 1722, après la paix de Nystad et définitivement coordonné en 1730 par le Chancelier Ostermann. Louis XIV et ses Ministres l'auraient connu en 1757.

7° Contracter une alliance étroite avec l'Angleterre..... Viser à la domination sur la Baltique et sur la mer Noire; point capital, dont dépend la réussite et l'accélération du plan;

8° Que ses successeurs se persuadent de cette vérité, que le commerce des Indes est le commerce du monde entier et que celui qui aura ce commerce sera le maître réel de l'Europe; qu'en conséquence on ne doit perdre aucune occasion de susciter des guerres à la Perse, de hâter sa dégénérescence, de pénétrer jusqu'au golfe Persique et de tâcher alors de rétablir l'ancien commerce du Levant[1];

11° Se servir de l'ascendant de la religion sur les Grecs désunis ou schismatiques, qui se trouvent répandus dans la Hongrie, la Turquie et les parties méridionales de la Pologne, se les attacher par toutes les voies captieuses, se faire appeler leurs protecteurs et gagner un titre à la suprématie sacerdotale. Sous ce prétexte et par leur moyen la Turquie subjuguée et la Pologne entamée, la conquête de la Hongrie ne serait qu'un jeu;

12° Dès lors tous les instants deviennent précieux; il faut préparer en secret toutes les batteries pour frapper le grand coup... Il faut commencer par proposer séparément, très secrètement et avec la plus grande circonspection d'abord à la cour de Versailles, puis à celle de Vienne, de partager avec l'une d'elles l'empire de l'Univers... Ce projet ne peut manquer de les flatter et allumer entre elles une guerre à mort, guerre qui deviendrait bientôt générale;

13° Au milieu de cet acharnement général, la Russie se fera demander des secours, tantôt par l'une, tantôt par l'autre des puissances belligérantes, laquelle, après avoir longtemps balancé pour leur donner le temps de s'épuiser et d'assembler elle-même ses forces, paraîtra se décider à la fin pour la maison d'Autriche et tandis qu'elle ferait avancer ses troupes de ligne jusqu'au Rhin, elle les ferait suivre immédiatement par une nuée de ses hordes asiatiques, et à mesure que celles-ci avanceraient dans l'Allemagne, deux flottes considérables partiraient au même instant, l'une de la mer d'Azoff et l'autre du port d'Archangel, chargées d'une partie de ces mêmes hordes, et sans les convois des flottes armées de la mer Noire et de la Baltique elles paraîtraient inopinément dans la Méditerranée et sur l'océan pour verser tous ces peuples nomades, féroces et avides du butin et en inonder l'Italie, l'Espagne et la France, dont ils saccageraient une partie des habitants, emmèneraient l'autre en esclavage pour en repeu-

1. Ce paragraphe est emprunté à la version de Lesur.

pler les déserts de la Sibérie, délaissés et rendraient le reste hors d'état de secouer le joug[1].

Telles étaient les aspirations de Pierre-le-Grand. C'est grâce surtout à son génie que la Russie constitue aujourd'hui un vaste Empire de 22 millions et demi de kilomètres carrés, avec 166 millions d'habitants.

1. Corréard, *Carte des agrandissements de la Russie depuis Pierre-le-Grand jusqu'à ce jour, avec le testament de ce Monarque et une légende explicative*, Paris (1854) in-fol. Il existe au Ministère des Affaires étrangères de France (Russie, vol. I, M. D. 7) une « Copie du plan de domination Européenne laissé par Pierre-le-Grand à ses successeurs au trône de Russie et déposé dans les archives du Palais de Péterhoff près de Saint-Pétersbourg. » Cette pièce a été copiée à Péterhoff par le Chevalier d'Eon de Beaumont et remise par lui au Duc de Choiseul en 1760 (*Hurmuzaki*, Suppl. I, t. III, p. 15).

XLIX

PROJET DE L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE [1]

(1713)

Nous connaissons le projet de Sully, ou *le grand dessein* de Henri IV. L'Abbé de Saint-Pierre, membre de l'Académie Française, reprit ce projet dans son ouvrage : *Projet de paix perpétuelle* [2], dont il publia un *Abrégé* en 1728 ; il lui donna encore une suite : *Supplément à Abrégé du Projet de Paix Perpétuelle* [3].

Dans son épître dédicatoire au Roi de France, l'auteur dit : « C'est l'admirable projet d'Henri le Grand, un des plus fameux et des plus estimables de vos Aïeux... Ce projet n'est pas absolument impossible dans l'exécution, je crois même que Henri quatrième, qui l'avoit inventé, eût pu l'exécuter, s'il avoit vécu aussi longtemps que le Roi son petit-fils. » L'auteur se couvre ainsi de l'autorité de Henri IV « prince sage et prudent [4]. »

1. Ch. Irénée Castel, abbé de Saint-Pierre, né le 18 février 1658, mort le 29 avril 1743. Fut exclu de l'Académie Française, parce qu'il avait osé écrire que Louis XIV pourrait être appelé *le Puissant*, mais non *le Grand*. Il a proposé la diminution du nombre des moines et la suppression du célibat. A publié : *Œuvres morales et politiques*, Rotterdam, 1729, 10 vol. et 1741, 16 vol. Cf. Molinari, *Abbé de Saint-Pierre*, Paris, 1861 ; Goumy, *Et. sur l'abbé de Saint-Pierre*, 1859 ; Siégler Pascal, *Les proj. de l'abbé de Saint-Pierre*, Paris, 1900.

2. Utrecht, Shorden, 1713, 2 vol. La 1re Ed. est de Cologne, J. Le Pacifique, 1712.

3. Rotterdam, Jean Daniel Bemann, 1729, 2 vol.

4. « Il se prévaut de s'être inspiré dans son travail par le projet semblable, attribué par Sully à Henri IV, tandis qu'il aurait été beaucoup plus près de la vérité, s'il avait avoué la vraie source de son ouvrage, c'est-à-dire le *Nouveau Cynée* d'Emeric Crucé » (Mil. R. Vesnitch).

Il faut bien remarquer que l'Abbé de Saint-Pierre ne semble pas désirer l'anéantissement de l'Empire ottoman, attendu qu'il écrit : « Les Turcs ne songeront plus à faire la guerre ni à l'Empereur, ni aux Vénitiens, ni à la Pologne, ni à la Tzarine, dèz qu'ils sauront *la Ligue générale défensive*, signée entre les chrétiens, car ces Mahométans courroient risque d'être chassez d'Europe en deux ou trois campagnes et de voir plusieurs nouvelles souverainetez chretiennes de former des débris de leur Empire. » On était modeste en limitant à deux ou trois les souverainetés chrétiennes à naître des ruines ottomanes.

Pour justifier son projet et le défendre contre l'accusation d'être utopique, l'auteur, dans le chapitre : *Conséquences que l'on peut tirer du fait*, cherche à prouver que ce qu'était possible du temps de Henri IV l'est aussi de son temps ; les hommes sont les mêmes, les Princes aussi : « Est-ce qu'ils n'avoient pas leurs jalousies, leur ambition, leurs intérêts opposez, comme ceux d'aujourd'hui ? » (I, p. 139). Il ajoute : « Pour le Traité en question, nous n'avons pas à faire aux hommes en général, nous n'avons à faire qu'à ceux qui doivent l'approuver » (I, p. 141). Il exhalte son rêve humanitaire : les souverains pourraient sacrifier leur intérêt momentané de conquête, pour assurer la paix perpétuelle : « Qu'on ne nous dise qu'il n'est pas possible de les amener d'autres juges, que Dieu et leur épée » ; en effet, si 18 souverains avaient admis, du temps de Henri IV, son projet d'apaisement universel, pourquoi n'en trouverait-on pas alors un nombre égal ? On voit que l'Abbé prenait d'abord le projet de Sully pour une réalité indiscutable et ne se rendait pas ensuite compte des changements profonds qui s'étaient opérés en Europe pendant quatre-vingts ans.

L'auteur, prévoyant l'objection qu'un antagonisme naîtra entre les différentes religions de la future République univer-

selle, y répond : « Comment concilier le christianisme avec le mahométisme, les Moscovites avec les Calvinistes ? « Il est persuadé que, par la fréquence des rapports, la meilleure religion sortira triomphante de cette lutte : « Aussi on peut s'assurer que la vraye religion, qui est la seule raisonnable, deviendra peu à peu, dans la suite des siècles, la religion universelle » (II, p. 115).

A l'objection que les Turcs ne signent pas de Traités définitifs avec les chrétiens, l'Abbé de Saint-Pierre riposte :

On m'a objecté que c'est un article de la religion des mahométans de ne faire que des trèves et jamais aucun traité de paix avec les chrétiens ; mais ceux qui parlent ainsi ne sont pas bien informez d'une distinction essentielle; il leur est défendu de faire la paix solide et durable avec des ennemis chrétiens, ou égaux en force, ou presque égaux; mais avec des chrétiens qui seraient de beaucoup supérieurs en force, il ne leur est pas défendu de faire une paix solide et durable, puisque sans cela ce serait exposer leur religion dans un péril évident. Or, si le grand seigneur seul devenait ennemi de la société européenne, son empire et sa religion ne seraient-ils pas dans un danger évident? Et d'ailleurs, puisqu'il leur est permis de faire des trèves de vingt ans et de les renouveler, n'en peuvent-ils pas faire de cent ans et les renouveler et ces longues trêves, toujours renouvelées, n'opèrent-elles pas le même effet que la paix perpétuelle ? (II, p. 115-116).

On avait mis en avant une autre objection :

Un de mes amis, qui voudrait que l'on chassât le Turc de l'Europe, avant que de faire avec lui aucun traité de commerce et avant que de le recevoir dans l'Union comme associé, propose que l'Union entreprit la guerre, pour donner aux Polonais ce que les Tartares et les Cosaques, leurs tributaires, ont sur la mer Noire, jusqu'à Constantinople et aux Dardanelles, pour donner aux Vénitiens toute la Grèce et toutes les îles de l'Archipel et Candie, pour rendre Rhodes aux Chevaliers de Malte.

L'Abbé de Saint-Pierre répond en trois points :

1° Ce seul article est peut-être plus difficile à exécuter que l'établissement de la société et il ne semble pas absolument nécessaire pour la sûreté de cette société;

2° Je doute que la plupart des princes de l'Europe aimassent mieux faire une aussi grande dépense en faveur des Polonais, de la maison d'Autriche, de Malte et de la République de Venise, que de recevoir le Turc en l'état qu'il est dans l'Union Européenne ;

3° Si la Société entreprenait une pareille conquête, pourquoi ceux dont on augmenterait le territoire ne payeraient-ils pas une rente, jusqu'à remboursement aux autres Etats de l'Europe, à proportion de ce qu'ils auraient contribué pour une pareille conquête (II, p. 158) ?

Il est assurément très piquant de voir un religieux s'opposer à une entreprise contre les infidèles et lutter, au contraire, pour leur admission dans la République des Etats chrétiens ; nous sommes bien loin de l'époque héroïque des Croisades.

L'abbé de Saint-Pierre en arrive à la plus grave des objections, soulevées contre le projet de Henri IV, celle qu'il poursuivait, indirectement, l'abaissement de la Maison d'Autriche :

Henri IV ne voulait pas réellement établir la société européenne; il voulait, sous ce beau prétexte, former une ligue pour abaisser la puissance de la maison d'Autriche et s'élever lui-même par cet abaissement ; s'il fût venu à bout de son dessein, il aurait trouvé un prétexte spécieux pour se dispenser de former la société européenne, de ce qu'il appelait la République chrétienne.

Sentant combien cette objection était fondée, l'auteur y répond toujours en trois points :

1° Du moins pensait-il que les avantages que chacun des souverains pouvaient tirer de cette société estaient si grands, si évidents, si durables, que cela seul suffisait pour les engager dans la ligue ; 2° Non seulement il croyait que cela convenait à ces souverains, mais ces souverains eux-mêmes et ceux-là entre autres qui ne devaient point profiter des conquêtes que la ligue devait faire sur la maison d'Autriche, comme l'Angleterre, les princes d'Allemagne, Gennes, Florence, étaient enfin entrez dans le même projet, dans les mêmes sentiments que Henri IV ; ce n'est donc pas un projet qui ne puisse convenir aux intérêts des souverains d'aujourd'hui, puisqu'ils ont les mêmes motifs qu'avaient leurs prédécesseurs qui l'avaient agréé ; 3° comment

Henri IV, après avoir formé l'Union dans la vue de rendre la société européenne inaltérable, comment après avoir affaibli la maison d'Autriche, eût-il pu espérer de se dispenser d'entretenir cette union, lui qui n'eût pas douté que les autres souverains de l'Union ne se fussent joints à la maison d'Autriche, pour le contraindre à tenir sa promesse, lui qui n'eût pas pu espérer de pouvoir résister seul à tous les autres. On voit donc que c'était un projet très sensé, très sage dans la supposition qu'il était sincère de sa part et que c'eût été un projet insensé dans la supposition que ce n'était qu'une fourberie et une feinte de sa part; car il y a-t-il rien de plus insensé que de se donner beaucoup de peine, de courir beaucoup de dangers, de faire beaucoup de dépenses pour une chose aussi odieuse et aussi évidemment impossible ? Tel est cependant le dernier retranchement des contradicteurs opiniâtres de ce projet (II, 255).

L'abbé de Saint-Pierre s'escrime de convaincre les Turcs eux-mêmes que ce projet est dans l'intérêt de leur développement intérieur ; son argumentation, sous le titre de : *Intérêt des Mahométans*, est curieuse :

Tout le monde sçait que la grande raison qu'ont les souverains mahométans de ne point établir des collèges et d'éloigner leurs sujets de l'étude des sciences et des Belles-Lettres, c'est la crainte qu'ils ont des schismes et des guerres que causent souvent les disputes des Théologiens. Jusqu'icy ils ont cru qu'il n'y avait qu'une profonde ignorance qui pût les mettre à couvert de ce malheur; mais dès qu'ils verraient qu'étant en *association* avec la société européenne, ils auraient sûreté de la conservation de la paix au dehors et au dedans de leurs Etats ; il est vraisemblable qu'ils prendraient bientôt les méthodes des Etats chrétiens pour l'éducation de la jeunesse et pour l'avancement des arts et des sciences ; ainsi ce serait pour eux un nouveau motif de contribuer de tout leur pouvoir à former et à affermir ce grand établissement; l'Eglise y gagnerait, en ce que plus les Mahométans auraient de lumière, moins ils seraient attachés à leurs dogmes et plus ils seraient disposez à sentir la beauté et la perfection de la religion chrétienne (II, p. 295).

L'auteur ne se rend pas compte que les mulsumans ne seraient pas tentés d'adopter un système, qui devrait aboutir à leur conversion au christianisme.

L'abbé de Saint-Pierre qui n'oublie personne, s'occupe ensuite de *l'Intérêt du Czar* :

Le Czar a montré la passion qu'il avait de faire fleurir le commerce dans les provinces ; il a pour cela de grands avantages du côté de la nature, ce pays est traversé de grandes rivières, il a des ports sur l'océan, sur la mer Baltique, sur la mer Noire, sur la mer Caspienne ; le territoire est très fertile en une infinité d'endroits, le peuple nombreux ; il ne leur manque pour se perfectionner dans les manufactures et dans les arts, qu'un commerce fréquent et perpétuel avec les nations les mieux policées : or, il vient de voir par expérience combien la guerre éloigne l'accomplissement des beaux projets qu'il avait faits de ce côté là ; ainsi il y a grande apparence que, dès qu'il aura connaissance d'un projet qui doit rendre la paix perpétuelle parmi les chrétiens et chez les autres voisins, il cherchera avec empressement tous les moyens de le faire réussir (II, p. 296).

Nous avons vu que la Confédération chrétienne de Sully se composait de 15 Etats ; l'abbé de Saint-Pierre veut que son Union Européenne se compose de 18 Etats, savoir :

« 1° la France ; 2° l'Espagne ; 3° l'Angleterre ; 4° la Hollande ; 5° le Portugal ; 6° la Suisse et ses Associez ; 7° Florence et ses Associez ; 8° Gênes et ses Associez ; 9° les Etats ecclésiastiques ; 10° Venise ; 11° Savoye ; 12° Lorraine ; 13° Danemarck ; 14° Curland avec Dantzig, etc. ; 15° l'Empire ; 16° la Pologne ; 17° la Suède ; 18° la Moscovie. » La comparaison de cette liste avec les 27 Etats qui existent actuellement en Europe est pleine d'enseignements. Il faut aussi remarquer, en comparant cette liste avec celle des Etats du du projet de Sully, que l'abbé de Saint-Pierre, tout en ajoutant de nouveaux Etats, comme le Portugal, la Lorraine et la Moscovie, supprime d'autres Etats, comme la Hongrie et la Bohême. Les bâtisseurs de Royaumes en chambre sont sans pitié !

Loin d'avoir des remords, l'abbé de Saint-Pierre, décidément peu fixé sur le nombre des Etats qui doivent consti-

tuer sa confédération, revient, dans son supplément de 1729, sur la liste publiée en 1713, et reduit le nombre des Etats de 18 à 17 ;

Les dix-sept (17) plus puissans souverains de l'Europe seront invités à signer cette ligue générale, savoir: 1° l'Empereur ; 2° le Roi de France; 3° le Roi d'Espagne; 4° le Roi de Portugal; 5° le Roi d'Angleterre; 6° la République de Hollande ; 7° le Roi de Danemarq ; 8° le Roi de Suède ; 9° le Roi de Pologne ; 10° la Czarine ; le Roi de Prusse ; 12° l'Electeur de Bavière; 13° l'Electeur Pallatin ; 14° les Suisses; 15° le duc de Lorraine ; 16° la République de Venise; 17° le Roi de Sardaigne (t. II, p. 55).

Quelques-uns des états de la liste de 1713 ne se trouvent plus ici et, en échange, quelques états de cette liste ne se trouvent pas sur l'ancienne liste : par un trait de plume, le paisible Abbé bouleversait la carte de l'Europe et, de plus, ses décisions étaient très capricieuses.

Tel était le projet de l'Abbé de Saint-Pierre: une utopie humanitaire, inspirée du projet de Sully est embellie par un cœur généreux ; on l'a souvent cité comme un idéal, que l'humanité éclairée et assagie devrait atteindre dans l'avenir le plus proche possible. Malheureusement, non seulement la paix perpétuelle ne fut pas établie, mais encore le projet de l'Abbé de Saint-Pierre fut suivi des guerres les plus sanglantes parmi toutes ces Puissances de l'Europe toujours inassouvies dans leur soif de conquêtes et de domination.

L

PROJET AUTRICHIEN

(1718)

Nous avons vu l'Autriche aspirant à la possession des pays roumains. Ce désir se manifesta officiellement dans les négociations du Traité de Passarovitz, conclu entre l'Autriche et la Turquie le 21 juillet 1718 [1].

On connaît les phases de la guerre austro-turque qui précéda la signature de ce mémorable Traité. L'Autriche avait occupé la petite Valachie. Le 19 octobre 1717, le Grand Vizir écrivit lui-même au Prince Eugène, lui proposant un armistice. Les instructions impériales l'autorisaient à conclure la paix sur ces bases : l'Autriche garderait ses conquêtes; la Porte abandonnerait les Hongrois révoltés, empêcherait la vente des prisonniers, surveillerait les puissances barbaresques de l'Afrique, rendrait aux Franciscains les Saints-Lieux de Jérusalem et céderait une portion de la Valachie. Le 8 février 1717, le général autrichien Staiville avait conclu avec le Prince de Valachie, Jean Mavrocordato, une convention en six articles, par laquelle on devait empêcher l'armée impériale de passer la rivière Oltul (Aluta).

On avait accepté, pour la conclusion de la paix, la médiation de l'Angleterre et de la Hollande. Mais déjà l'Autriche avait manifesté ses intentions contre la Valachie, en n'admet-

1. Cf. Hammer, XIII, p. 337-354 ; Vendramino Bianchi (secrétaire du Congrès) *Istorica relazione della pace di Posarovicz*, Padova, 1719 ; Zinkeisen, V, p. 563-569.

tant pas que le Prince Mavrocordato fût adjoint aux délégués ottomans ; ceux-ci s'établirent dans le village de Costelitza, pendant que les délégués autrichiens s'installaient à Passarowitz. Le 5 juin 1718, le délégué anglais Sutton ouvrit le Congrès, au nom des Puissances médiatrices.

Voici comment Hammer raconte le coup de théâtre du 17 juin 1718, lorsque l'Autriche émit la prétention de s'annexer les pays roumains : « Dans la cinquième Conférence, les Plénipotentiaires impériaux demandèrent aux négociateurs ottomans très surpris la cession de la Valachie et de la Moldavie tout entières, comme dépendant de Belgrade et de Temeswar. Deux jours après, les Plénipotentiaires ottomans obtinrent, non sans difficulté, la restitution de Novi, arrachée violemment après la paix de Carlowitz, ainsi que la cession des cinq districts de la petite Valachie (19 juin 1718). » Il est curieux de voir que les négociateurs autrichiens prétendaient rattacher les pays roumains à Belgrade et à Temeswar, alors qu'ils en sont séparés par les Carpathes et par le Danube.

Les Turcs diminuèrent les prétentions autrichiennes, grâce à un secours providentiel : la nouvelle que 18.000 Espagnols avaient débarqué sur le territoire sarde. Tout de même, comme le dit Hammer, « la paix de Passarowitz a été, sans conteste, une des plus glorieuses et des plus avantageuses que l'Autriche eût à signer avec l'Empire ottoman ».

LI

PROJET DE DISLOWAY[1]

(1732)

Ce Disloway, comme Grantrye de Granchamp, semble avoir aspiré aux trônes des Principautés roumaines, à l'époque où Grégoire II Ghika régnait en Valachie et Constantin Mavrocordato en Moldavie.

Disloway était Hongrois, de l'entourage du Prince Racotzy, comme l'affirme catégoriquement l'Ambassadeur de France à Constantinople, M. de Villeneuve, dans le rapport qu'il adressa au Ministère des Affaires étrangères le 13 mai 1732; le trône qu'il sollicitait n'était exactement ni celui de la Valachie, ni celui de la Moldavie :

M. Disloway prétend, dit M. de Villeneuve, qu'il y a un grand pays presque inhabité situé sur les confins de la Hongrie et de la Transylvanie et dépendant de la Moldavie et de la Valachie, que ce pays est très fertile et propre par sa situation et par la qualité du terrain à y attirer un grand nombre d'habitans pour y former des colonies, à quoi il suppose qu'il y aurait d'autant plus de facilité que la Hongrie et la Transylvanie, dans lesquelles il dit qu'il a toujours conservé des relations depuis son éloignement, sont pleines de mécontents qui ne cherchent que l'occasion de se soustraire à la domination de l'Empereur. Le dessein de M. Disloway serait d'obtenir du grand seigneur ce pays en souveraineté, et comme il a cru qu'il devait commencer par prévenir, non seulement les oppositions qu'il pourrait rencontrer de la part du

1. Cf. V. Al. Urechia, *Relatiunile Franciei cu România*, p. 118 ; Gion, *Din istoria Fanariotilor*, p. 1-51 ; O. G. Lecca, *Un curieux projet politique au XVIII^e s.* (*La Roumanie* du 11 oct. 1901) ; *Hurmuzaki*, Suppl. I, t. I, p. 483-484.

prince de Valaquie et du prince de Moldavie, mais par se les rendre favorables. Il a fait à ce dernier des propositions à la faveur desquelles, après bien des difficultés, il a obtenu son consentement en l'engageant de lui payer annuellement, par forme de redevance, le dixième de tous les revenus que lui procurerait ce nouvel État, de quelque espèce qu'ils fussent. Assuré du consentement du prince de Moldavie et même de son appui, il a fait, dit-il, sa proposition à la Porte, à laquelle il a fait envisager dans cet établissement un double avantage pour cet empire : l'un, en ce que l'Etat qu'il avait en vue de former mettrait une nouvelle barrière entre ceux du grand seigneur et ceux de l'Empereur, en opposant à ce dernier un pays dont le passage serait toujours libre aux troupes du Sultan ; et le second, en ce que les habitans de ce nouveau royaume pourraient former des corps de troupe toujours employées et toujours utiles au service de la Porte. Il a demandé, en même temps, que la succession héréditaire de cette souveraineté fût assurée à sa famille. Il m'a dit que sa proposition avait été écoutée favorablement ; mais qu'on lui avait opposé un obstacle, en ce que par les derniers traités de paix entre le grand Seigneur et l'Empereur, la Porte s'était engagée à ne jamais favoriser d'entreprise de cette espèce de la part des Hongrois qui avaient suivi le parti du Prince Ragotzi, et qui s'étaient attachés à sa personne. M. Disloway ajoute que c'est pour faire cesser cette difficulté qu'il a pris le parti de quitter le service du prince Ragotzi ; mais que, comme il a besoin de la protection d'un souverain pour s'assurer de la solidité d'une pareille entreprise, il souhaiterait que le Roi voulût lui accorder la sienne, et que cet établissement se fît sous les auspices de Sa Majesté, ce qu'il se persuade de pouvoir obtenir avec d'autant plus de facilité que, d'un côté, il s'agit d'accorder la protection à un état qui serait catholique et que Sa Majesté protège dans toute l'étendue de cet empire, et que, d'autre part, son projet a pour objet de resserrer la puissance de l'Empereur, de diminuer les forces que l'Empereur est en état de lever dans la Hongrie et dans la Transylvanie et d'empêcher qu'il ne donne plus d'étendue à ses états de ce côté-ci.

Quoiqu'il m'ait paru qu'il n'y avait pas beaucoup de réalité dans les idées de M. Disloway et que son projet pouvait même être regardé comme quelque chose de chimérique, j'ai cru cependant devoir lui répondre que je rendrais compte à Sa Majesté de la proposition qu'il m'avait faite et que j'aurais soin de lui faire savoir les intentions du Roi, lorsque j'en aurais reçu réponse.

Tel est, en son entier, le document diplomatiqne.

Quel pouvait être ce pays? On a émis l'hypothèse qu'il s'agissait du territoire de *Vrancea;* mais je dois remarquer que l'Ambassadeur de France ne dit nullement que le pays à prendre est sis « entre la Transylvanie, la Moldavie et la Valachie », mais simplement qu'il est « situé aux confins de la Hongrie et de la Transylvanie ». Il est probable qu'on avait en vue la Petite-Valachie (Olténie) que l'Autriche convoita toujours et occupa pendant quelque temps. Disloway s'agitait probablement en faveur de Racotzy, qui aspirait aux trônes des pays roumains; une fois installé, Disloway aurait cédé la place à son patron. Après le Traité de Passarowitz (1718), la Cour de Versailles voulait mettre les principautés danubiennes à l'abri de l'annexion autrichienne et les réunir sous le sceptre d'un seul Prince. Le candidat était le Prince Racotzy, adversaire bien connu de l'Autriche; dans la suite, celui-ci aurait pu réunir aussi la Transylvanie [1]. La diplomatie française partageant ces vues sous Louis XV, il était tout naturel que Disloway, instrument de Racotzy, s'adressât au Roi de France.

Disloway propose que le nouvel État soit catholique. Il affirme que le Prince de Moldavie a approuvé son projet, à condition qu'il lui payât 10 p. 100 des revenus de la Principauté à créer; il ne dit pas s'il a obtenu également l'approbation du Prince de Valachie. Il se félicite que la Porte ne s'oppose pas à son ambition.

Ce projet était si peu sérieux, qu'il est vraiment étonnant que l'Ambassadeur de France l'ait transmis à son gouvernement, même avec des réserves.

M. de Villeneuve, Ministre des Affaires étrangères, se rendit parfaitement compte du manque complet de fondement de cette proposition et voici sa réponse :

1. V. Urechia, *loc. cit.*, p. 113.

Le projet de M. Disloway nous paraît, comme à vous, chimérique : un État à former entre ceux du grand Seigneur et ceux de l'Empereur; un peuple qui, en même temps, serait catholique et prêt à fournir des troupes aux Turcs ; un établissement qui requiert le consentement de la Porte, celui des princes de Moldavie et de Valachie et par-dessus tout la protection du Roi, tout cela forme un assemblage de circonstances qu'il est impossible de réunir et qui, d'ailleurs, ne sont point faites pour concourir ensemble. En cas que M. Disloway, se souvenant que vous lui avez fait espérer d'en écrire pour savoir les intentions du Roi, vous demandât dans la suite une réponse, dites-lui que l'effet de son idée a paru bien difficile ; que, d'ailleurs, quelque soit l'intérêt que le Roi eût de mettre des bornes à la puissance de l'Empereur, ce n'est pas un motif assez fort pour déterminer Sa Majesté à contribuer à ce qu'un état catholique, qui se formerait sur les frontières respectives de la chrétienté et des Turcs, se rendît dans sa naissance tributaire et dépendant de la Porte ; qu'à la vérité, si cet Etat, une fois formé, se trouvait nécessairement dans cette dépendance, Sa Majesté ne refuserait pas de lui accorder la même protection qu'Elle fait ressentir à tout ce qui s'y trouve professant notre religion.

Il est évident que, sans la faiblesse de M. de Villeneuve de communiquer à Versailles la demande saugrenue de Disloway, on n'en aurait jamais parlé.

LII

PROJET DU CARDINAL ALBERONI [1]

(1736)

Carte IV

Alberoni a été, sans contredit, un des hommes politiques les plus extraordinaires de l'histoire. Lorsque Victor Hugo nous montre comment Ruy Blas, ancien valet, devient Premier Ministre en Espagne, bien des gens accusent d'exagération l'imagination du grand poète français. Mais que dire alors d'Alberoni, dont la vie a été encore plus aventureuse ? Non seulement il parvint à être Cardinal et Premier Ministre, dans un pays étranger, mais encore il s'en est fallu d'une seule voix qu'il ne fût élu Pape !

Parti du peuple, fils d'un pauvre jardinier, ancien chantre à la cathédrale de Plaisance, élevé par pitié dans le couvent des Barnabites de cette ville, instituteur du neveu de l'Évêque

1. Né à Firrenzola, en Italie, le 21 mai 1664, mort le 26 juin 1752. Saint-Simon l'appelle : « lie du peuple, bouffon, bas vallet, faiseur de potages ». — Cf. J. Rousset de Missy. *Vie d'Alberoni*, La Haye, 1719, in-12; Bersani *Storia del cardinale Giulio Alberoni*. Piacenza, 1862; G. Battista Guarini, Il testamento « balcanico » del Cardinale Alberoni (*Giornale d'Italia*, 18 maggio 1913); Lavisse et Rambaud, t. VII, p. 37-43, 62-79 ; Maldonado-Morcañez, El Cardinal Alberoni (*Rivista de España*, 1884); E. Bourgeois, *Lettres intimes de J.-M. Alberoni*, Paris, 1892; G. Valbert, Alberoni (*Rev. des Deux Mondes*, 1893, p. 662-673); A. Bourgeois, *Le secret des Farnèse. Philippe V et la politique d'Alberoni*, 1911 ; G. Hanotaux, *Rec. des Instr. aux Amb. de Fr.*, vol. XVII (Rome, II), Paris, 1911 ; C. Cantu, *Hist. Un.*, vol. XVI et XVII, Paris, 1863; A. Professione, *Il Ministero in Spagna e il processo del card. Alberoni*, Turin, 1897; L. Wiesener, *Commencement d'Alberoni*, etc., Angers, 1892; C. Malagola, *Il Card. Alberoni e la repubblica di San Marino*, Bologna, 1886; Zinkeisen, V, p. 709; G. Bianchi, *G. Alb. e il suo secolo*, 1901.

T. G. DJUVARA. — Cent projets de partage de la Turquie

Imp. Ch. Delagrave - Paris.

G. Berni, secrétaire de l'Évêque Al. Roncovieri, Alberoni s'infiltra doucement à la Cour du Duc de Parme et parvint à se faire envoyer d'abord comme Agent auprès du Duc de Vendôme, général de l'armée française en Italie, et plus tard comme Agent politique à Madrid (1713). A cette époque, la Princesse des Ursins était la favorite de Philippe V et dictait ses lois à la Cour espagnole. Alberoni fut si insinuant, si habile, qu'il négocia secrètement et conclut le mariage du Roi avec Élisabeth Farnèse, l'héritière du trône de Parme; il obtint, en même temps, l'exil de l'omnipotente favorite (25 décembre 1714). Bientôt il fut nommé Premier Ministre et après Archevêque de Séville (1717). Dans ces postes importants, il releva le prestige de l'Espagne, activa les forces du Royaume, conquit la Sardaigne et la Sicile et organisa l'État au point de vue économique. Il préleva un impôt pour la « cruzada ». Mais la flotte anglaise détruisit la flotte espagnole près de Syracuse. Après la signature du Traité de la Quadruple-Alliance (1718) entre la France, l'Autriche, l'Angleterre et la Hollande, il projeta de conclure une alliance avec la Russie, la Suède et la Turquie. Mais la conspiration de Cellamare, Ambassadeur d'Espagne à Paris, fut découverte (1718) et la France déclara la guerre à l'Espagne (1719). Le Roi Philippe V, effrayé par tant de complications, ordonna à Alberoni de quitter immédiatement l'Espagne (5 décembre 1719). Il erra longtemps, persécuté et chassé de partout, dans la plus noire misère. Se trouvant, en février 1720, à Sestri di Levante, sur territoire gênois, il fut arrêté, d'ordre du Vatican. Le Pape Innocent XIII le fit condamner à quatre années de réclusion dans un couvent. Avec son esprit d'intrigue, il fut gracié le 20 décembre 1723 et parvint même à se faire envoyer comme Légat du Saint-Siège à Romagne (1738).

Les vastes combinaisons de ce politicien aventureux et audacieux ont été condensées dans un *Testament politique*

dont l'authenticité avait été contestée, comme celle du Testament de Pierre le Grand. Et, en effet, le livre publié à Lausanne, en 1753, était l'œuvre de deux publicistes français, Duray de Morsant et Maubert de Gouveste. Aujourd'hui, le doute n'existe plus, puisque mon excellent collègue, M. Mil.-R. Vesnitch, a trouvé au Museo Civico Correr de Venise (Codice Correr, 1206/2643) une copie italienne authentique de l'original italien intitulé : *Progetto del Cardinale Alberoni per ridure l'Impero Turchesco alla Obedienza dei Principi Cristiani e per dividere tra di essi la conquista del Medesimo ;* la dernière partie du manuscrit contient un *Projetto di una Dieta Perpetua*[1].

M. Vesnitch pense qu'Alberoni a pu s'inspirer d'un travail fait par la Propaganda fide, publié dans différentes langues et intitulé : *Représentation cordiale et Exhortation vraiment paternelle, comment on pourrait, selon les vues du Saint-Siège Apostolique de Rome, entre les Puissances chrétiennes, non seulement remédier à ces désordres qui jusqu'à présent ont ruiné les États et les Peuples, mais aussi rétablir une amitié indissoluble et durable*, etc.[2]. Je reproduis, de cet appel, la conclusion III, qui a trait à notre sujet :

Les Cours de France et d'Espagne..... assisteront de toutes leurs forces la maison ducale d'Autriche tant contre l'ennemi juré du nom chrestien, que contre tous les adversaires de l'Eglise et

1. Une partie de ce manuscrit avait été publiée à Venise (Stabil. typ. di P. Naratovich, 1806, in-8° de 32 pp.) par Tipaldo Foresti, à l'occasion du mariage d'un ami, sous le titre : *Per le auspicantissime Nozze del signor Giulio Squetarolli colla signora Giuseppina Sartori* (V. compte rendu de C.-C. Casati, dans la *Rev. des Quest. hist.*, 1869, t. VI, p. 582). De plus, M. Vesnitch nous apprend que le *Mercure hist. et pol.* de La Haye (t. XCIX, p. 467-476) a publié déjà, en 1735, un *Système de pacification générale dans la présente conjoncture,* traduit de l'italien par « l'éminentissime Cardinal Alberoni » ; le texte diffère des versions italienne, allemande et anglaise.

2. Archives du Ministère des Affaires étrangères de France. fonds Rome. 1733-1736, suppl. 17.

les renégats qui lui ont fait tant de mal dans les guerres d'Italie (p. 13). La maison archiducale d'Autriche, aidée par la Russie et les autres pays, doit chasser les Turcs de l'Europe, « reconquérir la terre sainte, reprendre tous les lieux sacrés et y établir la maison de Lorraine » (p. 15).

Voici le résumé du fameux projet d'Alberoni [1].

Alberoni commence par se plaindre des mesquines mésintelligences qui séparent les Princes chrétiens, au lieu de les réunir tous contre l'ennemi commun. Je reproduis ces doléances d'après le texte original italien :

Ell' è una cosa sorprendente, il vedere li principi cristiani, che sono tanto gelosi del loro onore, cosi impazienti di vendicare forsino le ombre delle loro ingiurie, il vederli, dico, cosi facilmente concitarsi l'uno contro l'altro per ogni piccolo accidente, e nel tempo stesso istare cosi vilmente oziosi alli maggiori affronti, mancamente di fede, ladronecci e depredazioni degl' Infideli.

Et pourtant si tout le monde, sincèrement, aidait à une entente, on arriverait facilement à chasser les Turcs, non seulement de l'Europe, mais même des provinces limitrophes de l'Asie et de l'Afrique : « La conquista dell'impero turchesco è ora cosi facile da eseguirsi che niente vi manca se non una stretta e sincera unione tra le Potenze cristiane ».

1. *Testament politique du Cardinal Alberoni, recueilli de divers mémoires, lettres et entretiens de Son Eminence,* par Monseigneur A. M., traduit de l'italien par le Comte R. R. M., Lausanne, chez MM. Bousquet et comp., 1753, in-12 de xx-338 pp. — *Das Welteberühmten Cardinals Alberoni Vorschlag das Türkische Reich unter der Christlichen Potentaten Botmässigkeit zu bringen; samt der Art und Weise wie dasselbe nach der überwindung unter Sie zu vertheilen,* etc. *Aus dem Italiänischen nach dem Original Welches in eines vor nehmen Ministers Hände ist, übersetzt,* Gedrukt im Jahre 1736. — *Cardinal Alberonis scheme for reducing the Turkich Empire to the obedience of Christian Princes and for a partition of the conquets. Together with a scheme of a perpetual dict for establishing the public tranquility. Translated from an authentick copy of the Italian manuscript in the hands of the Prince de la Torella, the Sicilian Ambassador at the Court of France,* London, 1736, de 36 ff. L'œuvre française est apocryphe, comme l'a démontré M. Vesnitch, tandis que les deux traductions allemande et anglaise ont été faites, du vivant d'Alberoni, sur l'original italien.

L'habile homme justifie une attaque générale, en rappelant comment les Turcs ont conquis tous les territoires qu'ils possèdent :

Alcuni forse più scrupolosi dubiteranno se la guerra da muoversi agl'infedeli si possa in questo progetto giustificare : ma per sciogliere ogni obbietto di tal sorta basterà il dire che li Turchi non possiedono nel mondo un piede di terreno che non l'abbiano acquistato a forza di sacrilegi, imposture, violenze, minacce et oppressioni.

Nè vi puo esser luogo ad evitare sopra il motivo di muovere la guerra contro di essi dache non si puo negare a Christiani il diritto di ricuperare cio che gl'Infedeli usurparono contro ogni *gius* umano e poichè ogni Sultano nella sua coronazione fa un solenne voto di distruggere la Cristianità.

Il faudrait, au préalable, réunir un Congrès à Regensbourg, pour conclure l'alliance et fixer le concours armé que chaque allié devra prêter : une caisse centrale sera instituée à Venise, qui procurera l'argent nécessaire. Alberoni établit comme suit le nombre des troupes à fournir : les Latins, conduits par l'Empereur, 100.000 hommes ; les Russes, 100.000, exclusivement employés contre les Tartares ; le Roi de Pologne, 30.000 ; le Roi de Danemark, 10.000 ; le Roi de Suède, 10.000 ; le Roi de France, 30.000 ; le Roi d'Espagne, 20.000 ; les Rois de Sicile, de Naples, de Portugal et de Sardaigne, les Républiques de Venise et de Gênes et les cantons helvétiques, chacun 10.000. L'ensemble de l'armée continentale serait donc de 370.000 hommes. La coalition des Puissances chrétiennes disposerait, en outre, d'une formidable flotte de 100 grands vaisseaux de guerre et de 40 frégates : 40 envoyés par l'Angleterre, 15 par le Portugal et par Venise, 30 par la Hollande, 15 par la France, 15 par l'Espagne, 5 par Naples, 5 par Gênes. En plus, Alberoni demandait une seconde flotte, organisée par la France, l'Espagne et le Portugal, pour tenir en respect les vassaux turcs de Tripoli, de Tunis et d'Alger ;

pour ce surcroît de sacrifices, ces trois puissances obtiendraient ces trois ports.

Alberoni, convaincu que les croisades avaient échoué parce qu'on n'avait pas fixé, à l'avance, le mode de partage des territoires à conquérir, conseille que le Congrès de Regensbourg stipule nommément ce que gagnera chaque allié ; on évitera ainsi, après la guerre, les injustices au détriment des petits États.

Voici comment départage Alberoni les possessions turques ; je reproduis la traduction de M. Vesnitch, que j'entremêle du texte original italien :

a) Le duc de Holstein-Gottorp doit être déclaré Empereur de Constantinople, avec tous les titres prérogatives et privileges qu'ont eu les derniers Empereurs byzantins, à l'exception des changements prévus plus loin. A cet Empire doivent être annexés, à l'exception des réserves indiquées plus bas, tous les domaines turcs en Asie, avec la province de Roumélie en Europe. L'ordre de succession doit être héréditaire dans sa descendance mâle.

b) Comme ce vaste dessein ne peut pas être entrepris sans l'influence et le pouvoir de l'auguste Empereur des Romains, et comme son illustre Maison a été toujours le rempart du monde chrétien contre les invasions des Mahométans, toute la Bosnie, la Serbie, l'Esclavonie, la Macédoine et la Valachie doivent être cédées en propriété à Sa Majesté Impériale, et être placées sous les mêmes provisions, dispositions et règles de succession avec ses pays héréditaires, comme c'est arrangé par la sanction pragmatique. Sa Majesté Impériale Romaine doit aussi avoir la préséance sur l'Empereur de Constantinople et sur tous les autres potentats chrétiens.

c) Les domaines de Sa Majesté Czarienne étant de grande étendue, et comme cette princesse extraordinaire (Anna) a donné déjà les plus éclatantes preuves, que la liberté publique et la propagation de la religion forment son ambition principale, nous avons la meilleure raison d'espérer qu'elle considérera la prise en possession d'Azov et de Tatarie comme une raisonnable compensation. Elle consentira à la restitution de la Finlande à la couronne de Suède, ce qui contribuera beaucoup au maintien de la tranquillité dans le Nord.

d) « Siccome pure li stati di Francia sono vastissimi e floridissimi

e che Sua Maestà Cristianissima ha dato nel corso dell'ultima guerra le più evidenti testimonii di non essere punto dominata dallo spirito di ambizione, cosi è presumibile ch'Ella vorrà contentarsi della cessione di Tunisi e della gloria di aver tanta parte nella distruzione del nemico inveterato della Cristianità. »

e) Pour récompenser le zèle de Sa Majesté catholique, les confédérés doivent céder l'Algérie à l'Espagne, ainsi que la Tripolitaine au Portugal, « non dovendosi omettere di ricordare che li antecessori di S. M. portoghese si sono spesso segualati per la Fede contro gl'Infedeli di quel paese ».

f) « Sicome le massime della Granbrettagna come di un paese di commercio non permetteranno alla sua nazione di estendere troppo i suoi dominî », l'île de Crète et la ville de Smyrne doivent être attribuées à l'Angleterre. Pour les mêmes raisons l'île de Rhodes avec la ville d'Alep doivent être cédées à la Hollande.

g) Pour faire justice à Sa Majesté Danoise, et attendu que ce pays ne peut point aspirer à des dominations lointaines, il faudra lui céder le duché de Holstein-Gottorp, et pour les mêmes raisons la Finlande à la Suède, ainsi que la Toscane à Sa Majesté Sicilienne.

h) « Sua Maestà Sarda avendo un incontrastabile titolo derivato dai suoi maggiori al Regno di Cipro, esige la giustizia che sia esso dato a quel giovine Eroe discesso da una stirpe di Principi che furono spese volte celebrati per il loro valore contro gl'Infedeli. »

i) Sa Majesté Prussienne étant déjà maître de grandes et florissantes possessions, les deux îles de Negroponte présenteront une valable addition à ses territoires.

j) Les possessions de la maison de Bavière doivent être agrandies du royaume de Bohême.

k) Le royaume de Pologne ayant servi pendant plusieurs siècles de rempart à la Chrétienté ; comme, d'autre part, ce malheureux pays a été un champ de guerre et d'autres calamités pendant les quarante dernières années, il faut lui céder la Moldavie et la Tatarie de Budziac. Sa couronne doit être déclarée héréditaire dans la maison de Saxe.

l) « La republica di Venezia merita le più affetuose considerazioni di tutti li Cristiani essendo ella una delle loro barriere contro gl'Infedeli e di tutte le Potenze cristiane la più esposta al loro furore. » Tous les confédérés accorderont à Venise de grand cœur toute la Dalmatie, en lui restituant, en même temps, la Morée,

1. Ailleurs, le *Testament politique* accorde la Dalmatie à l'Autriche ;

qui lui fut arrachée il y a une vingtaine d'années. De même qu il faudra céder à Gênes cette partie de la vieille Grèce appelée aujourd'hui Livadia et établir sa souveraineté en Corse.

m) Les Chevaliers de Malte se contenteront de la gloire d'avoir contribué à la chute de leur ennemi séculaire. Les cantons de Suisse et les Grisons se contenteront de la double paye à leurs troupes pendant la durée de la guerre, ne pouvant pas avoir des prétentions d'étendre leurs territoires.

n) « Tutte le isole dell'Archipelago non nominate in questa divisione saranno riservate per premio di quei Giovani Principi o di quei generali che si saranno più distinti nel corso della guerra. »

Telle était la répartition territoriale d'Alberoni. Certains pays, comme la France, Malte et la Suisse, auraient été médiocrement satisfaits de recevoir plutôt des prix de vertu Montyon que des acquisitions territoriales. On remarque aussi qu'Alberoni ne souffle mot du Pape, ce qui est un manquement de la part d'un haut prélat. Dans l'œuvre apocryphe de Gouveste et de Morsant, le Souverain Pontife réalisait quelque chose qui était moins que rien : « Le Pape, enfin, à qui on feroit envisager l'abaissement des Vénitiens, comme le préliminaire de la ruine des Turcs, feroit des vœux pour la perte de l'ennemi du nom Chrétien et se reposeroit du reste sur la Providence ».

Alberoni envisage les difficultés qui surgiront, à la suite de cette nouvelle organisation politique. Aussi décide-t-il que la nouvelle religion de Constantinople sera conforme à la Paix de Westphalie de 1648, sans toutefois contrarier les Églises orthodoxe, arménienne et cophte. Il prévoit également que les relations commerciales seront réglées par des mesures égales pour tout le monde, sans aucun privilège pour personne, conception vraiment remarquable pour l'époque. Il proclame aussi la navigation libre, pour tous les pavillons, dans les

quant à la Grèce, il dit : « La Grèce serait devenue le fruit de la guerre suivante ».

eaux de l'Archipel, et décide la suppression des forteresses des Dardanelles. Par mer, la suprématie de l'Empereur de Constantinople finissait à Gallipoli.

Suit le plan de campagne, qui peut être résumé en sept points :

1° L'attaque sera poussée simultanément par tous les Princes chrétiens, pour surprendre les Turcs; les Russes, spécialement, avanceront en Crimée et prendront Azof;

2° La Pologne, le Danemark et la Suède assiégeront Kozim (Hotin), passeront le Dnister et feront la conquête de la Moldavie, des territoires des Tartares, de Trébizonde et des autres places fortes du nord-ouest de la mer Noire ;

3° L'armée allemande se réunira à Belgrade et attaquera Nisch, Widin, Nicopole et les autres forteresses du Danube ;

4° L'armée française et les armées des autres puissances méridionales attaqueront la Grèce ;

5° Les deux flottes se réuniront à Messine, attaqueront d'abord les îles de l'Archipel et prendront Mitylène et Ténédos ; ensuite elles se porteront contre les places fortes des Dardanelles, qui avaient été étudiées par un spécialiste, Berni; enfin, Constantinople serait assiégée par Galata;

6° La paix et la justice seraient garanties en Europe ;

7° Il sera institué un Congrès permanent à Regensbourg (Ratisbonne) en vue d'empêcher les guerres, à l'avenir; tous les États chrétiens y enverront des délégués ; le Congrès fonctionnera comme le Congrès de la Confédération germanique ; les Souverains récalcitrants seront obligés par la force de se soumettre aux décisions du Congrès [1].

Le Congrès de Ratisbonne devait prendre les dispositions suivantes :

1. Mil. B. Vesnitch, Cardinal Alberoni, an italian precursor, of Pacifism and International arbitration (*The American Journal of International Law*, January 1913, p. 51-107) ; *Id.*, Le Cardinal Alb. pacifiste (*Rev. d'hist. dipl.*, 1912, p. 352-391).

1° La religion dans l'Empire de Constantinople doit être établie sur la base de la paix de Westphalie, sans préjudice aux droits, à la doctrine ou à la discipline des Église grecque, cophte ou arménienne;

2° On s'accordera sur un tarif douanier général pour toutes les Puissances chrétiennes, sans distinction ou privilèges spéciaux en faveur d'aucune nation;

3° Aucun Prince ou État ne prétendra à la souveraineté de l'Archipel, ce qui aidera beaucoup à favoriser le commerce et à empêcher les disputes pour les affaires commerciales;

4° Les fortifications des Dardanelles doivent être démolies;

5° Le *dominium maris* des Empereurs de Constantinople devra être limité par les détroits de Gallipoli.

Enfin Alberoni, par un généreux effort d'altruisme, s'élève à la plus haute conception humanitaire, en proposant un tribunal suprême d'arbitrage et de paix. Comme le dit M. Vesnitch, Alberoni a été dans le fond de son être un pacifiste convaincu, malgré les nécessités où il s'est trouvé de faire des guerres; il écrivait, dès le 13 février 1719 : « La guerra è un castigo de Dio! » Il marcha donc sur les traces de ses prédécesseurs : Du Bois, Sully et l'abbé de Saint-Pierre, tout en n'empruntant rien à leurs ouvrages, et formula ainsi ses propositions :

1° Il y aura à l'avenir une Diète perpétuelle, composée de ministres ou députés de toutes les Puissances chrétiennes. Elle se réunira à Ratisbonne, sous les règlements et formes de procédure en usage actuellement pour la Diète germanique;

2° Toutes les controverses qui pourraient surgir entre les Princes ou États chrétiens pour un motif de religion, de succession, de mariage ou pour toute autre cause ou prétexte, seront tranchées par le nombre de voix exigé pour la constitution de l'Empire. Ces décisions doivent être prononcées

dans le terme d'une année, à partir du jour où l'affaire sera soumise à la Diète ;

3° Dans le cas où l'une de ces Puissances en litige refuserait de se soumettre aux décisions de la Diète qui doivent être notifiées en forme authentique dans un délai de six mois, alors cette Puissance sera considérée comme perturbatrice de la tranquillité publique, et la Diète procèdera contre elle, par l'exécution militaire, jusqu'à ce qu'elle se soumette à ses décisions et répare tous les dommages et toutes les dépenses de la guerre, faites à cette occasion. Le contingent à fournir par chaque Prince ou État dans un cas pareil sera réglé sur la base établie pour l'Empire.

Cent soixante-dix-sept ans se sont passés depuis qu'Alberoni exprimait ce beau vœu et nous avons vu comment les Puissances balkaniques *chrétiennes*, quoique alliées entre elles et à peine sorties d'une guerre victorieuse, admirent la proposition d'arbitrage offerte par un Empereur. Et pourtant il existe une Cour permanente d'arbitrage, entourée d'un grand prestige. Il y aurait de quoi désespérer, si l'on ne savait que la Justice avance *pede claudo*.

LIII

PROJET AUTRICHIEN [1]

(1737)

On connait les campagnes des Russes et des Autrichiens alliés contre les Turcs, pendant les années 1737 à 1738.

Dès le mois de mars 1736 deux armées russes envahirent le territoire ottoman et occupèrent Azof. L'Autriche voulait d'abord négocier; le Comte de Bonneval exhalait sa bile : « Prendre l'Autriche pour médiatrice, c'est se confesser au renard. » Le cabinet de Vienne finit aussi par déclarer la guerre à la Porte. La Turquie montra beaucoup de vitalité en luttant à la fois contre les deux puissants Empires. Elle fut soutenue par la diplomatie française, représentée à Constantinople par le Marquis de Villeneuve [2]. Pour la première fois, la S. Porte soumit sa cause au jugement de l'Europe : le Grand Vizir écrivait à l'Empereur, au Cardinal Fleury et aux cabinets de Londres, de La Haye et de Venise.

Les conférences de la paix débutèrent en 1737 à Soroka, selon le désir exprimé par la Porte, mais elles furent bientôt

1. Cf. De Keralio, *Hist. de la guerre des Russes et des Impériaux contre les Turcs en* 1736, 1737, 1738 *et* 1739 *et de la paix de Belgrade qui la termina*, Paris, Debure, 1780, 2 vol. in-8°; Dapontès, *Ephémérides daces, ou Hist. au jour le jour de la guerre de Quatre ans* (1736-39) *entre les Turcs et les Russes*, publié par G. Legrand, Paris, 1880-1881, 2 vol.; J. Valcean, Un proect de desmembrare a Turciei in secolul XVIII (*Vointza Nationala*, 11-12 Jul. 1903).

2. Dans les instructions qu'il reçut, on lui recommandait d'employer « tous les ressorts imaginables pour que les Moscovites ne pussent obtenir dans la mer Noire une liberté de navigation qui s'étendrait bientôt jusqu'à la Méditerranée ».

après transférées à Nemirov, en Pologne, à l'instance de l'Empereur de Russie. Les plénipotentiaires russes et autrichiens formulèrent leurs prétentions, résumées de la sorte par M. Vandal : La Russie demandait le droit de navigation sur la mer Noire et toutes les côtes septentrionales de cette mer, du Caucase à l'embouchure du Danube, y compris la Bessarabie. La Valachie et la Moldavie étaient réunies en un Etat indépendant, mais la religion orthodoxe y était garantie par la Russie; l'Autriche réclamait toutes les parties de la Serbie qu'elle ne possédait pas encore, avec Nisch et Widin; en Bosnie, elle demandait Zoornic, Bihaci et Novi-Bazar; en plus, l'Empereur se réservait le droit de s'entendre avec la Czarine pour obtenir la Valachie et toutes les positions à la gauche du Danube qu'elle occupait déjà. Kéralio dit : « L'Empereur demandait la Moldavie, la Valaquie, le remboursement des frais de guerre » (I, 156).

La Turquie résista à ces prétentions; elle exigeait la restitution des territoires occupés par les armées austro-russes. La guerre continua. Le 17 juillet 1737, le Baron de Tott, officier hongrois au service de la France, quitta le camp turc avec une lettre du Grand Vizir, par laquelle il demandait la médiation du cabinet de Versailles. Le Ministre des Affaires étrangères Amelot écrivait à Villeneuve : « Il faut que les Turcs sortent de la léthargie dans laquelle ils sont plongés et qu'ils opposent du moins quelques forces pour retarder le progrès des armes de leurs ennemis; tous les efforts que le Roi pourrait faire seraient inutiles si les Turcs, en abandonnant tout, veulent hâter leur perte [1]. »

Les troupes autrichiennes pénétrèrent dans la petite Valachie; mais l'Autriche ne disposait plus de l'épée du Prince Eugène, mort le 21 avril 1736. Le général Vallis passa

1. Lavisse et Rambaud, VII, p. 148.

l'Oltul (Aluta) et parvint jusqu'à Bucarest; le général Ghillani, qui servait sous ses ordres, avait pris Campulung et s'était assuré les passages des Carpathes vers la Transylvanie. Vallis étant obligé de se rendre à l'Assemblée réunie à Hermaunstadt, pendant son absence 1.000 Janissaires débarquèrent en Valachie par Nicopoli; le major Hagenbak, qui se trouvait à Caracal, repoussa l'attaque des Turcs. Le 15 juillet 1738, une bataille eut lieu à Mehadia, entre les Turcs et les Autrichiens; les Turcs prirent Orsova. Mais la France signa la paix avec la Suède le 10 novembre 1738 et celle-ci offrit l'alliance à la Turquie.

Les Russes, de leur côté, avaient passé le Pruth; le 11 septembre 1739, le maréchal Münick se dirigea vers Jassy.

Mais la France intervint d'abord auprès de l'Autriche. Le 19 août 1739, le Ministre autrichien, comte de Neuperg, revint dans le camp posé devant Belgrade, où se trouvait aussi Villeneuve; il demandait que la Turquie rasât la forteresse d'Orsova et lui cédât la petite Valachie; les Turcs refusèrent. Les délibérations conduites par l'Ambassadeur français, portèrent aussi sur les fortifications de Belgrade; on tomba d'accord que seules les fortifications levées par les Autrichiens seraient détruites, mais que les vieilles fortifications turques seraient conservées.

Sous les auspices de Villeneuve, la Turquie put obtenir le Traité de Belgrade, conclu le 1^er^ septembre 1739. La Russie, se voyant abandonnée par l'Autriche et menacée par la Suède, dut approuver le Traité. L'Empereur Charles VI d'Autriche céda à la Turquie la Serbie, la partie de la Bosnie acquise par le Traité de Passarowitz et la petite Valachie : le Danube, la Saxe et les Carpathes formaient de nouveau la frontière entre les deux Empires. La Russie fut obligée de restituer à la Porte tous les territoires conquis, de raser la forteresse d'Azof et de renoncer à ses prétentions de navigation sur la

mer Noire, où aucun navire de guerre russe ne devait pénétrer.

Le Traité de Belgrade, selon M. Vandal, interrompit pendant cent vingt ans la marche de l'Autriche vers l'Orient et assura le réveil des nationalités chrétiennes; c'est le dernier Traite glorieux conclu par la Porte.

Comme récompense de ses efforts, le Marquis de Villeneuve obtint, le 8 mai 1740, le renouvellement des capitulations et l'augmentation des privilèges y stipulés; les droits acquis alors sont encore en vigueur dans l'Empire Ottoman.

CARTE DE L'EMPIRE OTTOMAN
dressée par ABUBEKIR EFFENDI géographe turc,
suivant les divisions des Beylerbas, Bachalas et Beylas
La résidence des BEYS est désignée par une queue
de cheval, celle de Bachas par deux, celle de
Beglierbeys par trois.
KARA DEGNISI
NOGAI TATAR VIL
M. Caucaso o Tauris
DON KSAK VIL
KASAK VIL
PODOL VIL
BOC-DAN VIL
MENGRELI VIL
ABAZZA VIL
CURSI VIL
ERMEN VIL
CHIPROS VIL
GIERIT VIL
MORA VIL
MARMARA DEGNIS
STAMBOL
HEDRINE
SOFIA
BUDIN
SIVAS
HALEP
RODOS
MISIR
MEDINE
BASRA
DESERTA PIEROSA
ARABIA DESERTA
ARENOSA
Frat Su

LIV

LE PROJET DU MARQUIS D'ARGENSON[1]

(1738)

Carte V

Né d'une illustre famille, René-Louis de Voyer, Marquis d'Argenson, Ministre des Affaires étrangères sous Louis XV, était d'une grande intégrité de caractère et jouissait d'une haute autorité morale; en parlant de « son plus ancien ami », Voltaire dit de lui qu'il fut « le meilleur citoyen qui eût jamais tâté du Ministère » et il le croyait « plus propre à être Secrétaire d'Etat dans la République de Platon qu'au Conseil d'un Roi de France. »

A partir de l'époque, où le Marquis d'Argenson écrivit ses mémoires, jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, il y eut une levée générale de boucliers contre les musulmans. Voltaire s'enthousiasmait pour la cause des Grecs; André Chénier écrivait [2] :

> Salut, Dieux de l'Euxin, Hellé, Sestos, Abyde,
> Et nymphe du Bosphore et nymphe propontide,
> Qui voyez aujourd'hui du barbare Osmalin
> Le croissant oppresseur toucher à son déclin.

1. Né le 18 octobre 1694, mort le 26 janvier 1757. Fils de l'ancien Ministre de la Justice du même nom, il débuta comme Conseiller d'Etat (1720) ; Intendant dans le Hainaut, Grand-Croix Chancelier de l'Ordre de Saint-Louis, Ministre de la Justice (1721), Membre de l'Académie des Inscriptions, Ministre des Affaires étrangères (1744-1747). Principaux ouvrages : *Hist. du droit public ecclésiastique fr.*, Londres, 1737 ; *Traité de l'admission de la démocratie dans un Etat monarchique*, Amsterdam, 1764; *Essais*, Amsterdam, 1785. — Cf. *Mémoires du Marquis d'Argenson, Ministre sous Louis XV*, publ. par un de ses neveux, Paris, 1825; Karl Durand, *Die Memoiren des Marquis d'Argenson*, Berlin, 1908; J. Joran, p. 156-162.

2. *Elégie Orientale*, 1784 ; Cf. A. Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, Paris, 1885-1889, I, p. 59.

Dans son *Ode VII tirée du psaume LXXV et appliquée à la dernière guerre des Turcs*, J.-B. Rousseau s'écriait :

L'ambition guidoit vos escadrons rapides,
Vous dévoriez déjà, dans vos courses avides,
Toutes les régions qu'éclaire le soleil.
Mais le seigneur se lève ; il parle et sa menace
Convertit votre audace
En un mortel sommeil [1].

Le Comte de Marsigli, qui avait fait une campagne contre les Turcs, publia en 1732 un grand ouvaage, en français et en italien : *L'état militaire de l'Empire ottoman, ses progrès et sa décadence* [2], où il s'efforçait de prouver qu'il suffisait d'une alliance entre l'Empereur, les Vénitiens, la Pologne et la Russie pour le démembrement complet de la Turquie : « Ces puissances n'ont qu'à marcher, disait-il, et sans combattre, chacune n'a qu'à se mettre en possession de ce qui lui sera échu en partage par le Traité d'alliance. »

D'Argenson partageait les sentiments de ses contemporains, imbus des souvenirs de l'antiquité classique. Seulement, bien loin de suivre l'exemple de ses prédécesseurs et

1. *Œuvres choisies de M. Rousseau*, Paris, 1744, p. 22. J.-B. Rousseau composa encore l'*Ode V aux Princes chrétiens sur l'armement des Turcs contre la République de Venise, en* 1715, où l'on lit (*Ib.*, p. 112) :

O honte, ô de l'Europe infamie éternelle !
Un peuple de brigands, sous un chef infidèle,
De ses plus saints remparts détruit la sûreté.

2. La Haye, 1732, gr. in-fol. — L.-F. Comte de Marsigli, né à Bologne en 1653, mort dans la même ville en 1730. Se mit au service de l'Autriche, fut le prisonnier des Turcs à Raab (1683). Membre de l'Académie des Sciences de Paris et de la Société Royale de Londres, il publia encore plusieurs ouvrages, parmi lesquels une *Description du Danube*, en latin (1726), tr. en fr., La Haye, 1744, 6 vol. in-fol. ill. Je reproduis d'après l'*Etat militaire* une carte très intéressante d'Abubekir, géographe turc. Elle présente cette particularité : alors que les villes de Bude, de Belgrade et de Sofia sont marquees comme étant occupées par des Pachas (à une, à deux et à trois queues de cheval, ce qui équivaut à Bey, Pacha et Belerbey), les villes de Bucarest et de Jassy sont marquées par des croix. En effet, même lorsque la Valachie et la Moldavie payaient un tribut à la Porte, elles gardèrent leur autonomie et il n'y eut jamais ni mosquées, ni administration turque dans les principautés roumaines.

T. C. DJUVARA. — Cent projets de partage de la Turquie.

Imp. Ch. Delagrave - Paris.

de distribuer, de droite et de gauche, les dépouilles de l'Empire ottoman, cet homme d'Etat, vraiment profond, a, pour la première fois, une conception plus haute de la question d'Orient. Plus d'un siècle à l'avance, il prophétise ce qui devra se réaliser plus tard : le réveil des nationalités chrétiennes de l'Orient européen. Il va plus loin : il conseille que l'on aide à ce processus, naturel et juste, en donnant ainsi la possibilité aux Etats et Royaumes chrétiens de se constituer; par cela même, il veut empêcher l'Autriche de mettre la main sur les provinces turques et s'il ne s'élève pas également contre les tendances russes, c'est qu'à son époque la Russie n'était pas trop à craindre. Ecoutons comment le Marquis d'Argenson développe cette idée généreuse, que nous rencontrons pour la première fois sous la plume des amateurs de partages de la Turquie :

La première grande révolution qui arrivera probablement en Europe sera la conquête de la Turquie... Ce n'est donc plus au fond qu'on doit songer, comme des temps de nos anciens grands politiques, à laisser l'Empereur suffisamment plus fort pour défendre la chrétienté des entreprises des Turcs. Il faut, au contraire, pourvoir à ce que l'Empereur ne dépouille pas un jour, dans une belle campagne, le Turc et ne s'approprie pas toute la Turquie en Europe. Quand cela arrivera, il faudra que chacun en ait sa part, qu'on y établisse, si vous voulez (*tel est le mieux*) plusieurs états particuliers chrétiens qui fassent refleurir l'ancienne Grèce et le beau pays du Nil, ces belles îles de l'Archipel, afin que cela contrebalance l'Empereur par les derrières. En un mot, être attentif de façon que, de cette aventure-là, l'équilibre de l'Europe n'en soit pas prodigieusement dérangé. Au reste, ce serait un beau projet aujourd'hui, l'Europe étant en paix, que de conquérir, à frais commun, tout ce pays-là, d'y établir le christianisme, d'y arranger les lieux saints, *d'y établir des puissances, des rois chrétiens et policés, en divisant bien*, tout cela pour l'équilibre et le commerce européen [1].

1. *Journal et Mémoires du Marquis d'Argenson, publiés pour la première fois d'après les manuscrits autographes de la Bibliothèque du Louvre pour la Société de l'Histoire de France*, par G.-B. Rathery, Paris, Renouard, 1859, in-8°, p. 361.

On dirait que ce programme est d'aujourd'hui. N'est-il pas admirable qu'à une époque peu libérale et où l'idéal des nationalités n'était pas encore cristallisé, D'Argenson s'élève pour préconiser de si hautes conceptions? Une fois parti dans une si bonne voie, il reprend le projet de Sully, pour le perfectionner et pour arriver à cette *Confédération balkanique*, si discutée de nos jours :

> Il est certain que les princes chrétiens, bien unis une fois en une espèce de République chretienne, auraient bien mieux à faire que de se battre et de s'entre-détruire comme ils font ; ce serait de conquérir les pays mahométans de l'Europe, ou très voisins de l'Europe, comme toutes les côtes de l'Afrique septentrionale, qui nous avoisinent si fort, tel que l'Empire du Maroc, qui est voisin d'Espagne, et toute la Turquie, en Europe, la Grèce et les côtes de l'Asie Mineure, la Syrie et la Palestine, où sont les saints-lieux (p. 363).

D'Argenson précise davantage son plan, en indiquant quelques-uns des Etats indépendants chrétiens à créer, sans préjudice, bien entendu, des autres : « Vous feriez un Roi de Grèce, un Roi de Macédoine, un Empereur de Constantinople, qui aurait l'Asie-Mineure [1] et qui serait le plus puissant de tous ces Rois de nouvelle promotion. Vous feriez un Roi de Palestine et de Syrie, un Roi d'Egypte, un Roi de Barbarie, un Roi de Maroc, etc. » (p. 364). L'*etc.* prouve que les indications de D'Argenson n'étaient nullement limitatives.

Le côté original du projet du Marquis d'Argenson est qu'il ne parle pas par passion religieuse, mais par conviction politique : « J'ai dit ailleurs qu'on pourrait songer à des croisades, non par dévotion, mais par une sage politique; car si jamais on a cru devoir envoyer des colonies, des essaims d'hommes

1. C'est ce qui reste actuellement de la Turquie, avec cette différence que l'auteur entendait en faire un Etat chrétien, sans dire, au juste, sous quel sceptre.

hors de leur patrie, pourquoi va-t-on si loin que les Indes Orientales? Eh oui! Que ne va-t-on auprès? » (p. 367). Il est probable qu'on n'allait pas *auprès*, parce que l'accès en était encore sérieusement défendu.

LV ET LVI

PROJETS DE CATHERINE II[1] DE RUSSIE ET DE JOSEPH II D'AUTRICHE

(1772)

Carte VI

La Turquie déclara la guerre à la Russie en 1768 ; les 17 et 18 juillet 1769, l'armée ottomane fut battue et les Russes entrèrent à Jassy. Ils pénètrent ensuite en Valachie[2] ; ils prennent Ismaïl, Bender et Ackermann. Sur mer, aidés des Anglais, ils battent la flotte turque à Tchesmé. L'Autriche intervient à Constantinople. La Turquie lui offrit le partage de la Pologne[3]. Celui-ci se fit, mais en dehors de la Turquie ; le Traité de partage de la Pologne fut signé à Péters-

1. Née en 1729, morte en 1796. — Cf. *Corresp. de Cath. II*, publ. par la Soc. hist. de Saint-Pétersbourg, 1855 ; Jauffret, *Cath. II et son règne*, Paris, 1860, 2 vol. ; J. Castera, *Vie de Cath. II*, Paris, an VIII, 3 vol. ; Tooke, *Hist. de l'Emp. de Russie sous Cath. II*, Londres, 1803, tr. en fr., Paris, 1806, 6 vol. ; Sabatier de Castres, *Cath. II*, Berlin, 1869 ; Capefigue, *La Grande Cath.*, Paris, 1862 ; Brückner, *Cath. II*, Berlin, 1883 ; J. Grot, *Lett. de Cath. II à Grimm*, Saint-Pétersbourg, 1886 ; Bilbassof, *Gesch. Kath. II*, Berlin, 1891, 2 vol. ; Kleinschmidt, *Kath. II als Civilisatorin*, Hamburg, 1891 ; D'Harmensen, *Eloge de Cath. II*, Paris, 1805 ; Waliszewski, *Le roman d'une Imp.*, *Cath. II*, Paris, 1893 ; Id., *Autour d'un trône*, Paris, 1894 ; Ch. du Bouzet, *La jeunesse de Cath. II*, Paris, 1860 ; Pr. Alexis de G., *Cath. II et ses favoris*, Würtzburg, 1874 ; *Mém. secrets de Cath. II*, 1884 ; Herzen, *Mém. de Cath. II*, 1859 ; Ch.-J. de Ligne, *Portrait de S. M. Cath. II*, Dresde, 1797 ; Gr. Tannenberg, *Leben Cath. II*, Inspruck, 1797 ; *Corresp. de Cath. II*, publ. par Bühler et Oulianistki, Saint-Pétersbourg, 1887 ; A. Sorel, *Metternich, Talleyrand, Mirabeau, Elisabeth et Cath. II*, Paris, 1883 ; von Schlœger, *Friedrich der Grosse und Cath. II*, Berlin, 1859.

2. Cf. Al. Xenopol, Les démembrements de la Moldavie (*Revue hist.*, 1881, p. 49-90, 257-288) ; Baron de Damseaux, *Guerre des Russes contre les Turcs*, Londres, 1774, in-12.

3. Hammer, IV, p. 610 ; Jauffret, liv. IV ; A. Sorel, *La question d'Orient au XVIII^e siècle*, Paris, 1878.

bourg le 5 août 1772, et on peut dire qu'il sauva tous les petits États chrétiens de l'Orient. L'Autriche demandait une partie de la Valachie et une rectification de frontière en Moldavie; elle signa secrètement avec la Sublime Porte, le 6 juillet 1771 la *Convention des subsides* [1] qui ne fut pas ratifiée. La paix fut signée à Koutchouk-Kaïnardji le 21 juillet 1774 : la Russie fut obligée de restituer à la Turquie la Valachie, la Bessarabie et la Moldavie [2], mais, par l'article 10, obtint le droit, pour son Ministre à Constantinople, de parler en faveur des Roumains, ce qui lui permit, dans la suite, d'intervenir constamment.

De son côté, l'Autriche poursuivait son idée d'acquérir les pays roumains. Le Baron de Thugut, Ambassadeur à Constantinople, écrivait au Chancelier de Kaunitz : « A la chute prochaine de l'Empire ottoman, les provinces du Nord, telles que la Bosnie, la Serbie, la Moldavie et la Valachie devaient déjà échoir à l'Autriche [3]. » Le 7 mai 1775, elle réussit à se faire céder la Bukovine, une des provinces de la Moldavie [4].

Sous les règnes de Catherine II et de Joseph II, l'Empire ottoman courut, pour la première fois, le plus grand danger. Jusqu'alors, les deux Empires se jalousaient et se combattaient diplomatiquement. Mais sous la grande Impératrice de Russie et sous l'Empereur d'Autriche Joseph II une entente fut conclue, sinon exécutée, pour le partage de la Turquie.

*
* *

Il n'y a peut-être pas de femme sur laquelle on ait tant

1. Hammer, VIII, p. 567-570; *Hurmuzaki*, VII, p. 86-88.

2. Martens et Cussy, Leipzig, 1898, I, p. 111.

3. Zinkeisen, V, p. 84.

4. *Hurmuzaki*, VII, p. 157-161. — Cf. la lettre du 6 janvier 1775 de Kaunitz à Thugut sur l'annexion de la Bukovine à l'Autriche et sur la politique à suivre concernant les Principautés danubiennes, et la réponse de Thugut, datée de Constantinople, 18 janvier 1775 (*Ib.*, p. 118-126).

écrit que sur celle surnommée la *Sémiramis du Nord*. Voltaire, qui fit sur elle le vers fameux :

C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la lumière[1]

Diderot, d'Alembert et autres grands penseurs ont beaucoup contribué à la rendre universellement célèbre. « Il faut voir Catherine II de haut et de loin, comme toutes les grandes renommées et tous les grands monuments », a dit Arsène Houssaye[2].

On reconnaît universellement que la Russie lui doit, en grande partie, son développement. Tout en étant allemande d'origine, elle sut s'assimiler les aspirations du peuple russe et continuer glorieusement l'œuvre de Pierre-le-Grand. Pour rappeler constamment le but qu'elle poursuivait, Catherine II avait pris l'habitude de ne pas donner de fruits après dîner et de dire : « J'en suis fâchée, mais vous n'aurez de beaux fruits que quand j'aurai ma saison à Constantinople[3]. » Hélas! le soleil d'Orient, aux mirages décevants, n'a pas encore mûri ces fruits-là!

L'Empereur Joseph II[4], fils de François Ier et de Marie-

1. On connaît moins la suite de cette *Epître à l'Impératrice de Russie :*

On m'a trop accusé d'aimer peu Moustapha,
Ses visirs, ses divans, son muphti, ses fetfa...
Oui, je les hais, Madame, il faut que je l'avoue,
Je ne veux point qu'un Turc à son plaisir se joue
Des droits de la nature et des jours des humains...
Tu venges l'univers en vengeant la Russie...
Achève, Catherine, et rends tes ennemis,
Le grand Turc, et les sots, éclairés et soumis.

Voltaire écrivait à Frédéric le Grand de Prusse, en novembre 1772 : « J'aimerais mieux que vous l'aidassiez (Catherine) à chasser du Bosphore ces vilains Turcs... Je voulais vous voir partager la Turquie avec vos deux associés. » (*Œuvres de Fr. le Gr.*, t. XXIII, p. 224.)

2. Les héroïnes de l'histoire : Catherine II (*Le Journal* du 19 octobre 1893).

3. Elle écrivait encore à Potemkin : « Je n'ai à ajouter aucune considération à tout cela, puisque je suis fermement résolue de faire seule tout ce qu'il faudra; quand le gâteau sera cuit, chacun prendra de l'appétit ».

4. Né en 1741, mort en 1790. — Cf. Rioust, *Joseph II peint par lui-même*, Paris, 1817, 2 vol.; *Lettres de Joseph II*, Leipzig, 1822, tr. en fr.. Paris,

Thérèse, prit Frédéric-le-Grand de Prusse comme modèle, sans toutefois l'égaler. Sentimental, idéaliste, volontaire et remuant, il était imbu des idées humanitaires des philosophes français, qu'il tâcha d'appliquer dans son Empire; il ne put, d'ailleurs, régner effectivement qu'après la mort de sa mère (1780), avec laquelle il ne s'entendait guère. Sous son règne des révolutions éclatèrent en Transylvanie, en Hongrie et en Belgique. Il mourut attristé et découragé, en rédigeant lui-même son épitaphe : « Ci-gît Joseph II, qui fut malheureux dans toutes ses entreprises. »

Sur Joseph II on cite deux opinions intéressantes. Frédéric de Prusse écrivait : « Ce jeune Prince affectait une franchise qui lui semblait naturelle; son caractère aimable marquait de la gaieté à beaucoup de vivacité; mais avec le désir d'apprendre, il n'avait pas la patience de s'instruire[1]. » Catherine II, de son côté, écrivait à Grimm, le 24 juillet 1780 : « Je ne finirais point si je me mettais à faire son éloge; c'est la tête la plus solide, la plus profonde, la plus instruite que je connaisse : morgué! qui le devancera se lèvera de grand matin![1] » Comme commentaire à cet éloge, il faut

1822; Fr. de Smitt, *Frédéric II, Catherine et le partage de la Pologne*, Paris, 1861; Th. Juste, *Joseph II*, Verviers, 1883; *Joseph II*, Augsbourg, 1772; Lippe-Weissenfeld, *Joseph II geschildert*, Leipzig, 1775; *Versuch. über die Regierung Joseph II*, 1788; *Jos. II*, Frankfurt, 1790; J.-G. Mensel, *Ueber Kaiser Jos. II*, Leipzig, 1790; Caraccioli, *Vie de Joseph II*, Amsterdam, 1790; *Die Regierung Kaiser Joseph's II*, Leipzig, 1790; *Vita et fatti di Giuseppe II*, Lugano, 1790, 2 vol.; J.-L. Huber, *Gesch. Kaiser Jos. II*, Wien, 1795, 2 vol.; P.-P. Wolf. *Geschichte Josephs II*, Zurich, 1793; Ramshorn, *Kaiser Jos. II und seine Zeit.*, Leipzig, 1845; C.-J. Heyne, *Gesch. K. Jos. II*, Leipzig, 1848, 2 vol.; G. Ille, *K. Jos. II*, München, 1850; *Rec. des lett. orig. de Jos. II au Gén. Alton*, Paris, 1790; *Corr. de Mercy-Argenteau avec Marie-Thérèse;* Arneth, *Maria Th. und Jos. II*, Wien, 1867, 3 vol.; Id., *Jos. II und Katharina von Russland*, Wien, 1869; C. Paganel, *Hist. de Jos. II*, 1853; Arneth, *Jos. II und Leopold II*, Wien, 1872; Id., *Gesch. Maria Theresas*, Wien, 1863-1879, 10 vol.; Deer, *Jos. II*, Wien, 1873; Id., *Die Orient. Pol. Œsterreichs*, Prag, 1883; A. Sorel, *La question d'Or. au XVIII^e siècle.*

1. *Biographie universelle* de Michaud.

2. *Corr. avec Grimm*, n° 95, p. 183.

rappeler ce que disait Brummer : « La rusée Catherine de Russie se sert de Joseph II comme instrument de la réalisation de ses plans et il fait, dans l'intérêt de la Russie, une guerre ruineuse pour l'Autriche[1]. » Cela n'empêchait pas Joseph II d'écrire, le 27 octobre 1781, à Mercy-Argenteau : « Hors l'Impératrice, je ne puis en vérité y compter sur rien; mais pour elle, il faut avouer qu'elle est loyalement et fidèlement amie[2]. »

* * *

Avant d'analyser les négociations entre Catherine II et Joseph, pour le partage de l'Empire ottoman, il est indispensable de rappeler sommairement les discussions poursuivies entre la Russie, la Prusse et l'Autriche relativement au partage de la Pologne.

On n'est pas d'accord sur le point à qui appartient la priorité de l'idée du partage de la Pologne. Fr. Ramner dit : « Il ne s'agit pas tant de savoir qui a eu la première pensée d'un partage de la Pologne ou qui en a parlé le premier, mais bien de celui qui amena la possibilité ou la nécessité de l'opérer. Parmi ces puissances étrangères c'est particulièrement à la Russie que l'on doit reprocher cette nécessité[3]. » Mais il est juste d'ajouter que celui qui en parla le premier fut Frédéric de Prusse, comme nous le verrons plus loin.

Catherine II donna au Roi de Pologne, Stanislas Auguste, les assurances les plus formelles. Le 12 mai 1765, elle lui écrivait : « La franchise naturelle dont je fais profession vis-à-vis de mes vrais amis, je vous la dois plus qu'à tout autre[4]. » Le 5 mai 1766 : « Comme vous n'avez point d'amie plus

1. *Corr. de Jos. II*, p. 2.
2. *Corr. de Mercy-Argenteau*, I, p. 70.
3. *Pièces relatives à l'histoire moderne*, Leipzig, 1839.
4. *Corr. de Catherine II*, II, p. 258.

vraie que moi, de même la Pologne n'aura point d'alliée plus fidèle [1]. » Mais le 19 mai 1766 Panin déclarait à Ostermann :

Que persistant immuablement dans les maximes si pieuses et si agréables à Dieu, Sa Majesté Impériale ne peut voir avec indifférence qu'il soit arrivé chez une nation voisine et alliée des troubles qui attaquent la forme légale et la constitution du gouvernement et qui ébranlent immanquablement le repos général et le bonheur de tout le Nord

et finissait par cette menace :

S. M. I. se croira absolument obligé d'employer tous les moyens, que Dieu lui a donnés, à défendre les vrais patriotes et à rétablir en leur faveur les lois, le droit et la liberté, afin de détourner par là le danger qui menace tout le Nord [2].

A son tour, le Roi de Prusse écrit, le 2 février 1769, à Solms, son Ministre à Saint-Pétersbourg :

Le comte de Lynar a eu l'idée singulière pour réunir tous les intérêts des princes en faveur de la Russie et pour donner tout d'un coup une face différente aux affaires de l'Europe. Il veut que la Russie offre à la Cour de Vienne, pour son assistance contre les Turcs, la ville de Léopold et ses environs ; qu'elle nous donne la Prusse Polonaise avec la Warmie et le droit de protection sur Dantzig, et que la Russie, pour se dédommager des frais de guerre, accroche telle partie de la Pologne qui lui conviendrait ; et qu'alors n'y ayant aucune jalousie entre l'Autriche et la Prusse, ils secoureraient la Russie à l'envi les uns des autres contre les Turcs. Ce plan a quelque éclat ; il paraît séduisant. J'ai cru devoir vous le communiquer. Vous qui connaissez la façon de penser du comte Panin, ou vous supprimerez tout ceci, ou vous en ferez l'usage que vous jugerez à propos, quoiqu'il me semble qu'il s'y trouve plus de brillant que de solide [3].

Il se trouva, au contraire, que le plan était très *solide* : l'Europe laissa faire.

1. *Ib.*, p. 250.

2. *Ib.*, p. 541-542.

3. Fr. de Smitt, I, p. 8. M. Rambaud dit : « Un plan soi-disant trouvé dans les papiers du Comte de Lynar » *Hist. gén.*, VII, p. 504).

Comme nous l'avons vu un peu plus haut, à l'époque où Frédéric de Prusse conçut ce projet, la Turquie était en guerre avec l'Autriche alliée à la Russie[1]. L'Autriche réclamait « la prise de possession de la Moldavie et de la Valachie, comme indemnité de guerre[2]. » Les pays roumains étaient la pomme de discorde entre les alliés : « La Moldavie et la Valachie tenaient encore éloignées les deux cours impériales, mais s'il était possible de leur procurer ailleurs les mêmes avantages, on avait lieu d'espérer de les réunir. »

Au mois d'août de 1769, Frédéric-le-Grand eut une entrevue, à Neisse, en Silésie, avec Joseph II, venu incognito sous le pseudonyme de *Comte de Falkenstein*; « profitant de l'ascendant que lui donnait son expérience et sa gloire, il proposa au jeune Empereur le premier partage de la Pologne[4]. » Une seconde entrevue des deux monarques eut lieu en septembre 1770 à Neustadt, en Moravie. D'après Al. de Saint-Priest, on décida, dans cette conférence, de proposer à la Russie une autre compensation que les provinces roumaines :

1. Voici les instructions que le Cabinet de Versailles donna le 17 avril 1768 : « Instruction secrète pour le sieur de Taulès, allant par ordre de Sa Majesté vers les Etats de Pologne confédérés en Podolie : Il ne faut peut-être que bien peu de chose pour combler la mesure et pour les (les Turcs) porter à des résolutions de vigueur capables de faire rentrer la Russie dans les bornes que la justice et l'équité devraient leur prescrire et qu'il serait de la politique de toutes les puissances de l'Europe de ne pas lui permettre d'outrepasser » (*Recueil des Instr. données aux Amb. et Min. de France, Pologne*, par L. Farges, Paris, 1888, t. II, p. 277).

2. Vioménil, *Lettres sur les affaires de Pologne*, Paris, 1808, p. 87.

3. Le Cabinet français essayait vainement de convaincre les patriotes polonais du danger qui les menaçait. L'Envoyé de France recevait, le 18 janvier 1769, les instructions suivantes : « Le sieur de Châteaufort fera son possible pour les en guérir et leur faire sentir que, lorsqu'il s'agit de l'existence, de la liberté et de la patrie, il n'est pas temps de consulter des différences de culte et que la religion catholique n'a rien à craindre des Turcs dans aucun cas et tout de la Russie » (*Mémoire pour servir d'Instruction au sieur de Chateaufort allant près du Comte Krasinski, évêque de Kamineck*, dans Farges, *loc. cit.*, II, p. 288).

4. Castera.

On offrirait à l'Impératrice de Russie, pour ses conquêtes en Turquie qu'on ne pouvait pas lui laisser (parce que l'Autriche ne voulait pas voir la Moldavie et la Valachie aux mains des Russes) une indemnité en Pologne et par suite, pour maintenir l'équilibre, on pourrait aussi penser à soi-même. Si Catherine se refusait à cette combinaison, on se réunirait pour l'y contraindre et on s'opposerait à tous ses projets en Orient.

Mais les suggestions du Roi de Prusse [1] ne trompaient pas les hommes politiques autrichiens, qui pressentaient le danger panslaviste en Orient. Ainsi le comte de Mercy-Argenteau écrivait à l'Impératrice Marie-Thérèse, en 1770 : « Je dois soumettre aux lumières de Votre Majesté les réflexions à faire sur une augmentation de la puissance russe, qui, par la possession d'Azof, le commerce sur la mer Noire, et par conséquent une source de richesses nouvelles, pourrait peut-être un jour devenir bien dangereuse au repos de l'Europe [2] »

Frédéric-le-Grand nous apprend lui-même comment, en 1770, la Russie éleva des prétentions sur les principautés roumaines et l'opposition qu'elle rencontra de la part de l'Autriche :

Le hasard fit que, dans ce temps-là, le prince Henri, frère du Roi [3], rendit visite, à Stockholm, à la reine de Suède, sa sœur. L'impératrice de Russie, qui, dans sa jeunesse, avait connu le prince à Berlin, demanda qu'il eût la permission de se rendre à Saint-Pétersbourg ; c'était une chose qu'on ne pouvait refuser honnêtement. Le prince passa donc en Russie (9 déc. 1770) et avec

1. Mercy-Argenteau écrivait à Marie-Thérèse, de Fontainebleau, le 20 octobre 1770 : « On n'ignore ici aucune des flatteries et cajoleries que le roi de Prusse a cherché d'employer à Neustadt. On sait que, quoique ce Prince, à la face de l'Europe, se soit constamment joué de la bonne foi et de ses engagements, cependant il réussit encore à séduire quelquefois et ce n'est pas sans peine que je parviens à affaiblir le germe d'inquiétude que l'on est si porté à avoir à cette Cour-ci sur les manœuvres de celle de Berlin » (*Corr. secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau*, publ. par Arneth et A. Geffroy, Paris, 1875, t. I, p. 79).

2. *Corr.*, Lettre XXIII, p. 80.

3. *Vie privée, potitique et militaire du Prince Henri de Prusse, frère de Frédéric II*, Paris, 1809.

l'esprit qu'il a, il gagna bientôt de l'ascendant sur celui de l'Impératrice et lui persuada de s'ouvrir au Roi, son frère. La lettre de l'Impératrice était accompagnée d'un long mémoire, lequel contenait les conditions de paix, qui devaient servir de base à la négociation qu'on voulait entamer. Après un préambule qui annonçait la plus grande modération, l'Impératrice demandait aux Turcs la cession des deux Cabardies, Azof et son territoire, l'indépendance du Khan de la Crimée, le séquestre pour vingt-cinq années de la Valachie et de la Moldavie pour l'indemniser des frais de la guerre, la libre navigation sur la mer Noire, une île dans l'Archipel, pour servir d'entrepôt au commerce des deux nations, une amnistie générale pour les Grecs qui avaient embrassé le parti des Russes et, avant toutes choses que le sieur Obreskof [1] fut élargi des Sept Tours. Des conditions aussi énormes auraient achevé de cabrer la cour de Vienne, peut-être même l'auraient elles portées aux résolutions les plus violentes, si on les lui aurait communiquées. Cette raison empêcha le Roi de lui en donner la moindre connaissance. Ce prince préféra les voies de la douceur, les plus sûres pour ne choquer personne. Il s'expliqua amicalement avec l'Impératrice de Russie, sans la contredire. Mais, pour qu'elle sentît elle-même la difficulté qu'il y aurait à faire consentir e grand Seigneur à l'indépendance des Tartares, il lui représenta les obstacles presque invincibles que la cour de Vienne mettrait à ce que la Russie, en possédant la Valachie et la Moldavie, devînt sa voisine et que l'île dans l'Archipel donnerait de la jalousie et de l'envie à toutes les puissances maritimes [2].

L'antagonisme entre la Russie et l'Autriche, quant à la possession des pays roumains, éclata ouvertement. Frédéric de Prusse continue à raconter que, sur les instances de Catherine II, il fut obligé de communiquer ses demandes à Vienne, en 1771. Bien loin de les agréer, le Cabinet autrichien espérait qu'« à la faveur d'une médiation armée, la Cour de Vienne pourrait forcer les Russes à restituer aux Turcs la Moldavie et la Valachie » et renoncer aussi à l'indépendance des Tartares.

1. Ambassadeur de Russie à Constantinople, enfermé par le Sultan.
2. Paganel, p. 520.

L'Autriche fit entrer un corps d'armée en Pologne. L'Impératrice de Russie se fâcha tout rouge de voir d'autres troupes que les siennes intervenir en Pologne. Elle dit au Prince Henri que, si la Cour de Vienne médite le démembrement de la Pologne, les autres voisins étaient en droit d'en faire autant :

Cette ouverture se fit à propos : car, après avoir tout examiné, c'était l'unique moyen qui restât d'éviter de nouveaux troubles et de contenter tout le monde. La Russie pouvait s'indemniser de ce que lui avait coûté la guerre avec les Turcs et au lieu de la Valachie et de la Moldavie, qu'elle ne pouvait posséder qu'après avoir remporté autant de victoires sur les Autrichiens que sur les Musulmans, elle n'avait qu'à choisir une Pologne à sa bienséance, sans avoir de nouveaux risques à courir.

Ainsi les pays roumains pesaient plus, dans la balance de l'équilibre européen de cette époque, que le Royaume de Pologne, jadis si puissant et si glorieux !

Pendant cet échange de vues entre Berlin et Saint-Pétersbourg, la cour autrichienne craignait de voir les Russes marcher sur Constantinople et poursuivait son idée fixe de reprendre une partie de la Valachie, qu'elle avait perdue par le Traité de Belgrade de 1739. Voici ce qu'écrivait Joseph à son frère Léopold, le 18 décembre 1770 :

Très cher frère ! Voilà que je vous joins ici un court extrait des propositions que fort au long le Prince de Kaunitz a mis sous les yeux de S. M. pour la déterminer au parti à prendre dans ces circonstances ; il est difficile et délicat.

J'ai par ses ordres minuté la résolution que vous verrez *ad marginem*, que je croyais la meilleure et qui est tirée d'un long écrit que j'avais fait pour prouver le danger et l'inutilité des propositions réelles et d'opérations guerrières en Pologne et l'impossibilité de celles en Valachie. Aux premières, jamais le Roi de Prusse n'accédera, aux secondes, sans lui, cela est dangereux. Et quelle perspective de réussite ! Notre parti est, je crois, pris ; au moins S. M. me paraît fermement résolue de n'en point changer. Il consiste à vouloir représenter au Roi de Prusse tous les

dangers de l'agrandissement de la Russie et à nous offrir, conjointement avec lui, de nous servir de tous les moyens pour l'empêcher ensemble; s'il ne propose rien, nous empêcherons au moins autant que possible une paix précipitée et honteuse que ferait la Porte. Une autre campagne affaiblira les deux parties et peut, ou diminuer les avantages des Russes, ou les augmenter de façon à nous mettre dans le cas de devoir agir. Ce cas peut être double : 1° si les Russes passent en face le Danube et marchent vers Andrinople, le temps est venu de nous porter avec un corps sur le Danube et leur couper les derrières et les obliger, par conséquent, à une retraite précipitée, dans laquelle leur armée pourrait être détruite et les Turcs, sauvés de leur destruction, se porteraient plus facilement à un dédommagement de nos dépenses réelles. Celui-ci serait la portion de la Valachie, qui a été cédée à la paix de Belgrade et qui est entre le Banat, la Transylvanie, le Danube et l'Altfluss (*Aluta* ou *Olt*) ; 2° si, par mer, en forçant les Dardanelles, Constantinople, par une révolution ou autrement, pourrait menacer ruine et par conséquent tout l'Empire, alors il faudrait nécessairement occuper les provinces qui seraient à notre gré, avant de les laisser aux Russes[1].

On peut juger de la sincérité de l'alliance austro-russe : le Cabinet de Vienne attendait le premier moment favorable pour tomber sur l'armée russe. Cette politique était sévèrement jugée par Marie-Thérèse elle-même, dans une lettre à son fils Joseph :

> Tout cela et maintes autres raisons me font décider de ne pas faire marcher un corps contre les Russes... Jamais et encore moins aujourd'hui je serais capable de me mettre avec les Russes pour chasser et détruire les Turcs..... Ma maxime, que je dois au prince Kaunitz et dont je me suis toujours bien trouvée, est l'honnêteté et candeur, rien de double ou d'induire les autres..... C'est ici que mes larmes confirment ce que mon cœur et ma main signent la *paix* et aucun avenir ne saurait me faire changer [2].

Belles paroles; mais les évènements ultérieurs les démentirent : la *candeur* ne dura pas longtemps.

1. Arneth, *Maria Theresa und Joseph II*, t. I, n° 130, p. 316-317.
2. *Ib.*, p. 325.

Les arcanes de la diplomatie autrichienne furent dévoilées par Joseph II, dans la lettre qu'il adressa, à son frère Léopold, le 24 janvier 1771 :

Nous ne devions jamais faire la guerre seuls aux Russes, mais que nous devions nous mettre en état de profiter promptement et sans risque des moments de faiblesse des Russes, s'ils s'en présentent, ou au moins tirer notre quote-part et si nous ne pouvons bonnement empêcher leur agrandissement, au moins de nous y équilibrer, en acquérant des avantages.

Jamais cet homme ne sera à persuader à aucune confiance en nous, ni à lui faire faire des démarches y relatives qui puissent brouiller les Russes [1].

Voyant qu'elle ne pouvait acquérir les pays roumains, la Russie proposa leur indépendance; Joseph II raconte cette nouvelle proposition dans sa lettre à Léopold du 2 mai 1771 :

Orlow, qui est ici avec Dolgoruki, depuis deux jours, et qui a été chez moi et chez S. M., a fait sentir au prince Kaunitz qu'il croyait que deux conditions l'Impératrice exigerait, c'est-à-dire les frais de la guerre payés en argent et l'idépendance des Tartares jointe à celle de la Moldavie et de la Valachie. Il croyait, a-t-il ajouté, que cela était raisonnable et que cela pourrait même nous convenir. La futilité de cette indépendance, qui dit plutôt dépendance de la Russie, saute aux yeux, sans articuler le commerce de la mer Noire.

Peu de jours après, la Russie proposa que les principautés roumaines fussent mises sous le sceptre d'un Prince de Prusse; la chose arriva effectivement... un siècle plus tard. Voici, en effet, ce que le comte Solms écrivait au comte Panin le 19 mai 1771 :

Le prince Lobkowitz m'a demandé encore hier : si je ne croyais pas que la Moldavie et la Valachie pourraient convenir au prince Henri de Prusse ? Je lui ai répondu négativement. Ensuite il nous a paru à nous tous les deux qu'il ne serait pas délicat d'ôter ces pays aux Turcs pour les donner au frère d'un Roi, que la Porte a

1. *Ib.*, n° 132, p. 322.

choisi pour lui confier ses intérêts; parce que cela aurait l'air intéressé et paraîtrait avoir été concerté auparavant avec la Cour de Russie. Pour cette même raison, il estimait aussi que la Cour de Vienne ne pourrait rien prendre de ces pays-là, quoiqu'elle trouverait son avantage à pouvoir rétablir les anciennes limites par l'occupation d'une partie de la Valachie jusqu'à la rivière de l'Aluta. Enfin, pour son particulier, il trouve de la raison à ne pas restituer ces deux provinces à la Porte, mais il lui semble difficile de déterminer à qui les donner, parce que la portion paraît un peu grande pour en augmenter le royaume de Pologne [2].

Il paraît surprenant qu'au moment où on négociait le partage de la Pologne, on pense encore à lui adjoindre les pays roumains; l'arrière-pensée existait, évidemment, de prendre ce biais, pour en arriver tout de même à l'annexion des deux principautés. Le comte de Solms revient sur cette idée, dans sa lettre au comte Panin du 24 juin 1771 :

Par un certain sentiment d'équité et pour dédommager la Pologne de ses pertes, dans le partage projeté, le Roi pensait véritablement à lui donner ce qui était alors la véritable pomme de discorde entre la Russie et la Turquie, c'est-à-dire la Moldavie et la Valachie... S. M. est revenue une seconde fois dans cette dépêche à l'idée de céder la Moldavie et la Valachie à la Pologne, en équivalent des provinces qu'on se propose de lui enlever. Il la regarde comme un tempérament propre à contenter tout le monde [3].

Le grand Frédéric se réservait-il, mentalement, une fois terminée sa médiation en faveur de la Turquie, de faire monter sur le trône des Principautés roumaines son frère Henri?

Le 14 juin 1771, le Roi de Prusse avait expédié à Saint-Pétersbourg un projet de partage de la Pologne; il se plaint des prétentions russes : « Il était difficile de traiter avec les Russes, parce qu'ils n'entendent rien à l'art de la négociation. Ils ne pensent qu'à leurs intérêts et ne tiennent aucun

1. *Ib.*, n° 142, p. 339.
2. Fr. de Smitt, II, p. 21.
3. *Ib.*, p. 31.

compte de celui des autres. » Le contre-projet russe, envoyé à Berlin, n'était pas agréé. Les difficultés provenaient toujours de ce qu'on ferait des Principautés roumaines. Le grand Frédéric persiste dans son idée et écrit au comte Solms, le 3 juillet 1771 :

La principale pierre d'achoppement sera toujours l'article de la Moldavie et de la Valachie; mais si ces deux provinces sont incorporées à la Pologne, la Cour de Vienne n'aura plus sujet de s'opposer à leur enlèvement aux Turcs. Cette réunion à une puissance assez faible par elle-même, ne saurait lui donner la moindre jalousie et comme elle doit servir en même temps de dédommagement pour les provinces que la Russie, Moi et l'Autriche nous nous proposons de prendre sur la Pologne, la dernière aura d'autant moins raison de s'y opposer, que la Pologne n'acquérera pas par là plus de forces et n'obtiendra, pour ainsi dire, rien de plus que ce que nous comptons conquérir sur elle. Pour toutes ces raisons, il me semble aussi qu'il ne serait pas mal de faire marcher la négociation de l'acquisition avec celle du dédommagement d'un pas égal dans le même temps [1].

Mais l'accord ne peut se faire entre la Russie et l'Autriche. Frédéric-le-Grand écrit au comte Solms, le 5 août 1771 : « Je commence à me persuader que les affaires se brouillent plus qu'on ne le pense et je crains fort qu'elles n'allument le feu de la guerre l'année prochaine. » Un mois plus tard, le 8 septembre, il revient à la charge : « S'il en résultait une guerre, elle pourrait bién être accompagnée d'un grand hasard, tant pour moi que pour la Russie. Je ne vois qu'un seul moyen de l'éviter, et c'est la renonciation au démembrement de la Moldavie et de la Valachie de l'Empire ottoman [2]. » Un mois après, le Roi de Prusse envoya à

1. *Ib.*, p. 32.

2. *Ib.*, p. 41. — « Kaunitz aurait voulu qu'on indemnisât la Pologne avec la Bessarabie et la Moldavie et que l'Autriche, pour sa part de Pologne, reçût la Valachie. Joseph II, moins soucieux d'indemniser la Pologne, mais répugnant à prendre part dans ses dépouilles, aurait voulu pour l'Autriche la Serbie et les Roumains » (Lavisse et Rambaud, *Hist. gén.*, VII, p. 509).

Catherine II un Mémoire dans ce sens. L'Impératrice de Russie céda et renonça à réclamer l'indépendance des pays roumains : « Kaunitz put faire valoir auprès des Turcs ces avantages comme un à-compte sur la promesse qu'il leur avait faite de leur faire recouvrer toutes les provinces perdues [1]. »

Enfin le 6/17 février 1772, le comte Solms et Panin purent signer le projet du premier partage de la Pologne, dont la convention fut conclue, le 5 août, entre la Russie, la Prusse et l'Autriche. Cette dernière hésita longtemps : ses préférences étaient du côté de la Hongrie et de l'Orient. Voici comment raconte Frédéric-le-Grand les tergiversations de la Maison de Habsbourg :

Trois partis se formaient à la cour de Vienne : l'Empereur aurait voulu regagner en Hongrie les provinces perdues par la paix de Belgrade ; l'Impératrice, sa mère détestait la guerre et voulait conserver la paix à quelque prix que ce fût ; le prince Kaunitz se trouvait dans l'embarras d'opter entre la guerre ou le partage de la Pologne et craignait de plus que s'il prenait ce dernier parti, l'union de la maison de Bourbon avec celle d'Autriche, qu'il regardait comme son chef-d'œuvre, n'en fût rompue..... Il comprit qu'il ne pouvait plus empêcher le partage de la Pologne ; il ne lui restait que d'y participer [2].

La maison de Bourbon ne s'émut pas du partage de la Pologne, comme nous l'apprenons par la lettre du 15 mai 1772

1. *Ib.*, p. 60.

2. Pagancl. Cf. Ad. Beer, *Die Erste Theilung Polens*, Wien, 1873. — Marie-Thérèse écrivait à Joseph II, le 25 janvier 1772 : « Il se peut que je me trompe et que ces événements soient plus favorables que je ne puis les envisager, mais dussent-ils nous procurer le *district de Valachie* (*sic*), Belgrade même, je les regarderais toujours comme achetés trop chèrement, l'étant au dépens de l'honneur, de la gloire de la Monarchie, de la bonne foi et religion de nous autres » (Arneth, n° 158, p. 362). Et au Comte Mercy-Argenteau, 2 juillet 1772 : « Rien au monde ne m'a fait plus de peine, mais surtout le tort que nous avons vis-à-vis de nos alliés et de toute l'Europe, comme si nous préférions un intérêt particulier à toute honnêteté et égards » (*Corr. secr. de M.-Thérèse avec Mercy-Argenteau*, I, p. 320).

de Mercy-Argenteau à Kaunitz : « J'ai lieu de m'assurer par plusieurs observations que le Roi n'est point personnellement affecté par les arrangements qui concernent la Pologne et qu'Il se persuade que la nécessité des circonstances ne nous a pas permis de prendre un autre parti que celui que nous venons d'adopter [1]. »

* * *

Mais à peine l'Autriche avait-elle gagné une partie de la Pologne que ses prétentions à la Valachie se ravivèrent. Frédéric-le-Grand s'en montra scandalisé et s'empressa de susciter les susceptibilités de la Russie; à cet effet, il écrivit, le 21 août 1772, au comte Solms :

Le comte Panin n'est pas le seul qui soupçonne la cour de Vienne d'avoir des vues sur la Valachie. Vous trouverez dans mes dépêches précédentes assez d'indices, qui m'ont donné les mêmes soupçons, mais je vous ai fourni en même temps, assez de motifs pour ne point prêter l'oreille à de pareilles prétentions. En effet, et je ne saurais m'empêcher de vous le faire observer de nouveau : si l'on voulait y condescendre, les acquisitions de cette cour surpasseraient de beaucoup les nôtres. Elles le font déjà aujourd'hui, nonobstant la cession qu'elle a fait des Palatinats de Lublin et de Schelm et que serait-ce si l'on voulait y ajouter une partie de la Valachie ? La balance entre nos trois cours tomberait entièrement et que deviendrai ce nivellement politique, dont le prince Kaunitz a prétendu faire la base de toute cette négociation et qu'il a tant prôné dans toutes ces déclarations ?

Supposé donc que cette Cour insistât tôt ou tard sur la cession d'une partie de la Valachie, il faut de toute nécessité, par les considérations, que je viens d'alléguer, qu'elle renonce, en revanche, à une partie proportionnée de ses nouvelles acquisitions en Pologne. Un peu de fermeté de la part de la Russie sur cet article l'engagera aussi à acquiescer à ce retranchement ou à renoncer à ses vues sur la Valachie.

1. *Corr.*, II, p. 409.
2. *Ib.*, p. 161.

Quelques jours après, le 30 août 1772, le Roi de Prusse écrit de nouveau au comte Solms. Pour la première fois nous voyons apparaître l'idée d'une entente que l'Autriche voudrait établir avec la Russie pour chasser complètement les Turcs de l'Europe; dans ce but l'Empereur Joseph II était disposé à abandonner la Valachie et la Moldavie à la Russie, à condition d'obtenir la Hongrie. Voici cette lettre très intéressante :

Il y a quelques jours que j'ai vu à Neisse le comte Dietrichstein, qui, à ce que je crois, y a été envoyé pour me sonder. Voici ce que j'ai pu combiner de toutes les choses qu'il m'a dites. Je vois clairement que l'Empereur et Lascy ne sont pas contents de ce bout de la Pologne qu'ils obtiennent. Ils voudraient chasser les Turcs de l'Europe, s'approprier toute la partie de la Hongrie qui se trouve à la rive gauche du Danube. Ils seraient bien aises, pour cet effet, de voir les conférences de Foksiany rompues, pour seconder les Russes à expulser les Turcs de l'Europe ; et dans ce cas ils consentiraient, peut-être, à laisser aux premiers la Moldavie et la Valachie. Je crois qu'ils auraient bien envie de se liguer pour cet objet avec la Russie... Je me suis contenté d'entendre tranquillement tout ce qu'on m'a dit et j'ai répondu que tout cela était des choses possibles, qui pourraient s'exécuter, si l'on voulait s'entendre et agir de bonne foi, mais qu'il fallait au préalable consulter l'Impératrice de Russie sur tous ces articles... En tout cas on peut compter sur ces nouvelles-ci qui sont authentiques et ce qui m'a fait le plus de plaisir dans ces ouvertures, c'est que le comte de Dietrichstein n'a pu en aucune manière dissimuler la mauvaise intelligence et la défiance qui règne actuellement entre sa Cour et celle de Versailles [1].

Nous verrons, à la fin de ce chapitre, que la mésintelligence entre la France et l'Autriche, dont parle Frédéric-le-Grand, fut une des causes déterminantes qui empêchèrent Joseph II de mettre son projet en exécution.

Sur la proposition de l'Autriche de chasser les Turcs d l'Europe, la Russie fut vite d'accord. Dès qu'on lui avait fait part du projet Lynar, le comte Panin avait répondu :

1. Fr. de Smitt, p. 168.

Que la Russie était toute prête à s'allier très étroitement avec la Prusse et l'Autriche, comme le plan l'avait proposé mais alors non seulement pour renvoyer les Turcs au delà du Dniester, mais pour mettre fin à leur domination en Europe ; et qu'on verrait avec plaisir à Saint-Pétersbourg que la Prusse prît ses dédommagements en Pologne et l'Autriche en Turquie.

Le Ministre des Affaires étrangères de Russie formula de nouveau cette idée :

Qu'il ne vaudrait pas la peine d'unir trois aussi grandes puissances, uniquement pour renvoyer les Turcs au delà du Dniester, mais, si cette réunion pouvait avoir lieu, il faudrait qu'elle se proposât rien moins que de chasser les Turcs de l'Europe et d'une grande partie de l'Asie... Qu'il ne serait pas difficile à cette triple alliance de mettre fin à l'Empire des Turcs en Europe, qui s'était conservé si longtemps uniquement par la jalousie des puissances chrétiennes.

L'Empereur Joseph II exprimait la même pensée à M. de Ségur : « Constantinople serait un objet de jalousie et un sujet de discorde qui rendra toujours impossible l'accord des grandes puissances pour un partage de la Turquie[3]. »

L'opinion de Marie-Thérèse, sur le partage éventuel de la Turquie, est clairement exposée dans cette lettre au comte de Mercy-Argenteau, datée de Schoenbrunn, 31 juillet 1777 :

Mais le partage de l'Empire ottoman serait de toutes les entreprises la plus hasardeuse et la plus dangereuse, par les suites qu'il y en aurait à craindre. Que gagnerons-nous, en poussant nos conquêtes même jusqu'aux portes de Constantinople ? Des provinces malsaines, sans culture, dépeuplées ou habitées par des Grecs perfides et mal intentionnés seraient plutôt capables d'épuiser que d'augmenter les forces de la monarchie. De plus le crédit que ma maison était toujours si jalouse de se conserver par sa bonne foi serait perdu à jamais et c'est toujours une perte irréparable. Ce serait un événement plus critique encore que le par-

1. *Ib.*, p. 26.
2. *Ib.*, p. 213.
3. Paganel, p. 416.

tage de la Pologne (qui me tient toujours tant à cœur), plus avantageux à mes voisins redoutables qu'à ma monarchie. Je ne cesse de regretter d'y avoir été entraînée et, à moins d'une fatale combinaison inévitable de circonstances malheureuses, je suis bien éloignée de me prêter jamais au partage de l'Empire turc (et j'espère que nos neveux mêmes ne les verront hors de l'Europe) [1].

Ainsi l'Impératrice se prononce contre le partage de la Turquie... mais se réserve le cas d'une « fatale combinaison inévitable » dont elle profiterait, tout en versant des larmes sur les ruines de l'Empire ottoman, comme elle en avait déjà versé sur les ruines du Royaume de Pologne !

Elle eut un chagrin de ce genre à l'annexion de la Bukowine et elle le dit au comte de Mercy-Argenteau, le 4 février 1775 : « Encore hier j'ai eu un entretien avec Kaunitz; il me paraît très prévenu contre Breteuil et compte se tenir roide vis-à-vis de lui, surtout s'il débutait sur *les affaires de Moldavie, où nous avons entièrement tort*... J'avoue, je ne sais comme nous en sortirons encore, difficilement honorablement, cela me chagrine au delà de toute expression [2]. » Mais pendant que la mère se lamentait, le fils réalisait.

Louis XVI connaissait les divergences politiques qui séparaient Marie-Thérèse de Joseph II; il écrivait, à ce sujet, à Vergennes, de Versailles, le 15 avril 1775 :

Je vous renvoie, Monsieur, la dépêche de M. de Saint-Priest; je ne crois pas que la maison d'Autriche entende son intérêt, en ne voulant pas demander la liberté du commerce de la mer Noire; toutes les démarches que le Cabinet fait depuis quelque temps sont bien obscures et bien fausses; je crois qu'il est embarrassé de ses nouvelles usurpations en Moldavie et qu'il ne sait comment se les faire adjuger; la cour de Russie les désapprouve et la Porte ne consentira jamais à les céder à l'Empereur. Je ne crois nullement à ce nouvel accord entre les cours co-partageantes, je les crois plutôt en observation vis-à-vis les unes des autres et se dé-

1. *Ib.*, II, lettre VII.
2. *Corr. du comte de Mercy-Argenteau*, II, lettre VII.

fiant d'elles mutuellement; l'avis de M. de Lauzun me confirme dans ma pensée. Pour ce qui est de l'invasion que les troupes de l'Empereur ont faite dans l'état de Venise, je n'y vois nulle raison ; mais la loi du plus fort est toujours la meilleure; elle dénote bien le caractère ambitieux et despote de l'Empereur, dont il ne s'est pas caché au baron de Breteuil. Il faut croire qu'il a su fasciner absolument les yeux de sa mère, car toutes ces usurpations n'étaient pas de son goût et elle l'avait bien déclaré au commencement [1].

* * *

Nous verrons tout à l'heure qu'après la mort de Marie-Thérèse (1780), Catherine II recommença à intriguer contre les Turcs auprès de Joseph II. Elle insistait même à Versailles dans le même sens : « L'Impératrice sollicitoit vivement le Ministre de France d'engager sa cour à se joindre à elle pour démembrer l'Empire ottoman. Pour prix de ce service, elle offrait de céder à la France la possession de l'Égypte, dont elle croyait la conquête assurée [2]. »

Le 30 mai 1780, Catherine II et Joseph II se rencontrèrent à Mohilew, où ils discutèrent longuement le partage de la Turquie. Castera nous apprend qu'ils « eurent plusieurs entretiens secrets, dans lesquels ils se promirent d'attaquer ensemble les Ottomans, de se partager une partie de leurs dépouilles et de rétablir les anciennes républiques grecques... Un traité signé quelque temps après à Tzarskoe-Selo confirma ces différentes promesses [3]. »

Catherine II, pour disposer seule de l'Orient, essaya de pousser Joseph II vers l'Italie; voici ce que l'Empereur écrivait à sa mère, à ce sujet, de Mohilew même, le 8 juin 1780 :

1. *Archives Nationales de France*, K. 164, dans : *Corr. de Mercy-Argenteau*, II, p. 292.

2. Castera, III, p. 29.

3. *Ib.*, II, p. 309.

Catherine II me tenta si l'Italie, et surtout l'Etat du Pape, ne me conviendrait pas comme patrimoine de l'Empereur des Romains et comme un si bon et beau pays. D'abord je répondis en plaisantant, mais puis je ne dis sérieusement autre chose sinon que le *statu quo* en Italie était une chose qui intéressait si vivement tant de puissances que même les droits depuis Auguste, je ne pourrais les faire valoir, mais que son Rome, savoir Constantinople, était bien plus facile pour elle à conquérir. Elle me fit des excuses de cette question et parut embarrassée de l'avoir faite, et m'assura qu'elle ne désirait que la paix et ne pensait du tout à cette conquête[1].

Malgré ces déclarations de désintéressement de Catherine II, Joseph II fut bientôt convaincu que l'Impératrice de Russie poursuivait la conquête de l'Empire ottoman; il avait écrit à Marie-Thérèse de Saint-Pétersbourg, le 4 juillet 1780 : « Quant aux Turcs, il est très sûr qu'elle (Catherine II) leur en veut et que son projet de l'érection d'un Empire d'Orient roule dans sa tête et couve dans son âme. A tout moment, des propos le dévoilent »[2].

Après la mort de Marie-Thérèse, Catherine II, ayant bien préparé le terrain, mit les cartes sur table ; elle écrivit à Joseph II, le 10 septembre 1782. Elle soumet à l'Empereur d'Autriche une convention secrète contre la S. Porte; elle examine l'attitude probable de la Pologne, du Danemark, de la Suède, de la Prusse, de la France et de l'Angleterre et après avoir montré l'état misérable où se trouve la Turquie, elle propose :

1. Arneth, *M. Th. und Jos. II*, II, p. 252 (n° 553). Au sujet de cette rencontre, Mercy-Argenteau écrivait, de Paris, 17 mai 1780, à Marie-Thérèse : « Les insinuations odieuses du Ministre de Prusse font à cet égard aussi peu d'effet ici que je me l'étais imaginé » (*Corr. secr. de M.-Th.*, t. III, p. 433) et l'Impératrice répondait : « Ce voyage est pour moi de toute façon des plus tristes » (*Ib.*, III, p. 443). Le point de vue politique était ainsi jugé par Mercy-Argenteau, le 16 août 1780 : « L'idée mise en avant, comme un appât, et qui a pour objet l'Italie, semble être d'une maladresse qui a de quoi étonner, et comme on ne peut pas soupçonner que cette idée parte d'une ignorance politique il s'ensuit qu'elle porte le caractère d'une insigne mauvaise foi » (*Ib.*, III. p. 460).

2. *Ib.*, n° 558, p. 268.

1° D'arranger les choses de manière à prévenir toute discussion entre les trois empires et par conséquent d'éviter autant qu'il est possible un voisinage immédiat entre eux; 2° une parfaite égalité dans les acquisitions que les monarchies de Votre Majesté Impériale et la mienne se proposent de faire en cas de guerre contre l'Empire turc. Quant au premier point il conviendrait, ce me semble, de statuer préalablement et à jamais qu'il y eut un Etat indépendant entre les trois Empires qui serait maintenu à toujours dans l'indépendance des trois monarchies. Cet état jadis connu sous le nom de Dacie pourrait être formé des provinces de Moldavie, Valachie et Bessarabie sous un souverain de la religion chrétienne dominante dans les dits États[1].

Certes, Joseph II ne pouvait se faire illusion sur l'*indépendance* de cet état de Dacie, à créer; nous nous rappelons ce qu'il avait dit à ce sujet, à une autre occasion. Toutefois, avant de se prononcer, l'Empereur voulut avoir l'avis du vieux diplomate, Prince Kaunitz. Cet avis est inséré dans la lettre que Cobenzl adressa à l'Empereur le 20 octobre 1782 :

Comme Votre Majesté sera sans doute impatiente de l'avis du prince Kaunitz sur le mémoire de l'Impératrice de Russie, je prends la liberté de l'informer qu'il est minuté et qu'on est occupé à le mettre au net... On montre que la Russie peut absolument commencer dés à présent et achever plus tard l'exécution de son grand projet, sans avoir besoin de notre concours et sans que personne puisse l'empêcher, en rendant alors sa condition beaucoup meilleure et la nôtre beaucoup plus mauvaise qu'elles ne le deviendraient probablement l'une et l'autre si nous agissions de concert ainsi que Votre Majesté s'y est positivement engagée par l'*article secret*, en promettant d'employer toutes ses forces en cas de rupture *avec la Porte*. Le chimérique du projet de l'Impératrice semble disparaître à mesure qu'on l'approfondit et tel mauvais que puisse être notre lot dans le partage, il paraît que dans une révolution générale moyennant des échanges concertés d'avances d'un commun accord, notre situation deviendrait toujours, sinon meilleure qu'elle l'est à présent, du moins pas aussi mauvaise qu'elle pourrait le devenir, si Votre Majesté ne répondait pas complètement a l'attente de l'Impératrice qui

1. Arneth, *Jos. II und Kath. von Russland*, Wien, 1869, n° LXV, p. 153.

peut-être n'est déterminée que par ce seul espoir, à préférer l'intime liaison avec Votre Majesté à celle du Roi de Prusse [1].

Ainsi le malin Chancelier autrichien, qui avait fait et défait des alliances avec les Turcs, qui les avait pris sous sa protection..... pour gagner la Bukowine, en attendant qu'il prenne la petite Valachie, Kaunitz recommande à l'Empereur d'accepter le partage de l'Empire ottoman, proposé par Catherine II, de peur que celle-ci ne s'adresse à la Prusse.

Suivant ce conseil expérimenté, Joseph II s'empresse d'accepter la création d'un Empire Grec à Constantinople et d'un Etat de la Dacie, qui aurait été plus grand que la Roumanie actuelle, puisqu'en dehors de la Valachie et de la Moldavie, il devait comprendre aussi la Bessarabie, pays également roumain. Seulement, l'Empereur d'Autriche ne veut pas renoncer à la conquête de la petite Valachie. Voici l'importante lettre qu'il adressa de Vienne, le 13 novembre 1782, en réponse aux propositions de Catherine II :

Sans être d'accord avec la France, il sera absolument impossible de se flatter d'une réussite, au lieu que d'accord avec elle, même sans devoir acheter chèrement le consentement du Roi de Prusse, il y aura moyen, comme Votre Majesté Impériale l'a parfaitement bien senti Elle-même, de le contenir... Quant à la création d'un nouveau royaume de Dacie héréditaire pour un Prince de la religion grecque et quant à l'établissement enfin de son petit-fils Constantin en Souverain et Empereur de l'Empire grec à Constantinople, les événemcnts de la guerre seuls en pourront décider et s'ils sont heureux, il n'y aura jamais de difficulté de ma part à l'accomplissement de tous ses désirs, s'ils se trouvent réunis et joints à ceux qui sont de ma convenance. A ce sujet, je ne puis lui cacher qu'après avoir bien réfléchi sur ce qui peut nous convenir davantage de part et d'autre, pour le présent et pour l'avenir et sur ce qui peut être sujet à moins d'inconvénients et de difficultés, je pense qu'il n'y a pour la monarchie autrichienne que les limites suivantes qui puissent convenir,

1. Brunner, *Corr. de Jos. II*, p. 29-30.

savoir la ville de Chotim avec un petit territoire servant de tête pour couvrir la Gallicie et la Bukowina, dont on arrangerait les limites, une partie de la Valachie enclavée par l'Alute et depuis Nicopoli inclusivement et en remontant le Danube jusqu'à Belgrade, ses deux rives à trois lieues de distance et par conséquent les villes de Viddin, d'Orsova et de Belgrade, comme des têtes pour couvrir la Hongrie ; de Belgrade on tirerait la ligne la plus droite et la plus courte possible conforme au terrain vers la mer Adriatique jusque et y compris il golfo della Drina[1] ; et enfin les possessions de la terre ferme ainsi que l'Istrie et la Dalmatie vénitiennes fourniraient les seuls moyens de mettre en valeur les produits de mes états ; la péninsule Morée, l'île de Candie, de Chypre et tant d'autres de l'Archipel pourraient fournir un riche dédommagement à ces républicains, qui sans ça ont arraché à mon Etat, soit par ruse, soit en profitant des circonstances et de la faiblesse du moment, tout ce qu'ils possèdent. Je pourrais alors avoir quelques vaisseaux, comme Venise actuellement et être par conséquent plus utile dans toutes les occasions à Votre Majesté Impériale. Il s'entend que le commerce du Danube resterait parfaitement libre à mes sujets, tant jusqu'à son débouché dans la mer Noire que pour la sortie de la mer Noire par les Dardanelles. Les deux nouveaux Empires de Dacie et de Grèce s'engageraient à ne jamais mettre d'entraves ou de péages quelconques sur mes bâtiments[2].

Joseph II parle dans cette lettre d'un accord à établir avec la France. Le 7 décembre 1782, il écrit au comte de Mercy-Argenteau pour obtenir « les assurances nécessaires de sa neutralité et en même temps de se stipuler soit des avantages de commerce ou une partie des dépouilles de l'Empire ottoman, dont l'Egypte »[3]. L'envoyé de l'Empereur lui répond le 28 décembre 1782 : « La France serait donc très éloignée de seconder en rien des vues qui tendraient à l'accroissement d'une puissance qu'elle redoute déjà..... Ce

1. « Ce qui assurerait à l'Autriche, avec un fragment de la Serbie, la Bosnie, l'Herzégovine et le Monténegro » dit A. Sorel (*L'Eur. et la Rév. fr.*, I, p. 451).

2. Arneth., *Jos. II und kath.*, n° LXXIV, p. 172-173.

3. *Corr. de Mercy-Argenteau*, t, I, p. 140.

serait moins la destruction de l'Empire ottoman que l'immense accroissement de la Russie qui alarmerait toutes les puissances de l'Europe[1] ». M. de Vergennes avait dit au comte de Mercy-Argenteau : « Il n'y a pas en Europe une seule puissance qui ne risquât son dernier homme et son dernier sou pour empêcher la ruine de l'Empire ottoman[2] ». Que nous sommes loin d'un pareille déclaration!

La lettre de Joseph II du 13 novembre 1782 est tout un programme politique : elle explique l'attitude de l'Autriche dans bien des circonstances postérieures. On remarquera l'importance que l'Empereur attachait au Danube.

Aux prétentions autrichiennes, Catherine II répond par sa lettre du 4 janvier 1783 :

Sensible à la confidence que Votre Majesté Impérirle m'a faite touchant ses idées d'arrondissements en cas de réussite de nos projets et des limites qu'Elle se prescrit aux dépens de l'ennemi de la chrétienté, je n'ai qu'à répéter que j'y coopérerai avec tout le zèle et l'amitié que je lui ai vouée. Je pense de même touchant la parfaite liberté de commerce de ses sujets sur le Danube et la mer Blanche. Quant aux engagements que devraient prendre les deux souverains de la Dacie et de Grèce de ne mettre aucune entrave ni péage sur les bâtiments marchands des sujets de Votre Majesté Impériale, Elle doit être persuadée qu'en ceci comme dans tous mes autres arrangements je ne prétendrai rien au delà d'une parfaite égalité d'avantages, en sorte que les sujets commerçants de Votre Majesté Impériale seront certainement traités par les deux nouveaux Etats au niveau des miens... Il importerait au bien de notre cause de ménager cette République (Venise) que le soupçon d'un tel projet pourrait alarmer. Il conviendrait aussi de ne pas trop restreindre l'Empire grec et de lui conserver surtout la Morée et l'Archipel.

Catherine II prenait déjà des engagements au nom de la Dacie et de la Grèce, comme si ces nouveaux Etats étaient sous sa suzeraineté.

1. *Ib.*, p. 146.
2. *Ib.*, 149.
3. *Ib.*, n° LXXIX, p. 186-187.

Les réserves de l'Impératrice de Russie sur les propositions de l'Empereur d'Autriche étaient, en somme, de très minime importance ; l'entente paraissait parfaitement établie entre les deux souverains et le sort de la Turquie en était jeté.

Mais, peu après, sentant les hésitations de Joseph II, Catherine II s'impatientait et lui écrivait le 29 février 1783 :

Je me suis adressé à V. M. I. ne doutant pas que comme César il n'y aurait guère d'intervalle entre l'acceptation et l'exécution d'un projet utile, grand et digne de César. Un moment a détruit toute attente. V. M. I. trouve que les choses ont changé de face. Il est vrai que la paix est conclue entre les puissances belligérantes. Malgré cela l'assiette des États de V. M. I. et les miens ne saurait changer. Je n'ignore pas qu'ils peuvent être différemment envisagés. L'amitié que V. M. I. a bien voulu me témoigner personnellement ne s'effacera jamais de mon cœur et Elle doit être persuadée de ma persévérance à remplir mes engagements[1].

Les hésitations de Joseph II étaient très compréhensibles, puisqu'elles provenaient de l'attitude de la France. Nous avons vu que, dès le 28 décembre 1782, M. de Vergennes s'était très catégoriquement prononcé contre le partage de la Turquie. Le 14 juin 1783, le ministre des Affaires étrangères remettait une note où il disait :

Si malgré les représentations les plus solides et les plus sérieuses et surtout si malgré l'exemple de désintéressement que l'Empereur a manifesté au Roi, l'Impératrice de Russie persévérait dans son dessein d'accaparement et décelait par là le projet de détruire un jour l'Empire ottoman, le Roi qui ne peut y être indifférent pour l'intérêt général et qui sentirait combien la réussite pèserait éminemment sur la maison d'Autriche, propose de se concerter avec l'Empereur sur les moyens que S. M. I. jugera les plus propres à arrêter l'un et à prévenir l'autre[2].

Malgré sa situation difficile de beau-frère de Joseph II, la réponse de Louis XVI était très nette; on y sent même

1. Arneth., *Jos. II u. Kath.*, p. 191.
2. *Ib.*, 190.

l'ironie, lorsqu'il parle du « désintéressement de l'Empereur ». A la note française, l'Autriche répondit par une note verbale, où l'on lit :

Comme il pourrait arriver que, malgré tous ses soins et tous ses efforts, la guerre vînt néanmoins à s'allumer entre la Cour Impériale de Russie et la Porte ottomane et qu'Il ne saurait se permettre dans des cas possibles d'en abandonner les suites aux hasards des événements qui pourraient de façon ou d'autre, lui devenir funestes ou au moins très préjudiciables, Il croit ne pas devoir dissimuler au Roi très chrétien, son ami et son allié, qu'en pareil cas il pourra se trouver dans la nécessité de devoir se déterminer à y prendre part pour sa propre sûreté présente et future [1].

Le 1er septembre 1793, Barthélemy, chargé d'Affaires de France à Vienne, remit au Prince Kaunitz un mémoire, que Joseph II traita d'*impertinent;* on reprochait ouvertement à l'Autriche : « Malgré une paix saintement observée par les Turcs dans des conjonctures séduisantes pour eux, se prévaloir de leur affaiblissement pour leur porter le coup mortel et prendre part à leurs dépouilles » et on finissait par la menace : « Mais si, contre son attente, son espoir était encore déçu, Elle ne pourra plus que prendre l'intérêt général et le sien propre pour la règle de sa conduite. » Dans sa réplique du 12 septembre 1783, au comte Mercy-Argenteau, Kaunitz ose appeler M. de Vergennes *insolent* et finit ainsi ses instructions : « Ayez soin surtout, si on s'avisait de prendre le haut ton et de vouloir nous intimider, de le prendre plus haut qu'eux en ce cas ».

On voit qu'à cause de la Turquie, les rapports étaient très tendus entre l'Autriche et la France et l'alliance de 1756 entre les deux Etats n'existait plus que sur le papier.

Le 8 janvier 1784 fut signée, à Constantinople, la Convention par laquelle la Russie s'annexait la Crimée.

1. *Archives des Aff. Etr. de France,* Série Autriche, vol. 346, fol. 305.

Mais la même année éclatèrent les révolutions de Hongrie, de Transylvanie et de Belgique, encouragées par la Prusse, soutenues par l'Angleterre et les Provinces-Unies. Non seulement Joseph II fut empêché d'acquérir la Petite-Valachie, mais encore il perdit la Belgique, dont il disait au Prince de Ligne : « Votre pays m'a tué : Gand pris a été mon agonie et Bruxelles abandonné ma mort[1] ». Et effectivement le pressentiment de Joseph II se réalisa bientôt. Le 20 mai 1789 il écrivit une lettre autographe à Catherine II pour renouveler l'alliance pendant huit ans; l'Impératrice, par une lettre également autographe du 30 mai 1789, confirma l'entente, mais les deux compagnons de projets de conquêtes orientales n'eurent plus l'occasion de les exécuter, puisque l'Empereur d'Autriche s'éteignait huit mois après, profondément attristé.

Avec lui s'évanouirent des projets grandioses, qui ne renaîtront plus que sous Napoléon Ier.

1. Th. Juste, *Joseph II*, Verviers, 1883, p. 49. Le 15 déc. 1788, le Prince de Ligne écrivait de Jassy au Prince de Kaunitz : « J'ai dit, il y a quelque temps, au Prince Potemkin que, s'il voulait marcher sur le bord de la Mer Noire jusqu'au Danube, et faire marcher Romanzow à Buckarest, je réussirais à le faire Hospodar de Moldavie et de Walachie. Je me moque bien de cela, m'a-t-il dit, je parie que je serois Roi de Pologne, si je le voulois ; j'ai refusé d'être Duc de Courlande ; je suis bien plus que tout cela. Au moins, ai-je répondu, rendez ces deux Pays-là (la Moldavie et la Walachie), indépendants des Turcs à la Paix, gouvernés par leurs Boyards, sous la protection des deux Empires, Il m'a dit : *nous verrons.* » (*Mélanges militaires, littéraires et sentimentaires*, A mon Refuge, 1801, t. XXIV, p. 182.)

Le Prince de Ligne, témoin, en 1787, de l'entrevue de la Grande Catherine avec l'Empereur Joseph II, raconte que : « Leurs Majestés Impériales se tâtaient quelquefois sur les pauvres diables de Turcs. On jetait quelques propos en se regardant. Comme amateur de la belle antiquité et d'un peu de nouveauté, je parlais de rétablir les Grecs, Catherine de faire renaître les Lycurgue et les Solon. Moi, je parlais d'Alcibiade; mais Joseph II, qui était plus pour l'avenir que pour le passé et pour le positif que pour le chimérique, disait : *Que diable faire de Constantinople?* » (Baron Jehan de Witte, L'évolution de la question d'Or. dans les Balkans. *Revue gén.*, Bruxelles, 1900.)

LVII

PROJET DE LINGUET[1]

(1774-1776)

Le projet de partage de Linguet est inédit ; il se trouve à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles[2], où le célèbre avocat et polémiste habita, après

1. Simon-Nicolas-Henri Linguet, célèbre avocat et publiciste français, né à Reims le 14 juillet 1736, mort le 27 juin 1794. Fonda, en 1774, le *Journal pol. et litt.*, et fut obligé de s'expatrier et de résider en Suisse, en Hollande et en Angleterre, où il publia les *Annales pol. civ. et litt.*, 19 vol. Rentré en France en 1780, il fut enfermé à la Bastille, d'où il ne sortit qu'en 1782. L'Empereur Joseph II l'appela à Vienne, où il reçut des lettres de noblesse et une pension de mille ducats. ce qui ne l'empêcha pas de se tourner contre son bienfaiteur. Revenu à Paris, il périt sur l'échafaud « pour avoir encensé dans ses écrits les despotes de Vienne et de Londres ». Il a laissé de nombreux ouvrages : *Hist. du siècle d'Alexandre-le-Grand*, 1762 ; *Le Fanatisme des philosophes*, 1764 ; *Hist. des rév. de l'Emp. romain*, 2 vol., 1768 ; *Théories des lois civ.*, 1767, 2 vol. ; *Hist. un. du XVI^e^ s.*, 1769, 2 vol. ; *Mém. et plaidoyers*, 11 vol., 1776 ; *Mém. sur la Bastille*, 1783, etc. Cousin d'Avalon a publié un *Linguetiana*, Paris, 1801. Cf. L.-A. Deverité, *Notice pour servir à l'hist. de la vie et des écrits de Linguet*, Liège, 1780 ; Gerdaz, *Essai hist. sur la vie et les ouvr. de Linguet*, Lyon, 1808 ; Monselet, *Oubliés et dédaignés*, Paris, 1885, p. 1-41 ; A. Philipp, *Linguet ein Nationalökonom des XVIII Jahrhunderts*, Zürich, 1896 ; A. Lichtenberger, *Le socialisme utopique*, Paris, 1898, p. 77-131.

2. Ms. 15709-25, pp. 573-79. Dans le même volume pp. 1-3 se trouve une ode latine, non signée, *Illustri viro Domino Linguest in supremâ Parisiensis Senatûs curiâ insigni causidico*, suivi de ces vers français :

Reçois, sage Linguest, un légitime hommage
Que t'offre un cœur formé par la sincérité,
Un épais curé de vilage
N'est pas assez rampant pour réduire en usage
Des leçons qu'inspiroit une société
Qui..... non ami (*sic*) du vrai, son rustique langage
A du moins le noble avantage
D'être toujours d'accord avec la vérité
La plus cruèle bastonade
Ny même la cacomonade
Ne le feroient jamais trahir ses sentimens.

Linguet avait écrit un livre : *La Cacomonade* (1766).

qu'il fut obligé de quitter la France. L'étude de Linguet n'est pas datée, mais elle a du être rédigée en 1775 ou 1776, lorsque Linguet se trouva à Bruxelles, après avoir été à Vienne. En effet, il parle dans son rapport de « l'expérience de la guerre dernière »; il s'agit, évidemment, de la guerre déclarée par la Turquie à la Russie en 1768 et qui finit par le Traité de Koutchouk-Kaïnardji du 22 juillet 1774. Le projet qui nous intéresse n'a pu être composé ni avant 1775 ni après 1776, parce que, en 1777, dans une lettre imprimée qu'il adressa, cette année-là, au comte de Vergennes [1], Linguet dit : « La balance politique vous échappe et vos faibles mains ne la reprendront plus. Le Nord recouvre partout son ascendant presque oublié depuis plusieurs siècles. Dans l'ancien continent, ces pertes de la *Pologne* enrichissent les puissances qui ne tarderont pas à faire la loi au *Midi*. Au delà des mers, c'est la même chose : la partie septentrionale de l'hémisphère moderne se dérobe au joug de ses maîtres, qu'elle appelle ses tirans. » Ainsi Linguet parle de l'émancipation de l'Amérique, commencée en 1775 et sanctionnée par la déclaration d'indépendance des 13 Etats, du 4 juillet 1776.

Toutes les probabilités me paraissent donc établir que le projet de Linguet a été élaboré à Bruxelles de 1775 à 1776; il est vrai que Linguet retourna plus tard à Bruxelles et fut surpris dans cette ville par les événements de la Révolution française; mais l'hypothèse qu'il y aurait écrit son mémoire en 1789 n'est pas plausible.

L'étude de Linguet était destinée à être remise au ministre des Affaires étrangères de France. Comme elle est très courte, je préfère la donner *in extenso;* elle mérite d'être publiée tant au point de vue de l'intérêt que présente toujours une œuvre

1. *Letre* (sic) *de M. Linguet à M. le C. de Vergennes, Ministre des Affaires Etrangères de France.* A Londres 1777, in-8 p. 37.

inédite d'un personnage fameux, qu'au point de vue purement littéraire; son auteur, ou le sait, a été un écrivain de race.

Voltaire dit de lui : « M. Linguet est un avocat de beaucoup d'esprit, auteur de plusieurs ouvrages, dans lesquels on trouve des vues philosophiques et des paradoxes ». Et ailleurs : « Il brûle, mais il éclaire ! ».

La biographie Michaud ajoute cette citation : « Méfiant et soupçonneux, il avait toujours des pistolets sur sa table, ne sortait jamais sans être armé et enfermait ses domestiques à clef. » Son *Mémoire pour le comte de Morangies* (1772) passe pour le chef-d'œuvre de ses écrits judiques. Le meilleur de ses ouvrages sont ses *Mémoires sur la Bastille*. Mirabeau, par contre, le traitait mal et l'appelait : « L'ignorant et bombastique M. Linguet, l'avocat des Nérons, des Sultans et des Vizirs ». Mais cette appréciation a été évidemment obscurcie par les passions politiques de l'époque. D'ailleurs, son caractère, extrêmement difficile, lui avait attiré d'innombrables inimitiés.

Voici son *Projet d'expulsion des Turcs de l'Europe et d'un nouvel équilibre politique :*

L'on propose au ministre des Affaires étrangères un projet qui peut le combler d'honneur, changer le système de l'Europe en mieux, et procurer à la France, l'agrandissement le plus honorable sans verser une goutte de sang. Voici d'abord les réflexions qui l'ont fait concevoir.

Si l'Europe a aujourd'hui quelque invasion étrangère à craindre, c'est de la part des Turcs ou de celle des Russes. Peut-être même la guerre actuelle qui semble éloigner le moment où l'une de ces deux Puissances le débordera sur nous est-elle très propre à l'accélérer. Si les Turcs ne sont pas détruits et il me paroit impossible qu'ils le soient, ils seront aguerris, ils deviendront donc beaucoup plus redoutables qu'ils n'ont jamais pu l'être quand ils cederoient pour la paix la moitié de leur empire.

Si les Russes ne perdent que des conquêtes, et je ne vois pas qu'ils puissent perdre autre chose, ils en conserveront toujours la

mémoire ou cette idée subsistante dans une nation peut la porter un jour à d'autres entreprises moins audacieuses et mieux concertées que celle dont nous sommes témoins. Il faut donc indispensablement murer pour ainsi dire l'Europe de ce côté là ou s'attendre tôt ou tard aux plus terribles incursions.

Cependant, nous n'avons point de barrière dans cette partie. La Pologne est le seul rempart qui nous couvre à l'Est et contre les Russes, mais cette république sans forme, cette monarchie sans roi, cet état sans sujetz, est incapable du moindre effort. L'anarchie et la division l'épuisent. Il présentera toujours à quiconque l'attaquera avec des troupes réglées une proie bien plutôt qu'un obstacle.

L'Allemagne semble placée pour nous deffendre au midi contre les Turcs et nous ne pouvons nous dissimuler qu'elle nous a déjà sauvés plusieurs fois ; mais ce vaste état a dans sa constitution presque les mêmes deffauts et par conséquent à peu près la même foiblesse que la Pologne. Il renferme des dominations considérables.

La manière dont elles sont composés les énerve. Elles sont formées de parties isolées, trop éloignées les unes des autres pour qu'il en reste une véritable puissance. De quoi servent à la maison d'Autriche les Pais-Bas, le Milonais, etc., qu'à grossir la liste de ses domaines ?

Quelle véritable utilité retire celle de Brandebourg de ses possessions sur le Rhin, de Neufchatel, de la Silésie même, qui lui a tant coûté et qui dans le fonds vaut mieux que tout le reste de son domaine ? Ces domaines interceptés par des possessions étrangères, ne servent qu'à affaiblir leurs maîtres, à multiplier les occasions de querelle avec les voisins et à embrouiller les négociations.

Les Electorats ecclésiastiques ne sont considérables que dans la vacance du throne impérial. Les électorats laïques, le Hanovre, la Saxe, la Bavière, le Palatinat avec l'éclat de la souveraineté, sont fort éloignés d'avoir la vigueur qui la caractérise.

L'approche seule de la guerre les consume et cependant ils sont forcés sans cesse d'appeler la guerre à leur secours. Toujours jaloux, toujours inquiets, toujours intrigants, obligés même pour leur conservation d'avoir des deffauts, ils ne vivent pour ainsi dire que de leur défiance. Le moindre soupçon leur fait jetter les plus grands cris et ce qu'il y a de plus fâcheux c'est que ces cris répandent l'allarme dans les Cours. Les grands états s'émeuvent du glapissement de ces insectes. Ce sont des mouches qui font battre des aigles et l'Europe est bouleversée.

Il faudroit donc trouver le moien ou de détruire imperceptiblement ces fantômes de souverains ou de leur donner le pouvoir, la force, dont ils n'ont que le vain extérieur. Il faudrait les mettre en état d'une part de se deffendre eux-mêmes sans agiter toute la chrétienté et de l'autre de repousser sans nous quoique pour nous les insultes des cours de Pétersbourg et de Constantinople.

En creusant encore plus avant dans la constitution actuelle de l'Allemagne, on y peut faire une découverte assez singulière. C'est que ce grand sistème de la balance universelle qui semble garantir le repos de l'Europe, est peut-être à la veille d'être détruit. L'expérience de la guerre dernière prouve trop que l'union d'une puissance maritime prépondérante avec une puissance méditeranée même inférieure en forces, suffit pour tenir toutes les autres en échec. Sans la colique hémoroïdale de Pierre III que devenoit l'Equilibre? Que n'auroit pas fait le roi de Prusse avec un Czar pour son lieutenant général et les Anglois pour supports? Il forçoit tout l'Empire à embrasser sa cause. Il prenoit peut-être pour lui la couronne impériale. Le Parti évangélique étoit sur le throne, et le catholicisme ainsi que les pais où il règne subjugués sans ressource.

La Balance générale est évidement exposée par la situation du nord de l'Europe. Il y a, comme je viens de l'observer cy-dessus, trop de petits Etats et point assez d'Etats puissants. L'égalité subsiste et subsistera longtemps au Midi et à l'Occident. L'Espagne, la France, l'Angleterre, sont de puissans contrepoids dont chacun est capable de rétablir l'équilibre en se jettant tout d'un coup du côté qui paroit le perdre. Mais en Allemagne on n'a point cette ressource.

Les deux plus grandes puissances qu'elle contient, l'Autriche et la Prusse, sont, comme je viens de le dire, dans une position qui les expose à des guerres continuelles. Dans la graine (*sic*) de princes, s'il est permis de se servir de ce terme, qui les environne, il n'y en a aucun qui puisse se faire respecter. Ils sont opprimés avant que d'avoir pu s'unir. Leur confédération quand elle a lieu, ne fait que produire des dévastations nouvelles et multiplier les ravages.

En rapprochant toutes ces idées, il m'a paru que la France, malgré la dépopulation trop effective qu'un sistème meurtrier y cause, malgré le désordre de ses finances, malgré une infinité de maux dont le remède est plus facile à trouver qu'à expliquer, est la maîtresse en ce moment de faire la conquête la plus flatteuse. Elle doit la Bretagne à une femme, la Lorraine et l'Alsace à des prêtres, la Franche-Comté à un homme de robe. Pourquoi un

ministre militaire ne travailleroit-il point à lui assurer l'ancien patrimoine de la maison de Bourgogne ?

Louis XI a pu le faire et ne l'a pas voulu. Louis XIV a voulu et ne l'a pas pu. Louis XV s'est déjà vu un instant en possession de ce riche domaine. Mais il n'auroit pu alors sans une extrême imprudence essaier de le retenir.

Le jour est venu de réparer les fautes ou l'impuissance de ses prédécesseurs et de faire la loi à la Fortune de qui il l'a reçue en 1748. Rien de si facile que de lui assurer les Pais-Bas en satisfesant toutes les puissances de l'Europe et en remplissant les vues que je viens de développer cy-dessus voici comment.

Je suppose : 1° qu'on donne à la Pologne un roi héréditaire et qu'on rende ce roi puissant. Ce changement dans l'administration ne pourra exciter de plaintes. Une couronne élective n'appartient à personne. Elle ressemble aux biens des couvents ; le gouvernement peut sans injustice en faire ce qu'il veut, dès que les derniers possesseurs sont contents ou éteints puisqu'ils ne laissent pas d'héritiers en droit de réclamer.

Dans la circonstance actuelle où tous les partis en Pologne sont mal satisfaits de leur Roi et même de leur façon d'être, je ne doute pas qu'il ne fut très aisé d'en engager un à assurer le thrône dans une famille à perpétuité. Il importeroit peu que l'assemblée où cette grande opération se consommeroit, fût nombreuse ou non. Si le Roi ainsi créé avait pour lui les suffrages et les services de toute l'Europe, les palatins avant trente ans ne seraient plus que des ducs et pairs. C'est la route qu'ont suivi les rois de France, d'Espagne, d'Angleterre, etc. La différence qu'il y auroit entre lui et eux, c'est qu'eux ont eu tout à combattre et qu'il auroit tout en sa faveur. Il a fallu aux autres trois siècles d'adresse, de négociations et de bonheur. Il n'auroit pas besoin de la dixième partie de ce tems pour posséder le thrône le plus solide et un des plus brillans de l'Europe.

2° Mais s'il conservoit tout le domaine de la République il deviendroit peut-être avant peu trop redoutable. Il faut qu'il paie sa puissance avant même que d'y être parvenu. Qui empêche de donner à la maison de Brandebourg toute la partie de la Basse-Pologne qui est à sa bienséance en lui laissant le soin de se fournir avec le tems de ports sur la mer Baltique ce qui ne pourroit lui manquer puisqu'elle enclaveroit Dantzig et les autres villes anséatiques ? Elle commenceroit par les protéger et finiroit par les assujetir comme nous avons fait à l'égard de l'Alsace, de Strasbourg, etc.

Quant à la maison d'Autriche on lui feroit un agrandissement

aux dépens de quelques portions de la Haute-Pologne, mais surtout de la Turquie d'Europe. Le sultanat de Constantinople est dans une position à se soumettre à tout ce qui lui sera demandé au nom d'une ligue aussi imposante et la Czarine n'est pas dans celle de refuser la médiation des puissances intéressées à consommer ce partage.

Les deux barrières se trouveroient donc posées à l'Est et au Midi. La Prusse nous garantiroit en seconde ligne contre la Russie et l'Autriche ainsi fortifiée nous suffiroit contre le Turc.

Dans cette espèce de convulsion politique, dans cette sorte de déménagement des grands Etats, il seroit aisé de trouver l'avantage des petits. La Prusse en s'élargissant dans la Pologne laisseroit de la place à la Saxe. La Cour de Vienne abandonneroit quelque chose à la Bavière ; on pourroit même trouver à procurer des établissemens honnêtes à l'un des archiducs ou peut-être à tous deux. Les détails de l'opération méritent d'être combinés et réfléchis avec maturité ; mais en voilà le fondement posé et le plan tracé.

3° La France en proposant à ces cours une révolution si avantageuse n'essuieroit point de reproches et ne courroit risque d'exciter aucune allarme si elle demandoit pour elle les Pais-Bas entiers.

Elle les obtiendroit sans doute et l'impératrice-reine seroit fort éloignée d'en regarder l'abandon comme un sacrifice.

4° Ce que la Prusse possède dans les duchés de Berg et de Juliers deviendroit partie du Palatinat dont le maître pourroit alors soutenir avec quelque dignité le nom d'électeur. La principauté de Neufchâtel seroit cédée aux Suisses.

5° La maison d'Autriche en reculant ses limites du côté de la Hongrie, ne prétendroit pas sans doute conserver ses possessions en Italie. Le Milanais, etc., seroit à la Bienséance du duc de Savoye. La Sardaigne conviendroit au Roi des deux Siciles, la Corse au grand-duc de Toscane ; enfin, pour que l'Espagne se sentit aussi bien de la régénération commune, je voudrois qu'un article du grand traité fut la restitution de Gibraltar et de Minorque.

Je sais que c'est ici la partie défectueuse en apparence du projet. Les Anglois n'y gagnent rien et je parle de leur ôter ce qu'ils ont sans les indemniser; je l'avoue, mais je ne pense pas qu'il en pût résulter le moindre obstacle.

D'abord si toutes les puissances étoient d'accord, cette nation oseroit-elle combattre seule un partage agréé unanimement?

Quand elle auroit cet excès d'audace seroit-il difficile à réprimer ?

Pourroit-elle tirer du secour de la Russie épuisée par sa gloire même et que le nouveau roi de la Pologne russe tiendroit en allarme? En tireroit-elle du Turc occupé à réparer ses pertes et craignant de devenir à son tour l'objet de cette confédération redoutable ?

S'adresseroit-elle à la Hollande qui entendroit la France à ses portes, qui trembleroit de voir sa marine et son commerce anéantis dans leur source ?

Ensuite, la Maison roiale ne travailleroit-elle pas de toutes ses forces à faciliter l'accession au traité commun? N'apréhenderoit-elle pas pour le Hanovre ? Le gros même de la nation n'auroit-il pas des allarmes sur le Portugal, endroit sensible sur lequel dans la dernière guerre on n'a fait que marquer la place où il auroit fallu frapper et qui peut coûter la vie à l'Angleterre si jamais on y porte le coup fatal.

Enfin, quand il y auroit ici une cession effective pour l'Angleterre et quelques obstacles à redouter de sa part, ce ne seroit pas une raison pour abandonner ce projet ou pour craindre qu'il puisse échouer par là; ce n'en seroit qu'une au contraire pour le suivre avec plus d'ardeur et s'efforcer à quelque prix que ce soit de le réaliser. Il est sûr que l'Angleterre est trop puissante pour le bien commun et le bonheur de l'Europe. Son éclat est humiliant autant que ses forces sont redoutables. Caton, dans le Sénat de Rome, terminoit toujours ses avis par dire: Et de plus, j'opine à ce qu'on détruise Carthage.

Pour moi, sans être sénateur de la maîtresse du monde, je persisterai toujours à dire à mes contemporains : l'Angleterre nous menace par mer comme le Russe et le Turc par terre ; autant son gouvernement est monstrueux, autant sa marine est à craindre. Affaiblissez sa vigueur, si vous voulez conserver la vôtre.

Ce projet n'est pas plus injuste dans le droit, ni plus impraticable dans le fait que ceux qui ont donné autrefois tant de possessions, et, de nos jours, la Toscane à la Maison d'Autriche, la Sicile et Naples à celle d'Espagne, la Lorraine à celle de France. Il est plus grand, plus noble, plus vraiment utile, plus aisé à exécuter que celui du cardinal Alberoni et peut-être même que celui du cardinal de Richelieu [1]. C'est, je l'avoue, une des plus prodigieuses machines qu'on ait jamais essaié de mouvoir en politique : mais, qu'on y prenne garde, les ressorts sont tout prêts

1. Le projet du Frère Joseph, que nous avons étudié précédemment.

et tous placés. Une entreprise qui seroit immense, accablante pour un seul agent, devient d'une facile exécution quand on y aplique une infinité de mains toutes intéressées au succès.

Sans compter son mauvais calcul d'évincer l'Angleterre de son nouveau système politique, point faible que Linguet lui-même signale, on aurait pu encore lui objecter que le rétablissement d'un royaume de Pologne *fort*, le lendemain du premier partage que la France n'avait pu empêcher, était plus qu'une utopie.

A la suite de son séjour à Vienne, Linguet semble avoir acquis la connaissance des désirs de l'Autriche et de la Prusse ; aussi, le voyons-nous pousser la première vers l'Orient, pour garantir la France contre les Turcs, ce qui nous paraît, même pour l'époque, un soin bien exagéré et, en même temps, accorder à la seconde Dantzig et des possessions, qu'elle revendiquera à la fin du XVIII^e^ siècle ; Linguet aspirait ainsi à se servir de la Prusse fortifiée comme d'un bouclier contre la Russie, ce qui, aujourd'hui, apparaît comme un paradoxe.

Le tableau de l'activité des petits princes de la Confédération germanique est spirituel.

Linguet ne spécifie pas de quelle manière devait être partagée la Turquie entre la Russie et l'Autriche ; dans sa conception l'entente devait certainement s'établir entre Catherine II et Joseph II dont les négociations étaient du domaine public. D'ailleurs, comme Linguet avait été à Vienne, pensionnaire de Joseph II, il est certain qu'il était au courant des aspirations de l'Autriche. En échange des possessions turques accordées à l'Autriche et à la Russie, la France obtiendrait les Pays-Bas. Tout compte fait, Linguet voulait reléguer en Orient les deux Empires voisins et rivaux, tandis qu'il établirait un équilibre occidental favorable à la France ; pour l'obtenir, il demandait le renforcement des puissances italienne et espagnole et le rétablissement du Royaume de Pologne.

T. G. DJUVARA. — Cent projets de partage de la Turquie.

Imp. Ch. Delagrave - Paris.

LVIII

PROJET DE CARRA[1]

(1777)

Carte VII

Le hasard fait qu'après le projet de Linguet mort sur l'échafaud nous allons étudier un autre projet de Carra, lui-même exécuté pendant la Révolution française.

Dans une plaquette : *Essai particulier de politique dans lequel on propose un partage de la Turquie européenne*[2], le conventionnel commence par faire la déclaration suivante : « l'Empire ottoman me paroît le plus propre à subir le joug des principaux souverains de l'Europe. Un philosophe même en peut justifier la conquête ».

L'auteur parle de l'entente austro-russe pour faire la guerre à la Turquie : « Les Autrichiens s'avancent peu à peu en Moldavie, en jettant des regards bien lascifs sur les deux provinces » (p. 4). Le grand Frédéric de Prusse attend le moment favorable. La Russie devrait s'étendre en Crimée, en Géorgie, en Tartarie et en Chine; elle devrait avant tout « peupler et policer » son immense territoire, où il y a vingt-

1. Jean-Louis Carra, né en 1743 à Pont-de-Veyle, condamné à mort et exécuté le 31 octobre 1793. Secrétaire du Prince de Moldavie Gr. Al. Ghica, puis du Cardinal de Rohan, employé à la Bibliothèque du Roi, avant la Révolution. D'abord Jacobin, se rallia ensuite aux Girondins. Publia plusieurs ouvrages, parmi lesquels une *Histoire de la Moldavie et de la Valachie*, Paris, 1778, des *Mémoires hist. et authentiques sur la Bastille*, Paris, 1790, 3 vol. et une trad. de l'angl. de Gillies de l'*Hist. de l'anc. Grèce*, Paris, 1787-88, 6 vol.

2. Par M. C. *A Constantinople* (Paris), 1777, in-16 de VI-66 pp.

sept nations différentes. Il faut donner une importance et une solidité au royaume de Prusse, placé entre les Russes et les Autrichiens pour qu'il soit une barrière à ces deux nations; pour maintenir la balance politique il faut égaler en force l'Empire, la France, la Russie et la Prusse.

« Les Turcs sont les ennemis naturels et éternels des chrétiens et d'ailleurs les ennemis jurés des arts et des sciences. » Il faut donc les chasser d'Europe. Mais on doit, au préalable, convenir du partage.

Carra propose de donner à l'Autriche la Valachie et la Bulgarie jusqu'aux Balkans, avec la Serbie, l'Esclavonie et la Bosnie, (sans Raguse). Au Roi de Prusse : la Moldavie et la Bessarabie, jusqu'à la mer Noire, « en passant par la Pologne mineure la Russie rouge et l'Hatitie dont il aurait un terrain de quinze milles de large » et en remontant le long de la Prusse occidentale jusqu'à Dantzig, inclusivement; en comprenant aussi la Courlande et la Samogitie. A la France : l'île de Candie, Chypre, la Morée, Négrepont et une grande partie des îles de l'Archipel. La Russie obtiendrait la Crimée, Azow, Oczakow jusqu'aux frontières de Podolie. L'Angleterre ne doit pas être comprise dans ce quadruple partage, la Hollande non plus. Le reste de la Turquie, avec Constantinople, doit revenir à la République de Venise, car la couronne de Constantin ne saurait échoir aux « tristes descendans des anciens Grecs ». Carra complique le Gouvernement vénitien à Constantinople, par l'adjonction de quatre conseils, composés chacun de douze personnes : celui des Autrichiens, des Français, des Russes et des Prussiens, pour juger les affaires civiles et criminelles de leurs nations; mais, en dernier ressort, ce serait tout de même le Grand Conseil vénitien qui se prononcerait. Les autres nationalités ne jouiraient point de la faveur d'avoir leur propre tribunal. Pour consoler les Espagnols, l'auteur leur dit : « qu'ils aillent conquérir

l'Empire du Maroc et les Barbaresques de Tunis et d'Alger ».

L'Empereur a besoin de 50.000 hommes pour battre les Turcs et prendre Belgrade, Nicopolis, Silistrie et Varna; 30.000 autres Impériaux et autant de Prussiens traverseront le Drin et s'uniront aux troupes vénitiennes pour occuper l'Albanie et la Macédoine; les vaisseaux français se rendront aux Dardanelles et se joindront aux forces impériales, vénitiennes et prussiennes à Gallipolis; le Roi de Prusse entrera en Moldavie et en Bessarabie; avec 15.000 hommes la Russie occupera la Crimée.

LIX

PROJET ANONYME

(1788)

Ce projet a été mis en avant par la brochure : *Rêve politique sur le partage d'une partie de l'Empire ottoman*[1]. C'est à cette étude que répondit Volney, dont nous verrons la rispote au chapitre suivant.

Les Turcs, dit l'auteur anonyme, doivent abandonner l'Europe, l'Asie Mineure, la Syrie, la Palestine et toutes les côtes de la Méditerranée.

Il faudrait former trois grandes monarchies :

1° La Turquie Européenne, depuis l'embouchure du Danube jusqu'à la Bosnie, en y ajoutant les côtes de l'Asie Mineure, depuis la pointe de la Mer Noire la plus voisine de l'Europe, jusqu'à celle qui répond à l'île de Rhodes, avec trente lieues dans l'intérieur des terres ;

2° Le reste de l'Asie Mineure, les deux Arménies, la Géorgie ;

3° La Pologne, la Courlande et le Boudjak (entre le Bog et le Dniester). Ces trois Royaumes formeraient des Monarchies héréditaires.

La France prendrait l'Empire de Turquie ; le Grand-Duc de Toscane, la Pologne ; le Prince Constantin de Russie, l'Asie Mineure.

La France, de plus, gagnerait les Pays-Bas Autrichiens

1. Paris, 1788, in-8 de 31 p.

et l'Egypte; l'Empereur : la Bavière, la Moldavie et la Valachie; la Russie conserverait la Tartarie Mineure, la Crimée et le Kouban.

Après le partage, former une quatrième Monarchie en faveur de Dom Philippe, composée de la Syrie et de la Palestine. Faire encore trois royaumes avec le Maroc et les trois régences africaines pour un prince d'Espagne, un prince de Sardaigne et le duc de Modène.

Suivent des compensations minimes à accorder à l'Electeur de Bavière, au Roi de Sardaigne et aux Vénitiens (Chypre et Candie), à la Suède, à la Hollande et au Danemark.

Si la Russie et l'Autriche n'admettent pas la France au partage, celle-ci doit s'allier avec la Prusse, la Suède, le Danemark et tous les Princes de la ligue germanique pour donner à la Pologne un roi héréditaire, en lui accordant encore la Valachie, la Moldavie et la Bessarabie.

La liberté des mers serait proclamée pour toutes les nations; les détroits de Constantinople, du Sund, des Dardanelles et de Gibraltar seraient ouverts au monde entier.

Voir au chapitre consacré au projet de Brion de la Tour, comment celui-ci se rapprochait de ces combinaisons.

LX

PROJET DE VOLNEY[1]

(1788)

Carte VIII

Dans le tourbillon des discussions relatives au partage de l'Empire ottoman, parut, en 1788, une brochure défendant les aspirations slaves, pendant que l'Autriche se préparait à s'allier à la Russie pour faire une guerre commune contre la Turquie[2].

La thèse russe fut soutenue par le célèbre écrivain français Volney, dans son ouvrage : *Considérations sur la guerre actuelle des Turcs*[3]. L'auteur rappelle les conquêtes réalisées, en moins de quatre cents ans, par les Turcs, qui possèdent : « un Empire formé de l'une des plus grandes et des plus belles portions de la terre » (p. 7). Au contraire : « il n'y a pas encore un siècle révolu que le nom des Russes était presqu'ignoré parmi nous » (p. 34). Mais les Russes ont l'avenir devant eux tandis que la déchéance de l'Empire ottoman est irrémédiable : « Dans l'ordre moral comme dans l'ordre

1. C. Fr. Chassebœuf comte de Volney, historien et philosophe français qui voyagea en Egypte et en Syrie, né à Craon le 3 février 1757, mort à Paris le 25 avril 1820. Son ouvrage le plus renommé est : *Les Ruines*. Cf. Laya, *Discours de Volney*, 1820 ; Daru, *Discours à la Chambre des Pairs*, le 14 juin 1820 ; Bossange, *Notice sur Volney*, 1821 ; Berger, *Etude sur Volney*, 1852 ; Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. VII ; De Pastoret, *Discours de réception à l'Académie Française*, 1821.

2. Le 16 août 1787, M. de Boulgakow, Ministre de Russie, fut enfermé au Château des Sept Tours de Constantinople ; après la Russie, l'Autriche déclara la guerre à la Turquie le 17 décembre 1788 ; le volume de Volney, commencé en octobre 1787, fut terminé le 26 février 1788.

3. Londres, 1788, in-8 de 140 pp., *avec une carte relative au partage éventuel de la Turquie*, que je reproduis. Tr. en all. Amsterdam, 1788, in-8.

Imp. Ch. Delagrave - Paris.

physique, lorsqu'une fois un corps s'est mis en mouvement, il lui devient d'autant plus difficile de s'arrêter, qu'il a une plus grande masse » (p. 39). L'attrait des pays chauds avec « un climat admirable et une vie de repos et d'abondance » est infaillible pour ceux qui subissent « un ciel vigoureux, une terre rebelle et par conséquent une vie de travail et de peine » (pp. 41-42). Le philosophe remarque que : « les jouissances des sens ont gouverné et gouverneront toujours les hommes ». Immanquablement la Turquie doit disparaître : « Ce qui s'est passé à l'égard de la Pologne, autorise à penser que les Cours de Vienne et de Pétersbourg pourront s'entendre encore une fois pour un partage » (p. 58).

Mais que doit faire la France, où règne l'opinion qu'on a intérêt à l'existence de l'Empire Turc? « Puisque, dit Volney, dans l'état présent, nous ne pouvons défendre la Turquie, la prudence nous conseille de céder au temps et de nous former un système : et il y a longtemps que l'on eût dû y songer. Du moment que la Russie commença de s'élever, nous eussions dû y voir notre alliée naturelle » (p. 65). D'un autre coté Volney ne redoute nullement un accroissement des deux Empires alliés contre la Turquie : « Du moment que la Russie et l'Autriche se trouveront limitrophes, l'intérêt qui les a unies les divisera et leur jalousie réciproque rendra l'équilibre à l'Europe » (p. 71).

Volney reconnaît la difficulté du partage au sujet de Constantinople : « Il est certain que la possession de cette ville entraîne de tels avantages que le parti qui l'obtiendra aura une prérogative marquée » (p. 71). Pour résoudre cette difficulté, l'auteur propose que l'on restaure l'Empire grec : « peut-être que, par un cas singulier, le trône ravi aux Constantin par les Ottomans, repassera, de nos jours, des Ottomans à un Constantin » (p. 75). C'est le projet de Catherine II, que nous avons déjà examiné.

Volney accorde à l'Autriche : la Serbie, l'Albanie, la Bosnie et toute la côte turque du golfe Adriatique, et à la Russie : la Moldavie, la Bulgarie et la Roumélie. Par les possessions de l'Adriatique, Volney comprend Raguse et les territoires de Venise « en sorte que l'Empereur possédera tout le terrain compris à l'ouest d'une ligne tirée par la hauteur de Vidin à Corfou »; de plus Joseph II « obtiendra un consentement et une garantie pour l'acquisition de la Bavière ». Pour compenser ces concessions, la Grèce, la Morée et l'Archipel auraient fait partie de cet Empire Grec, destiné à un grand-duc russe. Relativement à la navigation, l'auteur déclare : « Nous devons seconder les efforts de la Russie pour rendre le Bosphore libre ».

Volney nous apprend que, à partir du moment où l'on a connu l'intention de la Russie et de l'Autriche de procéder au partage de l'Empire Ottoman « il a été présenté au Conseil divers mémoires tendant à prouver, d'un côté, l'utilité, la nécessité même de prendre part à la conquête, de l'autre à diriger le Gouvernement dans le choix du pays qu'il doit s'approprier ». Les uns conseillent la Morée et Candie; les autres Candie seule ou l'île de Chypre; d'autres enfin l'Egypte. Volney considère que seule l'acquisition de l'Egypte mérite d'être discutée; mais il s'oppose à cette conquête, qui nécessiterait trois guerres : avec la Turquie, avec l'Angleterre et avec les naturels du pays. De plus, il lui semble odieux et lâche de rompre soudain avec un allié pour devenir son plus cruel ennemi; enfin il faut la paix à la France, pour ramasser toute l'attention sur la situation intérieure. « C'est dans nos foyers et non au delà des mers, que sont pour nous l'Egypte et les Antilles ». Et Volney conclut : « Ainsi, me dira-t-on, il faudra rester spectateurs paisibles des succès de nos voisins et de l'agrandissement de nos rivaux ! Oui, sans doute, il le faut, parce qu'il n'est que ce parti d'utile et

d'honnête ». Et pressentant l'avenir, l'illustre écrivain dit encore : « L'état de choses qui nous environne ne peut pas toujours durer : le temps prépare sans cesse de nouveaux changements, et le siècle prochain est destiné à en voir d'immenses dans le système politique du monde entier » (p. 133). Et il fait encore cette prédiction, qui semble devoir se réaliser à cette heure : « L'invasion de la Turquie..... donnera à l'Asie une autre existence ». Il fait l'éloge des nations orientales : « A bien des égards les peuples de la Turquie sont préférables, pour les législateurs, à ceux de l'Europe et surtout à ceux du nord ». Il conseille aux Russes de ne pas introduire « une imitation servile de mœurs étrangères; chez un peuple, comme chez un particulier, on ne développe de grands moyens qu'autant qu'ils dérivent d'un caractère propre ». Ce conseil devrait être bien médité par les Etats chrétiens de l'Orient, appelés depuis peu de temps à la vie politique indépendante.

La dernière réflexion de Volney mérite d'être reproduite : « Il n'y a aucun avantage à se faire prophète. Tant que les événemens ne sont point arrivés l'on vous traite de visionnaire; et lorsqu'ils sont réalisés, chacun vous dit comme à Colomb, après la découverte de l'Amérique : cela étoit tout simple et tout le monde l'avoit deviné ».

RÉPLIQUE DE PEYSSONNEL [1]

(1778)

Volney trouva un contradicteur de talent dans Charles de Peyssonnel qui publia sa réplique sous le titre : *Examen*

1. Ancien Consul général de France à Smyrne, né à Marseille en 1727, mort à Paris, le 12 mai 1790. Il a encore publié : *Situation politique de la France et ses rapports actuels avec toutes les puissances de l'Europe* (Neufchâtel et Paris, 2 vol.) dirigé contre l'Autriche. Kaunitz en parle :

du livre intitulé Considérations sur la guerre actuelle des Turcs[1] qui bat en brèches les prétentions russes.

L'auteur signale la contradiction de Volney, qui, tout en s'élevant contre l'organisation de trop grands Etats, demande, en même temps, l'agrandissement de la Russie, par l'adjonction de nombreuses provinces enlevées à la Turquie (p. 198-203). Il soutient que l'Angleterre, comme la plupart des Etats d'Europe, a intérêt à empêcher la création de trop puissants Empires, dont la prépondérance détruirait l'équilibre européen (p. 113). Quant à l'attitude de la France, Peyssonnel écrit : « Comment M. de Volney peut-il s'imaginer que la France surtout, qui a une plus grande fortune à perdre qu'aucune autre puissance, ait intérêt à regarder d'un œil tranquille une révolution de cette nature et même à la favoriser ? (p. 319).

Peyssonnel rappelle comment, après la mort de Marie-Thérèse, Joseph II imagina de nombreux projets, qui eussent permis à l'Autriche de communiquer, par le Danube avec la Méditerranée ; ce n'est certes pas l'envie qui lui a manqué d'exécuter ces projets, mais leur inanité en a été vite démontrée (p. 195).

Analysant la nouvelle situation qui serait créée aux populations chrétiennes, Peyssonnel estime qu'elles regretteraient bientôt la liberté dont elles jouissent sous les Turcs, si elles devaient endurer « l'esclavage sous lequel gémissent encore tous les peuples soumis à la domination des Russes ». Poursuivant son idée, l'auteur dresse un tableau très noir de la vie russe : « Est-ce des Russes que M. de Volney ose attendre l'observance des maximes économiques dont il fait

« J'ai lu en entier le très absurde ouvrage de M. Peyssonnel » et Mercy-Argenteau : « Ce Peyssonnel est généralement reconnu pour un extravagant de premier ordre » (*Corr.*, II, p. 281, 287).

1. Amsterdam, 1788.

un si éloquent étalage ? Des Russes qui se sont permis les arts de luxe avant ceux de première nécessité ; des Russes qui, tandis que les deux tiers de leur Empire sont encore en friche et ne présentent que d'épaisses et noires forêts, habitées par des animaux sauvages et des bêtes féroces, tandis que le peuple chez eux est encore malheureux et serf, ont une capitale et une cour, qui égalent et effacent peut-être en faste, en luxe, en magnificence toutes celles de l'Europe? » (p. 294).

Par contre, Peyssonnel met dans une vive lumière les concessions extrordinaires que le sultan, de bon gré, a accordées aux chrétiens : les capitulations, qu'aucune autre puissance n'aurait concédées (p. 207). La Turquie a tous les moyens nécessaires à lui assurer la place d'une grande Puissance ; il lui manque seulement un grand homme qui les mette en valeur (p. 67).

Voici la conclusion de Peyssonnel : « Si le concours de la nature venoit à placer sur le trône de Constantinople un prince qui eût cette ambition, dont on a vu des exemples, de parvenir à la Monarchie universelle, ou sur les deux trônes de Russie et d'Autriche deux Monarques qui formassent le projet de partager l'Europe et l'Asie en deux seuls empires d'orient et d'occident[1], j'oserois demander à M. de Volney s'il nous croiroit fort en sûreté dans notre intérieur, où il nous conseille de nous renfermer et de nous circonscrire » p. 323).

Volney trouva un second contradicteur dans Brion de la Tour, dont nous étudierons la réponse dans le chapitre suivant, parce qu'elle contient un nouveau projet de partage de l'Empire ottoman.

1. Allusion à l'entente négociée entre Catherine II et Joseph II, à l'ordre du jour, au moment où Peyssonnel écrivait ces lignes.

LXI

PROJET DE BRION DE LA TOUR[1]

(1788)

En répondant à Volney, Brion de la Tour lui impute d'être sous l'influence de la diplomatie russe : « Il est permis de regarder ces assertions (de Volney) comme apocryphes et ayant l'air de relations russes » (p. 6).

Pour réfuter les propositions de Volney, il présente lui-même un projet de partage de la Turquie dans une brochure intitulée : *Du partage de la peau de l'ours ou Lettres à l'auteur du Rêve politique sur le partage de l'Empire ottoman et à l'auteur des Considérations sur la guerre actuelle des Turcs par M. B. D. L. T., Ingénieur Géographe du Roi*[2]. Les initiales qu'il donne correspondent parfaitement à son nom ; d'ailleurs le catalogue de la Bibliothèque Van Hultem, incorporée aujourd'hui dans la Bibliothèque royale de Bruxelles, indique Brion de la Tour comme auteur de la brochure qui nous préoccupe.

Dans sa première lettre, l'auteur veut prouver qu'historiquement les Turcs ne sont point agresseurs (p. 6). Il soutient que déjà l'Impératrice de Russie a un empire trop vaste (p. 10), et que le sort des chrétiens ne s'améliorerait pas par le seul fait qu'ils changeraient de maître : « Je ne sais si ces Grecs, qui ne ressemblent guère aux Grecs d'au-

1. Louis Brion de la Tour a publié encore : *Tableau pér. du monde* (1765) ; *Atlas gén.* (1766) ; *Journal du monde* (1771) ; *Tabl. de la prop. de la Fr.* (1789) ; *Mappemonde phil. et pol.* (1806), etc.

2. A Belgrade et se trouve à Paris, chez Cussac, 1788, in-8.

trefois, gagneroient beaucoup à passer sous la domination de nouveaux conquérants » (p. 5).

Brion de la Tour insiste sur la difficulté pratique de partager un si vaste Empire, sans provoquer de graves mésintelligences, principalement entre la Russie et l'Autriche : « Mais Joseph II ne pensera-t-il pas, comme Catherine II, que Constantinople vaut mieux ? Qui sait si tous les deux n'ont pas les mêmes vues secrètes et si ce ne serait pas là une pomme de discorde? » (p. 21). En se prononçant ainsi, l'auteur semble être au courant des négociations entre les cabinets de Saint-Pétersbourg et de Vienne, dont nous avons déjà parlé.

Brion de la Tour demande ensuite ce que deviendraient tous ces millions de Turcs que l'on voudrait chasser de partout. Toutefois pour satisfaire tout le monde, il essaie de combiner un partage, qui paraît surtout avantageux à l'Autriche.

Il demande la création, dans l'orient européen, de quatre grandes monarchies :

I. *Monarchie.* — Elle s'étendrait des bouches du Danube jusqu'en Bosnie, exclusivement, et comprendrait aussi les côtes de l'Asie Mineure, avec un territoire allant jusqu'à trente lieues à l'intérieur et une partie des îles de l'Archipel ; cette Monarchie serait mise sous le sceptre d'un Prince français, avec Constantinople comme capitale ;

II. *Monarchie.* — Elle comprendrait le reste de l'Asie Mineure, les deux Arménies et la Géorgie jusqu'à la Mer Caspienne ; elle serait placée sous Constantin, neveu de Catherine II ; la Russie garderait la petite Tartarie, la Crimée et le Kuban ;

III. *Monarchie.* — Elle réunirait la Pologne, la Courlande et la Bessarabie, entre le Bog et le Dniester et serait gouvernée par le Grand Duc de Toscane, neveu de l'Empereur Joseph II ;

IV. *Monarchie.* — Elle serait formée de la Syrie et de la Palestine, sous le Duc de Parme.

En dehors de ces quatre Monarchies, on fonderait encore trois Royaumes barbaresques dans le nord de l'Afrique, parmi lesquels le Maroc. L'Egypte reviendrait à la France ; la Valachie, la Moldavie et la Bessarabie, du Dniester au Danube, échoieraient à l'Empereur d'Autriche.

Les tendances de ce projet sautent aux yeux : la Russie était étouffée dans l'Asie Mineure, sans obtenir un kilomètre de littoral et tout le reste était réservé à l'Autriche et à la France. De même que Volney avait trop secondé les vues de la Russie, Brion de la Tour accentue trop les désirs français et autrichiens. Pour les mettre d'accord, la Turquie, avec son impassibilité toute orientale, resta passive au milieu de cette tourmente passagère, se contentant, comme un vaisseau surpris par la tempête, de jeter, de temps à autre, un morceau de territoire, comme lest, pour pouvoir se faufiler à travers ces intrigues diplomatiques.

*
* *

Il n'est pas sans intérêt de rappeler qu'au cours de cette même année de 1778, les Anglais encouragés par les dissentiments existant entre la Russie et l'Autriche, proposèrent à Catherine II de se partager mutuellement l'influence dans l'orient de l'Europe et dans l'Extrême-Orient ; l'Impératrice de Russie refusa. Le cabinet de Londres s'entendit alors avec celui de Berlin et la convention du 13 août 1788 fut conclue, par laquelle l'Angleterre et la Prusse prenaient l'engagement d'aller toujours d'accord dans toutes les affaires de l'Orient et du Nord. A partir de ce moment, la Grande-Bretagne s'imposa comme un facteur déterminant dans les conflits de l'Empire ottoman avec ses nombreux adversaires ; la Turquie se trouva bien de cette protection anglaise ; on peut même dire que sa perte fut évidente au moment seulement où cette protection lui fut retirée.

LXII

PROJET DE HERTZBERG[1]

(1792)

W. Fr. Comte de Hertzberg a été un grand Ministre des Affaires étrangères du grand Roi de Prusse Frédéric II ; lorsque Frédéric-Wilhelm II monta sur le trône, il le confirma dans ce poste élevé et ne cessa de l'entourer de son estime. Le rôle de Hertzberg était alors si grand dans l'état prussien, que l'Empereur Joseph II d'Autriche écrivait au Comte de Mercy-Argenteau le 15 octobre 1786 : « Du reste, il laisse faire Hertzberg tout ce qu'il veut et paraît trouver commode de se décharger ainsi du poids de penser lui-même à sa convenance et aux suites que cette démarche peut entraîner. » L'œuvre politique de Hertzberg a été jugée comme suit par l'éminent historien allemand Martin Philippson : « On peut penser ce qu'on voudra au sujet des projets de Hertzberg ; on peut lui reprocher d'avoir négligé la tâche allemande qui incombait à la Prusse, ainsi que son caractère remuant et curieux ; mais on ne pourra jamais nier qu'il fit

1. Né en 1725, à Lottin (Poméranie), mort le 27 mai 1795. Conseiller de Légation (1747), mit en ordre les archives prussiennes ; Membre de l'Académie (1752), Conseiller intime (1757), Ministre des Affaires Etrangères, après le Comte de Podewils. Il a écrit plusieurs ouvrages, surtout en français : *Œuvres*, Hambourg, 1789-95, 3 vol. ; *Œuvres pol.*, Paris, 1795, 3 vol. Cf. P.-F. Weddigen, *Hertzbergs Leben*, Bremen, 1797 ; Mirabeau, *Hist. secr de la cour de Berlin*, 1788 ; E.-L. Posselt, *Hertzbergs Leben*, Tübingen, 1798 ; G. Dressler, *Fr. II und Hertz.*, Breslau, 1882 ; K. Kranel, *Hertz. als Minister Fr. Wilh. II*, Berlin, 1899 ; A.-Th. Preuss, *Ewald Friedrich Graf von Hertz*, Berlin, 1909 ; Jorga, V, p. 49 ; Zinkeisen, VI, p. 671-697, 786-792 ; W. Kalinka, *La Diète de qualre ans* (en pol.) Léopol, 881.

de Berlin, de la Prusse, le centre de la politique européenne [1] ».

A son tour, voici comment, l'historien Sybel raconte l'activité politique de Hertzberg :

Léopold (Empereur d'Autriche) trouvait devant lui le Ministre de Prusse, le vieux comte de Herzberg, qu'un demi-siècle auparavant le grand Frédéric avait nommé son élève en diplomatie et qui avait beaucoup appris sous un tel maître... N'ayant d'autre pensée que d'assurer les progrès de la Prusse, le comte de Hertzberg sut faire concourir l'Europe tout entière à ce dessein... Il était d'avis qu'il fallait laisser aux deux cours impériales, victorieuses sur le Danube, une petite part de leur butin, mais obtenir d'elles des avantages équivalents pour la Prusse. Ainsi, la Russie devait donner une partie de la Finlande à la Suède, et l'Autriche une partie de la Gallicie à la Pologne, en échange la Pologne aurait cédé à la Prusse les villes de Dantzig et de Thorn et la Suède une partie de la Poméranie. Quant aux Turcs, ils n'auraient eu qu'à remercier le ciel d'en être, grâce à l'intervention de la Prusse, quittes à si bon marché... Quant à l'Allemagne, l'acquisition de Dantzig et de la Poméranie lui était aussi avantageuse que le partage de la Turquie entre les Autrichiens et les Russes lui eût été préjudiciable... Le plan de Hertzberg avait pour but évident l'agrandissement de la Prusse ; c'en était assez pour décider l'Empereur à le repousser énergiquement. Léopold aurait renoncé à toute espèce de conquête sur le Danube plutôt que de laisser la Prusse se fortifier sur la Baltique[2].

Enfin, A. Sorel[3] en parle en ces termes :

1. *Geschichte des preussischen Staatswesens vom Tode Friedrich des Grossen bis zu den Freiheitskriegen*, Leipzig, 1880-82, I, p. 171. Cf. le Chapitre : *Hertzberg ; ses plans pour l'agrandissement de la Prusse*, dans *Pitt et Fr. Guillaume II*, par J.-H. Creux, Paris, 1886, p. 11-20 : « Toutefois son génie (de Hertzberg) était plus actif pour concevoir, que hardi pour exécuter et il désirait beaucoup ne pas avoir à entrer dans le conflit. Il voulait s'agrandir sans faire la guerre. » Consulter aussi le ch. XI : *Diverses propositions de Hertzberg* (p. 54-57) ; *La politique prussienne en Orient à la fin du siècle dernier* (*Revue des Deux Mondes*, 1883, t. LX, p. 660-680 ; F. Clément-Simon, *La pol. de la Prusse en Or., 1763-1871* (*Rev. d'Hist. dipl.*, 1908, p. 383-415).

2. H. de Sybel, *Hist. de l'Eur. pendant la Révol. fr.*, tr. p. Marie Bosquet, Paris, 1869, I, p. 170-172.

3. *L'Eur. et la Rév. fr.*, t. I, p. 524.

Hertzberg conçut un plan vague et démesuré [1], à l'Alberoni. C'était d'allumer partout l'incendie, de l'attiser et se faire ensuite payer grassement par l'Europe le service qu'il rendrait en éteignant le feu. Les éléments ne manquaient pas, l'Europe était remplie de matières inflammables... La Prusse dicterait la paix et l'accommoderait de façon à se satisfaire elle-même en contentant tout le monde, sauf, peut-être, le Suédois, qui n'aurait rien que l'honneur, et le Turc, qui ferait les frais de la transaction.

A côté de Hertzberg, M. von Goltz était encore plus agressif ; il lui écrivait au commencement de 1788 : « Je mets ma tête en gage que l'Empereur, surpris et frappé, fera tout ce que nous voudrons, ou bien, dans la situation actuelle de l'Europe, nous exécuterons contre lui de grandes choses... 200.000 prussiens, dans les circonstances actuelles, peuvent tout faire, s'ils sont bien conduits et d'après un plan mûrement calculé. [2] » M. de Dietz, représentant de la Prusse à Constantinople poussait également à la guerre : « Il nous en coûtera, il est vrai, écrivait-il, une couple d'années de vive guerre, mais ce sera un capital bien placé, qui nous procurera cent ans de tranquillité. [3] »

Philippson appelle ce système de Hertzberg *factice* [4] ; le ministre prussien mit trop de temps à l'appliquer ; les Polonais hésitèrent et la mort de Joseph II fit crouler le projet. En tout cas, venant après les menaces de la France, il aida à empêcher l'Empereur d'Autriche et Catherine II de partager l'empire ottoman.

D'ailleurs Hertzberg rencontra des difficultés même de la part du roi de Prusse [5] :

1. Le 28 juin 1788, Hertzberg écrivait à Dietz, envoyé de Prusse à Constantinople : « Il est cruel que, dans cette situation, vous ne donnez aucun signe de vie et que ce grand moment passe sans que nous en profitions... Toute l'Europe a les yeux fixés sur la Prusse et nous attribue des plans et les devine » (Zinkeisen, VI, p. 691).
2. Creux, p. 14-15.
3. *Ib.*, p. 16.
4. *Loc. cit.*, p. 291 : « Künstliche System ».
5. Sybel, p. 173.

Il se laissa entraîner, en janvier 1790, à promettre son alliance aux Turcs, ce qui faisait que le plan de Hertzberg ne pouvait plus être mis à exécution sans l'assentiment de la Porte... Au lieu d'agir, les deux Souverains continuèrent à échanger des lettres pour tâcher de décider s'il était plus avantageux pour l'Autriche de rendre ce qu'elle avait déjà conquis ou d'accepter le plan d'échange proposé par Hertzberg.

L'Autriche était contraire au projet et chercha à gagner du temps; elle ne pouvait se décider à abandonner la petite Valachie ; l'affaire se compliquait par la prétention de la Russie d'acquérir les pays roumains[1] :

La Valachie, possédée par les Autrichiens, et qui devait être restituée aux Turcs, était réclamée par la Russie, en vertu de son ancien traité, comme une conquête faite en commun, et elle menaçait d'y faire entrer ses troupes aussitôt que les Autrichiens se seraient retirés.

Sorel précise comme suit le projet de Hertzberg[2] :

La Russie obtiendrait les côtes de la mer Noire, jusqu'au Danube, c'est-à-dire Otchakof et la Bessarabie ; l'Autriche prendrait la Moldavie et la Valachie; en échange, elle restituerait la Galicie aux Polonais, qui céderaient, en forme de récompense, Thorn et Dantzig à la Prusse... Quant à la France, Hertzberg la croyait hors d'état d'intervenir.

L'idée d'acquérir Thorn, Dantzig et la Prusse orientale actuelle était venue à Hertzberg dès 1772, lors du premier partage de la Pologne ; comme ministre des affaires étrangères il l'avait soumise au grand Frédéric. Et dès le début de la guerre d'Orient Hertzberg écrivait à Dietz, en novembre 1787 : « Je profiterais volontiers de la guerre de Turquie pour accroître la gloire de mon ministère... J'ai en même temps en projet une rémunération convenable pour la Prusse de la part des cours impériales. » Les 25 mars et 3 avril 1788

1. *Ib.*, p. 275.
2. *Loc. cit.*, I, p. 524.

il donna des instructions précises au ministre de Prusse à Constantinople: « Si la Porte se voyait dans la nécessité de céder quelque portion de son territoire, il fallait que cette cession se fît par l'intermédiaire de la Prusse, qui n'y consentirait qu'autant que les cours impériales lui assureraient un dédommagement suffisant »[1]. Pour en arriver à ces fins Dietz devait laisser entendre aux Turcs que le roi de Prusse se joindrait à l'Autriche et à la Russie au cas où la Porte n'accepterait pas les propositions prussiennes.

Mais les Turcs étaient vainqueurs au commencement de la guerre ; d'un autre côté, le prince Kaunitz avait pris connaissance du projet de Hertzberg et en fit part au gouvernement russe ; Catherine II voulut garantir l'intégrité des frontières polonaises, ce qui anéantissait l'espoir de la Prusse de gagner Thorn, Dantzig et le reste des provinces orientales. La Diète polonaise refusa l'alliance russe. Les Turcs ne voulaient entrer dans les vues de Hertzberg que si la Prusse déclarait la guerre à l'Autriche. Deux années se passèrent en sollicitations et démarches vaines ; par l'ambassadeur de France, la Porte connaissait le dessein de Hertzberg; c'est le drogman de l'ambassade de Prusse qui avait trahi le secret. Le 7 janvier 1790, la Porte remit à Dietz un projet de traité; le traité fut signé le 30 janvier de la même année ; la Turquie devait recouvrir toutes ses provinces perdues, y compris la Crimée. Les négociations coûtèrent 45.000 ducats. Dietz écrivait au roi de Prusse, le 1er février 1790 : « Ce traité prouve que Votre Majesté a acquis, dans le règlement des affaires d'Orient, une prépondérance indiscutable. Les ministres turcs n'ont plus d'autre volonté que celle que je leur inspire »[2]. Et le 22 février : « Chaque Turc est devenu un Prussien... Reis-Effendi lui-même est en ma main comme

1. *Revue des Deux Mondes*, t. LX, p. 667.
2. *Ib.*, p. 671.

une cire molle. » Mais Dietz fut rappelé et Hertzberg était furieux à cause de la clause concernant la Crimée ; on se promit de ne pas ratifier le traité : « Nous voulons bien faire la guerre à l'Autriche, mais pas à la Russie, » écrivait Hertzberg le 12 mars. « En réalité, la Prusse n'avait négocié ce traité, qui ne fut jamais ni ratifié ni exécuté, que pour s'assurer la situation de médiatrice. [1] »

Ce projet est également exposé dans la correspondance de Joseph II. Dans sa lettre au comte de Mercy-Argenteau, du 7 janvier 1788, l'Empereur disait :

Je sais que M. de Hertzberg médite de profiter de cette occasion (la guerre avec la Turquie) pour faire avoir à la maison de Brandebourg Dantzig, Thorn, le Palatinat de Posen et celui de Kalisch, en voulant que je rende la Galicie à la Pologne en me contentant de la Moldavie et de la Valachie, pendant qu'on garantirait à la Porte toutes les possessions sur la rive droite du Danube et de la Save. Mais je suis bien éloigné de jamais souscrire à de pareilles conditions ; je suis plutôt résolu de faire la guerre à toute outrance que de lui faire avoir un seul village, puisque dans l'état actuel des choses, je ne puis regarder le roi de Prusse que comme l'ennemi irréconciliable de ma maison et la moindre augmentation de sa part comme un préjudice réel qui m'en reviendrai. Je n'y acquiescerai donc jamais et devrais-je, pour l'en empêcher, y employer mon dernier sol et mon dernier homme [2].

Dans une seconde lettre, du 7 février 1788, Joseph II revient sur ce sujet :

M. de Hertzberg poursuit avec ardeur son projet dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre ; il en a déjà même fait faire des insinuations en conséquence tant à Constantinople qu'à Pétersbourg, mais j'ignore encore comment elles y ont été reçues ; il est probable qu'il en aura également instruit la France, car pour l'Angleterre, je le sais positivement, puisqu'il assure d'agir en tout d'un commun accord avec cette Cour [3].

1. Clément-Simon, p. 386.
2. *Corr. sec. du Comte Mercy-Argenteau*, t. II, p. 151.
3. *Ib.*, p. 159. « Hertzberg, pour mieux éblouir les Polonais, ajoute à

Et il continue, le 21 février 1788 :

Il est sûr que le Roi de Prusse, ou, pour mieux dire, M. de Hertzberg médite un coup fourré pour s'agrandir sur la Pologne, qu'il veut jouer un rôle à la pacification et continue le ton d'arrogance que depuis la réussite de son expédition de Hollande il se croit autorisé de prendre vis-à vis de toutes les puissances de l'Europe [1].

Enfin dans sa lettre du 4 août 1788, Joseph II persiste dans sa résistance aux projets de Hertzberg :

Il est très certain que surtout M. de Hertzberg s'occupe toujours de lui procurer (au roi de Prusse) un arrondissement en Pologne, moyennant les villes de Dantzig et de Thorn et les Palatinats de Posen et de Kalisch. Mais comme il s'agit en même temps que je troque la Galicie contre la Valachie et la Moldavie, il est bien loin de son compte, car je n'y souscrirai jamais [2].

Le cabinet de Versailles avait approuvé la demande de la Russie de garantir la Pologne contre les projets de la Prusse. De son côté, l'Angleterre réclamait le rétablissement du *statu quo ante bellum*. Après la mort de Joseph II (10 février), son successeur Léopold se mit en communication directe avec le roi de Prusse, qui parla ouvertement et réclama l'exécution du projet de Hertzberg ; Kaunitz s'y refusa. Frédéric-Guillaume réduit ses prétentions, ne demandant plus qu'une partie de la Galicie. Sous la menace d'une guerre avec l'Autriche et la Russie, la Prusse dut signer la déclaration de Reichenbach (26 juillet 1790), reconnaissant le *statu quo* ; c'était la ratification du traité conclu six mois plutôt par Dietz à Constantinople.

l'appas des Galicies celui d'importants avantages commerciaux, un abaissement considérable des tarifs de la Vistule, la réduction à 3 p. 100 de droits s'élevant alors à 12 p. 100 » (Creux, p. 18).

1. *Ib.*, p. 162.

2. *Ib.*, p. 186.

Le projet de Hertzberg était enterré; l'illustre ministre prussien ne s'en consola jamais. Lors du dernier partage de la Pologne, étant intervenu pour conseiller le roi, il eut la douleur de recevoir de Frédéric-Guillaume II une lettre, datée d'Oppenheim, 20 juillet 1794, où on lit : « Aujourd'hui que votre carrière diplomatique est finie, je vous eusse tenu compte de la discrétion qui m'eût épargné des conseils dont je ne fais cas qu'autant que je les demande. Laissez aux ministres que ma confiance prépose aux intérêts autrefois commis à vos soins celui de recevoir mes ordres et les exécuter[1]. »

1. *La pol. prus. en Or.*, p. 679. M. Jorga remarque (*Hurmuzaki*, X, p. XIV) que les publicistes politiques de l'époque attribuaient à la Prusse une partie de l'héritage turc. Ainsi, Abesci écrit : « On soupçonne fortement qu'une partie intéressante des dépouilles de l'empire ottoman tombe dans le lot du roi de Prusse, si les grandes Puissances du Nord jugeaient à propos de s'emparer de tout ce qu'il possède en Europe et de le renvoyer en Asie » (Elie Abesci, *Et. act. de l'Emp. ott.*, tr. de l'angl. p. M. Fontanelle, Paris, Lavillette, 1792. p. 86).

LXIII

PROJET DE TALLEYRAND [1]

(1805)

L'époque napoléonniene, si tourmentée, vit éclore plus qu'aucune autre, toute une floraison de projets de partage de l'Empire ottoman : lorsque la carte de l'Europe était sans cesse bouleversée, lorsque les Royaumes et les Etats s'écroulaient, que les couronnes n'étaient plus d'aplomb sur les têtes des souverains, et qu'aucune nation n'était sûre du lendemain, il était tout naturel que les diplomates et les penseurs tournassent les yeux vers ces provinces turques, considérées déjà comme *res nullius*. « Point de Cabinet, point d'homme d'Etat qui n'eût ébauché un projet de morcellement, dit M. Vandal, et qui ne le tînt en réserve pour l'opposer au besoin à des prétentions rivales [2]. »

Nous verrons plus tard quelles furent les idées de Napoléon sur ce point.

1. Né à Paris le 13 février 1754, mort à Paris le 17 mai 1838, Min. des Aff. Etr. de Napoléon et de Louis XVIII, Ambassadeur à Londres (1830). Cf. Am. Pichot, *Souv. intimes sur M. de Talleyrand*, Paris, 1870 ; A. Sallé, *Vie pol. de Tall.*, 1834 ; *M. de Tall.*, Paris, 1834-35, 4 vol, ; L.-G. Michaud, *Hist. de Tall.*, 1835 ; Lady Blennerhasset, *Eine Studie*, Berlin, 1894 ; Sainte-Beuve, *M. de Tall.*, 1870 ; G. Pallain. *Corr. dipl. de Tall.*, 1891, 3 vol. ; P. Bertrand, *Lett. in. à Nap.*, 1889 ; Duc de Broglie, *Mém. de Tall.*, 1891-92, 5 vol. ; A. Sorel, *Tall. et ses Mém.*, 1894 ; H. Welschinger, *Corr. rel. au texte des mémoires de M. de Tall.*, 1895 ; J. Dary, *L'Amb. de Tall. à Londres*, 1891 ; P. Deschanel, *Tall.*, 1888 ; Comtesse de Mirabeau, *La Pr. de Tall. et la maison d'Orléans*, 1890 ; G. Touchard-Lafosse, *Tall., hist. pol. et vie intime.*, Paris, 1848, tr. angl. ; J. Mac Cabe, *Tall.*, London, 1906 ; Bernard de Lacombe, *La vie privée de Tall.*, Paris, 1900 ; P. Bertrand, *M. de Bacourt et les Mém. de Tall.* (*Rev. d'Hist. dipl.*, 1893, p. 75-123) ; *Lett. de Tall. à M^me^ de Staël* (*Ib.*, 1893, p. 79-94).

2. *Napoléon et Alexandre I^er^*, I, p. 4.

Mais avant que ces idées prennent corps, le principal conseiller de Napoléon pour la politique extérieure, Talleyrand, a eu ses propres projets dans la question d'Orient ; ils n'étaient pas approuvés par l'immortel capitaine, mais justement, à ce point de vue encore, ils sont intéressants à connaître.

Les intentions de Talleyrand, révélées par sa correspondance, étaient d'affermir l'Autriche contre la Russie[1], redoutant pour l'Europe le danger panslaviste. Il émet cette idée, pour la première fois, dans sa lettre au comte d'Hauterive, du 19 vendémiaire an XIV (1805), datée de Strasbourg où Talleyrand s'était arrêté à la suite de Napoléon ; c'était après la bataille d'Ulm et à la veille de la bataille d'Austerlitz :

> Je voudrais que l'Empereur, le lendemain d'une grande victoire, qui ne me paraît plus douteuse, dît au prince Charles : ... Je vous aiderai pour vous emparer de la Valachie et de la Moldavie. A ces conditions, je ferais avec vous un traité offensif et défensif et toute idée d'alliance avec la Prusse ira au diable... Voilà mon rêve de ce soir.

Il y a dans cette lettre, la génèse du fameux rapport (N° CXI) que Talleyrand présenta à l'Empereur six jours après, c'est-à-dire le 25 vendémiaire an XIV (17 octobre 1805), daté toujours de Strasbourg[2]. Ce mémoire propose une entente avec l'empire d'Autriche, à l'exclusion de la Prusse. Talleyrand y garantissait l'intégrité de l'empire ottoman, en séparant les intérêts de l'Autriche de ceux de

1. De 1804 à 1807, dit A. Vandal, Napoléon veut s'entendre avec l'Autriche au sujet de l'Orient. En 1805, il fit écrire à l'Empereur d'Autriche, presque en guerre avec la France, « qu'on ne peut plus se battre raisonnablement que pour l'empire de Constantinople » (*Corresp.* 9038).

2. P. Bertrand, *Lettres inédites de Talleyrand à Napoléon*, p. 156-174 ; Cf. *La Revue historique*, janv.-mars 1889 ; Mignet, *Notices hist.*, I, 199 ; Thiers, *Hist. du Cons. et de l'Empire*, VI, p. 342 ; Rambaud, *Hist. de Russie*, p. 567 ; G. Pallain, *Corr. de Talleyrand et de Louis XVIII*, p. xx-xxv

l'Angleterre et en les opposant à ceux de la Russie. L'idée maîtresse du plan de l'illustre diplomate français se trouve dans cette phrase : « Aujourd'hui les Turcs ne sont plus à craindre, ils ont tout à craindre eux-mêmes. Mais les Russes les ont remplacés : l'Autriche est encore le principal boulevard que l'Europe ait à leur opposer et c'est contre eux qu'il faut la fortifier aujourd'hui. »

Mais tout en fortifiant l'Autriche, Talleyrand lui enlevait quelques provinces et formulait ainsi les compensations à lui accorder :

Qu'en échange des états vénitiens, du Tyrol, de ses possessions en Souabe et de ses prétentions sur les États voisins, lesquelles demeureront à jamais éteintes, on lui donne la Valachie et la Moldavie, la Bessarabie et la partie la plus septentrionale de la Bulgarie ; maîtresse alors de deux fertiles provinces, acquérant pour ses anciens États un débouché par le Danube, qui coulera presque entier sous ses lois, et une portion des côtes de la mer Noire, elle n'aura point à regretter des pertes si richement compensées... Les Turcs ont perdu de leur puissance relative, parce que tout a fait autour d'eux des progrès, sans qu'ils en aient fait aucun. Ils ont perdu de leur puissance absolue, parce que le ressort de leur gouvernement s'est affaibli [1]. L'étendue de leurs possessions ajoute à leur faiblesse, parce que leur population, qui décroit sans cesse, étant disséminée sur un vaste territoire, le peuple conquérant se trouve comme absorbé au milieu du peuple conquis. Leur ôter quelques provinces, ce n'est pas les affaiblir, c'est les fortifier... En entrant dans de nouveaux rapports, la maison d'Autriche prendra une politique nouvelle. Du moment qu'elle sera en possession de la Valachie et de la Moldavie, les Russes, aujourd'hui ses alliés, deviendront ses rivaux et ses ennemis naturels... Maintenant je suppose qu'après le gain d'une grande bataille, V. M. dise à la Maison d'Autriche : « Etendez-vous le long du Danube; occupez la Valachie, la Moldavie, la Bessarabie ; j'interviendrai pour vous faire céder ces provinces

1. Le 25 janvier 1807, Talleyrand persiste dans ces vues, car il écrit à d'Hauterive : « Je ne crois pas que quelque chose puisse relever la puissance ottomane ; elle est, à mon avis, perdue et la question est de savoir *quelle portion en aura la France dans le partage qui nécessairement doit être fait de nos jours* » (Vandal, p. 27).

par la Porte ottomane et si les Russes vous attaquent, je serai votre allié ; dès aujourd'hui l'alliance peut être conclue, je viens d'en poser toutes les bases ». J'ose croire qu'après une victoire, de telles propositions seraient accueillies avec transport par la maison d'Autriche, et alors la plus belle paix terminerait la guerre la plus glorieuse.

Les probabilités étaient que l'Autriche, vaincue, aurait accepté de telles propositions, la Russie n'aurait pas pu empêcher une pareille alliance, la carte de l'Europe orientale serait toute autre et peut-être même que Napoléon n'aurait pas couru à un désastre. Mais grisé par ses succès, il n'approuva pas le projet de partage d'une partie de la Turquie.

Talleyrand annexa à son Mémoire un projet de Traité d'alliance en quatorze articles. Voici les articles relatifs aux acquisitions à réaliser par l'Autriche :

Art. 9. — S. M. l'Empereur des Français ne s'opposera point à ce que, immédiatement après les ratifications de ce traité, S. M. l'Empereur d'Allemagne et d'Autriche fasse occuper par ses troupes et possède en toute souveraineté, lui, ses héritiers et successeurs, à perpétuité, la Valachie, la Moldavie, la Bessarabie et la partie de la Bulgarie au nord d'une ligne tirée du confluent de la Sireth et du Danube à Mancalia, sur la mer Noire.

Art. 10. — S. M. l'Empereur des Français interviendra d'une manière efficace pour que la Porte ottomane cède et transporte à la maison d'Autriche ses droits de suzeraineté et de souveraineté sur ces provinces, parce qu'il est convenu qu'en retour de la cession faite par la S. P., S. M. l'Empereur d'Allemagne et d'Autriche garantira l'intégrité des autres possessions ottomanes en Europe.

Art. 11. — Dès à présent, S. M. l'Empereur des Français garantit à S. M. l'Empereur d'Allemagne et d'Autriche la possession des dites provinces contre toute prétention, entreprise et attaque de la part des Russes.

Ce projet de traité est suivi d'un compte détaillé de ce que gagnerait la France territorialement, comme aussi de ce que gagnerait et perdrait l'Autriche. Voici le résumé de ce bilan :

La maison d'Autriche, par les renonciations qu'elle fait, perd en Allemagne 1.672 lieues carrées, 909.696 sujets et 8.663.000 francs de revenus. Au nord de l'Italie, elle perd 2.394 lieues carrées, 2.200.000 sujets et 25.000.000 francs de revenus. En tout 4.000 lieues carrées, 2.900.000 sujets et près de 28 millions et demi de revenu[1]. La Valachie et la Moldave, au contraire, n'ont que 1.700.000 âmes de population. La Bessarabie et le nord de la Bulgarie sont déserts et les revenus de tous ces territoires montent à peine à 16.000.000. Mais leur étendue est double de ceux auxquels l'Autriche renonce. Leur sol est généralement admirable. Ils produiront de grands revenus dès qu'ils auront des hommes et ce sera même un avantage pour la maison d'Autriche d'y trouver les rangs clairsemés, puisqu'elle pourra y transporter des colonies d'Allemands laborieux. A la Moldavie et à la Valachie il a fallu joindre la Bessarabie et une portion de la Bulgarie, pour que les Autrichiens fussent véritablement interposés entre les Russes et les Ottomans, mais encore et surtout pour qu'ils eussent une portion du littoral de la mer Noire, car il importe qu'ils soient sur cette mer, comme sur le continent, les rivaux des Russes.

Plus tard, Talleyrand lui-même qualifia ce projet de *roman politique*[2]. L'avenir prouva que les divisions territoriales proposées par l'éminent homme d'Etat n'étaient pas indispensables pour faire éclater la rivalité, devenue ensuite permanente, entre la Russie et l'Autriche-Hongrie ; cela devait résulter fatalement de leur situation géographique dans l'Orient européen. Mais, au point de vue de la politique générale, il est indiscutable que, si les propositions de Talleyrand avaient été adoptées, elles auraient révolutionné toute l'Europe.

M. Bertrand, l'éditeur de la correspondance de Talleyrand, appelle *sages* les conseils que Talleyrand donnait à Napoléon en 1805 et apprécie comme suit son projet :

La pensée de Talleyrand était de dédommager l'Autriche des pertes que Napoléon lui faisait subir à l'Ouest par de nouveaux

1. L'addition des revenus n'est pas exacte : le total devrait atteindre 33.663.000 de francs.

2. Baillen, *Preussen und Frankreich von 1795 bis 1807*. II, p. 360.

territoires enlevés à l'empire ottoman et de l'opposer ainsi à la Russie, afin d'arrêter cette dernière puissance dans sa marche vers Constantinople et la Méditerranée. Cette pensée, qui ne fut pas réalisée à Presbourg, malheureusement pour la France, a été reprise de nos jours par le prince de Bismarck. Il n'y a qu'un facteur de changé. L'Autriche est toujours poussée vers l'Est et opposée à la Russie ; mais ce n'est plus la France qui dirige l'événement à son profit. Bien au contraire, c'est pour lui enlever des alliés éventuels et ajouter à la puissance de son ennemie que l'on a fait passer la grande pensée de Talleyrand dans le domaine des faits[1].

Quinze jours après avoir soumis son projet à Napoléon, Talleyrand écrit à d'Hauterive que ses propositions ont été rejetées et que l'Empereur préférait un traité avec la Russie, après avoir affaibli l'Autriche : « ce n'est pas du tout mon avis » ajoute l'illustre ministre des Affaires Etrangères de France.

1. p. 157.

T. G. DJUVARA. — Cent projets de partage de la Turquie.

Imp. Ch. Delagrave - Paris.

LXIV ET LXV

PROJETS DE NAPOLÉON [1] ET D'ALEXANDRE Ier [2]

(1808)

Carte IX

On lit dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* : « J'eusse pu partager l'Empire turc avec la Russie, il en a été plus d'une fois question entre nous : Constantinople l'a toujours sauvé. Cette capitale était le grand embarras, la vraie pierre d'achoppement. La Russie le voulait, je ne voulais pas l'accorder ;

1. Né à Ajaccio le 5 août 1769, mort à Sainte-Hélène le 5 mai 1821. Cf. Gén. Zurlinden, *Nap. et ses Maréchaux*. Paris, 1911, 2 vol. ; De Coston, *Biogr. des premières an. de Nap.*, Paris, 1840, 2 vol. ; Cf. Lavisse et Rambaud, *Hist. gén.*, t. IX, *Napoléon*, 1897 ; A. Vandal, *La France et la Russie pendant la campagne de 1809* (*Ann. de l'Ec. des Sc. Pol.*, 1891) ; Ph. Gonnard, *Les origines de la légende napoléonienne*, Paris, 1907 ; F. Masson, *Nap. et sa famille*, 10 vol. ; *Corr. inédite off. et conf. de Napoléon*, publ. p. le gén. Beauvais, Paris, 1809-20, 7 vol., *Corr. de Nap. Ier, pub. p. ordre de l'Emp. Nap. III*, Paris, 1858-69, 33 vol., V. D. de Musset-Pathay, *Suite au Mém. de Sainte-Hélène*, Paris, 1824 ; Gén. H. de Jomini, *Vie pol. et mil. de Nap.*, Paris, 1827-33, 5 vol. ; Thiers, *Hist. du Cons. et de l'Emp.*, Paris, 1823-27 ; Gourgaud et Montholon, *Mémoires de Nap.*, Paris, 1830, 9 vol. ; Las Cases, *Mémorial de Sainte-Hélène*, 1822-23, 8 vol. ; *Hist. de Nap.*, p. Cousin d'Avallon, 1801, 4 vol. : p. Ségur, 1824, 2 vol. ; p. Thibaudeau, 1827, 6 vol. ; p. de Norvins, 1827, 4 vol. ; p. Tissot, 1833, 2 vol. ; p. Elias Regnault, 1846, 4 vol. ; Ed. Driault, *Nap. et l'Eur. : La pol. ext. du Premier Consul*, Paris, Alcan, 1909 ; A. Vandal, *Les instructions données à M. de Caulaincourt après la paix de Tilsitt* (*Rev. d'Hist. dipl.*, 1890, p. 54-78) ; R. Bittard des Portes, *Les préliminaires de l'entrevue d'Erfurth* (*Ib.*, p. 95-144) ; *Id. Doc. rel. au partage de l'Or. nég. entre Nap. et Al. Ier* (*Rev. d'Hist. dipl.*, 1890, p. 421-470) ; Fournier, *Nap. Ier*, Leipzig, 1888.

2. Né en 1777, mort en 1825. Cf. Adrien Egron, *Vie d'Al. Ier*, Paris, 1826 ; Alph. Rabbe, *Id.*, 1826 ; J. Golowine ; Bogdanovitch, *Fragments de la vie d'Al. Ier*, tr. du russe par Al. Stcherbinin, Lausanne, 1872 ; Rambaud, *Hist. de Russie*, Paris, 1885 ; Bibliographie dans G. Créhangue, *Hist. de la Russie depuis la mort de Paul Ier*, Paris, 1882.

c'est une clef trop précieuse : elle vaut à elle seule un Empire ; celui qui la possédera peut gouverner le monde. » Cette idée, Napoléon la renouvela, lorsque les Russes exprimèrent le désir de prendre Constantinople, en s'écriant : « Constantinople ! Mais Constantinople est la clef du monde ! » [1].

Le plus grand génie militaire des temps modernes et peut-être le plus grand de tous les temps, en secouant dans leurs fondements tous les Etats de l'Europe, devait fatalement se préoccuper aussi du sort de l'Empire ottoman. Sur ce point, on ne saurait affirmer quelle était exactement son opinion, attendu qu'il en variait, selon les occasions : tantôt il se passionne pour le maintien de la Turquie [2], tantôt il avive le désir des Russes de s'emparer des possessions ottomanes. Au fond, il se servait de ces terres orientales comme de simples compensations dans ses vastes combinaisons politiques. Cela explique ses hésitations et ses contradictions lorsqu'il s'agissait de la Turquie. Du reste, il subissait l'influence de son entourage ; dès le 10 juin 1802, le Premier Consul recevait un Mémoire du tribun Félix Beaujour, où l'on lisait cette conclusion :

L'intérêt politique de la France, comme celui de toute l'Europe, est que les deux couronnes impériales de Constantinople et de Pétersbourg ne soient pas réunies sur la même tête... Mais on peut empêcher la réunion et la collision des deux Empires en leur donnant des intérêts divers ; et on peut leur donner des

1. Dans l'ouvrage : *P. Gyllii de Constantinopoleos Topographia libri IV* (Lugduni Batavorum, 1632) l'auteur dit : « Caetera igitur urbes, ut sint mortales, hæc sanè quamdui erunt homines, futura mihi videtur immortalis » (p. 14).

2. Dans ses instructions à Sébastiani (1806), Napoléon écrit de sa propre main : « Je ne veux point partager l'empire de Constantinople, voulût-on m'en offrir les trois quarts ; je n'en veux point. Je veux raffermir et consolider ce grand Empire et m'en servir tel que, comme opposition à la Russie » (*Rev. d'Hist. dipl.*, 1904, p. 578). En 1797, Bonaparte écrivait au Directoire : « De ces différents postes (îles Ioniennes, Malte, etc.), nous veillerons sur l'Empire ottoman, qui croule de toute part, et nous serons en mesure de le soutenir ou d'en prendre notre part ».

intérêts divers en coupant la ligne de continuité qui les unit, c'est-à-dire en affranchissant ou en donnant à l'Autriche la Valachie et la Moldavie qui forment le nœud de cette ligne. On peut donc garantir le repos des nations en Europe sans y garantir l'existence des Turcs [1].

Nous allons analyser sommairement les projets de Napoléon, discutés avec l'empereur de Russie Alexandre Ier, en nous servant surtout de la correspondance diplomatique publiée dans les remarquables ouvrages de MM. A. Vandal et S. Tatistcheff [2].

Les rapports entre Napoléon et Alexandre Ier furent, dès le début, très froids, tendus même. Lorsque le nouvel empereur de Russie monta sur le trône (24 mars 1801), Napoléon, Consul, envoya à Saint-Pétersbourg son premier aide-de-camp le général Duroc. Alexandre lui dit : « J'ai toujours désiré voir la France et la Russie unies. » Mais le comte Panin, V. Kotchoubey, N. Nowossiltzof, Adam Czartoryski et P. Strogonof, qui formaient le *Comité de Salut public*, étaient contre une entente avec la France et poursuivaient une alliance avec l'Angleterre. Toutefois Bonaparte faisait des avances à l'empereur de Russie ; il dit à son ministre Markof, le 8 août 1802 : « N'y a-t-il pas dans les Etats de l'empereur Alexandre, quelque héritier présomptif du trône de Constantinople ? »

Après que Bonaparte fut proclamé Empereur, sous le nom de Napoléon (18 mai 1804) se forma la troisième coalition contre la France entre la Russie, la Suède, l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse, la Turquie et le royaume de Naples.

Nous avons vu Talleyrand proposant à Napoléon une alliance avec l'Autriche. D'Hauterive, dont nous analyserons

1. *Hurmuzaki*, Suppl. I, t. II, p. 220.

2. A. Vandal, *Napoléon et Alexandre Ier* ; Serge Tatistcheff, *Alexandre Ier et Napoléon, d'après leur correspondance inédite* (1801-1812), Paris, 1891.

dans le chapitre suivant le projet de partage de la Turquie, était du même avis. En dépit de ces conseils, Napoléon dit au prince Dolgorouki, sur les champs de la Moravie, le 29 novembre 1805 : « Pourquoi l'empereur Alexandre me fait-il la guerre ? Que lui faut-il ? Il n'a qu'à étendre les frontières de la Russie aux dépens de ses voisins, les Turcs surtout. La querelle avec la France tomberait alors d'elle-même [1]. »

La coalition européenne fut écrasée à Austerlitz (2 décembre 1805). Napoléon s'allia à la Prusse et par la Convention de Bartenstein (26 avril 1807) garantit l'intégrité de l'empire ottoman. Poussée par la France, la Porte avait déclaré la guerre à la Russie le 27 décembre 1806. Après la défaite de Friedland (14 juin 1807) l'armée russe étant en fuite, Alexandre Ier admet l'intervention de la France dans la paix à conclure entre la Russie et la Turquie.

Napoléon avait exposé ses vues sur l'Orient dans le message envoyé de Varsovie au Sénat, le 17 février 1807 : « Qui pourrait calculer la durée des guerres, le nombre des campagnes qu'il faudrait faire un jour pour réparer les malheurs qui résulteraient de la perte de l'empire de Constantinople ?... La tiare grecque presque relevée et triomphante depuis la Baltique jusqu'à la Méditerranée, on verrait, de nos jours, nos provinces attaquées par une mer de fanatiques et de barbares [2]. »

C'étaient de belles phrases que Napoléon était prêt à répudier, si un partage convenable de l'empire ottoman lui avait été proposé par les Puissances [3]. Dès le 27 janvier 1807, Talleyrand avait écrit à Andréossy, ambassadeur de France à Vienne :

1. Tatistchef, p. 95.
2. Le *Moniteur* du 18 février 1807.
3. Vandal, I, p. 27.

J'ai fait remarquer à M. le baron de Vincent[1] que les affaires de l'Empire ottoman étaient le véritable nœud des difficultés actuelles et je lui ai proposé de faire un Traité éventuel dont l'objectif serait, *s'il y a moyen de conserver l'empire des Turcs*, d'en garantir l'indépendance et l'intégrité, *ou de s'entendre et de se concerter sur ce qu'il y aurait à faire de ses débris pour l'intérêt des deux puissances*, si, dans une supposition contraire, il était prouvé qu'il n'est pas plus possible de le conserver dans son entier que de réparer une glace qui se serait brisée en un grand nombre de morceaux[2].

Après Friedland, Napoléon, reconnu invincible, était l'arbitre de l'Europe. Le 25 juin 1807, il se rencontra avec Alexandre Ier, sur un radeau, au milieu de Niémen, en face de la ville de Tilsitt, neutralisée et partagée en deux parties, dont l'une occupée par les français et l'autre par les russes ; le roi de Prusse Frédéric-Guillaume attendait l'Empereur de Russie sur le rivage.

Dans les négociations de Tilsitt, la Prusse fut la première à parler du partage de l'Empire ottoman. Le Prince de Hardenberg[3], ministre de Prusse, présenta un Mémoire, par lequel il proposait que la Russie prît une partie des Principautés roumaines, la Bulgarie, la Roumélie et les détroits ; l'Autriche, la Dalmatie, la Bosnie et la Serbie ; la France, la péninsule Grecque et les îles ; la Pologne renaîtrait sous le sceptre du roi de Saxe, qui abandonnerait son État à la Prusse ; celle-ci recevrait en outre, tout ce qu'elle avait encore possédé en Allemagne. Ce projet approuvé par le roi de Prusse, fut transmis, en guise d'instructions, au maréchal de Kalkreuth, qui avait signé l'armistice, et communiqué à Alexandre Ier avec l'assentiment du ministre Budberg[4].

1. Envoyé d'Autriche auprès de Napoléon à Varsovie.

2. Vandal, p. 80.

3. Ch.-Aug., Prince de Hardenberg, homme d'état, ancien Ministre des Affaires Etrangères, né en 1750, mort en 1822. Cf. Ses *Mémoires*, Berlin. 1851, III, 461-463.

4. Vandal, I, p. 71.

Dans les négociations de Tilsitt, Napoléon admit la cession de la Moldavie, de la Valachie et d'une partie de la Bulgarie. « Quant à la France, elle trouverait autour de ses possessions d'Illyrie matière à s'étendre et Napoléon indiquait tantôt la Bosnie et l'Albanie, tantôt l'Albanie, l'Epire, la Grèce [1]. »

Le 7 juillet 1807 furent signés trois traités. L'évacuation des principautés roumaines par les armées russes fut stipulé à Tilsitt, mais Napoléon dit verbalement à Alexandre Ier de ne pas trop s'inquiéter de cette clause. Dans ces traités il y avait aussi une clause secrète, concernant un partage éventuel de l'empire ottoman. En effet, voilà la teneur de l'art. 8 du traité secret :

Pareillement, si, par suite des changements qui viennent de se faire à Constantinople, la Porte n'acceptait pas la médiation de la France, ou si, après qu'elle l'aura acceptée, il arrivait que, dans le délai de trois mois, après l'ouverture des négociations, elles n'eussent pas conduit à un résultat satisfaisant, la France fera cause commune avec la Russie contre la Porte ottomane et les deux hautes Parties contractantes s'entendront pour soustraire toutes les provinces de l'Empire ottoman en Europe, la ville de Constantinople et la province de Roumélie exceptées, au joug et aux vexations des Turcs [2].

On remarque que Napoléon a réservé Constantinople, à laquelle comme nous l'avons vu, il attachait la plus grande importance.

Pendant ce temps, le Sultan Sélim III mourut. En apprenant le sort de son allié, Napoléon dit à Alexandre Ier : « Voilà un décret de la Providence, qui vient me dégager et qui me dit que l'Empire turc ne peut plus exister. » Il menaça la Turquie par la dépêche du ministre des Affaires Etrangères au général Sébastiani, du 7 septembre 1807 : « Mais si la Porte a fait sa paix avec l'Angleterre et de quelque manière

1. *Ib.*, p. 80.
2. Tatistchef, p. 618.

que ce soit elle s'est séparée de la France, regardez-la comme perdue. L'Empereur ne se refusera plus au projet présenté depuis Tilsitt de partager ses provinces et son existence politique aura pris fin avec l'année [1]. »

Dans les instructions que le comte P. Tolstoï, ambassadeur de Russie à Paris, reçut le 27 septembre 1807, l'empereur Alexandre Ier demandait : la Valachie, la Moldavie, la Bessarabie avec les forteresses Bender, Ackermann, Kilia, Ismaïl, Hotin ; une bande de territoire le long du rivage oriental de la Mer Noire, de Kuban jusqu'à Fas ; l'érection de la Serbie en Principauté [2].

Savary, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, avait rapporté le 6 août, les propres expressions du Czar à ce sujet :

Le Tsar. — L'Empereur qui juge mieux que personne, a paru voir aussi que l'Empire de Constantinople ne pouvait longtemps encore occuper une place parmi les puissances de l'Europe. Nous avons beaucoup parlé de cela et j'avoue que si cette puissance doit s'écrouler un jour, la position de la Russie lui fait espérer d'hériter d'une partie de la dépouille. L'Empereur a la bonté de me comprendre là-dessus et je m'en rapporte entièrement à lui quand il croira le moment arrivé. Je compte beaucoup sur l'attachement qu'il m'a témoigné [3].

Le nouveau ministre des Affaires Etrangères de Russie, Roumiantzof chercha à s'expliquer clairement avec Savary sur ce qu'il appelait *le grand ouvrage,* c'est-à-dire le partage de la Turquie ; voici comment l'Ambassadeur rapporte à Napoléon, le 5 octobre 1807, cette conversation :

Il serait d'un grand intérêt pour nous qu'on l'entreprît bientôt : non pas que l'Empereur Alexandre veuille faire une conquête, mais parce que l'Empire ottoman s'en va nettement que, même

1. *Hurmuzaki*, Suppl. I, t. II. p. 457.
2. Tatistchef, p. 215-217.
3. Vandal, I, 119.

sans secousse quelconque, nous allons être obligés de nous présenter pour recueillir ses dépouilles... Je ne sais quand il conviendra à Votre Empereur de faire cette dislocation; nous sommes de ce côté-là à ses ordres. Mais à moins qu'il n'ait de grandes raisons pour différer ou ajourner cette affaire, je vous assure qu'il ne peut y avoir de circonstances plus favorables[1].

L'empereur Alexandre Ier lui-même parla dans le même sens peu de temps après (le 4 novembre) :

Maintenant que nous nous connaissons, général, je vous dirai de confiance que la moindre condescendance de l'Empereur de ce côté-là fera ici un effet bien heureux... Observez bien que tout ce monde était accoutumé, sous Catherine, dans les guerres de Potemkine, à se battre uniquement pour dépouiller les vaincus. Nous sommes un peu Asiatiques de ce côté-là : aujourd'hui, c'est bien autre chose et l'on se plaint... Vous voyez, général, que l'on va être obligé d'annoncer dans les journaux que l'Empire ottoman est mort et que l'on invite les héritiers à se présenter à la succession... Si donc l'Empereur veut nous conquérir, non pas moi — ma religion est tout éclairée — mais toute cette immense nation, c'est en nous donnant l'apparence d'un avantage sur les Turcs, d'ailleurs accoutumés à nous redouter[2].

Napoléon semblait hésiter : la cession des Principautés roumaines, que demandait Alexandre Ier impliquait le commencement du démembrement de la Turquie, et il craignait de rendre la Russie trop forte. Mais il redoutait surtout que l'Angleterre ne profitât de cette occasion pour s'emparer de l'Egypte ; des instructions que le général Caulaincourt, successeur de Savary, reçut du ministre Champagny[3], il résulte que c'était le dernier motif qui retenait Napoléon. Voici presque en entier, ces importantes instructions, qui rendent exactement les vues de Napoléon ; un des passages a été dicté pour l'empereur lui-même (12 novembre 1807) :

1. Tatistchef, p. 223.
2. *Ib.*, p. 227-228.
3. Vandal, I, p. 179.

L'Empereur n'est pas très opposé à cette occupation de la Valachie et de la Moldavie par les Russes. Sous quelques rapports, elle peut servir ses intérêts, en le mettant dans le cas de recevoir l'équivalent par la possession de quelques provinces prussiennes de plus, ce qui, en affaiblissant encore cette monarchie, consolide le système fédératif de l'Empereur; à cette considération se joint celle que, dans l'état de décadence où se trouve la Porte, ces provinces sont comme perdues pour elle; on ne peut espérer qu'elle en tire les ressources qu'elles peuvent fournir; le pays sera ravagé, ses habitants seront pillés et vexés par les deux partis; les cris et les plaintes retentiront aux oreilles de l'Empereur; il sera appelé à intervenir dans les querelles sans cesse renaissantes et l'amitié de la France et de la Russie serait en danger d'être troublée. D'un autre côté, l'intérêt personnel de l'Empereur de Russie exige qu'il ait entre ses mains des terres et des biens pour donner à ses officiers, il faut qu'il puisse se glorifier aux yeux de ses peuples d'avoir, comme ses prédécesseurs, accru son Empire... De cette manière, l'allié de la France (la Turquie), l'allié de la Russie (la Prusse) éprouveraient une perte égale. Tous les deux seraient également déchus de l'état où les avait laissés le traité de Tilsitt... La soustraction de la Valachie et de la Moldavie n'ôte rien de la force de l'Empire ottoman: il y a vingt ans que ces deux provinces, soumises à l'influence russe, sont perdues pour lui; mais si cette perte est suivie de la séparation des provinces occidentales, l'Empire est frappé au cœur... Cette chute de l'Empire ottoman peut être désirée par le cabinet de Pétersbourg; on sait qu'elle est inévitable; mais il n'est point de la politique de deux Cours Impériales de l'accélérer.

Suit l'*Addition dictée par l'Empereur :*

Ainsi le véritable désir de l'Empereur dans ce moment est que l'Empire ottoman reste dans son intégrité actuelle, vivant en paix avec la Russie et la France, ayant pour limite le thalweg du Danube, plus les places que la Turquie a sur ce fleuve, telles qu'Ismaïl, si toutefois la Russie consent que la France acquière sur la Prusse une augmentation pareille. Cependant, il est possible que l'idée du partage de l'Empire ottoman soit décidé à Saint-Pétersbourg; dans ce cas l'intention de l'Empereur est de ne point trop choquer cette cour sur cet objet, préférant faire ce partage seul avec elle, de manière de donner à la France le plus d'influence possible dans le partage, que de porter les Russes à

y faire intervenir l'Autriche. Il ne faut donc pas se refuser à ce partage, mais déclarer qu'il faut s'entendre verbalement sur ce sujet.

Les instructions ministérielles continuent :

Mais si ces rêves de partage existent, tirez-en, au moins, cette conséquence que l'Empereur des Français ne doit pas évacuer la rive gauche de la Vistule, afin d'être prêt à tout événement... La Russie occupe les places du Dniester, la Valachie et la Moldavie et renforce ses armées de ce côté loin de songer à les rappeler... Il faut que les deux Empereurs marchent d'un pas égal... L'Empereur ne désarmera pas. Il n'évacuera les états prussiens que quand les négociations pour la paix avec la Turquie seront recommencées et que l'Empereur Alexandre aura déclaré que son intention est de restituer la Valachie et la Moldavie... Telles sont donc, Monsieur, sur ce point important de politique, les intentions de l'Empereur. Ce qu'il préférereit à tout serait que les Turcs pussent rester en paisible possession de la Valachie et de la Moldavie... On pourra songer à une expédition dans les Indes ; plus elle paraît chimérique, plus la tentative qui en serait faite (et que ne peuvent les Français et les Russes ?) épouvanterait les Anglais [1].

A cette époque, Napoléon ne désirait donc pas le démembrement de l'Empire ottoman ; nous le verrons plus tard, changer d'opinion.

Pour abandonner les pays roumains à la Russie, Napoléon proposa, le 7 novembre 1807, trois combinaisons à Tolstoï :

1° Soit que les Russes abandonnent la Moldavie et la Valachie, en même temps que les Français quitteront les états prussiens ; 2° soit que les Russes s'emparent des principautés roumaines, en même temps que les Français de la Silésie prussienne ; 3° soit que l'on fasse un partage général de l'Empire ottoman, les provinces à acquérir par la France et la Russie devant être fixées ultérieurement [2].

1. Archives du Min. des Aff. Etr. de Paris, *Russie*, vol. 144 ; Vandal, I, 186.

2. Tatistchef, p. 239.

Le démembrement de la Prusse épouvanta Alexandre Ier. Le 26 novembre 1807, Roumiantzof donna à Tolstoï l'instruction de prier Napoléon d'indiquer en Orient, et non ailleurs, les compensations qu'il désirait, en échange des Principautés roumaines[1]. Le 6 décembre 1807, l'Ambassadeur de France transmet à Paris les propres paroles de l'Empereur de Russie :

Je veux vous parler d'une chose qui m'affecte. Tolstoï m'écrit et je ne puis vous taire le chagrin que me fait éprouver son rapport. Il paraîtrait, d'après ce qu'il me dit, que l'Empereur lie l'occupation de la Prusse à l'affaire de la Valachie et de la Moldavie... Si je devais les posséder aux dépens de la Prusse par suite d'un accord passé dans la position actuelle où est le pays dont j'ai été l'allié, j'aime mieux y renoncer. Je ne voudrais pas de tout l'Empire ottoman à ce prix. J'en fais de cela une affaire d'honneur[2].

Alexandre Ier revient à la charge; le 23 décembre 1807, il dit à Caulaincourt :

L'Empereur. — L'Empereur a parlé à Tolstoï de la Prusse. Cela m'a peiné. Savary vous l'aura dit. Il n'avait jamais été question de la faire entrer en compensation des affaires de Turquie. C'est l'Empereur Napoléon qui a prononcé à Tilsitt le premier mot sur la Valachie et la Moldavie, ainsi que sur une autre partie de la Turquie. Lui-même a désigné son lot. Lui-même s'est regardé entièrement dégagé par la déposition du sultam Sélim. Certes, il n'a pas été dit un seul mot qui pût faire penser que la pauvre Prusse dût être un équivalent dans cet arrangement que les révolutions des provinces en question amènent encore plus que l'intérêt de la Russie. *L'Ambassadeur*. — Les compensations dont V. M. parle en Turquie sont une conquête à faire, tandis que, par la non exécution du traité de Tilsitt et de l'armistice qui en a été la conséquence, celles de V. M. sont faites[3].

Napoléon refusait de prendre l'Albanie et la Morée et insistait pour garder la Silésie. Alexandre Ier repoussait cette

1. Vandal, I, p. 203.
2. Tatistchef, p. 246.
3. Vandal, I, 205-210.

combinaison, parce qu'il redoutait le voisinage direct de la France; il le dit ouvertement à Caulaincourt (rapport du 9 février 1808) :

Votre position, je vous le dis franchement serait menaçante pour ce pays-ci. Tant de places fortes, le voisinage du duché de Varsovie, où est toujours le maréchal Davoust, tout vous donnerait une force telle qu'elle inquiéterait tout le monde ici... Eh ! bien, l'Empereur lui-même m'a tracé la marche que je dois suivre. Pour être ami entre grandes puissances, m'a-t-il dit plusieurs fois, il ne faut pas avoir de point de contact. Les querelles de douane amènent des coups de canon[1].

Napoléon, d'ailleurs, ne faisait que tâter le terrain à cette époque.

La peur, que la Russie ne devienne trop forte, décida Napoléon à mettre l'Autriche aussi de la partie[2].

Mais avant tout il tient à s'assurer d'abord du côté de l'Angleterre, son ennemie irréconciliable. Le 29 janvier 1908, Champagny écrit à Caulaincourt :

L'Empereur sait bien qu'il conservera cette alliance et assurera à l'Empereur Alexandre la tranquille possession de son trône, soit par l'abandon de la Valachie et de la Moldavie, soit par le partage de l'Empire turc. Mais cette alliance sera chèrement payée : une nouvelle scène de bouleversements s'ouvrira en Europe... Cependant dans vos entretiens avec l'Empereur Alexandre et le comte de Roumiantzof, ne rejetez pas absolument l'idée de ce partage ; informez-vous comment on veut le faire, quels sont les moyens d'exécution, quelles puissances on veut y faire entrer et ne cachez pas combien il est peu favorable aux intérêts de la France, qui ne peut y avoir un lot avantageux, fût-il même étendu. Faites voir aussi l'avantage de différer cette mesure jusqu'à la paix avec l'Angleterre, ou au moins jusqu'au moment où on aurait pu lui arracher l'empire de la Méditerranée,

1. Tatistchef, p. 280.

2. V. plus loin le chapitre consacré au *Projet de Metternich*. « Napoléon songe à bouleverser l'Orient afin de s'ouvrir un chemin jusqu'aux Indes anglaises à travers la Turquie démembrée » (A. Vandal, *La Fr. et la Russie pendant la campagne de 1809*).

qui la met en état de recueillir dès ce moment les plus précieuses dépouilles de l'Empire ottoman [1].

Ces appréhensions sont renouvelées dans sa fameuse lettre du 2 février 1808, par laquelle il proposait à l'Empereur Alexandre Ier, non seulement le partage de l'Empire ottoman, mais encore la ruine de la puissance anglaise aux Indes et, par suite, le partage du monde entier. Voici le texte de ce mémorable document, où Napoléon développe ses projets grandioses :

Votre Majesté a besoin d'éloigner les Suédois de sa capitale; qu'elle étende de ce côté ses frontières aussi loin qu'elle le voudra, je suis prêt à l'y aider de tous mes moyens. Une armée de 50.000 hommes, russe, française, peut-être même un peu autrichienne, qui se dirigerait par Constantinople sur l'Asie, ne serait pas arrivée sur l'Euphrate, qu'elle ferait trembler l'Angleterre et la mettrait aux genoux du continent. Je suis en mesure en Dalmatie; Votre Majesté l'est sur le Danube. Un mois après que nous en serons convenus, l'armée pourrait être sur le Bosphore. Le coup en retentirait aux Indes et l'Angleterre serait soumise. Je ne me refuse à aucune des stipulations préalables nécessaires pour arriver à un si grand but. Mais, l'intérêt réciproque de nos deux États doit être combiné et balancé. Cela ne peut se faire que dans une entrevue avec Votre Majesté ou bien après de sincères conférences entre Roumiantzof et Caulaincourt et l'envoi d'ici d'un homme qui fût bien dans le système... Tout peut être signé avant le 1er mars. Au 1er mai nos troupes peuvent être en Asie... Dans ce peu de lignes j'exprime à Votre Majesté mon âme tout entière. L'ouvrage de Tilsitt règlera les destinées du monde. Peut-être, de la part de Votre Majesté et la mienne, un peu de pusillanimité nous porte à préférer un bien certain et présent à un état meilleur et plus parfait; mais puisqu'enfin l'Angleterre ne veut pas, reconnaissons l'époque arrivée des grands changements et grands événements [2].

Mais ces *grands changements et grands événements* ne purent s'accomplir, l'entrevue projetée entre Napoléon et

1. Tatistchef, p. 289.

2. *Correspondance*, t. XVI, p. 586 ; Vandal, I, p. 242-244 ; Lavisse et Rambaud, IX, p. 135-136 ; Tatistchef, ch. VI.

Alexandre Ier n'eut pas lieu et l'amitié entre la France et la Russie se transforma en une grande inimitié, suivie d'une guerre fatale à l'aigle corse. Nous suivrons brièvement les péripéties de cette grave évolution.

Napoléon persiste à exiger l'évacuation des principautés roumaines, contre celle de la Silésie. Le 6 février 1808, Napoléon dit à l'Ambassadeur russe :

Écoutez, Monsieur Tolstoï, ce n'est plus l'Empereur des Français qui vous parle, c'est un général de division qui parle à un général de division : Que je sois le dernier des hommes, si je ne remplis pas scrupuleusement ce que j'ai contracté à Tilsitt et si je n'évacue pas la Prusse et le duché de Varsovie lorsque vous aurez retiré vos troupes de la Moldavie et de la Valachie. Comment pouvez-vous en douter? Je ne suis ni un fou ni un enfant, pour ne pas savoir ce que je contracte, et ce que je contracte, je le remplis toujours.

Alexandre Ier réplique, le 20 février 1808 :

L'Empereur. — L'Étrurie, le Portugal, le Hanovre, qui devait être rendu à l'Angleterre, et tant d'autres royaumes qui sont dans vos mains, sont des équivalents assez considérables pour deux provinces ruinées que les Turcs me donneraient sans vous, si je ne voulais les tenir de votre Empereur... *L'Ambassadeur.* — Ce n'est cependant pas une petite chose que de réaliser le grand projet de l'Impératrice Catherine et de donner à cet Empire le Danube pour limite... *L'Empereur* — La Valachie et la Moldavie ne valent pas la Silésie. Sans ce sot armistice, ces provinces seraient évacuées. Je ne manquerai jamais de prétexte plausible pour les avoir. Vous reculerez cela, mais vous n'empêcherez pas les Turcs de faire des sottises [2].

On a prétendu que Napoléon a fait miroiter aux yeux des Russes le projet d'un partage de l'Empire ottoman seulement dans le but d'avoir ses coudées franches en Occident. Cependant, quelques indications semblent prouver qu'à certains

1. Vandal, I, p. 258.
2. *Ib.*, p. 290-300.

moments Napoléon admettait l'établissement des Russes à Constantinople.

Dans une conversation avec M. de Narbonne, en 1812, il aurait dit : « J'ai voulu refouler amicalement la Russie en Asie; je lui ai offert Constantinople[1] ».

Il y a contradiction entre cette assertion et ce que nous avons, au commencement de ce chapitre, entendu dire à deux reprises par Napoléon au sujet de Constantinople; il répéta même une troisième fois : « Constantinople est placée pour être le centre et le siège de la domination universelle[2]. » En tout cas, même si Napoléon avait concédé Constantinople aux Russes, ce qui n'est nullement prouvé, il avait pris la précaution de ne leur céder que le Bosphore, en se réservant pour lui-même le détroit des Dardanelles. Comme le fait remarquer A. Vandal, Constantinople a deux clefs : le Bosphore et les Dardanelles; Napoléon aurait donné aux Russes une seule de ces deux clefs : « Ainsi que l'Euxin devienne un lac moscovite, pourvu que la Méditerrannée devienne un lac français, telle paraît avoir été la pensée dominante de Napoléon[3]. »

Lorsque l'Empereur Alexandre Ier reçut à Saint-Pétersbourg, le 25 février 1808, la lettre de Napoléon du 2, il exulta, devant l'Ambassadeur de France. Les marchandages commencèrent.

Deux projets se trouvaient en présence : un projet français, tant soit peu vague, accordant à la France les rives de l'Adriatique et de la mer Ionienne, jusqu'à Salonique, avec Salonique; un projet russe, plus audacieux et très précis, qui donnait à la Russie les principautés roumaines, avec les

1. Villemain, *Souv. contemp. d'hist. et de litt.*, Paris, 1858, p. 178; Vandal, I, p. 268. V. au chapitre *Projet de Metternich* ce que lui dit Napoléon à ce sujet.

2. *Mémorial de Sainte-Hélène*, 10-12 mars 1816.

3. Vandal, I, p. 271.

Carpathes comme frontière, jusqu'au Danube, longeant la Serbie jusqu'à la rivière Maritza et le long de cette rivière jusqu'à la mer, délimitait l'Archipel jusqu'aux Dardanelles, suivait le rivage européen de ce détroit, en abandonnant aux Turcs le rivage asiatique, tournait la Propontide, prenait Constantinople et quelques lieues de plus en Asie jusqu'à la mer Noire; la partie accordée à l'Autriche était voisine de la Russie à l'ouest; la France était libre, à l'est, de fixer ses frontières avec l'Autriche, en Croatie, Bosnie, Serbie et Macédoine, avec l'obligation de faire en sorte que les possessions françaises ne touchent, en aucun point, les possessions russes. En dehors de Salonique, la France aurait obtenu : l'Albanie, l'Épire, la Thessalie, la Grèce, le Péloponèse, les îles Grecques, l'Égypte, la Syrie et les rives occidentales de l'Asie Mineure[1].

En dehors de Constantinople, que Napoléon ne voulait pas céder, il y avait encore la difficulté du détroit des Dardanelles, que Roumiantzof appelait « cette langue de chat » et que Napoléon se réservait encore. Ces difficultés paraissaient inextricables. Pour en sortir, Alexandre Ier proposa que Constantinople devînt ville libre; nous verrons qu'au cours du XIXe siècle, cette idée fut fréquemment reprise par les publicistes, principalement par ceux qui rêvaient la reconstitution de l'Empire grec. Cette proposition est rapportée par Caulaincourt le 1er mars 1808 :

L'Empereur. — Il semble, cependant, d'après le désir de l'Empereur de faire une expédition dans l'Inde, qu'il faut partager toute la Turquie, même Constantinople, qui serait le point de départ. S'il ne s'agit que du partage projeté à Tilsitt, tout est prêt. Si l'on veut le partage entier, alors il faut s'entendre. Je pense, et je l'ai même dit à Roumiantzof, qu'il faut raisonner la carte à la main... Mon ambition n'allait pas au delà de la Valachie et de la Moldavie... Constantinople est un point important, trop

1. Vandal, I, p. 301.

loin de vous et que vous regarderez peut-être comme trop important pour nous. J'ai une idée : pour que cela ne fasse pas de difficultés, faisons-en une espèce de ville libre [1].

Ce qu'aurait été une pareille ville *libre*, entourée, de tous côtés, d'un vaste Empire, qui aspirait à l'hégémonie en Orient, on se l'imagine facilement. D'ailleurs, le désir de la Russie d'arriver à Constantinople perçait, à tout propos, au cours des négociations entamées. Il en fut ainsi dans la conférence du 2 mars entre Roumiantzof et Caulaincourt :

Le Ministre des Affaires étrangères. — La France a toujours désiré l'Égypte. Sous le règne de Catherine II, elle nous avait fait proposer par l'Empereur Joseph II de nous laisser aller à Constantinople si nous lui laissons prendre l'Égypte. Tout ce qui agrandira la France, tout ce qui ajoutera à la puissance de l'Empereur, sans vous trop rapprocher de nous, car il ne faut pas, comme on dit, *être nez à nez*, nous convient et nous vous aiderons même... Ne vous rapprochez pas, donnez-nous une assurance à cet égard et nous ferons ce que vous désirez... L'empereur désirerait avoir l'assurance que le grand duché de Varsovie restera dans l'état actuel et ne sera pas donné à un autre État. A Tilsitt, il me semble que nous avions la Valachie, la Moldavie et la Bulgarie; la France, la Morée, peut-être l'Albanie, la Candie... L'Autriche n'a rien fait, il lui faut peu de chose, si elle agit; mais il sera bon de s'en servir... La Croatie, si c'est trop peu, quelque chose en Bosnie... On pourrait donner la Servie à un archiduc d'Autriche de la branche cadette... C'est la géographie et notre mer Noire, plus encore que notre intérêt politique, qui veulent que nous ayons Constantinople [2].

Mais l'appétit vient en mangeant et Caulaincourt, dans son rapport du 4 mars, nous fait assister au piquant débat qu'il eut avec le Ministre des Affaires Etrangéres, relativement à l'éventuel partage :

Roumiantzof. — Outre la Morée, l'Archipel et l'Albanie, vous pouvez encore acquérir l'Égypte, même la Syrie... Eh ! bien, la Vala-

1. Tatistchef, p. 320-323.
2. Tatistchef, p. 324-331.

chie et la Moldavie, voilà ce qui nous convient, en y ajoutant la Bulgarie et peut-être même la Servie ; la France prendrait la Morée, l'Albanie, l'Archipel et une partie de la Bosnie : l'autre partie et la Croatie seraient pour l'Autriche. *L'Ambassadeur.* — Depuis la dernière fois vous avez bien augmenté votre lot, Monsieur le comte ; si cela traîne, vous mangerez tout.., *Le Ministre.* — Si vous désirez nous obliger faites de la Servie le lot d'une de nos grandes-duchesses (celle que vous voudrez), quoique la propriété du mari, si vous le jugez nécessaire... Mais parlons de Constantinople. Si comme l'expédition projetée doit le faire penser, toute la Turquie doit être partagée et que cette ville ne reste pas à un gouvernement insignifiant comme celui des Turcs, notre lot est de l'avoir, notre position nous y mène comme au Bosphore et aux Dardanelles. La Servie doit alors être donnée en toute propriété à l'Autriche, ainsi qu'une partie de la Macédoine et de la Roumélie, jusqu'à la mer, pour que cette puissance nous sépare... Vous aurez le reste de la Macédoine et la partie de la Roumélie qui est à l'ouest ;... de plus l'Égypte, la Syrie. *L'Ambassadeur.* — La part n'est pas égale. Constantinople à lui seul vaut mieux que tout ce que vous nous offrez en Europe... Je ne comprends pas bien la possibilité de l'acquisition de Constantinople, mais, si on l'admettait, je vous avoue que je ne consentirais pas à celle des Dardanelles par la même puissance. *Le Ministre.* — A qui les donneriez-vous donc ? *L'Ambassadeur.* — Je les prendrais pour la France... Après tout, en me parlant de la Syrie et de l'Égypte, vous avez prétendu nous obliger, Monsieur le comte. De quel prix est cette offre, sans les Dardanelles ?... *Le Ministre.* — Si vous tenez aux Dardanelles, ne pourriez-vous pas nous donner la Servie ?... *LAmbassadeur.* — Que laissez-vous à l'Autriche, puisqu'on s'en sert ? Voyez la carte, Monsieur le comte ; la géographie ne veut décidément pas que la Servie soit à vous. *Le Ministre.* — Mais jusqu'où viendriez-vous et par où, si vous aviez les Dardanelles ? *LAmbassadeur.* — Mais au moins jusqu'à Rodosto ; on pourrait prendre pour frontière la chaîne des montagnes depuis Pristina jusque vers Andrinople [1].

La lecture de ces âpres discussions est assez pénible ; tout de même, aujourd'hui, on ne dispose pas, avec pareille désinvolture, du sort des nations.

1. Tatistchef, p. 332-339.

Alexandre Ier n'est nullement disposé à céder les Dardanelles à la France; il dit, le 24 juin 1808, à l'Ambassadeur Caulaincourt : « Je ne veux pas placer mon pays dans une position plus gênante que celle où il se trouve par son voisinage avec les Turcs. La France aux Dardanelles, nous perdrions plus que nous n'aurions gagné [1]. » La Russie voulait Constantinople avec les Dardanelles ; Caulaincourt précise très bien la chose. dans sa lettre à Napoléon du 16 mars 1808 :

> Que Votre Majesté réunisse l'Italie à la France, peut-être même l'Espagne, qu'elle change les dynasties, fonde des royaumes, qu'elle exige la coopération de la flotte de la mer Noire et d'une armée de terre pour conquérir l'Égypte, qu'elle demande les garanties qu'elle voudra, qu'elle fasse avec l'Autriche l'échange qui lui conviendra, en un mot que le monde change de place, si la Russie obtient Constantinople et les Dardanelles, on pourra, je crois, lui faire tout envisager sans inquiétude [2].

Le Sultan écrivit personnellement à Napoléon lui demandant de garantir l'intégrité de son territoire [3]. Napoléon essayait de pousser la Russie vers le Nord ; le 7 mars, Caulaincourt dit à l'Empereur Alexandre Ier : « L'Empereur désire bien que Votre Majesté soit en possession de la Finlande et pour l'avantage personnel de Votre Majesté et pour que les belles de Saint-Pétersbourg n'en entendent plus le canon [4]. » Et effectivement, à la fin du mois, un manifeste impérial décréta l'union de la Finlande à la Russie.

Les conférences entre Caulaincourt et Roumiantzof continuaient à Saint-Pétersbourg, pour établir un accord sur le partage de la Turquie. Dans la quatrième conférence du 9 mars, Roumiantzof déclara que la Russie n'admettait pas la

1. Tatistchef, p. 414.
2. Vandal, I, p. 307.
3. *Ib.*, p. 316.
4. Tatistchef, p. 341.

prétention de la France aux Dardanelles. Caulaincourt riposta que la France non plus ne saurait approuver l'installation de l'Autriche à Salonique ; il reprit l'idée de l'Empereur Alexandre I d'établir à Constantinople un gouvernement indépendant, sous un Prince Français, ou tout à fait étranger ; mais le Ministre russe protesta et redemanda la Serbie. Les demandes réciproques furent formulées par écrit. Les offres du Ministre de Russie étaient les suivantes :

A) *Au cas d'une simple alliance*, la Russie prendrait la Moldavie, la Bessarabie, la Valachie, la Bulgarie ; la France acquérerait l'Albanie, une partie de la Bosnie, la Morée, l'île de Crête ; l'Autriche gagnerait la Croatie et une partie de la Bosnie ; la Serbie deviendrait indépendante, sous un Prince autrichien ou sous un Prince étranger, qui épouserait une grande-duchesse russe.

B) *Au cas d'un partage de l'Empire ottoman*, la Russie prendrait la Moldavie, la Bessarabie, la Valachie, la Bulgarie et une partie de la Roumélie, jusqu'à la rivière Maritza ; la France acquérerait la Bosnie, l'Albanie, la Morée, l'île de Crête, Chypre, Rhodes, toutes les îles de l'Archipel, Smyrne et les échelles du Levant, la Syrie et l'Egypte; l'Autriche gagnerait la Serbie, la Macédoine jusqu'à la mer, excepté les territoires attribués à la France, y compris Salonique ; on tirerait une ligne d'Usküb à Orfana, où la frontière autrichienne aboutirait à la mer ; la Croatie deviendrait française ou autrichienne. Dans les deux hypothèses A) et B) les trois Empires co-partageants contribueraient à une expédition aux Indes.

Caulaincourt fit les réserves suivantes : 1° Sur l'acquisition de Constantinople par les Russes ; 2° Sur la nécessité que les Dardanelles appartiennent à la France ; 3° Sur l'opportunité d'établir un gouvernement indépendant à Constantinople ; 4° Sur la nécessité que l'Empereur de Russie prenne

part à l'expédition contre la Syrie et l'Egypte ; en ce cas, la Russie pourrait se dédommager du côté de Trébizonde.

Le lendemain, 10 mars, à la 5e conférence, Roumiantzof déclara qu'Alexandre I exigeait Constantinople et les Dardanelles ; Caulaincourt céda la Dardanelle européenne, mais demanda la Dardanelle asiatique, comme faisant partie des Echelles du Levant. Le Ministre russe refuse et de plus repousse la participation de la Russie à la conquête de la Syrie et de l'Egypte, à moins que la France n'entretienne la flotte russe. En présence de tant de difficultés, Alexandre Ier demanda une entrevue avec Napoléon à Erfurt [1].

Roumiantzof écrit de sa propre main une notice, où il consigna toutes ces négociations ; Caulaincourt l'envoya par sa lettre du 16 mars 1808. Dans le préambule, les Russes rejettent sur Napoléon la responsabilité de l'iniative du partage à faire :

L'on avait, dès Tilsitt, adjugé la Valachie et la Moldavie à la Russie, donnant à cet Empire le Danube pour limite, ce qui comprend la Bessarabie, qui, en effet, est une lisière au bord de la mer et que communément l'on considère comme faisant partie de la Moldavie. Sa Majesté propose d'ériger la Servie en royaume indépendant, de donner cette couronne à l'un des archiducs qui ne fût pas chef de quelque branche souveraine et qui fût assez éloigné de la succession au trône d'Autriche.

L'Empereur Alexandre acceptait : 1° de laisser à la France une route militaire, qui traverserait les nouvelles possessions de l'Autriche et de la Russie et lui donnerait accès, par terre, aux Echelles et vers la Syrie ; 2° de l'aider à conquérir Smyrne et autres endroits de l'Anatolie.

En recevant cette pièce des mains de Roumiantzof, Caulaincourt lui fit observer qu'elle contenait plusieurs inexactitudes, telles

1. Rapports nos 23 et 24, des 10 et 12 mars 1808, de Caulaincourt à Napoléon, Tatistchef, p. 360.

que l'adjonction à la ville de Constantinople d'un rayon de quelques lieues en Asie, pour le cas où cette capitale serait dévolue à la Russie... Il consentit néanmoins à accepter la notice telle quellle, pour ne pas faire subir de retard à son courrier[1].

Effrayé des appétits territoriaux de la Russie, Caulaincourt écrivait à Napoléon, le 5 avril 1808 :

Il ne m'appartient pas de lire dans l'avenir, mais qui arrêtera le colosse, s'il a un doigt sur Tornéa et un coude sur Constantinople ? Pour peu qu'il ait de l'humeur, qui l'empêchera de mettre Stockolm à contribution chaque hiver, si Votre Majesté ne crée pas au Nord une seule puissance pour qu'elle puisse lui résister ?[2].

Aussi l'ambassadeur, dans ses pourparlers avec le comte de Roumiantzof, résiste-t-il énergiquement aux prétentions des Russes d'annexer Constantinople. Le 24 juin 1808, Caulaincourt rapporte à Napoléon une conversation très intéressante qu'il avait eue avec Alexandre Ier :

L'Empereur. — Constantinople, par l'éloignement des Turcs, ne sera plus qu'une ville de province, au bout de l'Empire. La géographie veut que je l'aie, parce que, si cela était à un autre, je ne serais plus maître chez moi et qu'il est cependant sans inconvénient pour les autres, l'Empereur l'avouera, que j'aie la clef de la porte de ma maison. *L'Ambassadeur.* — Cette clef est aussi celle de Toulon, de Corfou, du commerce du monde. *L'Empereur.* — Mais on peut faire tel arrangement qui garantirait que cette route ne sera et ne pourra jamais être fermée au commerce de qui que ce soit et en quelque temps que ce soit. *L'Ambassadeur.* — Si Votre Majesté régnait toujours, cette garantie pourrait avoir un grand prix ; mais la prévoyance veut que, dans une affaire qui règlera les destinées du monde, l'Empereur prenne toutes les sûretés possibles pour son Empire. Le successeur de Votre Majesté sera-t-il l'ami, l'allié de la France ? Votre Majesté peut-elle le garantir?... En suivant les vues de M. de Roumiantzof, la puissance réelle dans le Levant serait la Russie, dont les nouvelles acqui-

1. Tatistchef, p. 365-371.
2. *Ib.*, p. 381.

sitions se lieraient avec son vaste Empire. Il n'y aurait donc plus cet équilibre qui conserve la paix. La France, qui n'acquiert que loin d'elle, la France aux Dardanelles, à Constantinople même, n'est redoutable pour personne, parce que c'est une propriété éloignée, une espèce de colonie, tandis que, dans les mains de la Russie, c'est un établissement formidable[1].

Mais pendant que l'on se harcelait de la sorte, pour le partage du monde, de graves événements se produisaient en Turquie, en Espagne, en Autriche. Napoléon, voyant surgir la tempête, devint plus conciliant et le 16 août 1808, Champagny écrivait à Caulaincourt que : « l'Empereur évacue les Etats prussiens sans exiger de la Russie l'évacuation de la Valachie et de la Moldavie[2]. » Ainsi, même avant d'aller à Erfurt, Napoléon nourrissait l'espoir d'ajourner, sinon d'empêcher le partage de l'Empire ottoman. Il paraît que son Ambassadeur à Constantinople, le général Sebastiani, avec lequel il eut trois conférences consécutives, contribua à le faire revenir sur ses premiers projets [3].

Les deux Empereurs étaient d'accord de se rencontrer à Erfurt. Alexandre Ier arriva à Weimar le 25 septembre ; Napoléon arriva à Erfurt le 27 septembre et tous les deux s'y installèrent et y restèrent 18 jours.

Les négociations furent entamées le 29 septembre entre Champagny et Roumiantzof. Le sort des principautés roumaines fut longuement discuté. Le texte de l'article 8 du projet de Traité, y relatif, fut adopté comme suit : « S. M. l'Empereur Napoléon consent à ce que l'Empereur de Russie possède en toute souveraineté la Valachie et la Moldavie, en prenant le Danube pour frontière et en reconnaît dès ce moment la réunion à l'Empire de Russie [4]. » Alexandre Ier

1. Vandal, I, 343-344.
2. Tatistchef, p. 43.
3. Gén. de Ségur, *Hist. de Napoléon pendant l'année 1812*, I, p. 35.
4. *Archives Nat. de France*, A. F. IV, 1697.

donna sa parole de garder le secret sur cette entente et de ne faire aucun mouvement de troupes avant le 1er janvier 1809 [1].

Prévoyant des résistances, les deux empereurs tombèrent d'accord sur l'article 12, ainsi conçu :

Si les démarches faites par les deux hautes parties contractantes pour ramener la paix sont infructueuses... Leurs Majestés Impériales se réuniront de nouveau dans le délai d'un an, pour s'entendre sur les opérations de la guerre commune et sur les moyens de la poursuivre avec toutes les forces et toutes les ressources des deux empires.

Les deux Empereurs craignant d'aborder la discussion du partage de la Turquie, on rédigea l'article 16 suivant :

Les hautes parties contractantes s'engagent, d'ailleurs, à maintenir l'intégrité des autres possessions de l'Empire ottoman, ne voulant ni faire elles-mêmes, ni souffrir qu'il soit fait aucune entreprise entre aucune partie de cet empire, sans qu'elles en soient préalablement prévenues.

Comme le dit M. Vandal, cet article, loin d'être une garantie pour la Turquie, constituait plutôt une mise sous séquestre.

L'accord d'Erfurt (octobre 1808) fut loin de satisfaire l'Empereur Alexandre Ier : « Il laissait subsister entre la France et la Russie des causes de mésintelligence latentes et profondes. »

L'alliance franco-russe, mal emmanchée, s'étiola pendant l'année 1809 ; il est probable que le roi de Prusse y contribua pendant le séjour qu'il fit à Pétersbourg, avec la reine, du 7 au 31 janvier. Après la bataille d'Essling, l'Empereur de Russie sembla se réjouir de la défaite de Napoléon. Celui-ci fit écrire, le 2 juin, à Champagny une lettre pleine d'indignation :

1. Vandal, I, 478-482.
2. Vandal, I, p. 497.

L'Empereur ne veut pas que je vous cache que les dernières circonstances lui ont fait beaucoup perdre de la confiance que lui inspirait l'alliance de la Russie et qu'elles sont pour lui des indices de la mauvaise foi de ce cabinet... Le cœur de l'Empereur est blessé... Il n'apprécie plus l'alliance de la Russie... Il veut que vous regardiez comme annulées vos anciennes instructions [1].

D'Erfurt, Napoléon va en Espagne. L'Autriche arme ; alors Napoléon s'adresse à Alexandre Ier : « J'ai compté sur l'alliance de V. M., mais il faut agir et je me confie à elle [2]. » Alexandre gagnait du temps et proposa aux Autrichiens une bataille fictive. Cela n'empêcha ni l'entrée de Napoléon à Vienne (18 mai 1809), ni la défaite de l'armée autrichienne à Wagram.

Sur ces froissements, d'ordre politique, vint encore se greffer l'échec de Napoléon, lorsqu'il voulut épouser, en secondes noces, la grande-duchesse de Russie Anna Pavlovna (4 février 1810). Dans la nuit du 5 au 6 février, il décide d'obtenir le consentement pour son mariage avec une Archiduchesse d'Autriche. La fin de l'alliance avec la Russie était proche. Le 2 avril 1810, Napoléon célèbre à Paris, son mariage avec l'Archiduchesse Marie-Louise, fille de l'Empereur d'Autriche François Ier : les cloches joyeuses de l'hyménée résonnèrent au Nord comme le glas funèbre de l'alliance franco-russe.

La pénible campagne de Napoléon en Russie s'apprêtait.

1. Arm. Leferre. *Hist. des Cab. de l'Europe pendant le Consulat et l'Emp.*, t. IV, p. 211.

2. Lettre publiée par M. Tatistchef dans la *Nouvelle Revue* du 1er septembre 1891.

LXVI

PROJET DE METTERNICH [1]

(1808)

La place de Metternich ne devrait pas être dans une étude sur les projets de partage de l'Empire ottoman, puisque le grand diplomate soutenait l'intégrité de la Turquie, tout en essayant, bien entendu, d'en arracher quelques petits lambeaux, par-ci, par-là. Cependant, comme nous le verrons, poussé dans ses derniers retranchements, force lui fut d'émettre une opinion au sujet de la solution à donner à ce grave problème.

Le fameux *Drang nach Osten*, formulé plus tard par Bismarck, n'était pas du goût de Metternich. En attaquant la France et les partis politiques modernes, qui poursuivaient l'affaiblissement matériel et moral de l'Empire d'Autriche, il écrivait en 1858 : « Un moyen d'arriver à leur but, c'est de pousser l'Autriche *vers l'Orient*, moyen qui coïncide avec *l'élimination* de l'Autriche de l'Occident [2]. » Le célèbre diplomate partageait les mêmes vues un demi-siècle plus tôt ; il était trop imbu du rôle historique considérable que l'Autri-

1. Célèbre homme d'Etat autrichien, né en 1773, mort en 1859. Cf. Binder, *Fürst v. Mett.*, Ludwigsburg, 1836; J. v. Hormayr, *Kaiser Franz und Mett*, Berlin, 1848; Gros Hoffinger. *Fürst Mett.*, Leipzig, 1846, 3 vol. ; L. Alvensleben, *Biogr. Mett.*, Wien, 1848; Capefigue, *Diplomates eur.*, Paris, 1845, t. I; H. v. Poschinger, *Die Or. Frage*, Berlin, 1902, t. II et III; *Aus Metternichs nachgelassenen Papieren* (Vienne, 1880-84, 8 vol.); Fedor von Demelitsch, *Fürst Mett. und seine auswärtige Politik*, Münich, 1898 ; Col. G. B. Malleson, *Life of Mett.*, Londres, 1888. Voy. aussi le chapitre consacré au projet de M. de Polignac.

2. *Mémoires*, t. VIII, p. 606.

che avait joué dans le passé, pour admettre qu'elle fût, tant soit peu, distraite de la politique occidentale et quasiment reléguée en Orient.

En conséquence, il soutenait la Turquie, autant que possible : « L'existence du trône ottoman, disait-il, et sa conservation, quelque anomalie qu'il puisse offrir sous bien des rapports avec la civilisation chrétienne, sont un bien pour l'Europe. » Aussi, le chancelier autrichien, en aidant les Anglais à empêcher la France d'occuper l'Egypte, proclamait-il que c'était « dans l'accord et la parfaite uniformité de vues de l'Empereur de Russie avec celles de nos deux cours (anglaise et autrichienne) que devront se trouver les moyens de salut pratique pour assurer la conservation de l'Empire ottoman [1] ».

Mais tout en désirant le maintien de la Turquie, Metternich prévoyait la dissolution de cet Empire. Cela le navrait, car, disait-il, la Sublime Porte avait toujours scrupuleusement respecté les traités et son voisinage était de toute commodité : « La Turquie européenne offre en réalité à l'Autriche tous les avantages négatifs d'une frontière de mer. » Envisageant un changement radical en Orient, l'habile chancelier émet cette profonde pensée : « Le jour, néanmoins, où un grand Etat chrétien *indépendant* remplacerait la domination ottomane, cet Etat deviendrait notre allié naturel et actif [2]. » L'hypothèse de Metternich se référait à un grand Etat voisin *grec*, mais son raisonnement est également applicable à un Etat bulgare. D'ailleurs, cette idée avait été déjà énoncée par le comte de Mercy-Argenteau, dans sa lettre à Joseph II, du 28 décembre 1782 : « Si par l'arrangement définitif les Etats de V. M. devenaient immédiatement limitrophes avec

1. *Mémoires*, t. V, p. 490, 494.
2. *Ib.*, t. IV, p. 315.

ceux de la Russie, y aurait-il rien qui pût compenser le désavantage d'avoir substitué un voisin ambitieux et puissant à un voisin tel que le Turc, dont la faiblesse et la nonchalance assurent le repos de cette vaste étendue de frontières des Etats de V. M. ? [1]. » On constate ainsi l'admirable tradition qui dirige tous les actes de la diplomatie autrichienne.

Remontons maintenant à l'époque où Metternich fut obligé de se prononcer sur le projet de partage de l'Empire ottoman, que Napoléon discuta un moment.

Le 18 janvier 1808, Talleyrand disait à Metternich : « L'Empereur nourrit deux projets ; l'un est fondé sur des bases réelles, l'autre est du roman : le premier est le partage de la Turquie, le second celui d'une expédition aux Indes orientales... La France et la Russie veulent partager la Turquie [2]. » Metternich se montra très embarrassé, ne cachant pas que l'Autriche désirait le maintien de l'Empire ottoman : « Nous jugeons mieux la Turquie, disait-il, parce que nous la jugeons sans partialité, que nous ne formons de vœux que pour sa conservation. Les Russes voient par des lunettes grecques et nulle lunette n'est bonne en politique. » Et le diplomate ajoutait : « Eh ! bien, je vous réponds que la conquête de la Turquie coûtera 300.000 hommes en peu d'années, par les maladies, les brigandages, etc., et que, dans vingt-cinq ou trente ans, ces pays ne se ressentiront encore d'aucune civilisation sous un règne quelconque [3]. » Dans cette même entrevue, Talleyrand, à la question de Metternich comment compte-t-on partager la Turquie, répondit : « La Morée, les îles adjacentes et l'Egypte nous conviennent ; il vous faut le cours du Danube, la Bosnie et la Bulgarie ; si les Russes ne possédaient pas la Crimée, Constantinople devrait

1. *Corresp.*, I, 147.
2. *Mém. de Metternich*, II, 144.
3. *Ib.*, p. 147.

vous appartenir ; dans la position actuelle des choses, ils ont plus de droit à l'obtenir [1]. »

En présence de ce problème, Metternich écrit à son gouvernement : « Nous ne pouvons sauver la Turquie, il faut donc aider à la partager et tâcher d'en avoir le plus grand lot possible [2]. »

Trois jours après cette conversation avec Talleyrand, c'est-à-dire le 21 janvier 1808, Metternich eut un entretien avec Napoléon. L'empereur lui fit très finement remarquer : « Vous n'êtes dans le cas de désirer la conservation de la Porte que depuis qu'elle est tombée dans son état de nullité actuel. » Napoléon avoue que lui-même devait soutenir la Turquie : s'il veut la démembrer, la faute en est aux Anglais, qu'il a l'obligation d'attaquer partout : « Les Anglais peuvent m'y contraindre malgré moi. » L'Empereur admettait l'occupation de Constantinople par les Russes : « Le jour où *les Russes*... » puis se ravisant aussitôt : « Quand *on* sera établi à Constantinople, vous aurez besoin de la France pour vous prêter secours contre les Russes. » Enfin l'Emperenr dit nettement à l'ambassadeur d'Autriche : « Je vois que ce qui doit essentiellement nous réunir très étroitement c'est le partage de la Turquie.... Vous manderez à votre cour qu'il n'est pas encore question de partage, mais que dès qu'il le sera, vous y serez non seulement admis, mais même appelés, comme de juste, pour défendre et discuter d'un commun accord vos intérêts et vos vues.... Vous avez des prétentions tout à fait justes et géographiques (et ce sont les seules qui valent) sur le cours du Danube [3]. »

Quoique sans instructions spéciales, Metternich répondit à ces propositions de Napoléon : « Si la France elle-même abandonnait cet ancien allié (la Turquie) nous n'aurions sans doute

1. *Ib.*, p. 148.
2. *Ib.*, p. 149.
3. *Ib.*, p. 151-159.

pas la force de le soutenir seuls. » Après avoir reçu de Stadion les instructions demandées, Metternich alla voir Talleyrand et le 26 février il résume comme suit sa conversation avec le diplomate français. Il lui avait dit : « Rien ne peinerait plus l'Empereur, ne serait plus contraire à ses principes, à la conviction intime des véritables intérêts de son Empire que la destruction de la Porte. » Après ces protestations, il déclara : « On sera du partage quand il sera impossible de l'arrêter, à la condition expresse cependant du plus parfait accord entre les trois puissances co-partageantes. » Talleyrand, à son tour, se déclara personnellement contre le projet de Napoléon : « Je déteste l'idée du partage de la Porte ; je vous dirai même plus explicitement qu'elle est en désaccord avec mes principes politiques ; mais rien ne peut en faire revenir l'Empereur. » Metternich interrogea : « Mais croyez-vous que la Russie partage les vues de Napoléon ? » — « Avec passion, répondit Talleyrand ; la conquête de la Turquie est une des idées favorites de l'Empereur Alexandre. »

Après avoir rapporté cet entretien, Metternich exprime le soupçon que : « la France pourrait vouloir se servir de notre assentiment pour faire entrer la Russie dans les projets de partage que nous redoutons » et le Chancelier autrichien ajoute que ce serait ainsi « une supercherie assez conforme au caractère de la politique française ; on pouvait, en supposant que le cabinet de Saint-Pétersbourg répugnât au partage, nous y représenter comme ayant les premiers agité cette question et en ayant même seuls le désir. » Pour en avoir le cœur net, il sonda son collègue l'Ambassadeur de Russie à Paris ; le comte Tolstoï ne lui dissimula point le projet négocié entre Napoléon et Alexandre Ier : « Il faudrait bien partager le gâteau, d'un commun accord, si on ne pouvait le sauver [1]. »

1. *Ib.*, p. 160-163.

Deux ans plus tard, en 1810, le Chancelier autrichien prédisait : « Nous sommes appelés à jouer un grand rôle ; nous sommes, j'ose l'affirmer, malgré tant d'apparences contraires, *les plus forts* ; c'est qu'on nous recherchera de part et d'autre. »

En somme, Metternich était contre le partage de la Turquie ; s'il l'admettait, à son corps défendant, il préférait la constitution d'un état chrétien, voisin et allié de l'Autriche, conception vaguement élastique. Ce chapitre, consacré à ses vues, se rattache plutôt aux discussions entre Paris et Saint-Pétersbourg, que nous avons analysées dans le chapitre précédent.

LXVII

PROJET D'HAUTERIVE [1]

(1808)

Carte X

Ce projet, comme tant d'autres, fait partie des inombrables combinaisons diplomatiques de la période napoléonienne, qui avait fini par aiguiser l'appétit de conquêtes même chez les gens les plus pacifiques.

D'Hauterive, de l'école de Talleyrand, qu'il aida dans sa lutte contre l'alliance franco-russe, fut chargé, avant que Napoléon se rencontrât avec Alexandre Ier à Erfurt, d'exprimer par écrit son opinion sur un éventuel partage de l'Empire ottoman. Comme il était un adversaire convaincu d'un pareil partage, il rédigea un mémoire de 15 pages, où il tâchait de montrer les suites malheureuses d'un pareil projet, s'il était exécuté. Il n'admettait le partage « qu'à l'état de simple projet exécutable seulement dans de meilleures circonstances ». Dans une pareille hypothèse, il propose que la péninsule bal-

1. Al. M. Blanc de Lanautte, Comte d'Hauterive, né à Aspres le 14 avril 1754, mort à Paris le 28 juillet 1830. Professeur à Grenoble. Le Comte de Choiseul-Gouffier, Ambassadeur de France, le prit comme bibliothécaire avec lui à Constantinople, d'où il le détacha à Jassy, comme secrétaire particulier des Princes Ypsilante et Alexandre-Jean Mavrocordato de Moldavie ; il écrivit un Mémoire sur la Moldavie en 1785. Consul à New-York (1792) ; chef de la correspondance politique au Ministère des Affaires Etrangères de Paris (1798), il plut à Bonaparte. Conseiller d'Etat (1805) ; fit fonction de Ministre des Affaires Etrangères ad-intérim. Directeur des Archives. Membre libre de l'Académie des Inscriptions. Cf. d'Hauterive, *Fragments inédits du journal d'un voyage, en 1785, de Constantinople à Jassy* (*Revue de Géogr.*, 1877, t. II, p. 120, 274) ; *Id.*, *La Moldavie en 1785*, texte inédit publ. et annoté par Ubicini, S. l. n. d. (Paris), Impr. Martinet (vers 1880), 24 pp.

Imp. Ch. Delagrave - Paris.

kanique soit coupée en deux, par une ligne partant du Nord au Sud et suivant le degré de longitude de Nicopoli, sur le Danube, jusqu'au point correspondant sur la mer Egée. Tous les territoires à l'Est de cette ligne, avec Constantinople et les Dardanelles, seraient attribués à la Russie ; l'autre moitié occidentale serait partagée entre la France et l'Autriche ; c'est la France qui se réserverait de fixer la part de l'Autriche et, de plus, elle prendrait l'Égypte et les îles. D'Hauterive proposait que ce projet fût aussi notifié à l'Angleterre « comme un acte comminatoire, destiné à une exécution immédiate, s'il ne produit pas sur elle l'effet de vaincre l'obstination de son gouvernement à refuser à l'Europe et au monde la paix dont l'un et l'autre ont besoin [1]. »

Avant d'aller à Erfurt, Talleyrand chargea d'Hauterive de rédiger un nouveau projet. Le 23 septembre 1808, celui-ci lui expédia son travail, accompagné d'une lettre, dont le passage suivant mérite d'être cité : « Dans ma façon de voir, il n'y a aucun doute sur l'événement. L'Empire ottoman sera partagé et nous ferons une expédition aux Indes. Quelles que soient les suites de ces deux entreprises, elles sont inévitables ; mais il faut tout faire pour qu'elles ne soient pas prochaines [2]. »

Ces prophéties trop catégoriques ne se réalisèrent pas. Jusqu'à un certain point, le maître de M. d'Hauterive, Talleyrand, y contribua, en affaiblissant les relations entre la France et la Russie, en jetant la zizanie entre Alexandre Ier et Napoléon, surtout en empêchant celui-ci d'épouser une grande-duchesse de Russie [3]. Il aida ainsi à la constitution de cette formidable coalition, qui terrassa Napoléon à Waterloo.

1. Archives des Affaires Etrangères, France et divers états de l'Europe, 286 ; *Mémoires et Doc.*, Russie, 32 ; Vandal, I, 403.

2. Vandal, I, 406.

3. *Mém. de Metternich*, II, 248.

LXVIII

PROJET DE POZZO DI BORGO [1]

(1809)

Dans les nombreuses pérégrinations de ce diplomate d'origine corse, mais de tempérament international, au milieu des intrigues inextricables qu'il nouait à travers l'Europe agitée, préoccupé principalement de nuire à Napoléon, il n'est pas étonnant qu'il ait imaginé une solution personnelle.

De Menthon Bake [2] prétend, sur la foi du professeur Dr. Wurm, que l'Ambassadeur de la Grande-Bretagne à Vienne sir Robert Adair [3] aurait, en 1809, révélé la proposition de Pozzo di Borgo, lui soumettant de Tilsitt, au nom d'Alexandre Ier, le projet suivant de partage de l'Empire ottoman : la Russie prendrait la Bessarabie, la Moldavie, la Valachie et la Bulgarie jusqu'aux Balkans ; la France s'attribuerait les côtes

1. Ch. André Pozzo di Borgo, né à Pozzo di Borgo, près d'Ajaccio (Corse) en 1768, mort à Paris en 1842. Proscrit en 1793. Ennemi acharné de Napoléon, instrument de la coalition contre la France, servit tour à tour l'Autriche, l'Angleterre, la Prusse, la Russie, qui l'envoya, plus tard, comme Ambassadeur auprès de Louis XVIII. Il prit part au Congrès de Vienne. Voyagea en Turquie, en Syrie et dans l'Asie Mineure. Lorsque Napoléon fut écrasé par la coalition européenne, il aborda Talleyrand avec un cri de satisfaction : « Ce n'est pas moi seul qui ai tué politiquement Bonaparte, mais c'est moi qui lui ai jeté la dernière pelletée de terre sur la tête. » Cf. Ouvaroff, *Stein et Pozzo*, Saint-Pétersbourg, 1846 ; *Corr. dipl. du Comte Pozzo di Borgo et du Comte de Nesselrode*, publ. par Ch. Pozzo di Borgo, Paris 1890-97, 2 vol. ; Vicomte A. Maggiolo, *Corse, Fr. et Russie, Pozzo di Borgo*, Paris, 1890 ; Capefigue, *Les dipl. eur.*, Paris, 1843-47. 4 vol.

2. *De la question d'Orient et sa portée oloniale*, La Haye, Susan, 1874, in-8, 65 p.

3. *The negociations for the peace of the Dardanelles.* Cf. *Hurmuzaki*, Supp. I, vol. I, p. 574, 714, 721.

de l'Albanie, la Thessalie, la Morée et l'île de Crête ; l'Autriche recevrait la Serbie et la Bosnie ; la Turquie ne conserverait que la Roumélie avec Constantinople. Malgré l'assertion que ce projet avait reçu l'approbation d'Alexandre Ier, il est plus probable que Pozzo di Borgo exprimait des vues purement personnelles, car nous avons connu les véritables intentions de l'Empereur de Russie à cet égard et elles ne concordent nullement avec les propositions sus-mentionnées.

Ce qui paraît assez louche dans toute cette affaire, c'est qu'en s'adressant à l'Angleterre, on ne lui concède aucune compensation propre. Toutefois Menthon Bake [1] rappelle la déclaration de Westminster du 18 décembre 1807, qui, répondant au manifeste du gouvernement russe, dit que l'Angleterra a entrepris la guerre contre la Turquie, poussée par la Russie, pour soutenir les intérêts de cet Empire contre l'influence française.

1. Le même auteur prétend que l'Empereur Nicolas Ier aurait dit : « Je ne désire pas Constantinople, mon Empire est assez étendu ; mais je suis persuadé que moi, ou mes successeurs, nous aurons un jour cette ville. L'on peut aussi difficilement retenir un fleuve de se précipiter d'une montagne, que d'empêcher les Russes d'aller à l'Hellespont. » D'un autre côté, Pozzo di Borgo écrivait, en 1806 : « Nous verrons le moment arrivé, où l'infanterie et l'artillerie française combattront avec la cavalerie turque contre les Russes » (Maggiolo, p. 120).

LXIX

PROJET DE DUFAU [1]

(1822)

Devant le danger de la domination universelle qui semble épouvanter le monde, l'auteur de la brochure [2] que nous analyserons explique que désormais elle n'est plus à craindre. Mais les tentatives seules d'une pareille prétention peuvent ébranler l'Europe. La France a le devoir de rassurer l'Europe et de se mettre à la tête de l'union défensive contre la Russie. La seconde puissance est la Suède et la troisième la Pologne ; Bonaparte aurait dû être *le restaurateur de la Pologne*.

On ne peut pas se désintéresser du sort de la Grèce ; il faut la secourir. La Turquie doit être partagée entre les puissances européennes et les Grecs :

1° Empire grec, partie orientale de la Turquie, comprise entre les frontières russes et autrichiennes, au Nord, jusqu'aux montagnes septentrionales de la Thessalie ; sous le protectorat de la Russie, qui céderait la Pologne russe ;

2° L'Autriche recevrait la partie nord-ouest, confinant avec l'Empire grec en Serbie et en Albanie ;

1. Pierre-Arm. Dufau, écrivain français, né à Bordeaux le 15 février 1795, mort à Paris le 25 octobre 1877. En 1821, parut à Paris une brochure : *Considérations sur la crise actuelle de l'Empire ottoman*, par J. J., Paris (in-8° de XXIV-135 pp.), où l'on préconise l'expulsion des Turcs de l'Europe, sans indiquer, dans l'éventuel partage, que le lot de la France : les îles de Crète et de Chypre.

2. *Du partage de la Turquie d'Europe entre la Russie, l'Autriche, l'Angleterre et les Grecs, sous la médiation de la France.* Paris, Chausson, 1822, in-8 de 40 pp.

3° Plusieurs principautés grecques fédératives avec le Pachalic de Janina, l'Albanie méridionale, la Livadie et la Morée ;

4° Candie serait cédée à l'Angleterre, avec les îles Ioniennes ;

5° République des îles grecques ;

Sur le trône de Pologne la Maison de Saxe placerait un de ses rejetons.

Cette étude se ressent profondément des idées qui avaient cours à l'époque de la régénération de la Grèce ; les idéologues, tout imbus du classicisme hellène accordait une trop large part aux descendants de Périclès ; aujourd'hui la prétention de créer un Empire grec, un second état fédératif grec et une troisième république également grecque, nous semble franchement exagérée.

LXX

PROJET DE CAPODISTRIAS [1]

(1828)

Carte XI

En février 1815, la Russie adressa une circulaire pour protester contre les atrocités turques en Serbie ; mais le Congrès de Vienne n'approfondit pas la question.

Par sa Note du 22 juin 1821, adressée au Baron Nicolay, le Ministre des Affaires Étrangères de Russie intervint en faveur de la Grèce « pour accorder aux pays dont se compose la Turquie européenne les bienfaits d'une existence politique heureuse et inoffensive [2]. »

1. J. Comte Capodistrias, diplomate grec né à Corfou, en 1776, assassiné à Nauplie, le 9 octobre 1831, par P. et C. Mavromichalis. S'attacha à la Russie, quand celle-ci établit son protectorat sur les îles Ioniennes ; secrétaire d'Etat de cette République (1803). Attaché d'Ambassade à Vienne (1811). Secrétaire d'Etat pour l'Orient (1815). Il favorisa l'Hétairie (1816). Après la conquête de Vérone (1822), il s'établit à Genève. Elu Président de la Grèce (1827). Suspendit la Constitution et lui substitua le *Panhellénion*. Après la proclamation de l'indépendance de la Grèce, le mécontentement contre Capodistrias éclata, suivi de la guerre civile. Cf. St. Bulgaris, *Notice sur Cap.*, Paris, 1832 ; De Gobineau, *Cap.* (*Rev. des Deux M.*, 15 avril 1841) ; Papadopoulos Vretos, *Mém. biogr. hist. sur le Prés. de la Grèce*, Paris, Bertrand, 1838, 2 vol ; K. Mendelsohn-Bartholdy, *Graf Joh. Kapodistrias*, Berlin. 1864 ; De Gobineau, *Deux Etudes sur la Grèce ; Capodistrias*, Paris. 1905 ; Teplov (V.), *Graf Joann Kapodistria prezident Gretsii*, Saint-Pétersbourg, 1894, in-8 ; Dragoumis, *Souv. hist. Cap.*, Paris, 1891.

2. F. Martens, *Etude historique sur la politique russe dans la question d'Orient*, Gand, 1877, in-8° de 31 pp. Dans une brochure : *Partage de la Turquie* (2e éd., Paris, 1828), l'avocat J.-B. Marochetti, après avoir déclaré qu'il était impossible de faire renaître l'Empire byzantin, comme le demandait de Pradt, proposait de faire proclamer l'indépendance de la Grèce et de donner : I, à l'Autriche : la Bulgarie, la Serbie, la Bosnie, la Croatie et la Haute-Albanie ; II, à la maison de Savoie : la Lombardo-Vénétie, les duchés de Parme et de Modène ; III, à la France : la Sardaigne, le Lan-

PROJET
DE
CAPODISTRIAS
(1828)
I Royaume de Dacie
II _d°_ de Serbie
III _d°_ de Macédoine
IV _d°_ de l'Epire
V _d°_ Héllénique
VI Constantinople, ville libre
AUTRICHE
HONGRIE
BOSNIE
SERBIE
ROUMANIE
BULGARIE
ROUMÉLIE ORIENTALE
MONTÉNÉGRO
ALBANIE
MACÉDOINE
GRÈCE
TURQUIE
ASIE MINEURE
ITALIE
MER ADRIATIQUE
MER NOIRE
MER ÉGÉE
MER DE MARMARA
BUCAREST
BELGRADE
PHILIPPOPOLI
CONSTANTINOPLE
ATHÈNES
TRIESTE
Imp. Ch. Delagrave . Paris

La Russie déclara la guerre à la Turquie et, victorieuse, signa le Traité d'Andrinople. Il est caractéristique de constater que l'opinion des sphères dirigeantes russes semblait ne pas désirer une conquête totale de l'Empire ottoman ; dans le Memorandum du comte de Nesselrode, du 4 septembre 1829, nous lisons ce passage suggestif : « Nous avons toujours considéré que la conservation de cet empire était plus utile que nuisible aux vrais intérêts de la Russie et qu'aucun ordre de choses, qu'on pourrait y substituer, ne saurait balancer pour nous l'avantage d'avoir pour voisin un État faible. »

Nous avons déjà entendu le comte de Mercy-Argenteau et le Prince de Metternich développer la même théorie ; ainsi la Russie et l'Autriche était d'accord en principe que le maintien de l'Empire Ottoman s'imposait et néanmoins elles rivalisaient de zèle à le démembrer.

Pendant ces événements, le comte J. Capodistrias, ancien diplomate russe et Président de la Grèce, adressa, dans cette dernière qualité, le 18 (31) Mars 1828, à l'Empereur Nicolas, une lettre où il proposait le projet suivant de reconstitution politique de la péninsule balkanique. D'après Capodistrias on devait créer : 1° un Duché ou un Royaume de la *Dacie*, composé de la Valachie et de la Moldavie (c'était l'ancienne idée de Catherine II) ; 2° un Royaume de *Serbie*, composé de la Serbie, de la Bulgarie et de la Bosnie ; 3° un Royaume de la *Macédoine*, composé de la Thrace, de la Macédoine, des îles Propontides et des îles Imbros, Samothrace et Thassos ; 4° un Royaume de l'*Epire*, avec la haute et la basse Albanie ; 5° un État *Hellénique*, avec la Grèce, du Pénée à la ville d'Arta, y compris les îles voisines. Constantinople, proclamée ville

dau; IV, à la Confédération helvétique : le duché de Savoie, en échange du canton du Tessin; V, à la Russie : la Valachie et la Moldavie; VI, constituer un royaume indépendant du Bosphore, avec Constantinople, la Roumélie, la Macédoine et les bords du Bosphore, pour le duc de Modène, de la maison d'Este autrichienne.

libre, avec un territoire de 13 à 14 lieues autour, serait devenue le centre de la confédération de ces cinq états ; le Congrès de cette confédération devait se réunir à Constantinople [1].

Nous verrons que ce projet, de la création de cinq états en Orient, fut repris et amplifié, en 1853, par le Dr A. C. Dandolo.

On remarquera que Capodistrias englobe la Bulgarie dans la Serbie et que le Président de la Grèce ne réclame pas pour son pays ni la Thrace, ni la Macédoine, ni l'Epire, ni l'Albanie, ni un grand nombre d'îles ; mais son arrière-pensée était encore plus prétentieuse. Sur les cinq Etats futurs, trois devaient être d'essence grecque, ce qui assurait l'hégémonie de l'hellénisme dans la Confédération balkanique ; et on ne doit pas non plus oublier que les principautés roumaines étaient administrées elles-mêmes par des princes phanariotes ; Capodistrias escomptait évidemment le concours du Royaume de Dacie *hellénisant*. De la sorte, sur les cinq voix du Congrès de Constantinople, une seule en revenait aux peuples slaves de la péninsule balkanique ! Nous sommes loin, à l'heure présente, de cette combinaison imaginée par le Président de la Grèce.

L'Empereur Nicolas constitua un comité secret, présidé par le Prince Kotchoubey. Pozzo di Borgo et M. de Daschkow y signalèrent la fragilité du système proposé par Capodistrias pour Constantinople. A l'unanimité les membres de ce comité décidèrent : 1° que le maintien de l'Empire ottoman est préférable ; 2° que, par suite, la suppression de la Turquie serait contraire aux intérêts de la Russie bien entendus ; 3° qu'il serait prudent de l'empêcher, en signant une paix honorable.

Ce que fit l'Empereur de Russie (14 septembre 1829).

1. Cf. *Comte Capodistrias, Président de la Grèce, jugé par lui-même*, Paris, 1842 ; *Correspondance générale de Capodistrias*, Genève, 4 vol. in-8, trad. en gr. par M Schina, Athènes, 1841-43, 4 vol. ; Lorimer, *On the denationalisation of Constantinopol*, Edimburgh, 1876.

LXXI

PROJET DE DOM. DE PRADT[1]

(1828)

La même année, où Capodistrias proposait la constitution d'une Confédération balkanique, composée de cinq états, dont quatre *hellénisants*, un diplomate français se montra plus hellénisant que lui. Ce fut l'archevêque de Pradt, ancien ambassadeur de France en Pologne, qui, dans un ouvrage, publié en 1828[2], attira l'attention de l'Europe en général et de la France en particulier sur le danger slave. Il commence son exposé, en affirmant que l'Europe a deux maîtres : sur mer, l'Angleterre, sur terre la Russie, et en rappelant le mot de Napoléon : « Dans cinquante ans l'Europe sera cosaque ou République » (p. 75). Les prophéties ne réussissent pas toujours, pas même au plus grand génie militaire.

Pour empêcher la réalisation de cette menaçante prophétie, de Pradt propose, comme système permanent, la fédération de l'Europe, qui s'opposerait constamment aux empiètements de la Russie (p. 112). L'Archevêque ajoute que l'on ne pourra jamais rien entreprendre de sérieux avec l'aide des Turcs, mais il estime que les Grecs sont appelés

1. Dom. G. Fr. de Riom de Prolhiac de Fourt de Pradt, né le 23 avril 1759, mort à Paris, le 18 mars 1837. Licencié en théologie (1784), Docteur (1795), député aux Etats généraux de 1789. Evêque de Poitiers, Archevêque de Malines (1808), Ambassadeur en Pologne (1812), d'où il revint disgracié. Grand Chancelier de la Légion d'honneur (7 avril 1814), député 1827). Cf. De Lastic-Rochegoude, *Dom. de Pradt*, Saint-Amand, 1897.

2. *Du système permanent de l'Europe à l'égard de la Russie et des affaires d'Orient*, Paris, 1827, in-8 de XVI-150 pp.

au plus brillant avenir. En poussant à l'absurde sa conclusion, après de pareilles prémisses, le prélat-diplomate affirme ce qui suit : « La porte de sortie de tant d'embarras ne se trouve-t-elle pas naturellement dans l'érection d'un état grec, qui comprendrait tout le territoire ottoman d'Europe situé sur la droite du Danube? » (p. 121). Il n'existe plus ni Bulgares, ni Serbes, ni Albanais, ni Turcs; toute la Turquie aux Grecs : « La Turquie d'Europe doit rester turque ou devenir grecque depuis le Danube jusqu'à la pointe de la Morée, dit-il encore » (p. 137) [1].

Cette solution est d'une naïveté telle, qu'elle est tout à fait inexplicable de la part d'un auteur qui n'est pas grec.

Une brochure : *La solution de la question d'Orient par R.* (Paris, 1867) arrive à la même conclusion : « La fondation de plusieurs petits états en Orient... multipliera la question d'Orient au lieu de l'éliminer... De tous les chrétiens de la Turquie, il faut créer un seul Empire chrétien » (p. 36, 54).

1. Quant aux Roumains, de Pradt arrange leur sort comme suit : « Le meilleur serait que ces incorporations (de la Moldavie et de la Valachie à l'Autriche) s'effectuassent promptement et qu'on n'entendît plus parler de ces terres perdues » (*La Question d'Orient*, Paris, 1836, p. 38).

LXXII

PROJET ANONYME

(1828)

Ce projet, inspiré des événements provoqués en Orient par la Russie, se trouve dans la brochure : *Partage de la Turquie par J. B. M.*[1] L'auteur est convaincu de la fin prochaine de la Turquie, malgré les intrigues de Metternich. La France doit veiller à ce que l'Empereur Nicolas ne réalise les projets de Catherine II. Il propose l'établissement, à Constantinople, d'un gouvernement indépendant, avec ces modalités :

1° Céder à l'Autriche : la Bulgarie, la Serbie, la Bosnie, la Croatie, la Haute-Albanie, en échange des provinces italiennes, que l'Autriche rendrait à l'Italie; 2° le Royaume lombardo-vénitien et les duchés de Parme et de Modène seraient soumis à la Maison de Savoie; 3° celle-ci cèderait la Sardaigne à la France; 4° le duché de Savoie reviendrait à la Confédération helvétique, en échange du Tessin; 5° création d'un *Royaume du Bosphore*, composé de Constantinople, de la Roumélie, de la Macédoine, des rives du Bosphore et de l'Asie Mineure, jusqu'au Mont-Olympe, sous S. A. le duc de Modène, de la maison d'Est-Autrichienne; ce royaume serait garanti par toute l'Europe, et assurerait la libre navigation pour tout le monde et sans taxes; 6° la Russie prendrait la Moldavie et la Valachie. L'auteur avoue

1. 3e éd., Paris, juin 1828, in-8 de 72 p.

que, par ces combinaisons, il désirait établir une barrière infranchissable aux convoitises de la Russie en Orient; il ne dissimule même pas que l'on ferait bien d'admettre une toute autre influence : « Constantinople et le Bosphore, entre les mains d'un prince indépendant, ou même, si l'on veut, influencé par l'Autriche » (p. 43).

T. G. DJUVARA. — Cent projets de partage de la Turquie.

Imp. Ch. Delagrave _ Paris.

LXXIII

PROJET DE M. DE POLIGNAC[1]

(1829)

Carte XII

Après les projets retentissants de Catherine II et Joseph II, d'une part, et de Napoléon et Alexandre I^er^, d'autre part, la croyance générale était dans toute l'Europe, au commencement du XIX^e^ siècle, que l'Empire ottoman touchait à sa fin.

Partant de ce point de vue et persuadé que la France ne voudrait jamais marcher contre la Russie, Metternich proposa, en 1829, à Saint-Pétersbourg et à Berlin, un projet de partage de la Turquie, d'où la France serait exclue. Mais non seulement l'Empereur de Russie repoussa la proposition autrichienne, mais encore il s'empressa de prévenir l'ambassadeur de France, M. de Mortemart, l'assurant qu'il n'admettra aucune combinaison sans « son loyal et fidèle allié ». Toutefois la Russie attira l'attention sur les conséquences de la dissolution de la Turquie, proposant une entente, à ce sujet, avec la Prusse[2]. Ces ouvertures de la

1. Aug.-J.-Arm. Marie, Comte, puis Prince de Polignac, né le 14 mai 1780, mort le 2 mars 1847. Compromis dans le procès de Cadoudal et emprisonné. Pair de France (17 avril 1815), Prince romain (1820), Ministre des Affaires Etrangères de Charles X (2 août 1829). Président du Conseil (17 novembre 1829). Condamné à la prison perpétuelle (21 décembre 1830), amnistié (29 nov. 1836), se retira en Angleterre, puis retourna à Paris. Cf. Pr. de Polignac, *Réponse à mes adversaires*, Paris, 1815 ; Alfred Stern, *Geschichte Europas seit den Vorträgen von 1815 bis zum Frankfurter Frieden von 1871*, Berlin, 1900, t. III, p. 186 ; A. Pingaud, *Le Projet Polignac*, 1829 (*Rev. d'Hist. dipl.*, 1900, p. 402-409).

2. Viel-Castel, *Hist. de la Restauration*, t. XX, p. 9-10.

Russie à la France remontaient à huit années en arrière : « Le 4 juillet 1821, dit Viel-Castel [1], M. de Nesselrode avait envoyé une note circulaire, par laquelle l'Empereur invitait les puissances à lui faire part de leurs vues sur le sort de l'Empire ottoman. Le sens évident d'une telle invitation, c'était que l'Empereur, regardant comme inévitable la ruine prochaine de cet empire, désirait s'entendre avec l'Europe sur le partage de ses dépouilles ».

Deux semaines après cette circulaire, l'empereur Alexandre fit à l'ambassadeur de France, M. de la Ferronnays, des propositions formelles d'alliance. Le duc de Richelieu y répondit en demandant que le Cabinet russe fixât les propositions sous la forme d'un projet de traité par écrit, ce que le Czar refusa [2].

L'empereur Nicolas succéda à son frère Alexandre. Châteaubriand [3] inclinait pour une alliance avec la Russie; il écrivait de Rome à M. de la Ferronnays de dire au Czar : « Si vous voulez aller à Constantinople, entrez avec les puissances chrétiennes dans un équitable partage de la Turquie européenne. Celles de ces puissances, qui ne sont pas placées de manière à s'agrandir du côté de l'Orient, recevront ailleurs des dédommagements [4] ». C'était le principe des compensations équitables, que nous avons vu formuler à maintes reprises, au cours de cette étude.

« Ce principe une fois admis, l'imagination des publicistes politiques se donne carrière pour remanier la carte de l'Europe de manière à satisfaire à la fois la France et les puissances. Tandis que Châteaubriand..... résume son pro-

1. *Ib.*, p. 282-283.

2. *Ib.*, p. 288.

3. *Mémoires*, t. VIII, p. 377. Cf. Alfred Nettement, *Hist. de la Restauration*, 1860, t. VIII, p. 307.

4. A. Sorel, *Essai d'histoire et de critique*, 1883.

gramme en deux mots : Constantinople à la Russie, Cologne et la ligne du Rhin à la France, Palmerston entend proposer... une combinaison un peu plus compliquée : la Prusse et le royaume des Pays-Bas, qui céderont à leurs voisins de l'ouest leurs provinces frontières, seront dédommagées de ce sacrifice, l'une par la Saxe, l'autre par des annexions au Nord; le roi de Saxe recevra comme compensation le Milanais...[1] ».

Prévenu par le Cabinet de Saint-Pétersbourg, que l'Autriche proposait, à la Russie et à la Prusse, de partager la Turquie, sans tenir aucun compte de la France, M. de Polignac chargea, en 1829, M. de Bois-le-Comte, directeur politique au ministère des Affaires étrangères, de lui rédiger un autre projet de partage, acceptable par la France. Dans son mémoire, M. de Bois-le-Comte exposait que les armées russes, étant sur le point d'entrer à Constantinople, la France devait presser ses négociations avec les puissances intéressées, pour ne pas être évincée. Pour empêcher l'établissement des Russes à Constantinople, on devait y créer un Etat chrétien; pour dédommager la Russie de ses sacrifices, on lui accorderait strictement ce qui serait indispensable, attendu qu'aucune puissance n'admettrait l'installation définitive des Russes à Constantinople[2].

Conformément à ce projet, la Russie recevait la Valachie et la Moldavie, ainsi que l'Arménie, Trébizonde et même plus dans les environs, si elle insistait sur ce point[3]. La Prusse, que Polignac nommait « le nœud de notre plan », gagnait la Saxe et la Hollande; les colonies néerlandaises étaient cédées à l'Angleterre; le roi de Hollande était expédié à Constantinople pour régner sur les pays au sud des

1. A. Pingaud.
2. A. Nettement, *Ib.*, p. 310-315.
3. Viel-Castel, *Ib.*, p. 12.

Balkans; l'Autriche acquérait la Bosnie, la Croatie, la Dalmatie turque, l'Herzégovine et la Serbie; la France récupérait le Landau, l'Alsace et la Lorraine, le Luxembourg, la Belgique et le Brabant hollandais[1].

Relativement aux principautés roumaines, le mémoire de M. Bois-le-Comte s'exprimait ainsi : « La Valachie et la Moldavie sont sans défense contre la Russie, qui, de vieille date, en convoite la possession; elle y a déjà un droit d'intervention qui la rend presque maîtresse absolue. Comment en exiger l'abandon? »

Le Roi et le Conseil des Ministres délibérèrent pendant huit jours sur ce projet et l'approuvèrent après une première opposition du Duc d'Angoulême, le Dauphin; par une dépêche confidentielle du 4 septembre 1829, M. de Polignac invita M. de Mortemart à apprendre quelles seraient les intentions de l'Empereur relativement à l'exécution de ce projet de partage de l'Empire ottoman.

C'est pour la première fois que nous nous trouvons en présence d'un projet ayant un cachet officiel et ayant reçu l'approbation d'un Conseil de ministres, dans un Etat constitutionnel. Ce document a été sévèrement jugé, surtout par les diplomates et les historiens français. Voici comment s'exprime à son endroit l'illustre écrivain A. Sorel :

> Pendant que le Conseil de Charles X délibérait sérieusement sur ce projet, monument de déraison chimérique, comme le qualifiait si bien un diplomate français du temps, l'intervention des Prussiens à Constantinople modifiait toutes les conditions du problème; le 15 septembre 1829, la paix d'Andrinople fut conclue. La Prusse, pressentie sur le plan de la France, répondit qu'elle se refuserait à toute combinaison de ce genre. M. de Bernsdorff le déclara officiellement par deux dépêches adressées le 3 janvier 1830 aux Ministres de Prusse à Pétersbourg et à Paris.

1. Sorel, *Op. cit.*, p. 111.

A son tour M. de Viel-Castel apprécie comme suit le projet de M. de Polignac :

Il y a quelque chose de si étrange, de si hardi dans ce projet ainsi élaboré par le gouvernement français, qu'on hésiterait à y ajouter foi, si les documents qui en attestent la réalité n'existaient pas au dépôt des Affaires Etrangères... Ce que les générations actuelles, plus raisonnables ou moins énergiques, auront quelque peine à concevoir, c'est que l'idée d'une guerre générale, qui devait mettre aux prises toutes les grandes puissances, ne paraît pas avoir effrayé les auteurs de ce mémoire, c'est qu'il semble même qu'ils y aspiraient comme un meilleur moyen de relever le pays de sa situation amoindrie [1].

Le projet de Polignac arriva à Saint-Pétersbourg trop tard, au moment où la Russie signait le Traité d'Andrinople.

La France se consola en faisant la conquête de l'Algérie.

M. Alfred Stern prétend que le 26 novembre 1856, M. de Bois-le-Comte présenta à l'Empereur Napoléon III une copie du mémoire qu'il avait rédigé selon les instructions de M. de Polignac.

1. *Loc. cit.*, p. 20-21. En 1829, le colonel Rottiers écrivait : « J'ai fait voir à diverses reprises sur quels hideux préjugés reposent ces plans d'extermination ou d'expulsion de tous les Mahométans. Il n'y a d'ailleurs qu'un mot à dire pour couper court sur cette conquête de la Turquie d'Europe : les autres puissances ne la permettront pas ; c'est pour elles une condition d'existence ; c'est là leur *to be or not to be* » (*Itinéraire de Tiflis à Constantinople*, Bruxelles, 1829, in-8, p. 366).

LXXIV

PROJET DU GÉNÉRAL DE RICHEMONT

(1829)

Dans une brochure : *De la situation politique de l'Europe et des intérêts de la France*[1], le général Baron de Richemont, député de l'Allier, proposa le partage suivant de la Turquie :

La Russie prendrait Constantinople ; l'Autriche obtiendrait la Serbie, la Bosnie et peut-être la Haute-Albanie, en échange de la concession d'une partie de la Silésie et de l'Archevêché de Saltzbourg jusque sur la Traun. La Prusse gagnerait la Saxe, une partie de la Silésie Autrichienne et une moitié du Hanovre. Les Pays-Bas auraient l'autre moitié du Hanovre. La Bavière acquerrerait l'Archevêché de Saltzbourg. L'Angleterre obtiendrait la Crête. Enfin la France réaliserait les provinces rhénanes, le Luxembourg et la Belgique.

C'était un peu les idées de M. de Polignac, que nous avons passé en revue dans le chapitre précédent.

1. Paris, Levasseur, août 1829, in-8, IV-112 p.

LXXV

PROJET DE BRONIKOWSKI[1]

(1833)

De même que le projet Dufau, analysé dans un des précédents chapitres, ce projet poursuivait le rétablissement du royaume de Pologne par le démembrement de la Turquie d'Europe[2]. C'était le rêve irréalisable de nombreux patriotes polonais ; ils le referons sous le second Empire. Bronikowski voulait faire de la Pologne une digue « aux débordemens de l'ambition du cabinet de Saint-Pétersbourg en Europe ». La pensée finale des conconquêtes russes est Constantinople ;

1. Al. Aug. Ferd. d'Opeln Bronikowski, romancier allemand, né à Dresde en 1783, mort en 1834. Servit dans l'armée prussienne, puis dans l'armée polonaise au service de la France. Cf. *Œuvres complètes*, 1825-35 ; *Hist. de Pologne*, 1827, 4 vol.

2. *Projet de démembrement de la Turquie Européenne et du rétablissement de l'indépendance de la Pologne*, Paris, Impr. de Lachevardière, 1833, in-8 de 21 p. Cf. Chev. Ostrowski, *La Pologne rétablie dans son intégrité comme solution positive de la question d'Orient*, Paris, Dumineray, 1855. Voici trois extraits caractéristiques de cette dernière brochure qui marquait les frontières de la Pologne ressuscitée :

« Nous demandons au nord les embouchures de la Vistule, avec Dantzig ; celle du Niémen, avec Klaypeda (Memel) ; celle de la Dzwina, avec Riga, ainsi que la libre navigation de ses trois grandes artères, le Dniéper, le Bog et le Dniester, conditions indispensables de sa force et de son existence, savoir : de former une ligne non interrompue de la mer Noire à la Baltique » (p. 42).

« Les *Etats du Danube*, dans une Pologne reconstituée, ne sauraient trouver dans l'Autriche une garantie suffisante de durée et de stabilité : leur indépendance ne refleurira qu'à l'abri de la bannière polonaise » (p. 43).

« L'Autriche occuperait indéfiniment les Principautés du Danube, placées toutefois sous le protectorat des puissances occidentales, moyennant la restitution complète de la Gallicie polonaise, et la Turquie serait largement indemnisée de cette perte de territoire par la reprise de la possession de la Bessarabie, de la Krimée et de ses anciennes provinces tartares et kaukasiennes » (p. 44).

pour que la Russie devienne une puissance maritime redoutable les détroits du Bosphore et des Dardanelles lui sont indispensables : « les Serbiens, les Bosniens, les Bulgares, les Valaques favoriseraient avec enthousiasme chaque invasion de la Russie... Les provinces européennes de la Turquie ont la plus grande propension à se détacher d'elle ».

Les puissances doivent intervenir. L'intérêt de l'Europe et de la civilisation exige que la Turquie cesse d'exister; le sort de la Turquie d'Asie est indifférent. Toutes les puissances doivent participer au démembrement. Les Etats limitrophes doivent consentir, comme indemnité des nouvelles provinces acquises, au rétablissement du Royaume polonais. L'Autriche, en prenant Constantinople et l'Albanie, pourrait rétrocéder la Gallicie ; la Bulgarie, la Bosnie, la Macédoine, la Roumélie, la Valachie et la Serbie, dédommageraient la Russie de la perte de la Pologne Russe ; l'Autriche céderait la Silésie à la Prusse, qui rendrait à la Pologne les anciennes possessions, actuellement prussiennes.

LXXVI

PROJET DE L'EMPEREUR NICOLAS Ier DE RUSSIE[1]

(1853)

Malgré les déclarations officielles, que nous avons enregistrées au chapitre du Projet de Capodistrias, les Russes tendaient naturellement à la conquête de l'Empire ottoman. Dans la cession du Parlement anglais de 1854, le *Forreign Office* publia des documents prouvant que, dès le commencement de 1853, l'Empereur Nicolas Ier avait proposé un projet de partage de la Turquie. Le comte Derby, chef de l'opposition, avait parfaitement eu connaissance de ces pièces, mais il avait gardé le secret, tout comme le ministre des Affaires étrangères; la publication en fut faite seulement pour répondre à un défi du *Journal de Saint-Pétersbourg*[2].

Voici le résumé de cette proposition que la Russie fit à l'Angleterre.

Le 9 janvier 1853, à une soirée de la grande-duchesse Hélène de Russie, l'Empereur Nicolas s'approchant de Sir Hamilton Seymour, lui dit :

Tenez, nous avons sur les bras un homme malade, un homme très malade; ce serait, je vous le dis franchement, un grand malheur, si, un de ces jours, il devait nous échapper, surtout avant que toutes les dispositions nécessaires fussent prises.

1. Né en 1796, mort en 1855. Cf. A. Belloydier (1857) ; P. Lacroix (1764) ; L. Thouvenel, *Nicolas Ier et Napoléon III*, Paris, 1891 ; L. Guérin, *Hist. de la dernière guerre de Russie*, Paris, 1858, 2 vol. ; De la Guéronnière, *Et. et portr. politiques ;* Cap. F. Crousse, *Hist. de la guerre de Crimée*, Bruxelles, Guyot, 1864 ; Wurm, p. 379-512.

2. *Annuaire des deux Mondes*, 1853-54, p. 293-299.

Le 14 janvier, M. de Nesselrode appela l'ambassadeur d'Angleterre chez l'Empereur, qui s'ouvrit à lui en ces termes :

Vous savez les rêves et les plans, dans lesquels se complaisait l'Impératrice Catherine ; ils ont été transmis jusqu'à nos jours... Tout prêt de nous est la Turquie ; dans cet empire il y a plusieurs millions de chrétiens aux intérêts desquels je suis tenu de veiller ; c'est d'ailleurs un droit que les traités m'ont garanti... Notre religion, telle qu'elle est établie en Russie, nous est venue d'Orient, et il y a des sentiments et des obligations qu'il ne faut jamais perdre de vue. Maietenant la Turquie, placée dans la situation que vous savez, est tombée graduellement dans un tel état de décrépitude, que, comme je vous l'ai dit l'autre jour, si désireux que nous soyons de prolonger l'existence du malade, — et je vous prie de croire que je désire autant que vous qu'il continue de vivre, — il peut subitement mourir et nous rester sur les bras. Nous ne pouvons pas ressusciter les morts ; si l'empire turc tombe, il tombera pour ne plus se relever. C'est pourquoi je vous pose cette question : Ne vaut-il pas mieux se prémunir contre un tel événement, que de s'exposer au chaos, à la confusion, à la certitude d'une guerre européenne, suite inévitable de la catastrophe, si elle arrive à l'improviste et avant qu'on ait pu esquisser quelque système ultérieur ? Voilà le point sur lequel je désire appeler l'attention de votre gouvernement... Je veux vous parler en ami et en gentleman ; si nous parvenons, l'Angleterre et moi, à nous entendre sur cette affaire, peu m'importe le reste ; je tiens pour indifférent ce que pensent et font les autres. Ainsi je vous dirai franchement et nettement que si l'Angleterre songe à s'établir quelque jour à Constantinople, je ne le souffrirai pas. Ce n'est pas que je vous prête cette intention, mais dans des occasions pareilles, mieux vaut parler avec franchise. Pour moi, je suis également disposé à prendre l'engagement de ne m'y point établir, en propriétaire, s'entend, car en dépositaire, je ne dis pas non. S'il n'y a point de précautions prises, si tout est laissé à l'aventure, il peut arriver telle circonstance qui m'oblige à occuper Constantinople.

La nuance entre *propriétaire* et *dépositaire* était une subtilité qui ne donna pas le change à l'Angleterre, comme nous le verrons plus bas. D'ailleurs, l'Empereur Nicolas I^er^,

dès juin 1844, lorsqu'il se trouvait à Londres, proposa le règlement de la question d'Orient, dans les conversations qu'il eut avec le duc de Wellington, lord Aberdeen et Sir Robert Peel : « Vous rendrez, disait-il, compte au Gouvernement de la Reine de ce qui s'est passé entre nous et vous direz que je suis prêt à accueillir toute communication qu'il jugera à propos de me faire sur cette question[1] ».

Le 20 février 1853, le Czar rencontra l'ambassadeur de la Grande-Bretagne chez la Czarine. Le gouvernement anglais avait repoussé les propositions de la Russie; Sir H. Seymoor répondit à l'Empereur :

Mais, Sire, permettez-moi de vous faire observer que nous n'avons aucune raison de croire que le malade soit à l'article de la mort. — Alors, répartit avec une certaine vivacité le Czar, je vous dirai que si votre gouvernement incline à croire que la Turquie conserve quelques éléments d'existence, il faut qu'il ait reçu des renseignements inexacts. Je vous le répète, le malade se meurt, et nous ne pouvons jamais laisser qu'un tel événement nous prenne au dépourvu. Il nous en faut venir à une entente, et nous arriverions, j'en suis convaincu, si j'avais seulement dix minutes de conversation avec vos Ministres, avec lord Aberdeen, par exemple, qui me connaît si bien et qui a en moi une confiance aussi entière que celle que j'ai en lui. Je ne demande, ne l'oubliez pas, ni un traité, ni un protocole; une entente générale est tout ce que je souhaite; entre gens comme il faut, cela suffit.

En présence de cette proposition, faite avec tant d'insistance et pour la seconde fois, Sir H. Seymoor comprit très bien la gravité de la situation; en rapportant sa conversation avec le Czar, l'ambassadeur d'Angleterre concluait :

On ne saurait douter qu'un souverain qui insiste avec une telle opiniâtreté sur la chute imminente d'un état voisin, n'ait décidé dans son esprit que l'heure est venue, non pas d'attendre sa

1. C. Rousset, *Hist. de la guerre de Crimée*, Paris, 1878, 2 vol., t. I, p. 3-22.

dissolution, mais de la provoquer. Le but de l'Empereur serait d'entraîner le gouvernement de la Reine, d'accord avec les cabinets de Saint-Pétersbourg et de Vienne, dans un plan de partage de la Turquie et d'exclure la France de cet arrangement.

Le Czar précisa encore sa pensée, en exposant clairement ses aspirations, qui ne pouvaient convenir à l'Angleterre :

Je ne veux pas que Constantinople soit jamais occupée ni par les Anglais, ni par les Français, ni par aucune des grandes puissances. Je ne permettrai jamais non plus qu'on tente de reconstruire un Empire byzantin, ni que la Grèce obtienne une extension de territoire qui ferait d'elle un Etat puissant[1]. Encore moins pourrais-je souffrir que la Turquie fût partagée en petites républiques, asiles tout faits pour les Kossuth, les Mazzini et autres révolutionnaires de l'Europe. Plutôt que de subir de tels arrangements, je ferais la guerre et la continuerais aussi longtemps qu'il me resterait un homme et un fusil.

Si l'on repoussait ainsi, au préalable, toute combinaison touchant Constantinople, la ville devait revenir à la Russie.

Enfin, le Czar s'expliqua sur la manière de liquider la succession de l'*homme malade*, dont la santé l'intéressait à un si haut point :

Les Principautés (la Valachie et la Moldavie) sont de fait un Etat indépendant sous ma protection ; c'est une situation qui peut continuer. La Serbie pourrait recevoir une forme de gouvernement analogue ; la Bulgarie de même ; il n'y a pas de raison que je sache pour empêcher de faire de ce pays un Etat indépendant. Quant à l'Égypte, je comprends parfaitement l'importance de ce territoire pour l'Angleterre. Tout ce que je puis dire, c'est que si, en cas de partage après la chute de l'Empire ottoman, vous preniez possession de l'Égypte, je n'aurais pas d'objection à faire. J'en dirai autant de la Candie ; cette île pourrait vous convenir et je ne vois pas pourquoi elle ne ferait pas partie des possessions anglaises.

1. Voy., dans un précédent chapitre, le Projet de Dom. de Pradt. L'actuelle affaire de Cavalla remonte, comme on le voit, très loin dans le passé.

Ainsi, la Russie offrait *ferme* à l'Angleterre l'Egypte et l'île de Crête, ne se réservant que le protectorat de la Valachie, de la Moldavie, de la Serbie et de la Bulgarie, ainsi que l'occupation *provisoire* de Constantinople. Le Czar Nicolas Ier ne souffla mot de la part qui reviendrait à l'Autriche, mais il avait formellement déclaré que le partage se ferait d'accord avec cette puissance.

Dès le début, l'Angleterre prit une attitude décidée : le 9 février, après le premier entretien de Sir H. Seymoor avec Nicolas Ier, Lord John Russell, ministre des Affaires étrangères, répondit en refusant le partage de la Turquie et en déclarant que l'Angleterre s'opposerait à l'occupation de Constantinople[1]. Le 7 mars, le comte de Nesselrode remit à Sir H. Seymoor un memorandum très confidentiel, pour lequel il exigeait le secret, daté du 21 février, comme s'il avait été rédigé immédiatement après l'audience impériale; il essayait de rassurer l'Angleterre, qui avait rejeté la proposition russe : « C'est un simple échange d'opinions et l'Empereur ne voit point qu'il soit nécessaire d'en parler avant le temps ». Mais l'Angleterre voulait, à tout prix, éviter un malentendu. En prenant possession du *Forreign Office*, Lord Clarendon adressa, le 25 mars, une dépêche très claire et catégorique, par laquelle il repoussait les propositions russes :

Le gouvernement de la Reine a appris avec une sincère satisfaction que l'Empereur se regarde comme plus intéressé que l'Angleterre elle-même à prévenir une catastrophe en Turquie, parce que ce gouvernement est convaincu que de la politique suivie par Sa Majesté Impériale vis-à-vis de la Porte dépend l'accélération ou l'ajournement indéfini d'un événement que toutes les puissances européennes sont intéressées à conjurer... L'Angleterre ne désire pas d'agrandissement territorial; elle ne pourrait pas participer à un arrangement préalable dont elle devrait tirer

1. *Ann. des deux Mondes*, 1853-54, p. 3.

quelque avantage de cette sorte. L'Angleterre ne pourrait pas s'associer à une combinaison qui devrait être tenue secrète vis-à-vis des autres puissances... Le gouvernement de la Reine croit que la Turquie n'a besoin que d'indulgence de la part de ses alliés, de leur détermination de ne pas montrer d'exigence humiliante pour la dignité et l'indépendance du Sultan et enfin de cet appui amical que, parmi les États comme parmi les individus, les faibles sont en droit d'attendre des forts[1].

La dernière phrase respire une philosophie du droit international de plus en plus abandonnée dans les relations entre les Etats.

Le 5 avril, lord Clarendon adressa une nouvelle dépêche, par laquelle il déclarait qu'il était inutile de discuter encore à ce propos. Malgré cette extrême réserve, le comte de Nesselrode remit le 15 avril, un second mémoire, cette fois fois rédigé dans le sens du Cabinet anglais ; en voici la conclusion : « L'Empereur déclare qu'il est prêt à travailler, de concert avec l'Angleterre, à prolonger l'existence de l'Empire turc, en laissant de côté toute cause d'alarme au sujet de sa dissolution. »

Toute cette affaire, assurément très intéressante, serait restée secrètement enfouie dans les archives des chancelleries de Londres et de Saint-Pétersbourg, comme tant d'autres, sans un incident imprévu. En réponse à un discours de lord John Russel, prononcé à la séance des Communes du 17 février 1854, le gouvernement russe inséra, dans *Le Journal de Saint-Pétersbourg* du 2 mars, un article où il révélait les négociations secrètes de l'année précédente et où il prétendait que le Czar avait toujours été franc et loyal à l'égard de l'Angleterre : « Moins qu'aucun autre, le gouvernement britannique aurait dû acueillir de pareils soupçons ; il a dans les mains la preuve écrite qu'ils ne reposent sur aucun fon-

1. C. Rousset, I.

dement ». A la suite de ce défi, le Forreign Office publia toute la correspondance qui mettait à jour les projets de la Russie en Orient. L'émotion fut grande. En jugeant la conduite du Czar, C. Rousset l'historien de la guerre de Crimée dit : « Jamais devant le monde et devant l'histoire, chef d'Etat ne s'était fait plus résolument ni plus directement responsable que l'Empereur Nicolas. »

On connaît les événements ultérieurs : la coalition contre la Russie et la guerre de Crimée suivie du traité de Paris de 1856 et de la convention de Paris de 1858; il en résulta l'autonomie et plus tard l'union des principautés roumaines.

LXXVII

PROJET DU Dr A. C. DANDOLO

(1853)

Carte XIII

Nous avons déjà vu le Président de la Grèce, Capodistrias, proposer, en 1828, la création de cinq royaumes en Orient. Ces aspirations helléniques exagérées trouvèrent un champion encore plus généreux dans le Dr A. C. Dandolo, qui, vingt-cinq ans plus tard, reprit le projet de Capodistrias, mais l'amplifia encore dans sa brochure: *Quelques mots sur la question d'Orient en 1853*[1]. Nous en parlerons à titre de simple curiosité, comme nous parlerons plus loin des projets de MM. Pitzipios, Rattos et Stephanowitch; l'idée d'une grande Grèce avait allumé l'imagination des publicistes hellénisants et leurs fantaisies déchaînées nous font plutôt sourire aujourd'hui.

L'auteur propose qu'après avoir chassé les Turcs de l'Europe les grandes puissances instituent cinq royaumes en Orient: 1° la Grèce, avec la Thessalie jusqu'au golfe de Cassandre, ainsi que Salonique, le mont Athos et les îles avoisinantes; 2° l'Epire et la Roumélie, avec Andrinople, jusqu'à la Mer Noire et au mont Enos, avec les îles avoisinantes; 3° la Moldavie et la Valachie, jusqu'aux frontières autrichiennes et russes de l'époque; 4° la Serbie, la Bosnie, l'Herzégovine et le Monténégro; 5° les îles de Crête, Chypre, Samos et autres. Comme dans le projet de Capodistrias, Constantinople serait proclamée ville libre grecque.

1. Corfou, 1853, in-8 de 32 p.

T. G. DJUVARA. — Cent projets de partage de la Turquie.

Imp. Ch. Delagrave, Paris

On remarquera qu'il n'est même plus question des Bulgares ; au moins Capodistrias daignait former un Etat de la Serbie et de la Bulgarie réunies ; l'entente y aurait été difficile à maintenir, si l'on juge d'après les derniers événements.

LXXVIII

PROJET D'AL. BONNEAU[1]

(1860)

L'auteur voudrait que l'on coupât, à tout prix, à la Russie, le chemin vers le Bosphore et la Méditerranée. Mais si l'Europe essayait de rétablir le vieil Empire byzantin, elle ferait une triste politique, car ce sont les Grecs qui ont appelé les Turcs à Constantinople ; d'ailleurs, il existe une profonde antipathie de race entre les Slaves et les Grecs de l'Empire ottoman. Un Empire d'Orient sous le sceptre d'un prince étranger, comme le préconisait Louis XIV, n'est plus désirable, car il engendrerait l'anarchie. Enfin, un démembrement soulèverait des difficultés internationales inextricables.

M. Bonneau propose, par conséquent, le rétablissement des nationalités en Orient. On doit neutraliser Constantinople, la déclarant ville fédérale européenne, sous le contrôle collectif des Puissances, qui y auraient chacune un commissaire. On neutralisera également les détroits. Créer un royaume slave unique, comme il en existait un à la mort de Douchan[2]. La Russie prendrait l'Arménie ; la Thessalie, la Macédoine, l'Albanie et Crête seraient attribuées à la Grèce ; l'île de Chypre serait annexée à la Belgique et l'île de Rhodes au Piémont.

1. *Les Turcs et les nationalités*, Paris, Dentu, 1860, in-8 de 32 pp. — Al. Bonneau, littérateur français, né à Exoudon, le 24 avril 1820 ; il a encore écrit : *Odes et poésies*, 1842 ; *les Turcs et la civilisation*, 1860 ; *Rome et la Méditerranée*, 1861 ; *la Crémation et ses bienfaits*, 1889.

2. Cf. E. de Borchgrave, *L'Empereur Dussan et la pén. balk. au XIVe siècle* (*Bull. de l'Acad. r. de Belgique*, t. VIII, 1884).

LXXIX

PROJET DE PITZIPIOS[1]

(1860)

Avec M. J.-G. Pitzipios nous nageons en plein rêve : il n'y a plus de considérations politiques, ethniques ou géographiques; l'auteur, commodément installé dans son bureau, coupe les états et les provinces, de droite et de gauche et finit par donner la vie... combien factice, à quinze Etats, ni plus ni moins ! Tous ces Etats sortis des ruines de l'Empire ottoman, formeraient une confédération, bien entendu avec l'arrière-pensée, très évidente, qu'ils reçoivent une impulsion franchement grecque.

Ce projet, comme deux ou trois autres, forme le côté amusant d'une question qui fut rien moins que gaie.

Voici la nomenclature des quinze Etats imaginés par M. Pitzipios :

1° Constantinople, ville libre, siège de la confédération orientale, avec un congrès œcuménique, composé des représentants de toutes les Puissances de l'Europe, de l'Afrique de l'Asie et de l'Amérique (!!) ; la ville serait gardée militairement par des troupes confédérées ;

2° l'Etat dace (la Valachie et la Moldavie) ;

3° l'Etat slave : Monténégro, Serbie, Bosnie, Herzégovine et Bulgarie ;

1. *La Question d'Orient en 1860 ou la grande crise de l'Empire byzantin* Paris, 1860, in-8 de 188 pp. — J.-G. Pitzipios, publiciste grec, né à Chio, le 19 juillet 1802, mort à Constantinople en 1876.

4° l'Etat grec : la Thrace, la Macédoine, l'Epire, la Thessalie, l'Albanie et la Grèce ;

5° l'Etat des îles de l'Archipel : la Crête, Chypre, Rhodes, Mitylène, Samos et les îles Ioniennes ;

6° l'Egypte ;

7° l'Etat tunisien : Tunis et Tripoli ;

8° l'Etat Ion : pays habités par les anciens Hellènes d'Asie ;

9° l'Etat arménien : grande et petite Arménie ;

10° l'Etat syriaque : les nationalités qui formaient le royaume des Séleucides ;

11° l'Etat Kurdo-Karaman : les restes des anciens états des Mèdes, Phrygiens, Galates et Cappadoces ;

12° l'Etat mésopotamien : Arabes de l'Asie, anciens Parthes, Chaldéens et Assyriens ;

13° l'Etat turkoman ;

14° l'Etat hébraïque : Palestine (ancien royaume de Juda et d'Israël) ;

15e l'Etat Laze : ancienne Colchide.

Non content de la Macédoine que l'Europe avait sur les bras, M. Pitzipios créait des *Macédoines* partout ; que dire d'une confédération, où devaient se coudoyer les Séleucides, les Mèdes, les Phrygiens, les Galates, les Capadoces, les Parthes, les Chaldéens, les Assyriens, les Juifs et les Lazes, avec les représentants *officiels* de l'Amérique et de l'Afrique ?

LXXX

PROJET DE RATTOS[1]

(1860)

Jaloux du projet de M. Pitzipios, que nous nous sommes empressé d'abandonner au chapitre précédent, M. Dionyse Rattos publia, la même année, un sien projet, qui agravait la situation en augmentant encore le nombre des Etats de la Confédération orientale ; mais au moins a-t-il la générosité de conserver un reste de l'Empire ottoman indépendant ; il va de soi que l'auteur poursuit également l'hégémonie grecque au sein de cette confédération.

Voici les solutions de M. Rattos :

1° Constantinople ville libre, avec les territoires des environs, les rives du Bosphore et les Dardanelles ;

2° l'Empire turc comprendrait tous les pays au sud du Mont Taurus : la Syrie, la Palestine, les Arabies, l'Egypte, Tripoli, Tunis avec pour capitale Damas, Le Caire ou Alexandrie ;

3° Confédération orientale des Etats et Pays enlevés aux Turcs, l'Asie Mineure et l'Arménie comprises ;

4° Royaume de Grèce, avec l'Albanie, la Thessalie et la Macédoine ;

5° Etat moldo-valaque, avec un prince ou Hospodar ;

6° La Serbie, avec un prince ;

1. *Constantinople ville libre, solution de la question d'Orient*, Paris, 1860, in-8 de 48 pp.

7° La Bosnie et l'Herzégovine, un ou deux Etats, avec un ou deux princes ;

8° Le Monténégro avec un prince ;

9° La Bulgarie et la Roumélie, un ou deux Etats, avec un ou deux princes ;

10° L'Arménie avec Erzeroum pour capitale, avec un roi ;

11° Deux états grecs dans l'Asie Mineure, avec deux rois ;

12° Diète centrale de la Confédération avec les voix des divers Etats réparties d'après leur population ou leur importance.

On remarquera que M. Rattos attribue aux Grecs trois rois et même aux Arméniens un roi, mais ne veut accorder aux Roumains, aux Bulgares et aux Serbes que des Princes. Heureusement que l'histoire n'a tenu nul compte des combinaisons de cet ingénieux auteur.

LXXXI

PROJET DE D. STEPHANOWITCH

Pour terminer la série des projets fantaisistes, pour ne pas dire humoristiques, qui partageait l'Orient en un nombre incalculable de royaumes et de principautés, dans le but d'assurer une hégémonie à l'hellénisme, je citerai encore celui, non daté, de D. Stephanowitch, contenu dans sa brochure : *Slaves et Grecs devant l'Europe*[1].

L'auteur propose :

1° Une Confédération gréco-slave, avec une diète, composée de huit députés et un président représentant le Czar ;

2° Un Empire grec comprenant: la Grèce, la Thessalie, la Thrace, l'Archipel, l'île de Candie, les îles Ioniennes, la Bithynie, Myria, la Lydie, la Carie et la Lycie. L'Empereur grec serait vice-président de la Diète, ayant un représentant et 6 députés ;

3° Le royaume de Serbie, avec la Bosnie et Novi-Bazar, deux députés:

4° Royaume de Dalmatie avec l'Herzégovine, réservé au prince de Monténégro ;

5° Royaume de l'Albanie, sous un prince russe ; deux députés ;

6° La Roumanie ; deux députés :

7° La principauté de Bulgarie, comprise entre les Balkans et le Danube, réservé à un prince russe ;

8° Royaume de Phrygie ;

1. Paris, Dentu, in-8 de 45 pp.

9° Royaume du Pont;

10° Royaume d'Arménie ;

11° Le sultan ira s'établir à Bagdad ; la Syrie serait donnée à Abd-el-Kader ; l'Egypte deviendrait province française ; l'île de Chypre formerait un royaume qui entrerait dans la confédération ; Smyrne deviendrait ville libre ; chacune de ces organisations aurait deux députés ;

12° Constantinople serait proclamée ville libre et siège de la Diète ; elle serait gouvernée par le président et le vice-président.

On est frappé de l'incohérence et des inconséquences de ce projet : des royaumes, comme la Roumanie et la Serbie ne devaient avoir que deux députés à la diète, tout comme la ville de Smyrne ; arbitrairement, le Monténégro devenait royaume et la Bulgarie, réduite au minimum, simple principauté ; enfin la création des royaumes de la Phrygie et du Pont était du domaine de la pure fantaisie.

LXXXII

PROJET DU COMMANDEUR C. NIGRA[1]

(1866)

Après la guerre de Crimée, l'étoile de la France luit, d'année en année, d'un plus vif éclat ; en parlant d'elle, lord Clarendon écrivait : « La guerre de Crimée et le congrès de Paris lui assuraient dans le monde une position unique, ayant fait de Napoléon III un arbitre, presque un maître, libre de faire ce qu'il voudra[2] ».

L'Empire français fut à son apogée en 1866, pendant la guerre entre la Prusse et l'Autriche. Patronnant les revendications de l'Italie, Napoléon III s'efforça à plusieurs reprises, d'amener l'Autriche à lui céder, de bon gré, la Vénétie. Parmi les combinaisons mises en avant, on avait eu l'idée de faire faire un échange : l'Autriche aurait pris la Moldo-Valachie et l'Italie aurait reçu la Vénétie. On a prétendu que cette idée avait été émise pour la première fois par l'Empereur Napoléon III ; je résume ce que dit M. Louis Asseline[3] à ce sujet :

Dans la nuit du 14 au 15 janvier 1863, le gouvernement

1. Diplomate italien, né à Castellamonte, le 12 juin 1827, mort à Rapallo, le 30 juin 1907. Fut secrétaire de Cavour au Congrès de Paris, en 1856. Ministre d'Italie à Paris de 1869 à 1876, lorsqu'il passa comme Ambassadeur à Pétersbourg d'où il fut transféré à Vienne. A publié : *Canti popolari del Piemonte ; Reliquie celtiche ; La Rassegna di Novara.* poésie, 1875 ; *La Chioma di Berenice ; Le Comte de Cavour et la Comtesse de Circourt,* 1893 ; *Ricordi diplomatici,* 1895 ; etc.

2. James de Chambrier, *De Sébastopol à Solférino,* Paris, 1906, in-18.

3. *Histoire de l'Autriche,* Paris, 1877, p. 282-284.

russe fit le recrutement des jeunes polonais dans des conditions si dures, que la population prit les armes sous la conduite de Langievicz. Cette résolution fit beaucoup de bruit et les puissances protestèrent. Napoléon III proposa la réunion d'une conférence à Paris, à laquelle adhérèrent l'Angleterre, l'Espagne, le Pape, l'Italie et la Suède. Napoléon III fit des ouvertures secrètes à l'Autriche, par l'entremise du prince de Metternich ; l'Empereur proposait que l'Autriche prît la Silésie, en échange de la Galicie ; celle-ci aurait été rattachée au royaume de Pologne, que Napoléon III désirait faire revivre. Pour récompenser l'Autriche de son sacrifice, et lui conserver son hégémonie en Allemagne, avec l'appui de la France, on lui aurait offert les principautés danubiennes (la Valachie et la Moldavie) ; mais elle céderait la Vénétie à l'Italie.

La démonstration de cette affirmation n'est pas faite.

Des documents que nous allons résumer ci-après, il nous semble résulter que l'idée première de ce projet avait été suggérée par le commandeur Nigra, représentant de l'Italie à Paris, à cette époque ; ces documents ont été publiés, avec beaucoup d'éclat, par le général La Marmora, ancien président du conseil des ministres, pendant les négociations dont il s'agit.

Dès le 26 novembre 1864, le ministre Nigra écrivait de Paris :

> Selon M. Drouyn de Lhuys (et aussi selon moi), l'Autriche se refusera à toute proposition de cession de la Vénétie contre une compensation pécuniaire. M. Drouyn de Lhuys n'a pas le moindre doute à cet égard, mais il croit que, peut-être, dans l'avenir, on pourra vaincre la répugnance de l'Autriche, si, au lieu d'argent on lui propose un échange de territoire [1].

1. Gén. La Marmora, *Un peu plus de lumière sur les événements militaires et pol. de l'année* 1866, tr. en fr. par Niox et Descourbès, Paris, J. Dumaine, 1874, v-372 pp.

Le général La Marmora ajoute :

Il s'agissait, bien entendu, des principautés danubiennes, projet qui avait été très caressé par le ministère précédent (La Marmora parle naturellement du ministère italien) et surtout par le commandeur Nigra, mais dans lequel je n'avais pas grande confiance ; je le mis de côté, avec la proposition de reconnaissance par l'Autriche.

Le général La Marmora essaya de négocier avec l'Autriche la cession de la Vénétie, contre une indemnité d'un milliard de francs, mais ne réussit pas [1]. Nigra écrivait :

Le prince Metternich [2] me dit que le cabinet autrichien n'admettrait pas, quant à présent du moins, une pareille éventualité; qu'il se proposait, au contraire, d'accorder à la Vénétie des concessions et une forme de gouvernement qui pussent la satisfaire et qu'il espérait voir réussir cette expérience. Mais, ajouta-t-il, s'il se produisait en Europe des événements qui rendissent nécessaire une modification territoriale, on ne saurait écarter, dès maintenant et *a priori*, la possibilité pour l'Autriche de renoncer à la Vénétie pour d'autres compensations territoriales [3].

La France encourageait ce rapprochement, comme nous l'apprend Nigra dans une autre lettre :

Non, mille fois non, l'Empereur (et lorsque je dis l'Empereur, je veux dire son gouvernement) ne prendrait aucun ombrage de l'éventualité d'un rapprochement entre Florence et Vienne, de quelque nature qu'il soit et il nous y aidera, si nous le désirons [4].

Le comte de Bismarck annonça qu'il avait chargé le général de Moltke de se rendre à Florence afin d'établir une entente au cas où éclaterait une guerre entre la Prusse et l'Autriche. Le 9 mars 1866, l'Italie manda à Berlin le général Govone, pour proposer un traité d'alliance offensive et défensive. La

1. *Ib.*, p. 66.
2. Fils du Grand Chancelier. Ambassadeur d'Autriche à Paris.
3. La Marmora, p. 83.
4. *Ib.*, p. 84.

Prusse insistait pour que l'Italie attaquât la première l'Autriche. Le 27 mars, Bismarck offrait un traité en six articles. Le ministre italien de Barral télégraphiait le 30 mars de Berlin :

L'Empereur de Russie a écrit au roi de Prusse en lui recommandant le maintien de la paix. Il craint que la guerre n'amène l'intervention de la France. Du reste, la Russie fait plutôt des vœux en faveur de la Prusse, dont l'amoindrissement renforcerait l'influence de l'Autriche dans les principautés danubiennes [1]

Toujours en mars 1866, le ministre Nigra proposait de nouveau l'échange des principautés roumaines contre la Vénétie ; il écrivait de Paris, le 1er mars :

Conformément à l'autorisation que vous m'avez donnée par le télégraphe, d'essayer d'entamer la question de l'échange des qrincipautés danubiennes contre la Vénétie et en présence surtout des nouvelles ouvertures d'alliance qui nous sont faites par la Prusse, j'ai cru devoir m'adresser directement à l'Empereur pour lui proposer une seconde fois cette combinaison. L'Empereur m'a reçu hier, à six heures, en audience particulière. J'appelai l'attention de l'Empereur sur deux faits : les ouvertures belliqueuses de la Prusse et la révolution des principautés danubiennes. Je dis à Sa Majesté qu'ils donnaient à cette combinaison un caractère spécial d'opportunité.

Après avoir énuméré les avantages de cette combinaison pour la France et pour l'Angleterre, qui verraient ainsi réalisés paisiblement et au complet leurs deux programmes des guerres de Crimée et d'Italie, Nigra ajoutait que l'Empereur Napoléon III avait paru impressionné de son idée et qu'il fut ensuite question de la soumettre aux délibérations des conférences ; seulement l'Empereur redoutait une opposition de l'Autriche [2]. Enfin le ministre Nigra conclut :

Voici quelle doit être notre position, l'Italie ne fait aucune proposition d'échange; elle revendique la Vénétie avec l'alliance

1. *Ib.*, p. 124.
2. *Ib.*, p. 131.

prussienne. Si les puissances croient devoir proposer une combinaison qui ait pour résultat la cession de la Vénétie sans guerre, qu'elles le fassent et pour son compte l'Italie l'acceptera. Mais nous ne devons pas avoir l'apparence de sacrifier les Principautés à l'Autriche.

Nous avons vu, plus haut, le commandeur Nigra affirmer que le président du conseil des ministres avait approuvé *télégraphiquement* la proposition de l'échange de la Vénétie contre les Principautés roumaines, mais le général La Marmora traite de *tromperies* les subterfuges de Nigra, et pour les confondre, il ajoute :

Si la guerre ne peut s'éviter, qu'on la fasse du moins loyalement, comme nous l'avons faite en 1866 ; c'est pour cette raison que, quelques mois après, nous avons pu entrer à Saint-Marc, sans passer par les principautés danubiennes et sans bouleverser ni compromettre les autres populations du Danube.

Du reste, le ministre Nigra ne tarda pas à s'apercevoir que son projet n'avait aucune chance de réussite, puisque le 17 il m'écrivait :

« Paris, 17 mars 1866,

« L'Empereur, fidèle à la promesse qu'il m'avait faite, a agi auprès du cabinet anglais pour essayer de faire prévaloir la combinaison de l'échange des principautés contre la Vénétie. Malheureusement, lord Clarendon s'est prononcé défavorablement. D'un autre côté, il paraît que l'Autriche ne veut pas accepter cette combinaison [1]. »

Ainsi, le projet de Nigra, approuvé en principe par la France, ne put aboutir, grâce à l'opposition de l'Angleterre et de l'Autriche ; cette dernière se ravisa, dans la suite, comme nous le verrons plus bas.

Le 8 avril 1866, le ministre de Barral signe avec Bismarck un traité offensif et défensif. Le 5 mai 1866, Nigra télégraphie : « L'Empereur m'a fait appeler aujourd'hui. Il m'a dit que l'Autriche lui fait proposition formelle de céder la

1. *Ib.*, p. 132-133.

Vénétie, à la condition que l'on laisserait l'Autriche libre de se dédommager sur la Prusse. La cession serait faite à la France qui la rétrocéderait à l'Italie sans conditions [1]. » L'Italie, pour rester fidèle au traité qu'elle venait de signer avec la Prusse refusa cette proposition.

Le 21 mars 1866, Nigra écrivait :

> Les idées de l'Empereur seraient : la cession de la Vénétie à l'Italie, de la Silésie à l'Autriche ; la Prusse aurait les duchés et quelques principautés germaniques de sa convenance... Des princes germaniques dépossédés par la Prusse iraient dans les Principautés danubiennes [2].

Nous constatons qu'on ne parlait même plus des droits de suzeraineté de la Sublime Porte sur les principautés roumaines. Mais pendant que ces pourparlers se poursuivaient entre Florence et Paris, les Principautés Unies, dans un admirable élan patriotique, appelaient au trône de Bucarest le prince Charles de Hohenzollern, aujourd'hui Carol I[er], roi de Roumanie. Le 22 mai 1866, le général italien Govone écrivait de Berlin :

> Ici, le Président du Conseil me parla de la question des Principautés danubiennes comme d'un nouvel élément qui pourrait toucher aux intérêts de la France. Je n'ai pas bien compris qu'elle était l'idée du comte de Bismarck et je ne me suis pas arrêté à lui poser des questions sur cette affaire. J'ai seulement retenu sa déclaration..... que les Principautés étaient de force à résister à une intervention de la Turquie [3].

Ainsi s'écroulaient, comme un château de cartes, les illusions du diplomate italien, de s'annexer la Vénétie sans aucun sacrifice. L'attitude de la Russie fut nettement contre l'élection du prince Charles ; en effet, voici ce que le Ministre

1. *Ib.*, p. 215.
2. *Ib.*, p. 239.
3. *Ib.*, p. 256.

d'Italie à Saint-Pétersbourg, Launay, écrivait le 23 mai 1866 : « Quant au prince de Hohenzollern, le Cabinet russe est très contrarié, mais semble vouloir attendre quelle sera l'attitude de la Conférence, sauf à aviser si les autres Puissances tolèrent cette grave infraction au Traité, où il soupçonne le doigt de la France[1]. »

Toute cette affaire du projet du Commandeur Nigra de céder la Vénétie, en échanges des Principautés roumaines a été résumée comme suit par le général La Marmora :

La nouvelle de la chute du prince Couza fit naître, non pas dans l'esprit du cabinet de Florence, mais à l'ambassade d'Italie à Paris, l'idée d'un échange des principautés danubiennes contre la Vénétie, échange qui pouvait convenir à l'Autriche. Le gouvernement n'avait pas confiance dans cette combinaison. Napoléon l'accueillit. L'Angleterre et la Russie s'opposèrent. Au bout de dix jours l'affaire était tombée dans l'eau, sans que le cabinet de Florence le regrettât beaucoup [2].

Après les éclatants succès de la Prusse en Bohême, l'empereur Napoléon III proposa de nouveau la cession de la Vénétie ; l'Italie refusa, d'un côté pour ne pas trahir la Prusse, et d'un autre côté pour ne pas recevoir cette province des mains de la France. Le 5 juillet 1866, le général La Marmora télégraphia à Nigra :

1. *Ib.*, p. 260. — Dans sa circulaire, datée de Tzarskoé Selo, 19 (31) octobre 1870, le Prince Gortschakof disait, au même sujet : « On a vu les Principautés de Moldavie et de Valachie, dont le sort avait été fixé par le Traité de paix et par les protocoles subséquents sous la garantie des grandes Puissances, accomplir une série de révolutions, contraires à l'esprit comme à la lettre de ces transactions et qui les ont conduites d'abord à l'union, ensuite à l'appel d'un Prince étranger. Ces faits se sont produits de l'aveu de la Porte, avec l'acquiescement des grandes Puissances, ou du moins sans que celles-ci aient jugé nécessaire de faire respecter leurs arrêts. Le Représentant de la Russie a été le seul à élever la voix pour signaler aux Cabinets qu'ils se mettaient par cette tolérance en contradiction avec les stipulations explicites des Traités. » (Menthon Bake, *op. cit.*)

2. Gén. La Marmora, *Les secrets d'Etat dans le Gouv. constit.*, tr. par Marcel et Savari, Paris, 1877, p. 329.

L'Empereur a télégraphié au Roi que l'Autriche lui cède la Vénétie et qu'il s'arrangera facilement avec nous. La chose est d'autant plus grave qu'elle est publiée dans le *Moniteur*. Je comprends que l'Empereur cherche à arrêter la Prusse, mais c'est extrêmement douloureux qu'il le fasse au détriment de l'honneur de l'Italie. Recevoir la Vénétie en cadeau de la France est humiliant pour nous et tout le monde croira que nous avons trahi la Prusse. On ne pourra plus gouverner en Italie; l'armée n'aura plus de prestige. Tâchez de nous épargner la dure alternative d'une humiliation insupportable ou de nous brouiller avec la France [1].

Ainsi prit fin le projet du Commandeur Nigra; quelqu'ingénieux qu'il lui parût, ce projet fit un complet fiasco. Tout de même l'Italie eut la Vénétie et les Principautés danubiennes réalisèrent leur idéal, en constituant l'actuel Royaume de Roumanie.

1. *Ib.*, p. 6-7.

LXXXIII

PROJET DE GARIBALDI [1]

(1873)

Dans sa brochure : *Testamento politico del generale Garibaldi e lettera memoranda agli italiani* [2], M. Enrico Croce prétend que le général Garibaldi aurait laissé un Testament politique, où se trouverait développé un projet de partage de l'Empire ottoman.

Inspiré de ce document, l'auteur de la dite brochure prêche une alliance de tous les néo-latins et de tous les Slaves contre les Allemands et les Autrichiens. Par suite, la France doit reprendre les frontières du Rhin ; l'Italie doit s'emparer du Trentin, de Trieste, de Cattaro, etc. ; la Pologne doit ressusciter ; instituer une Confédération slavo-tchèque, avec Prague pour capitale ; une seconde Confédération slavo-balkanique, avec Constantinople pour capitale ; la Roumanie serait agrandie jusqu'à la Theiss et jusqu'au Dniester, et la capitale du Royaume devrait être transférée à Alba-Julia ; constituer une Grèce forte ; la Turquie refoulée pour le moment jusqu'à Brousse, mais avec le temps les Turcs disparaîtront complètement ; l'Angleterre doit être éliminée de la Méditerranée ; le Danemark doit récupérer le Schleswig-

1. Illustre général et patriote italien, né à Nice le 4 juillet 1807, mort à Caprera le 2 juin 1882. — Cf. Biographies de : G. Guerzoni (Florence, 1882, 2 vol.) ; G.-B. Brignardello (Florence, 1884) ; Marc Monnier (Paris, 1861) ; Gén. Bordone (Paris, 1873) ; *Mémoires* de Garibaldi (Florence, 1888).

2. *Colla carta politico-etnographia della nuova Europa*, Parigi, Savine, 1891, in-8° de 267 pp.

Holstein et Lauenburg ; l'Allemagne doit être limitée entre Rhin et l'Oder; l'Autriche serait reconstituée en autant d'Eta qu'il y a de peuples divers.

M. Croce affirme que le général Garibaldi aurait commen de rédiger son testament politique vers le milieu de l'ann 1873 (p. 203) ; trois copies existaient de ce document, do l'une entièrement écrite de la main du célèbre patriote italie se trouve en possession de la famille; l'autre copie écrite p le colonel Basso, secrétaire de Garibaldi, existerait égalemen mais l'auteur ne nous dit pas où elle se trouve ; enfin M. Croc possédait la troisième copie, écrite en partie par Garibaldi en partie par le colonel Basso, mais on la lui vola ent Ancône et Rome ; toutefois il en aurait gardé une copie (p. 216 En attendant que la famille de Garibaldi publie ce Testamer politique, son existence semble contestable.

LXXXIV

PROJET DU COMTE GREPPI [1]

(1873)

La brochure : *Etudes diplomatiques sur la question d'Orient*, quoique non signée, est l'œuvre de l'historien et diplomate Giuseppe Greppi, qui après avoir été Attaché d'ambassade d'Autriche à Rome (1842) a été plus tard Ambassadeur d'Italie ; c'est un cas assurément rare dans les annales diplomatiques.

L'auteur soutient que Constantinople et le Bosphore ne doivent appartenir à personne, mais à tout le monde. Cette capitale devrait être transformée en une ville libre et parfaitement indépendante, ayant le Bosphore seulement comme territoire. Constantinople serait, en même temps, le siège des représentants des différents Etats appelés à constituer la Confédération Gréco-Slave. On créerait ainsi un état fédératif : la Macédoine, la Thessatie et l'Epire seraient incorporés à la Grèce, les îles de l'Archipel conserveraient une autonomie mais feraient partie de la Confédération Orientale.

Pour faciliter aux puissances garantes leur devoir de veiller au maintien de l'équilibre en Orient, chacune d'elles aurait le droit d'établir une station navale dans l'une des îles indépendantes de l'Archipel.

1. Né à Milan le 23 mars 1819; est encore en vie. Ancien Ambassadeur d'Italie à Saint-Pétersbourg. Il a écrit encore : *Una pagina della politica di Savoia* (1853); *Révélations dipl. sur la deuxième coalition* (1859); *La Scuola del diplomatico* (1892); *Un gentilomo milanese* (1896); *La Revoluzione francese*, 3 vol. (1904); Souvenirs d'un diplomate italien à Constantinople (*Rev. d'Hist. dipl.*, 1910, p. 372-383).

2. Munich, Th. Ackermann (imp. Mœntler, Stuttgart), 1873, in-8° de 196 pp.

LXXXV

PROJET ANONYME

(1875)

L'auteur anonyme de la brochure : *l'Orient devant l'alliance de la paix ou la Russie à Constantinople*[1], parue la veille de la guerre russo-roumano-turque, a une figure originale, lorsqu'il dit que la Russie désire s'établir sur le Bosphore parce que c'est un principe d'hygiène d'avoir la tête froide et les pieds chauds. Il estime que très prochainement la carte de l'Europe orientale sera la suivante : la Bosnie et l'Herzégovine deviendront provinces autrichiennes, ou mieux encore l'une serbe et l'autre monténégrine; la Moldavie, la Valachie, la Roumélie et la Thrace seront annexées à la Russie ; l'Albanie, la Macédoine et la Thessalie feront partie de la Grèce ; la Serbie et le Monténégro seront érigés en états indépendants neutres ; l'Egypte en Royaume.

Mais l'auteur préférerait cet autre arrangement : l'Albanie, la Thessalie, la Macédoine, la Thrace et les îles, annexées à la Grèce, avec Constantinople comme capitale ou Constantinople ville libre et siège de la Confédération Orientale ; la Bosnie à la Serbie ; l'Herzégovine au Monténégro ; la Bulgarie, Etat indépendant, de même que les Principautés Unies de Valachie et de Moldavie. Tous ces cinq Etats formeraient la Confédération Orientale.

Quelques-unes des prédictions de l'auteur se sont effectivement réalisées.

1. Paris, Dentu, 1875, in-8° de 45 pp.

LXXXVI

PROJET ANONYME

La brochure sans date : *Hinaus mit dem Turcken aus Europa! von Hugo Grotius*[1], contient aussi un projet de partage de l'Empire ottoman. L'auteur pseudonyme propose que la Serbie, la Roumanie, l'Egypte, la Tunisie et la Tripolitaine soient délivrés du joug des Turcs, qui doivent être chassés en Asie.

Que la Russie prenne la Bulgarie, la Dobroudja et l'Arménie ; l'Autriche : la Bosnie, l'Herzégovine et une partie de l'Albanie ; la Grèce : l'autre partie de l'Albanie, la Thessalie, la Macédoine et les îles. Que la France et l'Italie se dédommagent en Afrique et l'Angleterre en Asie Mineure. Que le Danube, les Dardanelles, le Bosphore et le Canal de Suez soient ouverts à la libre navigation de tous les peuples.

L'auteur admet des modifications à son projet, pourvu que les Puissances tombent une fois d'accord pour débarrasser l'Europe de la présence des Turcs.

1. Erfurt, Fr. Bartholomäus, in-8° de 22 pp.

LXXXVII

PROJET DE C.-J. ROLLIN

(1876)

La brochure de l'auteur : *Solution pratique de la question d'Orient*[1] a paru, comme tant d'autres, au moment où la Serbie provoqua la Guerre d'Orient, à laquelle prirent part, l'année suivante, la Russie et la Roumanie. Les solutions que M. Rollin propose peuvent être résumées comme suit :

1° Le rejet définitif des Turcs en Asie et l'occupation militaire de leurs provinces européennes par l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie ;

2° L'occupation par ces mêmes Puissances, de Constantinople, de Salonique, d'Andrinople, de la Roumélie et de la Crète ;

3° L'indépendance et l'autonomie de toutes les provinces de la Turquie d'Europe, qui s'administreront seules ;

4° L'Institution d'un Parlement fédéral de toutes ces provinces ;

5° La faculté pour la Roumanie de faire ou non partie de cette fédération ;

6° La reconnaissance de cet état de choses par toute l'Europe ;

7° La nécessité absolue d'une exécution prompte de ces mesures.

On ne se rend pas bien compte comment les quatre grandes

1. Paris, Dentu, 1876, in-8° de 16 pp.

Puissances auraient occupé d'une manière permanente les villes de Constantinople, d'Andrinople et de Salonique et comment les provinces auraient pu être administrées, si on leur enlevait ces trois centres d'activité politique. On remarque aussi que, parmi les quatre puissances garantes, l'auteur met la Prusse et non l'Allemagne.

LXXXVIII

PROJET DES BARONS A. ET L. DE TESTA

(1876)

La brochure : *Question d'Orient, que doit faire la France*[1], parue pendant que l'orage grondait dans la péninsule balkanique, nous offre des palliatifs bien anodins, alors qu'il fallait des réformes radicales; leurs auteurs voulaient ménager les susceptibilités de la puissance ottomane, menaçant ruine de toutes parts. Le nom des Testa est bien connu, comme diplomates et comme éditeurs de la célèbre collection des *Traités de la Sublime Porte;* un baron Testa a été premier Drogman à l'ambassade d'Allemagne à Constantinople, puis ministre plénipotentiaire[2].

La solution pratique que les auteurs proposaient était : qu'on accordât à la Serbie, qui avait provoqué la guerre avec la Turquie, les îles de la Drine et qu'on y joignît la Bosnie, mais sous la suzerainté de la Turquie; dans les mêmes conditions l'Herzégovine serait annexée au Monténégro.

1. Paris, 1876, in-8, 39 pp. La même année parut à Tours la brochure : *La situation en Turquie par un surnuméraire aux Affaires étrangères* (in-8 de 19 p.) ; l'auteur anonyme combat l'idée d'une grande Grèce, qui ne ferait que le jeu de la Russie. La brochure : *Que faire de la Turquie d'Europe?* par le Comte de M... et le Baron de C... (Nancy, 1876, de 34 p.) proposait les solutions suivantes : indépendance de la Roumanie, à laquelle on annexerait la Bulgarie jusqu'aux Balkans ; de la Serbie, avec la Bosnie et Nisch, et du Monténégro, avec l'Herzégovine; donner à la Grèce : l'Epire, l'Albanie, la Thessalie, la Macédoine et la Thrace, avec Andrinople et Constantinople, ainsi que les îles.

2. Il y a encore la branche hollandaise des Testa, qui a fourni : le Baron Gaspard Testa, ministre à Constantinople en 1843; Fr.-M.-W. Testa, ministre à Copenhague en 1854; Annibal Testa, ministre à Madrid en 1901.

On devait encore autoriser l'élection de grands conseils pour la Bulgarie, l'Albanie et la Roumélie, avec des pouvoirs législatifs, pourvu que les présidents chrétiens de tous ces conseils fussent nommés par le Sultan.

Voilà comment on espérait arrêter le grand mouvement qui poussait en avant les nationalités chrétiennes de l'Empire ottoman ! Quel chemin parcouru en trente-sept ans !

LXXXIX

PROJET DE MATHIAS BAN [1]

(1885)

Carte XIV

Dans la brochure [2] : *Solution de la question d'Orient par l'Europe ou par la Porte?* l'auteur croit que jamais les puissances ne pourront se mettre d'accord pour donner une solution à la question d'Orient, pour la bonne raison qu'il n'y a pas place pour deux grandes puissances dans la péninsule balkanique. La solution doit être basée sur le principe des nationalités, en prenant pour norme la juridiction des églises. On doit se rapporter à l'ancienne organisation des églises nationales en Orient. Au début, il n'y eut, dans la péninsule des Balkans, que le Patriarcat gréco-romain de Byzance. Au VI[e] siècle prit naissance l'Archevêché autocéphale d'Ochrida, avec juridiction sur les Slovènes de la Macédoine et les Skipétares d'Albanie, populations antérieures, dans ces localités, aux Serbes et aux Bulgares. Plus tard furent créés deux nouveaux patriarcats : celui de Tirnovo, bulgare, en 1196, et celui d'Ipek, serbe, en 1347, qui finit par englober aussi l'archevêché albano-macédonien

1. D'après les informations qu'a bien voulu me donner M. Stojan Novakovitch, Mathias Ban est né à Raguse, où il fit aussi ses études, en 1818. Il se rendit, en 1829, à Constantinople, comme professeur d'italien ; ses premiers écrits furent en italien. En 1844, il s'établit à Belgrade, où il mourut en 1903. Il composa des drames historiques en serbe. Il publia des brochures de propagande patriotique, parmi lesquelles : *La réorganisation politique de l'Orient sur la base de l'équilibre des races* (1878).

2. Belgrade, Impr. de l'Etat 1885, in-8 de 58 pp.

Imp. Ch. Delagrave - Paris.

d'Ochrida. Cette division existait en 1453, lorsque les Turcs conquirent Constantinople. Le patriarcat bulgare fut supprimé en 1463[1], le patriarcat serbe en 1765.

L'auteur demande donc qu'on revienne à cette ancienne organisation des églises[2]. De plus : 1° que la Roumélie Orientale soit annexée à la Bulgarie, sous la suzeraineté de la Porte; 2° Que Widin, Samokov, Bresnik et Tirn, localités serbes, soient arrachées à la principauté bulgare et réincorporées à la Serbie; 3° que l'on donne au Monténégro et à la Grèce les territoires cédés par le traité de Berlin. A la suite de ces arrangements, on pourra fonder une ligue des peuples de l'Orient.

1. D'après M. A. d'Avril, le patriarcat bulgare de Tirnovo seul a été supprimé en 1463 ; le second patriarcat bulgare d'Ochrida aurait existé jusqu'en 1767 (*Rev. d'Hist. dipl.*, 1887, p. 149).

2. Cf. A. Sidarovis. *Les Patriarcats dans l'Empire ottoman*, Paris, 1906; Ad. d'Avril, *Doc. rel. aux églises de l'Or. et à leurs rapports avec Rome*, 3e éd., Paris, 1885 ; A. Artaud. *Thessalonique-Salonique, Essai sur les églises chr. en Or.*, Montauban, 1886.

XC

PROJET ANONYME

(1896)

Au commencement de l'année 1896, les journaux *Daily News* et *Berliner Tageblatt* ont publié simultanément la nouvelle que la Russie était prête à pénétrer en Arménie, pour provoquer le démembrement de la Turquie. Le cabinet de Saint-Pétersbourg aurait ensuite proposé aux grandes puissances de l'Europe de procéder au partage de l'Empire ottoman d'après le plan suivant : la Russie devait acquérir les provinces asiatiques orientales jusqu'à Alexandrette, y compris Constantinople; la France devait prendre la Syrie, la Palestine et Jérusalem; l'Angleterre gagnait l'Egypte et les bords occidentaux du golfe Persique (Koweit); l'Autriche-Hongrie s'assurait la possession de la Serbie et de la Macédoine; l'Italie s'emparait de Tripoli; enfin on aurait donné à la Grèce la Thessalie, la Crête et les îles.

Cette combinaison fit le tour de la presse européenne[1].

1. Voy. l'*Universul* du 21 janvier 1896.

Imp. Ch. Delagrave - Paris

XCI

PROJET DE BRESNITZ VON SYDAKOFF

(1898)

Carte XV

Bresnitz von Sydakoff est le pseudonyme de M. Philipp Fr. Bresnitz, rédacteur de la *Parlamentarischc Correspondenz* de Vienne. La brochure : *Soll die Türkei getheilt werden?*[1] parue après la guerre entre la Turquie et la Grèce, montre l'effervescence, de plus en plus menaçante, qui règne dans l'Orient européen: toute la péninsule balkanique sera bientôt en feu. La Turquie n'est plus susceptible de réformes, comme l'espèrent certains optimistes. L'Europe a donc le devoir d'introduire un nouvel ordre de choses : le temps des petits moyens est passé.

L'auteur passe en revue les révoltes de Crète, les mouvements de Bosnie en 1875 et la dernière guerre gréco-turque; mais ce n'est pas pour la Grèce que la Russie tirera l'épée; les enfants préférés de la Russie sont les Bulgares et les Monténégrins. Le temps est proche, où les émissaires russes prêcheront la nouvelle croisade contre le croissant musulman. La question albanaise est aussi une des plaies saignantes de la Turquie. M. Bresnitz reproduit le memorandum de la nation albanaise chrétienne et musulmane, demandant que

1. *Ein Mahnwort an Europa in zwölfter Stunde*, Berlin und Leipzig, 1898, in-8 de 4-71 p. Du même *König Carl, Rumaenien und die Rumaenen*, Leipzig, Luchhardt, 1897, in-8; *Die Christenverfolgung in der Turkei*, Berlin, 1896; *Bulgarien und der bulgarische Fürstenhof*, Berlin, 1896; *Geschichte Serbiens*, Berlin, 1899; *Das Ende der Dynastie Obrenovic*, Berlin, 1899.

les quatre vilayets de Skodra, Skopia (Usküb), Monastir et Janina forment une province autonome sous la suzeraineté du Sultan, avec fonctionnaires albanais et une organisation administrative où l'on use officiellement de la langue albanaise. La Porte fit la sourde oreille.

En Macédoine non plus, le gouvernement ottoman ne réalisa aucune réforme. C'est à l'Europe de s'en occuper, car les chrétiens macédoniens ne sauraient gagner eux-mêmes leur indépendance. Grecs, Bulgares, Serbes aspirent à la fois à la Macédoine. Les Roumains de la Macédoine sont un élément conservateur; ils peuvent jouer un rôle cultural important. En tout cas, on doit songer sérieusement à mettre fin au régime du prince *Bakshisch* en Turquie; il est impossible que cette situation dure encore.

Si l'on ajourne le partage de la Turquie, il y aurait un plus grand danger pour l'Europe. On doit partager toute la péninsule balkanique en deux parties : une orientale et l'autre occidentale; comme frontière on leur donnerait, en partie la Struma, en partie le Wardar. Dans la partie occidentale, les royaumes serbe et grec, ainsi que la principauté monténégrine obtiendraient les circonscriptions qui contiennent leurs nationaux sans mélanges, tandis que le reste de l'Albanie et de la Macédoine serait administré par l'Autriche-Hongrie, dans les mêmes conditions qu'elle a administré la Bosnie et l'Herzégovine après le traité de Berlin.

La Crète serait annexée à la Grèce. Pour aider à la régénération de la Grèce, de la Serbie et du Monténégro, ces Etats s'uniraient avec l'Autriche-Hongrie par une entente, comme celle qui existe entre la Prusse et les états allemands; l'auteur a en vue, évidemment, un Zollverein balkanique, sour la tutelle austro-hongroise.

Dans la partie orientale, la Roumanie prendra le rôle civilisateur de l'Autriche-Hongrie. A cet effet, la Bulgarie s'uni-

rait, en une union personnelle, avec la Roumanie, sous le sceptre du roi Charles Ier [1]; la seconde partie de la Macédoine serait partagée entre la Bulgarie et la Roumanie.

Constantinople et les territoires, jusqu'à Mustapha-Pacha au nord et jusqu'à la montagne de Rhodope au sud, appartiendraient à la Bulgarie et à la Roumanie par moitié et recevraient la même organisation que l'Alsace-Lorraine dans l'Empire allemand.

Voilà, dit M. Bresnitz, le seul partage raisonnable et possible de l'Empire ottoman, parce qu'il garantirait non seulement les intérêts des chrétiens d'Orient, mais aussi les intêrêts de l'Europe. De la sorte la Russie ne pourrait plus troubler constamment la paix, pour en arriver à planter son drapeau sur la Corne d'Or. La péninsule balkanique doit être européenne, ou bien l'Europe deviendra russe : il n'y a pas de tierce solution.

*
* *

L'année suivante parut la brochure : *La Question d'Orient au XXe siècle* (Nice, 1899, in-8), où V. de Gorloff préconisait ces partages : Constantinople, le Bosphore, la Galicie et la Pologne autrichienne à la Russie; la Transylvanie à la Roumanie; l'Albanie du Sud à la Grèce; le Monténégro, la Bosnie et l'Herzégovine à la Serbie; la Macédoine avec Salonique et la Thrace avec Andrinople jusqu'à Tchataldja à la Bulgarie; la Hongrie et la Bohême indépendantes; le reste de l'Autriche, avec Vienne, à l'Allemagne.

1. Cette idée fut officiellement émise par Stamboulof, l'ancien Président du Conseil des Ministres de Bulgarie.

XCIX

PROJET ROUMAIN[1]

(1904)

L'auteur de ce projet est un ancien diplomate roumain ; déférant à son désir, je respecterai son anonymat ; il s'agit pourtant d'une étude qui honorerait beaucoup son nom. On propose que la future Confédération orientale soit présidée par l'Italie, attendu que ni la Roumanie, ni la Grèce, ni la Bulgarie, ni la Serbie, ni le Monténégro, ne voudront admettre la présidence de l'une d'entre elles; la France et l'Angleterre sont trop loin, l'Autriche est trop près et la Russie trop grande et trop redoutable.

La Confédération comprendrait tous les Etats formés des anciennes provinces turques ou mises sous la suzeraineté de la S. Porte et en plus la Turquie d'Asie. Les territoires turcs seraient partagés en trois zones : la première serait l'Albanie, avec Scutari pour capitale; la seconde serait la Macédoine, avec Salonique pour capitale; la troisième serait la Turquie européenne avec Constantinople et Andrinople. La Macédoine et l'Albanie seraient administrées par des gouverneurs généraux italiens. On y introduirait le système cantonal suisse; la langue officielle serait la langue italienne; les biens des couvents seraient sécularisés; une gendarmerie chrétienne remplacerait l'armée. Les fonctions seraient élec-

1. *Une Confédération orientale comme solution de la question d'Orient, par un Latin*, Paris, 1904.

Imp. Ch. Delagrave - Paris

tives ; une diète fédérale se réunirait à Rome ou à Salonique ; le roi d'Italie serait le protecteur suprême de cette Confédération.

Quelques-unes des intéressantes propositions de l'auteur ont été réalisées.

C

PROJET DE PARTAGE DE CONSTANTINOPLE[1]

(1912)

Nous avons passé en revue une centaine de projets de partage de l'Empire ottoman ; ces partages devaient s'effectuer non seulement entre les puissances voisines, mais encore entre des Etats lointains. Cela ne suffisait pas. Comme Constantinople fut toujours la pomme de discorde qui empêcha que l'entente s'établît, on pensa tout naturellement à se partager même cette ville.

L'idée fut émise par *L'Indépendance Belge*, le 7 janvier 1912, c'est-à-dire quelques mois avant qu'éclatât la guerre de la quadruple alliance balkanique contre la Turquie; elle est formulée dans une correspondance datée de Salonique, 29 décembre 1911. L'auteur soutient que la question d'Orient constitue, au fond, le problème de savoir à qui appartiendra Constantinople et, par suite, qui détiendra la clef des Dardanelles. Il est incontestable que les Turcs ne pourront jamais rien faire pour Constantinople, où, pour tirer parti de l'incomparable configuration de la ville, il faudrait dépenser au moins dix milliards de francs en quinze années. La Turquie ne saurait se procurer cette somme, et pût-elle le faire, on lui avancerait ces fonds à des conditions onéreuses.

1. Appelée par les anciens *Byzantium*, par les Turcs *Istamboul* ou *Stamboul*. Un document de la *Bibl. Arch. Impériale* de Vienne (f° 698) daté du 15 mai 1599 et publié par M. Nic. Jorga (*Hurmuzaki*, t. XII, 1903, p. 433) nous révèle qu'on aurait voulu donner à Constantinople le nom de *Clémentine* en l'honneur du Pape Clément VIII ; « Et spero, non Constantinopoli, mà Clementina questa città doversi chiamare. »

I. G. DJUVARA. — Cent projets de partage de la Turquie.

Imp. Ch. Delagrave _Paris

La seule solution serait donc l'internationalisation de Constantinople, c'est-à-dire sa transformation en ville à concessions, comme Hong-Kong, cité admirable et florissante : « L'Allemagne aurait Haïdar-Pacha et une partie de la zone asiatique; la France aurait Péra et les faubourgs des hauteurs; la Russie le Haut-Bosphore; l'Autriche, Galata et les faubourgs de la mer; l'Angleterre aurait Stamboul et tous les quartiers qui y sont greffés; quant à l'Italie, s'étant déjà emparée de la Tripolitaine, elle perdrait tout droit dans le partage de la capitale turque. »

L'auteur de cet article ne se demande pas si les rivalités entre les grandes puissances ne recommenceraient pas, à propos des quartiers à partager, comme elles les séparèrent, pendant des siècles, à propos des provinces; ainsi, on a tout de suite remarqué, n'est-ce pas, que la Russie, se réservant le Haut-Bosphore, tiendrait une des clefs des détroits, celle de l'entrée par la Mer Noire. D'un autre côté, l'Italie, évincée du partage, pourrait, à juste titre, objecter que d'autres puissances ont également pris des provinces à la Turquie, sans qu'elles soient jugées, par cela, impropres à avoir leur part des quartiers constantinopolitains.

Pour ménager les susceptibilités ottomanes l'auteur propose la nomination de hauts commissaires ottomans, qui présideraient le Conseil de délégués des concessions dans chaque quartier. La ville serait déclarée port franc. « Le Sultan et la famille impériale conserveraient naturellement toutes leurs résidences, qui deviendraient des zones neutres, où les maîtres viendraient résider quand il leur plairait et comme ils voudraient. La capitale effective serait alors Brousse, où l'administration ottomane transporterait ses pénates. »

L'auteur lui-même se rend compte de l'originalité de sa proposition et des difficultés de la réaliser, car voici sa conclusion : « Si bizarre que cela paraisse, ce rêve fantastique

n'est pas moins un beau rêve, dont la réalisation assurerait la paix du monde. » Il est plus probable que, même si ce rêve se réalisait, le monde, qui n'a pas du tout l'air de vouloir vivre en paix, trouverait facilement d'autres sujets de conflits.

*
* *

Dans une brochure parue tout récemment[1], M. Ralf de Nerict propose d'attribuer la possession de Constantinople au Pape, qui y établirait définitivement son siège : « L'idée exposée dans ce livre, dit l'auteur, a germé vers le IVe siècle de l'Ere chrétienne dans le cerveau de Constantin le Grand ».

1. *L'Europe de demain. Seule solution possible de la question d'Orient*, Paris, Daragon, 1913, in-16, 48 p.

PARTAGES DE LA TURQUIE

TRAITÉ DE PARIS (1856) ET TRAITÉ DE BERLIN (1878)

Tels furent, pendant six siècles, les projets de conquête des chrétiens, projets dirigés contre l'Empire ottoman, un des plus formidables empires de l'histoire de l'humanité. Si aucun de ces projets n'a pas été intégralement exécuté, il résulta, tout de même, de cette propagande habilement entretenue dans toute l'Europe, une action lente, qui s'infiltra, peu à peu, dans l'édifice de l'Etat turc et finit par le désagréger.

Récapitulons, en quelques mots fugitifs, des événements connus de tout le monde.

Après la bataille de Lépante (1571) la puissance ottomane commence à décliner[1]. Toute l'Afrique septentrionale s'émancipe tour à tour : l'Algérie, la Tunisie, Tripoli et l'Egypte ne sont plus que nominalement sous la suzeraineté du Sultan ; au XVIII^e^ siècle les nombreuses guerres que la Russie et l'Autriche font à la Turquie lui arrachent la Hongrie (1699) ; en 1718 le Banat de Temesvar, la Petite-Valachie et une portion de la Serbie, réoccupés en 1739 ; le littoral de la mer Noire et la Crimée, (déclarée d'abord indépendante, 1774) ; la Bukowine (1775), la Crimée (1784-92) et la Petite-Tartarie. Au commencement du XIX^e^ siècle, la Porte perd les îles Ioniennes (1797), la Géorgie (1799), la Bessarabie jusqu'au

1. Voy. les Collections de Traités de Louis Renault et Baron Descamps, Testa, Martens, Noradounghian, D.-A. Sturdza, Ourousoff, P. Albin, etc.

Pruth (1812), la Grèce (1829) et l'Arménie turque; l'Algérie (1830), Samos (1832), la Bessarabie jusqu'au Dniester; par le traité d'Andrinople déjà (1829), la Valachie, la Moldavie et la Serbie commencent à se détacher de la Turquie. En 1841, l'Egypte s'émancipe; en 1851, autonomie du Monténégro. Il y eut un moment d'arrêt à la suite de la guerre de Crimée; mais, tout de même, le traité de Paris du 30 mars 1856 assura l'autonomie des Principautés roumaines et de la Serbie; pour la Valachie et la Moldavie, cette autonomie fut complétée par les Conventions de Paris de 1858. Le traité de Paris éleva, il est vrai, la Turquie au rang de grande puissance, mais la mit virtuellement sous la tutelle de l'Europe, qui garantit nominalement l'intégrité de son territoire; la mer Noire fut neutralisée, la libre navigation sur le Danube fut assurée et mise sous la surveillance de la Commission européenne de Galatz. En 1867, Ismaïl Pacha est reconnu comme premier khédive d'Égypte.

L'effritement de l'Empire ottoman continua; rien ne pouvait désormais en arrêter le processus. La guerre, amorcée en 1876, par la Serbie, fut engagée l'année suivante par la Russie, bientôt soutenue par l'armée roumaine à Plevna. Les Russes arrivèrent aux portes de Constantinople et signèrent, avec la S. Porte le traité de San Stefano du 3 mars 1878. Mais l'Europe renia ce traité; il fut remplacé par le traité de Berlin du 13 juillet 1878[1] : l'indépendance de la Roumanie, de la Serbie et du Monténégro était reconnue; la Bulgarie était constituée en principanté autonome, tributaire du Sultan; on créait encore une province : la *Roumélie Orientale*, qui fut bientôt après réunie à la Bulgarie (1885). La

1. Cf. Ad. d'Avril, *Négociations relatives au Congrès de Berlin et aux arrangements qui ont suivi (1875-1886)*, Paris, 1886, in-8; B. Brunsvick, *Le Traité de Berlin annoté et commenté*, Paris, 1878; G. Hanotaux, *Le Congrès de Berlin* (*Revue des Deux Mondes*, 15 sept. et 10 oct. 1908).

Bosnie et l'Herzégovine furent occupées et administrées par l'Autriche, ce qui amena fatalement, plus tard, leur incorporation à l'Empire austro-hongrois (1908). La Porte cédait encore à la Russie, en Asie, les territoires d'Astrakan, Kars et Batoum. Enfin Chypre était abandonné à l'Angleterre.

Comme une conséquence toute naturelle de ces profonds changements en Orient, la Roumanie, la Serbie, la Bulgarie et le Monténégro furent successivement érigés en royaumes.

En 1881, la Thessalie et une partie de l'Épire sont annexées à la Grèce, et le Monténégro rectifie sa frontière. En 1882, l'Angleterre intervient militairement en Égypte. La France avait proclamé son protectorat sur la Tunisie (1881-83). En 1896, la Crète fut déclarée autonome.

La guerre que les Grecs provoquèrent en 1897 n'eut aucune suite fâcheuse pour la Turquie.

Mais, malgré l'entente austro-russe de Murzsteg (1902), le feu couvait sous les cendres dans les Balkans. Ceux qui suivaient attentivement l'agitation profonde des chrétiens voyaient venir la tempête. L'écroulement fut précipité par le détrônement du sultan Abdul-Hamid et l'instauration du régime constitutionnel des Jeunes-Turcs (24 juillet 1908[1]). L'Autriche-Hongrie crut le moment propice de s'annexer définitivement la Bosnie et l'Herzégovine, dont l'administration lui avait été confiée par le traité de Berlin.

1. Sur le mouvement de 1908, Cf. *La Réforme turque*, ch. VIII de l'ouvrage de M. G. Hanotaux : *Etudes diplomatiques, la Politique de l'équilibre*, Paris, 1912, p. 135-151.

GUERRE ITALO-TURQUE

(1911-1912)

Nous avons vu que l'idée d'une confédération balkanique fut agitée par beaucoup de publicistes[1]. Dans ce but des associations furent organisées un peu partout. A Paris une ligue fut instituée en 1894, qui avait pour programme : l'annexion de la Crète à la Grèce, la formation dun État libre de la Macédoine et de l'Albanie réunies, d'un autre État composé de l'Arménie et de l'Asie Mineure avec les les du littoral; enfin d'un troisième État comprenant la Thrace avec Constantinople, ville libre et résidence des délégués des États confédérés[2].

J'ai signalé, au projet anonyme de 1896, la nouvelle du *Daily News* et du *Berliner Tagblatt*, annonçant un prochain démembrement de l'Empire ottoman. Deux années après, la *Kölnische Zeitung* publiait un projet, signé par huit chefs albanais et macédo-bulgares, d'après lequel la Turquie occidentale devait être partagée en deux povinces autonomes : l'Albanie et la Macédoine, avec Elbassan et Salonique pour capitales, sous la suzeraineté du sultan. Pour la Macédoine on avait en vue, comme gouverneur, le prince François-Joseph de Battenberg. Les Albanais avaient eu connaissance

1. Cf. encore : Take Jonesco, *La Politique étrangère de la Roumanie*, Bucarest, 1891, in-8 de 53 p. ; E. Engelhardt, *La Conférence balkanique* (*Rev. d'Hist. dipl.*, VI, p. 29); *Le système fédératif dans l'Emp. ott.*, Paris, Impr. Rouge, 1868.

2. *La Petite République* de mai 1894 ; Ignyriades et Lagarde, *Sol. de la quest. d'Or. La Confédération balkanique* Paris, 1896 ; *Quelques obs. sur un projet d'entente int. dans les aff. d'O.* (*Rev. de dr. Int. Public*, Paris, 1896).

de ce projet et l'approuvaient, mais la S. Porte en empêcha la réalisation.

La même année, apparaissait dans *le Nord* une interview accordée par M. Gueschof, l'ancien président du Conseil des ministres de Bulgarie pendant la dernière guerre, à cette époque agent diplomatique à Paris; le diplomate bulgare proposait une entente avec la Grèce pour le partage de la Macédoine, à l'exclusion de la Serbie.

Mais ce n'était plus une pure discussion littéraire dans les journaux et dans les brochures; on connaît l'action des bandes grecques et bulgares dans la péninsule et les révoltes consécutives des Albanais. Dans ce conflit de races, les appétits s'exacerbaient, les souffrances s'exaspéraient. Tous les ferments étaient préparés pour la catastrophe finale.

Profitant de ce moment favorable, l'Italie, après son ultimatum du 28 septembre 1911, s'empara de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque [1].

La guerre entre la Turquie et l'Italie dura une année et fut terminée par le traité de Lausanne du 18 octobre 1912, suivi du *Firman Impérial* que le sultan adressa aux habitants de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque [2].

Ainsi la Turquie perdit deux immenses provinces en Afrique, les dernières possessions africaines qui lui restaient, car l'Égypte ne compte plus pour elle.

1. Sur la guerre italo-turque, lire la conférence de M. René Pinon : *La Tripolitaine*, dans le volume : *L'Afrique du Nord*, Paris, F. Alcan, 1913, p. 233-262.

2. Voir le texte intégral de ce Traité et du Firman à l'*Appendice*.

GUERRE DE LA QUADRUPLE ALLIANCE BALKANIQUE CONTRE LA TURQUIE

(1912-1913)

La guerre italo-turque fut le ciment fragile de l'éphémère alliance balkanique[1]. Le Monténégro d'abord, la Bulgarie, la Grèce et la Serbie ensuite déclarèrent la guerre à la Turquie, qui se trouva ainsi aux prises avec une grande puissance et quatre petites. Au lieu de faire la part du feu, signer immédiatement la paix avec l'Italie et céder la Crète, déjà perdue de fait, à la Grèce pour se trouver en présence seulement des trois puissances slaves, la S. Porte s'entêta longtemps et permit ainsi aux alliés balkaniques de s'organiser sérieusement et de pousser la guerre avec vigueur.

Le roi Georges de Grèce, dont le lâche assassinat assombrit plus tard (5/18 mars 1913) davantage ces tristes événements, lança ce manifeste :

A mon peuple,

Ses obligations sacrées envers la patrie, nos frères asservis et l'humanité imposent à l'Etat, après l'échec de nos efforts pour le maintien de la paix, de recourir aux armes dans le but de mettre un terme aux souffrances que les chrétiens de Turquie subissent depuis tant de siècles et d'obtenir pour eux l'exercice libre et assuré des droits humains.

La Grèce en armes entreprend cette lutte sacrée pour le droit et la liberté des peuples opprimés de l'Orient, de concert avec ses alliés inspirés par les mêmes sentiments et unis par leurs obligations communes.

Notre armée de terre et de mer a la pleine conscience de ses devoirs envers la nation et envers la chrétienté. Se souvenant de

1. Voir à l'*Appendice* les textes des Traités d'alliance entre la Bulgarie et la Serbie et entre la Bulgarie et la Grèce, publiés par *le Matin*.

ses traditions nationales et fière de sa supériorité morale, elle s'engage, pleine de foi, dans la lutte où, par son sang, elle veut racheter la liberté des opprimés.

La Grèce, avec les Etats alliés ses frères, poursuivra à tout prix son but sacré en invoquant l'appui du Tout-Puissant dans sa juste lutte pour la civilisation.

Vive la Grèce !

Vive la nation !

Le roi Ferdinand de Bulgarie adressa également cette proclamation au peuple bulgare :

Bulgares !

Au cours de mon règne de vingt-cinq ans, j'ai toujours cherché dans un paisible travail de culture le progrès, le bonheur et la gloire de la Bulgarie, et c'est dans cette direction que je voulais voir marcher constamment la nation bulgare. Mais la Providence en a jugé autrement. Le moment est venu où la race bulgare est appelée à renoncer aux bienfaits de la paix et à recourir aux armes pour la réalisation d'un grand problème.

Par-delà le Rilo et le Rhodope, nos frères de sang et de religion n'ont pas eu le bonheur, jusqu'à ce jour, trente-cinq ans après notre libération, d'acquérir une vie humaine supportable. Tous les efforts faits pour atteindre ce but, aussi bien par les grandes puissances que par les divers gouvernements bulgares, ne réussirent pas à créer des conditions permettant à ces chrétiens de jouir des droits et de la liberté accordés à tous les humains.

Les larmes de l'esclave balkanique, le gémissement de millions de chrétiens n'ont pas pu ne pas ébranler nos cœurs, à nous, leurs congénères et coreligionnaires, qui sommes redevables de notre liberté et de notre vie paisible à une grande libératrice chrétienne. Et la nation bulgare se souvient des paroles prophétiques du Czar libérateur. L'œuvre sacrée doit être menée à bout.

Notre amour de la paix est épuisé. Pour secourir la population chrétienne en Turquie, il ne nous reste plus d'autre moyen que de nous tourner vers les armes. Nous voyons que c'est par ce seul moyen que nous pourrons assurer la protection de sa vie et de ses biens. L'anarchie, dans les provinces turques, a menacé même notre vie nationale. Après les massacres d'Ichtib et de Kotchana, au lieu d'accorder justice et satisfaction aux éprouvés, comme nous le demandâmes, le gouvernement turc a ordonné la mobilisation de ses forces militaires.

Notre longue patience fut ainsi mise à une rude épreuve. Les

sentiments humanitaires des chrétiens leur font un devoir sacré de secourir leurs frères, lorsqu'ils sont menacés d'extermination. L'honneur et la dignité de la Bulgarie m'imposèrent le devoir impérieux d'appeler sous les drapeaux ses fils préparés pour la défense de la patrie. Notre œuvre est juste, grande et sacrée.

Avec une foi recueillie dans la protection et l'appui du Tout-Puissant, je porte à la connaissance de la nation bulgare que la guerre pour les droits humains des chrétiens de Turquie est déclarée. J'ordonne à la brave armée bulgare de marcher sur le territoire turc.

A nos côtés et avec nous, combattront dans le même but contre l'ennemi commun les armées des Etats balkaniques alliées à la Bulgarie, la Serbie, la Grèce et le Monténégro. Et dans cette lutte de la Croix contre le Croissant, de la liberté contre la tyrannie, nous aurons les sympathies de tous ceux qui aiment la justice et le progrès.

Fort de ces sympathies, que le valeureux soldat bulgare se souvienne des actes héroïques de ses pères et de ses aïeux et de la vaillance de ses maîtres libérateurs russes et qu'il vole de victoire en victoire.

En avant! Que Dieu soit avec nous!

Dans le manifeste que le roi Pierre adressa à son tour au peuple serbe, il rappelle les souvenirs historiques de la vieille Serbie « mère célèbre et infortunée de notre royaume, noyau de l'État serbe, berceau des anciens rois et empereurs, où se trouvent les célèbres capitales de la dynastie des Nemanitch : Novi-Bazar, Pristina, Uskub, Prizrend; où vivent nos frères de sang, de langue et de coutumes, les fils de la conscience nationale, qui partagent nos vœux et nos aspirations. Le gouvernement ottoman, conquérant et exclusif, a exterminé nos frères au cours des siècles écoulés. Depuis le traité de Berlin, le meurtre, l'expulsion en Asie, et jusqu'à ces derniers jours le dispersement forcé, le mahométisme imposé aux femmes et aux hommes, la non-reconnaissance de notre religion, de notre langue, et du nom serbe, ont été à la base du gouvernement turc. » Il conclut par un appel chaleureux :

Avec l'aide de Dieu, j'ai ordonné à mon armée valeureuse de

partir en guerre sainte pour assurer la liberté de nos frères, une vie meilleure, et le progrès du royaume de Serbie. Nos frères monténégrins ornent déjà de frais lauriers leurs étendards victorieux, et avec nous s'avancent également les valeureuses armées alliées bulgare et grecque.

Les souffrances séculaires nous ont été communes, les intérêts communs nous lient ; que l'œuvre du bien et de la liberté de la péninsule balkanique nous soit également commune. Mon armée trouvera en Vieille-Serbie, à côté des Serbes chrétiens, les Serbes musulmans, qui nous sont également chers, et avec eux également les Albanais chrétiens et les musulmans, avec lesquels notre nation mène une vie commune depuis treize siècles, partageant presque toujours avec eux le bonheur et la douleur.

Nous leur apportons à tous la même liberté, la même fraternité, et la même égalité que nous apportons aux Serbes. Notre Serbie introduira là-bas la tranquillité désirée et les progrès qu'elle a introduits dans les provinces délivrées en 1877-1878. Là, vivent des citoyens libres, conscients et heureux. Nous avons à fonder aussi cette vie sur les rives du Lab, de la Sinitza, de la Har, du Drin et du Vardar.

Je vous invite, mes frères, à aider de tout votre cœur mon armée valeureuse et de le faire en y mettant toute votre énergie.

Vive ma chère nation serbe !

Enfin, le sultan adressa aux troupes une proclamation, où l'on lit :

Depuis des siècles, un moment aussi important ne s'était pas présenté pour notre patrie. Nos voisins avec lesquels nous voulons vivre en paix, contrairement à toute règle de justice, foulant aux pieds tous les droits et n'écoutant pas les conseils de l'Europe, nous ont provoqués, rendant inutiles les efforts que nous déployions pour maintenir la paix. Toute la nation a accueilli avec indignation leur langage audacieux et elle vous confie le devoir de leur répondre.

Vous devez tirer vengeance de ce langage, défendre l'honneur et les droits du gouvernement, prouver au monde que les vertus des ancêtres ottomans sont restées intactes, que vous maintenez les héroïques traditions de ces ancêtres, dont une poignée passèrent autrefois d'Anatolie en Europe et conquirent de grandes contrées en montrant une bravoure qui étonna le monde...

Il ne faut pas verser le sang sans raison et cruellement ; il faut bien traiter les vieillards, les femmes et les enfants innocents,

sauvegarder la vie et les biens de la population non armée, ainsi que les édifices du culte.

Il faut avoir pitié des malheureux qui combattront contre vous pour obéir à leurs supérieurs, mais qui maudissent au fond du cœur la guerre et désirent vous tendre une main sincère. Vous devez prouver enfin devant le monde civilisé, qui vous connaît peu, que les Ottomans sont parmi les peuples les plus civilisés.

En avant ! Que Dieu nous donne le succès !

Il ne m'appartient pas de faire, même succintement, l'historique de ces événements qui sont présents à notre mémoire ; des historiens documentés les raconteront[1]. Il me suffira de donner un récit chronologique des principaux faits. Le voici :

8 octobre 1912. — Le Monténégro déclare la guerre à la Turquie.

18 octobre. — Les autres États balkaniques suivent son exemple. Occupation de Mustapha-Pacha par les Bulgares.

20 octobre. — Les Serbes s'emparent de Pristina.

22 octobre. — Ils remportent une victoire à Koumanovo.

22 octobre. — Les Turcs abandonnent en panique Kir-Kilissé.

26 octobre. — Prise d'Uskub par les Serbes.

28 octobre. — Victoire des Bulgares à Lule Bourgas.

5 novembre. — Victoire des Grecs à Pentepigadia.

8 novembre. — Capitulation de Salonique.

13-16 novembre. — Bataille de Monastir.

17 novembre. — Bataille de Tchataldja.

18 novembre. — Les Monténégrins occupent Alessio.

3 décembre. — Un armistice est signé.

16 décembre. — Première réunion des plénipotentiaires balkaniques et turcs à Londres.

1. Cf. Ellis Ashmead-Bartlett, *With the Turks in Thrace*. London, 1913, in-8°, ill ; D. A. Sturdza, *Mein Urteil ueber den Balkankrieg* (*Deutsche Revue*, Oct. Déc. 1913) ; H. Barby, *Les victoires Serbes*, Paris, 1913 ; Lt-Col. Boucabeille, *La guerre Turco-Balkanique*, Paris, 1913 ; A. de Penennrun, *Feuilles de route bulgares*, Paris, 1913.

6 janvier 1913. — Les négociations de Londres sont « suspendues ».

20 janvier. — Combat naval à Tenedos.

23 janvier. — Enver bey et quelques Jeunes-Turcs renversent le cabinet Kiamil pacha. Nazim pacha, ministre de la Guerre, est tué.

24 janvier. — Le Cabinet Mahmoud Chefket est constitué.

26 janvier. — Rupture des négociations de Londres.

30 janvier. — La Turquie refuse aux puissances l'abandon d'Andrinople.

3 février. — Reprise des hostilités. Bombardement d'Andrinople.

19 février. — Les puissances proposent leurs bons offices à la Bulgarie et à la Roumanie.

1er mars. — Les Turcs se déclarent disposés à accepter la médiation des puissances.

6 mars. — Prise de Janina par les Grecs.

17 mars. — Les Grecs occupent Argyrocastro.

18 mars. — Combats violents devant Tchataldja.

22 mars. — Les puissances remettent une note à la Turquie.

25 mars. — Reddition de Djavid-Pacha aux Serbes, sur le fleuve Scumbi.

26 mars. — Capitulation d'Andrinople.

28 mars. — Les ambassadeurs à Londres recommandent l'évacuation de l'Albanie et la levée du siège de Scutari.

31 mars. — Ils décident qu'une démonstration navale aura lieu sur les côtes du Monténégro.

1er avril. — La Turquie accepte de négocier sur les bases proposées par les puissances.

10 avril. — Blocus international des côtes du Monténégro.

11 avril. — La conférence des ambassadeurs de Saint-Pétersbourg arrête les termes de son arbitrage entre la Roumanie et la Bulgarie. Silistrie deviendra roumaine.

22 avril. — Occupation de Scutari par les Monténégrins.

25 avril. — Les ambassadeurs à Londres décident d'exiger du roi Nicolas l'évacuation de Scutari. Le souverain y consent, « contraint et forcé ».

30 mai. — Signature des préliminaires de Londres.

Les grandes puissances intervinrent.

Malgré les efforts patriotiques du premier plénipotentiaire ottoman, mon excellent ami et ancien collègue Rechid Pacha, on fut dur pour la Turquie.

Les belligérants signèrent à Londres, le 30 mai 1913, le traité préliminaire de paix dont le texte suit :

Art. 1. — Il y aura, à dater de l'échange des ratifications du présent traité, paix et amitié entre Sa Majesté impériale le Sultan de Turquie, d'une part, et Leurs Majestés les souverains alliés, d'autre part, ainsi qu'entre leurs héritiers et successeurs, leurs Etats et sujets respectifs à perpétuité.

Art. 2. — Sa Majesté impériale le sultan cède à Leurs Majestés les souverains alliés tous les territoires de son empire sur le continent européen à l'ouest d'une ligne tirée d'Enos, sur la mer Egée, à Midia, sur la mer Noire, à l'exception de l'Albanie.

Le tracé exact de la frontière d'Enos à Midia sera détermine par une commission.

Art. 3. — Sa Majesté impériale le sultan et Leurs Majestés les souverains alliés déclarent remettre à Sa Majesté l'empereur d'Allemagne, à Sa Majesté l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie, à M. le président de la République française, à Sa Majesté le roi de Grande-Bretagne et d'Irlande, empereur des Indes, à Sa Majesté le roi d'Italie et à Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies, le soin de régler la délimitation des frontières de l'Albanie et toutes autres questions concernant l'Albanie.

Art. 4. — Sa Majesté impériale le sultan déclare céder à Leurs Majestés les souverains alliés l'île de Crète et renoncer en leur faveur à tous les droits de souveraineté et autres qu'il possédait sur cette île.

Art. 5. — Sa Majesté impériale le sultan et Leurs Majestés les souverains alliés déclarent confier à Sa Majesté l'empereur d'Allemagne, Sa Majesté l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie, M. le

président de la République française, Sa Majesté le roi d'Italie, Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies le soin de statuer sur le sort de toutes les îles ottomanes de la mer Egée (l'île de Crète exceptée) et de la péninsule du Mont-Athos.

Art. 6. — Sa Majesté impériale le sultan et leurs Majestés les souverains alliés déclarent remettre le soin de régler les questions d'ordre financier résultant de l'état de guerre qui prend fin et des cessions territoriales ci-dessus mentionnées à la commission internationale convoquée à Paris à laquelle ils ont délégué leurs représentants.

Art. 7. — Les questions concernant les prisonniers de guerre, les questions de juridiction, de nationalité et de commerce seront réglées par des conventions spéciales.

Ce traité ne fut jamais ratifié.

Il restait encore à régler le différend roumano-bulgare. La Roumanie avait été durement sacrifiée par le traité de Berlin, lorsque la Bessarabie lui fut prise par la Russie et que la Dobroudja lui fut rendue avec une délimitation telle que sa défense contre la Bulgarie était rendue impossible. Cela était d'autant plus menaçant pour l'avenir que les Bulgares affectaient constamment de considérer la Dobroudja comme province bulgare, destinée à revenir à la mère-patrie bulgare; on le proclamait ouvertement dans les manuels d'école et l'état-major bulgare publia officiellement une carte où la Dobroudja était englobée à la Bulgarie; il en est de même dans le livre de théorie du soldat bulgare, *Le compagnon du soldat* (1912). En fait, la Dobroudja avait déjà fait partie de la Valachie sous le prince Mircea[1], et plus tard fut temporairement incorporée dans l'Empire ottoman.

1. Un document du 20 janvier 1390 donne au Prince Mircea le titre suivant : « Miricius Dei gratia Woewoda Transalpinus Ffogoras et Almas Dux, Severini Comeus Terrarum Dobrodicii Despotus Dorostorum (Silistrie) et tristni Dominus » Dogiel, *Codex diplomaticus Regni Poloniae*, Vilnæ, 1780). M. N. Jorga écrit, à ce sujet : « Nur der Rumæne Mircea wollte ihn nicht anerkennen ; bereits im Jahre 1390 führte er denn auch den Titel eines Herrn der Dobrudscha, eines *Despoten der Länder Dobritilsch* » (*Gesch. des osm. Reiches*, I, p. 258).

La Roumanie exigea donc qu'une nouvelle délimitation fût établie entre les deux pays voisins ; cette ligne frontière devait partir de Turtucaïa (Tetrakan) et aboutir à Balcik, en comprenant les villes de Dobritch et de Silistrie. Mais la Bulgarie résista aux demandes roumaines ; les négociations, poursuivies à Londres, entre M. Take Jonesco, ministre de l'Intérieur de Roumanie, et M. Danef, alors président du Sobranié, échouèrent. Les grandes puissances durent intervenir et la conférence des ambassadeurs, réunis à Saint-Pétersbourg, donna en partie seulement satisfaction à la Roumanie, en signant le protocole suivant :

La conférence des ambassadeurs, réunie à Saint-Pétersbourg et à laquelle ont pris part, sous la présidence du ministre impérial des Affaires étrangères de Russie, les ambassadeurs d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche-Hongrie, d'Italie et de France, pour se prononcer sur le différend qui s'est élevé entre les gouvernements bulgare et roumain au sujet de la frontière méridionale de la Dobroudja ;

Après avoir examiné les revendications formulées par la Roumanie et les concessions offertes par la Bulgarie,

Décide :

1) La ville de Silistrie doit être attribuée à la Roumanie.

La nouvelle frontière roumano-bulgare partira d'un point sur le Danube, à trois kilomètres environ, à l'Ouest, de la périphérie de Silistrie, coupera la route de Choumla, puis la route de Varna, également à trois kilomètres environ de la périphérie de la ville, et gagnera directement la frontière actuelle.

Une commission mixte bulgaro-roumaine fixera sur les lieux, dans un délai de trois mois, à dater de la présente décision, le tracé de la frontière.

Au besoin, elle pourra s'adjoindre des experts à nommer par les Puissances médiatrices.

2) Le gouvernement roumain donnera une indemnité à ceux des sujets bulgares habitant Silistrie, ou le territoire englobé dans la nouvelle frontière, qui auront fait connaître, dans un délai de six mois, à dater de la présente décision, leur désir de quitter la ville ou le territoire ci-dessus délimité.

Une commission mixte bulgaro-roumaine, après avoir constaté le dommage, fixera le montant de l'indemnité.

Au besoin, elle pourra s'adjoindre des experts à nommer par les Puissances médiatrices.

3) Conformément à l'engagement qu'elle s'est déclarée prête à prendre, la Bulgarie n'élèvera aucune fortification le long de la frontière actuelle, du Danube à la mer Noire.

Une commission mixte déterminera dans un délai de six mois, à dater de la présente décision, la zone à l'intérieur de laquelle la Bulgarie s'interdit de construire des ouvrages fortifiés et s'oblige à démanteler ceux de ces ouvrages qui pourraient s'y trouver.

Au besoin, elle pourra s'adjoindre des experts à nommer par les Puissances médiatrices.

4) La Conférence enregistre la déclaration faite à Londres par le délégué de la Bulgarie et consignée dans le protocole du 16 (29) janvier 1913, aux termes de laquelle, la « Bulgarie consent à donner l'autonomie aux écoles et aux églises des Koutzo-Valaques se trouvant dans les futures possessions bulgares, en tant que ces écoles seront fréquentées par les enfants koutzo-valaques, et à permettre la création d'un épiscopat pour ces mêmes Koutzo-Valaques, avec la faculté pour le gouvernement roumain de subventionner, sous la surveillance du gouvernement bulgare, lesdites institutions cultuelles ».

Avant de se séparer, la Conférence a à cœur de rendre hommage aux dispositions connues de la Bulgarie, à maintenir et resserrer ses liens d'amitié avec la Roumanie.

Ces dispositions ayant singulièrement facilité sa tâche, la Conférence exprime la conviction que les Puissances sauront gré à la Bulgarie des sacrifices qu'elle a été dans le cas de lui demander.

Fait en huit exemplaires à Saint-Pétersbourg le 26 avril (9 mai) 1913.

Sazonow, F. Pourtalès, George W. Buchanan,
D. Thurn, A. Carlotti, Delcassé.

Quoique le principe de l'arbitrage ne fût pas reconnu officiellement par le gouvernement roumain, la solution des grandes puissances ayant été acceptée par la Roumanie et par la Bulgarie, l'arbitrage parut triompher.

GUERRE DE LA SERBIE, DE LA GRÈCE, DU MONTÉNÉGRO ET DE LA ROUMANIE CONTRE LA BULGARIE

(1913)

Les affaires semblaient ainsi s'arranger. Mais l'Orient est la perpétuelle poudrière prête à éclater. D'un côté, l'assassinat du grand vizir Mahmoud Chefket Pacha et son remplacement par le Prince Saïd Halim changeait la situation politique à Constantinople. D'un autre côté, les quatre puissances balkaniques, d'accord pour entreprendre une action commune contre la Turquie, ne le furent plus, lorsqu'il s'est agi d'en partager les dépouilles opimes; cette dangereuse perspective a été souvent envisagée par les auteurs des différents projets que nous venons de parcourir. Une conflagration entre la Bulgarie, la Serbie et la Grèce était sur le point d'éclater, lorsque l'empereur de Russie intervint, avec tout son prestige et toute son autorité auprès des petites puissances slaves.

Voici le texte du télégramme identique envoyé le 8 juin 1913 de Moscou, par l'empereur de Russie aux rois de Bulgarie et de Serbie :

La nouvelle de l'entrevue projetée à Salonique entre les ministres présidents des quatre pays alliés qui, par la suite, se rencontreraient à Saint-Pétersbourg, m'a fait le plus grand plaisir. Cette intention semblait indiquer le désir des Etats balkaniques de s'entendre et de consolider l'alliance qui jusqu'à présent a donné les résultats les plus brillants. C'est avec un sentiment pénible que j'apprends que cette décision n'a pas été mise à exécution et que les Etats balkaniques paraissent se préparer à une guerre

fratricide qui pourrait ternir la gloire qu'ils ont acquise en commun.

Dans un moment aussi grave, je fais appel directement à Votre Majesté, ainsi que m'y obligent mon droit et mes devoirs. C'est à la Russie que les deux peuples bulgare et serbe ont remis, par acte de leur alliance, la décision de tout différend relatif à l'application des termes du traité et des conventions qui s'y réfèrent. Je demande donc à Votre Majesté de rester fidèle aux obligations contractées par elle et de s'en rapporter à la Russie pour la solution du différend actuel entre la Bulgarie et la Serbie.

Considérant la fonction d'arbitre non pas comme une prérogative, mais comme une obligation pénible à laquelle je ne saurais me soustraire, je crois devoir prévenir Votre Majesté qu'une guerre entre les alliés ne pourrait me laisser indifférent. Je tiens à établir que l'Etat qui aurait commencé cette guerre en serait responsable devant la cause slave, et je me réserve toute la liberté quant à l'attitude qu'adoptera la Russie vis-à-vis des résultats éventuels d'une lutte aussi criminelle.

L'arbitrage fut accepté par la Bulgarie et par la Serbie, mais avec des réserves formelles. En effet, le 11 juin 1913, le roi Ferdinand de Bulgarie répondit au Czar par le télégramme dont la teneur suit :

J'ai reçu la dépêche par laquelle Votre Majesté, dans sa sollicitude pour la paix et la cause slave, en appelle directement à moi au sujet de la grave crise que subissent nos relations avec nos alliés et qui n'a malheureusement été suscitée que par eux-mêmes. Je dois à la vérité rappeler à Votre Majesté que, profondément pénétré de la responsabilité qu'il aurait à assumer en suivant une autre voie, mon gouvernement a d'avance répondu aux sentiments de Votre Majesté. Dès le 13 avril dernier, en effet, il s'adressait à M. Sazonow pour le prier de faire cesser la surexcitation des deux côtés de la frontière en invitant les deux parties à se soumettre à l'arbitrage prévu dans leur traité d'alliance. Cette invitation ayant été faite, mon gouvernement l'a immédiatement acceptée. Quant au gouvernement serbe, il ne fit que continuer une politique dont la dernière manifestation a été la déclaration de M. Pachitch à la Skoupchtina. Elle a produit dans mon pays une émotion d'autant plus grande qu'elle a été rendue publique au moment où la rencontre des présidents du conseil se préparait. Votre Majesté ne refusera donc pas de reconnaître que

la Bulgarie a été fidèle à sa parole et qu'elle attend toujours que l'arbitrage soit également et, à son exemple, accepté par la Serbie et que c'est bien le gouvernement serbe qui, en se dérobant à cet arbitrage et en accumulant les manifestations hostiles contre la Bulgarie, continue à provoquer les dangers d'une lutte fratricide.

Cette lutte, moi et mon gouvernement la déplorerions plus que qui que ce soit. Nous voulons sincèrement l'éviter bien que nous ne pouvons aller à l'encontre des sentiments unanimes d'indignation que provoquent chez tout mon peuple, au lendemain d'efforts inouïs et de glorieuses victoires, les tentatives de nos alliés qui veulent lui arracher, au mépris du droit et de la foi jurée, les fruits les plus sacrés de ses efforts et de ses victoires. La Bulgarie n'a pas seulement des droits sur la Macédoine. Elle a des devoirs inéluctables envers des populations qui ont toujours été et qui veulent rester à tout prix bulgares et Votre Majesté voudra bien se souvenir que ces devoirs ont été, pendant de longues années, reconnus par la Russie elle-même.

Le texte du télégramme du roi Pierre de Serbie n'a pas été publié, mais on sut que ses réserves étaient tout aussi catégoriques.

Le conflit surgi entre les alliés et les raisons qui militaient pour la soumission des quatre puissances à un arbitrage ont été bien exposées dans un télégramme que M. Venizelos, président du conseil des ministres de Grèce adressa au *Temps*, le 24 juin 1913 :

La situation actuelle, si inquiétante pour la paix en Orient, démontre surabondamment que dans le recours à l'arbitrage réside l'unique moyen de sauvegarder l'intérêt supérieur de l'alliance balkanique. Mais pour que l'arbitrage porte tous ses fruits il doit être exercé par une même autorité arbitrale et simultanément pour tous les alliés.

Ce serait d'autant plus rationnel que la guerre fut menée solidairement par les Etats alliés, et que d'ailleurs les territoires libérés ont été, aux termes du traité de paix, cédés à tous les alliés sans distinction, et qu'enfin quelques-uns de ces territoires sont l'objet des revendications de trois Etats alliés à la fois.

Nous devons encore espérer que ceux-ci n'oublieront pas jusqu'au bout que la lutte commune a été entreprise par eux en vue

d'assurer aux populations balkaniques des réformes sérieuses. Puisque l'effondrement rapide et complet de la puissance militaire ottomane a ouvert la question de la répartition des pays affranchis et puisque les tendances chauvines qui se font jour dans les pays balkaniques rendent de plus en plus difficile une entente directe entre les intéressés, il est évident que le recours à l'arbitrage s'impose.

J'ajouterai même que jamais ce moyen de solution pacifique des différends internationaux n'a été plus indiqué que dans les circonstances actuelles, où le conflit surgit non entre ennemis, mais entre amis et alliés, et précisément à propos de la cause qu'ils ont victorieusement entrepris de défendre en commun. En se laissant entraîner à la guerre, au sujet du partage, les coalisés se discréditeraient et provoqueraient la réprobation du monde civilisé.

La guerre ne constituerait d'ailleurs pas une solution définitive. Elle ne serait qu'une simple et brève étape dans la reprise des luttes sanglantes qui, durant tant de siècles ont marqué la vie des peuples balkaniques jusqu'au jour où la domination turque s'est imposée à eux tous. Ce réveil des anciennes rivalités serait d'autant plus fatal que si d'une part chacune des nationalités balkaniques présente une grande force de résistance ethnique, d'autre part aucune ne possède une supériorité numérique pouvant lui assurer l'hégémonie sur les autres.

Point n'est besoin que j'ajoute que l'acceptation de l'arbitrage ne présuppose point la renonciation *a priori* des revendications de chacun des alliés. La Bulgarie demande à régler son différend avec la Serbie sur la base du traité conclu entre elles. La Serbie réclame une revision de ce traité qu'elle considère comme caduc, pour les motifs qu'elle avance.

La Grèce estime, de son côté, qu'un traité conclu entre des tiers, traité qu'elle ignorait et qu'elle ne connaît pas davantage actuellement, ne saurait influer sur le partage, au moins en ce qui la concerne.

Si en soumettant leur cause à l'autorité arbitrale les quatre alliés se désistent d'avance de leurs points de vue respectifs, il va sans dire que la sentence à intervenir doit être obligatoire pour les parties.

M. Danef remplaça M. Guechof à la tête du gouvernement bulgare, qui, malgré les conseils de prudence donnés de toutes parts, fit attaquer brusquement, dans la nuit du 29 au 30 juin,

les positions occupées par les Serbes et les Grecs en Macédoine. Il est vrai que ces derniers réussirent à récupérer leurs positions respectives. Quoique non déclarée officiellement, la guerre existait de fait. L'opinion publique européenne blâma sévèrement le procédé des Bulgares. *Le Journal des Débats* le jugeait ainsi :

Il faut reconnaître que du commencement à la fin de la grande entreprise balkanique, les Bulgares ont pris pour devise : la fin justifie les moyens. Ils ont cherché à berner tout le monde : leurs alliés, leurs voisins et leurs patrons supposés. Dès la conclusion du traité du 13 mars 1912, ils ont manqué de bonne foi envers les Serbes. A deux reprises, ils ont attendu que la mobilisation fût commencée, au mois de septembre, pour arracher au général Putnik, chef de l'état-major serbe, une modification de la convention militaire. Comment, en un pareil moment, aurait-on pu rompre l'alliance? C'était la carte forcée. De même, on trompa la Roumanie en lui déclarant catégoriquement que le *statu quo* territorial ne serait point changé. Même, on peut le dire, on trompa la Russie, qui se vit entraînée à accepter certains changements exclus des prévisions premières. Puis, durant toute la campagne on mena les opérations dans un intérêt exclusivement bulgare sans se préoccuper un instant des intérêts des alliés. Les négociations diplomatiques furent conduites dans le même esprit.

Le roi Constantin, dans son message au Parlement grec, condamna durement l'agression bulgare :

Faisant usage de moyens frauduleux et arbitraires, oubliant ses obligations envers ses alliés et les cruels enseignements du passé, la Bulgarie a pris les armes contre les alliés, profanant ainsi la sainteté de la cause de la première guerre.

Devant cette conduite inqualifiable, le devoir des autres alliés est tout tracé. Ils doivent serrer les rangs en face des gloutons et défendre l'équilibre des Balkans.

La Grèce rappela M. Panas, son ministre de Sofia et déclara la guerre à la Bulgarie.

Le Temps, traitant cette lutte fratricide de *démence balkanique*, établit comme suit les responsabilités :

Il est aujourd'hui établi que c'est l'armée bulgare qui a dessiné l'attaque. Le gouvernement de Sofia paraît disposé d'ailleurs à la désavouer. Il ne peut méconnaître toutefois le tort que lui fera ce désaveu. Un gouvernement qui s'avoue impuissant à empêcher son armée d'attaquer ses propres alliés ne se grandit pas dans l'opinion du monde.

De son côté, l'*Indépendance Belge*, du 8 juillet 1913, est du même avis :

C'est la Bulgarie, sans contestation possible, qui est responsable de ce que l'irrémédiable se soit accompli, car il est maintenant formellement établi que son agression contre les Serbes et les Grecs était minutieusement préparée. La Bulgarie a pu croire qu'il lui suffirait de s'emparer de certaines positions présentant une réelle importance stratégique pour soutenir à Saint-Pétersbourg, avec des chances absolues de succès, ses prétentions sur des territoires dont la Serbie et la Grèce lui contestent la possession.

Cette constatation impartiale de la presse européenne reçut, plus tard, une haute consécration dans le message, par lequel le roi Carol de Roumanie ouvrit le Parlement le 3 (16) juillet :

La guerre a éclaté de nouveau dans les Balkans, provoquée cette fois sans déclaration préalable par la Bulgarie contre ses propres alliés.

Mon Gouvernement a dû prendre les mesures indiquées pour maintenir la situation qui appartient à la Roumanie en présence du nouvel état de choses dans la Péninsule Balkanique.

Le gouvernement serbe rappela de Sofia son ministre, M. Spalaïkowitch, et notifia dans les termes suivants la rupture des relations diplomatiques au gouvernement bulgare (6 juillet) :

L'armée bulgare, forte de plus de 100.000 hommes, a franchi la ligne de démarcation avec son artillerie le 17-30 juin, à deux heures du matin, et a attaqué par surprise les avant-postes serbes, en ouvrant un combat acharné dans lequel elle n'a même pas ménagé les blessés serbes sur le champ de bataille.

Surprise par cette attaque inattendue, notre armée a été obligée de se défendre et de repousser l'ennemi. La nouvelle de cette

attaque inqualifiable de la part de la Bulgarie contre son alliée a produit une consternation en même temps qu'une révolte, aussi bien dans l'armée que dans la population civile serbes. Elle a tué la foi dans la sincérité des déclarations pacifiques faites dernièrement par le gouvernement bulgare.

Tout ce qui est survenu après cet événement a confirmé le gouvernement serbe dans la conviction que la Bulgarie était déterminée à l'avance à résoudre par la force le désaccord bulgaro-serbe. Les papiers trouvés sur des officiers bulgares attestent, aussi bien que leurs déclarations, les intentions hostiles du gouvernement bulgare envers la Serbie.

Toutes les autres attaques sur les différents points de la frontière serbe, telles que près de Zaïtchar, Pirot, etc., aussi bien que tous les événements qui se sont succédé depuis l'agression sournoise et inattendue, tout cela est de nature à accréditer et à confirmer la conviction que le gouvernement bulgare, guidé par une haine et par une inimitié inexplicable, a voulu imposer sans la déclarer préalablement la guerre à la Serbie, et de cette manière rompre le traité d'alliance et d'amitié.

En constatant ces faits inattendus et regrettables, le gouvernement serbe suspend dès aujourd'hui tous rapports avec la Bulgarie, et en rappelant son ministre de la cour de S. M. le roi de Bulgarie, confie la protection de ses intérêts et de ses sujets au représentant à Sofia de S. M. l'empereur de toutes les Russies.

Voici également le texte de la proclamation publiée le 27 juillet, à Belgrade, sous la signature du roi et des ministres :

Mes chers Serbes, il m'est arrivé ce à quoi je ne m'attendais pas. Les Bulgares, nos frères de sang et de religion, nos alliés, ont inhumainement massacré des blessés, déchiré notre traité à coups d'épée, et détruit notre amitié et notre fraternité. Voici déjà huitjours qu'à Outchepovlice, en Macédoine, et aux anciennes frontières de notre patrie on livre des combats sanglants, on verse un sang fraternel. Le cœur de nos héros se serre et les Serbes tombés à Andrinople ont tressailli dans leurs tombes. Les Bulgares ont oublié l'aide fraternelle des Serbes. Ils ont oublié le sang versé et les héros tombés sur les champs de bataille en Thrace. Ils ont offert au slavisme et au monde civilisé un exemple méprisable d'ingratitude et de cupidité. La manière de faire, contraire à la fraternité, des Bulgares, m'a douloureusement peiné; elle a blessé mes sincères sentiments slaves. Que la responsabilité des crimes commis envers le slavisme et envers l'humanité

retombe sur celui qui les a commis. Il le faut, pour le pays des Nemanitch, que vous arrosez de votre sang vermeil, délivré et reconquis au serbisme. Les héros tombés dans cette glorieuse guerre vous appellent et vous conjurent de les venger. Défendez-nous, nous et nos fidèles et héroïques alliés, les Grecs, contre cette calamité. Les nobles Monténégrins luttent à nos côtés pour défendre le pays des Serbes. Les intérêts vitaux de la patrie me forcent, le cœur gros, à appeler mon héroïque armée pour qu'elle se montre avec son abnégation et son héroïsme, digne des héros glorieux des batailles de Koumanovo, Prilep, Monastir et Andrinople. Que Dieu protège mes chers soldats ! Cette triste guerre m'est imposée.

Toute la péninsule balkanique étant en feu, la Roumanie ne pouvait rester les bras croisés.

Le 3 juillet 1913, la Roumanie mobilisa son armée ; dès le 5 juin, M. T. Maïoresco, Président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, avait fait connaître aux grandes puissances que : « si la guerre éclatait entre les alliés balkaniques, la Roumanie se verrait obligée de sortir de sa réserve ». Ce point de vue représenta, de tout temps, le sentiment unanime du pays. Par une note circulaire du 17 janvier 1903, M. Jean J. Bratiano, chef du parti national libéral, alors ministre des Affaires étrangères, avait prévenu les grandes puissances en ces termes :

Les affaires de Macédoine spécialement sont l'objet de nos préoccupations incessantes, car elles intéressent l'avenir d'une nombreuse population d'origine roumaine et l'équilibre politique de la péninsule. Je n'ai pas besoin d'insister et de développer les raisons pour lesquelles rien de ce qui atteint cet équilibre ne peut laisser la Roumanie indifférente[1].

Les partis politiques étaient d'accord sur ce point et tout esprit impartial partageait cette manière de voir. La comtesse de Flandre, mère du roi Albert de Belgique et sœur du roi Carol de Roumanie me disait textuellement le 9 no-

1. Voir aussi à l'*Appendice* (N° XI) la déclaration de M. Bratiano (1912).

vembre 1911 : « Les Bulgares profiteront de la guerre italo-turque pour provoquer des complications dans les Balkans, ce qui pourrait entraîner dans le conflit la Roumanie, car tout ce qui se ferait en Orient en dehors de vous, se ferait contre vous. » L'illustre et clairvoyante princesse, en formulant cette phrase lapidaire, vit juste dans l'avenir.

Le 27 juin (10 juillet) 1913, la Roumanie déclara la guerre à la Bulgarie, par la note suivante de M. T. Maïoresco :

Le gouvernement roumain a prévenu à temps le gouvernement bulgare que si les alliés balkaniques allaient se trouver en état de guerre, la Roumanie ne saurait pas garder la réserve qu'elle s'est imposée jusqu'à présent dans l'intérêt de la paix et se verrait obligée d'entrer en action.

Le gouvernement bulgare n'a pas cru nécessaire de répondre à cette communication. Au contraire, malheureusement, la guerre a éclaté d'abord par de brusques attaques des Bulgares contre les troupes serbes sans même observer les règles élémentaires des notifications préalables, qui auraient témoigné au moins du respect des conventions et usages internationaux.

En présence de cette situation, le gouvernement roumain a donné l'ordre à l'armée roumaine d'entrer en Bulgarie.

S. A. R. le prince Ferdinand de Roumanie, héritier de la couronne, fut nommé généralissime de l'armée roumaine.

A la déclaration de guerre de la Roumanie, le gouvernement bulgare répondit par la note ci-après, adressée aux puissances :

Après que le gouvernement bulgare a demandé la médiation de la Russie pour la cessation des hostilités avec la Grèce et la Serbie, et pour rétablir les rapports pacifiques; après que, pour ce motif, nos troupes, qui avaient pénétré sur le territoire serbe, eurent été rappelées, au moment où nous pouvions croire que la paix allait être rétablie dans les Balkans, le gouvernement roumain nous annonce qu'il a donné l'ordre à ses troupes de franchir la frontière bulgare, prenant pour prétexte les incidents militaires survenus entre la Bulgarie, la Serbie et la Grèce.

Attirez l'attention du gouvernement près duquel vous êtes accrédité, sur les nouvelles complications que fait naître, dans

les Balkans, une intervention armée dans la région où il n'est resté que des femmes et des enfants sans défense.

Enfin, considérant que la récente conférence de Pétersbourg a résolu la question des prétentions territoriales de la Roumanie, et que toute nouvelle prétention roumaine ne saurait être légitime, protestez aussi énergiquement que possible contre l'acte injustifié de la Roumanie qui pénètre avec des hommes armés sur le territoire national bulgare.

On remarquera que le cabinet de Sofia traitait d' « incidents militaires » les batailles en règle, où des milliers de soldats tombèrent de part et d'autre.

La Bulgarie crut encore être très habile en ordonnant à ses troupes de n'opposer aucune résistance aux troupes roumaines. Cette trop tardive malice fut ainsi jugée par *l'Indépendance Belge* (13 juillet) :

Le roi Ferdinand, dans les graves circonstances que traverse son pays, n'a pas hésité à adopter cette attitude, mais il est à remarquer qu'il ne pratique cette politique de la non-résistance que vis-à-vis de la Roumanie, alors qu'il a parfaitement admis la rupture des relations avec la Grèce, la Serbie et le Monténégro, avec lesquels la Bulgarie est régulièrement en guerre et cela même du fait d'une agression des Bulgares contre les Serbes et les Grecs. Il y a là une situation de fait qui enlève toute valeur morale à la décision du gouvernement de Sofia, car il serait par trop facile, en vérité, de provoquer délibérément la guerre contre des adversaires dont on croit avoir aisément raison et de refuser la guerre que vous déclare un adversaire qui a les chances les plus sérieuses de vous réduire par la force des armes.

Les Bulgares affolés commirent d'horribles massacres de chrétiens à Nigrita, à Serès et à Demir-Hissar. Le 12 juillet, le roi de Grèce, indigné, envoya au Ministère des Affaires étrangères d'Athènes le télégramme suivant :

Quartier général,

La 6e division rapporte que des soldats bulgares, exécutant l'ordre de leur capitaine, ont enfermé dans la cour de l'École du métropolite de Demir-Hissar deux prêtres et plus de cent notables

qu'ils ont massacrés. Le commandant de la division a ordonné de déterrer les cadavres et le crime a été ainsi confirmé. En même temps, les soldats bulgares ont violé des jeunes filles. L'une d'elles ayant résisté a été tuée et son cadavre mis en pièces.

Protestez en mon nom auprès des représentants des puissances civilisées contre ces monstres à face humaine.

Protestez auprès du monde civilisé entier et déclarez qu'à mon regret je me verrai obligé de me venger afin d'inspirer la terreur et de faire réfléchir ces monstres avant qu'ils commettent de pareils crimes. Les crimes des Bulgares dépassent toutes les horreurs des époques barbares passées et prouvent qu'ils n'ont plus le droit de compter parmi les peuples civilisés.

Le roi du Monténégro télégraphia au roi de Grèce :

Je suis profondément indigné des atrocités commises par les soldats bulgares contre les populations grecques pacifiques de Sérès, Demir-Hissar et autres villes de Macédoine. Il est triste de voir qu'au xx^{e} siècle de pareilles horreurs, qui déshonorent nos alliés d'hier, puissent être commises. Le monde civilisé ne manquera pas de flétrir ces sauvageries inouïes.

J'exprime mon admiration à Votre Majesté et à sa vaillante armée, qui n'ont pas procédé à des représailles contre les chrétiens avec lesquels nous avions entrepris, au prix de tant de sacrifices, une guerre de libération. Mais si les atrocités bulgares se reproduisent, il n'est personne qui n'approuverait Votre Majesté de recourir à des représailles pour refréner les instincts sanguinaires dont fait preuve notre ennemi commun.

Les massacres ayant été contestés en Bulgarie, le ministre de Grèce, M. Romanos, remit, le 18 juillet, à M. Pichon la note suivante :

S. M. le roi des Hellènes a pris connaissance d'un télégramme adressé au journal de Londres *Evening News*, par lequel S. M. le roi Ferdinand demande une enquête internationale sur les atrocités commises en Macédoine par l'armée bulgare.

Le roi Constantin fait d'abord observer qu'il a vu de ses propres yeux les faits que le roi Ferdinand nie, sans avoir été sur les lieux et uniquement sur la foi de ses ministres.

En adressant à toute l'Europe sa protestation contre les horreurs bulgares et en dénonçant les crimes qui ont été commis, le

roi Constantin, qui cite des dates, des endroits et des faits précis, a tenu à convier lui-même le monde civilisé tout entier à constater les actes de sauvagerie qui ont mis pour toujours la Bulgarie en dehors des lois de la civilisation et de l'humanité.

La Grèce réclame à haute voix l'envoi sans aucun retard des représentants du monde civilisé, car si les ruines de la ville de Sérès, de Nigrita, de Doxato et de tous nos villages détruits sans qu'aucune bataille ait jamais été livrée à leur proximité, resteront longtemps à leur place pour attester que l'armée du roi Ferdinand a passé par là, les milliers de cadavres de Grecs égorgés, mutilés, brûlés vifs, les affreux restes des vieillards, des femmes et des enfants massacrés ne peuvent rester sans sépulture.

Comme première mesure urgente le gouvernement hellénique demande que tous les consuls généraux résidant à Salonique reçoivent de leurs gouvernements l'ordre de se rendre immédiatement sur les lieux mêmes afin d'examiner si un Bulgare quelconque a été maltraité par l'armée grecque dans les districts de Kilkitch, Doiran, Stroumitza, Demir-Hissar, Melnik et Nevrokop où les divisions grecques ont passé.

Les habitants de tous les villages bulgares de ces districts, leurs familles, leurs biens sont protégés par l'armée grecque, aussi bien que les familles et les biens des Grecs.

Un grand nombre de paysans bulgares, supposant l'armée grecque capable d'imiter les actes de l'armée bulgare, voulaient accompagner dans leur fuite les troupes bulgares. Mais ils n'ont pu suivre la retraite trop rapide de l'armée et ont dû s'arrêter pour essayer de rentrer chez eux. Tous ces malheureux sont l'objet de la sollicitude de nos autorités militaires ; des vivres leur sont distribués régulièrement aussi bien qu'aux Grecs et aux Turcs.

Les consuls généraux verront tout cela. Ils auront ensuite à visiter les districts de Guevgueli, de Doiran, de Nigrita, de Sérès, de Demir-Hissar, de Zichna et de Drama, pour constater que les accusations que nous avons formulées contre l'armée bulgare étaient au-dessous de la vérité.

Des correspondants spéciaux du *Temps*, du *Times*, du *Secolo*, du *Figaro*, du *Daily Telegraph*, de la *Tribuna*, de la *Pall Mall Gazette*, du *Corriere della Sera*, etc., sont déjà sur les lieux ; d'autres arrivent tous les jours. Tous ces témoins autorisés sont à même de voir, et pourront dire ce qu'ils ont vu.

Hier encore les consuls généraux d'Autriche-Hongrie et d'Italie à Salonique se sont rendus à Sérès. S. M. le roi nous fait savoir que les consuls généraux d'Italie et d'Autriche revenus de Sérès

lui ont déclaré que les atrocités commises par les Bulgares dépassent en horreur ce que l'on avait appris au début [1].

Ils ont connu les noms des officiers bulgares qui y ont pris part.

Dans le même ordre d'idées, le roi Constantin de Grèce, adressa, plus tard, le télégramme suivant :

Livonno (quartier général), 16/29 juiliet. A M. Venizelos, premier ministre de Grèce, Bucarest.

Les Koutzo-Valaques de Meglène ont été traités avec beaucoup de bienveillance par nos autorités et par la population grecque, qui se trouve en très bonnes relations avec eux.

Notre cavalerie n'a jamais été dans les environs de Sérès. Aucun village, de n'importe quelle nationalité, n'a été brûlé par nos troupes.

Un très petit nombre de villages seulement ont été incendiés par des obus au cours des batailles. Les populations de toutes les nationalités sont excessivement bien traitées par nos troupes. Les Bulgares continuent à incendier et à massacrer tout sur leur passage et ils cherchent à nous accuser de leurs méfaits pour tromper l'opinion publique.

Hier encore, en se retirant après leur défaite, ils ont incendié Djamaya que nous n'avons pas encore occupée.

J'invoque le témoignage de tous les représentants de la presse étrangère qui se trouvent avec mon armée et qui pourraient certifier les mensonges venant de Sofia.

1. Effectivement, le Consul général d'Autriche-Hongrie à Salonique adressa à son Gouvernement un rapport officiel où il constate : 1° que les Bulgares bombardèrent la ville de Sérès sans défense avec quatre canons, pillèrent et incendièrent les plus beaux quartiers de fond en comble, occasionnant des dégâts de 45 millions de francs; 2° que 50 notables furent massacrés et que plusieurs personnes ont péri dans les flammes; 3° que cinq dépôts de tabac furent incendiés, occasionnant des dégâts de 2.500.000 francs; 4° qu'à Doxato, plusieurs centaines de femmes et de jeunes filles furent trouvées massacrées par les Bulgares; 5° qu'à Demir-Hissar, 140 personnes furent également massacrées; 6° que 20 Grecs de Sérès furent massacrés dans la propriété de P. Pantza: 7° que les propriétés de la commune hellénique de Sérès furent incendiées, occasionnant des dommages de plus de 3 millions de francs. — Le Vicomte du Halgouët, Conseiller de la Légation de France à 'Athènes, chargé par le Gouvernement de la République de faire une enquête sur les massacres et pillages des Bulgares, confirma ces faits; le Consul général d'Italie à Salonique en arriva à la même conclusion. Enfin le Consul d'Angleterre à Andrinople consigna dans un rapport officiel, les excès commis par les Bulgares à Andrinople contre les notables grecs. — Les femmes musulmanes furent forcées de se convertir et d'épouser malgré elles des Bulgares (*Le Temps*).

L'armée roumaine occupa successivement Turtukaïa, Dobritch, Balcik, Plevna, Vratza et s'approcha de Sofia. L'escadrille bulgare s'étant réfugiée à Sébastopol, fut désarmée par les autorités militaires russes.

A l'occasion de l'occupation par l'armée roumaine de la ligne Turtukaïa-Balcik, S. A. R. le prince Ferdinand, généralissime, a lancé la proclamation suivante :

C'est forcée par les circonstances et non par hostilité pour le peuple bulgare, que l'armée roumaine a franchi les frontières de la Bulgarie.

Notre but est de mettre fin à un état de choses dangereux pour tous les pays voisins de la Bulgarie et qui pèse même sur la population bulgare.

Si, pour atteindre ce but, nous sommes forcés d'employer les armes, la population pacifique n'a nullement à s'inquiéter. Le soldat roumain est tout aussi discipliné que brave et il sera plein de douceur et de bienveillance pour la population des villages et des villes, pour la liberté de laquelle il a versé son sang avec tant de générosité en 1877, à côté de la brave armée russe.

Que chacun se livre donc à ses occupations quotidiennes, certain qu'il n'a à craindre aucun danger, aucun mal de la part de l'armée roumaine.

Le commandant en chef,
(S.) FERDINAND
prince de Roumanie.

Le prince Ferdinand de Roumanie, généralissime de l'armée roumaine, a adressé plus tard une seconde proclamation, imprimée en langue bulgare :

Plevna, 28 juillet.

PROCLAMATION

La population bulgare a été avertie dès le début que l'armée roumaine est entrée en Bulgarie pour mettre fin à un état de choses pénible même pour les habitants de ce pays.

Nos troupes n'ont donc pas marché sur la terre bulgare avec hostilité envers le peuple bulgare et les autorités militaires se sont efforcées sans cesse d'atténuer le plus possible les charges et les dommages que les opérations de guerre portent fatalement avec elles.

Ordre a été donné que tout ce qui serait pris pour l'armée soit immédiatement payé et qu'on ne prenne rien sans l'intermédiaire des autorités administratives locales; d'autre part, toutes les réclamations et les contestations ont été écoutées avec bienveillance et satisfaction a été donnée même à celles qui n'étaient pas prouvées.

Les troupes bulgares qui se sont rendues à nous ont été mises en liberté et laissées libres de rejoindre leurs foyers.

Une telle conduite de la part de notre armée impose à la population bulgare le devoir de ne pas se montrer hostile envers nos troupes.

En dépit de toutes nos attentes, des cas ont été signalés non seulement d'attitude hostile, mais même de guet-apens à main armée de la part des habitants, contre nos soldats et nos officiers.

Il n'est pas rare qu'on fasse feu pendant la nuit sur nos convois et ces derniers jours un officier a été blessé de trois balles dans le voisinage de Lipnitza, tandis qu'un autre a été blessé tout près de Lucovitz.

De tels faits ne peuvent à aucun prix être tolérés.

J'invite donc la population à s'abstenir de toute impulsion hostile envers les troupes roumaines et il est porté à la connaissance publique que les mesures les plus sévères seront prises contre les coupables et leurs complices, qui seront rendus responsables de tout attentat qu'ils auraient pu empêcher et ne l'ont pas fait.

Le commandant en chef de l'armée,
(S.) Ferdinand,
prince de Roumanie.

M. T. Maïoresco a caractérisé l'action de la Roumanie par la note suivante, adressée, le 16 juillet, aux puissances :

En faisant avancer son armée sur la terre bulgare, la Roumanie ne poursuit ni une politique de conquête ni l'écrasement de l'armée bulgare.

L'action militaire de la Roumanie est due, en premier lieu, à l'obligation de procurer maintenant à son territoire d'au delà le Danube une frontière sûre.

Le conflit actuel entre les Etats balkaniques et surtout l'origine de ce conflit, né de l'intransigeance du gouvernement bulgare et de l'agression à laquelle il s'est livré contre ses alliés de la veille, ont affermi le gouvernement roumain dans la conviction qu'une

frontière stratégique s'imposait du côté de la Bulgarie, pour rendre possibles à l'avenir les relations pacifiques entre les deux Etats. Cette frontière est la ligne comprenant Turtukaïa-Dobritch-Baltcik, avec un certain nombre de kilomètres à l'ouest et au sud, d'après la conformation du terrain.

En outre, les intérêts essentiels de la Roumanie dans la péninsule Balkanique nous empêchaient de rester simples spectateurs devant la tendance à l'hégémonie que la Bulgarie manifestait, au détriment des autres Etats le lendemain même de la lutte commune de libération.

Elément constant d'ordre et de paix dans l'Orient de l'Europe, la Roumanie a le devoir de participer au règlement définitif d'une question qui a trop longtemps, à ses portes mêmes, menacé puis troublé la paix générale.

En agissant, dans ces conditions, pour aboutir à un arrangement définitif entre les belligérants, la Roumanie ne croit pas seulement contribuer à assurer les intérêts légitimes des parties directement en cause, mais seconder les efforts pacifiques des grandes puissances.

L'armée turque, de son côté, dépassa la ligne Enos-Midia et s'approcha d'Andrinople. La Bulgarie réussit ainsi à réunir contre elle toutes les cinq puissances orientales, alors que la Turquie n'avait été attaquée que par quatre de ces puissances.

Le cabinet Danef[1], responsable de cette situation[2], s'effondra. M. Radoslavoff fut nommé président du conseil des ministres de Bulgarie.

Le 20 juillet, la Porte adressa aux puissances la note suivante, considérée comme un ultimatum donné à la Bulgarie :

Malgré l'empressement que le gouvernement bulgare a manifesté à signer les préliminaires de la paix, il a refusé d'évacuer

1. Le destin est parfois d'une ironie piquante. Près de Rahova, les troupes roumaines envoyèrent faire moudre du blé à un moulin et l'on apprit avec stupéfaction que ce moulin appartenait à M. Danef! L'irréductible M. Danef, implacable aux Roumains, a dû apprendre avec terreur que son moulin fournit de la farine à l'armée roumaine occupant la Bulgarie !

2. M. Danef rejeta plus tard cette responsabilité sur le général Savof et le journal *Mir*, organe de M. Gueschof, confirma cette accusation. Voir à l'*Appendice* les télégrammes du général Savof (N° XII) et de M. Danef (N° XIII) et la déclaration de ce dernier (N° XIX).

les territoires devant faire retour à l'empire ottoman. Il agissait certainement dans le but manifeste de s'assurer une frontière conforme à l'interprétation erronée qu'il entendait donner à la dénomination : ligne Enos-Midia.

D'autre part, le gouvernement impérial, soucieux d'avoir la possibilité de défendre sa capitale et le détroit des Dardanelles, insista toujours en démontrant que seule la frontière ayant pour point de départ Enos devait être tracée par une ligne remontant vers le nord en suivant le cours de la Maritza.

Ceci fait que ce tracé n'a pas été fixé tel qu'il devait l'être dans le texte du traité de paix. Le fait s'explique, à n'en point douter, par le désir que les puissances avaient d'écarter les difficultés soulevées par la Bulgarie et d'assurer ainsi le plus rapidement possible une réunion des délégués à Londres.

Dans cet ordre d'idées et dans le but principal d'éviter des complications, le gouvernement impérial s'adressa directement au gouvernement bulgare pour lui communiquer les raisons qui l'obligeaient à insister sur le tracé de la frontière suivant la Maritza jusqu'à Andrinople.

Le gouvernement ottoman avait espéré régler cette question avec la Bulgarie par la voie diplomatique. Malheureusement les horreurs auxquelles les Bulgares se livrent dans les territoires occupés par eux, la barbarie et le vandalisme indescriptibles que leurs ex-alliés ont pu constater empêchent le gouvernement impérial d'attendre la solution diplomatique.

D'autre part, l'expérience a démontré que toutes les négociations entamées avec la Bulgarie sont condamnées à traîner indéfiniment.

Dans ces conditions, le gouvernement impérial est obligé d'occuper dès maintenant la frontière en question, en s'engageant à fixer, d'accord avec les puissances, le sort futur de la Thrace. Il s'empresse d'ajouter que dans le désir, d'une part, de respecter les décisions des grandes puissances, et celui d'autre part, d'établir avec la Bulgarie des relations normales et durables, il considère ledit tracé comme frontière définitive, en s'engageant à ne pas la dépasser sous aucun prétexte.

Le gouvernement ottoman aime à espérer que les grandes puissances voudront bien reconnaître que la guerre actuelle entre les Etats balkaniques, ainsi que les combinaisons préconisées pour la Thrace l'obligent doublement à s'assurer le plus tôt possible de sa frontière, garantissant ainsi la sécurité de sa capitale et que, tout en tenant compte de la situation particulière de la Thrace, elles donneront de leur côté à la Bulgarie les conseils né-

cessaires pour assurer une solution rapide et pacifique de la question dans le sens ci-dessus exposé.

Le gouvernement impérial croit devoir rejeter d'ores et déjà sur la Bulgarie toute la responsabilité d'une reprise éventuelle des hostilités.

Étonnant retour des choses d'ici-bas : les Turcs purent accuser les Bulgares de *barbarie* et de *vandalisme*.

Le lendemain, 21 juillet, l'armée turque reprit possession d'Andrinople.

Le même jour le roi Ferdinand adressa au roi Carol de Roumanie le télégramme suivant :

Le vif et profond désir qui m'anime de mettre définitivement un terme à la pénible situation actuelle, me pousse à m'adresser une fois de plus à Votre Majesté, en mon nom et en celui de mon gouvernement, et à lui demander la conclusion de la paix. En agissant ainsi, nous n'avons nullement l'intention de profiter de l'accueil éventuellement favorable que Votre Majesté ferait à cette demande pour continuer l'état de guerre avec la Serbie et la Grèce. Mon gouvernement est fermement décidé au contraire à conclure rapidement la paix avec ces deux pays. Il vient de le prouver par l'envoi à Nisch de deux délégués munis des pouvoirs les plus larges en ce sens. Il est prêt, si la Serbie et la Grèce y répondent de leur côté, par le même désir, à cesser immédiatement les hostilités et à procéder à la démobilisation de l'armée. Il a déjà fourni et il est prêt à fournir encore toutes les garanties qui peuvent être requises de la sincérité de ses intentions et de cette déclaration que je fais aujourd'hui en son nom. C'est dans ces sentiments que je viens demander à Votre Majesté d'arrêter la marche de ses troupes. Moi et mon gouvernement verrons dans cet acte de Votre Majesté l'heureux présage de la reprise prochaine et cordiale entre nos peuples des relations consacrées par tant de souvenirs et d'intérêts communs et que nous regrettons profondément d'avoir vu un instant se troubler.

Le roi Carol de Roumanie y répondit télégraphiquement :

Je m'empresse de répondre au télégramme de Votre Majesté en lui donnant l'assurance que je suis animé du même désir qu'elle de mettre fin le plus tôt possible à une situation que je déplore d'autant plus qu'elle a pu troubler un moment les bonnes rela-

tions entre nos deux pays que tant de souvenirs ont consacrées. Mon gouvernement a fait connaître à celui de Votre Majesté les conditions qui permettent de rétablir les rapports de confiance entre nos deux Etats, rapports au maintien desquels j'attache le plus grand prix. Votre Majesté peut être convaincue que les sentiments amicaux que je lui ai voués depuis longtemps n'ont pas pu être altérés par ces derniers événements qui nous ont été imposés par les circonstances.

Je suis heureux d'apprendre de Votre Majesté que son gouvernement est fermement résolu à faire cesser l'état de guerre avec la Serbie et la Grèce et qu'il a déjà désigné ses délégués à cet effet.

En désespoir de cause, le Roi Ferdinand, s'étant adressé également à l'empereur d'Autriche pour lui demander de sauvegarder les intérêts de la Bulgarie, reçut la réponse suivante :

Je regrette de ne pouvoir venir en aide à la Bulgarie. Elle doit se mettre d'accord avec la Roumanie comme je le lui ai conseillé depuis longtemps.

La Bulgarie était aux abois. Le roi Ferdinand réunit, le 22 juillet, les ministres des puissances à Sofia et leur donna lecture de la déclaration suivante :

Messieurs, j'ai tenu à protester devant l'Europe contre l'action inqualifiable de l'armée turque qui, non contente de violer le traité de Londres, a envahi l'ancien territoire de mon royaume et se livre à d'épouvantables excès, brûlant les villages, massacrant les habitants et semant la panique.

Je ne puis pas croire que les puissances, qui ont attaché leurs noms à un acte diplomatique maintenant foulé aux pieds, considèrent indifférentes ce qui se commet et restent impassibles devant l'injure qui leur est faite et devant les forfaits dont nous sommes victimes.

Dans la détresse où se trouve la nation bulgare, j'en appelle en son nom aux représentants de la civilisation, et je prie l'Europe, par votre entremise, Messieurs, de mettre un terme aux souffrances des populations fuyant le retour de leurs anciens oppresseurs.

La Grèce n'admettait pas la conclusion d'un armistice sans l'acceptation par la Bulgarie des conditions de paix.

L'action du roi Carol devint de jour en jour plus prépondérante. Le sentiment général en Europe se manifestant de plus en plus pour la paix, le roi de Roumanie adressa aux rois Constantin, Pierre et Nicolas un télégramme identique, insistant sur la conclusion d'un armistice; en voici le texte :

S. M. le roi de Bulgarie s'est adressé à moi avec la prière d'intercéder auprès de Votre Majesté pour accélérer la conclusion de la paix.

La connaissance que j'ai de la situation générale et des rapports entre les grandes puissances, qui n'admettront pas une trop grande diminution de la Bulgarie, me fait un devoir d'attirer l'attention de Votre Majesté sur l'état précaire dans lequel se trouve ce pays, et sur l'intérêt que nous avons d'arriver à un armistice, après avoir préalablement établi les mesures militaires les plus urgentes.

Je ne doute pas que Votre Majesté ne voie dans ma démarche une nouvelle preuve de l'amitié que je lui porte, ainsi que de mon intérêt pour l'avenir de son pays, qui doit comme nous désirer que l'équilibre de la péninsule balkanique, exigé par l'Europe entière, ne soit pas trop ébranlé. Toute nouvelle effusion de sang ne pourrait qu'empirer la situation.

Voici la réponse du roi Constantin de Grèce :

Je remercie sincèrement Votre Majesté de son télégramme, ainsi que des assurances de son amitié pour ma personne, et de l'intérêt qu'elle montre pour l'avenir de mon pays. J'assure Votre Majesté que je désire tout aussi vivement qu'elle la fin de cette guerre et la cessation de l'effusion du sang. Je ne cherche nullement à ébranler l'équilibre dans la péninsule balkanique, ni la trop grande diminution de la Bulgarie. Seulement, si je consentais maintenant l'armistice sans avoir la garantie réelle que la paix sera signée avec les avantages qui sont dus à mes alliés et à moi, après cette guerre sanglante et meurtrière qui nous a été imposée par la Bulgarie, je commettrais un crime contre mon pays. Je suis tout prêt à envoyer des plénipotentiaires de paix. Si la Bulgarie accepte les conditions demandées pour ces préliminaires, l'armistice s'ensuivra automatiquement. J'ai une trop amère expérience de la mauvaise foi bulgare pour ne pas savoir qu'un armistice sans fixation préalable et assez détaillé des con-

ditions de paix nous privera de la plus grande partie du fruit de nos victoires. Je crois que mon allié, S. M. le roi de Serbie, à qui je communique ce télégramme, voudra bien partager l'opinion que j'exprime à Votre Majesté.

Les rois de Serbie et de Monténégro se rallièrent à l'avis exprimé par le roi de Grèce.

CONFÉRENCE ET TRAITÉ DE PAIX DE BUCAREST

Le 30 juillet 1913 s'ouvrit, à Bucarest, la conférence de la paix, sous la présidence de M. T. Maïoresco, Président du conseil et ministre des Affaires étrangères de Roumanie.

Les délégués des cinq états étaient :

Pour la Roumanie : MM. T. Maïoresco, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères; Al. Marghiloman, ministre des finances; Take Jonesco, ministre de l'Intérieur, et C. Dissesco, ministre de l'Instruction publique.

Pour la Serbie : MM. Pachitch, président du Conseil; Ristitch, ministre de Serbie à Bucarest; Spalaïkovitch, ancien ministre à Sofia.

Pour le Monténégro : MM. le général Voukovitch, président du Conseil; Matanovitch, ancien ministre.

Pour la Grèce : MM. Venizelos, président du Conseil; Panas, ancien ministre à Sofia; Politis.

Pour la Bulgarie : MM. Tontcheff, ministre des finances, le général Fitcheff et S. Radeff.

Chaque pays avait également nommé des délégués techniques militaires. M. Al. Pissoski, ministre plénipotentiaire, fut désigné comme chef du secrétariat de la Conférence.

Voici le texte des discours prononcés à l'ouverture de la Conférence :

Discours de M. Titus Maïoresco,
Président de la Conférence.

Messieurs, mon premier et plus agréable devoir est de vous souhaiter la bienvenue au nom de S. M. le Roi, mon Auguste Sou-

verain, et de vous remercier du bon accueil que vous avez fait à la proposition de venir en Roumanie, et de tâcher de résoudre ici les graves questions qui auront une influence décisive sur l'avenir des Etats représentés à cette conférence.

Je suis convaincu que nous sommes tous animés du désir de mener à bonne fin l'œuvre pour laquelle nous sommes réunis, et d'assurer, soit par des conventions préliminaires, soit par un traité définitif, aux peuples chrétiens qui se trouvent encore sur le champ de bataille, une paix durable, fondée sur un juste équilibre entre nos Etats.

Messieurs, ce serait de bon augure pour l'accomplissement de notre mission si nous pouvions, dès la première séance tomber d'accord sur une mesure préalable des plus urgentes et des plus importantes. Je veux parler de la nécessité d'une suspension d'armes. Au moment où nous nous réunissons pour délibérer sur les conditions d'une paix acceptable pour tous les belligérants, je crois remplir un devoir d'humanité en vous proposant une suspension d'armes pour cinq jours au moins.

Discours de M. Vénizélos,

Premier délégué grec.

Au nom des délégations des Etats alliés, je remercie S. Exc. Monsieur le Président des souhaits de bienvenue qu'il a bien voulu nous adresser.

Je le prie de faire agréer par S. M. le Roi, avec l'expression de notre profond respect pour Son Auguste Personne, l'assurance de notre vive gratitude pour l'hospitalité dont nous sommes honorés.

Nous sommes heureux d'être réunis dans cette belle capitale et très touchés de l'accueil sympathique dont nous avons été l'objet de la part du gouvernement et du peuple roumains.

Nous sommes venus à Bucarest avec le ferme désir d'arriver promptement à la conclusion d'une paix durable, basée, comme l'a fort bien dit M. le Président, sur un juste équilibre. Les délégués ne sauraient mieux répondre au sentiment qui les anime, qu'en acceptant la proposition qui vient d'être faite de suspendre momentanément les hostilités : ce serait de bon augure pour les travaux ultérieurs de la Conférence.

Discours de M. Tontcheff,

Premier délégué bulgare.

Monsieur le président, je vous remercie de vos souhaits de bienvenue et de vos bonnes paroles.

La délégation bulgare, que j'ai l'honneur de présider, est arrivée ici avec le désir ferme et loyal de conclure promptement la paix. Notre bonne volonté ira spontanément à toutes les initiatives de nature à établir dans les Balkans une situation stable.

Nous sommes heureux d'être appelé à ce travail dans une capitale comme Bucarest, où a toujours dominé le sens européen.

J'exprime l'espoir que nous nous attacherons tous à le faire prévaloir dans nos débats, comme gage de la justice et de la durée de nos décisions.

Les délégués des cinq puissances belligérantes admirent la suspension des hostilités pendant cinq jours. Ce délai dut être encore prolongé de trois jours. Les difficultés des négociations provenaient principalement de la répartition de Cavalla, que les Grecs et les Bulgares réclamaient également. Les Grecs s'appuyaient sur le principe des nationalités, Cavalla étant ville essentiellement grecque. La thèse bulgare a été insérée dans le *Temps* du 6 août par le ministre de Bulgarie à Paris, mon très distingué collègue M. Stancioff ; voici cet exposé, où l'on explique aussi les prétentions bulgares sur les territoires exigés par les Serbes :

Il serait injuste et imprudent de juger la Bulgarie sur la dernière campagne.

Le peuple bulgare par ses qualités de patience, de tenacité, de sobriété, par sa culture, reste l'un des premiers des Balkans.

C'est dans un but d'équilibre que la Roumanie a entrepris la campagne et c'est dans ce but qu'elle a demandé à la Bulgarie une cession territoriale, comptant sur elle pour constituer un équilibre balkanique durable.

L'équilibre balkanique est aujourd'hui le but auquel l'Europe doit tendre. Il ne sera atteint qu'avec une Bulgarie suffisamment grande pour faire contrepoids à l'extension nouvelle de la Grèce et de la Serbie qui résultera de la conférence de Bucarest.

Une conjonction de la Bulgarie et de la Roumanie apparaît maintenant pour l'avenir comme la seule possible, car les deux pays ne garderont pas de rancune de cette guerre et ils développeront au contraire (et cela sûrement) les relations les plus amicales.

Il est nécessaire au point de vue politique de rendre possibles dans l'avenir des réconciliations, et pour cela il ne faut pas réduire au désespoir un peuple justement fier de ses brillantes victoires dans la guerre contre les Turcs.

Pour qu'une confédération balkanique puisse un jour devenir possible, il ne faut pas écraser la Bulgarie.

Au point de vue de la justice, il est sans exemple que le peuple sans lequel les Turcs seraient encore maîtres de la Macédoine, n'obtienne qu'une infime partie des dépouilles conquises par lui.

C'est pour la libération de la Macédoine que les Bulgares ont fait la guerre aux Turcs et ils ne l'ont faite que parce qu'ils se croyaient sûrs, ayant signé dans ce but un traité avec la Serbie, d'obtenir la partie bulgare de la Macédoine.

Si l'on traitait sur les bases demandées par les Serbes et par les Grecs, les Bulgares n'auraient pas un morceau de cette Macédoine délivrée par leur courage et arrosée depuis si longtemps du sang de leurs frères!

Au point de vue du droit des nationalités, c'est là un véritable paradoxe. La ligne de frontière présentée par la délégation bulgare à la conférence de Bucarest était incontestablement juste et soutenable au triple point de vue logique, territorial et d'équilibre.

Dans tous les cas une paix ne saurait être garantie et durable que si Istip, Kotchana, Radovitza et Strumitza centres bulgares, reviennent à la Bulgarie. Il n'est pas permis d'oublier que la guerre de la libération de la Macédoine a été provoquée en particulier par les massacres des Bulgares de Kotchana par les Turcs.

Au point de vue de la question des Détroits et de l'équilibre de la mer Egée, il est important que la Bulgarie ait un large accès à la mer Egée, et pour cela il est nécessaire que Cavalla lui soit attribuée : c'est le seul port de la côte. Entre Cavalla et Dedeagatch la côte est basse et marécageuse, elle est sans valeur commerciale.

Malgré ces objections, la Conférence de Bucarest décida que Cavalla resterait aux Grecs, à la suite d'un tracé suggéré par le général Coanda, délégué militaire roumain.

Mais dans la séance du 8 août, M. le président T. Maïoresco fit part des démarches de l'Autriche-Hongrie et de la

Russie, se réservant la revision du traité de paix. Corroborant ces démarches, M. Radef, au nom de la délégation bulgare, donna lecture de la déclaration suivante :

Les délégués bulgares ayant été préalablement informés par le gouvernement royal de Bulgarie des communications de l'Autriche-Hongrie et de la Russie faites par l'intermédiaire de leurs ministres respectifs à Bucarest auprès du président de la conférence, déclarent que ces communications ont déterminé leur consentement à signer les conditions de paix sans objection ni discussion.

Une seconde déclaration de réserve fut faite le lendemain par le premier délégué bulgare, M. Tontchef; en voici le texte :

Les délégués bulgares sont d'avis que le désir général de voir une paix durable et l'équilibre dans les Balkans sur une base équitable pourrait être réalisé de la manière la plus heureuse sur la base du principe des nationalités. Néanmoins, ils ont conclu avec les alliés, au sujet du partage des territoires conquis sur la Turquie, une convention qui a pour motif la réalité des faits. Les délégués bulgares ont agi ainsi en tenant compte de la situation actuelle et aussi par esprit de conciliation et par respect envers les grandes puissances. Les délégués bulgares espèrent que la Bulgarie trouvera un appui de nature à améliorer sa situation conformément aux sacrifices faits par elle et aux nécessités de son développement économique et national.

Les délégués bulgares considèrent que le vœu général de voir s'établir dans les Balkans une paix stable et juste serait plus heureusement réalisée sur la base du principe des nationalités ; néanmoins, en tenant compte de la situation présente et pour faire preuve de déférence vis-à-vis des grandes puissances, dont ils se font une joie de suivre les conseils, les délégués bulgares ont consenti à établir avec les alliés, pour le partage du condominium territorial acquis sur la Turquie, un accord motivé uniquement par des considérations de fait.

Les délégués bulgares expriment l'espoir que la Bulgarie trouvera auprès des grandes puissances un appui propre à améliorer sa situation conformément aux sacrifices faits par elle et aux nécessités de son développement économique et national.

Les délégués des puissances alliées ripostèrent sur-le-

champ. Voici le texte de la déclaration de M. Politis, au nom de la délégation grecque :

A la suite de la déclaration faite par les délégués bulgares, la délégation hellénique croit devoir déclarer que pour arriver à la conclusion de l'accord territorial intervenu avec la Bulgarie, les Etats alliés, déférant aux vues des grandes puissances et du gouvernement roumain, lesquelles consistaient à arriver le plus promptement possible à la conclusion de la paix, ont fait preuve du plus large esprit de conciliation et se sont inspirés de la nécessité de fonder entre les Etats chrétiens de la péninsule balkanique un juste et durable équilibre. La délégation hellénique est profondément convaincue que l'accord heureusement établi ne répond pas seulement à la situation actuelle de fait, mais est aussi conforme aux intérêts des Etats intéressés et que les paroles qui viennent d'être prononcées ne sauraient infirmer en rien la force juridique du traité de paix.

Voici le texte de la déclaration faite par M. Spalaïkowitch, délégué serbe :

Les Etats représentés à cette conférence et qui sont les plus intéressés à établir une situation stable et une paix durable dans les Balkans, se sont constamment inspirés dans les travaux de cette conférence de ces idées. C'est pourquoi ils sont profondément convaincus que leurs décisions assureront pleinement le but poursuivi.

Le président, M. Maïoresco, crut être l'interprète de l'unanimité des membres de la conférence en constatant que les déclarations qui venaient d'être faites n'affaiblissent ni n'infirment la valeur du traité qui vient d'être conclu et qui a établi une paix définitive.

La réserve formulée par les deux Grandes Puissances émut naturellement la Grèce et la Serbie.

Le gouvernement hellénique adressa une note aux grandes puissances pour insister auprès d'elles de la façon la plus pressante afin qu'elles se prononcent contre toute revision. De son côté, M. Vesnitch, ministre de Serbie à Paris, a fait valoir en ces termes les trois sortes de raisons qui s'opposent,

selon lui, à tout changement pouvant être proposé à l'accord conclu à Bucarest :

Je ne crois aucunement à la possibilité d'une revision du traité, car d'abord on n'a jamais vu qu'une revision de ce genre s'est produite à l'occasion d'un traité signé entre Etats chrétiens. L'intervention des grandes puissances, leur droit d'examen et d'amendement se sont toujours exercés dans les traités conclus entre la Turquie, d'une part, les Etats chrétiens de l'autre. Au contraire, les accords conclus entre Etats chrétiens ont toujours échappé à cette procédure. Je vous en citerai deux exemples : l'un, le traité serbo-bulgare de 1885 qui n'a pas été soumis à la revision de l'Europe ; l'autre, le traité de Londres de cette année même qui a été soumis au contrôle des puissances pour autant qu'il mettait en cause les Turcs et les chrétiens, mais qui n'a pas été soumis à cette revision dès lors qu'il s'est agi d'arrangements à prendre entre nos alliés et nous. Pour le traité avec la Turquie, on nous l'a, si je puis dire, apporté tout fait, et on nous a dit : « Signez ou partez. » Mais pour le traité à conclure entre Etats chrétiens, on nous a dit avec une égale netteté : « Arrangez-vous entre vous. Cela ne nous regarde pas. »

La seconde raison qui motive mon opinion est d'ordre juridique. En 1878, le congrès de Berlin a revisé les accords auxquels les Etats balkaniques étaient parties. Pourquoi ? Parce que parmi ces Etats, les uns, au moment du congrès, n'avaient même pas une existence internationale, et les autres n'avaient qu'une existence internationale restreinte. Les uns jouissaient d'une demi-souveraineté, étaient des Etats vassaux et vassaux de la Turquie les autres étaient de simples provinces turques. Depuis lors, trente-cinq ans ont passé, les Etats balkaniques sont aujourd'hui, tous, sans exception, des royaumes indépendants dont la reconnaissance a été officiellement faite par l'Europe. Puisqu'on a reconnu notre majorité, il est juste qu'on reconnaisse aussi les droits qui s'y attachent. Nous sommes majeurs ; il n'y a plus lieu de nous traiter en mineurs.

D'un autre côté, la Bulgarie, en présence de son conflit avec la Turquie, concernant Andrinople, adressa aux puissances la note suivante :

Animé du désir de voir enfin la paix rétablie dans les Balkans, désir que les grandes puissances ont elles-mêmes exprimé à plu-

sieurs reprises, le gouvernement royal vient de donner à ses délégués les instructions nécessaires pour signer le traité de paix, si lourds que soient les sacrifices que ce traité lui impose.

En même temps, donnant une nouvelle preuve de son amour de la paix, le gouvernement royal a décidé de procéder, immédiatement après la signature du traité, à la démobilisation de son armée, malgré le danger, plus menaçant aujourd'hui que jamais d'une invasion turque dans la Bulgarie méridionale.

Cette décision du gouvernement royal est due à sa profonde conviction que les grandes puissances se sont employées en qualité de médiatrices en faveur de l'établissement de la ligne Enos-Midia.

Mais elles ne manqueront pas d'apprécier à leur juste valeur les sentiments pacifiques de la Bulgarie, sauront imposer à la Turquie le respect du traité de Londres signé sous leurs auspices et voudront bien recourir à tous les moyens en leur pouvoir pour prévenir une invasion turque dans la Bulgarie du sud, invasion qui entraînerait la terreur et la dévastation complète du pays.

La question des écoles et des églises, que les Grecs et les Bulgares ont réciproquement les uns chez les autres, donna encore lieu à des tiraillements ; on dut renoncer à la trancher par la voie du traité de paix et la réserver à des négociations de gouvernement à gouvernement.

Après dix jours de discussion serrée, l'accord s'établit entre les cinq puissances belligérantes. La joie fut bien vive, non seulement en Orient, mais dans tout l'Occident.

Le Roi Charles de Roumanie adressa, le 7 août, à l'Empereur d'Allemagne, le télégramme suivant :

Après avoir surmonté de grandes difficultés, la conclusion de la paix est assurée et, grâce à toi, elle sera définitive. En une heure aussi mémorable pour mon gouvernement, mes pensées vont vers toi et je te remercie de tout mon cœur de ta fidèle amitié et des chaudes sympathies que tu m'as fait parvenir en des temps aussi graves. (S.) Charles.

Voici la réponse de Guillaume II, datée du *Hohenzollern*, 8 août :

Ta dépêche qui m'est parvenue cette nuit, a été pour moi une vraie et grande joie. Je t'exprime mes plus sincères et plus cordiales félicitations pour l'heureux succès dont non seulement ton peuple, mais toutes les puissances qui ont fait la guerre et aussi toute l'Europe sont redevables à ta politique d'homme d'Etat avisé.

J'éprouve une grande satisfaction de ce que tu dises que j'ai pu contribuer aux résultats maintenant acquis.

Que le Dieu tout-puissant te garde en grâce pendant de longues années encore pour le bien de ton pays, dont je suis avec une cordiale sympathie et avec admiration le magnifique développement. Je me félicite de notre collaboration en faveur de la paix.

(S.) Guillaume.

Le roi Charles a remercié l'empereur Guillaume dans les termes suivants :

Bucarest. 9 août.

Les aimables termes de ton si chaleureux et cordial télégramme me remplissent de fierté et de franche reconnaissance. Je m'estime heureux d'avoir pu, par mon intervention, mettre fin à une longue et sanglante guerre et assurer la paix dans les Balkans. Puisse-t-il nous être donné d'envisager maintenant l'avenir avec sérénité et puissions-nous aller au-devant d'une longue période de quiétude afin que la confiance revienne dans tous les milieux de la vie publique.

Merci encore de l'intérêt que tu nous portes et de la part active que tu as prise aux événements si importants pour mon pays.

(S.) Charles.

Après la signature du traité de paix, un Te Deum fut chanté à la cathédrale de Bucarest, les cinq États co-contractants étant tous orthodoxes.

Un grand dîner de gala eut lieu le soir au Palais Royal. Le Roi Charles de Roumanie y leva le toast suivant :

C'est avec une vive joie que je vois réunis autour de moi messieurs les délégués des Etats balkaniques qui viennent de conclure et de signer la paix dans la capitale de la Roumanie. Cette paix, si ardemment désirée par le monde entier, a exigé d'une part un grand esprit de résignation et des sacrifices douloureux,

bien qu'inévitables pour faire cesser les luttes sanglantes qui n'ont que trop duré entre des peuples destinés à s'entendre. Ces sacrifices seront toutefois atténués par le soulagement qui sera apporté à tous ceux qui souffrent et par l'espoir de voir s'ouvrir une ère de confiance réciproque et de prospérité pour la péninsule balkanique.

Ce n'est pas seulement un souhait que j'exprime : c'est aussi ma conviction que si nos Etats peuvent travailler librement à leur organisation et à leur développement économique, ils ne manqueront pas, en peu d'années de recueillir les fruits de leurs efforts et de leur sagesse.

Cette ère nouvelle qu'il dépend de nous d'inaugurer, la Roumanie particulièrement la désire avec sincérité et elle contribuera de tout son cœur à en faciliter la réalisation.

Il est à souhaiter que nous nous unissions dans une action commune pour atteindre un but si noble et si désirable, qui fera oublier un triste passé et préparera les voies à un avenir heureux.

Nos peuples nous béniront et nous aurons bien mérité de l'humanité.

Je ne puis m'abstenir de témoigner ma vive admiration pour l'endurance, l'abnégation, la bravoure montrées par vos vaillantes armées dans une lutte de près d'un an qui doit assurer le libre développement de vos pays et établir entre tous un équilibre stable.

La mémoire de ceux qui ont payé de leur sang l'œuvre de délivrance entreprise en commun doit être honorée religieusement ; c'est là un pieux devoir de gratitude.

Je garde la ferme confiance que la paix conclue sera durable et qu'avec l'aide de Dieu elle pourra marquer le premier pas vers une entente féconde qui épargnera à vos peuples de nouvelles épreuves et les aidera à se relever de celles qu'ils viennent de traverser.

Mon vœu le plus cher est de voir s'établir et se maintenir entre la Roumanie et les royaumes de la péninsule balkanique les relations les plus amicales dans notre intérêt à tous.

Pénétré de ces sentiments, je bois à la santé de Leurs Majestés, vos augustes souverains, et je prie la Divine Providence d'étendre sa protection et ses bienfaits sur leurs royaumes.

A l'occasion de la signature du traité de Bucarest, l'empereur de Russie et le roi de Roumanie échangèrent les télégrammes suivants :

Péterhof.

Je prie Votre Majesté d'accepter mes sincères félicitations à l'occasion du rétablissement de la paix dans les Balkans. Ce résultat bienfaisant est en même temps un succès indubitable de la Roumanie.

Je forme les meilleurs vœux pour le bonheur et la prospérité de votre pays, guidé par la sagesse prévoyante de son souverain.

(S.) Nicolas.

Bucarest.

Profondément touché de l'intérêt sympathique et des félicitations affectueuses que Votre Majesté Impériale a bien voulu m'adresser à l'occasion de l'œuvre de paix qui vient d'être accomplie, je la remercie, du fond de mon cœur, pour ces nouveaux et infiniment précieux témoignages de son amitié.

Puisse cette paix être durable et ramener le calme et la prospérité dans la péninsule balkanique en rapprochant ces peuples qui ont tant d'intérêts communs. (S.) Charles.

De grandes manifestations de joie eurent lieu à Bucarest, à Athènes, à Belgrade et à Cettigné.

Le 9 août, le président du Conseil et M^me^ Maïoresco offrirent au ministère des Affaires étrangères un dîner de gala en l'honneur des délégués de la Conférence de la paix.

M. T. Maïoresco y porta le toast suivant :

La Conférence de la paix vient de remplir sa mission. Elle procédera demain à la signature du traité définitif. Je suis heureux d'exprimer, encore une fois, aux délégués des États balkaniques chrétiens, nos remerciements pour l'honneur qu'ils nous ont fait de venir à Bucarest et d'accomplir dans la capitale de la Roumanie l'œuvre de la paix si ardemment désirée et si pleine de promesses pour l'avenir de nos États.

L'accord qui a pu s'établir en si peu de temps et l'unité de vues que nous avons constatée à cette occasion signifient qu'une nouvelle grande force existe en Europe.

Ce résultat a été obtenu par le travail infatigable, par la haute conception, par le dévouement et par l'espoir de conciliation dont les membres de la Conférence ont fait preuve.

Levons nos verres à la santé de nos illustres collaborateurs à la grande œuvre de paix.

M. Pachitch, doyen des délégués balkaniques, a répondu en ces termes :

Les paroles prononcées par notre cher et estimé président, Son Excellence M. Maïoresco, montrent bien la haute importance de l'œuvre historique que vient d'accomplir la conférence de Bucarest.

Les délégations dont les pays ont eu l'honneur d'être conviés à cette conférence croient n'avoir pu rendre un meilleur hommage à la Roumanie et à son auguste souverain que celui d'assurer aux peuples balkaniques les bienfaits de la paix pour l'avenir.

Notre tâche est terminée et il est de notre devoir d'exprimer à cette occasion nos sentiments sincères de profonde gratitude pour l'accueil bienveillant et hospitalier que nous avons rencontré dans la capitale roumaine. Avant tout, nos sentiments se portent vers la personne vénérée de S. M. le roi Charles dont les hautes vertus, la sagesse et la droiture ont élevé la Roumanie à un degré de culture et de puissance qui en font le premier facteur politique du sud-est de l'Europe.

Pendant le glorieux règne de Sa Majesté, la Roumanie a acquis des titres irrévocables à la reconnaissance des peuples balkaniques, d'abord par sa généreuse participation à l'œuvre de leur émancipation, et ensuite par le rôle historique qu'elle vient de remplir d'une manière plus efficace encore en faveur de l'équilibre balkanique, et qui établira sur de nouvelles bases la prospérité future de cette partie de l'Europe.

Nous remercions aussi les éminents hommes d'État qui composent le gouvernement de Sa Majesté, et dont le vénérable président Maïoresco, par son grand talent, sa courtoisie et son expérience, a su, avec une sûreté et une rapidité dignes d'admiration, mener à bonne fin la tâche de cette conférence de la paix.

Je fais des vœux pour que la Roumanie reste toujours à la tête des nations que nous représentons, en leur montrant le chemin de l'ordre, de la paix et du progrès, et je lève mon verre à la santé et à la gloire de S. M. le roi, de son illustre maison et du gouvernement royal, ainsi qu'à la grandeur de ce beau pays roumain.

Enfin le dimanche 28 juillet (10 août) 1913 fut signé le traité de paix de Bucarest[1].

1. Voir le texte intégral de ce traité à l'Appendice.

Chargé par M. Poincaré, M. Blondel, ministre de France à Bucarest, fut reçu en audience spéciale et présenta au roi Charles les félicitations du Président de la République française. Le roi remercia télégraphiquement en ces termes :

J'ai reçu avec une vive joie les félicitations que M. Blondel m'a transmises de votre part à l'occasion de la conclusion de la paix. Je m'empresse de vous remercier cordialement de ce témoignage de sympathie.

Il m'a été particulièrement agréable de voir combien, en France, on apprécie nos efforts pour ramener le calme dans la péninsule dont la situation était l'objet de l'inquiétude de l'Europe.

(S.) Charles.

Immédiatement après la signature de la paix, le roi Charles de Roumanie a télégraphié aux quatre souverains balkaniques.

Voici le texte du télégramme adressé au roi des Bulgares :

La paix vient d'être signée ; avant tout, je tiens à reconnaître l'esprit de conciliation des délégués du gouvernement de Votre Majesté, qui a permis d'atteindre ce but désiré de tous.

Malgré les sacrifices que la Bulgarie dut s'imposer, son peuple, j'en suis certain, bénira Votre Majesté d'avoir pu mettre un terme à cette guerre sanglante.

Une ère nouvelle de recueillement va s'ouvrir, cicatrisant les plaies. Elle ne tardera pas à ramener la prospérité dans votre royaume.

Votre Majesté ne doutera pas combien j'ai à cœur de voir établir et consolider des relations d'amitié et de bon voisinage entre les deux pays, ainsi que de la sincérité de mes sentiments affectueux pour sa personne.

(S.) Charles.

Le roi Charles télégraphia aux rois de Grèce, de Serbie et du Monténégro :

Je me félicite que l'œuvre de paix si ardemment désirée, ait pu s'accomplir dans ma capitale où Votre Majesté s'est empressée d'envoyer des délégués.

Puisse cet acte important, qui a établi un ordre de choses nouveau dans la péninsule et a étendu les frontières du royaume de Votre Majesté, être le point de départ d'une époque de calme et de prospérité, permettant à votre peuple de recueillir les fruits de tant de sacrifices.

En félicitant de tout cœur Votre Majesté des grands succès qu'elle a obtenus, je lui renouvelle l'assurance de mes sentiments les plus affectueux, avec mon vif désir de voir se resserrer encore davantage les bons rapports existant heureusement entre nos deux pays.

(S.) Charles.

Le roi Ferdinand a répondu télégraphiquement au roi Charles :

Je tiens à remercier Votre Majesté en terminant cette période tragique de l'histoire de mon peuple pendant laquelle, après des victoires éclatantes, la Bulgarie connut les épreuves les plus cruelles et l'accumulation de tous les malheurs.

C'est désormais dans la paix reconstituante et dans un labeur acharné que nous chercherons l'oubli de nos maux et la préparation d'un meilleur avenir.

Je dois reconnaître que c'est aux incessants efforts de Votre Majesté et à la collaboration de son gouvernement que le monde doit la fin de cette guerre sanglante et dévastatrice et je lui exprime ma gratitude en mon nom et en celui de mon peuple.

Je me réjouis que cette œuvre sage et humanitaire constitue le point de départ du rétablissement des relations d'amitié et de bon voisinage entre nos deux pays, relations que moi et mon gouvernement désirons et que nous nous efforcerons de rendre plus intimes que par le passé.

J'espère que Votre Majesté, qui me donna des preuves de sa sympathie et de son affecteux intérêt dans l'adversité et qui est inspirée des mêmes sentiments que moi, m'aidera à effacer rapidement les traces douloureuses des événements les plus récents et à développer, sur la base de relations d'étroite amitié entre la Roumanie et la Bulgarie, la prospérité de nos peuples.

(S.) Ferdinand.

Le roi de Grèce a télégraphié au roi de Roumanie :

Je remercie de tout cœur Votre Majesté de son télégramme m'annonçant la signature de la paix. Je n'oublierai jamais la

manière dont Votre Majesté se comporta envers moi pendant cette période glorieuse et difficile, et je la remercie particulièrement de ses vœux pour le développement pacifique de mon pays.

Nos sacrifices furent énormes, mais la gloire et les résultats obtenus en sont dignes.

Je suis particulièrement sensible à l'expression des sentiments affectueux de Votre Majesté et je l'assure de mon plus vif et plus intense désir de voir se resserrer les rapports de nos pays, ce à quoi je travaillerai de toutes mes forces.

(S.) Constantin.

Le roi Pierre de Serbie a télégraphié au roi Charles :

En apprenant par mon président du conseil la signature du traité de paix dans votre capitale, je crois de mon devoir d'exprimer à Votre Majesté toute ma gratitude pour l'accueil si gracieux qu'elle a bien voulu faire à mes plénipotentiaires et pour le concours éclairé de Votre Majesté et de son gouvernement en vue du prompt rétablissement de la paix et de l'équilibre balkanique.

Le traité de Bucarest, il y a cent ans, donna des garanties d'existence internationale à la Serbie, affranchie du joug ottoman, par mon grand-père. Le présent traité inaugurera, je l'espère, une période de travail, et en conséquence, assurera la prospérité de nos peuples.

En ce moment, je me plais à rappeler que les rapports entre la Roumanie et la Serbie furent, dans le passé, toujours empreints du sentiment du voisinage le plus cordial. La solidarité de nos intérêts communs nous fait espérer que dans l'avenir ces relations seront encore plus intimes.

(S.) Pierre.

Le roi du Monténégro a télégraphié au roi de Roumanie :

Mon président du conseil, délégué à la conférence de Bucarest, m'informe que la paix entre les États balkaniques vient d'être signée dans la belle capitale de la Roumanie sous les bienveillants auspices de Votre Majesté.

Cette paix est un événement considérable dans la vie des États balkaniques, auquel le nom de Votre Majesté restera attaché pour toujours. Elle marquera l'ouverture d'une ère nouvelle pour le bonheur ultérieur et le développement intellectuel et économique des peuples des Balkans, qui doivent à jamais se trouver unis.

Je félicite de tout mon cœur Votre Majesté de ce succès pour lequel je lui exprime ma reconnaissance. (S.) Nicolas.

Le 13 août, l'empereur-roi d'Autriche-Hongrie félicita également le roi de Roumanie par ce télégramme :

Je te prie d'agréer mes plus cordiales félicitations à l'occasion de l'œuvre de pacification accomplie sous ta conduite, qui a mis un terme à l'effusion du sang dans les Balkans et a assuré la paix à ton pays. Comme par le passé, je continuerai à prendre le plus vif intérêt à tout ce qui contribuera au bien de ton pays et au tien propre. (S.) François-Joseph.

Le roi Charles a répondu à l'empereur François-Joseph par le télégramme suivant :

Tes félicitations si cordiales m'ont beaucoup réjoui, et c'est de tout cœur que je te remercie pour cette nouvelle preuve de la fidèle amitié que tu m'as toujours témoignée, spécialement dans les moments difficiles. Puisse la paix obtenue être durable et ramener enfin, pour le bonheur de nos États, la tranquillité dans cette péninsule, si durement éprouvée durant ces dernières années. (S.) Charles.

Au milieu de ces réjouissances et de ces congratulations, résonna comme un clairon guerrier l'ordre du jour que le roi Ferdinand adressa à l'armée bulgare :

Soldats, au moment où vous deviez retourner dans vos foyers, un nouveau fléau s'abattit sur nous. Nos alliés, avec qui nous avions des traités déterminés, nous trahirent et voulurent nous ravir ce qui avait été acheté par le sang de dizaines de milliers de héros.

Indignée de cette félonie, la nation bulgare entière, du chef de l'État au dernier paysan et ouvrier, ne pouvait se décider à cette spoliation. Aucun patriote bulgare ne pouvait renoncer de bon gré et sans lutte à Monastir, Ochrida, Bibra, Perlepe, Salonique, Sérès et autres terres bulgares où vivent nos frères de race. Provoqués par nos anciens alliés, nous devions malgré nous reprendre à nouveau une lutte difficile. Elle aurait été couronnée de succès si une série de circonstances politiques imprévues n'avaient paralysé nos forces. Pressés de toutes parts, nous fûmes obligés de signer la paix à Bucarest. Notre patrie n'était

pas en état de lutter avec ses cinq voisins sans risquer de tout perdre. Épuisés et fatigués, mais non vaincus, nous devons replier nos glorieux étendards pour de meilleurs jours.

Glorieux soldats, maintenant que je quitte les rangs de vos héroïques régiments, je considère comme un devoir sacré de vous exprimer, au nom de la Bulgarie, ma gratitude cordiale et profonde pour tous les sacrifices, toutes les peines, toutes les souffrances que vous avez supportés durant cette lutte gigantesque. Que Dieu vous récompense pour tout ce que vous avez fait. L'Histoire et la postérité jugeront, apprécieront et inscriront en lettres d'or, combien vous avez mérité de la patrie. Je souhaite que vous retourniez sains et saufs dans vos foyers et que vous vous adonniez avec une force et une énergie nouvelles à vos occupations paisibles, que la liberté et le bien-être national fleurissent autour de vous. Contez à vos enfants et à vos petits-enfants la vaillance des soldats bulgares et préparez-les à parachever un jour l'œuvre glorieuse que vous avez commencée.

On a vingt-quatre heures pour maudire ses juges.

Plus calme et plus rassurant pour l'avenir a été l'ordre du jour promulgué par le Prince Ferdinand, généralissime de l'armée roumaine, en quittant les troupes. Le voici :

Soldats, au moment de quitter le commandement en chef de l'armée d'opérations, c'est pour Moi un devoir de conscience que d'exprimer aux officiers, aux sous-officiers, aux troupes, Ma vive et profonde gratitude.

Vous vous en retournez chez vous, les uns dans leurs garnisons, les autres à leurs travaux paisibles, mais tous avec le sentiment d'avoir religieusement accompli votre devoir et d'avoir contribué à ce que votre pays sorte grandi aux yeux du monde entier.

Par votre vaillant élan à la mobilisation, par votre force de résistance et d'abnégation au cours des marches difficiles et longues, par l'esprit de discipline dont vous avez témoigné pendant toute la campagne, vous vous êtes montrés dignes de la confiance que votre grand Capitaine et Roi avait mise en vous.

Votre conduite, toute de camaraderie et de sacrifice en face de la grave et cruelle maladie qui s'est abattue sur beaucoup d'entre vous et a fauché tant de vies pleines d'espérances, vous donne un droit nouveau à l'affection et au respect de vos supérieurs.

La mémoire de ces victimes restera indélébile dans nos cœurs.

Soldats, je Me sépare de vous aujourd'hui et, ce faisant, J'em-

porte avec Moi une profonde satisfaction du temps que J'ai passé parmi vous, satisfaction fondée sur les liens étroits d'affection et de confiance qui nous unissent tous dans notre belle armée.

Le commandant en chef de l'armée,
FERDINAND,
Prince de Roumanie.

Donné à Zimnicea le 22 août 1913.

On aime également s'arrêter sur les paroles prononcées, le 12 août 1913, au banquet offert par la municipalité de Bucarest. M. Venizelos, au nom des alliés, s'exprima ainsi :

Grâce à la Roumanie, nous sommes arrivés à une paix qui, parce qu'elle ne consacre ni excès, ni injustices, doit être tenue pour une paix durable. La grande loi des peuples qui veulent vivre libres et prospères, la loi d'équilibre a trouvé ici, pour l'Orient et pour l'Europe, sa formule et son application.

Mais la grande œuvre accomplie sous les auspices de la Roumanie a produit un autre effet, d'une importance plus large, peut-être, pour l'avenir de nos peuples. Les États en bas âge ont grandi, ils ont profité des conseils reçus de leurs protecteurs et sont arrivés, non à un accident de jeunesse ou à une crise de croissance, mais à leur majorité.

Ils se sentent désormais capables de se conduire seuls dans la vie des nations.

Il apparaît clairement que notre premier devoir est de réaliser d'une manière pratique l'amitié dont nous venons de proclamer solennellement le principe.

Nous avons aperçu des intérêts qui nous sont communs ; la meilleure manière de les satisfaire, c'est de nous entendre à leur sujet dans un esprit de conciliation et d'impartialité et de multiplier entre nous les liens d'union et de solidarité.

Des efforts sincères et une bonne volonté mutuelle nous mettront à même de profiter de l'ère nouvelle de progrès, d'expansion économique et de confraternité.

Puisse la ville de Bucarest être le berceau d'une union de plus en plus intime entre nos Etats et nos peuples.

M. Tontcheff, au nom de la délégation bulgare, a déclaré à son tour :

Cet avenir, je le vois fait de rapprochement entre nos deux peuples, de collaboration dans les conquêtes pacifiques de la civi-

lisation et dans une affinité d'esprit toujours de plus en plus grande et étroite.

Les délégués bulgares se plaisent à croire que la gracieuse pensée qui nous a fait réunir ce soir est de bon augure pour cet avenir par nous si désiré.

La Roumanie, sous la sage conduite de son illustre Roi, qui a le plus contribué à la conclusion de la paix de Bucarest, ne faillira certainement pas à son devoir de maintenir à l'avenir la concorde parmi ses voisins balkaniques : son passé de labeur et de modération garantit de son attitude future.

Et l'on ne saurait mieux clore les fastes de cette période bouleversée de l'Orient européen, qu'en reproduisant l'ordre du jour que le roi Carol adressa, le 14 août, à l'armée roumaine :

L'élan enthousiaste avec lequel vous avez répondu à mon appel à une heure difficile, m'a prouvé de nouveau que vous êtes prêts à toute heure à sacrifier votre vie pour la patrie.

Vous êtes partis gais et avec confiance sur le champ d'honneur, abandonnant vos semailles et décidés à braver avec vigueur tous les dangers de la guerre.

Beaucoup parmi vos camarades sont tombés victimes de maladies impitoyables au delà du Danube. Leur perte douloureuse a ensanglanté mon cœur.

Je n'oublierai jamais les témoignages d'affection dont vous m'avez entouré sur les deux rives du Danube, le jour où l'armée, sous mes yeux, a passé pour la seconde fois ce fleuve grandiose. Vos cris enflammés ont trouvé un écho puissant des Carpathes aux Balkans, et ont rempli mon cœur d'une joie profonde. Vous êtes arrivés, contrairement à toute attente, jusqu'à la crête des montagnes de Bulgarie. Votre présence y a imposé la paix, sans effusion de sang, et a agrandi notre pays d'une importante contrée pour renforcer notre frontière, et elle a élevé le prestige de la Roumanie aux yeux de tous.

En mémoire de ces faits, vous pourrez porter avec honneur sur votre poitrine le signe témoignant de votre bravoure. Prochainement, vous pourrez regagner vos foyers avec la haute satisfaction d'avoir rempli votre devoir et d'avoir écrit une des plus fières pages de l'histoire de la patrie.

Inclinons-nous respectueusement et adressons des prières chaleureuses au Tout-Puissant, qui nous a permis de vivre d'aussi

beaux jours, et laissons à nos successeurs une Roumanie plus forte et plus confiante en la bravoure de ses fils.

Je remercie de tout mon cœur ma chère armée, que j'entourerai éternellement de mon affection paternelle.

*
* *

Le 29 septembre 1913 fut signé à Constantinople le Traité de paix entre la Turquie et la Bulgarie ; on en trouvera le texte intégral à l'*Appendice* (N° VI.)

A l'occasion de la ratification de ce Traité, le Roi de Bulgarie adressa au Sultan le télégramme suivant :

Je m'empresse d'informer Votre Majesté que je viens de ratifier le traité de Constantinople signé le 29 septembre entre la Turquie et la Bulgarie. Cet acte mettra un terme à tous les différends anciens et récents et ouvre pour les deux pays une nouvelle ère de paix féconde, de confiance et d'amitié. Je suis, ainsi que mon gouvernement, animé du plus vif désir de faire tout ce qui dépendra de nous afin d'établir à l'avenir entre nos pays des relations de bon voisinage ainsi que de sincère et durable courtoisie. Je ne doute pas que, partageant mon désir, Votre Majesté et la Sublime Porte ne secondent cette réalisation, laquelle, après l'oubli des maux de nos peuples, sera une base de prospérité et de progrès futurs. (S.) Ferdinand.

Le Sultan a répondu :

J'ai reçu avec un vif plaisir le télégramme que Votre Majesté m'a adressé pour m'informer qu'elle a ratifié le traité de Constantinople. Ayant de mon côté ratifié le traité, je ne doute pas qu'il sera pour les deux pays le prélude d'un avenir de bonheur et de prospérité et qu'il servira de base à l'établissement de relations cordiales et d'amitié entre les deux nations. Votre Majesté peut être persuadée que moi et mon gouvernement nous travaillerons à la réalisation de ce but. (S.) Mehmed.

Souhaitons que le Roi Ferdinand puisse bientôt échanger de pareils télégrammes avec tous les autres Souverains, ses voisins.

On trouvera également à l'*Appendice* les traités entre la Turquie et la Grèce, entre la Turquie et la Serbie et entre la Serbie et le Monténégro.

Imp. Ch. Delagrave - Paris

CONCLUSION

Pendant six siècles, les peuples chrétiens donnèrent l'assaut à la Puissance ottomane ; simultanément dans le silence des cabinets, les diplomates et les publicistes préparaient des projets de partage de la Turquie, dont nous avons passé une centaine en revue[1]. Mais la foi religieuse s'était ralentie ; les États chrétiens ne se sentaient plus unis dans un élan commun contre les infidèles : les intérêts économiques qui divisaient les États chrétiens, l'esprit de domination qui poussait les Rois et les Princes les uns contre les autres, jetèrent le désarroi dans le camp des anciens croisés. Plus tard, lorsqu'on déclara que la situation de *l'Homme malade* nécessitait des soins urgents des grandes Puissances, il devint évident que la rivalité entre les compétiteurs ajournerait longtemps encore le règlement de la succession. « Les cabinets chercheraient vainement à se mettre d'accord sur un pareil sujet ; il est au contraire permis de présumer que l'occupation militaire de la Turquie serait le prélude d'une guerre générale[2]. »

Cependant les gouvernements européens recommençaient ce travail de Sisyphe et les publicistes, leurs porte-paroles, s'ingéniaient à trouver des combinaisons, permettant aux grandes Puissances de tomber d'accord sur la répartition des dépouilles ottomanes. Comme nous l'avons vu, aussitôt après la conquête de Constantinople, on annonçait périodiquement la

1. J'ai élaboré des cartes pour une quinzaine de ces projets, les plus typiques ; les autres ne sont que des variantes de ceux-ci.

2. Comte Benedetti. *La question d'Orient* (*La Revue des Deux Mondes*. 1er janvier 1897).

chute imminente de l'Empire Ottoman ; le grand Napoléon lui-même se trompa dans sa prophétie et, en 1784, l'envoyé prussien Diez écrivait de Constantinople que la Turquie sera la proie de la Russie dans dix ans[1].

Les puissants du jour se refusaient à l'idée que les peuples d'Orient pourraient bien s'administrer eux-mêmes, sans voir leurs pays annexés à tel ou tel Empire, ce qui les aurait simplement fait changer de maître. De temps à autre, quelques écrivains osaient émettre cette opinion subversive. Tel Edm. About : « Le temps n'est plus où les nations devaient appartenir à quelqu'un sous peine d'être arrêtées pour délit de vagabondage. Ce n'est plus pêcher contre le droit des gens que de s'appartenir à soi-même. Ainsi raisonnent le peuple français et la nation anglaise et la plus noble moitié de l'Italie et le joli petit peuple moldo-valaque[2]. » Tel encore Saint-Marc Girardin, qui écrivait, quatre ans plus tard : « De nos jours encore, que de fois ai-je entendu chercher à qui appartiendraient les populations chrétiennes de la Turquie. Serait-ce à la Russie, à l'Autriche, à la France ? Et quand quelques rêveurs répondaient : « Ces populations s'appartiendront à elles-« mêmes » quelle risée ! quelle pitié d'une pareille utopie[3] ! » Mais ce n'étaient là que boutades d'hommes d'esprit. Les hommes politiques continuaient à chercher cette nouvelle quadrature du cercle : le partage de la Turquie au profit et au contentement de toutes les grandes Puissances.

Il y a pourtant un homme politique, feu M. Constans, ancien

1. C. von Sax, *Geschichte des Machtverfalles der Turkei*, Wien, 1908, p. 118. Dans sa proclamation du 23 mars 1711, Pierre le Grand disait aux chrétiens d'Orient : « Je vous appelle dans mon armée... Venez et, avec l'aide puissante de mon épée, vous trouverez la paix et vous serez délivrés des Turcs ». Le chevalier de Gentz, en 1807, trouvait l'avenir « plus sombre qu'un tombeau »; avec une perte de 200.000 hommes, la Russie devait s'installer à Constantinople.

2. *La nouvelle carte d'Europe*, Paris, 1860, p. 14.

3. *Revue des Deux Mondes*, 10 oct. 1864, p. 739.

Ministre et ancien Ambassadeur de France à Constantinople, qui m'a dit, il y a quatorze ans déjà : « Croyez-moi, en Orient, l'avenir est aux petits peuples. » Pensée profonde, diamétralement opposée à la croyance générale, de l'absorption complète des petits États de l'Orient européen par les grandes Puissances [1]. A cette heure, la prophétie de M. Constans semble s'acheminer vers sa réalisation ; il dépend de ces petites puissances qu'elles restent définitivement indépendantes.

Mais si le colosse ottoman ne s'est pas effondré d'un seul coup, il tomba néanmoins en ruines morceau par morceau, lentement, pendant plusieurs siècles de désagrégation. Quelles furent les causes déterminantes de cette ruine ? D'abord celles qui présidèrent à la débâcle de tous les grands empires du monde : la trop grande étendue des possessions, la diversité des peuples soumis, l'impossibilité de les fondre en un tout et de leur inculquer une conscience nationale, enfin le relâchement de la discipline et de l'autorité qui suit fatalement l'amoncellement de forces militaires sans base sociale solide.

A ces causes générales s'ajoute pour la Turquie une autre cause grave : la religion, ce puissant levier des masses populaires. L'antagonisme entre l'islamisme et le christianisme fut d'autant plus vif que la religion musulmane prétend non seulement gouverner et consoler les âmes, mais aussi distribuer la justice et se mêler de l'organisation de l'Etat [2].

L'empire ottoman fut un empire purement militaire, coloré de théocratie. Le Coran ne s'oppose pourtant pas aux progrès des sciences, des lettres et des arts ; autrement la brillante civilisation arabe serait inexplicable.

1. Mommsen soutint la thèse que tous les petits Etats d'Europe sont destinés à disparaître dans un avenir prochain.

2. « Le musulman croit à la perfection de l'ordre des choses qu'il institue, et par conséquent ne veut pas de changement ; la base même de l'islam c'est son immuabilité. » (Max Choublier, *La question d'Orient depuis le traité de Berlin*, Paris, 1897.)

La vie en commun des musulmans et des chrétiens aurait été impossible si les Turcs avec leur grande tolérance religieuse [1] n'avaient pas laissé aux différents peuples subjugués la liberté religieuse et aussi une autonomie scolaire. Il en résulta, il faut le reconnaître, une certitude pour les nationalités chrétiennes soumises à la Porte de se développer normalement et de s'acheminer sûrement vers l'indépendance absolue. La foi chrétienne était un lien indissoluble entre les différents peuples balkaniques. Les mécontentements s'organisaient systématiquement. Ce que l'on excusait parfois dans certains états chrétiens composés de nationalités différentes, comme l'Autriche-Hongrie et la Suisse, devenait inexcusable dans un état administré par des infidèles. Toutefois les cas sont nombreux où les chrétiens se conduisirent envers les chrétiens plus durement que les Turcs ; ainsi : « En 1687, Athènes changea de maîtres, sans changer de fortune ; mais Venise la dépouilla de ce que Stamboul lui avait laissé ; le lion Vénitien lui fut plus funeste que le croissant de Mahomet ; les bombes de Morosini firent sauter le Parthénon, abandonné par les Turcs aux seuls ravages du temps [2]. » Cela était vrai ; mais de même que dans les familles les injures sont vite oubliées, de même dans les familles des états chrétiens les brouilles passagères fondaient comme la cire aux rayons ardents du soleil d'Orient ; par contre, l'animosité contre les musulmans, alimentée par l'atavisme, s'aggravait d'année en année ; sans se l'avouer, inconsciemment, ou par entente

1. « Mahomed, le conquérant de Constantinople, était étranger, comme la plupart des souverains turcs ou mongols, à toute idée de persécution religieuse... Le gouvernement turc n'était pas en matière religieuse persécuteur. Les Turcs avaient respecté la hiérarchie et les privilèges de l'église orthodoxe. » (Lavisse et Rambaud, III, p. 856 ; IV, p. 772). *Coran*, ch. II, 186 : « Combattez dans la voie de Dieu contre ceux qui vous font la guerre. Mais ne commettez pas d'injustice en les attaquant les premiers, car Dieu n'aime pas les injustices » ; 257 : « Point de violence en matière de religion. La vérité se distingue assez de l'erreur ».

2. J. de Chambrier, *Un peu partout*, du Bosphore aux Alpes. Paris, 1874, p. 93.

tacite, les grands torts des frères chrétiens étaient vite oubliés, tandis que les moindres contrariétés des Turcs étaient sincèrement exagérées ; elles criaient vengeance.

Une autre cause de désaccord permanent entre les Turcs et les principales populations orientales c'est la différence de race, grave dissentiment qui pèsera éternellement sur les relations entre les peuples comme entre les individus : comme les Bulgares, les Turcs sont des Touraniens, alors que les Roumains, les Grecs et les Serbes, avec lesquels ils luttèrent pendant des siècles, sont des Aryens.

Enfin il y eut encore une raison de mésintelligence, raison d'ordre sentimental, philosophique, sinon religieux.

Le Turc est un être contemplatif, peu préparé aux luttes intensives de la vie moderne. La tradition, autant que le Coran, réprouve le prêt à intérêt [1]. Le Turc, dès lors, ne pouvait résister dans une société organisée justement sur la spéculation et la fructification du capital.

Si l'état lui-même comme l'individu s'est inspiré de ces principes, regrettables peut-être, pour les Turcs eux-mêmes, mais en somme très respectables, il n'est pas étonnant que son capital toujours entamé, ait été vite épuisé. Mais il est impossible de ne pas admirer ces sentiments d'un altruisme vraiment rare.

D'un autre côté, le respect chez les Turcs de la parole donnée se traduisit dans l'histoire ottomane par une remarquable fidélité aux traités conclus. Voilà des qualités qui assurent aux Turcs de nombreuses et sincères sympathies surtout chez ceux qui ont longtemps séjourné en Turquie [2].

1. *Coran*, ch. II, 277 : « Dieu exterminera l'usure et fera germer l'aumône » ; 280 : « Si votre débiteur éprouve de la gêne, attendez qu'il soit plus aisé ». Ch. IV, 41 : « Dieu n'aime pas les avares ». Aussi : « Le Turc est prodigue... On le voit rarement thésauriser ». (Halil Ganem, *Les Sultans ottomans*, Paris, 1901, I, p. 4.)

2. « Puisse Allah et le Khalife protéger et isoler longtemps le peuple turc religieux et songeur, loyal et bon, l'un des plus nobles de ce monde. » Pierre Loti (*Les désenchantées.*)

S'il est aujourd'hui vaincu, le peuple turc a en tout cas sauvé l'honneur. Le fait saillant de la dernière guerre de la Porte, c'est qu'elle fut vaincue par ses anciens vassaux, sans l'intervention d'aucune grande puissance.

L'anxiété fut immense dans toute l'Europe lorsque la guerre éclata entre la Turquie et la quadruple alliance Balkanique, car comme on l'a spirituellement dit « la question d'Orient est une question d'Occident [1] ». M. Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères de France a excellemment caractérisé cette situation internationale troublante, dans son discours de Lons-le-Saulnier du 24 août 1913 : « On aurait même pu se demander si, comme on nous l'enseignait à l'école et comme se le demandaient d'ailleurs tous les historiens et les diplomates, la question d'Orient serait susceptible de se poser sans que les grandes puissances, dont les intérêts contradictoires se trouvent forcément aux prises, fussent entraînées dans le conflit armé dont elle serait la cause inévitable. Eh bien, l'expérience a été faite. La question d'Orient s'est posée sans qu'il en résulte un conflit entre les grandes puissances. » Et en effet, les Grandes Puissances avaient été légèrement désappointées par la levée de boucliers imprévue des petites puissances balkaniques ; on se faisait encore l'illusion de remédier au mal par les procédés empiriques séculaires appelés : les réformes de Macédoine. Cependant j'ai retenu que mon ancien et sympathique collègue M. de Burian, parlant en décembre 1906 aux Délégations Hongroises en qualité de ministre commun des Finances, remplaçant M. d'Aerenthal, ministre des Affaires Étrangères d'Autriche-Hongrie, déclarait que l'intention de tous était de maintenir autant que possible l'intégrité territoriale de la Turquie, mais ajoutait que : « si toutefois le *statu quo* ne pouvait être maintenu, le

1. G. Charmes, *L'avenir de la Turquie, le Panslavisme*, Paris, 1882.

règlement ne pourrait être établi que dans le sens de l'autonomie ». Sept ans plus tard, cette perspective se réalisa au delà de toute prévision, par l'autonomie de l'Albanie, et par l'annexion du reste de la Turquie d'Europe aux puissances chrétiennes, ses voisines. L'Europe dut renoncer ainsi au *statu quo* qui lui tenait tant à cœur. Cette victoire complète des chrétiens fut obtenue grâce à l'entente établie entre la Bulgarie, la Grèce, le Monténégro et la Serbie.

L'idée de la Confédération balkanique, comme nous l'avons dit, fut agitée pendant longtemps par des personnes illustres comme Michelet, Louis Blanc, Edgar Quinet, Lamartine, Gambetta. Mazzini la formulait déjà dans cette phrase mémorable : « Stringetevi in una Confederatione e sia Constantinopoli la vostra citta anfizionica, la citta dei vostri poteri centrali, aperta a tutti, serva a nessuno [1]. » Cette idée fut reprise par Crispi : « Le parti national italien voudrait voir s'établir une confédération Balkanique avec Constantinople pour capitale... Les musulmans y pourraient trouver place s'ils veulent vivre en frères, non en maîtres. Mais le Czar doit rester dans ses possessions d'aujourd'hui, et le Sultan doit passer en Asie [2]. » La Ligue internationale de la Paix se prononça à plusieurs reprises dans ce sens aux congrès de Lausanne (1869) et de Genève (1876, 1877, 1886); à ce dernier congrès on vota le

1. Ch. Loiseau, *Le Balkan slave*, Paris, 1878, p. 272. Andres Bossego, dans *La Guerra de Oriente* (Madrid, 1855), demandait que le système de l'autonomie fût appliqué, non seulement à la Moldavie et à la Valachie, mais encore à toutes les autres provinces chrétiennes de l'Empire ottoman : « No resulta de los mejores datos y del testimonio de los viajeros, que la Moldavia y la Valaquia, libres de la pression moscovita, pueden gobernarse y prosperar á la sombra de sus leyes y costumbres, sin dejar de componer parte integrante del Imperio Turco ? Y qué dificultad insoluble podria oponerse á que el mismo método se estendiese á las demas provincias, cuya poblacion es cristiana en su mayoria? » (p. 280). Il propose une *gran Confederacion danubiana :* « une organizacion federal en cuanto á su gobierno interior, unitaria y fuerte en cuanto á la representacion de los intereses generales y al mantenimiento de la independencia territorial » (p. 287).

2. Ch. Loiseau, p. 273.

12 septembre 1886 la résolution suivante : « Le moyen le plus efficace et le plus sûr de se soustraire aux convoitises malsaines, serait celui d'une organisation fédérative sanctionnée par une neutralisation garantie par l'Europe ». Vers 1875, il se forma à Paris une *Ligue pour la Confédération Balkanique ;* les peuples qui devaient se fédérer étaient : 1° la Grèce avec la Crète ; 2° la Serbie avec la Bosnie-Herzégovine ; 3° la Bulgarie ; 4° la Roumanie ; 5° le Monténégro ; 6° La Macédoine avec l'Albanie ; 7° la Thrace avec Constantinople ville libre et siège des délégués confédérés ; 8° l'Arménie avec l'Asie Mineure et les Iles du littoral [1]. Ce projet avec de nombreuses variantes a été développé dans plusieurs publications que nous avons étudiées. Du temps même de la révolution grecque, Rigas Feraios, le Tyrtée moderne de la Grèce, propageait l'idée d'une fédération de tous les peuples chrétiens de l'Orient. Le général Türr écrivait dès 1877 [2] : « Il faut laisser les Slaves de la Turquie se constituer en fédération indépendante. »

Mais ces Slaves n'étaient pas d'accord entre eux et il fallait encore compter avec les Albanais. Pendant que les Serbes convoitaient Monastir et Uskub, les Macédoniens bulgares se réunirent, en 1899, en une assemblée à Sofia, demandant la constitution d'une province autonome de la Macédoine avec 54.000 kilomètres carrés de territoire et Salonique pour capitale, siège d'un gouverneur général, d'une Assemblée provinciale, etc. Pour faire pièce à cette proposition, un Congrès albanais, réuni à Bucarest, vote, le 27 septembre 1899, une

1. Argyriades et Lagarde, *Solution de la question d'Oriént, une confédération balkanique*, Paris, 1896. Le 22 novembre de cette année, une résolution fut votée au Grand-Orient de France, pour recommander une confédération balkanique.

2. *Revue des Deux Mondes*. Le général Türr avait soutenu la même idée dans un article publié dans le *Journal des Débats* du 9 février 1867. En 1877 parut à Neusatz une brochure : *Die Orientfrage*, où un Serbe, Svetozar Miletitsch, soutenait que les Serbes, les Bulgares, les Grecs et les Roumains étaient les héritiers naturels de la Turquie et qu'ils devaient constituer une Confédération, avec Constantinople comme capitale et ville libre.

résolution, communiquée à la conférence de la paix de La Haye, et demandant : 1° Que les vilayets de Skutari, de Kossovo, de Monastir et de Janina forment une province autonome, avec un gouverneur général résidant à Monastir ; 2° Que la langue albanaise soit obligatoire dans les églises et les écoles de cette province ; 3° Que les Albanais ne soient pas désarmés ; 4° Que cette province paie simplement un tribut au Sultan.

Vers la même époque, en 1897, un publiciste français, M. Ch. Sancerme[1], proposait également une confédération balkanique, comme solution de la question d'Orient, mais avec les modalités suivantes : La Roumanie, la Bulgarie, la Serbie et le Monténégro conserveraient leurs limites de l'époque ; la Bosnie et l'Herzégovine formeraient une Principauté autonome, ainsi que la Macédoine, avec Monastir pour capitale ; l'Albanie et la Thrace constitueraient un Etat, ayant pour capitale Constantinople, qui serait, en même temps, capitale de la fédération balkanique ; la Palestine serait déclarée autonome et l'Egypte neutralisée.

En 1907, les groupes arméniens, macédoniens, bulgares, serbes, grecs, bosniaques et herzégoviniens se réunirent de nouveau à Genève et exprimèrent le vœu de voir proclamée l'autonomie de la Macédoine, de l'Arménie, de l'Albanie, de la Bosnie et de l'Herzégovine, formant ensemble une Confédération balkanique avec une constitution unique pour tous, y compris les Turcs[2]. Ces idées flottaient dans l'air, elles échauffaient l'âme de tous les chrétiens d'Orient.

Enfin, je citerai un spécimen des nombreuses résolutions acclamées dans les réunions publiques : « Les citoyens, réunis

1. *La question d'Orient populaire*, Paris, 1897, in-8.

2. *Le Journal de Genève* du 15 février 1907. Vers la même époque, à la fin de l'année 1905, le Prince Sabaheddine adressa aux Chancelleries un Mémoire qui finissait par ce cri patriotique : « L'Empire ottoman aux Ottomans. » C'était la devise de la *Turquie libérale*, qui devait assurer « la paix universelle ». C'était vraiment trop beau ; six ans après, nous eûmes la mêlée balkanique.

au Grand-Orient de France, dans la conférence internationale du 22 novembre 1894, font appel à la presse des pays balkaniques et à celle de tous les pays pour répandre l'idée d'une confédération et mener une campagne en faveur de l'affranchissement des peuples qui subissent encore le joug des Sultans. »

Maintenant ce joug n'existe plus ; tous ces peuples sont libres de se confédérer :

Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout le mal,

n'est plus là, pour les en empêcher. Le feront-ils [1] ?

Voilà le problème redoutable de l'avenir. Après ce qui vient de se passer entre les anciens alliés balkaniques, on ne saurait se faire de grandes illusions à ce sujet ; en tout cas, il faudra beaucoup de temps pour émousser les haines avivées par la guerre que la Roumanie, la Grèce, la Serbie et le Monténégro durent faire à la Bulgarie provocatrice ; peut-être aussi la crainte, pour tout le monde, de voir les mêmes remèdes appliqués aux mêmes maux, empêchera-t-elle de nouvelles aventures.

En ce qui concerne la Roumanie, le souci même de son existence lui imposait le devoir de s'assurer la possession de la Dobroudja, que les Bulgares convoitaient ouvertement. De cette province dépend l'avenir économique du Royaume roumain [2]. L'importance des bouches du Danube est recon-

1. Cette idée généreuse fut renouvelée, immédiatement après la signature du Traité de paix de Bucarest, par M. Jean Pélissier, qui obtint l'adhésion des journaux roumains : *Adeverul*, *Epoca*, *Minerva*, *Universul*, *Viitorul*, *Cuvéntul*, etc. (*L'Indépendance Belge* du 30 août 1913).

2. Stamboulof me disait : « Si la Dobroudja n'existait pas, il faudrait l'inventer ! » Ses sentiments philo-roumains étaient partagés par la majorité des classes dirigeantes bulgares. A l'époque troublée où j'ai représenté mon pays à Sofia (1888-1891), j'ai toujours négocié en langue roumaine avec les deux Ministres des Affaires Etrangères, Stranski et Grécof. S'il est vrai que cette atmosphère, sympathique à mon pays, a été obscurcie, on doit le regretter profondément. Les Bulgares ne devraient jamais oublier le sang versé par les Roumains pour leur indépendance, ni l'asile qu'ils ont trouvé en Roumanie, où ils préparèrent leur régénération.

nue par tous ceux qui ont étudié de près les combats séculaires auxquels ces territoires ont donné lieu : « Le centre de gravité du monde, disait Talleyrand, n'est ni sur l'Elbe, ni sur l'Adige, il est là-bas aux frontières de l'Europe, sur le Danube.[1] » La Dobroudja, si chèrement payée par la perte de la Bessarabie, ouvrait, à la Roumanie, sur la mer Noire, cette fenêtre que la Serbie réclamait avec tant d'insistance ; et l'on aurait permis de boucher cette fenêtre !

La Roumanie est intervenue, avec autorité et modération. Pour ne pas encourir le reproche de partialité, je laisse la parole à M. Gabriel Hanotaux, qui a jugé ainsi son action : « C'est vraiment une chance qu'une puissance secondaire se soit trouvée là pour arrêter les événements et ait pris le parti de se jeter dans la mêlée. La Roumanie est un Etat balkanique ; son action devait être efficace puisqu'elle était proche et qu'elle avait les moyens de se faire respecter. On peut discuter le verdict, rendu sous ses auspices. Du moins, ce verdict est une conclusion et, quand on songe au péril couru, depuis des mois, par la paix générale, on ne peut que féliciter le roi Charles et son gouvernement du résultat obtenu avec un minimum d'efforts et, pour ainsi dire, sans effusion de sang. »

A la veille de la conclusion du traité de paix de Bucarest, l'illustre académicien et ancien Ministre des Affaires étrangères de France a complété comme suit sa pensée à l'égard du rôle joué par la Roumanie dans la guerre fratricide des Balkans :

La Roumanie obtiendra sur terre les avantages que la Grèce va recueillir sur mer ; elle devient l'arbitre et elle exerce, d'ores et déjà, sur les autres peuples balkaniques une incontestable hé-

1. Parlant de la Valachie, de la Macédoine et de la Bulgarie, le Maréchal Marmont, duc de Raguse, dit : « Ce sont donc les trois provinces qui, à mes yeux sont la clef de l'Orient... La sécurité de l'Europe me paraîtrait moins compromise par la possession de Constantinople par les Russes, les Autrichiens étant établis aux bouches du Danube, que si, Constantinople occupé par les forces anglaises et françaises, les Russes étaient maîtres et fortifiés dans ces Principautés. » (*Mémoires*, t. IX, p. 138).

gémonie. Ce résultat, elle le doit à l'autorité qu'elle a su exercer sur elle-même et à sa patience réfléchie. Elle a su attendre son heure. Cette méthode, qui lui a si bien réussi, elle paraît jusqu'ici disposée à l'appliquer encore. Elle se montre portée aux ménagements à l'égard de la Bulgarie; on la sent favorable à l'établissement d'un réel équilibre dans les Balkans. Si la Roumanie persévère dans ce dessein, elle apportera à la civilisation et à la paix le plus précieux des concours ; elle leur offrira, pour la stabilité de l'avenir, ce qui manquait surtout, une garantie. Puisqu'il doit y avoir dans les Balkans une puissance directrice, maintenant que la Turquie est, pour ainsi dire, rejetée en Asie, il vaut autant, il vaut mieux que ce soit la Roumanie. La Roumanie a de belles et hautes traditions ; la Roumanie a joué, à diverses reprises, un rôle décisif dans l'histoire des chrétientés balkaniques ; la Roumanie a commencé cette histoire : étant l'aînée, elle peut bien devenir la tutrice. La Roumanie a sagement mené sa barque : pourquoi ne garderait-elle pas la main sur le gouvernail [1] ?

L'hégémonie dont parle M. Hanotaux doit être entendue dans le sens que la Roumanie mérite d'être *Prima inter pares*, par l'esprit de justice et de modération dont elle a fait preuve, par la patience et la maturité politique dont elle a donné l'exemple en ne troublant jamais la paix depuis 1877 [2], et surtout parce qu'elle n'a aucune velléité d'extension territoriale au détriment de ses voisins balkaniques. Elle est donc désignée pour jouer, dans l'avenir, le rôle, peut-être ingrat, mais assurément prestigieux, de médiatrice et d'arbitre, comme elle l'a fait tout récemment [3].

Mais, affirme-t-on, les Bulgares ne sont pas satisfaits du traité signé à Bucarest ; ils menacent de troubler incessamment cette paix, si péniblement acquise. Examinons impartialement leurs revendications ; voyons si le traité de paix de Bucarest a établi ou non un équilibre réel en Orient, cet équilibre si désirable pour la paix générale.

1. *Le Figaro* du 3 août 1913.

2. Lors de la guerre serbo-bulgare de 1885, la Serbie proposa à la Roumanie d'attaquer ensemble la Bulgarie, mais la Roumanie s'y refusa.

3. Représentée par M. Take Jonesco, elle le fit encore dans la paix conclue entre la Turquie et la Grèce (*Appendice* nos XIII et XVIII).

En Europe, les groupements de la Triple Alliance et de la Triple Entente, loin d'être menaçants pour la paix européenne comme on le craignait généralement, ont eu pour résultat indiscutable d'assurer cette paix. Si l'on pouvait par le même procédé établir également en Orient un équilibre semblable ce serait une œuvre digne de la reconnaissance des peuples.

Quel est le résultat du traité de Bucarest au point de vue de la population et des territoires partagés[1] ? Je prends les chiffres de l'Almanach de Gotha de 1913 et 1914 :

Population.

	Avant la guerre.	Diminution.	Total après la guerre.
Turquie d'Europe .	6.130.200	4.239.000	1.891.000
		Accroissement.	
Roumanie.	7.086.796[2]	514.864	7.601.660
Bulgarie	4.337.513	429.393[2]	4.766.906
Serbie	2.957.087	1.202.913	4.160.000[3]
Grèce.	2.631.952	1.624.048	4.256.000
Monténégro. . . .	285.000	150.000	443.000
Albanie.	»	»	800.000

Territoires.

	Avant la guerre.	Territoires perdus.	Après la guerre.
Turquie d'Europe .	169.300 km²	143.200 km²	26.100 km²
		Territoires annexés	
Roumanie	131.353 km²[2]	8.337 km²	139.690 km²
Bulgarie	96.345 »	17.760[4] »	114.105 »
Grèce.	64.657 »	51.318 »	115.975 »
Serbie	48.303 »	38.997 »	87.300 »
Monténégro. . . .	9.080 »	5.100 »	15.180 »
Albanie.	»	»	28.000 »

1. La *Frankfurter Zeitung* (sept. 1913) accorde à la Bulgarie un gain de 490.000 habitants ; elle prête à la Serbie un gain de 1.290.000 et à la Grèce 1.900.000. *Le Temps* donne à la Bulgarie 1.200.000 ; à la Serbie 1.200.000 et à la Grèce 1.500.000 ; d'après M. Roland de Marès (l'*Indépendance Belge* du 31 déc. 1913) la Bulgarie a gagné 800.000 habitants, la Grèce et la Serbie chacune 1.200.000.

2. Les statistiques roumaines donnent comme population du royaume avant la guerre 7.260.000 habitants.

3. Chiffre approximatif des journaux ; l'Almanach de Gotha est muet à ce sujet.

4. D'après *le Temps*, la Bulgarie a gagné 23.257 km².

Il résulte de ces statistiques impartiales que tout en se prétendant sacrifiée, la Bulgarie, après le traité de Bucarest a plus de population que la Grèce et que la Serbie, presque le même territoire que la Grèce et plus de territoire que la Serbie. Que peut-elle demander de plus ? On objecte qu'il y a des Bulgares dans les parties de la Macédoine cédées à la Grèce et à la Serbie.

Certes ; mais il y a aussi des Grecs et des Serbes en Bulgarie. Dans toute la Macédoine les populations roumaine, grecque, serbe et bulgare, sans compter les musulmans, sont tellement enchevêtrées, qu'il est matériellement impossible de les délimiter exactement ; il n'y a presque pas de ville où une de ces populations soit plus nombreuse que toutes les autres réunies. De plus, pour cacher la vérité, dans un but de propagande patriotique, tout le monde s'est mis à fabriquer des cartes[1] et des statistiques truquées et tendancieuses ; on a inventé des euphémismes caractéristiques tels que : *bulgaro-phones, gréco-phones, vlacho-phones, serbo-phones*, pour embrouiller davantage cette question déjà si embrouillée. Les Grecs, à un moment de prosélitisme exagéré, ne niaient-ils pas l'existence même des Koutzo-Valaques ?

Pourtant, dès 1831, un éminent écrivain français disait : « Les Valaques sont en très grand nombre dans la Macédoine... Les montagnes de l'Epire et de l'Illyrie macédonienne devinrent leur refuge ; ils s'arrêtèrent principalement dans le Pinde... Leur langue empêche de les méconnaître ; ils parlent toujours latin, et si on leur demande : de quelle nation êtes-vous ? ils répondent avec fierté : Rouman... On voit les Valaques non seulement dans la Valachie, la Molda-

1. Ainsi la carte de Vasil Kantchov indique la Macédoine comme entièrement bulgare ; on y admet encore par-ci par-là quelques éléments grecs sporadiques, mais aucun serbe et presque pas de roumains. (Publiée dans *La question de Macédoine*, par J.-F. Voinov, Paris, 1905.)

vie et la Macédoine, mais jusqu'aux environs de l'Argos[1] ».

Enfin la situation de ces Koutzo-Valaques dans les territoires annexés a été réglée, après la signature du traité de Bucarest, par une note identique que M. T. Maïoresco adressa le 22 juillet (4 août) 1913 au gouvernement bulgare, et le lendemain aux gouvernements grec et serbe ; chacun de ces trois gouvernements répondit : « qu'il consentait à donner l'autonomie aux écoles et aux églises des Koutzo-Valaques se trouvant dans les futures possessions... et à permettre la création d'un épiscopat pour ces mêmes Koutzo-Valaques, avec la faculté pour le gouvernement roumain de subventionner sous la surveillance du gouvernement... lesdites institutions culturelles, présentes et à venir. »

Il faudra que tout le monde en Orient renonce au système des fausses statistiques, qui ne sauraient plus tromper personne.

Les Roumains comme les Bulgares, les Grecs comme les Serbes devraient rivaliser à qui mieux assurerait l'existence paisible aux éléments hétérogènes vivant sur leurs territoires.

Si les Bulgares sont mécontents d'avoir sur terre étrangère quelques dizaines de milliers de compatriotes, que devraient dire les Roumains qui ont plus de six millions de compatriotes en Autriche-Hongrie[2], environ deux millions en Russie, deux cent mille au moins en Serbie et au bas mot sept cent mille en Macédoine ?

Du reste, si certains États balkaniques exerçaient des persécutions contre les autres chrétiens, il se produira fatale-

1. E. M. Cousinéry, *Voyage dans la Macédoine*, Paris 1831, t. I, p. 16-18 Sur la Macédoine consulter l'intéressant volume de M. Al. Rubin : *Les Roumains de la Macédoine*, Bucarest, 1913. Aujourd'hui des relations cordiales existent entre la Roumanie et la Grèce. Voir à l'*Appendice* (n° XIV) les manifestations philoroumaines d'Athènes, à l'occasion du voyage de M. Take Jonesco.

2. M. R. Pinon (*L'Europe et la Jeune Turquie*, Paris, 1911) évalue à 7.580.000 le nombre total des Roumains en Autriche-Hongrie. Le nombre total des Roumains libres ou sujets étrangers dépasse 15 millions, occupant 298.659 kilomètres carrés.

ment, comme en physique, un phénomène d'endosmose et d'exosmose, grâce auquel les éléments disparates émigreront vers leurs centres respectifs d'attraction. Déjà on a assisté à l'exode en masse des villes et villages grecs du golfe de la mer Egée et de son hinterland. Les mêmes causes produiront les mêmes effets sur d'autres points de la Péninsule balkanique.

Les statistiques sont donc là pour prouver que la Bulgarie n'a pas du tout été sacrifiée au traité de Bucarest ; elle tient le premier rang après la Roumanie, dont la supériorité est antérieure à la dernière guerre : les Roumains ont une existence propre plusieurs fois séculaire ; leur nombre total est presque trois fois plus grand que celui des Bulgares. Il y a, en Orient, plus de Serbes et plus de Grecs que de Bulgares. La prééminence à laquelle ces derniers prétendent est donc injustifiée.

Plaçons-nous maintenant au point de vue historique. S'il y a eu jadis un grand empire bulgare, ou plus exactement roumano-bulgare[1], il y a eu également le grand empire serbe de Douchan, et le grand empire byzantin. D'ailleurs, ce point de vue est insoutenable ; la carte de l'Europe serait complètement bouleversée si chaque pays prétendait revenir au summum de sa puissance, tel qu'il l'avait atteinte dans le passé.

Chacun doit proportionner ses prétentions à ses forces réelles ; et, en effet, il ne suffit pas d'avoir un grand appétit ; il ne suffit même pas d'avoir les victuailles sous la main : il faut encore ne pas avaler de trop gros et trop indigestes morceaux. C'est ce que la Roumanie s'est bien gardée de faire et la Bulgarie devrait imiter ce sage exemple.

La dure leçon que les Bulgares viennent de recevoir les

1. Sur les deux Empires roumano-bulgares, Cf. Isidor Jesan, *Secta paterena in Balcani*, Bucarest, 1912, p. 212-494 ; Hasdeu, *Strat si substrat*, Bucarest, 1894 ; Nic. Jorga, Gesch. d. Rum. Volkes, I, 72,123; Xenopol, I, 172.

réveillera peut-être de leurs rêves irréalisables de suprématie[1]. Ils ont soulevé contre eux tous les chrétiens d'Orient, comme le dit l'Écriture sainte : « Hic erit ferus homo, manus ejus contra omnes et manus omnium contra eum[2]. »

Ils ne devront pas s'exposer à une nouvelle et peut-être plus cruelle épreuve. Qu'ils se comptent entre eux, consciencieusement, et non dans un but de propagande ; ils devront reconnaître que comparativement à leur nombre réel, ils ont, sans conteste, tout le territoire qu'ils peuvent honorablement revendiquer. Prétendre plus serait empiéter sur les droits des voisins. Combien plus digne et plus belle serait une collaboration, franche et sans arrière-pensée, entre ces cinq États balkaniques qui ont monté ensemble un vrai calvaire et qui, nous l'avons vu dans cette étude, ont failli tant de fois être engloutis dans les puissants empires voisins! Une union douanière d'abord entre les cinq Etats chrétiens, une entente politique ensuite, entre la Turquie, la Roumanie, la Bulgarie, la Grèce, la Serbie et le Monténégro, constitueraient en Orient une puissance réelle, avec laquelle il faudrait compter. Tel devrait être l'idéal des peuples d'Orient ; ce serait juste et ce serait prudent ; la désunion des nations balkaniques peut attirer l'intervention de forces extérieures irrésistibles. Les leçons du passé devraient désiller les yeux aux plus obstinés.

Malheureusement, cet idéal des nations balkaniques paraît être dans les nimbes. On doit encore redouter de graves complications dans l'Orient européen. Jusqu'à présent, à l'ombre de la puissance ottomane, les nations chrétiennes de l'Orient ont pu se recueillir et s'organiser. Les difficultés commencent aujourd'hui, que ces nations sont toutes libres et, par suite,

1. Dernièrement encore, M. Ghenadief, Ministre des Affaires Etrangères de Bulgarie, a déclaré : « Nous espérons... nous placer au bout de quelques années à la tête des nations balkaniques » (*Le Temps*, du 28 octobre 1913).

2. Genèse, XVI, 12.

tentées d'entamer les possessions des voisins. L'attitude des Bulgares est particulièrement menaçante; ils n'ont pas dissimulé leurs projets de revanche, au lendemain même de la signature de la paix de Bucarest. Cela est d'autant plus inquiétant pour l'avenir, que les Bulgares, comme les Turcs, sont de race tourannienne; à ce titre, leur entente sera toujours difficile à établir avec les autres voisins chrétiens, qui sont tous aryens. On tient généralement trop peu compte de la race, élément qui joue néanmoins un rôle prépondérant dans les relations entre peuples, comme jadis la religion[1]. La cellule organique de ces deux races ennemies a conservé, à travers les âges, la répulsion indélébile de l'une contre l'autre; cette diathèse est irréductible[2].

Dans l'incertitude de l'heure présente, il faudra, comme dit M. Paul Deschanel, avoir : « une attention vigilante aux événements qui s'annoncent, une diplomatie active, appuyée sur une armée puissante, unie et respectée et sur des finances rigoureusement conduites[3]. » *Si parva licet componere magnis*, la Roumanie devra méditer ces sages conseils donnés à la France par l'éminent homme d'État; pour longtemps encore, son principal objectif doit être une forte organisation militaire.

Espérons, tout de même, que l'œuvre glorieuse de la Conférence de Bucarest, œuvre de paix et de fraternité, ne sera pas troublée de sitôt et que le traité de paix de 1913, conclu et resté définitif sous les auspices du grand roi Charles Ier, aussi sage que vaillant, et dont la Roumanie reconnaissante fêtera bientôt cinquante années de règne, sera le prélude

1. Le lien religieux ne paraît plus suffisant, puisque les Bulgares orthodoxes, annexés à la Grèce et à la Serbie, menacent de passer au catholicisme.

2. « La guerre a réveillé, chez nos voisins d'outre-Danube, des instincts ataviques, que plusieurs siècles de civilisation ont à peu près étouffés chez les peuples occidentaux (*La Roumanie* du 30 août 1913).

3. Discours prononcé à la Chambre des Députés le 10 janvier 1901.

d'une ère de concorde et de civilisation[1]. Espérons que le bon sens finira par l'emporter sur les passions : dans la péninsule balkanique, la première place ne devrait pas être à la nation qui ferait le plus bruyant cliquetis d'armes, mais à celle qui marcherait résolument vers plus de justice et vers plus de fraternité.

Quant à la Turquie, faisons des vœux sincères pour qu'elle puisse se ressaisir et s'employer utilement à l'organisation du reste de ses possessions, très étendues encore. L'Asie Mineure seule est un pays aussi grand que la France, très riche et plein d'avenir; en allant à Koniah, j'ai été émerveillé par les splendeurs naturelles de ces régions, en grande partie en friche. Souhaitons que là, au moins, se trouvant absolument chez eux, les Turcs puissent vivre en paix, sans interventions étrangères[2]. A ce point de vue, il est certain que l'État turc aura une plus grande unité d'action et, débarrassé des troubles continuels provoqués par des populations hétérodoxes et ennemies, il lui sera loisible d'étudier les besoins de la population musulmane et lui assurer le progrès auquel elle a le droit d'aspirer.

Le Sultan[3] étant, de plus, gardien de Constantinople,

1. Voir à l'*Appendice* (n° XVIII) le discours du trône du 28 novembre 1913 et le discours de M. de Bethmann-Hollweg (n° XX).

2. Le Comte Kamarowski ayant écrit dans la *Revue générale de Droit International Public* (1896) un article où il proposait le partage de la Turquie, y compris l'Asie Mineure, une réponse sous le titre *Quelques observations sur un projet d'entente internationale dans les Affaires d'Orient*, fut publiée dans cette même Revue (sept.-oct. 1896), où on démontre que les Turcs doivent être laissés tranquilles chez eux, en vertu du principe invoqué pour intervenir en faveur des Chrétiens ; seule la question de l'Arménie est la plus difficile à résoudre, parce que là, comme en Macédoine, il y a plusieurs races enchevêtrées entre elles.

3. Voici la série complète des sultans, qui ont régné sur la Turquie depuis 1281 :

Osman (1281-1326).
Orlahrut (1326-1360).
Amurat I (1360-1389).
Dajazet I (1389-1402).
Mahomet I (1402-1419).
Amurat II (1420-1451).
Mahomet II (1451-1481).
Dajazet II (1481-1512).
Sélim I (1512-1520).
Soliman I (1520 1566).
Sélim II (1566-1574).
Amurat III (1574-1597).
Mahomet III (1597-1603).
Ahmed I, Mustapha I, Osman II (1604-1623).
Amurat IV (1623-1640).

d'Andrinople et des détroits, les Turcs y peuvent jouer encore un rôle considérable. En effet, d'une part, les petites puissances balkaniques, affaiblies et divisées pour longtemps encore, ne sont plus menaçantes pour la Porte ; d'autre part, comme dans le passé, les grandes puissances ne tomberont pas facilement d'accord sur l'attribution de ce coin de l'Europe, si important, stratégiquement et économiquement.

Mais pour s'y maintenir avec prestige et dignité, il est grandement temps que les Turcs abandonnent leurs discordes intestines et s'adonnent à un labeur intelligent et tenace.

Au moment où je ferme ce livre[1], la Turquie et la Serbie sont sur le point de signer un Traité de paix et le Prince Guillaume de Wied, neveu du Roi de Roumanie, s'apprête à monter sur le Trône d'Albanie ; il reste encore à régler :

1° La question des îles occupées par l'Italie ;

2° Le Traité de paix entre la Turquie et le Monténégro ;

3° Les délimitations définitives de l'Albanie ;

4° Le statut organique du Mont Athos.

Puissent ces questions ne plus susciter de conflits armés et puisse la paix régner enfin dans cet Orient européen, ravagé par tant de guerres et de massacres consécutifs !

L'apaisement de ces malheureuses contrées, bénies par le bon Dieu, mais martyrisées par l'homme, sera un soulagement pour l'Europe.

Ibrahim I (1640-1648).
Mahomet IV (1648-1687).
Soliman II (1687-1691).
Ahmed II (1691-1695).
Moustapha II (1695-1703).
Ahmed III (1703-1730).
Mahmoud I (1730-1754).
Osman III (1754-1757).
Moustapha III (1757-1774).
Abdul-Hamid I (1774-1787).
Sélim III (1787-1808).
Mahmoud II (1808-1839).
Abdul-Medjid (1839-1861).
Ahdul-Aziz (1861-1876).
Abdul-Hamid II (1876-1909).
Mehmed Réchad V (1909—).

1. Bruxelles, le 1er Janvier 1914.

2. Cf. Baron Descamps, *L'Avenir de l'Albanie*, 2e éd., 1913, Louvain, in-8 ; J. Tomitch, *Les Albanais*, Paris, 1913 ; V. Georgevitch, *Die Albanesen und die Grossmaechte*, Leipzig, 1913 ; A. Boppe, *l'Albanieet Napoléon*, 1913.

APPENDICE

I

Discours véritable de la bataille navale de Lépantho [1]

[Inédit.]

L'ân 1571, les Chrestiens voiants que les Turcs faisoient estat faire forte guerre aux provinces chrestiennes et que pour ceste fin ilz estoient naguères descendus en l'Isle de Cypre, s'asseurèrent que cest orage viendroit jusques en dernières parties de notre Europe si de bonne heure on n'y remédioit. Partant le pape Pie V^e^, soigneux de la tranquilité du troupeau de Jésus-Christ travailla tant ceste année au proffit de la chrestienté, que le catholique et très puissant roi d'Hespagne et la très illustre seigneurie de Venise firent ligue par ensemble à l'encontre des Turcs. Mais si les Chrestiens pensoient à leurs affaires, les Turcs se diligentoient encores d'avantage. Car combien qu'ilz ne se fussent encore emparés du royaulme de Chypre sy est ce qu'ilz le tenoient pour pris, et pour coupper chemin au secours que les Chrestiens eussent peu envoier en Chypre et par mesme moyen conquérir quelques nouvelles places poure mesme subjuger l'Italie et l'estat vénitien. Ilz mirent sus la plus grosse armée qu'ilz peurent et y commandoient les plus signalés capitaines qui fussent souz le Turc, et entre aultres y estoient les baschats Jerrauf et Aly, celuy-la général sur terre et cestui-cy général sur mer et aussy l'Oolgialy vice roi d'Arger [Alger]. Ainsy donques, l'armée turquesque qui estoit d'environ deux centz quarante grosses galères sans nombrer les aultres vaisseaus feit voile de Constantinople, le 15^e^ d'apvril, passant par le milieu de la mer Egée, dite Archipelago, puis costoiant la Candie seigneuriée par les Vénitiens (où ilz firent grand dégast) vint par après en l'Isle de Cithera (qu'ilz appellent le Serigo et a Zachintos (dite Zante) et de là, passa par la Cépha-

1. Bibliothèque Royale de Belgique, à Bruxelles, section des Manuscrits. n° 3602-7, f° 42-42 v. Manuscrit de la fin du xvi^e^ siècle.

lonie, et enfin parvient jusques a Corfou, faisant par toutes ces isles le plus de dommage qu'elle povoit aux Vénitiens. Bref, continuants leur route par le goulfe de Venise, ilz ne s'arrestèrent qu'ils ne fussent venus à la ville de Cathare, qui est environ à la moitié du goulfe : dont on peut estimer la grandeur de l'effroy qui estoit pour lors à Venise et qui devoit estre à toute la chrétienté. Or comme ils traçoient chemin par mer (comme avons dit) il estoit impossible aux chrestiens secourir les Cypriens, aiants assez affaire de sauver leur propres maisons, de sorte que pour ceste cause la ville de Jamagoste, qui durant ce temps fut assiégée des Turcs, se rendit à la fin et toute l'isle. Vrai est que le seigneur Jean d'Austrie, frère naturel du roi Philippes, esleu chef de la ligue chréstienne usa cependant de la plus grande diligence qu'il peut, pour assembler au havre de Messine entre Sicile et Italie les plus grandes forces qu'il fut possible aux Italiens et Espagnols mettre sus. Car, quant au reste de l'Europe ils estoient spectateurs de ceste sacrée expédition et non coadjuteurs, jaçoit qu'on [bienqu'] doive avoir grande peur de sa maison quand celle de son voisin brusle. Ainsy donc l'armée chrestienne qui estoit moins forte que la Turquesque partit de Messine le 16e de septembre, en bonne devotion de chastier l'audace des Turcs. Ce qu'estant par yceux entendu, levèrent le siège de devant Cathare et se retirèrent plus près de leurs portes, à scavoir à Lépantho que les anciens nommoient Neupactus et le Goulfe : *Sinus Corinthiacus*. Qu'estant furent certiorez de la volonté du Sultan Selim, qui estoit de choquer contre les chrétiens : comme yceux pareillement résolurent d'attaquer les Turcs quoi qu'il en deust advenir. Et partant les volontés estant ainsy de part et d'autre, l'occasion s'offrit de combattre le 7 d'octobre, pour autant qu'yceluy jour quy estoit un dimenche, les Turcs laissèrent le destroict de Lépantho pour venir en pleine mer et les chréstiens aiants prins de Céphalonie la route de Lépantho rencontrèrent au matin de ce jour l'armée ennemie. Ce que voiant don Jean d'Austrye feit marcher son armée à l'encontre des ennemys ou le choc fut si apre que bien peu de fois deux armées ont combatu si furieusement comme elles firent lors. Car à vray dire il ne failloit plus parler de garder le reste de l'Europe si mal eut basté ce jour là aux Chrestiens, dont la miséricorde de Dieu fut si grande qu'elle daigna rendre les chrestiens victorieux et jouissants d'une victoire la plus mémorable et signalée qui soict onques advenue contre le Turc sur la mer. Car elle fut continuée jusques à la nuict, sans laquelle à grande peine fust il resté des Turcs pour porter les nouvelles d'une si sanglante deffaicte en laquelle les chrestiens prindrent environ

neuf vingts galères turquesques, et plusieurs aultres vaisseaux. Et le plus fort qui eschappa fut l'escadre de l'Oolgiali qui gaigna le hault avec quarante galères. Mais les deux bachats y finirent leurs jours, avec plusieurs Sangiaques ou gouverneurs, avec bon nombre des plus adextres capitaines de Turquie. De sorte que le nombre des galères prinses estant de pres considéré et le nombre des chefs morts, sans oublier grand nombre de pauvres esclaves chrestiens lors délivrés. Il n'y a celuy quy n'estime ceste journée la plus favorable à la Chrestienté qui ait esté depuis le règne du Grand Ottoman, premier empereur de Turquie que si Dieu se sert en ses œuvres de ses bons serviteurs je ne vóy point qui mérite plus de louenge que ce brave Jean d'Austrye et son lieutenant Marc Antoine Colonne, qui en a esté louengé à Rome par Muret, y comprenant aussy le vaillant capitaine vénitien le Barbarico qui a cela plus que les autres en ceste victoire qu'après ycelle il vit avec celuy qui donne les victoires comme il luy plaist, éstant mort à une si heureuse bataille après avoir fait le debvoir d'un vertueux et hardy capitaine.

II

Lettre inédite, datée de Naples le 6 *avril* 1611, *adressée par Francesco Antonio Bertucci au vice-roi de Naples et communiquée en copie, le* 20 *avril, à l'Archiduc Maximilien d'Autriche*[1].

Illustrissimo et eccellentissimo signore!

Sebene io sia impedito in Roma per la lite, che tengo del priorato d'Vngheria, la qual dignità di ragion mi perviene, ma la nacion francese mi contradicono con tante cauelationi et mi fanno stentare per esser, che mi trovo alli servicii di Sua Maesta Cattolica, conossendo loro che risoltura in pregiudizio loro, come dicio, ne hanno scritto il signor prior di Nauarra et altri gran croci al signor conte di Castro, ambasciatore di Sua Maesta, in

1. *Statthalterei-Archiv* d'Innsbruck, *Missiven* 1611. Résumée dans Jorga, *St. si Doc. XX*, p. 395-396. M. Nic. Jorga nous signale encore deux manuscrits inédits, contenant des projets de partage de la Turquie: *Tratatto del modo facile d'espugnare il Turco e di scacciarlo delli molti regni che posiede in Europa. Composto dal padre maestro Hugelo Petricca da Sonnino, Min. Con., vicario patriarchale di Constantinopoli, commissario generale in Oriente e prefetto di missionarii di Valacchia e Moldova* (Manuscrit du XVIII[e] siècle, à la Bibliothèque Victor-Emmanuel de Rome, *Ms. Gesuitici*, 386; Nic. Jorga St. si Doc., XX, p. 199-202); *La destruction de l'Empire du Turc, divisée en trois parties* (vers 1650, Manuscrit à la Bibliothèque de l'Université de Gênes, Ms. Campori 1087 (Ib. p. 205).

mia reccomandatione. Dico per l'ardentissimo desiderio, che tengo per effettuar il servitio di Sua Maestà, ho voluto lasciar il tutto et venir da Vostra Eccellenza et far il debito mio, come sono obligato a darle conto per il carrico datomi dalla Maesta del re cattolico sopra l'imprese si del regno di Bossina come di Dalmacia, Albania et tutta la Macedonia, havendo io la dispositione di tutte li animi di quelli populi cristiani, come per patenti Vostra Eccellenza potra vedere confirmate dalla Maesta del' impe ratore, che mi creo suo consigliere di guerra et commissario delli esserciti. Et sebene nel tempo del signor conte di Benauente li trattati mei, chio feci con tante mie fatiche et pericolo della mia vita, non s'effettuorno, ch'Iddio li perdoni, ch'è stato causa, che fin hora il stato del duca di Sauoia sarebbe di Sua Maestà Cattolica et saria acquistato il regno di Bossina et tutta l'Albania, come Vostra Eccellenza potra vedere dalle lettere, che tengo dalla Maestà del re cattolico, del duca di Sauoia et del conte di Benauente, cosi altre scritture, che possorno in tal proposito, dove comprendo ch'il signor Iddio habbia riservato queste gloriose imprese per effettuarle nel tempo di Vostra Eccellenza, che certo non è stato mai il piu opportuno tempo di questo, come la Santita del papa lo conosse. Percio per ordine di Sua Beatitudine scrive a Vostra Eccellenza il signor cardinal Burghesi cosi anco al signor conte di Castro et anco a monsignor nuncio, accio in questi tempi tanto bisognosi si pigli risolutione di queste imprese. Pero vengo a proponer a Vostra Eccellenza, che il principio del gran servitio, che si fara al publico della cristianità, sarà, che Vostra Eccellenza mi dia licenza di far l'impresa delle doi fortezze principali, che sono chiave di tutta la Macedonia, cioè la fortezza di Scutari et Croia in Albania, nelle quale tengo sicurissima intelligenza, che con grazia del signor Iddio le pigliaro con le gente del proprio mio paese senza strepito d'armata et a proposito faro un altra volta la impresa della fortezza di Clissa. Tengo anco sicura intelligenza nella fortezza di Canisa, dove, prese che sarano le sudette fortezze, nel'Albania si sulevarano trenta mila cristiani in favor nostro et nel regno di Bossina altre tanto. Con la presa di Canisa pigliarano animo li Vnghari, dove tornaria in guerra l'imperator col Turcho et il magior agiuto, che si potrebbe dar al arciduca Ferdinando, sarebbe a pigliar queste fortezze. Le dette imprese metteriano in necessita al imperator a risolversi per la elettione del re di Romani cosi anco a pacificarsi col re d'Vngheria suo fratello medemamente si diverteria tutto quello, che minacciano li principi eretici et Sua Maestà Cattolica a gusto suo potria sperare

d'acquistare et rimediare a questi mali principii, che s'intende, che cominciano in Allemagna a preparare gran ruina. Con dette imprese la Maesta del re cattolico tirarebbe a se tutti li principi d'Italia, che con tutti io ho trattato et so, quanto desiderano et massime il gran duca di Tuscana, che questi giorni passati ne trattai per ordine del gran duca con il signor don Virginio Orsino, et promitte il gran duca armar fin'a vinti gallere et mettera mano alli soi thesori, cosi farano li altri principi. Si operarà di far metter in necessità, che anco li Veneciani si romperano col Turcho, ch'ho il vero modo di questo, ma in questi principii bisogna con ogni secretezza passar il tutto, fin tanto che siano prese le sopradette doi fortezze in Albania et prese che sarano, alhora alla scoperta potra intrar l'armata di Sua Maesta in Colfo, dove a vista di detta armata si rendera la Valona, Durazzo, Dulcigno, Antivari et Castelnovo et stara l'armata com'in casa sua nelli principali porti d'Albania. Oltra che tengo promissioni d'Alcuni signori Ragusei, ch'imprestarano otto cento mila scuti in agiuto di quest'imprese, et il papa promitte ogni agiuto, che quando fui in Spagna altra difficultà non mi faceva il signor duca del'Erma desiderosissimo di quest'imprese, solo desiderava, che Sua Santita promittesse li agiuti. Dove hora Vostra Eccellenza vede, che Sua Beatitudine è bramosa di queste imprese, Pero tenga certo Vostra Eccellenza, che, principiate che sarano le doi fortezze in Albania, si movera il regno di Polonia contra il Turcho, che dicio io ne tengo promissioni et anderano con la loro cavalleria sopra la riviera del Mar Maggiore et s'unirano con li Cosacchi et dannegiarano talmente quelli paesi et pigliarano fortezze, dove per difender sara necessitato il Turcho di occupar in quelle parte tuttele sue gallere et cosi l'armata di Sua Maesta havra campo aperto et sicuro d'andar al'imprese di tutt'il Levante con l'animo, che le dara la sulevatione, che seguira di tutta la Grecia, come appare nelle mie relationi, che feci a Sua Maesta, quando fui in Spagna, nelle quale si vede chiaramente il vero modo di batter il Turcho. Pero concludo, che da quest'imprese si cavera ogni desiderato bene, et Vostra Eccellenza ne sara l'origine et n'acquistara piu gloria, che non acquisto il gran capitano, poiche in questo tempo ce magior occasioni, che non fù alhora, et assicurarà questo regno, poiche l'Albania acquistata, che si havra, sara antemurale et con le ricchezze, che si trovarà in Albania, si sgravara questo regno di tanti debiti, ch'oggidi si trova.

Non restaro anco dir a Vostra Eccellenza mettendole in considerationi li pericoli grandi, che porta questo regno per li trattati

ultimamente fatti tra il re di Francia et il duca di Sauoia, li quali mandorno il comm(endat)or della Manta, locotenente generale della cavalleria del duca di Sauoia, con alcuni Francesi per riconosser le riviere del'Albania et far parlamento con quelli populi guidati da un certo Alessandro Cieco di Pastrouich, pero sara necessario, che Vostra Eccellenza resti servita a rimediarci, accio che quelli populi ritornino in quella bona dispositione et devotione verso Sua Maesta Cattolica, come io l'haveva ridotto inanzi ch'andai in Spagna et accio che medemamente se li dia li ordini et il tempo di effettuar le imprese sopradette. Monsignor vescovo di Croia, qual è alprresente in Roma, sara bonissimo instrumento par questa andata in Albania, qual è prelato di quelli paesi et ha seguito grande et intelligenza in alcune fortezze, qual scrive a Vostra Eccellenza et ad ogni richiesta di Vostra Eccellenza lo faro venire qui. Et perchehо dato piena informatione al signor conte di Castro di tutte lec ose passate et medemamente mostratoli tutte le scritture et patenti, che tengo dalla Maesta del imperator et d'altri principi et in particolare di tutti quelli populi. Dove supplico Vostra Eccellenza, ch'insieme con il detto signor conte, suo fratello, consultano et considerano la grandezza et importanza di questo negozio et il tempo opportuno con le bone congienture, ch'habbiamo, et far deliberatione con il nome de Dio, accio si principii tanto gran beneficio al publico della cristianità, che, come ho detto, da queste proposte mie Vostra Eccellenza s'assicuri che quanto ben si puo desiderare seguitara. Et prima con le dette imprese si viene a metter in necessità l'imperator a risolversi a far il re di Romani et Sua Maestà Cattolica potra esser certa di farlo elegger a gusto suo. — Secondo con queste imprese per necessita bisognarà, che l'imperator si pacifichi col re d'Vngheria et facilitara a farlo elegger re di Romani il simile ne seguira, che si dara a pensare altro alli principi eretici diverso di quello, che hora minacciano. Con dette imprese si venira a tirare a unione d'una lega con la Maesta del re cattolico tutti li principi d'Italia, come Vostra Eccellenza degnandosi sentirmi le faro toccar con mano, et cosi l'ambasciator, che Sua Maesta Cattolica mandara alla dieta imperiale, havrà il vero modo si poter esser certo a mover l'imperatore alla risolutione di far come ho detto il re di Romani et io non mancaro darli piena informatione di quanto sarà necessario, si come feci, quando fui in Spagna, che per ordine di Sua Maesta informai a pieno la bona memoria il conte d'Oliuares et spero quel signor ch'andara hora riportarà vittoria cercando tal attione molto

ben pensare maniere, con che si habbi da caminare per saper pigliar l'animo et humor del'imperatore essendo Sua Maesta cesarea molto lontana di venir a questa attione, la qual è in questi tempi tanto importante, che, se non vi si piglia bona piega, porta pericolo non solo, che l'imperio uscira di casa d'Austria, ma cadera a un principe eretico. Non restaro de dir a Vostra Eccellenza, ch'io tengo una carta di plenipotenza del gran mariscial di Polonia di poter offerir in tal attione a Sua Maesta Cattolica quatro mila cavalli tutti gentilhomini Polacchi, che sara bonissimo agiuto et altre cose, che sarano utile in questo proposito, le quale mi riservo dirle a bocca. Finalmente concludo, che la secretezza è la massima di far riuscir tutti questi negocii, poiche si trovano molte spie et non mancano delli principi, ch'operano a disturbare tanto gran bene. Supplico il signor Iddio, ch'inspiri a Vostra Eccellenza et la guida con la santissima sua mano per metter in essecutione queste sudette gloriose imprese, e con ogni humiltà facendole riverenza le bascio le mani et me le reccomando in gracia.

Napoli, li 6 d'april 1611.

D(i) V(ostra) Excellenz(a) Ill(ustrissi)ma humilissimo servitor,
il cav. fr. Francesco Antonio Bertucci.

Au verso de la page et de la même écriture :

Copia della relatione, che fa il cavagliere Bertucci al signor conte del Elmos, vicere di Napoli.

III

Lettre inédite, datée de Vienne 18 *mai* 1618, *et adressée par le capucin F. Valeriano à l'Archiduc Maximilien d'Autriche* [1].

Serenissimo prencipe!

Poichè io ho promesso a vostra altezza di darle in scritto, quanto haveo esposto in voce il che havendo negletto per alcune mie indispositioni, hora ricuperate le mie forze lo faccio con questo mio memoriale.

Dico adunque, che il signor conte d'Althan si trovava havere ordito alcuni trattati con popoli et prencipi vicini al Turco, il

1. *Sttathalterei-Archiv* d'Innsbruck, *Missiven* 1618.

che con la conspiratione di molti personaggi a se uniti con un istesso zelo cristiano apriva la strada ad imprese di grande conseguenza contra il Turco, solo mancava, che qualche prencipe, il quale per terra confini con il Turco, permettesse il passo à quella soldadesca, che senza sua spesa si haveria condotta.

In questo caso noi consideravamo, che li signori Venetiani confinano in Dalmatia con il Turco, il serenissimo re Ferdinando in Croatia, sua Maestà Cesarea in Ongeria, il re di Polonia in Moldauia, ma tutti questi hanno o pace perpetua con li Turchi o pure tregua di 20 anni, era cosa molto difficile il prendere partito, tentò il signor conte di appigliare questo negotio con Sua Maestà Cesarea et con il serenissimo re Ferdinando, ma finalmente prevalsero le raggioni di concludere la pace che di fare la guerra. La onde fù necessario di tentare Sua Maestà di Polonia, se forse ei volesse ricevere nella provintia di Podolia sotto pretesto di fare frontiera al Tartaro; ma ne anco questo si potè ottenere ma Sua Regia Maestà fece al signor conte altro partito cioè che questi cavaglieri gli riaccquistassero il regno di Suetia, che egli poi di quel regno concederia congruo luoco di residenza di onde si potessero movere à danni del Turco.

Il signor conte considerando la perpetua pace et longa tregua de li sudetti prencipi con il Turco, la difficoltà di tenere li suoi trattati in vigore con tanta dilatione, desiderava sopramodo qualche occasione presente et pronta dal altro canto conosceva, che il partito, che li proponeva il re di Polonia era alquanto difficile, poichè era conditione grave il tentare l'accquisto di Suetia, era strada longa et malagevole il passare dal golfo di Finlandia sino al mare negro, nondimeno mancando ogni altro partito ha giudicato essere meglio dare vigore et principio al negotio con questa occasione che un aspettare incerto et distante miglior commodità stare otioso et perdere le fattiche et spese passate tanto più che, se la impresa di Suetia pare difficile, attese le intelligentie et il ius che ci ha Sua Maestà Regia è molto facile et, se si spende il danaro, si rimborsa ancora, se la faticha è grande, è grande anco il premio di un luoco di residenza con altri avantaggi et, se il viaggio da quelle parti al Turco è grande, cio viene talmente contrapesato da altre parti, che punto non deve spaventare quelli, liquali hanno cosi gran mica cioe di levare dal mondo cosi gran impero, quale è quello de Ottomami.

E bene vero, che di presente occorrono tali accidenti alle cose de Turchi, che si puo sperare alla giornata qualche nova occasione, la quale vengi a facilitare licommuni disegni, nondimeno

fra tanto è necessario trattenere et incaminare questo negotio con la occasione presente, quale potrà Vostra Altezza Serenissima meglio conoscere da la mia alligata scrittura et da quella intendere, quanto importi al publico della cristianità, che questo negotio sia intrapreso con gran zelo da persone di gran nome et seguito, il che rimetto alla prudenza di Vostra Altezza Serenissima, allacui buona gratia mi raccomando, quale Dio feliciti.

Di casa in Vienna a dì 15 maggio 1618.

Di Vostra Altezza Serenissima humilissimo servo nel signore,

f. Valeriano capuccino.

Annexe à la lettre 15 *mai* 1618.

Il presente discorso è per dichiarare, quanto difondamento habbia quel partito, che ci propone il serenissimo re di Polonia. Suppongo adunque una cosa per fondamento di quanto io sono per dire, cioe, che il re di Polonia à fine del impresa di Suetia ci habbi concessa et ottenuta piazza di mostra nella Prussia per 14/m[1] soldati et per maggior numero, quando sia di bisogno, il che, quando si incomincii, sarà facil cosa ad ottenersi.

Cio supposto dico, che sua maestà sarà sempre contenta, che vadino per l'impresa di Suetia 7000 overo 8000 soldati, poiche crede, che tanto basti, et cio le torna à conto per non essere poi obbligato à rimborsare tanto danaro.

Tutta via si deve con fondamento sperare, che questo anno con tutto l'inverno, che viene, sarà bastante di componere amichevolmente le cose di Suetia, quando però questa està si dia fondamento al ordine de cavaglieri, il quale sidichiari per la parte del re di Polonia, quanto alle pretensioni, che ha nella Suetia, et non è dubbio, che il re armato per mezzo del ordine trattera le cose di pace con più avantagio et riputatione.

Supponiamo adunque, che per la primavera seguente à fine del impresa di Suetia et contra il Turco si ritrovasse l'ordine militare con il suo esercito in piazza di mostra vicino a Dantzich, in tal caso (tralasciando le cose di Suetia) dico, che li cavaglieri haveranno due maniere di attacare il Turco.

L'una è quella, che di facto ci concede il re di Polonia stante il luoco di residenza, che ci ha nominato.

1. = 14.000.

L'altra è quella, che in tal caso potranno concedere cosi il re come gli stati di Polonia, quando in effetto vedranno l'ordine acenato nel suo regno, nel quale saranno li piu principali signori Polacchi.

Quanto alla prima strada dico, che la sua dichiaratione consiste in tre punti : l'uno, chè io descriva il luoco di residenza nominatoci da sua maestà regia, l'altro, che io dichiari il modo, con il quale l'ordine militare con il suo esercito vi si possa congregare, il terzo, che io mostri qualmente l'ordine militare con il suo esercito si possa movere dal sudetto luoco di residenza à gli danni del Turco.

Quanto alla descrittione del luoco di residenza, dico, che sua maestà per un rescritto regio dato in Warsauia a di 16 marzo l'anno 1618 nomina per luoco di residenza tutto quel paese, che li Moscouiti hanno ultimamente ceduto à Suedesi nella conclusione del ultima pace.

Questo luoco contiene il ducato di Kexolm, città posta alla ripa di un bel fiume, il quale conduce nel golfo di Finlandia. Contiene anco la città di Jamma situata à la ripa di un fiume del istesso nome, il quale mette nel golfo di Finlandia vicino à Narua de Moscouiti. Vi è anco la citta di Notburg ancora situata ad un fiume, il quale corre nel golfo di Finlandia.

Ma quello che piu importa oltre la citta di Coporia vi e la citta di Narua hora detta Iwanogrot citta màritima, che ha un bello et capace porto, dal quale dentro di terra ferma si puo navigare sino à Plescouia citta de Moscouiti situata à la ripa del lago Peibas et forse che da Plescouia si può navigare per un fiume sino ad un altro lago detto Zawolacze, il che saria il spatio 40 lege incirca da settentrione verso mezzo giorno avicinandosi à confini del Turco.

Questo e il luoco di residenza nominatoci da sua maestà, il quale havera in longo da 30 in 40 lege di parte, confina da oriente con il ducato Nouoguardia, che appartiene à Moscouiti, da mezzogiorno confina con il ducato di Plescouia pure de Moscouiti, da oriente ha il ducato di Estonia, dal quale si distingue per un fiume, che esse dal lago Peibas, da la tramontana ha il golfo di Finlandia et parte de la Corelia.

Quanto al secondo punto, cioe quanto al modo, con il quale l'ordine con il suo esercito si possa congregare nelle sudetto luoco, io credo, che cio bisognera, che sia navigando per il mare baltico sino al sudetto golfo, dove è posta la sudetta citta di Narua. Questa navigatione si fa commodamente in due o tre giornate per ordinario, haveranno li cavaglieri in cio due diffi-

coltà : l'una sarà l'armata Suedese, la quale di presente non eccede 8 navi bene armate, attissime al battere con il canone, ma inette al moto per volgersi, etc.; ma con l'ultimo sforzo intendo, che arriverà quel armata al numero di 12 vascelli armati.

L'altra difficoltà sarà quel puoco di presidio, che si ritrovera nelle sudette città appartenenti al luoco di residenza, il quale sarà di niun momento, tanto piu, che e cosa certa, che non potrà impedire il passaggio, poichè questo importa à li cavaglieri è ben vero, che io non sono informato de le conditioni del porto di Narua, tuttavia pare facile ad essere difeso, poichè ha dal altra ripa la citta di Narua de Allemanni, che pure appartiene à Suedesi, non sono poi informato, se vi sia altro luoco di mettere a terra.

Queste due difficoltà vengono facilitate da la certa speranza che s'ha, che il re di Dania impedisca l'armata Olandese accio non aggiuti la Suedese, il che ha promesso al re di Polonia, anzi si spera, che concedera la propria armata al re di Polonia, quando conosca, che si fa da dovero.

Quanto alla maniera, con la quale potriano li cavaglieri con il loro esercito moversi dal sudetto luoco a confini del Turco, io primieramente descriverò il viaggio, che potranno fare, poi insinuerò li avantaggi, che haveranno pigliando questa strada.

Quanto al viaggio dico, che da Narua sino al Mare Negro caminando per Moscouia per terra vi sono 185 lege di 4 miglia Italiane l'una. Ma di Narua sino à li confini del Tartaro Precopense vi sono da 125 lege incirca.

Da Narua sino a Smolench vi sono da 85 lege incirca.

Tutto questo paese è habitato, si traversa li ducati di Plescouia, Chelmia, Polozcha, Rietskhia, occorrono di 7 in 8 lege citta, tra quali sono le ville frequenti, non si frappone alcuno fiume grosso d'attraversare, se non la Duna. Si camina sempre vicino à confini de Lithuani, li quali confini sono per la parte de Moscouiti inermi stante l'esercito del serenissimo prencipe, che ha penetrato, tanto dentro la Moscouia.

Questo viaggio si puo fare commodamente per acqua da Narua sino à Plescouia per il lago Peibas per spatio di 30 lege et se da Plescouia si potesse navigare per il fiume Wielka sino nel lago Zauolocze, come credo, sariano altre 20 lege incirca, puoco meno indi poi a Smolencho, vi è altre tanto di strada per terra senza alcuna commodità di fiume.

Da Smolenzcho o vero da Drobobus sino al Mare Negro si naviga sempre con navilii grandi per il fiume Boristone, il quale

perpetuamente da la ripa orientale ha il gran ducato di Lithuania corre questo fiume sino à la foce del fiume Psola per paese mediocremente coltivato poiche dal altra ripa ha il ducato di Seueria, che appartiene à Moscouiti, ma da la foce del sudetto fiume sino al mare Negro di 45 lege incirca ha da oriente le deserte campagne de Tartari et da occidente ha pure il gran ducato di Lithuania ma desertato da le scorrerie de Tartari benche no totalmente.

Quanto alla commodità delle vettovaglie et condotta di quelle si puo congietturare dalle particolarità sudette.

Tutto questo paese è piano ma boscareggio è nemico ma inerme per la causa sudetta è barbaro ma domestico, perchè sempre si cammina à confini de Polacchi, è longo pure Narua è piu vicina à Constantinopoli che Vienna stante la commodità del Mare Negro, tutto si puo fare caminando per terra et anche tutto si puo à seconda de fiumi eccettuato da 50 [1] lege di paese, et cio basti quanto al viaggio.

Quanto a li avantaggi, che si hanno pigliando questa strada, diro prima, che Sisto V, volendo fare guerra al Turco preelesse a gli altri il re Stephano Battori, il quale accetto il carico con questa conditione, che prima si facesse l'impresa di Moscouia, quali s'assicurava di accquistare in un anno, quale accquistata voleva con le forze de Moscouiti et Polacchi aggiontivi il Persiano destruggere il Tartaro Precopense poi insieme con Moldavi, Walacchi et Transsiluani attaccare il Turco, à questo effetto Sisto V con il re di Spagna havevo destinato per ogni mese certa somma di danaro per l'impresa di Moscouia à guerra fornita al sudetto fine, ma la morte tronco questi disegni, li quali tuttavia restano vivi nella memoria de primi senatori di quel regno et in specie il gran cancelliere moderno con il vescovo di Craccouia tra gli altri a me piu volte hanno racontate le sudette cose passate per le loro mani anzi le originali scritture si trovano di presente nelle mani del presente vescovo di Craccouia.

Quindi è che volendo li signori Polacchi liberarsi una volta da le continue incursioni de Tartari et insolenze de Turchi gia due anni sono, che fanno per il serenissimo prencipe di Polonia la guerra à Moscouiti con tal progresso, che si spera, che questo anno ottenerà tutto quello imperio et é da notare, che tutti li accquisti saranno assolutamente del sudetto serenissimo prencipe senza dependenza da la corona di Polonia ancora che tutta

1. Ou bien 10; l'écriture est confuse.

la guerra si facci a le spese del regno non un altro maggiore interesse che di fare quello, che gia tento Sisto V, per il re Stephano, che percio il serenissimo prencipe prima che partisse di Warsauia à questa impresa fece giuramento et lascio scrittura, ne la quale si obligava di restare amico di quel regno et nemico de nemici et socius belli, etc., cose le quali io ho conosciute in quel regno, etc.

Quindi e che tutti li piu savi di quel regno lodano questa via-presa dal signor conte et in spetie cio hanno et lodato et persuaso al sudetto signor conte d'Althan il vescovo di Craccouia, il vescovo di Vilna, il gran cancelliero et generalissimo di quel regno et il gran mareschalco, le quali lettere si conservano ancora et cio basti per insinuare li avantaggi, che si haveranno tenendo questa via.

Hora per fine mi resta di dichiarare qual piu compendiosa via si potria ottenere da signori Polacchi, quando essi vedessero de facto l'ordine militare ridotto a Dantiz nella piaza di mostra, il che tanto piu facilmente si potria ottenere, quando le forze de cavaglieri fossero grandi, et che vi fossero uniti li piu principali de signori Polacchi, il che facilmente puo essere.

Dico adunque, che in tal caso la piu breve et facil via saria il imbarcare a Dantiz la soldadesca per la Vistula navigando contra acqua, il che, in quel fiume si costuma di fare con le vele, il che io ho veduto piu volte. Sopra questo fiume, il quale corre per paesi fertilissimi cioe per la Prussia, Mazovia et Polonia si navigeria sino à Sandomiria, indi poi per il fiume San credo, che si possa navigare contra acqua sino a Przomislia per spatio 15 in 20 lege, da questa città poi à confini de Transiluania non credo che vi siano di 30 lege, benche il paese sià al quanto alpestre.

Vi è ancora un altra strada pure per acqua. Cioe da Dantzich si naviga sino a Kingsperch parte per fiume parte Frisch Haff, che è come un lago, indi per terra subito si giunge al fiume Memel, nel quale contra acqua si naviga nel lago di Salmatia, dal quale a seconda del Boristone picciolo, che hora si chiama Przypiecz, si naviga nel Boristone grande vicino a Chiouia, indi sempre à seconda del fiume si naviga nel Mare Negro à confini di Moldauia etc.

Caminando per terra da Dantzich a confini di Moldauia o Transiluania, la strada è notissima.

Questo è qual tanto, che mi sovviene di presente; per fine io concludo con dire, che tutto questo negotio pende da una sol cosa, cioe, che qualche gran personaggio di gran nome, di gran

seguito si facci capo di tutti questi cavaglieri, quali senza dilatione unisca in un convento o congregatione, ne la quale si determini del stabilire l'ordine et applicarlo à li sudetti partiti, mentre Dio non ce ne mostra de migliori, nel che io credo, che grande sia l'interesse de la serenissima casa d'Austria, poiche, se questo negotio viene mannegiato con zelo et fervore, al sicuro moverà et tirerà à se tutti li principali personaggi de la cristianità. Il che faccia Iddio.

F. Valeriano da Mlano capuccino.

IV

TRAITÉ DE PAIX DE LAUSANNE

(18 octobre 1912).

« Art. 1er. — Les deux gouvernements s'engagent à prendre immédiatement après la signature du présent traité les dispositions nécessaires pour la cessation immédiate et simultanée des hostilités. Des commissaires spéciaux seront envoyés sur les lieux pour assurer l'exécution des susdites dispositions.

« Art. 2. — Les deux gouvernements s'engagent à donner immédiatement après la signature du présent traité l'ordre de rappel à leurs officiers et à leurs troupes, ainsi qu'à leurs fonctionnaires civils, respectivement, le gouvernement ottoman dans la Tripolitaine et la Cyrénaïque, et le gouvernement italien dans les îles occupées dans la mer Egée.

« L'évacuation effective des îles susdites par les officiers, les troupes et les fonctionnaires civils italiens aura lieu immédiatement après que la Tripolitaine et la Cyrénaïque auront été évacuées par les officiers, les troupes et les fonctionnaires civils ottomans.

« Art. 3. — Les prisonniers de guerre et les otages seront échangés dans le plus bref délai possible.

« Art. 4. — Les deux gouvernements s'engagent à accorder pleine et entière amnistie, le gouvernement royal aux habitants de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque, le gouvernement impérial aux habitants des îles de la mer Egée, sujettes de la souveraineté ottomane, qui auraient pris part aux hostilités ou qui se seraient compromis à leur occasion, exception faite pour les crimes de droit commun; en conséquence, aucun individu, de quelque classe ou condition qu'il soit, ne pourra être poursuivi ou troublé dans sa personne, ses biens, ou l'exercice de ses

droits, en raison de ses actes politiques ou militaires, ou bien des opinions exprimées pendant les hostilités; les personnes détenues ou déportées de ce fait seront immédiatement remises en liberté.

« Art. 5. — Tous les traités, conventions et engagements de tout genre, espèce et nature, conclus ou en vigueur entre les deux hautes parties contractantes antérieurement à la déclaration de guerre, seront remis immédiatement en vigueur, et les deux gouvernements seront placés l'un vis-à-vis de l'autre, ainsi que leurs sujets respectifs, dans une situation identique à celle dans laquelle ils se trouvaient avant les hostilités.

« Art. 6. — L'Italie s'engage à conclure avec la Turquie, en même temps qu'elle renouvellera ses traités de commerce avec les autres puissances, un traité de commerce sur la base du droit public européen, c'est-à-dire qu'elle consent à laisser à la Turquie toute son indépendance économique, le droit d'agir en matière commerciale et douanière à l'instar de toutes les puissances européennes et sans être liée par les capitulations et autres actes à ce jour. Il est bien entendu que ledit traité de commerce ne sera mis en vigueur qu'en tant que seront mis en vigueur les traités de commerce conclus par la Porte avec les autres puissances sur la même base.

« En outre, l'Italie consent à l'élévation de 11 à 15 p. 100 des droits de douane *ad valorem* en Turquie, ainsi qu'à l'établissement de nouveaux monopoles ou au prélèvement de surtaxes de consommation sur les cinq articles suivants : pétrole, papier à cigarettes, allumettes, alcool, cartes à jouer, tout cela à condition que le même traitement soit appliqué simultanément, sans distinction, aux importations des autres pays, en tant qu'il s'agit de l'importation d'articles faisant l'objet d'un monopole. L'administration de ces monopoles est tenue de se fournir d'articles de provenance italienne, suivant un pourcentage établi sur la base de l'importation annuelle des mêmes articles, pourvu que le prix à offrir pour la livraison des articles de monopole soit conforme à la situation du marché au moment de l'achat, tout en prenant en considération la qualité des marchandises à fournir et la moyenne des prix, notée dans les trois années précédant celle de la déclaration de guerre pour lesdites qualités.

« Il est en outre entendu que si la Turquie, au lieu d'établir de nouveaux monopoles sur les cinq articles susmentionnés, se décidait à les frapper de surtaxes de consommation, ces surtaxes seraient imposées dans la même mesure aux produits similaires de Turquie ou de toute autre nation.

« Art. 7. — Le gouvernement italien s'engage à supprimer les bureaux de poste italiens fonctionnant dans l'empire ottoman en même temps que les autres Etats ayant des bureaux de poste en Turquie supprimeront les leurs.

« Art. 8. — La Porte se proposant d'ouvrir, en conférence ou autrement, avec les grandes puissances intéressées, des négociations en vue de faire cesser le régime capitulaire en Turquie, pour le remplacer par le régime du droit international, l'Italie, en reconnaissant le bien-fondé des intentions de la Porte, déclare dès maintenant vouloir lui prêter à cet effet son plein et sincère appui.

« Art. 9. — Le gouvernement ottoman, voulant témoigner sa satisfaction pour les bons et loyaux services à lui rendus par les sujets italiens employés dans ses administrations, et qu'il s'était vu forcé de congédier lors des hostilités, se déclare prêt à les rétablir dans la situation qu'ils avaient quittée; le traitement de disponibilité leur sera payé pour les mois passés hors de leur emploi et cette interruption de service ne portera aucun préjudice aux employés ayant droit à une pension de retraite.

« En outre, le gouvernement ottoman s'engage à user de ses bons offices auprès des institutions avec lesquelles il est en rapport (Dette publique, sociétés de chemins de fer, banques, etc.), pour qu'il soit agi de même envers les sujets italiens qui étaient à leur service et se trouvent dans des conditions analogues.

« Art. 10. — Le gouvernement italien s'engage à verser annuellement à la caisse de la Dette publique ottomane pour le compte du gouvernement impérial une somme correspondante à la somme moyenne qui, dans chacune des trois années précédant celle de la déclaration de guerre, a été affectée au service de la Dette publique sur les recettes des deux provinces. Le montant de la susdite annuité sera déterminé d'accord par deux commissaires nommés l'un par le gouvernement royal, et l'autre par le gouvernement impérial.

« En cas de désaccord, la décision sera remise à un collège arbitral présidé par un surarbitre nommé d'accord entre les deux parties. Si l'accord ne s'établit pas à ce sujet, chaque partie désignera une puissance différente et le choix du surarbitre sera fait de concert par les puissances ainsi désignées. Le gouvernement royal, ainsi que l'administration de la Dette publique ottomane, par l'entremise du gouvernement impérial, auront la faculté de demander la substitution de l'annuité susdite par le paiement d'une somme correspondante capitalisée au taux de 4 p. 100.

« Pour ce qui se réfère au précédent alinéa, le gouvernement royal déclare reconnaître dès à présent que l'annuité ne peut être inférieure à la somme de 2 millions de lire italiennes et est disposé à verser à l'administration de la Dette ottomane la somme capitalisée correspondante aussitôt que la demande lui en sera faite.

« Art. 11. — Le présent traité entrera en vigueur le jour même de la signature. »

(SS.) Pietro Bertolini, Guida Fusinato, Giuseppe Volpi, Mohammed Naby, Roumbeyoglou Fahr eddine.

Le traité de paix de Lausanne eut comme corollaire ce *Firman Impérial* adressé aux habitants de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque :

Mon gouvernement se trouvant dans l'impossibilité de vous donner les secours efficaces qui vous sont nécessaires pour défendre votre pays, soucieux d'autre part de votre bien-être présent et à venir, voulant éviter la continuation d'une guerre désastreuse pour vous et pour vos familles, et dangereuse pour notre empire, et afin de faire renaître dans votre pays la paix et la prospérité, en vertu de mes droits souverains, je vous concède une pleine et entière autonomie.

Votre pays sera régi par des nouvelles lois et des règlements spéciaux à la préparation desquels vous apporterez la contribution de vos conseils, afin qu'ils correspondent à vos besoins et à vos coutumes.

Je nomme auprès de vous comme mon représentant mon fidèle serviteur Chemseddine bey avec le titre de naïb-oul-sultan (représentant du sultan) que je charge de la protection des intérêts ottomans dans votre pays. Le mandat que je lui confère a une durée de cinq ans. Passé ce délai, je me réserve de renouveler son mandat ou de pourvoir à sa succession.

Notre intention étant que les dispositions de la loi sacrée du Cheri restent constamment en vigueur, nous nous réservons dans ce but la nomination du cadi qui, à son tour, nommera les naïbs parmi les oulemas locaux, conformément aux prescriptions du Cheri. Les émoluments de ce cadi seront payés par nous et ceux du naïb-oul-sultan aussi bien que ceux des autres fonctionnaires du Cheri seront prélevés sur les recettes locales.

V

TRAITÉ DE PAIX DE BUCAREST

Du 28 Juillet (10 Août) 1913

LL. MM. LE ROI DE ROUMANIE, LE ROI DES HELLÈNES, LE ROI DE MONTÉNÉGRO et LE ROI DE SERBIE, d'une part, et S. M. LE ROI DES BULGARES, d'autre part, animés du désir de mettre fin à l'état de guerre actuellement existant entre LEURS pays respectifs, voulant, dans une pensée d'ordre, établir la paix entre LEURS peuples si longtemps éprouvés, ont résolu de conclure un Traité définitif de paix. LEURS dites MAJESTÉS ont, en conséquence, nommé pour LEURS Plénipotentiaires, savoir (suit la liste des Délégués).

Lesquels, suivant la proposition du Gouvernement Royal de Roumanie, se sont réunis en Conférence à Bucarest, munis de pleins pouvoirs, qui ont été trouvés en bonne et due forme.

L'accord s'étant heureusement établi entre eux, ils sont convenus des stipulations suivantes :

Art. I. — Il y aura, à dater du jour de l'échange des ratifications du présent Traité [1], paix et amitié entre S. M. LE ROI DE ROUMANIE, S. M. LE ROI DES BULGARES, S. M. LE ROI DES HELLÈNES, S. M. LE ROI DE MONTÉNÉGRO et S. M. LE ROI DE SERBIE, ainsi qu'entre LEURS héritiers et successeurs, LEURS États et sujets respectifs.

Art. II. — Entre le Royaume de Bulgarie et le Royaume de Roumanie, l'ancienne frontière entre le Danube et la Mer Noire est, conformément au procès-verbal arrêté par les Délégués militaires respectifs et annexé au Protocole N° 5 du 22 Juillet (4 Août) 1913 de la Conférence de Bucarest, rectifiée de la manière suivante :

La nouvelle frontière partira du Danube, en amont de Turtukaïa, pour aboutir à la Mer Noire au Sud d'Ekrene.

Entre ces deux points extrêmes, la ligne frontière suivra le tracé indiqué sur les cartes 1/100.000 et 1/200.000 de l'état-major roumain et selon la description annexée au présent article.

Il est formellement entendu que la Bulgarie démantèlera, au plus tard, dans un délai de deux années, les ouvrages de fortifi-

1. Les ratifications ont été échangées à Bucarest le 12 (25) août 1913.

cations existants et n'en construira pas d'autres à Roustchouk, à Schoumla, dans le pays intermédiaire et dans une zone de vingt kilomètres autour de Baltchik.

Une commission mixte, composée de représentants des deux Hautes Parties contractantes, en nombre égal des deux côtés, sera chargée, dans les quinze jours qui suivront la signature du présent Traité, d'exécuter sur le terrain le tracé de la nouvelle frontière, conformément aux stipulations précédentes. Cette commission présidera au partage des biens-fonds et capitaux qui ont pu jusqu'ici appartenir en commun à des districts, des communes ou des communautés d'habitants séparés par la nouvelle frontière. En cas de désaccord sur le tracé et les mesures d'exécution, les deux Hautes Parties contractantes s'engagent à s'adresser à un Gouvernement tiers ami pour le prier de désigner un arbitre dont la décision sur les points en litige sera considérée comme définitive.

Art. III. — Entre le Royaume de Bulgarie et le Royaume de Serbie, la frontière suivra, conformément au procès-verbal arrêté par les Délégues militaires respectifs et annexé au Protocole N°, 9 du 25 Juillet (7 Août) 1913 de la Conférence de Bucarest, le tracé suivant :

La ligne frontière partira de l'ancienne frontière, du sommet Patarica, suivra l'ancienne frontière turco-bulgare et la ligne de partage des eaux entre le Vardar et la Struma, avec l'exception que la haute vallée de la Strumitza restera sur territoire serbe ; elle aboutira à la montagne Belasica, où elle se reliera à la frontière bulgaro-grecque. Une description détaillée de cette frontière et son tracé sur la carte 1/200.000 de l'état-major autrichien sont annexés au présent article.

Une commission mixte, composée de représentants des deux Hautes Parties contractantes, en nombre égal des deux côtés, sera chargée, dans les quinze jours qui suivront la signature du présent Traité, d'exécuter sur le terrain le tracé de la nouvelle frontière, conformément aux stipulations précédentes.

Cette commission présidera au partage des biens-fonds et capitaux qui ont pu jusqu'ici appartenir en commun à des districts, des communes ou des communautés d'habitants séparés par la nouvelle frontière. En cas de désaccord sur le tracé et les mesures d'exécution, les deux Hautes Parties contractantes s'engagent à s'adresser à un Gouvernement tiers ami pour le prier de désigner un arbitre dont la décision sur les points en litige sera considérée comme définitive.

Art. IV. — Les questions relatives à l'ancienne frontière serbo-

bulgare seront réglées suivant l'entente intervenue entre les deux Hautes Parties contractantes, constatée dans le Protocole annexé au présent article,

Art. V. — Entre le Royaume de Grèce et le Royaume de Bulgarie, la frontière suivra, conformément au procès-verbal arrêté par les Délégués militaires respectifs et annexé au Protocole N° 9 du 25 Juillet (7 Août) 1913 de la Conférence de Bucarest, le tracé suivant :

La ligne frontière partira de la nouvelle frontière bulgaro-serbe sur la crête de Belasica Planina, pour aboutir à l'embouchure de la Mesta à la Mer Egée.

Entre ces deux points extrêmes, la ligne frontière suivra le tracé indiqué sur la carte 1/200.000 de l'état-major autrichien et selon la description annexée au présent article.

Une commission mixte, composée de représentants des deux Hautes Parties contractantes, en nombre égal des deux côtés, sera chargée, dans les quinze jours qui suivront la signature du présent Traité, d'exécuter sur le terrain le tracé de la frontière conformément aux stipulations précédentes.

Cette commission présidera au partage des biens-fonds et capitaux qui ont pu jusqu'ici appartenir en commun à des districts, des communes, ou des communautés d'habitants séparés par la nouvelle frontière. En cas de désaccord sur le tracé et les mesures d'exécution, les deux Hautes Parties contractantes s'engagent à s'adresser à un Gouvernement tiers ami pour le prier de désigner un arbitre dont la décision sur les points en litige sera considérée comme définitive.

Il est formellement entendu que la Bulgarie se désiste, dès maintenant, de toute prétention sur l'île de Crète.

Art. VI. — Les Quartiers généraux des armées respectives seront aussitôt informés de la signature du présent Traité. Le Gouvernement bulgare s'engage à ramener son armée, dès le lendemain de cette signification, sur le pied de paix. Il dirigera les troupes sur leurs garnisons où l'on procédera, dans le plus bref délai, au renvoi des diverses réserves dans leurs foyers.

Les troupes dont la garnison se trouve située dans la zone d'occupation de l'armée de l'une des Hautes Parties contractantes seront dirigées sur un autre point de l'ancien territoire bulgare et ne pourront gagner leurs garnisons habituelles qu'après l'évacuation de la zone d'occupation sus-visée.

Art. VII. — L'évacuation du territoire bulgare, tant ancien que nouveau, commencera aussitôt après la démobilisation de l'armée bulgare, et sera achevée au plus tard dans la quinzaine.

Durant ce délai, pour l'armée d'opération roumaine, la zone de

démarcation sera indiquée par la ligne Sistov-Lovcea-Turski-Izvor-Glozene-Zlatitza-Mirkovo-Araba-Konak-Orchania-Mezdra-Vratza-Berkovitza-Lom-Danube.

Art. VIII. — Durant l'occupation des territoires bulgares, les différentes armées conserveront le droit de réquisition, moyennant paiement en espèces.

Elles y auront le libre usage des lignes de chemin de fer pour les transports de troupes et les approvisionnements de toute nature, sans qu'il y ait lieu à indemnité au profit de l'autorité locale.

Les malades et les blessés y seront sous la sauvegarde des dites armées.

Art. IX. — Aussitôt que possible après l'échange des ratifications du présent Traité, tous les prisonniers de guerre seront réciproquement rendus.

Les Gouvernements des Hautes Parties contractantes désigneront chacun des Commissaires spéciaux chargés de recevoir les prisonniers.

Tous les prisonniers aux mains d'un des Gouvernements seront livrés au commissaire du Gouvernement auquel ils appartiennent ou à son représentant dûment autorisé, à l'endroit qui sera fixé par les parties intéressées.

Les Gouvernements des Hautes Parties contractantes présenteront respectivement l'un à l'autre et aussitôt que possible après la remise de tous les prisonniers, un état des dépenses directes supportées par lui pour le soin et l'entretien des prisonniers, depuis la date de la capture ou de la reddition jusqu'à celle de la mort ou de la remise. Compensation sera faite entre les sommes dues par la Bulgarie à l'une des autres Hautes Parties contractantes et celles dues par celles-ci à la Bulgarie et la différence sera payée au Gouvernement créancier aussitôt que possible après l'échange des états de dépenses sus-visés.

Art. X. — Le présent traité sera ratifié et les ratifications en seront échangées à Bucarest dans le délai de quinze jours ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé leurs sceaux.

Fait à Bucarest le vingt huitième jour du mois de Juillet (dixième jour du mois d'Août) de l'an mil neuf cent treize. (Suivent les signatures des Plénipotentiaires).

PROTOCOLE

ANNEXÉ A L'ARTICLE II DU TRAITÉ DE BUCAREST DU VINGT-HUIT JUILLET (DIX AOUT) MIL NEUF CENT TREIZE

DESCRIPTION ET REPÉRAGE DU TRACÉ DE LA NOUVELLE FRONTIÈRE

Le tracé de la frontière tel qu'il est marqué sur la carte au 1/200.000 suit les lignes ou les points caractéristiques du sol tels que : vallées, vallons, sommets, ensellements, etc. Entre les villages, il suit le milieu de l'intervalle en suivant autant que possible des lignes naturelles.

1. LE TRACÉ GÉNÉRAL

Le tracé général part du Danube à la hauteur de l'intervalle séparant les deux îles situées au Nord-Est de l'iezer Kalimok.

Consultez la carte au 1/200.000e.

Il laisse à la Bulgarie les villages : Breslen, Kütüklii, Güvedze, Nastradin, Kascilar, Kaslakoj, Dzeferler, Kara Kodzalar, Junuzlar, Seremetkoj, Jeni Balabanlar, Eski Balabanlar, Salladin, Kadir, Jükli, Ferhatlar, Saltiklar, Cioban Nasuf, Sarvi, Mahmuzli, Kücük Ahmed, Bestepe, Peceli, Burhanlar, Kizildzilar, Gokce Dollük, Kapudzi Mahle, Korkut, Canlar, Emirovo, Semat, Botjovo (Jusenli), Kara Bunar, Ermenli, Krumovo (Kumludza grn), Jeni Mahle, Vlahlar, Klimentovo (Kapakli), Dis Budac, Bel Monastir (Mon Aladza).

Il laisse à la Roumanie les villages : Türk Smil, Sjanovo, Hadzifaklar, Kovandzilar, Mesim Mahle, Kara Mehmetler, Salihler, Köse Abdi, Kanipe, At Serman, Ova Serman, Omurdza, Taslimah, Rahman Asiklar, Ibrjam Mahle, Cijrekci, Kara Kadilar, Kili Kadi, Trubcular, Ekhisce, Vladimirovo (Deli Osmanlar), Serdimen, Kadijevo, Novo Botjovo, Semiz Ali, Saridza, Balidza, Kujudzuk, Mustafa-Bejler, Causkjöj, Ekrene.

2. LE TRACÉ DÉTAILLÉ DE LA FRONTIÈRE

(Consultez la carte au 1/100.000e)

En partant du Danube, pour suivre le tracé de la frontière jusqu'à la Mer Noire ; ce tracé est d'abord marqué par le pied de la terrasse de la rive gauche de la vallée séparant les villages de Turk-Smil et de Kiutiukli. Il monte ensuite l'éperon situé au Nord du chemin de Kiutiukli à Senovo, traverse le mamelon central

(il y en a trois) situé à l'Ouest du village Senovo; contourne la naissance des deux vallons situés au Sud du village de Tenovo, descend au débouché du vallon situé à l'Ouest du village de Hazcilar, qu'il remonte presqu'à sa naissance; traverse ensuite la vallée de Hadjifaklar ainsi que le plateau longé par la route de Razcilar à Balbunar. Entre cette route et la cote 209 il traverse les vallées de l'Ouest et de l'Est de Kuvanojilar entre lesquelles il contourne, en suivant la crête, les vallons centraux des mêmes vallées de Kuvanojilar. A partir du Sud de la cote 209, il se dirige vers le tournant central de la rivière de Demir-Babinar à l'Est du village de Seremetkioi, qu'il touche après avoir traversé le mamelon situé au Sud-Ouest du 209 et après avoir suivi les vallons et les confluents les plus rapprochés de la ligne droite joignant 209 à la cote 226 (Nord de Seremetkioi). A l'Est de Demir-Babinar, le tracé de la frontière suit le contrefort situé entre Kiuseabdi Kasaplâ et Eski Balabanlar, traverse d'abord la vallée, ensuite le plateau situé à l'Est de cette vallée, entre les villages de Atkioi et Saladinkioi, il descend ensuite dans la vallée de Saormankioi au confluent du petit vallon de Saladinkioi. Le tracé traverse ensuite le mamelon situé au Nord du village de Kaidarkioi (sur la route de Silistrie) touche le confluent du vallon situé au Nord du village de Juklii pour atteindre la route de Schoumla à Silistrie, au Sud de la cote 269, après avoir contourné à l'Ouest, au Sud et à l'Est le village de Rahman Asiclar en passant par les confluents ou par les dépressions les mieux situés pour fixer ce tracé à peu près à égale distance des villages que la frontière sépare dans cette région. A partir de 269 le tracé passe entre Dorutlar et Cioban Nasuf; descend aux confluents des deux premiers vallons situés à l'est du village de Cioban-Nasuf, suit l'éperon flanqué de ces deux vallons, court toujours vers le Sud-Est en suivant le thalweg du vallon débouchant dans la rivière de Reonagol au Nord-Ouest de Mahmuzli. Il descend ensuite le cours de cette rivière jusqu'au confluent situé au Nord-Ouest du vallon de Mahmuzli qu'il remonte ensuite pour passer au Sud du mamelon 260 (ensellement) d'où il descend dans le vallon de Kiuciuk Ahmed à l'embranchement des chemins. Après avoir remonté un peu le cours de cette rivière, le tracé de la frontière monte le contrefort situé entre Kiuciuk Ahmed et Killi-Kadi, traverse le mamelon 260, rejoint le confluent des deux vallons situés à l'Ouest de Ekisce, remonte le vallon situé à l'Ouest de ce village, change de direction vers le Sud, traverse le mamelon 277 ainsi que l'ensellement des mamelons situés entre les villages de Vladimirovo et Gekcidelink; il

traverse encore l'ensellement situé entre les villages de Gekcidelink et Kapudjimah, d'où il se dirige d'abord vers le Nord et ensuite vers l'Est en suivant la dépression qui passe au Nord de Kortut (Korkut). Entre Kortut et le ruisseau Isikli, le tracé de la frontière suit la ligne de partage des eaux, au Sud du village de Kadikioi et de la cote 303 jusqu'au grand tournant de Isikli. Dans la section suivante, qui se termine sur la route de Varna à Dobrici, la frontière suit d'abord le cours de la vallée de Kumbudja, ensuite la branche orientale de cette vallée, en passant au Nord du mamelon 340. La dernière section du tracé de la frontière, situé entre la route de Varna-Dobrici et la Mer Noire, traverse à son origine le vallon de Kuiudjuk, suit un petit contrefort, ensuite un vallon dans la direction Sud-Est, il s'infléchit ensuite vers le Nord-Est dans la direction de la cote 299 en suivant une ligne de partage des eaux ; il sépare ensuite par les lignes caractéristiques du terrain les villages de Ciauskioi, de Kapaklii après avoir, de la même manière, séparé Mustafa Beiler de Vlahlar, il touche enfin la Mer Noire en traversant l'ensellement situé au Sud de la cote 252.

3. LE REPÉRAGE PROVISOIRE DU TRACÉ

Le tracé de la frontière ainsi défini topographiquement à l'aide des documents cartographiques existants (les cartes de 1/200.000, 1/126.000 et 1/100.000) se trouve encore rapporté à certains points remarquables du sol. A cet effet on a d'abord choisi les points trigonométriques de la triangulation existante, ensuite les clochers des églises ou les minarets des villages. C'est pourquoi on a englobé ce tracé dans une triangulation développée entre le Danube et la Mer Noire. La triangulation coupant le tracé de la frontière, les intersections se trouvent repérées à des points invariables du sol, dont on peut mesurer la distance avec une approximation de 50 mètres.

C'est ainsi que le point de départ de la frontière du Danube est rapporté à la cote du point trigonométrique de Turtucaïa qui se trouve à une distance de 15 km. De la même manière on peut lire sur la carte les distances de tous les mamelons, ensellements, etc. ; qui forment les jalons de la frontière.

PROTOCOLE

ANNEXÉ A L'ARTICLE III DU TRAITÉ DE BUCAREST DU VINGT-HUIT JUILLET (10 AOUT) MIL NEUF CENT TREIZE

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA NOUVELLE FRONTIÈRE BULGARO-SERBE

La ligne de frontière part au Nord de l'ancienne frontière bulgaro-serbe, du point Patarica, suit l'ancienne frontière bulgaro-turque jusqu'à Dizderica, suit ensuite la ligne de partage des eaux entre le Vardar et la Strouma en passant par Lukov vrh (1297), Obel, Poljana, la cote 1458, la cote 1495, Zanoga (1415), Ponorica, Kadica, la cote 1900, la cote 1453, Cingane Kalesi, la crête de Klepalo, la cote 1530, la crête de Males planina (1445), tourne à l'Ouest vers les cotes 1514 et 1300, passe par la crête de Drageneva dag, Kadi mesar tepesi, Kale tepesi, traverse la rivière Novicanska au Sud du village de Rajanci, passe entre les villages Oslovci et Susevo, traverse la rivière Stroumica entre Radicevo et Vladovci et remonte vers la cote 850, suit de nouveau la ligne de partage des eaux entre le Vardar et la Strouma par les cotes 957, 571, 750, 895, 850 et atteint la crête de la montagne Belasica où elle se relie à la frontière bulgaro-grecque.

PROTOCOLE

ANNEXÉ A L'ARTICLE IV DU TRAITÉ DE BUCAREST DU VINGT-HUIT JUILLET (DIX AOUT) MIL NEUF CENT TREIZE, CONCERNANT LES QUESTIONS RELATIVES A L'ANCIENNE FRONTIÈRE SERBO-BULGARE.

Une commission mixte serbo-bulgare, qui sera constituée dans le délai d'un an à partir du jour de la ratification du Traité de Paix, règlera les questions relatives à l'ancienne frontière serbo-bulgare, en prenant pour principe le thalweg du Timok, en tant que cette rivière sert de frontière entre la Serbie et la Bulgarie, et la ligne de partage des eaux pour la partie de la frontière depuis le sommet de la hauteur de Batchichté jusqu'à Ivanova Livada.

Au plus tard dans un délai de trois ans à partir du jour de la ratification du Traité de Paix, les deux Hautes Parties contractantes sont tenues de marquer sur le terrain par des signes permanents tout le tracé de l'ancienne frontière serbo-bulgare.

Tous les moulins existant sur le Timok, en tant que celui-ci sert de frontière entre la Serbie et la Bulgarie, seront supprimés dans le délai de trois ans à partir du jour de la ratification du Traité de Paix, et dorénavant aucune installation de ce genre ne sera permise sur cette partie de la rivière.

Il est également entendu qu'il ne sera plus permis désormais aux sujets respectifs des deux Hautes Parties contractantes de posséder des biens-fonds divisés par la ligne-frontière (les biens dits « dvoslassna »). En ce qui concerne les propriétés de cette nature actuellement existantes, chacun des deux Gouvernements s'engage à procéder à l'expropriation, moyennant une juste et préalable indemnité fixée d'après la procédure locale, des parcelles sises en deça de sa frontière. La même règle s'applique aux biens situés dans l'enclave de Rogliévo-Koïlovo ainsi que dans celle de Halovo-Vrageogrntzi, leur situation juridique par rapport à des administrés des deux Etats riverains ayant été réglée par le Protocole N° 11 de la Commission mixte serbo-bulgare de 1912. Lesdites expropriations seront effectuées dans le délai de trois ans au plus tard, à partir du jour de la ratification du Traité de Paix.

PROTOCOLE

ANNEXÉ A L'ARTICLE V DU TRAITÉ DE BUCAREST DU VINGT-HUIT JUILLET (10 AOUT) MIL NEUF CENT TREIZE

FRONTIÈRE DÉFINITIVE ENTRE LA BULGARIE ET LA GRÈCE

(Carte Autrichienne 1/200.000)

La ligne frontière commence sur la crête de la Belasica planina à partir de la frontière bulgaro-serbe ; suit cette crête, descend ensuite la crête qui se trouve au Nord de Iürükleri et va jusqu'au confluent de la Strouma et de la Bistrica, remonte la Bistrica, puis se dirige vers l'Est à Cengané Kalesi (1500). De là elle atteint la crête d'Ali Butus (cote 1650) et suit la ligne de partage des eaux cotes 1820, 1800, 713 et Stragac. De là en suivant toujours la ligne de partage des eaux elle se dirige vers le Nord et puis vers le Nord-Est, pour suivre la ligne de partage des eaux entre les cotes 715, 660 et atteindre les cotes 1250 et 1152, d'où en suivant la crête à l'Est du village Rakisten, elle traverse la Mesta, se dirige vers le sommet de Ruza et Zeleza, traverse la Despat (Rana) suju et atteint Cuka. A partir de ce point elle reprend la ligne

de partage des eaux et passant par Sibkova, Cadirkaya (1750), Avlika dag (1517), Kajin Cal (1811), Debikli (1587), descend vers le Sud à la cote 985, pour tourner vers l'Est au Sud du village Karovo, de là se dirige vers l'Est, passe au Nord du village Kajbova, remonte vers le Nord et passe par les cotes 1450, 1538, 1350 et 1845. De là elle descend vers le Sud en passant par Cigla (1750), Kuslar (2177). A partir de Kuslar, la ligne frontière suit la ligne de partage des eaux de la Mesta et du Iassi Evren dère par Rujan pl. et atteint Achlat dagi (1300), suit la crête qui se dirige vers la station du chemin de fer à Okcilar (41) et à partir de ce point suit le cours de la Mesta pour aboutir à la Mer Egée.

VI

TRAITÉ DE CONSTANTINOPLE

(29 Septembre 1913)

S. M. L'EMPEREUR DES OTTOMANS et S. M. LE ROI DES BULGARES, animés du désir de régler à l'amiable et sur une base durable l'état de choses créé par les événements qui se sont produits depuis la conclusion du Traité de Londres, de rétablir les relations d'amitié et de bon voisinage si nécessaires pour le bien-être de Leurs Peuples, ont résolu de conclure le présent Traité et ont choisi respectivement, à cet effet, pour Leurs Plénipotentiaires,

S. M. L'EMPEREUR DES OTTOMANS : S. E. Talaat Bey, Ministre de l'Intérieur, S. E. Le Général Mahmoud Pacha, Ministre de la Marine, S. E. Halil Bey, Président du conseil d'État ;

S. M. LE ROI DES BULGARES : S. E. Le Général Savoff, Ancien Ministre, S. E. Monsieur Natchévitch, Ancien Ministre, S. E. Monsieur Tocheff, Ministre Plénipotentiaire, lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus de ce qui suit :

ART. PREMIER. — La frontière entre les deux Pays prend son point de départ à l'embouchure de la rivière Rezvaja, au Sud du monastère San Ivan, se trouvant sur la Mer Noire ; elle suit le cours de cette rivière jusqu'au point de jonction des rivières Pirogu et Déliva, à l'Ouest de Kamila-köj. Entre l'embouchure et le point de jonction plus haut mentionné, la rivière Rezvaja, à partir de l'embouchure, suit d'abord la direction du Sud-Ouest et, laissant à la Turquie Placa, forme un coude et se dirige vers le Nord-Ouest et puis vers le Sud-Ouest ; les villages Madzura et Pir-

goplo restent en territoire ottoman. La rivière Rezvaja, après avoir suivi, à partir de Pirgoplo, la direction du Sud sur une longueur approximative de cinq kilomètres et demi, forme un coude vers l'Ouest et le Nord et se prolonge ensuite, légèrement incurvée vers le Nord, dans la direction générale de l'Ouest. Dans cette partie, les villages Likudi, Kladara restent en territoire bulgare et les villages Ciknigori, Mavrodio et Lafva reviennent à la Turquie ; ensuite, la frontière, suivant toujours la rivière Rezvaja, laisse Torfu-ciflik à la Bulgarie, se dirige vers le Sud-Est et, laissant le village Radoslavci en territoire ottoman, oblique vers l'Ouest à huit cents mètres environ au Sud de ce village ; elle laisse le village Kamila-köj en territoire ottoman et arrive à une distance de quatre cents mètres environ à l'Ouest de ce village, au point de jonction des rivières Pirogu et Déliva.

La ligne frontière suit, à partir du point de jonction des rivières Pirogu et Déliva, le cours du Déliva et, se prolongeant avec ladite rivière dans la direction générale du Nord-Ouest, laisse à la Turquie les villages Paspala, Kandildzik et Déli et se termine à l'Est de Souk Sou ; ce dernier village reste à la Turquie, tandis que Sévéligu revient à la Bulgarie. La ligne frontière, après avoir passé entre Souk Sou et Sévéligu, continue dans la direction du Nord-Ouest, en suivant la crête qui passe sur les cotes 687, 619 et 563 ; au delà de la cote 563, elle laisse le village Caglaïk (Cajirlik) en territoire ottoman et, contournant ce dernier village à trois kilomètres à l'Est et au Nord, gagne le ruisseau Goléma. La frontière suit le cours du Goléma sur une longueur de deux kilomètres environ et arrive au point de jonction de ce ruisseau avec l'autre bras de la même rivière, qui vient du Sud de Karabanlar (Karabaalar). A partir de ce point de jonction, la ligne frontière passe sur la crête au Nord du ruisseau venant de Türk-Alatli pour aboutir à l'ancienne frontière Turco-Bulgare.

Le point de jonction de la nouvelle ligne et de l'ancienne frontière se trouve à quatre kilomètres à l'Est de Türk-Alatli, au point où l'ancienne frontière Turco-Bulgare forme un coude vers le Nord, dans la direction de Ajkiri-Jol.

A partir de ce point, elle suit exactement l'ancienne frontière Turco-Bulgare jusqu'à Balaban-Basi, à l'Ouest de la Tundja et au Nord du village Derviska-Mog.

La nouvelle ligne frontière se sépare de l'ancienne frontière aux environs de Balaban-Basi et descend en ligne droite vers Dermen-Déré. Le point où la nouvelle frontière se sépare de l'ancienne se trouve à deux kilomètres de distance de l'église du village Derviska-Mog. La frontière, après avoir laissé le village Der-

viska-Mog dans le territoire ottoman, suit le cours du Dermen-Déré jusqu'au village Bulgar-Lefké et laisse ce village en territoire bulgare. A partir des lisières Est et Sud de Bulgar-Lefké, la ligne frontière abandonne le cours du Dermen-Déré et se dirige vers l'Ouest, laisse en territoire ottoman les villages Türk-Lefké et Dimitri-köj et, en suivant la ligne de partage des eaux entre Bük-Déré et Démirhan-Déré (c. 241), arrive au point le plus septentrional du coude formé par la Marica vers le Nord, à l'Est de Mustafa-Pasa. Cette partie du coude se trouve à trois kilomètres et demi de distance de l'entrée Est du pont de Mustafa-Pasa. La frontière suit la partie Ouest du coude de la Marica jusqu'au moulin et, de là, arrive en ligne droite, atteignant Cermen-Déré, au Nord du pont du chemin de fer (Cermen-Déré est la rivière qui se jette dans la Marica à trois kilomètres à l'Est du village Cermen) et puis, contournant Cermen au Nord, va à Tazi-Tépési. La frontière laisse Cermen à la Turquie et, suivant le cours de Cermen-Déré, coupe la ligne de chemin de fer au Nord-Ouest de Cermen ; elle suit toujours la même rivière et monte à Tazi-Tépési (c. 613). (Le point où Cermen-Déré coupe la ligne du chemin de fer au Nord-Ouest de Cermen se trouve à une distance de cinq kilomètres du centre du village de Cermen et à trois mille deux cents mètres de la sortie Ouest du pont de Mustafa-Pasa.)

La frontière laisse en territoire ottoman le point le plus élevé de Tazi-Tépési et, à partir de ce point, suit la ligne de partage des eaux entre l'Arda et la Marica en passant par les villages Jajladzik et Gjuldzuk (Goldzik), qui restent en territoire ottoman.

A partir de Goldzik, la frontière passe par la cote 449 et ensuite descend à la cote 367 et, à partir de cette cote, se dirige vers l'Arda dans la direction Sud, à peu près en ligne droite. Cette ligne droite passe à un kilomètre à l'Ouest de Bektasli, qui reste en territoire ottoman.

La ligne frontière, après être arrivée de la cote 367 à l'Arda, suit vers l'Est la rive droite de l'Arda et arrive au moulin qui se trouve à un kilomètre au Sud du village de Cingirli ; à partir de ce moulin elle suit la ligne de partage des eaux se trouvant à l'Est de Gajdohor-Déré; elle passe à un kilomètre à l'Est du village Gajdohor et, laissant le village Drébisna à la Bulgarie, en passant à peu près à un kilomètre à l'Est de ce village, descend à Atéren-Déré à un kilomètre au Sud du susdit village; de là, elle va dans la direction du Sud-Ouest, par le plus court chemin, à la source du ruisseau qui coule entre les villages Akalan et Kajlikliköj et suit le thal weg de ce cours d'eau pour descendre à la rivière Kizil-Déli. A partir du susdit ruisseau, la frontière, laissant Gökcebunar en

Bulgarie, emprunte le cours de Kizil-Déli-Déré et, de là, en suivant le thalweg du ruisseau qui se sépare vers le Sud en un point se trouvant à quatre kilomètres au Sud de Mandrica et à trois kilomètres à l'Est de Soganliki-Bala, va à la source du même ruisseau ; elle descend ensuite par le plus court chemin à la source du Mandra-Déré ; elle suit le thalweg du Mandra-Déré, à partir de sa source, pour joindre la Marica à l'Ouest de Mandra. Dans cette partie, le village Krantu reste en territoire bulgare et les villages Bas-Klisa, Ahirjanbunar et Mandra reviennent à la Turquie.

A partir de ce point, la frontière suit le thalweg de la Marica jusqu'au point où le fleuve se sépare en deux branches, à trois kilomètres et demi au Sud du village de Kaldirkoz ; de là, elle suit le thalweg de la branche droite, qui passe non loin de Férédzik, pour aboutir à la Mer Egée. Dans cette partie, les marais d'Ak-Sou, ainsi que les lacs de Quénéli-Gheul et de Kazikli-Gheul, restent à la Turquie et les lacs de Touzla-Gheul et de Drana-Gheul reviennent à la Bulgarie.

Art. 2. — Dix jours après la signature du présent Traité par les Plénipotentiaires susmentionnés, les armées des deux Parties contractantes qui, en ce moment, occuperaient des territoires revenant à l'autre Partie, s'empresseront de les évacuer et, dans l'espace des quinze jours suivants, de les remettre, conformément aux règles et aux usages, aux autorités de l'autre Partie.

Il est en outre entendu que les deux Etats démobiliseront leurs armées dans l'espace de trois semaines, à partir de la date du présent Traité.

Art. 3. — Les relations diplomatiques, ainsi que les communications postales, télégraphiques et de chemin de fer reprendront entre les Hautes Parties contractantes immédiatement après la signature du présent Traité.

L'Arrangement sur les Muftis, formant l'Annexe II du présent Traité, sera applicable dans tous les territoires de la Bulgarie.

Art. 4. — En vue de favoriser les relations économiques entre les deux Pays, les Hautes Parties contractantes s'engagent à remettre en vigueur, aussitôt après la signature du présent Traité et pour un délai d'un an à dater de ce jour, la Convention pour le Commerce et la Navigation conclue le 6-19 février 1911, et à accorder à leurs produits industriels, agricoles et autres toutes les facilités douanières compatibles avec leurs engagements existant à l'égard des Puissances tierces.

La Déclaration Consulaire du 18 novembre/2 décembre 1909 sera également remise en vigueur pendant le même délai.

Toutefois, chacune des Hautes Parties contractantes pourra créer des Consulats Généraux, Consulats, Vice-Consulats de carrière dans toutes les localités de leurs territoires où des Agents de Puissances tierces sont admis.

Les Hautes Parties contractantes s'engagent en outre à procéder, dans le plus bref délai possible, à la nomination de Commissions Mixtes pour négocier un Traité de Commerce et une Convention Consulaire.

Art. 5. — Les prisonniers de guerre et otages seront échangés dans le délai d'un mois à partir de la signature du présent Traité, ou plus tôt, si faire se peut.

Cet échange aura lieu par les soins de commissaires spéciaux nommés de part et d'autre.

Les frais d'entretien desdits prisonniers de guerre et otages seront à la charge du Gouvernement au pouvoir duquel ils se trouvent.

Toutefois, la solde des officiers payée par ce Gouvernement sera remboursée par l'Etat dont ils relèvent.

Art. 6. — Une amnistie pleine et entière est accordée par les Hautes Parties contractantes à toutes les personnes qui ont pris part aux hostilités ou qui se sont compromises dans les événements politiques antérieurs au présent Traité.

Les habitants des territoires cédés jouiront de la même amnistie pour les événements politiques y survenus.

Le bénéfice de cette amnistie cessera à l'expiration du délai de deux semaines fixé par les Autorités légalement constituées lors de la réoccupation des territoires revenant à la Bulgarie et dûment porté à la connaissance des populations.

Art. 7. — Les originaires des territoires cédés par l'Empire Ottoman au Gouvernement Royal de Bulgarie et qui y sont domiciliés deviendront sujets bulgares.

Ces originaires devenus sujets bulgares auront, pendant un délai de quatre ans, la faculté d'opter sur place en faveur de la nationalité ottomane, par une simple déclaration aux Autorités locales bulgares et un enregistrement aux Consulats Impériaux Ottomans. Cette déclaration sera remise, à l'Etranger, aux chancelleries des Consulats Bulgares et enregistrée par les Consulats Ottomans. L'option sera individuelle et n'est pas obligatoire pour le Gouvernement Impérial Ottoman.

Les mineurs actuels useront de l'option dans les quatre ans qui suivent leur majorité.

Les Musulmans des territoires cédés devenus sujets bulgares ne seront pas assujettis pendant ce délai au service militaire, ni ne payeront aucune taxe militaire.

Après avoir usé de leur faculté d'option, ces Musulmans quitteront les territoires cédés, et cela, jusqu'à échéance du délai de quatre ans prévu plus haut, en ayant la faculté de faire passer en franchise de droits de sortie leurs biens meubles. Ils peuvent toutefois conserver leurs biens immeubles de toutes catégories, urbains et ruraux, et les faire administrer par des tiers.

Art. 8. — Les sujets bulgares musulmans de tous les territoires de la Bulgarie jouiront des mêmes droits civils et politiques que les sujets d'origine bulgare.

Ils jouiront de la liberté de conscience, de la liberté et de la pratique extérieure du culte. Les coutumes des Musulmans seront respectées.

Le nom de Sa Majesté Impériale le Sultan, comme Khalife, continuera à être prononcé dans les prières publiques des musulmans.

Les communautés musulmanes, constituées actuellement ou qui se constitueront à l'avenir, leur organisation hiérarchique, leurs patrimoines seront reconnus et respectés ; elles relèveront sans entraves de leurs chefs spirituels.

Art. 9. — Les communautés bulgares en Turquie jouiront des mêmes droits dont jouissent actuellement les autres communautés chrétiennes de l'Empire Ottoman.

Les Bulgares sujets Ottomans conserveront leurs biens meubles et immeubles et ne seront aucunement inquiétés dans l'exercice et la jouissance de leurs droits de l'homme et de propriété. Ceux qui ont quitté leurs foyers lors des derniers événements pourront retourner dans un délai de deux ans au plus tard.

Art. 10. — Les droits acquis antérieurement à l'annexion des territoires, ainsi que les actes judiciaires et titres officiels émanant des Autorités Ottomanes compétentes, seront respectés et inviolables jusqu'à la preuve légale du contraire.

Art. 11. — Ce droit de propriété foncière dans les territoires cédés, tel qu'il résulte de la loi ottomane sur les immeubles urbains et ruraux, sera reconnu sans aucune restriction.

Les propriétaires d'immeubles ou de meubles dans lesdits territoires continueront à jouir de tous leurs droits de propriété, même s'ils fixent, à titre provisoire ou définitif, leur résidence personnelle hors de la Bulgarie. Ils pourront affermer leurs biens ou les administrer par des tiers.

Art. 12. — Les vakoufs Mustesna, Mulhaka, Idjarétein, Moukataa, Idjaréi-Vahidé, ainsi que les dîmes vakoufs, dans les territoires cédés, tels qu'ils résultent actuellement des lois ottomanes, seront respectés.

Ils seront gérés par qui de droit

Leurs régimes ne pourront être modifiés que par indemnisation juste et préalable.

Les droits des établissements religieux et de bienfaisance de l'Empire Ottoman sur les revenus vakoufs dans les territoires cédés, à titre d'Idjaréi-Vahidé, de Moukataa, de droits divers, de contre-valeur de dîmes vakoufs et autres, sur les vakoufs bâtis ou non bâtis seront respectés.

Art. 13. — Les biens particuliers de Sa Majesté Impériale le Sultan, ainsi que ceux des Membres de la Dynastie Impériale seront maintenus et respectés. Sa Majesté et les Membres de la Dynastie Impériale pourront les vendre ou les affermer par des fondés de pouvoir.

Il en sera de même pour les biens du domaine privé qui appartiendraient à l'Etat.

En cas d'aliénation, préférence sera accordée, à conditions égales, aux sujets bulgares.

Art. 14. — Les Hautes Parties contractantes s'engagent à donner à Leurs Autorités provinciales des ordres afin de faire respecter les cimetières et particulièrement les tombeaux des soldats tombés sur le champ d'honneur.

Les Autorités n'empêcheront pas les parents et amis d'enlever les ossements des victimes inhumées en terre étrangère.

Art. 15. — Les sujets de chacun des Etats contractants pourront séjourner et circuler librement, comme par le passé, sur le territoire de l'autre Etat contractant.

Art. 16. — Le Gouvernement Royal de Bulgarie est subrogé aux droits, charges et obligations du Gouvernement Impérial Ottoman à l'égard de la Compagnie des Chemins de fer Orientaux, pour la partie de la ligne à elle concédée et située dans les territoires cédés.

Le Gouvernement Royal de Bulgarie s'oblige à rendre sans retard le matériel roulant et les autres objets appartenant à ladite Compagnie et saisis par lui.

Art. 17. — Tous les différends et litiges qui surviendraient dans l'interprétation ou l'application des Articles 11, 12, 13 et 16 du présent Traité seront réglés par l'Arbitrage à La Haye, conformément au compromis formant l'Annexe III du présent Traité.

Art. 18. — Le Protocole relatif à la frontière (Annexe I) ; l'Arrangement concernant les Muftis (Annexe II) ; le Compromis d'Arbitrage (Annexe III) ; le Protocole relatif au Chemin de fer et à la Maritza (Annexe IV) et la Déclaration se rapportant à l'Article 10 (Annexe V) sont annexés au présent Traité dont ils font partie intégrante.

Art. 19. — Les dispositions du Traité de Londres sont maintenues en ce qui concerne le Gouvernement Impérial Ottoman et le Royaume de Bulgarie pour autant qu'elles ne sont pas abrogées ou modifiées par les stipulations qui précèdent.

Art. 20. — Le présent Traité entrera en vigueur immédiatement après sa signature.

Les ratifications en seront échangées dans la quinzaine à dater de ce jour.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé leurs cachets.

Fait en double exemplaire à Constantinople, le 16/29 septembre 1913.

ANNEXE I.

Protocole N° 1.

A. — Les Hautes Parties contractantes ont convenu d'ajouter à la description de la frontière insérée à l'Article premier du Traité les remarques suivantes :

1° La frontière est décrite d'après la carte de l'Etat-Major autrichien à l'échelle de 1/200.000e et le tracé en est marqué sur un croquis annexe, copié sur cette carte.

Les indications se rapportant à la partie inférieure et à l'affluent de la Maritza sont enregistrées d'après la carte topographique à l'échelle de 1/50.000e et elles sont portées sur une carte détaillée et complète de cette partie, indiquant la frontière définitive de Mandra à l'embouchure.

2° Des Commissions Mixtes composées d'officiers ottomans et bulgares traceront la carte de la nouvelle ligne frontière sur un espace de deux kilomètres de chaque côté de cette ligne, à l'échelle de 1/25.000e ; la frontière définitive sera marquée sur cette carte. Ces Commissions seront divisées en trois sections et commenceront leurs travaux simultanément dans les parties suivantes : la côte de la Mer Noire, le territoire situé entre la Maritza et l'Arda et celui compris entre l'Arda et Mandra.

Après cette opération, la ligne frontière sera appliquée sur le terrain et des pyramides y seront élevées par les soins desdites Commissions Mixtes. Les protocoles de la frontière définitive seront dressés par les Commissions.

3° Lors du tracé de la ligne frontière, les Commissions relèveront le plan des propriétés privées ou publiques restant en deçà ou au delà de la ligne.

Les deux Hauts Gouvernements examineront les mesures à

prendre pour éviter des conflits qui pourraient éventuellement surgir de l'exploitation de pareilles propriétés.

Il est bien entendu que jusqu'à ce qu'une entente intervienne à ce sujet, les propriétaires continueront à jouir librement de leurs biens, comme par le passé.

4° Les protocoles antérieurement dressés par les deux parties en ce qui concerne les parties de l'ancienne frontière Turco-Bulgare maintenues actuellement telles quelles, resteront en vigueur.

Si les bornes-frontière ou Koulés, se trouvant dans ces parties, sont détruites ou endommagées, il sera procédé à leur reconstruction ou restauration.

5° Pour les rivières et les ruisseaux, sauf la Toundja, la Maritza et l'Arda, la ligne frontière suivra le thalweg des cours d'eau. Pour les trois susdites rivières, la ligne frontière est indiquée exactement dans le protocole.

B. — La délimitation en ce qui concerne les îles situées dans le lit de la Maritza, sera confiée à une commission spéciale.

Il a été également convenu que les deux Gouvernements s'engagent à s'entendre, le moment venu, pour la canalisation de la Maritza.

C. — Les deux Gouvernements sont d'accord pour faciliter l'échange facultatif mutuel des populations bulgare et musulmane de part et d'autre ainsi que de leurs propriétés dans une zone de 15 kilomètres au plus, le long de toute la frontière commune.

L'échange aura lieu par des villages entiers.

L'échange des propriétés rurales et urbaines aura lieu sous les auspices des deux Gouvernements et avec la participation des anciens des villages à échanger.

Des commissions mixtes nommées par les deux Gouvernements procèderont à l'échange et à l'indemnisation, s'il y a lieu, de différences résultant de l'échange de biens entre villages et particuliers en question.

Fait en double exemplaire, à Constantinople, le 16/29 septembre 1913.

ANNEXE II

ARRANGEMENT CONCERNANT LES MUFTIS

ART. PREMIER. — Un Mufti en Chef résidera à Sofia et servira d'intermédiaire entre les Muftis de la Bulgarie dans leurs relations avec le Cheïkh-ul-Islamat, pour les affaires religieuses

et civiles relevant du Chéri, et avec le Ministère Bulgare des Cultes.

Il sera élu par les Muftis de la Bulgarie et parmi ceux-ci, réunis spécialement à cet effet. Les Mufti-Vékilis prendront part à cette réunion, mais seulement en qualité d'électeurs.

Le Ministère Bulgare des Cultes notera l'élection du Mufti en Chef, par l'entremise de la Légation Impériale à Sofia, au Cheïkh-ul-Islamat, qui lui fera parvenir un Menchour et le Murassélé l'autorisant à exercer ses fonctions et à accorder, de son côté, le même pouvoir aux autres Muftis de la Bulgarie.

Le Mufti en Chef aura, dans les limites des prescriptions du Chéri, le droit de surveillance et de contrôle sur les Muftis de la Bulgarie, sur les établissements religieux et de bienfaisance musulmans, ainsi que sur leurs desservants et leurs Mutévellis.

Art. 2. — Les Muftis sont élus par les électeurs musulmans de la Bulgarie.

Le Mufti en Chef vérifie si le Mufti élu réunit toutes les qualités requises par la loi du Chéri et, en cas d'affirmative, il informe le Chéïkh-ul-Islamat de la nécessité de lui délivrer l'autorisation nécessaire pour les Fetvas (Menchour). Il délivre au nouveau Mufti, en même temps que le Menchour ainsi obtenu, le Murassélé nécessaire pour lui conférer le droit de juridiction religieuse entre les Musulmans.

Les Muftis peuvent, à condition de faire ratifier leur choix au Mufti en Chef, proposer la nomination, dans les limites de leurs circonscriptions et dans les localités où on en verrait la nécessité, des Mufti-Vékilis, qui auront à y remplir les fonctions déterminées par le présent arrangement, sous la surveillance directe des Muftis locaux.

Art. 3. — La rétribution du Mufti en Chef, des Muftis et des Mufti-Vékilis, ainsi que du personnel de leurs bureaux, sera à la charge du Gouvernement Royal Bulgare et sera fixée en considération de leur dignité et de l'importance de leur poste.

L'organisation du Bach-Muftilik sera fixée par un règlement élaboré par le Mufti en Chef et dûment publié.

Le Mufti en Chef, Muftis et Mufti-Vékilis, ainsi que leur personnel, jouiront de tous les droits que les lois assurent aux fonctionnaires bulgares.

Art. 4. — La révocation des Muftis et de leurs Vékilis aura lieu conformément à la loi sur les fonctionnaires publics.

Le Mufti en Chef, ou son délégué, sera appelé à siéger au Conseil disciplinaire, toutes les fois que ce dernier aura à se pronon-

cer sur la révocation d'un Mufti ou d'un Mufti-Vékili. Toutefois, l'avis du Mufti en Chef ou de son délégué servira audit conseil de base à l'appréciation des plaintes de caractère purement religieux.

L'acte de révocation d'un Mufti ou d'un Mufti-Vékili fixera le jour de l'élection de son remplaçant.

Art. 5 — Les Heudjets et jugements rendus par les Muftis seront examinés par le Mufti en Chef, qui les confirmera, s'il les trouve conformes aux prescriptions de la Loi du Chéri, et les remettra au Département compétent afin d'être mis à exécution.

Les Heudjets et jugements qui ne seront pas confirmés pour cause de non conformité à la Loi du Chéri seront retournés aux Muftis qui les auraient rendus et les affaires auxquelles ils ont trait seront examinées et réglées de nouveau suivant les prescriptions de ladite loi. Les Heudjets et jugements qui ne seront pas trouvés conformes aux prescriptions de la Loi du Chéri ou ceux dont l'examen au Cheikh-ul-Islamat aura été demandé par les intéressés seront envoyés par le Mufti en Chef à son Altesse le Cheïkh-ul-Islam.

Les Heudjets et jugements confirmés par le Mufti en Chef ou sanctionnés par le Cheïkh-ul-Islamat seront mis à exécution par les Autorités bulgares compétentes. Dans ce cas, ils seront accompagnés d'une traduction en langue bulgare.

Art. 6. — Le Mufti en Chef fera, le cas échéant, aux autres Muftis les recommandations et communications nécessaires en matière de mariage, divorce, testaments, successions et tutelle, pension alimentaire (nafaka) et autres matières du Chéri, ainsi qu'en ce qui concerne la gestion des biens des orphelins. En outre, il examinera les plaintes et réclamations se rapportant aux affaires susmentionnées et fera connaître au Département compétent ce qu'il y aurait lieu de faire conformément à la loi du Chéri.

Les Muftis étant aussi chargés de la surveillance et de l'administration des Vakoufs, le Mufti en Chef aura, parmi ses attributions principales, celle de leur demander la reddition de leurs comptes et de faire préparer les états de comptabilité y relatifs.

Les livres relatifs aux comptes des Vakoufs pourront être tenus en langue turque.

Art. 7. — Le Mufti en Chef et les Muftis inspecteront, au besoin, les conseils d'instruction publique et les écoles musulmanes ainsi que les Médressés de la Bulgarie et adopteront des dispositions

pour la création d'établissements scolaires dans les localités où le besoin s'en ferait sentir ; le Mufti en Chef s'adressera, s'il y a lieu, au Département compétent pour les affaires concernant l'instruction publique musulmane.

Le Gouvernement Royal créera à ses frais des écoles primaires et secondaires musulmanes dans la proportion établie par la loi sur l'instruction publique bulgare. L'enseignement aura lieu en langue turque et en conformité du programme officiel, avec enseignement obligatoire de la langue bulgare.

Toutes les lois relatives à l'enseignement obligatoire ainsi qu'au nombre et aux droits des instituteurs continueront à être appliquées au corps enseignant des communautés musulmanes. Les appointements du personnel enseignant ou autre de ces institutions seront réglés par le Trésor Bulgare dans les mêmes conditions que ceux des corps enseignants des institutions Bulgares.

Une institution spéciale sera également fondée pour former des Naïbs.

Art. 8. — Dans chaque chef-lieu ou ville ayant une nombreuse population musulmane, il sera procédé à l'élection d'une communauté musulmane, chargée des affaires vakoufs et d'instruction publique secondaire. La personnalité morale de ces communautés sera reconnue en toute circonstance et par toutes les Autorités.

Les vakoufs de chaque district devant être administrés, selon les lois et dispositions du Chéri, par la communauté musulmane respective, c'est la personnalité morale de cette dernière qui sera considérée comme propriétaire de ces vakoufs.

Les cimetières publics musulmans et ceux sis à proximité des mosquées sont compris dans le domaine des biens vakouts appartenant aux communautés musulmanes, qui en disposeront à leur convenance et conformément aux lois de l'hygiène.

Aucun bien vakouf ne peut en aucun cas être exproprié sans que sa contre-valeur soit versée à la communauté respective.

On veillera à la bonne conservation des immeubles vakoufs sis en Bulgarie. Aucun édifice du culte ou de bienfaisance ne pourra être démoli que pour une nécessité impérieuse et conformément aux lois et aux règlements en vigueur.

Dans le cas où un édifice vakouf devrait être exproprié pour des causes impérieuses, on ne pourra y procéder qu'après la désignation d'un autre terrain ayant la même valeur par rapport à l'endroit où il se trouve situé, ainsi qu'après le paiement de la contre-valeur de la bâtisse.

Les sommes à payer comme prix des immeubles vakoufs qui seront expropriés pour des causes impérieuses, seront remises aux communautés musulmanes pour être entièrement affectées à l'entretien des édifices vakoufs.

Art. 9. — Dans les six mois qui suivront la signature du présent Arrangement, une Commission spéciale, dont le Mufti en Chef fera partie de droit, sera nommée par le Gouvernement bulgare et aura pour but, dans une période de trois ans à partir de la date de sa constitution, d'examiner et de vérifier les réclamations qui seront formulées par les Mutévellis ou leurs ayants-droit.

Ceux des intéressés qui ne seraient pas contents des décisions de la commission pourront recourir aux tribunaux compétents du pays.

Fait en double exemplaire à Contantinople, le 16/29 septembre 1913.

ANNEXE III

COMPROMIS D'ARBITRAGE

Art. premier. — Au cas où quelque différend ou litige surviendrait, d'après les prévisions de l'Article 17 du Traité conclu en date de ce jour entre le Gouvernement Impérial Ottoman d'une part, et le Gouvernement Royal de Bulgarie de l'autre, ce différend ou ce litige sera déféré à l'Arbitrage à la Haye, conformément aux dispositions ci-après.

Art. 2. — Le Gouvernement demandeur notifiera au Gouvernement défendeur la ou les questions qu'il entendra soumettre à l'arbitrage, au fur et à mesure qu'elles surgiront et donnera à leur sujet des indications succinctes, mais précises.

Art. 3. — Le Tribunal Arbitral auquel la ou lesdites questions seront soumises, sera composé de cinq membres, lesquels seront désignés de la manière suivante :

Chaque partie, aussitôt que possible et dans un délai qui n'excédera pas deux mois à partir de la date de la notification spécifiée dans l'Article précédent, devra nommer deux Arbitres.

Le Sur-Arbitre sera choisi parmi les Souverains de Suède, Norvège et Hollande. Si on ne tombe pas d'accord sur le choix de l'un de ces trois Souverains, le sort en décidera. Si la partie défenderesse ne nomme pas ses arbitres dans le délai précité de deux mois, elle pourra le faire jusqu'au jour de la première réunion du Tribunal Arbitral. Passé ce délai, la partie demande-

resse indiquera le Souverain qui aura à choisir le Sur-Arbitre. Après le choix dudit Sur-Arbitre, le Tribunal se constituera valablement par le Sur-Arbitre et par les deux Arbitres choisis par la Partie demanderesse.

Art. 4. — Les Puissances en litige se feront représenter auprès du Tribunal Arbitral par des Agents, Conseils ou Avocats, en conformité des prévisions de l'Article 62 de la Convention de la Haye pour le règlement pacifique des conflits internationaux.

Ces Agents, Conseils ou Avocats seront désignés à temps par les Parties pour que le fonctionnement de l'Arbitrage ne subisse aucun retard.

Toutefois, si la Partie défenderesse s'en abstient, il sera procédé à son égard par défaut.

Art. 5. — Le Tribunal Arbitral, une fois constitué, se réunira à la Haye à une date qui sera fixée par les Arbitres et dans le délai d'un mois à partir de la nomination du Sur-Arbitre. Après le règlement en conformité avec le texte et l'esprit de la Convention de la Haye de 1907 de toutes les questions de procédure qui pourraient surgir et qui ne seraient pas prévues par le présent Compromis, ledit Tribunal ajournera sa prochaine séance à la date qu'il fixera.

Toutefois, il reste convenu que le Tribunal ne pourra ouvrir les débats sur les questions en litige ni avant les deux mois, ni plus tard que les trois mois qui suivront la remise du Contre-mémoire ou de la Contre-réplique prévue par l'Article 7.

Art. 6. — La procédure arbitrale comprendra deux phases distinctes : l'instruction écrite et les débats, qui consisteront dans le développement oral des moyens des Parties devant le Tribunal.

La seule langue dont fera usage le Tribunal et dont l'emploi sera autorisé devant lui sera la langue française.

Art. 7. — Dans le délai de dix mois au plus tard à dater de la notification prévue à l'Article 2, la Partie demanderesse devra remettre à chacun des membres du Tribunal Arbitral, en cinq exemplaires, et à la Partie défenderesse, en trente exemplaires, les copies complètes, écrites ou imprimées, de son Mémoire, contenant toutes pièces à l'appui de sa demande, lesquelles se réfèreraient à la ou aux questions en litige.

Dans un délai de dix mois au plus tard après cette remise, la Partie défenderesse devra remettre à chacun des membres du Tribunal, ainsi qu'à la Partie demanderesse, en autant d'exemplaires que ci-dessus, les copies complètes, manuscrites ou imprimées, de son Contre-mémoire avec toutes les pièces à l'appui.

Dans le délai d'un mois après cette remise, la Partie demanderesse notifiera au Président du Tribunal Arbitral si elle a l'intention de présenter une Réplique. Dans ce cas, elle aura quatre mois au plus, à compter de cette notification, pour communiquer ladite Réplique dans les mêmes conditions que le Mémoire. La Partie défenderesse aura alors cinq mois, à compter de cette communication, pour présenter sa Contre-réplique dans les mêmes conditions que le Contre-mémoire.

Les délais fixés par le présent Article pourront être prolongés de commun accord par les Parties ou par le Tribunal, quand il le jugera nécessaire pour arriver à une décision juste.

Mais le Tribunal ne prendra pas en considération les Mémoires, Contre-mémoires et autres communications qui lui seront présentées par les Parties après l'expiration du dernier délai fixé par lui.

Art. 8. — Si dans les Mémoires ou autres pièces échangées, l'une ou l'autre Partie s'est référée ou a fait allusion à un document ou papier en sa possession exclusive, et dont elle n'aura pas joint la copie, elle sera tenue, si l'autre partie le demande, de lui en donner copie au plus tard dans les trente jours.

Art. 9. — Les décisions du Tribunal Arbitral sur la ou les questions en litige seront prononcées dans le délai maximum d'un mois après la clôture, par le Président des débats relatifs à cette ou ces questions.

Art. 10. — Le jugement du Tribunal Arbitral sera définitif et devra être exécuté strictement, sans aucun retard.

Art. 11. — Chaque Partie supporte ses propres frais et une part égale des frais du Tribunal.

Art. 12. — En tout ce qui n'est pas prévu par le présent Compromis, les stipulations de la Convention de La Haye de 1907 pour le Règlement pacifique des conflits internationaux seront appliquées aux Arbitrages résultant du présent Compromis, à l'exception, toutefois, des Articles qui ont été réservés par les Parties contractantes.

Fait en double exemplaire à Constantinople, le 16/29 septembre 1913.

ANNEXE IV

Protocole N° 2.

Le tracé de la frontière coupant le fleuve Maritza et le chemin de fer Moustafa-Pacha-Andrinople-Dédé Agatch, qui desservent les territoires ottomans et bulgares, il a été convenu entre les

deux Parties contractantes que, pour préserver les relations commerciales et autres des moindres entraves, les règlements et les usages qui régissent actuellement les mouvements commerciaux, tant sur le fleuve Maritza que sur ladite ligne ferrée, ainsi que tous les droits, taxes et autres découlant desdits règlements, seront maintenus dans leur plénitude et que toutes facilités compatibles avec lesdits règlements et usages seront accordées. Aucune modification ne pourra y être introduite sans un accord préalable entre les deux Etats contractants et les Administrations desdits chemin de fer et fleuve. Le transit direct des marchandises sera exempt de droits et taxes quelconques ; toutefois, chaque Gouvernement pourra réglementer la surveillance dudit transit.

Les dispositions ci-dessus ne s'appliqueront pour le chemin de fer que jusqu'au jour où les deux Hautes Parties contractantes auront déjà construit simultanément, la Bulgarie une ligne de raccordement à la Mer Egée, dans son territoire, et la Turquie une ligne aboutissant à ladite Mer.

Il est bien entendu qu'en temps de paix la Bulgarie sera libre, jusqu'à la construction de la ligne prévue, qui aura lieu au plus tard dans dix ans, de faire transporter sur ledit chemin de fer, ainsi que sur le fleuve, des recrues, des troupes, des armes, des munitions, des vivres, etc.

L'Etat Ottoman aura toujours le droit de prendre les mesures de surveillance nécessaire.

Toutefois, ce transport de troupes et autre ne pourra commencer qu'à partir de trois mois à dater de ce jour.

Fait en double exemplaire à Constantinople, le 16/29 septembre 1913.

ANNEXE V

Déclaration

En ce qui concerne l'Article 10 du Traité, le Gouvernement Impérial Ottoman déclare qu'il n'a point consenti, depuis l'occupation par les forces bulgares des territoires cédés, à des cessions de droits à des particuliers, en vue de restreindre les droits souverains de l'Etat Bulgare.

Fait en double exemplaire à Constantinople, le 16/29 septembre 1913.

VII

LA CONVENTION DE COMMERCE ET DE NAVIGATION TURCO-BULGARE

L'article IV du traité de paix turco-bulgare porte que sera remise en vigueur pour une année la Convention pour le Commerce et la Navigation conclue le 6/19 février 1911 entre la Bulgarie et la Turquie. Cette Convention devant régler les rapports commerciaux des deux pays jusqu'à la conclusion du traité de Commerce qui est prévu par le même article IV, nous croyons intéressant de la reproduire ici.

Le Gouvernement Impérial Ottoman, et le Gouvernement Royal de Bulgarie se trouvant en pourparlers pour la conclusion d'un Traité de Commerce et de Navigation, ont, d'un commun accord, adopté le régime provisoire suivant pour le commerce et la navigation entre les deux Pays :

Art. premier. — Il y aura pleine et entière liberté de commerce et de navigation entre l'Empire Ottoman et le Royaume de Bulgarie. Les sujets de l'une des Parties Contractantes pourront, conformément aux lois et règlements locaux, voyager et s'établir librement sur le littoral de l'autre partie. Les sujets de l'une des Hautes Parties qui sont établis ou résident temporairement sur le territoire de l'autre jouiront, dans l'exercice de leur commerce, *profession*, métier ou industrie, des mêmes droits que les nationaux, et ne seront pas soumis à des charges, impôts, taxes sous quelque dénomination que ce soit, autres ou plus élevés que ceux qui frappent les nationaux.

Les dispositions précédentes ne seront pas applicables aux pharmaciens, aux courtiers de commerce, aux cabaretiers de village, aux agents de change, aux colporteurs et aux autres personnes qui exercent un commerce ambulant.

Art. 2. — Les produits d'origine ou de manufacture ottomane qui seront importés en Bulgarie et les produits d'origine ou de manufacture bulgare qui seront importés en Turquie seront respectivement soumis — quant aux droits d'importation, d'exportation, de transit, quant à la réexportation, le transit, l'entrepôt et aux formalités douanières — au même traitement que les produits de la nation la plus favorisée, et ils ne seront soumis à aucun droit additionnel de douane, d'accise ou d'octroi, local ou de tout autre genre, ou à des taxes accessoires nouvelles autres que ceux qui existent actuellement ou dont seraient frappés à l'ave-

nir les produits nationaux et ceux de la nation la plus favorisée.

Est excepté de la disposition ci-dessus le tabac produit dans l'Empire Ottoman, qui, lors de son exportation en Bulgarie, restera assujetti au droit d'exportation dit « reftieh ».

En outre, les marchandises ottomanes énumérées ci-après paieront à leur entrée en Bulgarie les droits de douane ci-dessous :

TARIF

	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	
1 ex 32	*Poissons salés.* — 1) Lakerda.	30 »
	3) Palamidès, maquereaux, hamsie, coloroudia, sardelia et stavridia.	8 »
2 ex 43	Pois-chiches grillés « lèblébi »	4 »
3 ex 58	*Figues.* — *a*) en boîtes et sacs de toile blanche pesant 10 kilogrammes et au-dessous	8 »
	b) En chapelets et en sacs.	4 »
4 ex 59	Dattes de toutes espèces.	7 »
5 ex 60	Raisin frais pour vendange et de table .	7,50
6 ex 82 *a*	Olives ordinaires salées	4 »
8 ex 83	Sésame	4 »
8 ex 111	Rahat lokoum.	4 »
	Remarque. — Pour que le rahat lokoum soit admis au taux réduit de 4 francs, il doit être présenté en petits morceaux prêts pour la vente en détail. Pour l'arrangement du rahat lokoum, on ne pourra employer le sucre en poudre qu'en proportion de 5 p. 100 au maximum du poids cumulé du lokoum et du sucre en poudre; tout le sucre au-dessus de cette proportion sera imposé comme sucre.	
9 ex 112	Helvas de toutes espèces	3 »
10 ex 117	Pekmez de raisin sans addition de sucre et d'alcool.	8 »
11 ex 134 *a*	Savon pour blanchissage ne contenant pas au-dessus de 2 p. 100 de matières minérales telles que : talc, silicates de sodium et de potassium (verre soluble), carbonate de chaux, etc.	10 »
12 ex 358 *a*	Fils de coton dits « soulan » écrus et non teints, jusqu'au n° 14 anglais inclusivement	20 »

Il est bien entendu que les marchandises ottomanes sus-mentionnées ne paieront, à leur entrée en Bulgarie, des taxes autres ni plus élevées que celles indiquées dans la loi du 31 janvier/13 février 1905 sur les accises et dans la loi du 20 janvier/2 février 1900

sur les octrois modifiée par celles du 30 décembre 1903, du 12 janvier 1904 et du 28 mars/10 avril 1905.

Art. 3. — Les navires bulgares et leurs cargaisons en Turquie et les navires ottomans et leurs cargaisons en Bulgarie jouiront, quant aux taxes de tonnage, de port, de pilotage, de phare, de quarantaine et à tous les autres droits similaires, perçus dans les ports, bassins, docks, rades et havres des Pays contractants du même traitement que les navires et cargaisons appartenant à la nation la plus favorisée.

Les mêmes navires et cargaisons jouiront aussi sous tous les autres rapports du même traitement de la nation la plus favorisée, étant bien entendu qu'ils ne pourront en aucun cas bénéficier du traitement exceptionnel dont jouissent, en vertu du régime exceptionnel des capitulations, les navires appartenant à la nation la plus favorisée. Les matières de police et de juridiction, ainsi que tout cas du traitement exceptionnel d'après le susdit régime exceptionnel, seront régis par les règles du Droit International Public Européen.

Art. 4. — Les annexes XII et XIII de l'Arrangement Commercial et Douanier conclu entre la Turquie et la Bulgarie, le 30 décembre 1906, relativement aux faveurs spéciales accordées au trafic des districts limitrophes et au régime des propriétés mixtes, resteront en vigueur pendant la durée de la présente Convention.

Art. 5. — Il est convenu que les marchandises ottomanes et bulgares entrées dans les douanes respectives après le 15/28 janvier 1911 et qui n'auront pas été dédouanées au moment de la mise en vigueur de la présente Convention profiteront du régime indiqué à l'article 2 ci-dessus.

Art. 6. — La présente Convention qui commencera à produire ses effets à partir de l'échange des ratifications, aura force pour un an.

Toutefois, les deux parties contractantes se réservent de dénoncer la présente Convention après le 1er/14 novembre 1911 dans le cas où un traité de commerce ou de navigation n'aura pas été conclu et présenté jusqu'à cette dernière date à la ratification des Parlements respectifs.

Dans ce cas, la présente Convention prendra fin quinze jours après la notification officielle qui serait faite par l'une des deux parties.

Fait en double à Constantinople le 6/19 février 1911.

Le Délégué bulgare autorisé.
Le Ministre plénipotentiaire, etc.

(L. S.) M. K. Sarafow.

Le Délégué ottoman autorisé.
Le Ministre des Finances.

(L. S) Mehm. Djavid.

VIII

Traité d'alliance entre la Serbie et la Bulgarie[1].
(29 février 1912)

S. M. Ferdinand Ier, roi des Bulgares, et S. M. Pierre Ier, roi de Serbie, pénétrés de la conviction de la communauté d'intérêts et de la similitude des destinées de leurs Etats et des deux peuples frères, bulgare et serbe, et décidés à défendre solidairement, avec des forces communes, ces intérêts et à s'efforcer de les mener à bonne fin, sont convenus de ce qui suit :

Article premier. — Le royaume de Bulgarie et le royaume de Serbie se garantissent mutuellement leur indépendance politique et l'intégrité de leur territoire, en s'engageant d'une manière absolue et sans restriction d'aucune sorte à se porter réciproquement secours, avec la totalité de leurs forces, dans tout cas où l'un des deux royaumes serait attaqué par un ou plusieurs Etats.

Art. 2. — Les deux parties contractantes s'engagent de même à se porter mutuellement secours, avec la totalité de leurs forces au cas où l'une quelconque des grandes puissances tenterait de s'annexer, ou d'occuper, ou de prendre possession avec ses troupes, même provisoirement, de n'importe quelle partie des territoires de la péninsule des Balkans se trouvant actuellement sous la domination turque, si l'une des parties contractantes estime ce fait contraire à ses intérêts vitaux et constituant un *casus belli*.

Art. 3. — Les deux parties contractantes s'engagent à ne conclure la paix que conjointement et après entente préalable.

Art. 4. — Une convention militaire sera conclue à l'effet d'assurer l'exécution du présent traité d'une manière complète et la plus conforme au but poursuivi. Cette convention stipulera aussi bien tout ce qu'il y aura lieu d'entreprendre de part et d'autre en cas de guerre, que tout ce qui, ayant trait à l'organisation militaire, la dislocation et la mobilisation des troupes, les rapports des hauts commandements, devra être établi, dès le temps de paix, pour la préparation et la bonne conduite de la guerre.

La convention militaire fera partie intégrante du présent traité. Son élaboration devra commencer au plus tard quinze jours après

1. Texte publié par le *Matin* du 24 novembre 1913.

la signature du présent traité et être terminée dans le délai suivant de deux mois.

Art. 5. — Le présent traité et la convention militaire seront en vigueur du jour de leur signature jusqu'au 31 décembre 1920 inclusivement. Ils ne pourront être prorogés au delà de ce délai qu'après une entente complémentaire, expressément sanctionnée des deux parties contractantes. Toutefois, au cas où au jour de l'expiration du traité et de la convention militaire, les deux parties se trouveraient être en guerre ou sans avoir liquidé encore la situation résultant de la guerre, le traité et la convention seront maintenus en vigueur jusqu'à la signature de la paix ou à la liquidation de l'état de choses amené par la guerre.

Art. 6. — Le présent traité sera établi en deux exemplaires uniformes, rédigés tous les deux en langue serbe et bulgare. Il sera signé par les souverains et les ministres des affaires étrangères des deux Etats. La convention militaire également en deux exemplaires rédigés en bulgare et en serbe, sera signée par les souverains, les ministres des affaires étrangères et les plénipotentiaires militaires spéciaux.

Art. 7. — Le présent traité et la convention militaire ne pourront être publiés ou communiqués à d'autres Etats qu'après entente préalable des deux parties contractantes, et ce conjointement et simultanément.

Une entente préalable sera de même nécessaire pour l'admission d'un tiers Etat dans l'alliance.

Fait à Sofia, le 29 février 1912.

Annexe secrète du traité d'amitié et d'alliance entre le royaume de Bulgarie et le royaume de Serbie.

Article premier. — Au cas où des troubles intérieurs, de nature à mettre en danger les intérêts nationaux ou d'Etat des parties contractantes ou de l'une d'elles, survenaient en Turquie, comme au cas où des difficultés intérieures ou extérieures avec lesquelles la Turquie se verrait aux prises mettraient en cause le maintien du *statu quo* dans la péninsule des Balkans, celle des deux parties contractantes qui aboutirait la première à la conviction qu'une action militaire doit être engagée de ce fait s'adressera, par une proposition motivée, à l'autre partie qui sera tenue d'entrer immédiatement dans un échange de vues, et si elle ne tombe pas d'accord avec son alliée, de lui donner une réponse motivée.

Si une entente en vue d'une action intervient, cette entente devra être communiquée à la Russie, et au cas où cette puissance

ne s'y opposerait pas, l'action sera engagée, conformément à l'entente établie et en s'inspirant en tout des sentiments de solidarité et de communauté d'intérêts. Dans le cas contraire — soit si une entente n'intervient pas — les deux Etats feront appel à l'opinion de la Russie, laquelle opinion sera, si et dans la mesure dans laquelle la Russie se prononcera, obligatoire pour les deux parties.

Au cas où la Russie s'abstenant de donner son opinion et l'entente entre les deux parties contractantes ne pouvant, même après cela, être obtenue, celle des deux parties qui est pour une action décide d'engager cette dernière à elle seule et à ses risques, l'autre partie sera tenue d'observer une neutralité amicale vis-à-vis de son alliée, de procéder sur-le-champ à une mobilisation dans les limites prévues par la convention militaire et de se porter, avec toutes ses forces, au secours de son alliée, si un tiers Etat prenait le parti de la Turquie.

Art. 2. — Tous les accroissements territoriaux qui seraient réalisés par une action commune dans le sens des articles premier et second du traité et de l'article premier de la présente annexe secrète, tombent sous la domination commune (condominium) des deux Etats alliés. Leur liquidation aura lieu sans retard, dans un délai maximum de trois mois après le rétablissement de la paix, et sur les bases suivantes :

La Serbie reconnaît à la Bulgarie le droit sur les territoires à l'est des Rhodopes et de la rivière Strouma : la Bulgarie reconnaît le droit de la Serbie sur ceux situés au nord et à l'ouest du Char-Planina.

Quant aux territoires compris entre le Char, les Rhodopes, la mer Egée et le lac d'Ochrida, si les deux parties acquièrent la conviction que leur organisation en province autonome distincte est impossible en vue des intérêts communs des nationalités bulgare et serbe ou pour d'autres raisons d'ordre intérieur ou extérieur, il sera disposé de ces territoires conformément aux stipulations ci-dessous :

La Serbie s'engage à ne formuler aucune revendication en ce qui concerne les territoires situés au delà de la ligne tracée sur la carte ci-annexée et qui, ayant son point de départ à la frontière turco-bulgare, au mont Golem (au nord de Kr Palanka) suit la direction générale du sud-ouest jusqu'au lac d'Ochrida, en passant par le mont Kitka, entre les villages de Metejevo et Podarji-Kon, par le sommet à l'est du village Nerav, en suivant la ligne de partage des eaux jusqu'au sommet 1.000, au nord du village de Baschtévo, entre les villages de Liubentzi et Petarlitza, par le

sommet Ostritch 1.000 (Lissetz-Planina), le sommet 1.050 entre les villages de Dratch et Opila, par les villages de Talichmantzi et Jivalevo, le sommet 1.050, le sommet 1.000, le village Kichali, la ligne principale de partage des eaux Gradichté-Planina jusqu'au sommet Gorichté, vers le sommet 1.023, suivant ensuite la ligne de partage des eaux entre les villages Ivankovtzi et Loghintzi, par Vetersko et Sopot sur le Vardar. Traversant le Vardar, elle suit les crêtes vers le sommet 2.550 et jusqu'à la montagne Petropole, par la ligne de partage des eaux de cette montagne entre les villages de Krapa et Barbarès jusqu'au sommet 1.200, entre les villages de Yakryenovo et Drenovo, jusqu'au mont Tchesma (1.254), par la ligne de partage des eaux des montagnes Babanina et Krouchka-Tepessi, entre les villages de Salp et Tzerske, jusqu'au sommet de la Protoyska-Planina, à l'est du village de Belitza, par Bréjani, jusqu'au sommet 1.200 (Ilinska-Planina), par la ligne de partage des eaux passant par le sommet 1.330 jusqu'au sommet 1.217 et entre les villages de Livoitcha et Gorentzi jusqu'au lac d'Ochrida près du monastère de Gabovtzi.

La Bulgarie s'engage à accepter cette frontière si S. M. l'empereur de Russie qui sera sollicité d'être l'arbitre suprême en cette question, se prononce en faveur de cette ligne.

Il va de soi que les deux parties contractantes s'engagent à accepter comme frontière définitive la ligne que S. M. l'empereur de Russie, dans les limites susindiquées, aurait trouvée correspondre le plus aux droits et aux intérêts des deux parties.

Art. 3. — Copie du traité et de la présente annexe secrète sera communiquée conjointement au gouvernement impérial de Russie, qui sera prié en même temps d'en prendre acte, de faire preuve de bienveillance à l'égard des buts qu'ils poursuivent, et de prier S. M. l'empereur de Russie de daigner accepter et approuver les attributions désignées pour sa personne et son gouvernement, par les clauses de ces deux actes.

Art. 4. — Tout différend qui surgirait touchant l'interprétation et l'exécution d'une quelconque des clauses du traité, de la présente annexe secrète et de la convention militaire sera soumis à la décision définitive de la Russie, dès lors que l'une des deux parties aura déclaré qu'elle estime impossible une entente par des pourparlers directs.

Art. 5. — Aucune des dispositions de la présente annexe secrète ne pourra être publiée ou communiquée à un autre Etat sans une entente préalable des deux parties et l'assentiment de la Russie.

Fait à Sofia le 29 février 1912.

IX

Traité d'alliance entre la Bulgarie et la Grèce[1].
(16 mai 1912)

Considérant que les deux royaumes désirent fermement la conservation de la paix dans la péninsule balkanique et peuvent, par une alliance défensive solide, mieux répondre à ce besoin :

Considérant, dans ce même ordre d'idées, que la coexistence pacifique des différentes nationalités en Turquie, sur la base d'une égalité politique réelle et véritable et le respect des droits découlant des traités ou autrement concédée aux nationalités chrétiennes de l'empire, constituent des conditions nécessaires pour la consolidation de l'état de choses en Orient;

Considérant enfin qu'une coopération des deux royaumes, dans le sens indiqué, est de nature, dans l'intérêt même de leurs bons rapports avec l'empire ottoman, à faciliter et à corroborer l'entente des éléments grec et bulgare en Turquie ;

Le gouvernement de Sa Majesté le roi des Bulgares et le gouvernement de Sa Majesté le roi des Hellènes, se promettant de ne pas donner une tendance agressive quelconque à leur accord purement défensif et ayant résolu de conclure une alliance de paix et de protection réciproque dans les termes ci-dessous indiqués, ont nommé pour leurs plénipotentiaires...

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, ont arrêté ce qui suit :

Article premier. — Si, contrairement au sincère désir des deux hautes parties contractantes, et en dépit d'une attitude de leur gouvernement évitant tout acte d'agression et toute provocation vis-à-vis de l'empire ottoman, l'un des deux Etats venait à être attaqué par la Turquie, soit dans son territoire, soit par une atteinte systématique aux droits découlant des traités ou des principes fondamentaux du droit des gens, les deux hautes parties contractantes sont tenues à se prêter réciproquement secours avec la totalité de leurs forces armées et par suite à ne conclure la paix que conjointement et d'accord.

Art. 2. — Les deux hautes parties contractantes se promettent mutuellement, d'un côté d'user de leur influence morale auprès de leurs congénères en Turquie afin qu'ils contribuent sincère-

[1] Texte publié par le *Matin* du 26 novembre 1913.

ment à la coexistence pacifique des éléments constituant la population de l'empire, et de l'autre côté de se prêter une assistance réciproque et de marcher d'accord, dans toute action, auprès du gouvernement ottoman ou auprès des grandes puissances, qui aurait pour but d'obtenir ou d'assurer la réalisation des droits découlant des traités ou autrement concédés aux nationalités grecque et bulgare, l'application de l'égalité politique et des garanties constitutionnelles.

Art. 3. — Le présent traité aura une durée de trois ans à partir du jour de sa signature et sera renouvelé tacitement pour une année sauf dénonciation. Sa dénonciation doit être notifiée au moins six mois avant l'expiration de la troisième année à partir de la signature du traité.

Art. 4. — Le présent traité sera gardé secret. Il ne pourra être communiqué à une tierce puissance soit intégralement, soit en partie, ni divulgué en partie ou en tout qu'avec le consentement des deux hautes parties contractantes.

Le présent traité sera ratifié le plus tôt que faire se pourra. Les ratifications seront échangées à Sofia (ou à Athènes).

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs ont signé le présent traité et y ont apposé leurs cachets.

Fait à Sofia, en double expédition, le 16 mai 1912.

I. E. Guéchoff, D. Panas.

Déclaration

L'article 1er ne se rapporte notamment pas au cas où une guerre viendrait à éclater entre la Grèce et la Turquie par suite de l'admission dans le Parlement grec des députés crétois contre la volonté du gouvernement ottoman ; dans ce cas, la Bulgarie n'est tenue qu'à garder vis-à-vis de la Grèce une neutralité bienveillante. Et comme la liquidation de la crise des affaires d'Orient, née des événements de 1908, aussi quant à la question crétoise, correspond à l'intérêt général, et est même de nature, sans troubler l'équilibre dans la péninsule balkanique, à y consolider dans l'intérêt de la paix la situation internationale, la Bulgarie (indépendamment des engagements assumés par le présent traité) promet de ne gêner d'aucune façon une action éventuelle de la Grèce qui tendrait à la solution de cette question.

I. E. Guéchoff, D. Panas.

Convention militaire.
(22 septembre 1912).

S. M. le roi des Bulgares et S. M. le roi des Hellènes, désirant compléter par une convention militaire le traité d'alliance défensive conclu à Sofia le 16 mai 1912 entre le royaume de Bulgarie et le royaume de Grèce ont, dans ce but, nommé pour leurs plénipotentiaires :

Sa Majesté le roi des Bulgares :

Son Exc. M. Iv. Ev. Guéchoff, etc., etc.

Sa Majesté le roi des Hellènes :

Son Exc. M. D. Panas, etc., etc.

Lesquels après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs trouvés en bonne et due forme, sont convenus de ce qui suit :

Article premier. — Dans le cas où, conformément aux obligations découlant du traité d'alliance défensive conclu à Sofia le 16 mai 1912 entre la Bulgarie et la Grèce, la Grèce interviendrait militairement contre la Turquie dans une guerre bulgaro-turque, ou bien la Bulgarie contre la Turquie dans une guerre turco-grecque, les deux Etats, bulgare et grec, s'engagent à se prêter mutuellement secours, soit la Grèce avec un effectif atteignant au minimum cent vingt mille hommes, et la Bulgarie avec un effectif d'au moins trois cent mille hommes ; ces forces devront être aptes aussi bien à entrer en campagne sur la frontière qu'à prendre part à des opérations militaires en dehors des limites du territoire national.

Les troupes susindiquées devront être concentrées à la frontière et à même de la franchir au plus tard le vingtième jour qui aura suivi la mobilisation ou l'avis donné par l'une des parties contractantes que le *casus fœderis* s'est produit.

Art. 2. — Au cas où la Grèce viendrait à être attaquée par la Turquie, la Bulgarie s'engage à déclarer la guerre à cette dernière puissance et à entrer en campagne contre elle avec l'ensemble de ses forces, fixées, au terme de l'article premier, à un minimum de trois cent mille hommes, en conformant ses opérations militaires au plan élaboré par l'état-major bulgare.

Au cas où la Bulgarie viendrait à être attaquée par la Turquie, la Grèce s'engage à déclarer la guerre à cette dernière puissance et à entrer en campagne contre elle avec l'ensemble de ses forces, fixées, aux termes de l'article premier, à un minimum de cent vingt mille hommes, en conformant ses opérations militaires au

plan élaboré par l'état-major grec. L'objectif principal de la flotte hellénique devra toutefois être de se rendre maîtresse de la mer Egée et d'interrompre les communications par cette voie entre l'Asie-Mineure et la Turquie d'Europe.

Dans les cas prévus aux deux paragraphes précédents, la Bulgarie s'engage à opérer offensivement avec une partie importante de son armée contre les forces turques concentrées dans la région des vilayets de Kossovo, Monastir et Salonique. Si la Serbie, en vertu de ses accords avec la Bulgarie, prend part à la guerre, la Bulgarie pourra disposer de la totalité de ses forces militaires en Thrace, mais dans ce cas elle prend par le présent acte l'engagegement envers la Grèce que des forces militaires serbes d'un effectif d'au moins cent vingt mille combattants opèreront offensivement contre les forces turques concentrées dans la région des trois vilayets susmentionnés.

Art. 3. — Si la Bulgarie et la Grèce, aux termes d'une entente préalable, déclarent la guerre à la Turquie, elles sont l'une et l'autre tenues — à moins qu'il n'en soit disposé autrement par un accord spécial — de faire entrer en campagne les effectifs prévus à l'article premier de la présente convention.

Les dispositions des deux derniers paragraphes de l'article 2 sont dans ce cas aussi applicables.

Art. 4. — Au cas où l'un des gouvernements contractants déclarerait la guerre à un Etat autre que la Turquie, sans une entente préalable et sans le consentement de l'autre gouvernement, ce dernier est délié des obligations exposées à l'article premier, mais reste néanmoins tenu d'observer, pendant toute la durée de la guerre, une neutralité amicale à l'égard de son allié.

Art. 5. — En cas de guerre conjointe, aucun des Etats alliés ne pourra conclure d'armistice d'une durée supérieure à vingt-quatre heures, sans une entente préalable et sans le consentement de l'autre Etat allié.

L'entente des deux parties contractantes, contenue dans un accord écrit, sera de même nécessaire pour que l'une d'elles puisse engager des négociations en vue de la paix ou conclure un traité de paix.

Art. 6. — Dans le cas où la Bulgarie et la Grèce ayant mobilisé leurs forces armées ou étant entrées en campagne, la Grèce se verrait obligée de régler la question crétoise suivant les vœux des populations de l'île et serait pour cela attaquée par la Turquie la Bulgarie s'engage à se porter à son secours, conformément à l'article premier de la présente convention.

Art. 7. — Les chefs d'état-major général des armées bulgare

et grecque devront se renseigner mutuellement et en temps opportun sur leurs plans d'opérations en cas d'une guerre. Ils devront en outre faire connaître tous les ans les modifications apportées à ces plans du fait de circonstances nouvelles.

Art. 8. — La présente convention deviendra obligatoire pour les deux parties contractantes sitôt après avoir été signée ; elle demeurera en vigueur pendant toute la durée du traité d'alliance défensive du 16 mai 1912, auquel elle est incorporée à titre de partie intégrante.

Fait à Sofia, en double exemplaire, le 22 septembre 1912.

I. E. Guéchoff, Général Fitcheff.

D. Panas, J. P. Métaxas, *capitaine*.

X

Convention militaire entre la Bulgarie et la Serbie (12 juin 1912).

Conformément à l'esprit et sur la base de l'article 3 du traité d'amitié et d'alliance entre le royaume de Bulgarie et le royaume de Serbie et afin de mieux assurer la conduite de la guerre avec succès et la réalisation plus complète des buts que l'alliance a en vue, les deux parties contractantes conviennent des stipulations ci-dessous, qui auront en tout même force et valeur que les dispositions du traité lui-même.

« Art. 1er. — Le royaume de Bulgarie et le royaume de Serbie s'engagent, dans les cas prévus par les articles 1 et 2 du traité d'alliance et par l'article 1 de l'annexe secrète à ce traité, à se porter mutuellement secours, la Bulgarie avec une force armée qui ne devra pas être inférieure à deux cent mille combattants et la Serbie avec une force d'au moins cent cinquante mille combattants, en mesure aussi bien de combattre à la frontière que de prendre part à des opérations militaires hors du territoire national.

« Dans ce nombre ne sauraient être compris ni les combattants de formations surnuméraires, ni ceux du troisième ban serbe, ni les troupes territoriales bulgares.

« Ce contingent de combattants devra être rendu à la frontière ou au delà des frontières de son territoire national — dans la direction où il devra être dirigé suivant les causes et le but de la guerre, et d'après le développement des opérations militaires — au plus tard le 21e jour après la déclaration de la guerre ou la

communication de l'Etat allié que le *casus fœderis* s'est produit. Toutefois, même avant l'expiration de ce délai, les deux parties considéreront comme leur devoir d'alliée — et si cela est conforme à la nature des opérations militaires et peut contribuer à l'issue favorable de la guerre — d'envoyer, même partiellement et dans les limites de la mobilisation et de la concentration, leurs troupes sur le champ de bataille dès le septième jour à partir de la déclaration de la guerre ou de la survenance du *casus fœderis*.

« Art. 2. — Si la Roumanie attaque la Bulgarie, la Serbie est tenue de lui déclarer immédiatement la guerre et de diriger contre elle ses forces, d'au moins cent mille combattants, soit sur le moyen Danube, soit sur le théâtre d'opérations de la Dobroudja.

Au cas où la Turquie attaquerait la Bulgarie, la Serbie s'engage à pénétrer en Turquie et à distraire de ses troupes mobilisées cent mille combattants au moins pour les diriger sur le théâtre d'opérations du Vardar.

« Si la Serbie se trouve être à ce moment seule ou conjointement avec la Bulgarie, déjà en guerre avec un tiers Etat, elle engagera contre la Roumanie ou la Turquie toutes les troupes dont elle conservera la libre disposition.

« Art. 3. — Si l'Autriche-Hongrie attaque la Serbie, la Bulgarie est tenue de déclarer immédiatement la guerre à l'Autriche-Hongrie et de diriger ses troupes, d'au moins deux cent mille combattants, en Serbie, de telle sorte que, unies à l'armée serbe, elles opèrent soit offensivement, soit défensivement, contre l'Autriche-Hongrie.

« La même obligation incombera à la Bulgarie vis-à-vis de la Serbie au cas où l'Autriche-Hongrie, sous quelque prétexte que ce soit, d'accord ou sans le consentement de la Turquie, fait pénétrer ses troupes dans le sandjak de Novi-Bazar et que par suite la Serbie lui déclare la guerre ou, pour la défense de ses intérêts, dirige ses troupes dans le sandjak et par là provoque un conflit armé entre elle et l'Autriche-Hongrie.

« Au cas où la Turquie attaquerait la Serbie, la Bulgarie s'engage à franchir immédiatement la frontière turque et à prélever sur ses troupes, mobilisées conformément à l'article premier de la présente convention, une armée forte d'au moins cent mille combattants, qui sera dirigée sur le théâtre d'opérations du Vardar.

« Si la Roumanie attaque la Serbie, la Bulgarie est tenue d'attaquer les troupes roumaines dès qu'elles auront pénétré, en traversant le Danube, sur le territoire serbe.

« Si la Bulgarie, dans l'un quelconque des cas envisagés par le présent article, se trouve déjà, seule ou conjointement avec la Serbie, en guerre avec un tiers Etat, elle est tenue de porter au secours de la Serbie toutes les troupes dont elle conserverait la libre disposition.

« Art. 4. — Si la Bulgarie et la Serbie, suivant une entente préalable, déclarent la guerre à la Turquie, l'une et l'autre seront tenues, s'il n'en est disposé autrement par un arrangement spécial, de prélever sur leurs troupes, mobilisées conformément à l'article premier de la présente convention, et de diriger sur le théâtre d'opérations du Vardar une armée d'au moins cent mille combattants.

« Art. 5. — Au cas où l'une des parties contractantes déclarerait la guerre à un tiers Etat sans entente préalable et sans le consentement de l'autre partie contractante, cette dernière sera déliée des obligations prévues à l'article premier de la présente convention, mais sera tenue d'observer, pendant la durée de la guerre, une neutralité amicale vis-à-vis de son alliée, ainsi que de mobiliser sans retard une force d'au moins cinquante mille combattants qui sera concentrée de manière à assurer au mieux la liberté des mouvements de son alliée.

« En cas de guerre conjointe, aucune des parties contractantes ne pourra conclure avec l'ennemi d'armistice plus long que vingt-quatre heures, sans une entente préalable et sans le consentement de l'autre partie.

« Une entente préalable et par écrit sera de même nécessaire pour que des pourparlers de paix puissent être engagés et un traité de paix signé.

« Art. 7. — Pendant la durée de la guerre, les troupes de chacune des parties contractantes seront commandées et toutes leurs opérations seront dirigées par leurs propres commandements.

« Lorsque des corps de troupes appartenant aux armées des deux Etats opéreront contre un même objectif, le commandement commun sera pris, pour des unités de même importance, par le chef le plus ancien en grade, et pour des unités d'importance différente par le chef le plus ancien au point de vue du commandement exercé.

« Lorsqu'une ou plusieurs armées distinctes appartenant à une des parties contractantes seront mises à la disposition de l'autre partie, elles se trouveront sous les ordres de leurs propres commandants qui, pour la conduite stratégique des opérations, seront soumis au commandant en chef de l'armée à la disposition de laquelle elles sont mises.

« En cas de guerre conjointe contre la Turquie, le commandement en chef sur le théâtre d'opérations du Vardar appartiendra à la Serbie si l'armée principale serbe opère sur ce théâtre et si elle est numériquement plus forte que les troupes bulgares sur ce théâtre, conformément à l'article 4 de la présente convention. Toutefois si l'armée principale serbe n'opère pas sur ce théâtre, et lorsqu'elle y sera numériquement plus faible que les troupes bulgares, le commandement en chef sur ce théâtre appartiendra à la Bulgarie.

« Art. 8. — Au cas où les troupes des deux parties contractantes se trouveraient placées sous les ordres d'un même commandant, tous les ordres et toutes les prescriptions se rapportant à la conduite stratégique des opérations tactiques communes seront rédigées dans les deux langues — en bulgare et en serbe.

« Art. 9. — En ce qui concerne le ravitaillement et les subsistances en général, le logement, le service médical, le transport des blessés et malades ou l'inhumation des morts, le transport du matériel de guerre et autres objets similaires, l'armée de chacune des parties contractantes jouira des mêmes droits et facilités sur le territoire de l'autre partie et par les mêmes procédés que les troupes de cette dernière partie, conformément aux lois et règles locales. Toutes les autorités locales doivent, dans le même but, prêter leur appui aux troupes alliées.

« Le paiement de toutes les subsistances sera réglé par chaque partie pour son compte aux prix locaux, de préférence en espèces et dans des cas exceptionnels contre bons délivrés spécialement.

« Le transport des troupes et de tout le matériel de guerre, subsistances et autres objets en chemin de fer et les frais y relatifs seront à la charge de la partie sur le territoire de laquelle ce transport a lieu.

« Art. 10. — Les trophées appartiennent à l'armée qui les aura pris.

« Dans le cas où la prise a lieu par l'effet d'un combat en commun sur le même terrain, les deux armées partageront les trophées proportionnellement aux forces des combattants qui y auront directement participé.

« Art. 11. — Durant la guerre, chaque partie contractante aura un délégué dans l'état-major du commandement en chef ou dans les commandements des armées, lesquels délégués entretiendront les liens entre les deux armées sous tous les rapports.

« Art. 12. — Les opérations stratégiques et les cas qui ne sont pas prévus, ainsi que les contestations qui pourraient surgir

seront réglés d'un commun accord par les deux commandements en chef.

« Art. 13. — Les chefs des états-majors des armées alliées s'entendront, immédiatement après la conclusion de la présente convention, sur la distribution des troupes mobilisées d'après l'article premier de cette convention et leur groupement dans la zone de concentration dans les cas exposés ci-dessus, sur les routes qui devront être réparées ou construites de nouveau en vue de la concentration rapide sur la frontière et les opérations ultérieures.

« Art. 14. — La présente convention sera en vigueur à partir du jour de sa signature et durera tant qu'aura force le traité d'amitié et d'alliance auquel elle est annexée à titre de partie intégrante. »

Arrangement entre les états-majors de Bulgarie et de Serbie

Conformément à l'article 13 de la convention militaire existant entre le royaume de Bulgarie et le royaume de Serbie, les délégués désignés par les deux parties ont, sur la base des plans d'opérations respectifs, convenu de ce qui suit :

« *Au cas d'une guerre entre la Bulgarie et la Serbie d'une part et la Turquie de l'autre :*

« Dans l'hypothèse où la principale armée turque serait concentrée dans la région d'Uskub, Koumanovo, Kratovo, Kotchani, Velès, les troupes alliées destinées à agir sur le théâtre d'opérations du Vardar seront réparties comme suit :

« 1° Une armée serbe de deux divisions marchera, par le Kara-Dagh, sur Uskub. Cette armée formera l'aile droite des troupes alliées;

« 2° Une armée serbe de cinq divisions d'infanterie et une division de cavalerie avancera, par la vallée de la Moravitza et de la Ptchinia, sur le front Koumanovo-Kratovo. Cette armée constituera le centre des troupes alliées avec la mission d'opérer de front contre l'ennemi ;

« 3° Une armée bulgare de trois divisions formera l'aile gauche des troupes alliées, avec la mission d'opérer contre l'aile droite et sur les derrières de l'ennemi, dans les directions de Kustendil-Egri-Palanka-Uskub et Kustendil-Tzarévo-Sélo-Kotchani;

4° Les deux chefs d'état-major général reconnaîtront ensemble la région entre Kustendil et Vrania, et si cette reconnaissance démontre la possibilité d'employer de grandes masses dans la direction Kustendil-Egri-Palanka-Uskub, les deux divisions serbes

destinées à opérer, par le Kara-Dagh, contre Uskub, seront, si la situation générale le permet, employées à renforcer l'aile gauche des troupes alliées et seront concentrées à cet effet près de Kustendil;

« 5° Pour couvrir le flanc droit des troupes alliées, le chef d'état-major de l'armée serbe disposera à sa convenance des trois divisions restantes du deuxième ban ;

« 6° Le chef d'état-major de l'armée bulgare s'engage à agir pour la prompte mise en état de la route de Bossilegrad à Vlassina;

« 7° Si la situation exige le renforcement des troupes bulgares sur le théâtre d'opérations de la Maritza et si, pour le théâtre d'opérations du Vardar, toutes les troupes ci-dessus énumérées ne sont point indispensables, les unités nécessaires seront transportées de ce dernier théâtre d'opérations sur celui de la Maritza. A l'inverse, si la situation exige le renforcement des troupes alliées sur le théâtre d'opérations du Vardar et si le maintien de toutes les troupes désignées pour les opérations sur le théâtre de la Maritza n'est pas indispensable, les unités nécessaires seront transportées de ce théâtre sur celui du Vardar.

Annexe

« Les deux états-majors généraux s'engagent :

« *a*) A échanger tous leurs renseignements sur les armées des pays limitrophes;

« *b*) A se procurer mutuellement le nombre voulu d'exemplaires de tous les règlements, instructions, cartes, etc., tant officiels que secrets ;

« *c*) A envoyer chacun dans l'armée alliée un certain nombre d'officiers chargés de se familiariser avec son organisation et d'en étudier la langue, conformément à l'article 2 de la convention militaire ;

« *d*) Les chefs d'état-major des armées serbe et bulgare se rencontreront chaque automne pour se mettre au courant de la situation générale et pour introduire dans les arrangements conclus les modifications rendues nécessaires par les changements de la situation.

« Varna, 19 juin 1912.

« Général R. Poutnik,
« Général Fitcheff.

XI

Déclaration de M. Jean J. C. Bratiano[1].
(Novembre 1912).

« Nous ne saurions avoir avec l'État bulgare des relations d'une courtoisie indifférente ou d'une hostilité passive, comme on pourrait les concevoir avec un État éloigné, la Norvège ou le Portugal par exemple.

« Nous devons avoir ou bien des liens d'amitié ou bien des relations d'hostilité. . . . . .

. . . . . .

« Par suite de la situation actuelle créée par le démembrement de l'État turc, les conditions de notre amitié peuvent se réduire à deux :

» L'une sur laquelle je n'insiste pas, non pas parce qu'elle n'aurait pas une grande importance pour nous, mais parce que je suis certain que vous nous accorderez facilement tout ce que nous vous demandons aujourd'hui.

» C'est le sort des Macédo-Roumains.

» La seconde se rattache à la nécessité impérieuse de donner une expression matérielle à notre participation aux décisions que l'on prend aujourd'hui au sujet des remaniements territoriaux dans les Balkans.

» Nous voulons une rectification de la frontière, afin qu'elle témoigne et qu'il apparaisse à tous, sous une forme matérielle et indiscutable, *que du cap Matapan jusqu'aux Carpathes, rien ne saurait être entrepris dans cet Orient sans la participation effective de la Roumanie.* . . . . . .

. . . . . .

» Une frontière géographique naturelle devrait comprendre le quadrilatère Rouschouk-Varna.

» Je me rends cependant compte que la revendication de ces deux villes laisserait dans les âmes des Bulgares une douleur incompatible avec l'existence des relations amicales que nous voulons assurer, car sur l'une flotte le drapeau de la résidence royale et dans l'autre vibre une vie nationale bulgare.

» Notre frontière devrait donc s'arrêter en avant de ces deux

1. Faite à un homme politique et rappelée par M. Jean J. C. Bratiano dans la séance secrète du Sénat roumain, le 15 mai 1913.

villes : *mais elle comprendrait sur le Danube Turtucaïa, peuplée par des Roumains, à la mer, Baltchic, le seul port naturel qui pour nous pourrait se développer d'une façon sérieuse en dehors de Varna* ».

XII

Télégramme de M. Venizelos à M. Take Ionesco
(31 mai, 13 juin 1913).

Je vous prie de voir M. Take Ionesco et de lui communiquer de la part de M. Venizelos ce qui suit : « Le moment actuel est très critique pour l'avenir de la péninsule balkanique, et la Roumanie ne peut être indifférente à la menace d'une guerre à éclater entre les alliés et au résultat éventuel de cette guerre. La Roumanie pourrait, par son attitude, prévenir la guerre en tenant un langage ferme à Sofia, et ainsi serait aussi prévenu un changement plus étendu de l'équilibre balkanique, pour lequel elle ne peut que s'intéresser. Elle aurait acquis en outre, en assurant la paix, un prestige international énorme. D'autre part, la Roumanie, en s'entendant avec la Grèce et la Serbie, aurait assuré l'issue de la guerre contre la Bulgarie, et contribué de la sorte pour frapper, une fois pour toutes, les tendances déclarées à l'hégémonie et établir, dans son propre intérêt, le parfait équilibre des forces entre la Bulgarie, la Serbie et la Grèce. Au surplus, c'est une rare occasion pour la Roumanie d'assurer une rectification bien plus radicale de ses frontières vers la Bulgarie, car, en prenant part à la guerre, elle ne se heurterait pas aujourd'hui à...

« Je sais que M. Take Ionesco ne dirige pas la politique extérieure de la Roumanie, mais moi non plus je ne dirige pas d'une manière immédiate la politique extérieure de la Grèce. Ma présente communication a un caractère inofficiel et tout à fait amical. Elle pourrait pourtant prendre un caractère officiel aussitôt que vous saurez de lui que la démarche de la Grèce pour une telle entente aurait trouvé écho près du gouvernement roumain. »

Réponse de M. Take Ionesco à M. Venizelos
(2/15 juin 1913).

« J'ai l'honneur de vous informer que M. Take Ionesko, rentré de Constantza, m'a reçu vers minuit. Je lui ai transmis la communication de Son Excellence M. le président du Conseil, et nous avons causé longuement. M. Take Ionesco m'a prié de répondre

de sa part qu'il est pleinement d'accord avec Son Excellence M. Venizelos, que la mobilisation de la Roumanie aura pour but d'imposer à la Bulgarie la paix et l'équilibre de la péninsule balkanique, et que, en aucun cas, la Roumanie ne coopérera avec la Bulgarie au détriment de la Grèce et de la Serbie, que M. Bratiano est du même avis.

« M. Take Ionesko m'a ajouté que la mobilisation était remise à cause du télégramme de Sa Majesté l'empereur de Russie, mais elle sera effectuée si la Bulgarie ne reste pas tranquille. »

XII

Télégrammes du général Savof ordonnant l'attaque des armées alliées. (27 et 29 juin 1913).

Quartier général. Sofia, le 15/27 juin, 8 h. soir.
Chiffrée, très urgente.

Au commandant de la 4e armée de Radovitza.

Afin que notre silence sur les attaques des Serbes n'influe pas sur le moral de nos troupes, et afin que l'ennemi ne soit pas encouragé davantage, je vous ordonne d'attaquer l'ennemi de la façon la plus vigoureuse sur toute la ligne, sans démasquer toutes vos forces et sans vous laisser entraîner à un combat ininterrompu. Vous vous efforcerez en même temps de vous installer fortement à Krivolak, sur la rive droite de la rivière Bregalnitza, sur la hauteur 350 de Bogoslav, sur la hauteur 550 du village de Sahad (Ovtchépolie) et près du village de Dobreno.

Ouvrez le feu de préférence le soir, et dans la nuit, à la faveur de l'obscurité, opérez une attaque violente sur toute la ligne. Cette opération devra s'effectuer demain, 16 juin, au soir. N° 5597.

L'adjoint généralissime, général de division :
Savof.

Quartier général. Sofia, le 17/29 juin, 3 h. 15 soir.
Chiffrée très urgente.

Aux commandants d'armée.

Par un ordre précédent j'ai enjoint à la 4e armée de continuer sa marche en avant, à la seconde, après avoir achevé ses opérations contre Tcayézi, de se concentrer sur la ligne fixée afin d'attaquer Salonique.

Messieurs les commandants d'armée prendront en considération que nos opérations contre les Hellènes et les Serbes se font *sans déclaration officielle de guerre* et qu'elles ont été dictées par ces importantes raisons :

1° Relever autant que possible le moral de nos troupes et leur faire considérer nos ex-alliés comme des ennemis.

2° Par la menace d'une déclaration de guerre entre les alliés, forcer la politique russe à hâter la solution de la question, ce qui nous évitera les atermoiements.

3° Par les coups violents que nous porterons à nos alliés, les contraindre à se faire plus conciliants.

4° Comme nous revendiquons des territoires que ceux-ci détiennent actuellement, réussir par la force des armes à occuper de nouveaux territoires, ce que nous pourrons faire jusqu'à ce que l'intervention des puissances mette terme à nos opérations militaires. Et comme cette intervention peut se produire d'un moment à l'autre, vous avez l'obligation d'agir promptement et activement.

La 4e armée s'efforcera, à tout prix, d'occuper Vélès, dont la prise aura une grande importance au point de vue politique. Il va de soi qu'il faudra préalablement occuper la ligne Saltou-Tépé-Kratovo et Klisseli.

La 2e armée, ayant achevé sa concentration, recevra l'ordre, si les opérations de la 4e armée le permettent, d'attaquer Salonique. Dans ce cas elle sera renforcée par deux ou trois brigades.

Si la section de la voie ferrée Krivolak-Guevgueli et la section de Guevgueli sont occupées par nos troupes, on construira immédiatement des retranchements qui seront gardés par de fortes colonnes. Ainsi sera assurée l'occupation des deux rives du Vardar. N° 5647.

L'adjoint généralissime, général de division :
SAVOF.

XIII

Dépêche de M. Danef, président du Conseil, à M. Botschef, Ministre de Bulgarie à Saint-Pétersbourg [1].

(14 juillet 1913).

Nous sommes en proie à une vive émotion. Le 26 juin, nous avons remis notre sort entre les mains de la Russie. Certes nous avions prévu de lourds sacrifices, mais les conditions qui nous sont proposées dépassent de beaucoup le pire auquel nous nous attendions.

Malgré cela, nous nous sommes inclinés, par désespoir, et nous avons consenti ces sacrifices énormes, fermement convaincus qu'au moins l'on couvrirait nos derrières contre la Roumanie et la Turquie. Or, à notre grand regret, nous devons assister, depuis cinq jours, à la contribution de la marche en avant des Roumains ; après avoir occupé Silistrie, Kavarna et Baltchitch, voici qu'ils occupent aussi Tetrakan et Dobritch et avancent sur Varna et Provadia. La Russie ne fait rien pour les arrêter.

De même, du côté turc. Bien que nous ayons complaisamment évacué jusqu'à la frontière provisoire le territoire occupé, les Turcs pénètrent dans ce territoire et ont fait avancer leur cavalerie près d'Erekla. Ceci va provoquer certainement de nouvelles complications. Nous nous demandons, désillusionnés :

La Bulgarie a-t-elle donc mérité ce traitement cruel? La voix de la Russie est-elle donc trop faible pour être entendue à Bucarest et à Constantinople? La Russie nous aurait-elle finalement abandonnés aux caprices de la destinée? Dans ce cas, qu'au moins elle nous le déclare à temps, afin que nous prenions nous-mêmes les mesures nécessaires ou périssions avec honneur.

1. Publiée par le *Warodin Prava;* reproduite dans *Le Temps* du 4 décembre 1913.

XIV

MANIFESTATIONS ROUMANOPHILES A ATHÈNES

Discours de M. Venizelos au banquet offert à Athènes en l'honneur de M. *Take Jonesco.*

(Novembre 1913).

Je lève mon verre en l'honneur de l'éminent homme d'État, qui est aujourd'hui notre hôte, et de sa digne compagne, la très gracieuse Mme Jonesco.

Je ne saurais vous dire, mon cher ministre, combien nous sommes heureux de votre visite, qui nous offre l'occasion de répondre dans une certaine mesure à la large et inoubliable hospitalité que la Roumanie nous a accordée pendant la conférence pour la conclusion du traité de paix qui porte le nom de votre belle capitale.

Ce traité, qui porte aussi votre signature, et pour la conclusion duquel votre pays, et vous personnellement, avez été parmi les plus importants facteurs en assurant l'équilibre véritable dans les Balkans, constituera à l'avenir la charte fondamentale de cette presqu'île orientale de l'Europe.

En garantissant la paix par le concours des États qui ont collaboré à sa conclusion et en constituant la base de leur rapprochement de jour en jour plus étroit, ce traité de paix, j'en ai la conviction profonde, sera l'une des étapes les plus importantes et les plus heureuses dans l'histoire de ces pays.

Messieurs, je bois à la prospérité et à la grandeur de la Roumanie.

Réponse de M. Take Jonesco

En levant mon verre pour boire à votre santé, permettez-moi, monsieur le président, de commencer par vous exprimer toute ma gratitude pour le si touchant et si cordial accueil qui nous a été fait.

Dans cette gratitude, vous ne m'en voudrez pas si je place en première ligne la population du Pirée et d'Athènes, dont l'attitude m'a profondément ému et restera dans mon cœur comme un souvenir ineffaçable de mon séjour parmi vous.

Il y a longtemps que j'aurais dû toucher ce sol sacré, admirer

autrement que par la pensée cette immortelle Acropole qui synthétise le plus grand effort humain vers l'éternelle beauté et rêver sur cette terre où s'est épanoui un peuple dont l'histoire se confond avec celle de la pensée humaine.

C'est pourtant un bonheur pour moi que ma première visite ici suive de si près le traité de Bucarest, ce traité qui a clos tout un passé et posé les bases de la vie future des peuples qui habitent ce coin de l'Europe.

Le traité de Bucarest, comme toutes les œuvres humaines, est le produit des efforts et des élans des nations, mais en tant qu'à ces grandes forces peuvent s'ajouter les intelligences de ceux qui, à un moment donné, ont l'honneur et la charge de les représenter, votre si belle intelligence, toute de clarté et de mesure, et votre si sincére attachement à la vérité, que j'ai admiré dès notre première rencontre, il y aura bientôt un an, ont été, monsieur le président, des facteurs déterminants.

Ce traité, auquel nous avons eu le bonheur de collaborer, vous l'avez admirablement défini lorsque vous l'avez appelé une charte fondamentale, et par conséquent la base du rapprochement entre la Roumanie et la Grèce, toutes les deux si éprises de la paix et entre lesquelles il m'est impossible de voir des causes de divergences.

L'avenir témoignera, j'en suis sûr, de la grandeur de notre œuvre commune, et si l'Histoire oubliera les noms de ceux qui l'ont signé, ne gardant, comme toujours, que ceux des souverains et des peuples, il n'est pas moins vrai qu'en trouvant dans la profondeur de notre conviction le sentiment que nous avons fidèlement servi nos pays, et par là même la cause de la paix et de la civilisation, nous avons grandement la seule récompense à laquelle on a le droit d'aspirer lorsqu'on fait son devoir.

C'est pour cela, monsieur le président, que, m'étant levé pour boire à votre santé, je bois à la grandeur, à la prospérité et au bonheur de la Grèce.

XV

Traité entre la Serbie et le Monténégro pour la délimitation de la frontière entre les deux États[1].

(12 novembre 1913).

Sa Majesté le Roi de Serbie et Sa Majesté le Roi de Monténégro, désirant fixer les frontières entre les deux Peuples Frères dans les provinces libérées, ont décidé de conclure dans ce sens un accord et ont nommé, à cet effet, pour Plénipotentiaires, savoir :

Sa Majesté le Roi de Serbie, le Général Miloche Bojanovitch, Son Aîde de Camp et Ministre de la Guerre;

Sa Majesté le Roi de Monténégro : Monsieur Mirko Miouchkovitch, Son Ministre de l'Instruction Publique et des Cultes; qui, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs qui ont été trouvés en bonne et due forme, ont conclu ce qui suit :

Art. 1er. — La frontière entre le Royaume de Serbie et le Royaume de Monténégro commence :

A la frontière de la Bosnie-Herzégovine au nord de la cote 1386, à l'est du village Dekaré, passant par la cote 1386, faisant crête entre les villages Diakovitch et Konkorovitch, traversant le petit fleuve Poblachnita à l'ouest du village Vrtatché, et suivant ensuite tout droit sur la cote 1366 (Glava Pieutchéva); de là au sud-ouest par la crête principale sur la cote 1432 (Viss), sur la cote 1222, par la crête de la montagne Gradina à Mednissate (cote 1405); ensuite suivant la crête à Kapavitza (cote 1443). De Kapavitza la frontière suit : par la crête à Fchémerno (cote 1420) sur la côte 1300 (Klik), sur la cote 1345 (Koratchitza), sur les cotes 1398 (Komina) 1412, 1406 et traversant la route de Priepole à Plevlé entre le piquet et l'auberge, aboutit à la cote 1394 et par la crête sur la côte 1347 (Tzrni-Vrh). D'ici par la cote 1496 et par Kamena Gora sur les cotes 1412, 1213; par la crête sur les cotes 1441, 1387, 1402 et sur Vranatz. De Vranatz la frontière continue au delà de la crête à l'est sur la cote 1354 et ensuite au sud-est toujours au delà de la crête sur la cote 1226 (Bihor grob), sur Biélo-Polé, Radoujero-Brdo (cote 1360); et ensuite par la crête de Kitchévobrdo sur la cote 1250; à l'est par la crête entre le village Kané, qui demeure à la Serbie et le village Métanatz qui passe au Mon-

1. Traduction du texte original en langue serbe. Le Traité a été ratifié le 12/25 novembre 1913.

ténégro; traversant le fleuve Lime à la hauteur entre ces deux villages et ensuite coupant la crête « Smrtchéva Gora », laissant les villages Volévatz et Borechitzi au Montenegro et les villages Kraïnovitchi et Baré à la Serbie, la frontière aboutit au pic sans nom au sud de la cote 1400. De cette cote la frontière passe quelque peu au sud-est laissant le village Moïstare au Montenegro et le village Vichnévo à la Serbie et aboutit à la côte 1500 (Ternivrh). Ensuite la frontière passe par la crête au sud sur la côte 1350 et après au sud-est par la crête sur Krouchtchina (cote 1409) laissant au Monténégro les villages : Pozeginé, Sévino-polé, Donakorita, Mahala, Gornia-korita, et à la Serbie les villages : Crvsko, Bavaro. De Krouchtchitze et de la cote 1409 la frontière passe par la crête sur le pic Moravak, descend au sud, par la crête, du côté ouest du fleuve Kolske, tourne par la crête au sud-est et aboutit à la cote 1518. De cette cote la frontière passe par la crête au-dessus de Gradiné et Boukové-chonnié sur Obré, continue par la crête faisant le partage des eaux entre Godonea (Dolovka) et ses affluents droits, descend au fleuve Ibare à l'endroit de l'embouchure de la rivière Iablanitza, laissant au Monténégro les villages : Pripec, Vouga, Katcharè et les autres situés au sud de cette crête; à la Serbie : tous les villages situés dans la vallée du fleuve Godoula (Dolovka) et ses affluents droits. De l'embouchure de la rivière Iablanitza dans Ibare la frontière monte, suivant la rivière, jusqu'à Mokra Planina, sur le pic Istok ; et ensuite par la crête de Mokra Planina sur le pic Mokra (côte 1500) et ensuite par la crête jusqu'au pic sans nom inclusivement duquel se sépare la crête Fchéreftone. Du pic sans nom (Bezimen vis) la frontière descend suivant la rivière à l'est de la crête Fchéreftone au fleuve Rakoch et suit la rivière jusqu'à son embouchure à la rivière Kline. D'ici la frontière suit la rivière Kline jusqu'à son embouchure au fleuve Béli-drime. Et ensuite la frontière continue par Béli-drime jusqu'au point de jonction des trois frontières serbe, monténégrine et albanaise.

Cette ligne de frontière est fixée d'après la carte 1/200.000e de l'Etat-major d'Autriche-Hongrie jointe à cet accord et signée par les Plénipotentiaires des deux Parties Contractantes.

Art. 2. — Une commission mixte, composée de deux représentants de chaque Partie Contractante, aura, dans le délai de quinze jours après la signature de cet accord, à fixer sur le terrain la ligne de frontière conformément aux dispositions ci-dessus.

En cas de désaccord au sujet de la fixation de la frontière sur le terrain, si la carte ne correspond pas au terrain, les deux

Parties Contractantes s'obligent de s'adresser au Gouvernement Impérial de Russie avec la prière de désigner un officier supérieur russe pour trancher le litige. Sa décision sera définitive et obligatoire pour les deux Parties.

Art. 3. — L'évacuation de l'armée et des autorités civiles du territoire appartenant à l'autre Partie Contractante, se fera immédiatement après la ratification de l'accord et au plus tard dans le délai de quinze jours après la ratification.

Art. 4. — Cet accord sera ratifié et les ratifications seront échangées à Belgrade dans le délai de dix jours à partir du jour de la signature de cet accord ou plus tôt si possible.

En foi de quoi les Plénipotentiaires l'ont signé et y ont apposé leurs sceaux.

Fait en deux exemplaires à Belgrade le trente octobre (12 novembre) mil neuf cent treize.

Le Ministre de l'Instruction Publique et des Cultes,
(S.) M. Miouchkovitch.

Aide de Camp de S. M. le Roi Ministre de la Guerre,
(S.) Général M. Bojanovitch.

XVI

Traité de paix entre la Turquie et la Grèce. (1/14 novembre 1913).

S. M. l'Empereur des Ottomans et S. M. le Roi des Hellènes, animés d'un égal désir de consolider les liens de paix et d'amitié heureusement rétablis entre Eux et de faciliter la reprise des relations normales entre les deux Pays, ont résolu de conclure une convention à cet effet et ont nommé pour Leurs Plénipotentiaires savoir :

S. M. l'Empereur des Ottomans : S. E. Ghalib Kémal Bey, plénipotentiaire ottoman;

S. M. le Roi des Hellènes : S. E. M. D. Panas, Ministre des Affaires Étrangères,

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus de ce qui suit :

Article premier. — Dès que le présent acte aura été signé, les relations diplomatiques entre la Turquie et la Grèce seront reprises et les consulats respectifs pourront être rétablis et fonctionner dans les deux pays.

Le gouvernement impérial ottoman pourra instituer des con-

sulats dans les localités des territoires cédés où se trouvent déjà des agents des puissances étrangères, ainsi que dans toutes celles où le gouvernement royal de Grèce ne verrait pas inconvénient à les admettre.

Art. 2. — Les traités, conventions et actes conclus ou en vigueur entre les deux pays au moment de la rupture des relations diplomatiques seront remis intégralement en vigueur à partir de la signature de la présente convention et les deux gouvernements seront placés, l'un vis-à-vis de l'autre, ainsi que les sujets respectifs, dans la même situation où ils se trouvaient avant les hostilités.

Le protocole n° 3 annexé à la présente convention sera applicable dans tous les territoires de la Grèce.

Art. 3. — Les deux hautes parties contractantes accordent pleine et entière amnistie à toutes les personnes compromises dans les événements politiques antérieurs au présent traité.

En conséquence, aucun individu ne pourra être poursuivi, inquiété ni troublé dans sa personne ou sa propriété, ou dans l'exercice de ses droits, en raison d'actes ayant une relation quelconque avec la guerre, et toutes condamnations judiciaires et mesures administratives motivées par des faits de cette nature seront *ipso facto* annulées.

Art. 4. — Les individus domiciliés dans les territoires de l'empire ottoman passant sous la domination de la Grèce deviendront sujets hellènes.

Ils auront le droit d'opter pour la nationalité ottomane, moyennant une déclaration à l'autorité hellénique compétente, dans l'espace de trois ans à partir de la date de ce jour, déclaration qui sera suivie d'un enregistrement aux consulats impériaux ottomans. Cette déclaration sera remise à l'étranger aux chancelleries des consulats helléniques et enregistrée par les consulats ottomans. Toutefois, l'exercice de ce droit d'option est subordonné au transfert du domicile des intéressés et à leur établissement hors de Grèce.

Les personnes qui, pendant ce délai, auront émigré dans l'empire ottoman ou à l'étranger ou y auront fixé leur domicile, resteront ottomanes. Elles jouiront de la franchise des droits de sortie pour leurs biens meubles.

L'option sera individuelle.

Pendant le même espace de trois ans, les musulmans ne seront pas astreints au service militaire ni ne payeront aucune taxe militaire.

En ce qui concerne les enfants mineurs, le délai d'option com-

mencera à courir à partir de la date où ils auront atteint l'âge de la majorité.

Art. 5. — Les droits acquis jusqu'à l'occupation des territoires cédés, ainsi que les actes judiciaires et titres officiels émanant des autorités ottomanes compétentes, seront respectés et inviolables jusqu'à preuve légale du contraire.

Cet article ne préjuge en rien les décisions que pourrait prendre la commission financière des affaires balkaniques siégeant à Paris.

Art. 6. — Les habitants des territoires cédés, qui, se conformant aux dispositions de l'article 4 de la présente convention et conservant la nationalité ottomane, auraient émigré dans l'empire ottoman ou à l'étranger, ou qui y auraient fixé leur domicile, continueront à conserver leurs propriétés immobilières sises dans ces territoires, à les affermer ou à les faire administrer par des tiers.

Les droits de propriété sur les immeubles urbains et ruraux possédés par des particuliers en vertu de titres émanant de l'Etat ottoman, ou bien de par la loi ottomane dans les localités cédées à la Grèce et antérieurs à l'occupation seront reconnus par le gouvernement royal hellénique.

Il en sera de même des droits de propriété sur lesdits immeubles inscrits au nom de personnes morales ou possédés par elles en vertu des lois ottomanes antérieures à l'occupation précitée.

Nul ne pourra être privé de sa propriété, partiellement ou totalement, directement ou indirectement, que pour cause d'utilité publique dûment constatée, moyennant une juste et préalable indemnité.

Art. 7. — Les biens particuliers de S. M. le Sultan, ainsi que ceux des membres de la Dynastie impériale seront maintenus et respectés. Sa Majesté Impériale et les membre de la Dynastie Impériale pourront les vendre ou les affermer par des fondés de pouvoirs.

Tous les différends ou litiges qui surviendraient dans l'interprétation ou l'application du présent article seront réglés par un arbitrage à La Haye, en vertu d'un compromis à conclure.

Art. 8. — Les prisonniers de guerre ainsi que toutes autres personnes arrêtées par mesure militaire ou d'ordre public, seront échangés dans le délai d'un mois à partir de la signature du présent Traité ou plus tôt si faire se peut.

Cet échange aura lieu par les soins de commissaires spéciaux nommés de part et d'autre.

Les réclamations réciproques des deux Hautes Parties contractantes relatives aux prisonniers de guerre seront déférées à un arbitrage à La Haye, en vertu d'un compromis à conclure.

Toutefois la solde des officiers payés par le Gouvernement Royal Hellénique sera remboursée par l'Etat dont ils relèvent.

Art. 9. — Immédiatement après la signature de la présente Convention, le Gouvernement Impérial Ottoman relâchera tous les navires et toutes les embarcations sous pavillon hellénique qui, saisis avant la déclaration de la guerre, sont détenus par lui.

Les demandes en réparations des dommages et des pertes des intéressés, du fait de l'embargo et de la saisie mis sur les navires et les cargaisons helléniques seront soumises, conformément à un compromis qui sera arrêté d'un commun accord, à un Tribunal arbitral formé par quatre arbitres nommés de part et d'autre et de trois arbitres qui seront choisis parmi les sujets des nations maritimes par les deux Parties, ou, en cas de désaccord, par le Conseil Fédéral Suisse.

Art. 10. — Les deux Gouvernements s'engagent également de s'adresser, en vertu d'un compromis à conclure, à un Tribunal arbitral à La Haye, pour le règlement du différend surgi au sujet de l'interprétation des clauses du Protocole de reddition de Salonique, en date du 23 octobre 1912 (v. st.) et du Protocole-Annexe, signé le jour suivant, relatifs aux armes des soldats ottomans de la garnison de cette ville, dont le Gouvernement Impérial Ottoman réclame la restitution.

Art. 11. — La vie, les biens, l'honneur, la religion et les coutumes de ceux des habitants des localités cédées à la Grèce qui resteront sous l'Administration hellénique seront scrupuleusement respectés.

Ils jouiront entièrement des mêmes droits civils et politiques que les sujets hellènes d'origine. La liberté, la pratique extérieure du culte seront assurées aux Musulmans.

Le nom de Sa Majesté Impériale le Sultan, comme Khalife, continuera à être prononcé dans les prières publiques des Musulmans.

Aucune atteinte ne pourra être portée à l'autonomie et à l'organisation hiérarchique des communautés musulmanes existantes ou qui pourraient se former, ni à l'administration des fonds et immeubles qui leur appartiennent.

Aucune entrave ne pourra également être apportée aux rapports des particuliers et des communautés musulmanes avec leurs chefs spirituels qui dépendront du Cheikh-ul-Islamat à Constantinople, lequel donnera l'investiture au Mufti en chef.

Les muftis, chacun dans sa circonscription, seront élus par les électeurs musulmans.

Le Mufti en chef est nommé par Sa Majesté le Roi des Hellènes parmi trois candidats élus et présentés par une assemblée électorale composée de tous les Muftis de Grèce.

Le Gouvernement Hellénique notifiera l'élection du Mufti en chef par l'intermédiaire de la Légation Royale de Grèce à Constantinople au Cheikh-ul-Islamat qui lui fera parvenir un menchour et le murassélé l'autorisant à exercer ses fonctions et à accorder, de son côté, aux autres muftis de Grèce le droit de juridiction et celui de rendre les fetvas.

Les Muftis, outre leur compétence sur les affaires purement religieuses et leur surveillance sur l'administration des biens vakoufs, exerceront leur juridiction entre musulmans en matière de mariage, divorce, pensions alimentaires (nefaca), tutelle, curetelle, émancipation de mineurs, testaments islamiques et successions au poste de mutévelli (tevliet).

Les jugements rendus par les muftis seront mis à exécution par les autorités helléniques compétentes.

Quant aux successions, les parties musulmanes intéressées pourront, après accord préalable, avoir recours au mufti, en qualité d'arbitre.

Contre le jugement arbitral ainsi rendu, toutes les voies de recours devant les tribunaux du pays seront admises, à moins d'une clause contraire expressément stipulée.

Art. 12. — Les vakoufs Idjaréi, Vahidé, Idjaretéin, Moukataa, qu'ils soient Mazbouta, Mulhaka ou Mustesna, dans les territoires cédés, tels qu'ils résultaient des lois ottomanes au moment de l'occupation militaire, seront respectés.

Ils seront gérés par les communautés mulsulmanes des territoires cédés, qui respecteront les droits des mutévélis et des gallédars.

Tous les immeubles vakoufs urbains et ruraux, mazbouta ou mulhaka, sis dans les territoires cédés à la Grèce et dont les revenus appartiennent à des fondations pieuses et de bienfaisance se trouvant en Turquie seront également administrés par lesdites communautés musulmanes jusqu'à ce qu'ils soient vendus par le ministère de l'Evkaf.

Il est bien entendu que les droits des gallédars sur les vakoufs précités seront respectés par ledit ministère.

Le régime des vakoufs ne pourra être modifié que par indemnisation juste et préalable.

Les dîmes vakoufs étant supprimées, si, à la suite de cette sup-

pression, certains tekkès, mosquées, écoles, hôpitaux et autres institutions religieuses et de bienfaisance des territoires cédés à la Grèce n'ont pas, à l'avenir, des revenus suffisants pour leur entretien, le Gouvernement royal hellénique accordera des subventions nécessaires à cet effet.

Toutes contestations au sujet de l'interprétation ou de l'application du présent article seront tranchées par voie d'arbitrage à La Haye.

Art. 13. — Les Hautes Parties contractantes s'engagent à donner à leurs autorités provinciales des ordres afin de faire respecter les cimetières et particulièrement les tombeaux des soldats tombés sur le champ d'honneur.

Les autorités n'empêcheront pas les parents et amis d'enlever les ossements des victimes inhumées en terre étrangère.

Art. 14. — Le Gouvernement royal de Grèce étant subrogé aux droits, charges et obligations du Gouvernement impérial ottoman à l'égard des Compagnies de chemins de fer Salonique-Monastir, des chemins de fer Orientaux et des chemins de fer de jonction Salonique-Dédéagatch, pour les parties de ces chemins de fer dans les territoires cédés à la Grèce, toutes les questions y relatives seront déférées à la Commission financière des Affaires balkaniques siégeant à Paris.

Art. 15. — Les deux Hautes Parties contractantes s'engagent à maintenir, en ce qui les concerne, les dispositions du Traité de Londres du 30 mai 1913, y compris les stipulations de l'article 5 dudit Traité.

Art. 16. — Le présent Traité entrera en vigueur immédiatement après sa signature.

Les ratifications en seront échangées dans la quinzaine à dater de ce jour.

En foi de quoi les Plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé leurs cachets.

Fait en double exemplaire à Athènes, le 1/14 novembre 1913.

(L. S.) D. Panas. (L. S.) Ghalib Kémaly Bey.

Protocole n° 1.

Les originaires des territoires cédés, domiciliés hors de l'Empire ottoman, auront un délai de six mois pour opter en faveur de la nationalité hellénique.

La déclaration et les conséquences en seront les mêmes que celles prévues dans l'article 4.

Protocole spécial nº 2.

Le Gouvernement impérial ottoman prétendant que les propriétés du domaine privé de l'Etat sises dans les territoires cédés doivent lui rester et le Gouvernement royal hellénique n'acceptant pas et prétendant que ces propriétés doivent lui appartenir, les deux Parties contractantes sont convenues de soumettre cette question à un Tribunal arbitral à La Haye, en vertu d'un compromis à conclure.

Le nombre et l'étendue des propriétés en question se trouvent dans la liste jointe à ce protocole.

BIENS DU DOMAINE PRIVÉ DE L'ÉTAT

I. — Vilayet de Salonique

A. *Biens qui ont passé successivement à l'État.*

Le nombre de ces biens n'est pas encore relevé; mais ils sont de peu d'importance, d'une valeur approximative de 2.000 L. T., soit. . . . . L. T. 2.000

B. *Biens qui ont passé de la Liste Civile à l'État.*

1 ferme, 46.210 deunumes . . . . . L. T. 450

93 terrains, y compris les 288.290 mètres sis à Salonique et où ont été construites des bâtisses, 118.024 deunumes . . . . . L. T. 312.139

Terrain situé sur le port de Salonique, 6.410 m. L. T. 30.300

II. — Vilayet de Janina

A. *Biens qui ont passé successivement à l'État.*

916 terrains, 109.732 deunumes . . . . . L. T. 15.175

319 immeubles bâtis, 48 deunumes. . . . . L. T. 12.105

B. *Biens qui ont passé de la Liste Civile à l'État.*

119 terrains, 2.672 deunumes . . . . . L. T. 235

193 fermes, 550.380 » . . . . . L. T. 200.000

48 bâtisses, pas évaluées.

III

14 pêcheries dans le Vilayet de Salonique . . . L. T. 12.506

CONCESSIONS DE MINES ET ENTREPRISES QUI ONT PASSÉ DE LA LISTE CIVILE A L'ÉTAT

I. — Vilayet de Salonique

Mines, village de Lania, Nahié de Vardar.

Mines, fermes Bochanak et Stanova, même Nahié.

Mines d'or. Caza d'Avret Hissar.
Dépôts de pétrole, Salonique.
Desséchement de marais « Ladova ».
Terrains à gagner sur la mer, côte orientale de Salonique.
Constructions de quai et port dans le golfe de Salonique.
Navigation à vapeur, golfes de Cassandra, de Salonique.

II. — Vilayet de Janina.

Mine de bitume, Lenitché.
Mine de pétrole, ferme de Lenitché.
Données à bail pour quarante ans à M. Fréderic Spadell. La mine de zinc est seule exploitée.

(S.) D. Panas. (S.) Ghalib Kémaly Bey.

Protocole nº 3.

1. — Aucune réclamation, de quelque nature qu'elle soit, ne pourra être élevée de la part du Gouvernement impérial ottoman pour les anciennes églises chrétiennes converties dans le temps en mosquées et rendues dans le cours des hostilités à leur premier culte.

2. — Toute demande du Gouvernement impérial ottoman, d'après laquelle les mosquées converties n'auraient pas été autrefois des églises, sera examinée par le Gouvernement hellénique.

3. — Toutefois, les revenus des propriétés vakoufs, appartenant aux mosquées mentionnées dans le paragraphe 1, seront, s'il en existe, respectés et remis aux communautés musulmanes des nouveaux territoires annexés afin d'être employés librement par elles pour des fins identiques à celles pour lesquelles ils avaient été créés à l'origine.

4. — Le Gouvernement royal hellénique fera construire, à ses frais, une mosquée dans la capitale et quatre autres mosquées dans les villages pauvres où le besoin s'en ferait sentir.

5. — Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application des dispositions qui précèdent, seront réglées par un arbitrage à La Haye, en vertu d'un compromis à conclure.

6. — Une institution spéciale sera également créée pour former des naïbs.

7. — Le mufti en chef et les muftis, ainsi que le personnel de leurs bureaux, auront les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres fonctionnaires publics hellènes.

8. — Le mufti en chef vérifie si le mufti élu réunit toutes les qualités requises par la loi du Chéri.

9. — Les muftis ne pourront être révoqués que conformément aux dispositions de l'article 88 de la Constitution du Royaume hellénique.

10. — Les communautés musulmanes étant aussi chargées de l'administration et de la surveillance des vakoufs, le mufti en chef aura, parmi ses attributions principales, celle de leur demander la reddition de leurs comptes et de faire préparer les états de comptabilité y relatifs.

11. — Aucun bien vakouf ne pourra être exproprié que pour cause d'utilité publique, dûment constatée, moyennant une indemnité juste et préalable.

12. — Les cimetières publics musulmans seront reconnus comme biens vakoufs.

13. — La personnalité morale des communautés musulmanes est reconnue.

14. — Les heudjets et jugements rendus par les muftis seront examinés par le mufti en chef, qui les confirmera s'il les trouve conformes aux prescriptions de la loi du Chéri. Lorsque ces heudjets et jugements portent sur des questions religieuses autres que les testaments islamiques, ou qui concernent des intérêts exclusivement matériels, tant le mufti en chef que les parties, pourront s'adresser au Cheikh-ul-Islamat.

15. — Les écoles privées mulsulmanes, entre autres l'Ecole des Arts et Métiers Midhat Pacha à Salonique, seront, reconnues et les biens de rapport, dont elles disposent depuis leur création pour subvenir à leurs frais, seront respectés.

Il en sera de même de toutes les écoles privées musulmanes existantes ou qui seront créées par des particuliers ou des commissions locales composées de notables musulmans.

Le mufti en chef, les muftis et les inspecteurs de l'Instruction publique de l'Etat hellénique pourront inspecter ces écoles. L'enseignement aura lieu en langue turque et en conformité du programme officiel avec enseignement obligatoire de la langue grecque.

Déclaration du Délégué ottoman.

Le soussigné Délégué ottoman, chargé de négocier et de signer la Convention turco-hellénique, conclue en date de ce jour, a l'honneur de déclarer qu'aucun des navires sous pavillon hellénique, saisis avant la déclaration de la guerre, n'a été confisqué.

XVII

Lettre de M. Take Ionesco,
ministre de l'Intérieur de Roumanie, à M. Venizelos,
Président du Conseil des Ministres de Grèce.

(Novembre 1913).

Mon cher Président,

Au moment de quitter le sol de la belle Grèce, où j'ai passé quelques heures dont le souvenir sera toujours gravé dans ma mémoire, permettez-moi de vous exprimer toute ma gratitude et de vous assurer encore une fois de mes sentiments d'inaltérable amitié et de ma profonde affection.

L'ancienne Grèce, avec ses trésors de beauté suprême, et la nouvelle Grèce avec sa jeunesse si active et son patriotisme si ardent, qui lui prépare un avenir des plus brillants, sont inséparables dans mon admiration.

A cette vision de beauté et de force créatrice s'ajoute dans mon souvenir la merveilleuse et tout à fait inattendue réception que m'ont faite le gouvernement et le peuple grecs. J'en suis encore ébloui, et, bien que je sache que ces hommages s'adressaient à mon cher pays, je n'en suis pas moins heureux. J'ai vu dans ces hommages la preuve de l'esprit si clair et si subtil de votre peuple, qui a senti que nos mobiles se rattachent aux mêmes intérêts et que les deux peuples sont destinés à marcher dans la voie de la civilisation.

Encore une fois, je vous remercie de tout cœur et vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

(S.) Take Ionesco.

Réponse de M. Venizelos à M. Take Ionesco.

Je suis heureux qu'en partant vous ayez gardé de si bons souvenirs de votre séjour en Grèce, comme vous avez eu la bienveillance de me l'affirmer dans votre aimable lettre. Il est de toute nécessité que je dise que nous garderons, nous aussi, un ineffaçable souvenir de votre séjour parmi nous, en dehors de votre personnalité qui a su captiver tout le monde.

Votre visite nous rappellera toujours la conclusion de la paix avec la Turquie, à laquelle vous avez pris une part si active.

En ce qui me concerne, je suis content dans ma conscience de ce que notre amitié, qui est cependant de date toute récente, ait été pour nos pays si féconde en résultats pratiques et qu'il ait été donné à la Roumanie de jouer encore et de manière si heureuse le rôle d'arbitre dans la conclusion de la paix dans les Balkans. C'est là un nouveau lien entre nos nations qui, attachées par les mêmes intérêts, sont destinées à marcher dans la voie de la civilisation.

Je vous prie de présenter mes hommages à Madame Take Ionesco et d'agréer l'expression de mes sentiments dévoués.

(S.) Venizelos.

Déclaration écrite[1] *de Talaat Bey, ministre de l'Intérieur de Turquie.*

(Novembre 1913).

Les Turcs doivent la conclusion de la paix avec la Grèce aux efforts de M. Take Ionesco, ministre de l'intérieur de Roumanie.

C'est pourquoi les Turcs seront toujours animés des meilleurs sentiments d'amitié à l'égard de la Roumanie.

D'ailleurs les relations entre les deux pays ont toujours été amicales et cette dernière question rendra cette amitié encore plus forte.

XVIII

Discours du trône de S. M. le Roi de Roumanie.

(15/28 novembre 1913).

Messieurs les Sénateurs,
Messieurs les Députés,

Au mois de novembre de l'année 1877, à l'ouverture des Corps Législatifs, je disais aux représentants de la Nation de cette époque :

« L'Instinct de conservation nous imposait le devoir de courir « vers le danger; aussi ai-je passé le Danube à la tête de notre « jeune armée! Le Pays sait de quelle manière cette armée rou- « maine a fait son devoir sur le champ de bataille ; nos ennemis « eux-mêmes nous en ont donné le témoignage, et nos soldats

1. Sur un album de M. Fermo, rédacteur de *l'Universul.*

« n'ont pas démenti la noblesse du sang qui coule dans leurs « veines! »

Pour la deuxième fois aujourd'hui, après trente-six années, Mon cœur éprouve la satisfaction profonde d'ouvrir la nouvelle session des Corps Législatifs en prononçant les mêmes paroles de louanges et de reconnaissance à l'adresse de l'armée.

Si, cette fois, nos soldats n'ont pas eu l'occasion de faire preuve de leur bravoure dans des luttes sanglantes, il leur a a cependant été donné de témoigner d'un élan, d'une intelligence et d'un esprit de discipline qui leur ont permis de correspondre, avec une promptitude et une exactitude dignes d'admiration, à toutes les exigences de la situation.

Grâce à la prévoyance de Mon gouvernement, ainsi qu'à votre concours éclairé, l'armée, bien préparée et équipée, a pu être mise en mouvement au moment opportun et nous donner la force voulue pour imposer, dans les Balkans, la paix tant désirée par l'Europe tout entière; elle a assuré, en même temps, à la Dobroudja ses frontières, en les étendant jusqu'à l'ouest de Tourtoukaïa et au sud d'Ekréné.

L'annexion du nouveau territoire, telle qu'elle a été fixée par le Traité de paix de Bucarest, conclu le 28 juillet, sera sans retard soumise à l'approbation des Corps Législatifs, conformément à la Constitution.

Messieurs les Sénateurs,
Messieurs les Députés,

Comme conséquence de l'attitude politique de Mon gouvernement pendant la crise dans les Balkans, les relations internationales de la Roumanie ont été et sont des meilleures. D'une part, les Grandes Puissances ont pu apprécier le concours que nous avons prêté à tous leurs efforts vers la paix; d'autre part, le Traité de Bucarest a établi des rapports amicaux et particulièrement intimes entre la Roumanie et les États trans-danubiens.

Les protocoles de la Conférence de la paix de Bucarest, qui vous seront présentés en même temps que la loi d'annexion du nouveau territoire, ainsi que les nombreux actes et rapports antérieurs qui seront en outre portés à votre connaissance, vous exposeront en détail tout le cours de la politique extérieure de Mon gouvernement.

Nous sommes en droit de veiller de toutes nos forces à ce que la paix conclue dans la capitale de la Roumanie soit maintenue le plus possible, afin que l'ordre ne soit pas troublé. Nous avons donc eu un intérêt tout particulier à ce que la paix fût rétablie

également entre ceux qui se trouvaient encore en état de guerre; nous avons travaillé sans relâche dans cette direction, et nos efforts ne sont pas demeurés sans succès.

Nous pouvons dorénavant regarder l'avenir avec une confiance plus grande, et nous consacrerons tout notre labeur à la conservation et à la consolidation de ce que nous avons acquis.

Ce n'est, toutefois, pas sans de douloureux sacrifices que ce brillant résultat a pu être obtenu. Le fléau qui semble inséparable de toute guerre plus prolongée a sévi également dans notre armée, à son retour, et a pénétré aussi dans le pays. Grâce aux mesures appliquées d'après les prescriptions de la science, ainsi qu'à l'expérience acquise de nos jours, l'infection a pu, malgré les grandes difficultés rencontrées, être isolée et épargner à notre population une trop grande extension de l'épidémie. L'État et l'assistance privée sont venus et viendront encore en aide aux veuves et aux enfants des victimes du fléau.

Messieurs les Sénateurs,
Messieurs les Députés,

Mon gouvernement soumettra à votre approbation les crédits réclamés par les nécessités de la guerre.

Malgré les importantes dépenses que la mobilisation a occasionnées, les finances de l'État sont florissantes et nous permettent de faire face aux différents besoins économiques. Parmi ceux-ci, les premiers qui s'imposent sont relatifs au complètement du parc des chemins de fer. Le Pays, qui s'est rendu compte de l'énergie et de l'habileté avec lesquelles nos chemins de fer ont répondu aux nécessités de notre armée à l'occasion de la mobilisation et de la démobilisation, ne leur refusera pas les moyens de satisfaire aussi aux besoins du commerce.

Bientôt seront soumis à vos délibérations les projets des lois réclamées par la situation que les derniers événements ont créée dans le Pays. Parmi ces lois, la première sera celle qui a trait à l'organisation du nouveau territoire.

Messieurs les Sénateurs,
Messieurs les Députés,

Je suis fier de Me voir au milieu des représentants de la Nation en ce moment historique où le prestige du Pays s'est élevé si haut et où nous avons acquis la reconnaissance de l'Europe tout entière pour les efforts déployés par nous en vue du rétablissement de la paix dans la Péninsule balkanique. Nous avons le devoir de conserver cette situation sans atteinte et, dans la con-

viction que vous allez tous contribuer à maintenir notre chère Patrie à la hauteur qu'elle mérite, Je prie Dieu de bénir, à l'avenir aussi, ainsi qu'il l'a fait dans le passé, vos travaux patriotiques!

(S.) Carol.

XIX

Déclaration de M. Danef[1].

— Cette question de la responsabilité de l'attaque du 30 juin a une importance extrême pour la Bulgarie non seulement à un point de vue purement historique et rétrospectif, mais surtout au point de vue de savoir sur quel groupement de puissances s'est appuyée et peut s'appuyer encore la Bulgarie. Jusqu'au 30 juin, nous nous appuyions sur la Russie et sur la Triple-Entente, tout en ayant des égards pour la Triple-Alliance. J'étais alors sur le point de partir pour Saint-Pétersbourg, car M. Pachitch venait de déclarer au ministre russe M. de Hartwig qu'il acceptait l'arbitrage du tsar. Le gouvernement bulgare avait d'ailleurs depuis longtemps décidé d'accepter cet arbitrage prévu dans le traité serbo-bulgare. C'est alors que le matin du 30 juin — à l'insu du gouvernement bulgare, — les 2e et 4e armées bulgares, soit deux armées seulement sur cinq, ont attaqué les Serbes et les Grecs. Ce fut une véritable surprise pour le gouvernement, qui ne pouvait être pour rien dans cet événement, d'abord puisqu'il demandait au même moment l'arbitrage russe et qu'il savait par des indications certaines que cet arbitrage devait nous être favorable, ensuite parce qu'il ne pouvait pas à ce moment se mettre en contradiction avec lui-même en indisposant la Russie, enfin parce que cette attaque était extrêmement dangereuse puisque nous étions découverts du côté de la Roumanie et de la Turquie et que nous manquions de munitions. Cette attaque n'est donc jamais entrée dans les plans du gouvernement, qui n'a pas déclaré la guerre à la Grèce et à la Serbie. Il y a simplement le fait de l'attaque de la 2e et de la 4e armées bulgares le matin du 30 juin. La responsabilité de cet événement sera établie avec le temps.

Dès le lendemain, le 1er juillet, le gouvernement donna immédiatement l'ordre au général Savof de cesser l'attaque et avertit en même temps le cabinet de Belgrade que cet ordre venait d'être

1. Faite au correspondant du *Temps* (*Le Temps* du 9 décembre 1913).

donné, le priant lui-même de faire cesser le feu du côté serbe. Le gouvernement s'adressa aussi à Saint-Pétersbourg par l'intermédiaire du ministre russe. Obéissant aux ordres du gouvernement, le général Savof fit cesser le feu, et nous perdîmes même de ce fait un régiment, les Serbes ayant continué à tirer.

XX

Extrait du Discours prononcé au Reichstag par M. de Bethmann-Hollweg, concernant la question d'Orient.
(9 décembre 1913).

Les événements des Balkans ont durant ces derniers mois préoccupé la politique extérieure de l'Allemagne à tel point que je préfère en parler tout d'abord. Dans l'intervalle qui s'est écoulé depuis les derniers mois, nous avons eu la seconde guerre balkanique, le traité de Bucarest et la signature de la paix entre la Turquie et ses adversaires de la première heure.

Il est bien évident que les conséquences de la révolution historique à laquelle nous avons assisté continuent de se produire. Le problème de la détermination de la frontière du nord et du sud de l'Albanie paraît, après avoir soulevé pour un temps quelques difficultés, s'approcher de sa solution.

La question du nouveau règlement de la Dette turque imposée par le partage d'une partie de la Turquie d'Europe nous intéresse plus particulièrement. Une conférence qui s'est réunie à Paris à cet effet pendant l'été dernier a dû s'ajourner au début de la deuxième guerre balkanique. Nous nous efforcerons en attendant la reprise de ces séances de préparer la base de la solution de ce problème par des pourparlers avec d'autres puissances, avec la France en particulier, durant ces derniers temps.

Le sort des îles de la mer Egée n'a pas encore été définitivement décidé ainsi que vous le savez. Je ne puis émettre d'hypothèse à ce sujet. La décision doit être prononcée par l'ensemble des puissances. Je crois cependant devoir exprimer l'espoir qu'on trouvera pour cette difficulté une solution satisfaisante.

Les grandes puissances sont restées groupées au cours de toutes les phases de cette crise balkanique bien que leurs intérêts aient parfois été en désaccord.

Elles pourront triompher des difficultés qui subsistent encore. En effet, depuis les premiers coups de canon dans les Balkans, cette attitude des grandes puissances, cette idée que les chan-

gements survenus dans les Balkans ne doivent pas ébranler la paix du monde n'a rien perdu de sa force.

Elle s'est affirmée au contraire pendant ces mois de tension pénible. Toutes les grandes puissances ont augmenté le mérite de cette entente. On verra peut-être plus tard la reconnaissance qu'on doit à cette conférence de Londres, si critiquée au début d'avoir réglé les intérêts solidaires de l'Europe, de les avoir maintenus unis.

Nous continuerons à l'avenir de participer à ce travail commun des puissances dans l'esprit qui nous a inspiré jusqu'à ce jour; dans cette œuvre, comme nous avons soutenu énergiquement et effectivement les intérêts spéciaux de nos alliés, l'Autriche-Hongrie et l'Italie, nous avons en même temps, dans une confiante collaboration avec l'Angleterre et par l'aide de notre amitié avec la Russie, rendu des services à la paix européenne.

Ce travail nous a été facilité par l'heureuse correction de nos rapports avec la France.

Lorsque la paix de Bucarest fut signée, certaines divergences se produisirent sur la question de savoir s'il serait soumis à une revision. Nous nous sommes prononcés contre une revision. Nous avons cru pouvoir considérer ce traité comme une base qui peut servir au travail de réorganisation dans les Balkans. Cette attente ne nous a pas trompés.

Sans excès d'optimisme nous avons pu voir que la situation des Balkans va en s'améliorant sensiblement depuis la signature du traité de paix de Bucarest, traité dû à la sagesse du souverain, à la clairvoyance politique des hommes d'État roumains.

Je puis démentir de la manière la plus catégorique que les divergences qui ont pu se produire lorsqu'on examina la question de savoir si une telle revision était opportune, aient une influence fâcheuse sur nos rapports avec nos alliés. (*Bravo.*)

Je m'appuie en parlant ainsi sur les déclarations que le comte Berchtold a faites devant les Délégations. Notre alliance est trop solidement fondée dans la communauté des intérêts vitaux des deux empires pour se ressentir de certaines divergences d'opinions sur quelques points du programme balkanique, où l'Autriche a des intérêts plus immédiats que les nôtres. (*Bravo.*)

Au cours de toute la crise balkanique, l'union des trois peuples associés par la Triple-Alliance s'est affirmée avec plus de force que jamais, sans troubler d'ailleurs à aucun moment le travail commun des puissances.

Quelle attitude l'Europe compte-t-elle prendre en ce qui concerne le développement futur de la Turquie?

Sur ce point, messieurs, nous pouvons constater l'absolue unanimité des grandes puissances. La Triple-Alliance a depuis le règlement des questions de Bosnie et de Tripoli un intérêt personnel à maintenir l'intégrité de la Turquie. L'unité profonde de la politique de la Triple-Alliance dans toutes les questions qui se rattachent, celle-ci a pu être établie au cours des conversations que nous avons eues avec le marquis de San Giuliano à Kiel en juillet dernier, à l'occasion de la rencontre des deux monarques.

Cette unité profonde de la politique de la Triple-Alliance a à l'occasion déjà fait sentir son effet. Notre attitude à l'égard du dévelopement futur de la Turquie est d'accord avec celle de l'Angleterre ou des trois puissances de la Triple-Entente.

Les déclarations que sir Edward Grey a faites au Parlement anglais ont permis d'apercevoir l'uniformité qui existe entre le point de vue du cabinet anglais dans les questions d'Orient et le nôtre. Cette uniformité de point de vue porte sur le maintien des Turcs dans la Turquie et les territoires de la Turquie en Europe et en Asie-Mineure.

Le premier ministre anglais, M. Asquith, a plus tard, dans son discours du Guildhall, à Londres, le 10 novembre dernier, exprimé nettement à nouveau, le vœu que l'Angleterre forme au sujet de la Turquie d'Asie. Elle entend s'efforcer de conserver sa position par des réformes intérieures sans intervention de l'Europe, mais avec l'appui des puissances intéressées au développement de l'Asie-Mineure. Ce programme s'accorde en tous points avec nos idées. De même au cours des entretiens que j'ai eus avec le premier ministre russe, M. Kokovzof, et le ministre des affaires étrangères, M. Sazonof, lors de leur visite à Berlin, j'ai pu m'assurer que la Russie ne poursuit aucune tentative d'acquisitions territoriales en Asie-Mineure et que ses efforts n'auront d'autre but que de poursuivre, en parfaite communauté d'idées avec nous, l'amélioration de la situation en Arménie. Cette amélioration qui est dans l'intérêt de la Turquie est reconnue par elle-même en principe comme une nécessité.

Enfin j'ai cru devoir également conclure du cours même des événements que la France, par suite de ses relations avec la Turquie, poursuit une politique conservatrice dans son essence.

De cette réserve générale nous pouvons espérer qu'un conflit de prestige entre les grandes puissances au sujet de la Turquie ne se produira pas de longtemps. Reste la concurrence économique particulièrement active des différentes grandes puissances en Asie-Mineure. Les grands intérêts économiques que nous pouvons réclamer comme nôtres, en Asie-Mineure, par suite de

l'entreprise du chemin de fer de Bagdad doivent attirer tout particulièrement notre attention.

Nous avons déjà au cours de la session précédente communiqué au Reichstag à propos des déclarations du gouvernement anglais, que nous avons entamé des négociations avec le cabinet de Londres pour prévenir les froissements possibles sur le terrain économique et pour régler la question du chemin de fer de Bagdad, une fois pour toutes, au double point de vue politique et financier.

Enfin tout dernièrement nous sommes entrés en pourparlers avec le gouvernement français sur le désir de celui-ci pour éviter tout antagonisme des deux nations dans ces contrées où leur activité économique respective se touche. Qu'il me soit permis de remarquer à ce sujet que nos négociations avec l'Angleterre sont déjà assez avancées tandis qu'avec la France nous en sommes encore au premier stade.

Comme je vous l'ai déjà dit l'heureuse amélioration de nos rapports avec l'Angleterre nous a permis d'aborder dans un libre échange de vues la solution du problème de Bagdad.

Notre principe a été de ramener nos rapports avec l'Angleterre dans la voie normale dont ils parurent un moment s'écarter, en nous entendant sur une série de questions de détail se rapportant à notre concurrence économique ou coloniale avec l'Angleterre. En suivant l'application de ce principe, nous avons entamé de nouvelles négociations avec l'Angleterre pour prévenir certains conflits économiques possibles en Afrique.

Sans porter préjudice au droit des tiers, je tiens à souligner un point. Nous nous efforçons d'arriver à un accord équitable des intérêts des deux parties. Il est faux de dire que l'Allemagne devrait seule pratiquer dans cette affaire le principe de la renonciation. (Bravos à droite et sur les bancs des nationaux libéraux.) Mais il est faux également de parler comme on l'a fait de concessions en Asie-Mineure faites en échange d'avantages dans l'Afrique centrale ou inversement. (*Bravos.*)

Je ne peux pas parler plus explicitement aujourd'hui que les négociations ne sont pas terminées. J'ajouterai pourtant que j'ai toutes raisons de croire que la fin des négociations sera considérée en Allemagne et en Angleterre comme une solution acceptable des difficultés possibles.

J'espère que la correction qui caractérise nos relations actuelles avec le gouvernement anglais gagnera alors dans les deux pays les milieux qui parlent pour le moment avec assez de scepticisme du rapprochement des deux pays.

Laissons passer en paix, et continuons l'action avec confiance sur les bases du présent. (*Quelques bravos à droite.*)

XXII

Déclaration faite par S. E. M. Doumergue, Président du Conseil et Ministre des Affaires Etrangères, à la Commission des Affaires Etrangères de France.

(24 décembre 1913).

Le prince de Wied et la Roumanie.

Les puissances sont toutes tombées d'accord pour offrir la couronne d'Albanie au prince de Wied, apparenté à la famille royale de Roumanie.

La France s'est associée d'autant plus volontiers à cette désignation qu'elle y trouve une occasion de reconnaître le rôle utile joué par la nation roumaine comme facteur de l'équilibre entre les peuples balkaniques et son action pacificatrice dans le dernier conflit.

Ce rôle politique de la Roumanie a rencontré l'approbation de l'opinion publique française et je suis heureux de signaler que nos relations toujours bonnes avec ce pays en ont été améliorées. De part et d'autre a été manifesté un sincère désir de relations plus fréquentes, et des appels récents faits à notre industrie pour la préparation d'importantes commandes peuvent nous faire espérer des résultats intéressants.

XXIII

EXTRAITS DU LIVRE VERT ROUMAIN[1]

Télégramme adressé par S. E. M. T. Maïoresco, de Bucarest, à S. M. le Roi Charles, à Sinaïa

(4 novembre 1912).

Ministre de Russie me communique dernière proposition Poincaré, acceptée par Russie : intervention immédiate des Grandes Puissances à Constantinople et auprès des Etats balkaniques :

1. Documents diplomatiques. Les événements de la péninsule balkanique. L'action roumaine (20 septembre 1912-1er août 1913). Bucarest, Imprimerie de l'Etat, 1913, in-4, 299 p.

domination turque en Europe réduite à Constantinople avec zone autour, partant de l'embouchure de la Maritza à la Mer Noire, comprenant aussi Andrinople. Pour l'Albanie, autonomie sous la suzeraineté turque. Reste du territoire, à partager entre les Etats balkaniques selon entente entre eux. Sur ces bases, demander armistice et conférence des Grandes Puissances avec participation de la Roumanie et des quatre Etats balkaniques. Russie ajoute comme condition : compensation pour la Roumanie, rectification de la frontière de la Dobrodja.

J'ai vu, après, le Ministre d'Autriche-Hongrie qui me dit que son Gouvernement est déjà intervenu à Sofia en notre faveur.

Extrait d'un rapport du Ministre de Roumanie à Sofia
(30 décembre 1912).

. . . . . Je dois rapporter à Votre Excellence que M. Kalinkoff, que j'ai été voir le jour de mon départ de Bucarest, m'a tenu, entr'autres, le propos suivant : « dès la mobilisation, la Bulgarie a été avertie par moi, à la suite des déclarations très franches de M. Maïoresco, que si le statu-quo n'était pas maintenu en Turquie, la Roumanie présenterait, en fin de guerre, la note à payer ». Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si elle est présentée maintenant . . . . . .

Télégramme adressé par S. E. M. T. Maïoresco à S. E. M. Take Jonesko, à Londres
(8 janvier 1913).

Si les Ambassadeurs s'étonnent que nous n'ayons pas causé avec les Bulgares au moment de leur mobilisation, ils sont mal renseignés. J'ai fait clairement prévoir à M. Kalinkoff future demande éventuelle et il ne le conteste pas, mai je n'ai jamais dit à M. Kalinkoff que M. Daneff a pris des engagements. C'est un mauvais prétexte.

Télégramme adressé par S. E. M. T. Maïoresco au Ministre de Roumanie à Londres
(8 janvier 1913).

D'après dépêches de M. Ghika de Sofia, le Gouvernement bulgare avait donné à M. Daneff pleins pouvoirs pour traiter et con-

clure avec nous. Sa demande de nouvelles instructions paraît un moyen de tergiverser. La Roumanie ne peut pas accepter un tel système.

D'ordre de Sa Majesté le Roi, sommes décidés occuper militairement le territoire de la Dobrodja demandé par dépêche précédente, sans mobiliser et sans déclarer la guerre, si la Bulgarie persiste à être réfractaire à nos propositions amicales.

Télégramme du Ministre de Roumanie à Berlin
(10 janvier 1913).

Sous-secrétaire d'Etat m'a communiqué l'entretien de Votre Excellence avec le Ministre d'Allemagne, concernant point mort où étaient arrivées nos négociations avec la Bulgarie, et l'intention d'occuper militairement la ligne Turtukaïa-Balcik ; il m'a prié de vous télégraphier que, de l'avis du Gouvernement Impérial, les moyens diplomatiques pour arriver à une entente avec la Bulgarie n'étaient pas encore épuisés et qu'en ce moment les menaces rendaient plus difficiles non seulement nos propres négociations avec la Bulgarie, mais aussi la tâche des cabinets amis qui avaient entrepris action en notre faveur; dans le cas, peu probable, où ces démarches n'aboutiraient pas à un résultat acceptable pour nous, il sera toujours temps de recourir aux mesures extrêmes.

La Roumanie est et sera fortement appuyée dans ses légitimes demandes.

Extrait d'un rapport du Ministre de Roumanie à Sofia
(13 janvier 1913).

. . . . . Le Président du Conseil m'a narré que durant l'été, à la suite d'un rapport du chargé d'Affaires Iconomoff relatant une conversation avec Votre Excellence au sujet des luttes entre Jeunes Turcs, Vieux Turcs et entente libérale et du cataclysme probable qui s'apprêtait en Turquie, il avait chargé M. Kalinkoff, rentrant de congé, d'aborder franchement avec le Gouvernement Roumain cette question d'une désagrégation imminente de l'Empire Ottoman et de proposer une entente commune vis-à-vis de cette éventualité menaçante. « Mais — a ajouté M. Guéchoff — M. Maïoresco n'a pas donné suite à nos propositions » .....

Extrait d'un rapport du Ministre de Roumanie à Saint-Pétersbourg.

(15 janvier 1913).

. . . . . L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie a vu le Ministre des Affaires Etrangères M. Sazonow qui lui a déclaré que si la Roumanie persistait à demander Silistrie, de graves complications pourraient s'en suivre. Ministre des Affaires Etrangères a dit aussi que, s'inspirant des considérations que je lui ai fait valoir dans le dernier entretien sur l'importance de l'agrandissement du littoral permettant l'établissement d'un port militaire à Mangalia, il aurait conseillé au Gouvernement bulgare de nous faire des concessions de ce côté.

L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie considère la situation comme très grave. Si les Roumains occupent le territoire contesté, pendant que les Bulgares sont engagés à Tchataldja, les Russes seront forcés de marcher, comme les Autrichiens devront marcher également ; c'est la guerre générale et vraiment Silistrie ne vaut pas cela. Ce propos de l'Ambassadeur d'Autriche, après son entrevue avec le Ministre des Affaires Etrangères, est on ne peut plus significatif.

Note de S. E. M. T. Maïoresco au Ministre de Roumanie à Sofia

(23 janvier 1913).

Monsieur le Ministre,

Ne pouvant pas laisser s'accréditer des versions qui dénatureraient le caractère de nos rapports avec la Bulgarie au moment de la crise balkanique, je me vois forcé de rectifier, sans retard, certaines affirmations de M. Guéchoff que vous me rapportez. . . en date du 31 Décembre dernier.

Depuis que le portefeuille des Affaires étrangères m'a été confié j'ai reçu chaque mardi, sans interruption presque, les chefs de mission accrédités à Bucarest. A leur sortie de mon cabinet je note chaque fois, par une courte mention, l'objet de l'entretien qui vient d'avoir lieu.

Pendant l'absence de M. Kalinkoff en 1912, j'ai vu le chargé d'Affaires, M. Iconomoff, cinq fois à Sinaïa, les mardis 10/23 Juillet, 24/6 Août, 31/13 Août, 7/20 Août et 14/27 Août. J'ai revu M. Kalinkoff, retour de congé, le Mardi 28 Août (10 Septembre). Je

ne retrouve dans mes notes aucune mention concernant mes conversations avec M. Iconomoff, si ce n'est une proposition qu'il m'a faite, Mardi, le 31 Juillet, pour la conclusion d'une convention vétérinaire.

Il est évident que si, dans un de ces entretiens, il s'était agi d'une question aussi importante qu'une proposition d'entente ou de collaboration dans une éventuelle crise balkanique, mes notes n'auraient pas été muettes à ce sujet.

Que M. Iconomoff, comme vous l'a dit M. Guéchoff, ait eu avec moi une « conversation au sujet des luttes entre Jeunes Turcs, Vieux Turcs et entente libérale, et du cataclysme probable qui s'apprêtait en Turquie », c'est dont je me souviens en effet, mais simplement comme d'une manifestation de jeune secrétaire qui, se trouvant être chargé d'affaires, cherche un sujet de haute politique à traiter. Voilà pourquoi mes notes ne font pas mention de ce monologue.

Quant au Ministre de Bulgarie lui-même, il vient de me répéter, à la reception diplomatique d'avant-hier (8/21 Janvier 1913) le démenti formel qu'il donne aux bruits d'une proposition d'entente que la Bulgarie nous aurait faite par lui, à ce que vous a dit M. Guéchoff.

J'ajoute qu'il est difficile de s'expliquer comment M. Guéchoff a pu vous dire que la Roumanie « a témoigné au début combien elle se souciait peu de s'entendre avec sa voisine ». Si cela était vrai, comment se fait-il que le 26 Septembre, c'est-à-dire quatre semaines après le retour à Sinaïa de M. Kalinkoff (28 Août) et la possibilité pour lui de rapporter à son Gouvernement sur cette prétendue attitude de la Roumanie, le Ministre de Bulgarie soit venu chez moi et m'ait fait part des instructions suivantes qu'il avait reçues de M Guéchoff : « Ayez la bonté de communiquer à M. le Ministre Président que je suis profondément touché de sa déclaration très précieuse pour nous. Nous en prenons acte. Le Conseil des Ministres et moi personnellement remercions M. le Ministre Président très cordialement et nous sommes reconnaissants à la Roumanie pour sa brillante attitude et pour son nouveau témoignage des bons et amicaux sentiments envers nous ». La déclaration portait sur notre stricte neutralité et donnait un démenti aux bruits répandus d'une convention militaire qui lierait la Roumanie à la Turquie. Je possède cette communication du Gouvernement Bulgare, écrite de l'écriture même de M. Kalinkoff, qui avait noté en français (probablement sa traduction), le texte de la dépêche de M. Guéchoff.

Comment concilier le texte de cette communication avec le pré-

tendu refus de la Roumanie de s'entendre avec sa voisine, et avec la dernière conversation de M. Guéchoff avec vous, telle que vous me la relatez sous n° 1.375 ?

En entrant ainsi dans les détails les plus précis pour vous prouver le manque de fondement des déclarations qui vous ont été faites, j'ai le désir d'écarter tous les malentendus qui tendraient à éloigner la conclusion de l'accord auquel nous désirons aboutir au plus vite avec la Bulgarie concernant la rectification de frontière. Aussi, dois-je ajouter que ces détails sont destinés principalement à votre propre information et que vous n'en ferez usage qu'en cas de nécessité et autant que possible sans aigrir nos relations avec le Gouvernement Bulgare.

Et, à ce propos, je vous prie de me répondre pourquoi aucune suite n'a été donnée jusqu'à ce jour à la communication si importante que M. Guéchoff m'a faite, par l'entremise de M. Kalinkoff, et que celui-ci m'a lue, en la traduisant devant moi, le 28 Décembre : que le Gouvernement Bulgare avait « l'ardent désir » de conclure avec nous une « convention des plus larges » qui garantisse les intérêts et la dignité des deux pays. De notre côté nous y sommes aussi disposés, comme vous le savez par mon télégramme n° 29.262, approuvant vos propositions dans le même sens.

Mémoire du Gouvernement Roumain sur le différend Roumano-Bulgare remis confidentiellement aux Gouvernements des six Grandes Puissances.

(28 Février 1913).

Jusqu'à présent, la Roumanie a gardé la plus stricte neutralité pendant toute la durée de la crise balkanique.

Au début cette attitude était d'autant plus indiquée que les Gouvernements de Bulgarie, de Serbie et de Grèce n'affirmaient d'autre but à leur action que d'améliorer le sort des congénères soumis à la domination ottomane.

La Roumanie, qui en 1877-78, collaborant avec les armées russes, avait elle-même gagné son indépendance dans une guerre contre la Turquie — guerre qui marque la naissance de la Bulgarie moderne — ne pouvait se montrer hostile aux efforts d'émancipation d'autres Etats chrétiens.

La neutralité que nous avons gardée, malgré certaines sollicitations de prendre des mesures menaçantes envers notre voisine bulgare, nous a valu l'expréssion formelle de la reconnaissance

du Gouvernement de Sofia, transmise au Président du Conseil et Ministre des Affaires Etrangères de Roumanie par le Ministre de Bulgarie à Bucarest, le 26 Septembre (9 Octobre) 1912.

C'est donc la deuxième fois depuis Plevna que la Bulgarie se voit obligée de reconnaître la part prise par la Roumanie à sa formation et à son agrandissement.

Tant que les Grandes Puissances manifestaient leur intention de maintenir le *statu quo* et se déclaraient ouvertement contraires à tout changement territorial dans la Presqu'île Balkanique ; tant que la Bulgarie elle-même, comme l'expliquait encore sa note du 5/18 Octobre 1912, remise au Gouvernement Roumain, parlait de l'art. 23 du Traité de Berlin, la Roumanie ne pouvait que persévérer dans sa neutralité, d'autant plus que la note précitée visait les intérêts de tous les chrétiens de Turquie, sans exception, et leur promettait « ordre, liberté et progrès ».

Mais lorsque, après les premiers succès des alliés balkaniques, ce langage fut changé ; lorsque les Grandes Puissances elles-mêmes, à l'ancienne formule du *statu quo* substituèrent la formule du « Balkan aux Etats balkaniques » ; lorsque, par là, le Traité de Berlin recevait la plus profonde atteinte, la Roumanie, dont les grands intérêts dans la Péninsule balkanique étaient prévus dans ce Traité, devait légitimement songer à leur donner une nouvelle base dans le droit public de l'Europe.

Deux intérêts de la Roumanie devaient être surtout assurés après le renversement de l'ordre des choses établi en 1878.

I. — C'était, d'abord, le sort futur des « Roumains » de Turquie, ainsi désignés à l'art. 4 du traité de Berlin, appelés aussi Macédo-Roumains ou Koutzo-valaques, placés eux-mêmes sous la sauvegarde de l'art. 23 et destinés maintenant à changer de domination.

Quoique la Sublime Porte n'ait jamais eu recours à l'avis de la Commission Européenne prévue par l'art. 23, néanmoins les Roumains de Turquie jouissaient de fait, sous le régime ottoman, d'une certaine protection de l'administration. Leurs communautés distinctes avaient été reconnues officiellement, leurs églises et écoles étaient entretenues, au vu et au su de la Sublime Porte, par le budget de l'Etat roumain. Depuis 1864 déjà, mais depuis son indépendance surtout, la Roumanie a fait, année par année, de grands sacrifices pour ses congénères de Turquie, et le budget roumain actuellement en exercice depuis le 1/14 Avril 1912, prévoit, à l'art. 13, le montant des « subventions accordées aux écoles et églises roumaines de Turquie ».

II. — C'était, ensuite, la frontière qui sépare la Dobrodja de la

Bulgarie, frontière imposée aux deux Etats par le Traité de Berlin, sans que leur agrément ait été demandé et sans qu'il ait été tenu compte des protestations de la Roumanie.

Au sein du congrès de Berlin même, des voix s'élevèrent, comme celles de la France et de l'Italie, pour constater que la Roumanie, après une guerre glorieuse pour elle, avait été traitée « un peu durement », et pour réclamer notamment en sa faveur une frontière meilleure, qui comprendrait Silistrie.

Dans la Commission Européenne réunie pendant l'automne de l'année 1878, le délégué anglais Colonel Home exprime l'opinion que, quoique Silistrie ait été laissée en dernier lieu par le congrès à la Bulgarie, néanmoins la proposition de Mr Waddington, insérée au protocole, prouvait que le congrès avait en définitive entendu que la frontière partît d'un point près de Silistrie, point qui serait le plus propice à l'établissement d'un pont. Le délégué d'Angleterre appuyait, ainsi, la légitime demande roumaine exposée à la commission par deux mémoires, et d'après laquelle le point d'attache sur le Danube devrait presque toucher à Silistrie, car c'est seulement par cet endroit que la Roumanie pourrait facilement communiquer avec sa nouvelle province. Plus à l'est, les marais, les lacs et îles, désignés sous le nom de Balta, qui avoisinent Calarasi, rendraient très difficiles les communications entre l'ancienne et la nouvelle rive roumaine. C'était là le *minimum* des desiderata de la Roumanie, minimum imposé par le fait que le congrès avait en dernier lieu abandonné Silistrie au nouvel Etat Bulgare. Sans cela, le point de vue roumain eût été que le point d'attache sur le Danube fût porté à l'ouest de Silistrie, entre Tataritza et Aïdemir, comprenant donc Silistrie. En amont de Silistrie, en effet, les rives sont fermes, le lit du Danube est net d'obstacles et la construction d'un pont s'effectuerait dans des conditions avantageuses. Pour obtenir que le point d'attache fut porté à *l'Ouest* de Silistrie, malgré le texte de l'art. 46 du Traité de Berlin, la Roumanie cita un précédent relatif à la frontière de la Bessarabie, fixée, le 7 Janvier 1857, par un protocole qui remplaçait le texte de l'art. 20 du Traité de Paris.

Les raisons fournies par la Roumanie dans les deux mémoires présentés à la commission en 1878 [1], n'ont rien perdu de leur valeur. Elles ont été renouvelées par la Roumanie dans les mémoires présentés à la Commission technique européenne en

1. Correspondence respecting the European commissions appointed for the demarcation of frontier under the treaty of Berlin. Presented to both Houses of Parliament by Command of Her Majesty, 1879, Pages 77 et 78.

1879 [1]). La Roumanie n'y a jamais renoncé. Silistrie se trouve en face de la seule communication naturelle de la Roumanie sur le Danube pour une zone de 130 kilomètres ; c'est le seul point avec lequel toute communication ne se trouverait pas interrompue au temps où la navigation est suspendue ; c'est le seul lieu propre à l'établissement d'un pont destiné à relier les deux rives.

Malgré les insistances du Gouvernement Roumain, malgré l'avis favorable de plusieurs délégués des Grandes Puissances dans les commissions de 1878 et 1879, non seulement Silistrie fut laissée à la Bulgarie, mais encore ce n'est qu'à grande peine que la Roumanie put occuper les hauteurs environnantes d'Arab-tabia qu'elle détient encore.

Ce qui plus est, bien que l'art. 11 du Traité de Berlin ait expressément stipulé que toutes les anciennes forteresses seraient rasées et que de nouvelles ne pourraient être construites, la Bulgarie, restée en possession de Silistrie, a construit de nouveaux travaux de fortification au Sud et à l'Ouest de Medjidié-tabia.

En signant, en 1886, avec la Bulgarie six protocoles pour la délimitation de la frontière de la Dobrodjea, la Roumanie n'a pas manqué de rappeler qu'elle entendait se limiter à un bornage matériel sur le terrain de la frontière telle qu'elle avait été imposée par les Puissances, et les négociations de 1884 entre la Bulgarie et la Roumanie en vue de la délimitation, avaient échoué justement parce que la Bulgarie aurait voulu trancher en principe la question de la délimitation, tandis que la Roumanie n'entendait qu'appliquer, sans la discuter, la frontière qui lui avait été imposée contre sa volonté.

Silistrie est devenue ainsi, pour la Roumanie, le symbole d'une injustice commise dès l'abord par l'Europe, et d'une menace effectuée ensuite par la Bulgarie.

Cette menace est encore accentuée par les documents officiels bulgares, qui ne cessent de prévoir une éventuelle annexion de la Dobrodjea à la Bulgarie. Dans son étude « La Roumanie et son armée », l'état-major bulgare a soin de noter qu'il n'existe pas d'obstacle naturel qui sépare la Dobrodjea de la Bulgarie du Nord », et le Colonel Cantargief, dans son cours de géographie, enseigne aux élèves de l'école militaire que « sous le nom de Dobrodjea, les Roumains entendent *cette partie de la Bulgarie du Nord* qui leur a été cédée après le Traité de Berlin ».

1. Further correspondence respecting the European Commissions, etc. (Suite au livre bleu précédent). Présenté au Parlement anglais en 1880. Pages 416, 425, 439, 441.

Dans le « Manuel pour les jeunes soldats de toutes armes » approuvé par le Ministère de la guerre bulgare sous le No 75 du 14 Mars 1907 et recommandé aux chefs de troupes par des circulaires du 21 Mars 1907 et du 10 Mars 1908, se trouve une carte de la « Bulgarie indivisible », sur laquelle la Dobrodjea est portée sous le titre « Parties de la Bulgarie non encore délivrées ».

Pourtant, cette Dobrodjea nous a été donnée en 1878 en échange de la Bessarabie et alors que du sang de nos soldats naissait la Bulgarie moderne. Elle nous a été donnée avec une frontière que nous n'avons cessé de déclarer insuffisante et qui nous a été imposée. Après l'annexion, nous n'avons épargné aucun sacrifice pour relier étroitement au royaume la nouvelle province. Le pont, jeté à tant de frais sur le Danube à Cernavoda, n'est pas tout à fait à l'abri d'une attaque, et le trou béant de Silistrie reste une porte ouverte aux mains étrangères. Ce pont si peu couvert est cependant notre unique voie de terre vers notre unique débouché à la Mer, vers ce port de Constantza, autre grande œuvre qui exigea tant de millions et dont le commerce de la Roumanie n'est pas le seul à tirer profit. La veille même enfin que la crise balkanique éclatât, nous avons définitivement associé à la vie constitutionnelle du royaume les habitants de cette province que nous avions outillée non seulement pour nos propres besoins économiques, mais aussi pour ceux de l'Europe entière.

Et cette Dobrodjea, qui est donc bien roumaine par les droits du sang versé, comme par ceux du travail, est dominée par Silistrie, qui au XIV^e^ siècle faisait partie de la Valachie, qui garde les vestiges des œuvres de piété et de bienfaisance dues à la générosité des Princes Roumains, et où, enfin, en 1870 encore, fonctionnait une école roumaine, dont dépendaient les écoles roumaines des villes de Hârsova et de Rassova et des villages d'Ostrov, Bugeac, Satul Nou, Oltina, Aliman. C'est que, comme le constataient les délégués de Russie au sein même du congrès de Berlin, « De Rassova à Silistrie il y a une bande de terrain sur laquelle la population roumaine est assez nombreuse » [1]).

En 1878, il y a 34 ans, la ville de Silistrie, d'après les évaluations du Colonel Home [2]), comptait : 7.000 musulmans, 2.500 *roumains* et 1.500 bulgares. Depuis l'annexion de Silistrie, ces proportions ont naturellement changé, cependant la population bulgare ne représente encore aujourd'hui que la moitié de la popu-

1. Protocole X du Congrès de Berlin, 1 juillet 3878.

2. Protocole VIII de la Commission de délimitation, Constantinople le 36 Novembre 1878.

lation totale. Le dernier recensement *bulgare* connu et qui date du 31 Décembre 1905, accuse à Silistrie seulement 12.065 habitants, dont 6.143 bulgares, 4.136 turcs et le reste d'autres nationalités. Si de 1878 à 1906, soit en 28 ans, la population de Silistrie n'a augmenté que dans la proportion de 11.000 à 12.000 habitants, il est difficile de croire, comme l'affirment les journaux bulgares, que cette ville compte aujourd'hui une population de 20.000 âmes, soit une augmentation de presque 8.000 habitants en 7 années. Du reste, il ne manque pas de voix bulgares qui avouent que Silistrie « est de plus en plus en décadence, comme d'ailleurs à peu près toutes les localités bulgares de la rive du Danube ».

Une autre affirmation des journaux mérite aussi d'être examinée de plus près. On parle des sacrifices exceptionnels de la garnison de Silistrie pendant la guerre actuelle. De fait, le régiment de Silistrie porte le nom « Dobrodjea » ; il a été au feu à Lulé-Bourgas eta perdu relativement peu d'hommes. Les grandes pertes ont été essuyées par les régiments de Roustchouk, de Vidin et de Plevna, dont les deux premiers comptaient beaucoup de Roumains.

Et enfin, Silistrie entre les mains des Roumains est exclusivement un moyen de défense pour eux, jamais elle ne peut être un point d'attaque contre la Bulgarie ; la zone d'action de la Roumanie serait à 200 kilomètres à l'Ouest. Au contraire, Silistrie entre les mains des Bulgares est un point offensif contre la Roumanie. Il suffirait de cette simple constatation pour résoudre un différend relatif à cette petite ville autrement insignifiante, s'il s'agit d'arriver à une entente amicale entre les deux Etats voisins.

Passant à un autre ordre d'idées, il paraît évident que, dans la pensée du Congrès de Berlin, il y avait une corrélation entre l'étendue de l'Etat Bulgare nouvellement constitué et les limites de la province attribuée à la Roumanie. Si la Roumanie n'a pas eu alors Roustchouk ou Tourtoukaïa, malgré la présence indiscutée d'éléments roumains en ces régions et l'existence en cette dernière, de nos jours encore, d'une école roumaine entretenue aux frais du budget roumain ; si elle n'a même pas eu Silistrie, malgré les considérations exposées ci-dessus, c'est que les limites de la nouvelle Bulgarie, constituée par l'art. 1er du Traité de Berlin, « en principauté autonome et tributaire », étaient elles-mêmes réduites beaucoup en deçà des aspirations du peuple bulgare et du Traité préliminaire de San Stefano. Il en eut été autrement, sans doute, si la Bulgarie avait acquis dès lors les frontières

qu'elle semble devoir s'assurer par la guerre actuelle et qui ne sauraient se justifier dans leur ensemble par des considérations ethnographiques.

Il reste certain que la part prise par l'armée roumaine à la guerre de 1877-78, à laquelle la Bulgarie doit son existence, de même que la neutralité de la Roumanie, qui a puissamment contribué au succès des armées bulgares pendant la crise balkanique actuelle, ont été des facteurs décisifs aux yeux mêmes des cercles actuellement dirigeants de la Bulgarie, puisque, avant même que la Roumanie ait formulé officiellement ses exigences quant à la situation future des Macédo-Roumains et à la rectification de frontière, la seule pression des circonstances nouvellement créées et la situation que la Roumanie, sous le règne du roi Charles, s'est assurée en Europe, ont déterminé le Président du Sobranié, M. Daneff, en route pour Londres, à s'arrêter à Bucarest. Ayant assisté, le 26 novembre 1912, à l'ouverture du Parlement roumain, reçu en audience par S. M. le Roi Charles, M. Daneff a eu avec les hommes d'Etat roumains, notamment avec le Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, des entretiens — sans forme obligatoire, il est vrai — dans lesquels il a abordé le premier la question des Macédo-Roumains, aussi bien que celle de la rectification de frontière. Il a constaté la possibilité d'un arrangement facile au sujet des églises et écoles des Macédo-Roumains qui passeraient sous la domination bulgare et, quant à la rectification de frontière, tout en affirmant qu'il ne pouvait s'agir ni de compensations, ni de ligne stratégique, il a laissé entrevoir une solution qui remplacerait l'ancienne frontière, imposée, par une autre, librement consentie.

Dès cette première entrevue, le Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères de Roumanie, a touché la question de Silistrie au point de vue de la signification morale et politique qu'elle présentait pour la Roumanie, s'il s'agissait d'arriver à un arrangement amical et fécond pour l'avenir des deux Etats voisins.

C'est depuis lors que les pourparlers entre les deux Gouvernements ont pris une forme officielle. M. Daneff a reçu mandat de traiter avec le fondé de pouvoirs roumain M. Misu, nouveau Ministre de Roumanie à Londres.

La question des Macédo-Roumains a trouvé, dès le commencement des négociations, une solution acceptable. Nous la mentionnons telle qu'elle est consignée dans le protocole signé à Londres, le 16/29 Janvier 1913, entre MM. Misu et Daneff :

« Le soussigné, délégué de la Roumanie, prend acte de la déclaration que la Bulgarie consent à donner une autonomie aux écoles et aux églises des Koutzo-valaques de la Macédoine se trouvant dans les futures possessions bulgares, en tant que ces écoles seront fréquentées par les enfants Koutzo-valaques, et à permettre la création d'un épiscopat pour ces mêmes Koutzo-valaques, avec la faculté pour le Gouvernement Roumain de subventionner sous la surveillance du Gouvernement Bulgare, les dites institutions culturelles ».

En faisant cette citation, extraite textuellement du protocole de Londres, le Gouvernement roumain considère que tout ce qui a été convenu entre les délégués des deux Etats est acquis et que le différend roumano-bulgare se réduit aux points sur lesquels les délégués respectifs ne sont pas tombés d'accord.

Dans la dernière conférence qui a eu lieu à Sofia entre le Ministre de Roumanie, M. D. J. Ghika, et les délégués bulgares, MM. Daneff et Sarafoff, le 2/15 Février 1913, ces derniers ont, il est vrai, déclaré leurs offres « nulles et non avenues au cas où les négociations en cours n'aboutiraient pas », lesdites offres étant faites « dans le but d'arriver à un accord à l'amiable et aussi prompt que possible entre la Bulgarie et la Roumanie ». Mais, le Gouvernement Roumain est d'avis que la médiation des six Grandes Puissances ne peut, évidemment, être considérée que comme la continuation des essais faits pour arriver à un accord à l'amiable et que donc les points sur lesquels un accord s'est établi étant acquis, le différend est limité actuellement par les dernières concessions bulgares, d'une part, et les dernières demandes roumaines, d'autre part.

A ce point de vue, le Gouvernement Bulgare a concédé jusqu'ici :

a) par le Protocole de Londres du 16/29 Janvier 1913, l'obligation qu'il prend de démanteler les forts entourant Silistrie, et le droit qu'il reconnaît que la Roumanie conserve de fortifier la frontière Sud de la Dobrogea;

b) par le même protocole, la cession à la Roumanie des deux triangles qui s'enfoncent actuellement dans la Dobrodjea, ainsi que d'un autre triangle ayant pour base, du côté de la Mer Noire une ligne descendue à 5 ou 6 km au Sud de l'attache actuelle de la frontière;

c) à la conférence tenue à Sofia le 2/15 Février 1913, une extension non précisée de cette base du triangle sur la Mer Noire, au delà des 5 à 6 km, probablement jusqu'à Sabla;

d) « cession de la position stratégique Medjidié-tabia ». Cette

concession a été ainsi communiquée dès le 26 décembre 1912, au nom de la Bulgarie, par le Ministre de Russie à Bucarest.

Il est à noter que cette proposition, faite dès le 26 Décembre 1912, n'a pas été mentionnée par M. Daneff dans le protocole de Londres du 16/29 Janvier et qu'elle a été formulée à peine le 2/15 Février 1913 à Sofia, dans la dernière conférence de M. Ghika avec les délégués bulgares, comme une concession nouvelle.

Une observation qui s'impose, après les offres mentionnées ci-dessous *a*) et *d*), c'est que la ville même de Silistrie, étranglée comme une espèce d'enclave au bas des fortifications roumaines, n'a plus de viabilité sous la domination bulgare et ne peut avoir d'avenir que par son annexion à la Roumanie.

Le différend à trancher entre les deux Etats ne consiste donc plus qu'en ce que la Roumanie demande une ligne frontière ayant son point de départ à quelques kilomètres à l'*Ouest* de Silistrie, comprenant donc la ville même de Silistrie, et aboutissant à Balcik sur la Mer Noire.

Les arguments de la Roumanie pour justifier sa demande d'annexion de Silistrie, ont été exposés plus haut.

Si la Roumanie demande que le point d'attache de sa frontière, du côté de la Mer Noire, soit descendu à Balcik, c'est que pour mettre l'important port commercial de Constantza à l'abri, il lui faut sur la Mer Noire un port militaire, et que Mangalia, trop rapprochée de la frontière actuelle et trop exposée en outre aux vents du Nord et de l'Est, n'est pas propre à une telle destination, comme le serait un endroit situé à l'Ouest de Kaliakra.

Reste à expliquer pourquoi la Roumanie qui, dans le protocole de Londres, précise la ligne frontière Tourtoukaïa-Balcik se déclare satisfaite aujourd'hui par la cession de la ligne Silistrie-Balcik. L'explication en est simple et doit être connue par le Gouvernement Bulgare et son délégué M. Daneff, parce qu'elle résulte du fait de la Bulgarie même.

En effet, le 28 Décembre 1912 (20 Janvier 1913), le Ministre de Bulgarie à Bucarest, sur la base des instructions que M. Guéchoff, Président du Conseil et Ministre des Affaires Etrangères, venait de lui envoyer de Sofia, a exprimé au Président du Conseil et Ministre des Affaires Etrangères de Roumanie : « *l'ardent désir du Gouvernement Bulgare de conclure avec la Roumanie une convention des plus larges, qui garantît l'intérêt et la dignité des deux Etats* ». D'autre part, M. Guéchoff avait fait savoir au Ministre de Roumanie à Sofia que M. Daneff, à Londres, avait été instruit de ce désir du Gouvernement Bulgare.

C'est en vue d'une éventuelle proposition concrète de cette

« convention des plus larges » que M. Misu a dû formuler le maximum des demandes de la Roumanie, contre-partie naturelle des demandes bulgares possibles, et en quelque sorte annoncées. Mais, puisque, depuis lors, aucune suite n'a été donnée au désir exprimé par M. Guéchoff, et que M. Daneff n'en a même pas fait mention aux délégués roumains, à Londres et à Sofia, il est clair que la Roumanie se borne au minimum de ses exigences, la ligne Silistrie-Balcik, dont le fondement a été exposé dans les pages précédentes.

En terminant ce mémoire, il est peut-être juste de constater que la Roumanie, depuis les 34 ans de son existence comme Etat indépendant, n'a cessé un seul instant d'être un des facteurs les plus signalés de l'ordre européen dans cette partie de l'Orient. Sa politique internationale a été toujours dirigée dans le sens de la paix, et son Souverain a été plus d'une fois sollicité et a pu effectivement contribuer à la sauvegarder, à l'accélérer ou à localiser la guerre.

La tâche a été souvent ardue, et particulièrement pendant les derniers cinq mois. Ce n'était pas seulement l'importance des intérêts traités avec le Gouvernement Bulgare qui rendait la situation difficile, c'était aussi la manière de procéder employée par nos voisins dans ces pourparlers.

Nous n'avons cependant pas perdu l'espoir d'arriver à un arrangement à l'amiable avec la Bulgarie, étant convaincus qu'un pareil arrangement répond le mieux aux véritables intérêts des deux pays, pour le présent et surtout pour l'avenir.

Note circulaire de S. E. M. T. Maïoresco, adressée à toutes les Légations de Roumanie.

5 Juin 1913.

Monsieur le Ministre,

Autorisé par le vote du Parlement à accepter le protocole relatif au différend roumano-bulgare, signé à Saint-Pétersbourg le 26 Avril (9 Mai) de l'année courante par les représentants des Grandes Puissances médiatrices, le Gouvernement roumain a immédiatement pris les mesures nécessaires pour son exécution, bien que le contenu de ce protocole n'ait pas répondu en tous points aux attentes du pays.

Le Parlement et le Gouvernement roumains ont donné, par là, une nouvelle preuve du désir de la Roumanie d'agir, autant que

ses intérêts le lui permettent, en harmonie avec la direction politique adoptée en commun par les Grandes Puissances de l'Europe.

Consciente du rôle que lui impose sa situation acquise et son essor économique et intellectuel, la Roumanie a été, pendant la crise orientale, un facteur décisif pour la localisation de la guerre et a contribué ainsi à éviter à l'Europe les conséquences d'une conflagration générale.

Cependant, des dissentiments semblent se manifester tout à coup parmi les alliés en ce qui concerne le partage des régions conquises et la délimitation du nouvel Etat albanais. Comme ces questions touchent de près aux intérêts reconnus de la Roumanie, je crois devoir signaler, dès aujourd'hui, au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, qu'une aggravation éventuelle de la situation dans les Balkans ne pourrait laisser la Roumanie indifférente.

La Roumanie exprime l'espoir que la paix sera promptement assurée, mais elle ne saurait, si son attente à ce sujet était trompée, persévérer dans l'attitude réservée qu'elle a gardée jusqu'ici.

Je vous prie de donner lecture de cette note à Son Excellence le ministre des Affaires Etrangères et de lui en laisser copie, s'il vous le demande.

TABLEAU SYNOPTIQUE

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PROJETS DE PARTAG

Albanie, Macédoine.	Algérie.	Asie-Mineure, Syrie, Palestine Géorgie, Arménie, Kuban, Arabie.	Bulgarie, Roumélie, Thrace.	Egypte.	Grèce, Crête, Iles Ioniennes, Archipel.
Autriche, 40, 263, 322, 358, 360, 362, 375, 380, 385, 392, 394, 430, 432.	Espagne, 238, 264, 316.	Angleterre, 423.	Autriche, 40, 161, 238, 239, 316, 339, 360, 370, 380, 385.	Angleterre, 161, 398, 430.	Angleterre, 238, 264, 379, 398.
Bulgarie, 433.	France, 95.	France, 161, 238, 327, 358, 360, 362, 430.	France, 235.	Ecosse, 161.	Autriche, 375.
Espagne, 182.		Parme, 327.	Hongrie, 184.	France, 221, 235, 238, 297, 301 319, 322, 328, 358, 370, 375 410.	Espagne, 238.
France, 49, 179, 235, 348, 358, 360, 362, 375, 377.		Portugal, 238.	Roumanie, 432.	Portugal, 161.	Florence, 238.
Grèce, 404, 406, 407, 421, 422, 423, 433.		Russie, 318, 327, 389, 404, 423.	Russie, 347, 362, 375, 376, 394 398, 422, 423.	Toscane, 172.	France, 46, 61, 232, 235, 238, 316, 322, 347, 358, 359, 362, 375, 377, 378.
Italie, 434.		Toscane, 172.			Gênes, 238, 265.
Portugal, 238.					Lucques, 238.
Russie, 394, 409.					Modane, 238.
Savoie, 178.					Parme, 238.
Venise, 234, 238.					Russie, 302, 380.
					Saint-Siège, 238.
					Savoie, 238.
					Venise, 175, 227, 238, 247, 264, 301, 316, 319.

1. Les chiffres indiquent les pages où se trouvent développés les projets de partage.

TURQUIE AVEC LES ATTRIBUTIONS PROPOSÉES [1]

Moldavie, Bukowine, Bessarabie, Budjak.	Serbie, Monténégro, Bosnie, Herzégovine, Croatie, Esclavonie.	Transylvanie, Banat de Temesvar.	Tripoli.	Tunis.	Valachie, Petite Valachie.
Autriche, 279, 284, 319, 328, 332, 338, 345, 384.	Autriche, 40, 238, 263, 270, 279, 291, 301, 316, 322, 347, 359, 362, 370. 375, 377, 378, 380, 385, 390, 392, 423, 430, 432.	Autriche, 135, 288.	Hollande, 238.	Espagne, 316.	Autriche, 40, 253, 263, 270, 284, 301, 316, 319, 328, 332, 338, 345, 384, 411.
France, 18, 219.	Espagne, 182.	France, 86, 219.	Italie, 430, 443.	France, 238, 264.	France, 18, 219.
Hongrie, 166.	France, 232, 348, 358, 360, 362, 375.	Hongrie, 167, 235, 254.	Portugal, 238, 264.		Hongrie, 166.
Pologne, 85, 232, 238, 253, 264, 290.	Hongrie, 167.	Roumanie, 433.			Pologne, 85, 232, 238.
Prusse, 289, 316.	Russie, 360, 362, 394, 398.				Prusse, 289.
Russie, 270, 294, 299, 348, 376, 385, 389, 398, 422.	Venise, 232, 234, 238.				Russie, 270, 286, 294, 299, 348, 362, 376, 385, 389, 394, 398, 422.

INDEX ALPHABÉTIQUE [1]

A

Abbas (Schah), 136.
Abd-el-Kader, 410.
Abdul-Aziz (Sultan), 513.
Abdul-Hamid Ier (Sultan), 513.
Abdul-Hamid II (Sultan), 441, 513.
Abdul-Medjid (Sultan), 513.
Aberdeen (Lord), 397.
Abesci (Elie), 336.
About (Edmond), 496.
Abubekir, 275, 621.
Abyde, 273.
Abyssinie, 130.
Achaïe, 232, 234, 235, 238.
Achern, 215.
Achile, 71.
Achlat dazi, 541.
Ackermann, 278, 349.
Acqs (Evêque d'), 83, 84, 90, 100, 101.
Acre (Saint-Jean-d'), 8, 10.
Adam (Guillaume d'), 23, 30, 31, 34, 35.
Adair (Sir Robert), 376.
Aden, 31.
Adige, 505.
Adriatique (mer), 301, 322, 357.
Ærenthal (d'), 500.
Afghanistan, 3.
Afrique, 7, 22, 34, 64, 65, 70, 111, 116, 118, 156, 157, 161, 219, 252, 261, 276, 405, 406, 423, 439, 443.
Agria, 148, 203.
Ahirjanbunar, 544.
Ahmed Ier (Sultan), 513.
Ahmed II (Sultan), 513.
Ahmed III (Sultan), 513.
Aïas, 12.
Aïdemir, 608.
Aigues-Mortes, 44.
Aix-la-Chapelle, 7.
Ajkiri-Jol, 542.
Akalan, 543.
Ak-Sou, 544.
Alba Julia, 143, 419.
Albanie, 2, 14, 40, 41, 43, 49, 105, 110, 116, 121, 130, 138, 141, 147, 175, 182-184, 186, 232, 234, 238, 317, 322, 348, 353, 358-360, 362, 377, 378, 382, 384, 385, 392, 394, 404, 406, 407, 409, 422, 423, 426, 428, 431-434, 442, 443, 447, 449, 450, 501-503, 507, 514, 518-520, 597, 600, 603.
Albéri, 51, 131.
Albéroni, VI, 4, 257-268, 313, 331, 621.
Albert d'Autriche, 152.
Albert, Roi de Belgique, 461.
Albin, 439.
Alcibiade, 305.
Aldobrandini (H.), 126.
Aldobrandini (Cardinal), 127, 136, 143, 144.
Aldobrandini (Gén. J.-Fr.), 127, 128, 131.
Allemagne, Allemands, 41, 44, 45, 54, 67, 74, 77, 117, 154, 166, 176, 183, 185, 198, 215, 216, 218, 219, 223, 232, 243, 266, 309, 310, 319, 330, 340, 341, 413, 419, 420, 425, 433, 437, 450-452, 482, 518, 525, 597, 600, 603.
Alembert (d'), 280.
Alençon (Duc d'), 85.
Alep, 27, 87, 172, 189, 225, 238, 264.
Alessio, 138, 448.
Alexandre le Grand, 68, 306.
Alexandre Ier, Czar de Russie, III, 4, 337, 343-367, 372, 373, 375-377, 387, 388, 621.
Alexandre II, Prince de Valachie, 88.
Alexandre II, Pape, 154.
Alexandre VI, Pape, 38, 48.
Alexandre VII, Pape, 230.
Alexandrette, 12, 430.
Alexandrie, 24, 65, 83, 127, 174, 407.
Alexandrin (Cardinal), 99.
Alexis (Czarevitch), 240.
Ali Butus, 540.
Alger, Algérie, 2, 95, 103, 115, 202, 230, 238, 262, 264, 316, 391, 439, 440, 515.
Alkmar, 69.
Allier, 392.
Allon (Gén.), 281.
Almas, 451.
Alpes, 498.
Alsace, 215, 310, 311, 390, 433.
Althan (Comte d'), 199, 201, 527.
Aluta, voy. Olt.
Alvensleben (L.), 368.
Alymes, 124.
Aly-Pacha, 515.
Amalia, 128.
Ambrosiana, 106, 107, 114.

1. Les mots : *Turcs*, *Turquie*, *Ottomans*, *Orient*, *Mahométanisme*, *Constantinople*, *Sultan*, *Porte*, *Musulmans*, *Islam*, *Levant*, se trouvent passim.

Amédée VI de Savoie, 37.
Amelot, 270.
Amérique, 95, 307, 323, 405, 406.
Amiens, 195.
Amirault, 120.
Amsterdam, 191, 240, 273, 281, 324.
Amurath Ier (Sultan), 148, 513.
Amurath II (Sultan), 40, 148, 513.
Amurath III (Sultan), 204, 513.
Amurath IV (Sultan), 513.
Anatolie, 64, 98, 115, 174, 191, 363, 447; voy. aussi Asie-Mineure.
Ancône, 32, 54, 99, 122, 420.
Andalousie, 22.
Andréossy, 346.
Andrinople, 9, 39, 40, 65, 122, 147, 238, 288, 360, 381, 390, 391, 402, 424, 426, 433, 434, 440, 449, 460, 461, 466, 469-471, 481, 513, 555, 602.
Andronic, 151.
Angeville (Comte d'), 2.
Anglais, Angleterre, V, 25, 36, 41, 51, 55, 59, 65, 86, 117, 122, 161, 162, 165, 166, 179, 188, 189, 203, 217, 220, 232, 236, 238, 243, 250-252, 259, 262, 264, 278, 298, 305, 306, 310-314, 316, 322, 324, 328, 334, 335, 339, 345, 350, 352, 354-356, 369, 371, 375-379, 383, 387, 389, 392, 395-400, 412, 414, 415, 417, 419, 423, 424, 430, 433, 437, 441, 450, 452, 466, 598, 600.
Angers, 190, 258.
Anglade, 194.
Angoulême (Duc d'), 390.
Anjou (Charles d'), 8.
Anjou (Duc d'), 85, 94, 95.
Anna (Czarine), 263.
Anna Pavlovna, 367.
Anne de Montmorency, 57.
Annibal, 74.
Anquez, 185.
Antilles, 322.
Antiochie, 12, 39.
Antivari, 138, 183, 519.
Anvers, 62, 67, 69, 72, 76, 78, 80, 97, 621.
Araba Konak, 534.
Arab-Tabia, 609.
Arabes, Arabie, 7, 21, 23, 65, 104, 111, 113, 115, 118, 191, 406, 407.
Aragon, 46, 50.
Aramon (d'), 80.
Arcadie, 238.
Archangel, 243.
Archipel, 24, 30, 115, 116, 178, 179, 228, 232, 234, 235, 237, 247, 265-267, 275, 286, 301, 302, 316, 322, 327, 358-360, 362, 406, 421, 515.
Arda, 543, 548, 549.
Argenson (Marquis d'), 3, 4, 273-277.
Argos, 238, 508.
Argyriadès, 442, 502.
Argyrocastro, 449.
Ariadne, 134.
Armellini (M.), 51.
Arménie, Arméniens, 2, 12, 24, 25-28, 32, 33, 111, 113, 115, 119, 136, 227, 318, 327, 389, 404, 406-408, 410, 423, 430, 440, 442, 502, 503, 513, 599.
Arneth, 281, 285, 292, 298, 299, 301, 303.
Aron (Em.), Prince de Moldavie, 139, 143.
Arquien (Marie-Casimir d'), 233.
Arras, 42, 69.
Arta, 238, 381.
Artaud (A.), 429.
Arundell (Lord), 188, 189.
Aryens, 442, 502.
Ashmead-Bartlet (Ellis), 448.
Asie, 7, 22, 70, 74, 106, 110, 116, 138, 148, 151, 161, 172, 261, 263, 295, 323, 325, 336, 355, 357, 358, 364, 394, 405, 406, 423, 424, 434, 441, 446, 501, 505.
Asie-Mineure, 8, 11, 65, 75, 111, 161, 238, 276, 318, 327, 328, 358, 376, 385, 407, 408, 423, 442, 502, 512, 513, 567, 599; voy. aussi Anatolie.
Aspres, 374.
Asquith, 599.
Asseline (L.), 411.
Assyriens, 146, 406.
Astrakan, 441.
Atéren Déré, 543.
Athènes, 135, 238, 382, 463, 466, 485, 498, 579, 588.
Athos (Mont), 402, 451, 514.
Atkioi, 537.
Atlantique (Océan), 7.
At Serman, 536.
Attique, 147.
Aubery, 190.
Aubespine, 80, 81, 85.
Aubigné (d'), 165.
Aubusson (Pierre d'), 48.
Audin, 51.
Augsbourg, 45, 58, 98, 107, 281.
Austerlitz, 338, 346.
Autriche, III, 58, 61, 62, 63, 94, 117, 129, 130, 134, 143, 152, 154, 167, 168, 182, 190, 198, 199, 201, 206-208, 224, 233, 238, 242, 243, 249, 251, 253, 259-261, 264, 269-272, 274, 275, 278, 279, 282-287, 291-296, 299-305, 309-316, 318-324, 327, 328, 330-334, 338-342, 345, 347, 351, 354, 358-363, 365, 367-370, 373, 375-378, 380, 381, 384-386, 389, 390, 392-394, 399, 402, 411-421, 423, 424, 430, 432-434, 437, 439, 441, 450-452, 465, 466, 472, 478, 479, 496, 498, 500, 505, 509, 516, 528, 569, 582, 598, 602, 604.
Auvergne, 132.
Avalon (Cousin d'), 306, 343.
Avenel (d'), 190.
Avignon, 36.
Avlika dag, 541.
Avret Hissar, 590.
Avril (A. d'), 37, 429, 440.
Azow, 210, 211, 243, 263, 266, 269, 271, 285, 286, 316.

B

Babanina, 563.
Babylonie, 118.
Backer (L. de), 26.
Bacmeister, 240.
Bacourt (de), 337.
Bagdad, 7, 410, 600.
Baillen, 341.
Bailly, 221.
Bajazet, 50, 133, 147, 148.
Balaban Basi, 542.
Balbunar, 537.
Balcik, 452, 467, 469, 532, 575, 578, 603.
Bâle, 30, 67, 72.
Badliza, 536.

Balkans, 73, 305, 316, 376, 380, 382, 383, 404, 419 426, 428, 432, 441, 442, 444, 454, 459, 462, 463, 468-470, 477, 479-481, 489, 490, 493, 501, 506, 574, 579, 593, 594, 597.
Ballain (le P.), 190.
Baltique (mer), 200, 243, 250, 311, 330, 346, 393.
Baluze, 15.
Ban (Mathias), 428, 429.
Banat, voy. Temesvar.
Barbarès, 563.
Barbarico, 517.
Barbarie, voy. Berbérie.
Barbaro, 83, 120.
Barberousse, 58.
Barby (H.), 448.
Barca, 238.
Baré, 582.
Barnabites, 258.
Barni, 19, 169.
Barot (Odillon), 2.
Barral (de), 414, 415.
Barres (G. des), 61.
Barrow (J.), 240.
Bartenstein, 346.
Barthélemy, 304.
Barthélemy Saint-Hilaire, 2.
Bas (de), 213.
Baschet (A.), 37, 120.
Baschtevo, 562.
Basile, Duc de Moscovie, 51, 141.
Basile-le-Loup de Moldavie, voy. Lupu (Vasile).
Basile, Prince de Valachie, 148.
Baskliva, 544.
Bassarab, 209.
Basso (Col.), 420.
Bassora, 7.
Basta, 148.
Bastille, 306, 308, 315.
Bataille de la Chaume (Marie), 80.
Bathen (J.), 97.
Bathori (André), 155.
Bathori (Chr.), 92.
Bathori (Etienne), 155, 201, 526, 527.
Bathori (Sigismond), 127, 138, 148, 155.
Batoum, 441.
Battenberg (Fr.-Jos. de), 442.
Baudouin II, 14.
Baumgarten, 57.
Bavaro, 582.
Bavière, 65, 250, 264, 309, 312, 319, 322, 392.
Beatus Rhenanus, 67.
Beauffort (de), 19.
Beaujour (Félix), 343.
Beaumont-Varennes (Cl. de), 80.
Beauvais (Gén.), 343.
Bedfort (Comtesse de), 189.
Bedier (J.-B.), 87.
Bedmar, 192.
Beer (Ad.), 292.
Bektasli, 543.
Belarica Planina, 534.
Belasica, 533, 539.
Belgique, 77, 86, 281, 305, 390, 392, 404.
Belgrade, VIII, 128, 141, 148, 165, 199, 253, 266, 269, 271, 275, 287, 288, 292, 301, 317, 319, 326-328, 332, 428, 460, 485, 583, 596.
Beli-Drime, 582.
Belitza, 563.
Belle-Forest (F. de), 97.
Belloydier (A.), 395.
Bel Monastir, 536.
Bendor, 155, 278, 349.
Bendoré (J.-B.), 84.
Benedetti (Comte), 495.
Benedict XII (Pape), 37.
Bénévent (Comte de), 163, 182, 518.
Berbérie, 26, 115, 228, 237, 276, 316, 328.
Berchtold (Comte), 598.
Berg, 312.
Berger, 320.
Bergeron, 26.
Bergmann, 240.
Berkholz, 241.
Berlin, 163, 221, 240, 241, 273, 278, 285, 287, 291, 328-330, 337, 368, 380, 387, 414, 416, 429, 431, 432, 439-441, 446, 451, 481, 497, 599, 603.
Berliner Tagblatt (journal), 430, 442.
Bernardo (Lorenzo), 131.
Bernerio, 170.
Berni, 266.
Berni (Evêque G.), 258.
Berkovitza, 534.
Bernsdorff (de), 390.
Bersani, 258.
Bertolini (Pietro), 539.
Bertrand (P.), 337, 338, 341.
Bertrandon de la Brocquière, 39, 42.
Bertucci (Fr.-Ant.), 182-184, 199, 517-521.
Besançon, 190.
Bessarabie, 116, 279, 291. 299, 300, 316, 317, 339-341, 349, 362, 363, 376, 393, 439, 440, 451, 505.
Bestepe, 536, 608.
Betlhen Gabor, 187.
Bethmann-Holweg (de), 513, 597.
Béthune (Maxime de), voy. Sully.
Béthune (Ph. de), 132.
Beylen (Th.), 57.
Bezimenvis, 582.
Bianchi (G.), 258.
Bianchi (Vendramino), 252.
Bibassof, 278.
Bibbiana, 55.
Bibliothèque de l'Académie Roumaine, 5.
Bibliothèque des Bollandistes de Bruxelles, 5.
Bibliothèque Cantonnale de Lausanne, 5.
Bibliothèque Nationale de Paris, 5, 215, 232.
Bibliothèque Royale de Bruxelles, 5, 215, 306, 326.
Bibra, 490.
Bielo-pole, 581.
Bihaci, 270.
Bihor-grob, 581.
Binder, 368.
Biron (Maréchal), 132.
Bismark, 342, 368, 413-416.
Bistrica, 540.
Bithynie, 112, 161, 409.
Bizari (P.), 97.
Blachia, 35.
Blanc (Louis), 501.
Blanche (mer), 302.
Blaque, 35.
Blennerhasset (Lady), 337.
Blois, 91.
Blondel, 487.
Bochanak, 589.
Bodeman (E.), 221.
Bog, 318, 393.
Bogdan, Prince de Moldavie, 233.
Bogdanie, voy. Moldavie.
Bogdanovitch, 343.
Bohême, 65, 69, 77, 78, 152, 162, 166, 168, 198, 250, 264, 417, 433.
Boileau, 223.
Bois-le-Comte (de), 389-391.
Bojanovitch (M.), 581, 583.
Boisy (Sire de), 61.
Bologne, 52, 59, 97, 258, 274.

Bonaparte, 344, 345, 375, 376; voy. aussi Napoléon.
Bone, 238.
Bonelli (M.), 99.
Bongars, 17, 24.
Boniface VIII (Pape), 14, 29.
Bonneau (Al.), 404, 405.
Bonne d'Artois, 42.
Bonnemère, 230.
Bonnet, 2.
Bonneval (Comte de), 269.
Borchgrave (de), 8, 404.
Boppe (A.), 189.
Bordeaux, 163, 378.
Bordone (Gén.), 419.
Borechitzi, 582.
Borghèse, 128, 182, 196, 518.
Borgia, 48, 56.
Borgo, voy. Pozzo di Borgo.
Borromeo (Fr.), 107.
Borystène, 201, 525, 527.
Bosnie, 40, 43, 121, 130, 141, 148, 152, 182, 183, 186, 189, 232, 234, 238, 263, 270, 271, 279, 301, 316, 318, 322, 327, 347, 348, 358-360, 362, 370, 377, 380, 381, 385, 390, 392-394, 402, 405, 408, 409, 422, 423, 426, 431-433, 441, 502, 503, 518, 581, 599.
Bosphore, 31, 111, 228, 273, 280, 322, 355, 357, 360, 381, 385, 386, 394, 404, 407, 421-423, 433, 437, 498.
Bosquet (Marie), 330.
Bossange, 320.
Bossego (André), 501.
Bossilegrad, 573.
Bossuet, 218.
Botschef, 578.
Botjovo, 536.
Boucabeille (Lt.-Col,), 448.
Bouchon (J.-A.-C.), 120.
Boucicaut, 37.
Boucové-Chonié, 582.
Boudjak, 264, 318.
Bouillon (Duc de), 97.
Bouleaux, 194.
Boulgakow (de), 320.
Boullaye-le-Gouz (Fr. de la), 191.
Bourbon, 37, 91, 164, 185, 292.
Bourganeuf, 48.
Bourgeois (E.), 258.
Bourgogne, 62, 311.
Bourqueney (de), 2.
Bouzet (Ch. du), 278.
Brabant, 77, 390.
Bragalnitza, 576.
Brancovan, Prince de Valachie, 234.
Brandebourg, 166, 168, 219, 309, 311, 334.
Brantôme, 59, 81, 185.
Brasov, 73.
Bratiano (J.-J. C.), 461, 574, 576.
Braun (G.), 621.
Bréchy (A.), 51.
Breisgau, 51.
Bréjani, 563.
Brême, 329.
Breslau, 77, 329, 536.
Bresnik, 429, .
Bresnitz von Sydakoff, 431-433, 621.
Bretagne, 310.
Breteuil, 296, 297.
Brèves (de), 4, 132, 133, 170, 181, 202-206, 223.
Brignardello (G.-B.), 419.
Brion de la Tour, 319, 325-328.
Brocard, 22, 34, 38.
Brochard (Bon.), 34.
Broglie (Duc de), 337.
Bronikowski, 393, 394.
Brosch, 126.
Brousse, 39, 328, 419, 437.
Bruckner, 278.
Bruges, 42.
Brummer, 282.
Brundusium, 54, 121.
Brunner, 300.
Bruno, 127.
Brunswick, 440.
Brusoni, 213.
Bruxelles, 62, 63, 69, 133, 166, 621.
Bruzen de la Martinière, 230.
Bryan, 168.
Bucarest, X, 85, 88, 172, 240, 270, 275, 305, 442, 446, 475-494, 502, 505-507, 509-512, 532-541, 578, 580, 594, 597, 604, 621.
Buchanan (George-W.), 453.
Buckingham (Duc de), 189.
Budberg, 347.
Bude, 58, 92, 275.
Budziak, voy Boudjak.
Bükdéré, 543.
Bühler, 278.
Bukowine, 2, 279, 300, 301, 439.
Bulgares, Bulgarie, 2, 31, 35, 40, 41, 110, 111, 116, 122, 127, 140, 141, 147, 186, 232, 235, 238, 316, 339-341, 347, 348, 359, 362, 370, 376, 380-382, 384, 385, 394, 398, 399, 403, 405, 408-410, 422, 423, 426, 428, 429, 431-434, 441, 443-446, 448, 449, 451-474, 477-482, 487, 488, 491, 501-512, 532-536, 539-559, 563-576.
Bulgaris (St.), 380.
Bulgar-Lefke, 543.
Burhandlar, 536.
Burian de Rajecz (de), 500.
Bury, 163.
Busbecq, 85.
Busigny, 67.
Buttler, 67.
Byzance, 8, 16, 17, 30, 36, 38, 185, 231, 263, 380, 398, 404, 405, 428, 436, 621.

C

Cabardies, 286.
Cadiskaïa, 541.
Cadoudal, 387.
Caetani (Camillo), 127.
Caffa, 115.
Caglaïk, 542.
Cagli, 145.
Cahn, 215.
Caillet (J.), 190.
Caire, 8, 173, 407.
Cajirlik, 542,
Calixte II (Pape), 154.
Calixte III (Pape), 38, 45.
Calugareni, 133.
Calvinistes, 247.
Cambrai, 54, 61.
Camisio (Egidio), 55.
Campeggio, 55.
Campori, 517.
Campulung, 271.
Candia Nova, 213.
Candie, voy. Crète.
Canisius, 98.
Canissa, 153.
Canlar, 536.
Cannée (La), 213, 214.
Cantacuzène, 38, 68, 151.
Cantargief (Col.), 609.
Cantalla, 58.
Cantu, 258.
Capello (Giovanni), 61, 134.
Capefigue, 190, 278, 368, 376.
Capistrano (G. di), 45.
Capodistrias, 4, 380-382, 384, 395, 402, 403, 621.
Capoue, 49.

Cappadou, 148, 406.
Caprera, 419.
Caracal, 271.
Caraccioli, 281.
Caramanie, 147, 174, 191.
Cardi (le Père), 129.
Carie, 409.
Carinthie, 48, 167.
Cariatis, 32.
Carlos (Infant Don), 91.
Carlotti (A.), 453.
Carlovitz, 253.
Carmodius (S. de), 32.
Carné (L. de), 230.
Carniole, 167.
Carpathes, 253, 271, 358, 574.
Carpentras, 161.
Carra (J.-L.), 315-317, 621.
Carol Ier, roi de Roumanie, 417, 431, 433, 459, 471-473, 476, 482, 483, 486, 487, 490, 493, 505, 512, 593, 596, 601, 611.
Carthage, 313.
Carthagène, 122.
Casati (C.-C.), 260.
Cassandra, 590.
Caserta, 128.
Caspienne (mer), 249, 327.
Castel (Jacques de), 202.
Castellamonte, 411.
Castelnau (de), 85.
Castelnuovo, 183, 519.
Cassandre (golfe de), 402.
Cassovie, 219.
Castera, 278, 297.
Castro (de), 182-184, 517, 518, 520.
Catena, 97.
Catherine II, Impératrice de Russie, II, VII, 4, 278-305, 314, 325, 327, 328, 331, 333, 350, 356, 358, 381, 385, 387, 396, 621.
Catherine de Courtenay, 14, 16.
Catherine de Médicis, 84, 89, 91-93, 95, 98.
Caton, 313.
Cattaro, 156, 419, 516.
Caulaincourt (de), 343, 350, 353-355, 358, 359, 361-365.
Cavalla, 398, 477.
Cavour, 411.
Celebi, 147.
Célestin III (Pape), 154.
Cellamare, 259.
Cengani Calessi, 540.
Céphalonie, 103, 515.
Cerigo, 103, 156, 212, 213.
Cerigo (Manuel de), 178, 179, 515.
Cermen Déré, 543.
Cernavoda, 610.
Cervia, 127, 128, 143.
César, 73.
Cettigné, 485.
Cézy, 203.
Chaldéens, 406.
Châlon, 44.
Châlons (Evêque-Comte de), 236.
Chambéry, 49.
Chambrier (James de), 411, 498.
Champagny, 350, 354, 365, 366.
Champollion, 57.
Char, 562.
Charlemagne, 7, 19, 48, 73.
Charles le Bel, 33.
Charles-Martel, 7.
Charles II de Sicile, 9-12.
Charles le Téméraire, 42, 62.
Charles-Quint, 55, 57-59, 73, 74, 93, 97, 102, 125.
Charles (Archiduc), 86.
Charles de Valois, Comte d'Auvergne, 132.
Charles-Emmanuel de Savoie, 178.
Charles VI d'Autriche, 271.
Charles VI, Roi de France, 38, 42.
Charles VIII, Roi de France, 38, 45-50.
Charles IX, Roi de France, 82-84, 89, 90-92, 94, 95, 99-101, 132.
Charles X, Roi de France, 387, 390.
Charles Ier, Roi de Roumanie, voy. Carol Ier.
Charmes (G.), 500.
Charrière, 4, 53-56, 58, 59, 64, 66, 81-85, 90, 94-96, 101, 202.
Chassebœuf (Fr.), voy. Volney.
Chateaubriand, 388.
Chateaufort (de), 284.
Chavigny, 76, 123, 159-162.
Chelmia, 525.
Chemsedinne Bey, 531.
Chévrier (André), 273.
Chéruel (A.), 230.
Chesnaie des Bois (La), 80.
Chesne (A. du), 104, 126.
Chine, 315.
Chios, 30, 114, 178-180, 405.
Chiovia, 201, 527.
Choiseul-Gouffier (Comte de), 374.
Chotim, voy. Hotin.
Choublier (Max), 497.
Choumla, 452, 537.
Christiern, 55.
Chypre, 2, 8, 11, 15, 24, 26, 32, 36, 38, 40, 95, 99-101, 103, 104, 114-116, 130, 152, 172-174, 180, 187, 230, 264, 301, 316, 319, 322, 362, 378, 402, 404, 406, 410, 441, 515, 516.
Cicala (Antonio), 133, 134, 135.
Cicala (Carlo), 134, 136.
Cicala (Lucrèce), 133.
Cicala (Mahmoud), 136.
Cicala (Scipion), voy. Sinan Pacha.
Cicala (Vincenzo), 133, 134.
Cicarella, 126.
Cigla, 541.
Cijvekei, 536.
Ciknogori, 542.
Cilicie, 112, 148.
Cingani Kalesi, 539.
Cingirli, 543.
Cioban Nasuf, 536, 537.
Circasie, 119.
Circourt (Comtesse de), 411.
Cirène, 174.
Clarendon (Lord), 392, 400, 411, 415.
Clément II (Pape), 32.
Clément III (Pape), 154.
Clément V (Pape), 14-16, 21, 26, 27, 33.
Clément VI (Pape), 58.
Clément VIII (Pape), 3, 126-138, 203, 436.
Clément-Simon (F.), 330, 334.
Clémentine (Constantinople), 436.
Clermont, 33, 103.
Clèves, 185.
Clissa, 183, 518.
Coanda (Général), 478.
Cobenzl, 299.
Corfou, 35, 40, 100, 156, 183, 322, 364, 380, 515, 519.
Cognac, 57.
Colchide, 406.
Colligny (Amiral), 120.
Colmar, 215.
Cologne, 168, 170, 186, 197, 215, 245, 621.
Colomb, 323.
Colonna (Marc-Ant.), 160, 517.

Côme de Médicis, 98, 102.
Commendon (Cardinal), 98, 101.
Commines (Ph. de), 47, 49.
Commission Européenne du Danube, 440.
Condé, 166, 215, 216.
Conringius, 54, 215-217.
Constantin, 496, 497.
Constantin (Empereur), 242.
Constantin, Roi de Grèce, 458, 464-466, 472, 474, 488.
Constantinescu (G.), 240.
Constantza, 575.
Contarini (Simon), 190.
Conti (Lottario), 129.
Conway (Lord), 187.
Copenhague, 426.
Copenius (Eg.), 76.
Coporia, 200, 524.
Coppin (Père), 4, 218, 237-239, 621.
Corai (Michel-Angelo), 172.
Coran, 2, 151, 497-499.
Corcyre, 103.
Cordier (Cap.), 215.
Corghos, 26.
Corinthe, 238.
Corréard (J.), 240, 244.
Corse, 115, 265, 312, 376.
Corvia (Mgr della), 128.
Corvin (Mathias), 70, 155, 157.
Cosaques, 127, 139, 140, 143, 144, 183, 209, 211, 220, 247, 519.
Costa (Fr.), 127.
Coste (Hilarion de), 91.
Costelizza, 253.
Courlande, 250, 305, 315, 318, 327.
Courtay (Fr.), 84.
Coutances, 16.
Couzard (Abbé R.), 132.
Coze, 242.
Craon, 320.
Cracovie, 143, 201, 526, 527.
Crapelet (G.-A.), 57.
Créhangue (G.), 343.
Crémone, 127.
Crête (Candie), 2, 40, 100, 103, 156, 178, 179, 212, 213, 227, 230, 247, 264, 301, 316, 319, 322, 359, 362, 377-379, 392, 398, 399, 402, 404, 406, 409, 424, 430-432, 442, 444, 450, 451, 502, 515, 534.
Creux (J.-H.), 330, 331.
Crvsko, 582.
Crimée, 2, 210, 266, 286, 304, 315-317, 319, 327, 333, 334, 370, 393, 395, 397, 401, 411, 414, 439-441.
Crispi, 501.
Croatie, Croates, 65, 130, 141, 148, 155, 167, 220, 232, 234, 358, 359, 360, 362, 380, 385, 390.
Croce (Enrico), 419, 420.
Croia, 67, 183, 184, 518, 520.
Crousse (F.), 395.
Crucé (Eméric), 19, 245.
Cucci, 186.
Cuka, 540.
Cumuleo, 51, 127, 138-144.
Curchi, 26.
Curpho, 35.
Cuspinianus (J.), 56, 67, 72-74.
Cussy, 279.
Cyrénaïque, 443, 528, 531.
Czartoryski (Adam), 345.

D

Dacie, Daces, Dacicus, 65, 73, 161, 299, 300-302, 381, 382.
Dajazet Ier (Sultan), 513.
Dajazet II (Sultan), 513.
Daily News (journal), 430, 442.
Daily Telegraph (journal), 465.
Dalmatie, 54, 65, 109, 110, 130, 138, 182, 186, 227, 232, 234, 264, 347, 355, 390, 409, 518, 522.
Damas, 27, 39, 407.
Damiette, 237.
Damseaux (Baron de), 278.
Dandini, 127.
Dandolo (A.-C.), 382, 402, 403, 621.
Danef, 452, 457, 469, 578, 596, 602, 611, 614, 615.
Danemark, Danois, 55, 76, 117, 161, 162, 166, 200, 219, 250, 251, 298, 319, 405, 419.
Dantrice (G.,) 97.
Dantzig, 200, 201, 250, 311, 314, 316, 330, 332-335, 393, 523, 527.
Danube, 70, 77, 78, 108, 111, 121, 140-142, 147, 205, 253, 266, 270, 318, 324, 327, 328, 330, 332, 334, 339, 340, 351, 355, 356, 358, 363, 365, 370, 371, 375, 384, 393, 409, 415, 423, 440, 453, 468, 493, 504, 505, 512, 532, 534, 536, 538, 569, 575, 593.
Dapontès, 269.
Dardanelles, 111, 115, 227, 228, 230, 231, 247, 266, 267, 288, 301, 317, 319, 357, 358, 360-363, 365, 375, 376, 394, 407, 423, 436, 470.
Daru, 163, 320.
Dary (J.), 337.
Daschkow (de), 382.
David III d'Abyssinie, voy. Prêtre Jean.
Davoust (Maréchal), 354.
Débats (*Journal des*), 57, 458, 502.
Debikli, 541.
Decaré, 581.
Decrue (F.), 57.
Dedeagatch, 555, 588.
Dedouvres (Abbé L.), 190, 195, 196.
Deer, 281.
Delaborbe, 10, 27, 46.
Delavaux (L.), 195.
Delaville Le Roulx, 10, 12, 15, 20, 21.
Delécluze, 21.
Deli, 542.
Deli Osmanlar, 536.
Deliva, 541, 542.
Demelitsch (Fedor von), 368.
Demir Babinar, 537.
Demirhan Déré, 543.
Demir Hissar, 463-466.
Derby (Comte), 395.
Dermen Dere, 542, 543.
Derviska Mog, 542,
Descamps (Baron), 439, 514.
Descourbès, 412.
Deschanel (Paul), 337, 512.
Despat, 540.
Desponte, 35.
Devérité (L.-A.), 306.
Diakovitch, 581.
Diarbekir, 136, 228.
Dichtrichstein, 294.
Diderot, 280.
Dietz (de), 331-335, 496.
Dijon, 42.
Dimitri Koj, 543.
Dis Budak, 536.
Disloway, 254-257.
Dissesco (Constantin), 475.
Dizderika, 539.
Djamaya, 466.
Djamboulad, 172, 173.

Djavid (Mehm.), 559.
Djavid Pacha, 449.
Djem-Sultan, 48, 49.
Djuvara (Alexandre-G.), v.
Dnieper, 393.
Dniester, 266, 295, 318, 327, 328, 352, 393, 419, 440.
Dobreno, 576.
Dobritch, 451, 452, 467, 469, 538, 578.
Dobrobus, 525.
Dobroudja, 423, 451, 452, 504, 505, 594, 602, 603, 607.
Docen, 45.
Dogiel, 451.
Doiran, 465.
Dolgorouki, 289, 346.
Dolovka, 582.
Dominique, 90.
Donakorita, 582.
Doria, 100, 126, 129.
Dorutlar, 537.
Douchan, 404.
Doumergue, 600.
Doxato, 465, 466.
Dracola, Prince de Valachie, 155.
Dragoneva Dag, 539.
Dragoumis, 380.
Drama, 465.
Drana Gheul, 544.
Drapeyron (L.), 125, 163, 170, 223, 237.
Dratch, 563.
Drebisna, 543.
Drenovo, 563.
Dresde, 278, 393.
Dressler (G.), 329.
Driault (Ed.), 343.
Drin, 317, 447.
Drine, 426.
Drouyn de Llys, 412.
Drummond, 67.
Du Bois (Pierre), 3, 9, 15, 16-20, 24, 267.
Du Bourg (Claude), 83, 84, 94.
Du Bourg (H.), 83.
Duchesne, 163, 185.
Dufau (P.-A.), 378, 393.
Dulcigno, 183, 519.
Dumas (Al.), 89.
Duna, 525.
Dunoe, 44.
Dupuy, 16.
Duquesne, 230.
Durand (Guillaume), 33.
Durand (Karl), 273.
Durand Le Laur, 67.
Durazzo, 138, 183, 519.
Duret (H.), 163.
Duroc (Gén.), 345.
Durrieu (Comte), 46, 47, 49, 50.
Dussieux, 163.
Dzeperler, 536.
Dzwina, 393.

E

Ebrahym, 90.
Ecossais, Ecosse, 60, 117, 161, 162, 179.
Edimburgh, 382.
Edouard Ier, 16, 17.
Egée (mer), 114, 238, 375, 450, 451, 478, 510, 515, 528, 534, 541, 544, 556, 567, 597.
Egri-Palanka, 572.
Egron (Adrien), 343.
Egypte, III, 2, 8, 11, 13, 22, 23, 25-27, 30-34, 53, 54, 111, 113, 115, 118, 127, 161, 172, 191, 202, 219, 221-224, 228, 235, 238, 276, 297, 301, 319, 320, 322, 328, 350, 358, 359-363, 369, 370, 375, 398, 399, 406, 407, 410, 422, 423, 430, 439-441, 443, 503.
Ekisce, 536, 537.
Ekrene, 532, 536, 594.
Elbassan, 442.
Elbe, 505.
Elide, 238.
Elisabeth, Reine d'Angleterre, 168, 278.
Elisabeth Farnèse, 259.
Emery, 221.
Emirovo, 536.
Emmanuel-Philibert de Savoie, 98.
Emmanuel, Roi de Portugal, 55.
Engelhardt (E.), 442.
Enos, 402, 450, 469, 470, 482.
Entragues (Henriette d'), 132.
Enver Bey, 449.
Eon de Beaumont (Chevalier d'), 241, 244.
Epire, Epirotes, 67, 73, 109, 110, 141, 232, 234, 238, 358, 381, 382, 402, 406, 421, 426, 441, 508.
Érasme, III, 4, 56, 67, 69.
Erecla, 578.
Erfurth, 343, 363, 365-367, 373, 375, 423.
Ermenli, 536.
Erzeroum, 408.
Esclaves, voy. Esclavons.
Esclavonie, Esclavons, 35, 40, 41, 121, 141, 232, 234, 238, 263, 316.
Eski Balabanlar, 536, 537.
Espagne, 45, 54, 55, 57, 65, 77, 81, 86, 91, 92, 95, 99, 100, 102-104, 115-118, 122, 126-128, 130, 132, 135, 136, 156, 157, 161, 162, 165, 166, 171, 173, 176, 182, 183, 188-194, 197, 201, 204, 206, 207, 212, 219, 228, 232, 236, 238, 243, 250, 251, 253, 258-260, 262, 263, 276, 310-313, 316, 319, 361, 365, 367, 412, 515, 516, 519, 520, 526.
Esprinchard, 176, 177.
Essling, 366.
Este (Albérigo d'), 213.
Este (Alphonse d'), 98.
Este (maison d'), 381, 385.
Estienne (Robert), 57.
Estonia, 524.
Etats-Unis d'Amérique, 169.
Ethiopie, 30, 104, 113, 118.
Etienne-Georges, Prince de Moldavie, 234.
Etienne le Grand, Prince de Moldavie, 148, 152, 211.
Etrurie, 356.
Eu, 37.
Eugène (Prince), 252, 270.
Euphrate, 228, 355.
Europe, I, II, IV, VIII, 7-9, 12, 22, 51, 67, 70, 72, 73, 90, 91, 100, 106, 111, 114, 116, 121, 124, 137, 140-142, 144, 145, 149, 152, 153, 164-168, 176, 208, 209, 211, 212, 225, 230, 233, 237, 242-247, 250, 251, 261, 263, 266, 273-276, 283, 285, 292, 294-296, 302, 308-313, 315, 316, 318, 321, 323-325, 328, 330, 331, 335-341, 343-345, 347, 349, 354, 360, 369, 375, 376, 378, 383-385, 387, 388, 391-394, 398, 402, 404, 405, 419, 423, 424, 426, 429, 431-433, 438-440, 447, 464, 469, 472, 473, 481, 485, 486, 492, 496, 499, 501, 502, 505, 507, 510, 514-517, 567, 580, 594, 597-599, 601.

Euxin (Pont), voy. Noire (mer).
Evening News (journal), 464.
Exoudon, 404.

F

Fabroni, 51.
Fage (R.), 215.
Fagniez, 185, 187, 190, 192, 196, 198.
Fakr-ed-Din, 172, 174.
Falcon (Nicolas), 26.
Falkenstein (Comte de), 284.
Falloux (Comte de), 97, 99-101, 104.
Famagosta, 97.
Farges (L.), 284.
Farges (R.-Guillaume de), 30.
Farnèse, 55, 145, 146, 258, 259.
Favre (Mme C.-B.), 221, 223.
Fchémerno, 581.
Fchcreftone, 582.
Febvre (Michel), 218, 225-229.
Ferdinand Ier d'Autriche, 69, 92, 93, 199, 518, 522.
Ferdinand, Roi de Bulgarie, 445, 455, 463-465, 470, 472, 473, 488, 490, 560.
Ferdinand, Prince héritier de Roumanie, 462, 467, 468, 491, 492.
Ferdinand Ier de Toscane, 172, 173.
Feradzik, 544.
Ferhatlar, 536.
Fermo, 593.
Ferrare, 98, 102.
Ferraro, 87.
Ferronnays (de la), 388.
Feugère, 67.
Fez, 65, 115, 118, 349.
Fidence de Padoue (Père), 10, 12.
Figaro (journal *Le*), 465.
Figeac, 57.
Fin (de la), 82.
Finet (John), 124.
Finlande, 199, 264, 330, 361, 522-524.
Finot (J.), 42.
Firrenzola, 258.
Fitcheff (Général), 475, 568, 573.
Flamands, 8.
Flament (P.), 97, 100, 105.
Flandre, 146.
Flandre (Comte de), 18, 77.
Flandre (Comtesse Marie de), 461.
Fléchier, 215.
Fleury (Cardinal), 269.
Florence, Florentins, 45, 51, 53, 60, 93, 126, 131, 172, 196, 238, 250, 413, 416, 417, 419.
Fogaras, 451.
Foix (Comte de), 84, 96.
Foksiany, 294.
Foncemagne, 35, 46-48.
Fontainebleau, 202, 285.
Fontanelle (M.), 336.
Fontenelle, 221.
Forest (Chevalier de la), 58.
Foresti (Tipaldo), 260.
Forlino (Benedetto de), 40.
Fornoul, 50.
Fortin (J.), 67.
Foucher de Careil, 221.
Fouques de Vilaret, 27.
Fouquet, 219.
Fournier, 343.
France, Français, III, IV, 8, 18, 29, 35, 36, 39, 41, 42, 44, 46-50, 54, 58, 59, 62, 64, 65, 77, 81-96, 100, 104, 117, 120, 121, 124, 129, 132, 133, 155, 156, 161-164, 166, 168, 171, 173, 178-180, 184, 185, 188-191, 193, 196, 198, 202-204, 206-208, 212-214, 216, 219, 220, 222-224, 226, 230-234, 237-239, 243-245, 250, 251, 254, 259-263, 265, 266, 270, 271, 273, 275, 284, 294, 297, 298, 300, 301, 303-305, 307-309, 311-314, 316, 318, 319, 321-324, 326-328, 331-334, 338-340, 342-349, 351-354, 356, 357-365, 368-372, 374-376, 378, 380, 383, 385, 387-393, 397, 398, 411-419, 423, 426, 430, 434, 437, 441, 450-452, 466, 496, 497, 500, 502, 504, 512, 519, 520, 597-600.
Francfort, 75, 124, 281, 287.
Franche-Comté, 310.
Franchimont (de), 97.
Franchi (Adam de), 87, 94.
Franciscains, 75, 252.
François Ier, Roi de France, II, VI, 4, 52-55, 57-61, 63, 89, 206, 208, 223, 231.
François Ier d'Autriche, 280, 367, 368.
François-Joseph, Empereur d'Autriche-Hongrie, 490.
François de Florence, 93.
Franconie, 72.
Francolini, 126.
Frangipani (J.), 57.
Frankistan, 7.
Franks, 7.
Frédéric d'Aragon, 14, 46.
Frédéric le Grand de Prusse, VII, 280, 287, 290-294, 300, 315, 329, 330.
Frédéric-Guillaume II de Prusse, 330, 335, 336, 347.
Freiburg, 51.
Fribourg, 67.
Fribourg (A.), 225, 237.
Friedland, 346, 347.
Frisch Haff, 527.
Frise, 78.
Froissart, 36.
Fuennayor, 97.
Fürstenberg (Wratislaw de), 198.
Fusinato (Guida), 531.

G

Gabovtzi, 563.
Gachard, 62.
Gaetani, 55.
Gaillard, 57.
Gaillardin (C.), 230.
Gaillardot, 241.
Gajdohor, 543.
Galata, 266, 437.
Galates, 406.
Galatia, 148.
Galatz, 440.
Galib Kémal Bey, 583, 588, 590.
Galicie, 301, 330, 332, 334, 335, 393, 394, 412, 433.
Gallipoli, 9, 39, 43, 122, 266, 267, 317.
Galuzzi, 172, 173.
Gambetta, 501.
Gand, 305, 380.
Garibaldi, 4, 419, 420.
Gaume, 241.
Gaza, 27.
Gedoyen, 189.
Geffroy (A.), 285.
Gekcidelink, 537, 538.
Gélase II, Pape, 154.
Gênes, 12, 30, 31, 37, 40, 87, 98, 102, 104, 204, 238, 240, 259, 262, 265, 517.
Genève, 58, 76, 240, 380, 382, 501, 503.
Genissac (de), 82.
Gentz (Chevalier de), 496.

Geoffroy (A.), 24.
Georges, Roi des Hellènes, 444.
Georgevits (B.), 56, 67, 75-78.
Géorgie, Géorgiens, 2, 30, 117, 118, 130, 136, 315, 318, 327, 439.
Gerardi (F.), 126.
Gerbelins, 72.
Gerdaz, 306.
Germiny (de), 33.
Ghénadieff, 511.
Ghika, 254, 315, 602, 613, 614.
Ghillani (Gén.), 271.
Giaffie (Ant.), 194.
Giampulat (Aly), 172.
Giavarino, 148.
Gibraltar, 34, 156, 312, 319.
Gillies, 315.
Gion (Jonesco), 88, 254.
Giornale d'Italia, 258.
Giovio (P.), 51.
Girardin (Ambassadeur P.), 232.
Girardin (Saint-Marc), 21, 496.
Gjuldzuk, 543.
Glava Pioutchéva, 581.
Gobineau (de), 380.
Godefroid de Bouillon, 52, 146, 220.
Godoula, 582.
Gokce Bunar, 543.
Gokce Dolük, 536.
Goldzik, 543.
Golema, 542, 562.
Golewine (G.), 343.
Goltz (von), 331.
Gonnart (Ph.), 343.
Gonzague (Guillaume de), 98.
Gonzague (Louis de), 98, 185.
Gorentzi, 563.
Goriehté, 563.
Gorloff (V. de), 433.
Gorniakorita, 582.
Gortschakoff (Prince), 417.
Gostes, 148.
Goths, 161.
Gouban, 97.
Goumy, 245.
Gourdault, 163.
Gourgaud, 343.
Gouveste (Maubert de), 260, 265.
Govone (Gén.), 413, 416.
Gradichté-Planina, 563.
Gradina, 581.
Graziani (Mgr), 128.
Gran, 69, 141, 148.
Grande-Bretagne, voy. Angleterre.
Granello (T.-M.), 97.
Grantrye de Granehamp (G. de), 4, 80-96, 254.
Graphens (J.), 72.
Gratiani, 101.
Gravel (Rob.), 216.
Gravier d'Ortières, voy. Ortières.
Grèce, Grecs, IV, 2, 8, 12, 22, 24, 29, 31, 35, 41, 46-49, 54, 61, 65, 70, 78, 88, 89, 109, 114-116, 120, 122, 130, 140, 146-149, 173, 175, 178-180, 183, 185, 186, 188, 191, 192, 195, 197, 202, 209, 227, 228, 238, 243, 247, 265, 266, 273, 275, 276, 286, 300, 301, 302, 305, 316, 322, 326, 347, 348, 358, 378-384, 398, 402, 404, 406, 407, 409, 419, 421-423, 426, 429-434, 440-446, 449, 454, 456-459, 461-463, 465, 466, 471-474, 477, 478, 480, 482, 487, 488, 499, 501, 502, 504, 507-509, 511, 512, 514, 519, 532, 534, 540, 566-576.
Grecoff, 505.
Grégoire VII, Pape, 8.
Grégoire VIII, Pape, 154.
Grégoire X, Pape, 12.
Grégoire XI, Pape, 37.
Grégoire XII, Pape, 38.
Grégoire XIII, Pape, 104, 133, 138, 140.
Grelot (G.), 231.
Grémonville (de), 213.
Grenoble, 374.
Greppi (Comte Giuseppe), 4, 421.
Grey (Sir Edw.), 599.
Grimm, 278, 281.
Grimoard (de), 215-217.
Grisons, 162, 265.
Gros Hoffinger, 368.
Grot (J.), 278.
Grote (L.), 221.
Guarini (G.-Battista), 258.
Guay (G. le), 206, 207.
Gucci, 146.
Guérin (L.), 395.
Guérines, 83.
Guéronnière (de la), 395.
Guerzoni (G.), 419.
Guessard, 92.
Guesehof, 443, 456, 469, 565, 566, 568, 603-608, 614, 615.
Guevgheli, 465, 577.
Guhrauer, 221.
Guicciardini, 51, 121.
Guillaume II, Empereur d'Allemagne, 482, 483.
Guilloche, 47.
Guise (H. de), 81, 91.
Guizot, 163.
Gürk, 48.
Gustave IV de Suède, voy. Holstein-Gottorp (Due de).
Güvedze, 536.
Gylius (P.), 344.

H

Habsbourg, 292.
Hadzi-Faklar, 536, 537.
Hagenbak (Gén.), 271.
Haiber, 97, 103.
Haïdar-Pacha, 437.
Haidenreich (Er.), 92.
Halil Bey, 541.
Hainaut, 34, 273.
Halgouët (Vicomte de), 466.
Halil-Ganem, 499.
Halovo-Vrageongrntzi, 540.
Hamburg, 62, 278, 329.
Hammer, 4, 82, 83, 86, 89, 95, 96, 136, 252, 253, 278, 279.
Hanotaux, X, 2, 164, 165, 168, 170, 190, 194, 258, 440, 441, 505, 506.
Hanséatiques (villes), 219.
Hanovre, 76, 221, 309, 313, 356, 392.
Har, 447.
Harcourt (d'), 219.
Hardenberg (Prince de), 347.
Hardy de Périni (Gén.), 215.
Harmensen (d'), 278.
Harry Breslau, 240.
Hartwig (de), 596.
Hasdeu, 510.
Hassan Pacha, 213.
Hatitie, 316.
Hauser, 120, 164.
Hauterive (d'), 4, 338, 339, 342, 345, 374, 621.
Hayton, 9, 21, 26-28.
Hazeilar, 537.
Hébreux, 406.
Hector, 71.
Hegewisch, 62.
Hélène de Russie (Duchesse), 395.
Hélion de Villeneuve, 33.
Hellade, 238.
Hellé, 273.
Hellert, 89.

Hellespont, 175, 377.
Hemstaedt, 76, 216.
Henri II de Chypre, 32.
Henri II, Roi de France, 58, 59, 92, 93.
Henri III, Roi de France, 95, 124, 218.
Henri IV, Roi de France, 42, 91, 120, 121, 126, 128, 129, 131, 133, 155, 156, 163-165, 168-170, 178, 179, 181, 185, 202-205, 223, 245, 246, 249.
Henri de Prusse (Prince), 285, 287, 289, 290.
Henri VIII d'Angleterre, 55.
Herberstein, 242.
Hermann, 240.
Hermannstadt, voy. Sibiu.
Hermoia, 152.
Heroltzberg (J. Gender d'), 124.
Hertzberg, 4, 329-336.
Herzen, 278.
Herzégovine, 141, 186, 301, 390, 402, 405, 408, 409, 422, 423, 426, 432, 433, 441, 502, 503, 581.
Hestérigo, voy. Cerigo.
Hétoum, voy. Hayton.
Heyne (C.-J.), 281.
Hillenius (M.), 67.
Hilliger, 97.
Hode (de Ia), voy. La Motte (Père).
Hoffmanns (de), 221.
Hohenbergius (Fr.), 621.
Hohenzollern (Prince Ch. de], voy. Carol Ier.
Hollande, III, 63, 69, 77, 162, 166, 200, 203, 207, 220, 222, 227, 232, 234, 236, 250-252, 259, 262, 305, 306, 309, 312-314, 316, 318, 319, 335, 389, 392, 525.
Holstein-Gottorp (Duc de), 263.
Holstein-Gottorp (Duché de), 264.
Home (Col.), 608, 610.
Homorius III, Pape, 154.
Hong-Kong, 437.
Hongrie, 2, 18, 33, 40, 41, 43, 45, 54, 55, 57-59, 65, 67-69, 74, 75, 77, 78, 81, 92, 94, 98, 115, 117, 121, 122, 130, 131, 135, 141, 147, 148, 152, 155, 161, 162, 166, 167, 168, 182-184, 216, 218-220, 222, 224, 230, 238, 243, 250, 252, 254, 255, 270, 281, 292, 301, 312, 433, 439, 450, 451, 465, 466, 478, 509, 517-519, 569, 582, 598, 602, 604.
Hormayr (J. v.), 368.
Hospitaliers (les), 11, 48.
Hotin, 266, 301, 349.
Houssaye (Arsène), 280.
Huber (J.-L.), 281.
Hugo (Victor), 258.
Huguenots, 85, 86, 89, 90, 95.
Hultem (van), 326.
Humbert le Viennois, 37.
Hunyade (Jean), 74.
Hurault de Maise, 195.
Huren, 7.
Hurmuzaki, 17, 37, 38, 52, 56, 64, 85-87, 89, 92-96, 128, 129, 131, 133, 134, 139-141, 143-145, 170, 203, 205, 209, 211, 232, 233, 254, 279, 345, 349, 376, 436.

I

Iablanitza, 582.
Iassi Evrem dere, 541.
Iazukof (A.), 240.
Ibare, 582.
Ibrahim Ier (Sultan), 513.
Ibrjam Mahle, 536.
Iconomof, 604, 605.
Idjarei Vahide, 546, 547.
Idjaretein, 546, 547.
Ilinska-Planina, 563.
Ille (G.), 281.
Illyrie, 54, 65, 78, 138, 348, 508.
Imbros, 381.
Indépendance Belge (journal *L'*), 436, 459, 463.
Indes, 3, 25, 38, 221, 240, 276, 358, 450.
Indien (Océan), 31.
Ingold, 215.
Innocent III, Pape, 154.
Innocent XI, Pape, 231.
Innocent XIII, Pape, 259.
Innsbruck, 97, 182, 199, 278, 517, 521.
Inquisition, 194.
Ion, 406.
Ionienne (mer), 357.
Ioniennes (îles), 379, 380, 406, 409, 439.
Ipek, 429.
Irlande, 450.
Isabelle de Castille, 46.
Isabelle de Hongrie, 92, 93.
Isabelle de Portugal, 42.
Isac de Bosnie, 148.
Isicli, 538.
Islandais, 161.
Ismaïl, 278, 349, 351.
Ismaïl-Pacha, 440.
Israël, 127, 406.
Istamboul, voy. Stamboul.
Istip, 478.
Istrie, 175, 301.
Italie, Italiens, 22, 46, 47, 52, 54, 58, 65, 67, 77, 102, 110, 115, 121, 127, 131, 139, 161, 162, 165, 166, 176, 179, 183, 185, 187, 191, 199, 220, 222, 243, 258-260, 297, 298, 312, 341, 361, 385, 411-419, 421, 423, 430, 434, 437, 442-444, 450-452, 465, 466, 496, 514-516, 520, 528-539, 598; voy. aussi Ytalie.
Iürükleri, 540.
Ivanova, 539.
Ivankovtzi, 563.
Iwan (Czar), 102, 242.
Iwanogrot, 200, 524.

J

Jacques Ier d'Angleterre, 103.
Jacques d'Ecosse, 55.
Jacques Pierre, 187, 190-194.
Jaffa, 40.
Jajladzik, 543.
Jamma, 200.
Jancourt, 221.
Janina, 378, 432, 449, 502, 590.
Janissaires, 86, 133, 156, 271.
Jassy, 143, 210, 233, 271, 275, 278, 305, 374.
Jauffret, 278.
Jay (A.), 190.
Jean (Prêtre), voy. Prêtre Jean.
Jean sans Peur, 42.
Jean XXII, Pape, 24, 25, 36.
Jeanne d'Autriche, 93.
Jeni Balabanlar, 536.
Jeni Mahle, 536.
Jérusalem, 10, 11, 12, 27, 32, 38, 39, 48, 55, 75, 112, 172-174, 203, 228, 236, 238, 242, 252, 430.
Jivalevo, 563.
Joussouf Pacha, 515.
Johnes (Th.), 40.
Jomini (Gén. H. de), 343.

Jonesco (Take), 442, 452, 475, 506, 509, 575, 576, 579, 592, 602.
Jorga (Nic.), 4, 37, 45, 64, 83, 86, 87, 92, 94, 103, 106, 129, 131, 133, 138, 143-145, 170, 172, 173, 182, 202, 203, 209-212, 329, 336, 436, 451, 511, 517.
Joseph (Père), 4, 186, 188, 190-198.
Joseph II (Empereur), II, 4, 278-305, 314, 322, 324, 325, 327, 329, 331, 334, 335, 359, 369, 387, 621.
Joubert, 240.
Juan (Don) d'Autriche, 102, 516, 517.
Judée, 112, 406.
Jukli, 536, 537.
Jules III, Pape, 97.
Juliers, 312.
Junalzar, 536.
Jusculi, 536.
Juste (Th.), 281, 305.
Justinien (Père), voy. Febvre (Michel).

K

Kadica, 539.
Kadikioi, 538.
Kadijcov, 536.
Kadi mesar tepesi, 539.
Kadir, 536.
Kaidarkioi, 537.
Kajbova, 541.
Kajin Kal, 541.
Kagliklikoj, 543.
Kaldirkoz, 544.
Kale tepesi, 539.
Kalimok, 536.
Kalinka (W.), 329.
Kalinkof, 602, 605.
Kalkreuth (Maréchal de), 347.
Kalisch, 334, 335.
Kallay, 37.
Kamarovski (Comte), 513.
Kamena-Gora, 581.
Kamila-Kioi, 541.
Kamineck, 284.
Kan, 67.
Kandiedzik, 542.
Kané, 581.
Kanipe, 536.
Kanskjoj, 536.
Kant, 19, 169.
Kantchov (Vasil), 508.
Kapadzi Mahlé, 536.
Kapakli, 536.
Kapavitza, 581.
Kaperdjimah, 538.
Karabanlar, 542.
Kara Bunar, 536.
Karadagh, 572.
Kara Kadilar, 536.
Kara Kodzalar, 536.
Kara Mehmetler, 536.
Karovo, 541.
Kars, 441.
Kascilar, 536.
Kaslakoj, 536.
Katchare, 582.
Katerdschiogli (Pacha), 213.
Kaufbeuren, 63.
Kaunitz (Prince de), 279, 287-289, 291-293, 296, 299, 304, 305, 323, 333, 335.
Kavarna, 578.
Kazikigheul, 544.
Kéralio, 269, 270.
Kervyn de Lettenhove, 92.
Kexolm, 200, 524.
Kiajna (Princesse) de Valachie, 87, 88, 96.
Kiamil-Pacha, 449.
Kichali, 563.
Kiel, 599.
Kilia, 349.
Kili Kadi, 536, 537.
Kilkitch, 465.
Kinsperch, 201, 527.
Kirk-Kilissé, 448.
Kitchévo-brdo, 581.
Kitka, 562.
Kiuseabdi Kasapla, 537.
Kizil Déli, 543, 544.
Kizildzilar, 536.
Kladara, 542.
Klatzko, 9.
Klaypeda, 393.
Kleinschmidt, 278.
Klepalo, 539.
Klimentovo, 539.
Klik, 581.
Kline, 582.
Klisseli, 577.
Knab (Seb.), 233.
Knight, 67.
Koller (K.), 230.
Kokovzof, 599.
Kohler (G.), 37.
Kolnische Zeitung, 442.
Kolske, 582.
Komina, 581.
Komulovic, voy. Cumulco.
Koniah, 96, 512.
Koniekpolski (Hatman), 209.
Konigsberg, 240.
Kenkorovitch, 581.
Koprili, 214.
Koratchitza, 581.
Korkut, 536.
Kortut, 538.
Kose Abdi, 536.
Koslinski, 143.
Kossovo, 37, 503, 567.
Kossuth, 398.
Kotchana, 445, 478, 572.
Kotchoubey (Prince V.), 345, 382.
Koulagou, 27.
Koumanovo, 448, 461, 572.
Koutchouk-Kaïnardji, 279, 307.
Koutzo-Valaques, 453, 466, 508, 509.
Kovandzilar, 536.
Kozim, voy. Hotin.
Krainovitchi, 582.
Kramovo, 536.
Kranel (K.), 329.
Krantu, 544.
Krapa, 563.
Kratovo, 572.
Krazinski (Comte), 284.
Krivolak, 576.
Krouchka-Tepessi, 563.
Kroutchitze, 582.
Kuban, 319, 327, 349.
Kücük Ahmed, 536, 537.
Kujudzuk, 536, 538.
Kükelhaus (Th.), 163.
Kumbudja, 538.
Kumendza grn, 536.
Kunstmann, 24.
Kurdo-Karaman, 406.
Kurth (Godefroid), 7.
Kuslar, 541.
Küstendil, 572, 573.
Kütüklii, 536.
Kuvanojilar, 537.

L

Lab, 447.
La Billardière, 67.
La Boderie, 165.
Lacédémone, 238.
La Chenaye des Bois, 202.
Lacombe (Bernard de), 337.
Lacroix (Abbé), 190.
Lacroix (P.), 395.
La Fons (Jacques de), 223.
Lafva, 542.
Lagarde, 442.
La Haye, 169, 230, 258, 260, 269, 274, 376, 503, 547, 553, 554, 585, 586, 588-590.
La Marmora (Gén.), 412, 413, 415, 417.

Lamartine, 501.
Lamballe, 120.
La Molle, 85.
La Mothe (Père), 230.
Lamprecht, 221.
Lampron (Pr. de), 26.
Lanaute (Blanc de), voy. d'Hauterive.
Lancosme (Jacques Savary de), 202.
Lancosme (Jean Savary de), 202.
Landau, 380, 390.
Langievicz, 412.
Langlois (Ch.-V.), 17, 19, 22.
Lania, 589.
La Noue, 4, 120-124, 161, 217-219.
Las Cases, 343.
Lascy, 294.
Lastie-Rochegoude (de), 383.
Latran, 52, 64.
Lauenburg, 420.
Launay, 417.
Laurentius Miniatensis, 73.
Lausanne, 58, 260, 261, 343, 443, 501.
Lauzun (de), 297.
Lavallée, 7, 8, 58.
Lavisse, 4, 37, 38, 57, 163, 230, 240, 258, 270, 343, 355, 498.
Laya, 320.
Lazes, 406.
Lecca (O.-G.), 254.
Lecler, 242.
Lecler du Tremblay (Fr.), voy. le Père Joseph.
Leczinski (Marie), 233.
Leczinski (Stanislas Ier), 233.
Leferre (Arm.), 367.
Legouvé, 163.
Legrand (G.), 269.
Legrand d'Aussy, 26, 39, 40.
Legrand-Girard (Gén.), 215.
Leibnitz, III, 4, 218, 221-224, 235.
Leipzig, 72, 97, 221, 230, 240, 279-281, 282, 330, 343, 368, 431.
Le Long (J.), 26.
Lemberg, 143.
Lenitché, 590.
Leon, 33.
Léon IX, Pape, 152.
Léon X, II, Pape, 4, 50-56, 62-64, 67, 122, 141, 154.
Leopol, 283.
Léopold Ier d'Autriche, 38.
Léopold II d'Autriche, 287, 289, 330, 335.
Lepante, 4, 45, 103-107, 114, 439, 515, 516.
Lerma (Duc de), 183, 519.
Lesur, 240, 241, 243.
Leti (Fr.), 191.
Leuvron (B.), 84.
Leyde, 69, 72, 82, 120, 344.
Liban, 127, 174.
Libnitza, 468.
Libye, 65.
Lichtenberger (A.), 306.
Liège, 97, 306.
Ligne (de), 278, 305.
Lignerolles (de), 58.
Ligue, 97-99, 101, 102, 106, 113, 118, 125, 130, 131, 141, 156, 173, 176, 184, 189, 202, 230, 231, 233, 246.
Likudi, 542.
Lille, 42.
Lime, 582.
Limoges, 51, 81.
Linguet, 4, 5, 306-314.
Lioncini, 172.
Lippe-Weissenfeld, 281.
Lisbonne, 91, 99.
Lithuanie, 155, 209, 525, 526.
Liubentzi, 562.
Livada, 539.
Livadia, 265, 379.
Livoitcha, 563.
Livonno, 466.
Livourne, 178.
Lobkowitz (Prince), 289.
Lobscheid, 241.
Lodge (R.), 190.
Loghintzi, 563.
Loiseau (Ch.), 501.
Lom, 534.
Lombardie, 166, 380, 385.
Londres, 51, 97, 124, 190, 195, 217, 240, 242, 261, 269, 273, 275, 278, 306, 307, 320, 328, 337, 368, 397, 400, 448-451, 453, 464, 470, 473, 481, 482, 548, 588, 598-600, 602.
Longua (de), 82.
Lons-le-Saulnier, 500.
Loria (R. de), 15.
Lorraine, Lorrains, 60, 100, 215, 217, 250, 251, 261, 310, 313, 390, 433.
Lorimer, 382.
Loti (Pierre), 499.
Lottin, 329.
Loudun, 186, 196.
Louis II de Clermont, 37.
Louis XI, 44, 46, 311.
Louis XII, 49, 50, 52, 62.
Louis XIII, 191, 204, 223.
Louis XIV, II, III, 4, 193, 216-218, 220-224, 230-237, 242, 303, 311, 404, 621.
Louis XV, 208, 233, 256, 273, 311.
Louis XVI, 296.
Louis XVIII, 337, 338, 376.
Louis de Hongrie, 17, 55, 69,
Louise de Savoie, 57.
Louvain, 69.
Louvois, 226.
Lovcea, 534.
Loz (de), 97.
Lublin, 293.
Luce, 36.
Luçon, 120, 190.
Lucovitz, 468.
Lucraine, 227.
Lucques, Lucquois, 60, 98, 102, 238.
Ludwigsburg, 368.
Lugano, 281.
Lukov vrh, 539.
Lule-Bourgas, 448, 611.
Lulle (Raymond), 9, 21-23, 24.
Lupu (Vasile), Prince de Moldavie, 209-211.
Lusinge, 4, 124, 125.
Lusitains, 161.
Luther, 17.
Lutio (Fulgenzio), VIII, 145-158.
Lutio (Carlo), 145, 146.
Luzi, voy. Lutio.
Lybie, 118.
Lycie, 112, 409.
Lycurgue, 305.
Lydie, 112, 409.
Lynar (Comte de), 283, 294.
Lyon, 12, 21, 76, 124, 237, 306.

M

Mac Cabe (J.), 337.
Macédoine, 14, 35, 41, 73, 109, 115, 116, 120, 141, 146, 147, 179, 182, 183, 186, 194, 232, 235, 238, 263, 276, 317, 358, 360, 362, 381, 382, 385, 394, 404, 406, 407, 421-423, 426, 428, 430, 432-434, 442, 443, 456, 458, 460, 461, 464, 478, 500, 502, 503, 508, 509, 513, 518, 574.
Madrid, 97, 128, 135, 195, 197, 259, 426, 501.

Maddruzzo (L.), 127.
Madzura, 541.
Maffei (P.-A.), 97.
Maffliers, 195.
Magdebourg, 73.
Maggiolo (Vicomte A.), 376, 377.
Magne, 185, 186.
Mahala, 582.
Mahmoud Ier (Sultan), 513.
Mahmoud II (Sultan), 513.
Mahmoud Chefket Pacha, 449.
Mahmoud Pacha, 541.
Mahmuzli, 536, 537.
Mahomet Ier (Sultan), 48, 49, 147, 513.
Mahomet II (Sultan), 148, 513.
Mahomet III (Sultan), 134, 136, 148, 203, 513.
Mahomet IV (Sultan), 513.
Mahomet Bey, 89, 94.
Maillaud (P.), 49.
Maine (Marquis du), 100.
Mainotes, 145.
Maïoresco (T.), 461, 462, 468, 478, 480, 485, 486, 509, 601-604, 615.
Malagola (C.), 258.
Malaspina (G.), 127
Maldonado Marcanez, 258.
Males Planina, 539.
Malesson (Col. G.-B.), 368.
Malet du Pan, 242.
Malines, 62, 383.
Malte, 15, 22, 81, 100, 204, 238, 247, 265.
Mamelouks, 40.
Mamistre, 35.
Mammout, 90.
Mandra, 548.
Mandra Déré, 544.
Mandrica, 544.
Mangalia, 340, 604.
Mansfeld, 185.
Manta (Com. della), 519.
Mantoue, 98, 102, 185.
Manuel (Empereur), 38, 147.
Marcel, 417.
Marco de Bulgarie, 147.
Marès (Roland de), 507.
Marghiloman (Al.), 475.
Marguerite d'Autriche, 63.
Marguerite de Bavière, 42.
Marguerite de Valois, 89, 91, 92-95, 99.
Marie de Bourgogne, 62.
Marie de Hongrie, 69.
Marie-Louise, Archiduchesse d'Autriche, 367.
Marie de Médicis, 223.
Marie-Thérèse, VII, 280, 281, 285, 288, 292, 295-298, 324.
Mariotti, 103.
Maritza, 358, 362, 470, 543, 544, 548, 549, 556, 573, 602.
Marmont (Maréchal), 505.
Maroc, 22, 65, 276, 316, 319, 328.
Marochetti (J.-B.), 380.
Marsal, 215, 217.
Marseille, 44, 58, 180, 192, 323.
Marsigli (Comte de), 274, 621.
Martens, 279, 380, 439.
Martinengue (Sarra), 100.
Martinez (Fr. de), 92.
Martiningue (N.), 97.
Martino (Emiddio), 145.
Martinuzzi (Cardinal), 92.
Mascaron, 215.
Mas-Latrie, 29, 32, 36.
Massilargues, 29.
Masson (F.), 343.
Matanovitch, 475.
Matapan, 574.
Mathano-Voltolini, 126, 138.
Mathias (Archiduc), 129, 130.
Mathieu Bassarab de Valachie, 209.
Matin (Journal), 445, 560, 564.
Maures, 115.
Maubert de Gouveste, voy. Gouveste.
Maulévrier (Marquis de), voy. Brèves.
Mavrocordato (Al.) de Moldavie, 374.
Mavrocordato (Constantin) de Moldavie, 254.
Mavrocordato (Jean) de Valachie, 252, 253.
Mavrodio, 542.
Mavromichalis, 380.
Maximilien Ier (Empereur), 4, 48, 50, 51, 54, 55, 62-66, 72.
Maximilien II (Empereur), 81, 85, 88, 89, 91, 92, 94, 95, 98, 101.
Maximilien d'Autriche (Archiduc), 76, 182, 199, 517, 521.
Mayence, 100, 168, 197.
Mayenza (Duc de), 124.
Mazarin (cardinal), 212.
Mazzini, 398, 501.
Mazovie, 527.
Mèdes, 146, 406.
Médicis, 51, 55, 84, 89, 91-93, 95, 98, 102, 172, 223.
Méditerrannée, 8, 70, 161, 222, 230, 243, 269, 318, 324, 342, 346, 354, 357, 404.
Mednissate, 581.
Méglène, 466.
Mehadia, 271.
Meluik, 465.
Melos, 24.
Memel, 201, 393, 527.
Mende, 33.
Mendelsohn-Bartholdi (K.), 380.
Mendham, 97.
Mensel (J.-G.), 281.
Menthon Bake, 376, 377, 417.
Mercœur (de), 131, 132.
Mercurio (Duca di), 148.
Mercy-Argenteau, 281, 282, 285, 292, 293, 295-298, 301, 302, 304, 324, 329, 334, 369, 381.
Mesim Mehle, 536.
Mésopotamie, 228, 406.
Messène, 238.
Messine, 103, 133, 134, 266, 516.
Mesta, 534, 540, 541.
Metanatz, 581.
Metaxas, 568.
Metejevo, 562.
Metternich, 278, 354, 357, 368-373, 375, 381, 385, 387.
Metternich fils, 412, 413.
Metz, 170.
Meurthe, 215.
Meuse, 97.
Mezdra, 534.
Michaud, 93, 281, 308.
Michaud (L.-G.), 337.
Michel-le-Brave, Prince de Valachie, 129, 133, 143, 148, 155, 170.
Michelle de France, 42.
Michelet, 501.
Midia, 450, 469, 470, 482.
Miélot (J.), 34.
Mignet, 57, 338.
Milan, Milanais, 51, 106, 114, 309, 312, 389.
Milan (Duc de), 40, 46, 421.
Miletitsch (Suetozar), 502.
Millet (J.), 76.
Milley (J.), 103.
Mingrélie, 119.
Minotto (G.-F.), 178.

Minuccio (Cardinal), 140, 143.
Minorque, 312.
Miouchkovitch (M.), 581, 583.
Miquez, 82.
Mirabeau, 278, 308, 329.
Mirabeau (Comtesse de), 337.
Miranda (Diego di), 127.
Mircea, Prince de Valachie, 96, 451.
Mirceoia, voy. Kiajna.
Mirkovo, 534.
Misu (N.), 611, 615.
Mitylène, 114, 180, 266, 406.
Modène, 213, 238, 319, 380, 381, 385.
Molser, 182, 199.
Molsia, 110, 122.
Mohacz, 58.
Mohilew, 297.
Moistare, 582.
Mokra-Planina, 582.
Molay (Jacques de), 15.
Moldavie, Moldaves, 1, 18, 50, 52, 64, 65, 85, 87, 88, 90, 94, 116, 121, 122, 127, 129, 130, 133, 134, 138-140, 142-144, 148, 151, 155, 166, 186, 201, 205, 209-211, 219, 232-235, 238, 242, 253-257, 264, 266, 270, 274, 278, 279, 284-287, 289-291, 294, 296, 299, 300, 305, 315-317, 319, 328, 332, 334, 335, 338-341, 345, 348, 349, 351-354, 358, 359, 360, 363, 365, 374, 376, 381, 384, 385, 389, 390, 395, 399, 402, 405, 407, 411, 412, 414-418, 422, 440, 501, 505, 508, 517, 522, 526, 527.
Molinari, 245.
Moltke (Gén. de), 413.
Mommsen, 497.
Mon Aladja, 536.
Monastir, 432, 448, 461, 490, 502, 503, 567, 588.
Moncontour, 120.
Mongez, 92.
Monier (Marc), 419.
Monselet (Ch.), 306.
Montaigne, 120.
Montauban, 429.
Monténégro, 2, 301, 402, 405, 408-410, 422, 426, 429, 431-434, 440, 441, 444, 446, 448-450, 454, 461, 462, 464, 474, 487, 489, 501-504, 507, 511, 514, 532, 581-583.
Monte (P. de), 100.
Montesquieu, IV, 1, 3.
Montferrat, 185, 186.
Montholon, 343.
Montluc, 94.
Montmorency, 57, 166.
Montpellier, 29.
Montor (A. de), 51, 55, 97, 126.
Montrozat, 124.
Montyon, 265.
Morangies (Comte de), 308.
Moravak, 582.
Moravie, 65, 77, 78, 284, 346.
Moravitza, 572.
Morée, 43, 115, 116, 175, 179, 180, 186, 187, 192-194, 227, 232, 234, 235, 237, 264, 301, 302, 316, 322, 353, 359, 360, 362, 377, 378, 384.
Mornaud, 240.
Morosini, 498.
Morsant (Duray de), 260, 265.
Mortemart (de), 387, 390.
Moscou, 138, 144, 210, 454.
Moscovie, Moscovites, 51, 115, 117, 118, 130, 141, 142, 155, 166-168, 177, 188, 200, 201, 211, 220, 227, 238, 242, 247, 250, 269, 524-526.
Moukataa, 546.
Moustapha, 280.
Mulhaka, 546.
Muller, 67, 215.
Münich, 64, 281, 368, 421.
Münick (Gén.), 271.
Muret, 517.
Mürzsteg, 441.
Musa, 147.
Musset-Pathay (V.-D. de), 343.
Mustapha Ier (Sultan), 513.
Murtapha II (Sultan), 513.
Mustapha III (Sultan), 513.
Mustapha-Bejler, 536, 538.
Mustapha Pacha, 433, 448, 543, 555.
Mutahar (Schérif), 104.
Mustesna, 546.
Myria, 409.

N

Naby (Mohamed), 531.
Namur, 34.
Nancy, 170, 215, 426.
Nani, 186, 213.
Nannius (Nanning), 56, 67, 69-71.
Napoléon, II, VI, 4, 230, 241, 305, 337, 338, 340-367, 370-373, 375, 376, 383, 387; voy. aussi Bonaparte.
Napoléon III, 343, 391, 395, 411, 412, 414, 417.
Naples, VIII, 46-48, 50, 145, 178, 182, 183, 184, 194, 262, 313, 345, 517.
Narbonne (de), 357.
Narva, 200, 524-526.
Nasi, 82.
Nastradin, 536.
Natchevitch, 541.
Nauplie, 380.
Navarre, 52, 58, 91, 92, 170, 204, 216, 517.
Navarin, 104.
Naxos, 24, 134, 214.
Nazim Pacha, 449.
Negroponte, 14, 35, 114, 179, 180, 234, 264, 316.
Neisse, 284, 294.
Nemanitch, 446, 461.
Nemirov, 270.
Neopatria, 135.
Nerav, 562.
Neriot (Ralf de), 438.
Néron, 308.
Nesselrode (Comte de), 376, 381, 388, 396, 399, 400.
Nesso, 110.
Nettement (Alfred), 388, 389.
Neubourg, 166.
Neufchâtel, 309, 312, 323.
Neupactus, 516.
Neuperg (Comte de), 271.
Neusatz, 516.
Neustadt, 284, 285.
Neuvy, 225.
Nevers, 42, 98, 147, 165.
Nevers (Charles de), 185-190, 192-194, 198.
Nevers (Renaud de), 194.
Nevrocop, 465.
New-York, 240, 374.
Nice, 44, 192, 419.
Nicolay (Baron), 380.
Nicolaye (Nicolas de), 80.
Nicolas II, Pape, 154.
Nicolas IV, Pape, 10, 12, 154.
Nicolas V, Pape, 45, 154.
Nicolas Ier, Czar, 4, 377, 381, 382, 385, 388, 395-400.
Nicolas II, Czar, 484, 485.
Nicolas, Roi de Monténégro, 450, 472, 490.

Nicopolis, 37, 110, 147, 266, 271, 301, 317, 374.
Nicosie, 100.
Niémen, 347, 393.
Nigra, 4, 411-418.
Nigrita, 463, 465.
Nil, 13, 23, 27, 275.
Ninive, 228.
Niox, 412.
Nisard, 67.
Nisch, 266, 270, 426, 471.
Noailles (Fr. de), voy. Acqs.
Nocle (de), 82.
Nogaret (Guillaume de), 9, 27, 29, 32.
Noire (mer), 35, 111, 112, 183, 199, 201, 205, 227, 238, 242, 243, 247, 250, 266, 269, 273, 285, 286, 289, 296, 301, 316, 318, 322, 339-341, 349, 357, 358, 359, 361, 393, 402, 437, 439, 440, 450, 453, 505, 525-527, 532, 536, 538, 548, 602.
Nolhac (de), 67.
Nona, 138.
Noradounghian, 439.
Nord (journal *Le*), 443.
Normandie, 16, 191.
Norvégiens, 161, 574.
Norvins (de), 343.
Notburg, 200, 524.
Nourisson, 221.
Novakovitsch (Stojan), 142, 428, 569.
Novibazar, 253, 270, 409, 446.
Novicanska, 539.
Novobotjovo, 536.
Novoguardia, 524.
Nowossiltzof (N.), 345.
Nürnberg, 86.
Nyl, 118.
Nystad, 242.

O

Obel, 539.
Obre, 582.
Obrenovitch, 431.
Obreskof (Ambassadeur), 286.
Ochrida, 428, 429, 490, 562, 563.
Oczakow, 316, 332.
Oder, 420.
Odobesco (Al.), 88.
Okeilar, 541.
Olachus (Nic.), 69.
Olivares (Comte d'), 520.
Olivet, 48.
Olt, 252, 271, 288, 290, 301.
Olténie (Petite Valachie), 256.
Olympe (Mont), 385.
Omont (H.), 232, 233.
Omurdza, 536.
Opila, 563.
Oppenheim, 336.
Oran, 238.
Orchania, 534.
Orfana, 362.
Orkan, 9.
Orlahrut, 513.
Orléans, 195, 337.
Orlow, 289.
Orsino (Virgilio), 519.
Orsova, 271, 301.
Ortelius, 621.
Ortières (Gravier d'), 232, 234, 235, 237.
Oslova, 539.
Osman Ier (Sultan), 513, 517.
Osman II (Sultan), 513.
Osman III (Sultan), 513.
Ossat (Cardinal d'), 206.
Ossuna (Duc d'), 190-193.
Ostermann (Chancelier), 242, 283.
Ostritch, 562.
Ostrowski, 393.
Otrante, 35.
Ouin-Lacroix, 103.
Ouldjaly, 515.
Ourousoff, 439.
Outchepovlie, 460.
Ouvaroff, 376.
Ova Serman, 536.
Ovtchepolie, 576.
Oxe, 7.

P

Pachitch, 455, 475, 486, 596.
Padoue, 252.
Paganel, 286, 292, 295.
Palat (Com.), 215.
Palatinats, 168, 251, 293, 309, 312, 334, 335.
Paléologues, 30, 42, 48, 67, 185, 187, 242.
Palermo, 192.
Palestine, 9, 25, 29, 37, 191, 202, 220, 237, 276, 318, 319, 327, 406, 407, 430, 503.
Pallain (G.), 337, 338.
Pallavicini (Cardinal), 132.
Pall Mall Gazette, 465.
Palma, 21.
Palmerston, 2, 389.
Palotta, 148.
Pals, 12.
Pamphylie, 112.
Panas, 458, 475, 565, 566, 568, 583, 588, 590.
Panin, 283, 289, 290, 292-294, 345.
Pannier (J.), 215.
Pantza (P.), 466.
Papadopoulos-Vrétos, 380.
Paris, 7, 16, 29, 30, 49, 51, 52, 57, 69, 75, 83, 89, 91, 92, 97, 103, 104, 120, 124, 126, 132, 163-165, 176, 178, 185, 189-191, 196, 197, 202, 206, 215, 216, 226, 230, 231, 240, 241, 244, 245, 258, 259, 269, 273-275, 278, 280, 281, 284, 285, 298, 306, 315, 320, 323, 326, 329, 330, 336, 337, 343, 345, 349, 352, 357, 367, 368, 372-374, 376, 378, 380, 382-384, 387, 390, 392, 393, 395, 397, 400, 401, 404, 405, 407, 409, 411, 412, 414-417, 419, 422, 424, 426, 429, 434, 438-440, 442, 443, 451, 477, 480, 496-503, 508, 585, 588, 597.
Paris (J.-J.), 378.
Paris (Paulin), 26.
Parme, 146, 238, 259, 327, 380, 385.
Paros, 24.
Parthénon, 498.
Parthes, 406.
Paruta (P.), 52.
Paspala, 542.
Passarovitz, 252, 253, 256, 271.
Pastor, 55.
Pastoret (de), 320.
Pastrovich (Al. Cieco di), 184, 520.
Patarica, 533, 539.
Patriarcats, 428, 429, 621.
Paul Ier, Czar, 221, 343.
Paul III, Pape, 125.
Paul V, Pape, 173, 186, 196.
Paul (Apôtre), 136.
Pavic, 57, 208.
Pays-Bas, voy. Hollande.
Peel (Sir Robert), 397.
Peibas, 200, 524, 525.
Pfeiderer (E.), 221.
Pfister (Ch.), 163.
Péloponèse, 358.
Pénée, 381.
Penennrun (A. de), 448.

Pennington, 67.
Pentepigadia, 448.
Péra, 31, 37, 40, 86, 203, 437.
Périclès, 379.
Perlepe, 490.
Pernell, 42.
Pérouse, 126.
Perraud (R.), 48.
Perrens, 163.
Perry, 242.
Perse, 3, 30, 50, 64, 65, 104, 110, 111, 113, 127, 130, 136, 146, 148, 177, 201, 220, 233, 243, 526.
Persique (golfe), 30, 243, 430.
Petarlitza, 562.
Pétersbourg (Saint-), IV, 240, 244, 278, 285, 287, 290, 295, 310, 321, 327, 334, 344, 345, 349, 351, 357, 361, 366, 372, 373, 376, 380, 387, 389-391, 393, 395, 398, 411, 417, 421, 430, 449, 452, 454, 459, 463, 578, 596, 604.
Petite République (journal *La*), 442.
Petitot, 165.
Pétrarque, 10.
Petremol, 81.
Petru Schiopul, 86, 88, 95.
Peyssonnel (Ch. de), 323-325.
Phanariotes, 254.
Philipp (A.), 306.
Philippe-le-Bel, 10, 15-17, 20, 21, 25, 27, 29, 33.
Philippe-le-Bon, 39, 40, 42, 45.
Philippe de Courtenay, 14.
Philippe-le-Long, 17.
Philippe II d'Espagne, 99, 102, 516.
Philippe III d'Espagne, 132, 134, 135.
Philippe V d'Espagne, 258, 259.
Philippe VI de Valois, 36.
Philippon (M.), 163.
Philippopoli, 39, 122, 238.
Philippson (Martin), 329, 331.
Phocide, 147.
Phrygie, Phrygiens, 112, 406, 409, 410.
Picardie, 44.
Pichon (Stéphen), 464, 500.
Pichot (Am.), 337.
Pie II, Pape, 38, 44, 154.
Pie IV, Pape, 141.
Pie V, II, Pape, 91, 92, 97-106, 114, 141, 154, 156, 515.
Piémont, 404, 411.
Pierre (Apôtre), 136.
Pierre-le-Boiteux, voy. Petru-Schiopul.
Pierre de Chypre, Roi, 32.
Pierre l'Ermite, 35.
Pierre-le-Grand, Czar, II, 4, 240-244, 260, 280.
Pierre III, Czar, 310.
Pierre, Roi de Serbie, 446, 456, 472, 489, 496, 560.
Pierre Ier de Lusignan, 37.
Pierling, 102, 138.
Pilargerie (de la), 46, 48.
Pilotti, 34.
Pinde, 508.
Pinelli (J.-V.), 107.
Pingaud (A.), 387, 389.
Pinon (René), 443.
Pirgoplo, 542.
Pirogu, 541, 542.
Pirot, 460.
Pise, 51, 238.
Pissoski (Al.), 475.
Pitt, V, 2.
Pitzipios (J.-G.), 402, 405, 406.
Placa, 541.
Plaisance, 50, 146, 258.
Platon, 273.
Plescovie, 200, 524, 525.
Plevle, 581.
Plevna, 440, 467, 607.
Plom (Sieur du), voy. Esprinchard.
Podardji-Kon, 562.
Podewils, 329.
Podolie, 142, 238, 284, 316, 522.
Poincaré, Président de la République française, 487, 601.
Poirson (A.), 163, 167, 185.
Poitiers, 7, 22, 26, 383.
Pola, 55.
Poli, 129.
Polignac (M. de), 4, 368, 387-391, 621.
Politis, 475-480.
Poljana, 539.
Pologne, IV, VII, 38, 45, 51, 52, 55, 59, 65, 85, 89, 90, 92, 94, 95, 101, 115, 117, 121, 127, 128, 130, 140, 141, 143, 144, 155, 161, 162, 166, 168, 176, 183, 184, 189, 198, 200, 201, 205, 207, 209-211, 220, 222, 224, 227, 231-236, 238, 243, 246, 247, 250, 251, 262, 264, 266, 270, 273, 278, 281-285, 287, 290-292, 294-296, 298, 305, 307, 309, 311-314, 316, 318, 319 327, 330-332, 334, 336, 347, 378, 379, 383, 389, 393, 394, 412-417, 419, 433, 451, 519, 521-527.
Polozcha, 525.
Poméranie, 329, 330.
Pomponne (A. de), 222.
Ponorica, 539.
Pont, 112, 148, 410.
Pontasque, 24.
Pont-de-Veyle, 315.
Portugal, 42, 52, 53, 55, 59, 65, 91, 92, 104, 117, 118, 122, 217, 220, 238, 250, 251, 262, 264, 313, 318, 356, 574.
Poschinger (H. v.), 368.
Posen, 334, 335.
Posselt (E.-L.), 329.
Postel (G.), 22.
Potemkin, 280, 305, 350.
Potter (de), 97.
Poupet de la Chaulx (Ch. de), 61.
Pourtalès (F.), 453.
Poyet (Chancelier), 76.
Pozegine, 582.
Pozzo di Borgo (André), 4, 376, 377, 382.
Pozzo di Borgo (Ch.), 376.
Pradt (Dom. de), 4, 380, 383, 384, 398.
Prague, 127, 133, 140, 143, 144, 197, 281, 419.
Precop, 525.
Presbourg, 342.
Prêtre Jean, 110-113, 118, 130.
Preuss (A.-Th.), 329.
Priepole, 581.
Prilep, 461.
Pripec, 582.
Principautés danubiennes, voy. Moldavie et Valachie.
Pristina, 360, 446, 448.
Prizrend, 138, 146.
Professione (A.), 258.
Propontide, 273, 358, 381.
Protoyska-Planina, 563.
Provadia, 578.
Provence, 115.
Provisionali (Ed. de), 88, 89, 95.
Prusse, 65, 200, 250, 264, 282, 283, 289, 292, 294, 295, 298, 300, 305, 310,

312, 314, 316, 317, 319, 328-336, 338, 345-347, 351, 353, 356, 365, 366, 376, 387, 389, 390, 392, 394, 411, 413, 414, 418, 424, 425, 432, 523, 527.
Przomislia, 201, 527.
Psola, 526.
Ptchinia, 572.
Pucci (Ant.), 55.
Pultawa, 242.
Putnik (Gén.), 458, 573.
Puy, 237.
Pychesse (P. de), 57.

Q

Quénéli-Gheul, 544.
Quienson, 42.
Quinet (Edgar), 501.

R

Raab, 274.
Rabbe (Alphonse), 343.
Racotzi (Prince), 254-256.
Radeff (S.), 475, 479.
Radicevo, 539.
Radoslavci, 542.
Radoslavoff, 469.
Radoujero-Brdo, 581.
Radovitza, 478, 576.
Radziwill, 209.
Raguenet, 215, 216.
Raguse, 9, 130, 183, 189, 316, 322, 428, 505, 519.
Rahman Asiklar, 536, 537.
Rahova, 469.
Rajanci, 539.
Rakoch, 582.
Rambaud, 9, 37, 38, 57, 230, 240, 258, 270, 283, 338, 343, 355, 498.
Rambouillet, 57.
Rambouillet (Cardinal de), 100.
Ramner (Fr.), 282.
Ramshorn, 281.
Ramsay, 215-217.
Rana, 540.
Ranke, 4, 97, 103, 105, 126, 129, 138, 191.
Rapallo, 411.
Rasciens, 41, 43, 116, 140.
Rathery (G.-B.), 275.
Ratisbonne, 38, 44, 207, 262, 263, 266.
Ratti (Achille), 106.
Rattos (Dionyse), 402, 407, 408.
Ravaillac, 165.
Razcilar, 537.
Réchid Pacha, 450.
Regensbourg, voy. Ratisbonne.
Regnault (Elias), 343.
Reichenbach, 335.
Reiffenberg, 34.
Reims, 305.
Reinhold de Rosen (Lieut.-Gén.), 215.
Reis-Effendi, 333.
Rémusat, 2.
Renan (Ernest), 16, 24.
Renault (Louis), X, 439.
Reonagol, 537.
Reumont, 97, 126.
Reusner, 72.
Reval (Cap. J.), 215.
Rezvaja, 541, 542.
Rhin, 223, 243, 309, 389, 392, 419, 420.
Rhodes, 2, 23, 24, 36, 40, 48, 56, 114, 147, 152, 180, 238, 247, 318, 362, 404, 406.
Rhodope, 433, 443, 562.
Richard (Abbé), 196.
Richard (Ambassadeur), 202.
Richard (Cardinal), 24
Richelieu (Cardinal de), 91, 186, 190, 195, 196, 313.
Richemond (Gén. Baron de), 392.
Richer, 76.
Riets Khia, 525.
Riga, 240, 393.
Rigas Ferraios, 502.
Rigault (Abel), 85, 202.
Rilo, 445.
Rinaldini (G.), 146.
Rinckus (J.), 64.
Rincon (A.), 58.
Rinieri, 133, 172, 173.
Riom de Prolhiac de Fourt (G.-Fr.), voy. de Pradt.
Rioust, 280.
Ristitch, 475.
Robert (F. des), 215.
Robert (Vincent), 192, 193.
Rodolphe d'Autriche, 91, 126, 127, 136, 154.
Rodosto, 360.
Roe (Th.), 187, 188.
Roeroch (A.), 69.
Roglievo-Koïlovo, 540.
Rohan (Cardinal de), 315.
Rollin (C.-J.), 424.
Romagne, 259.
Romanie, 43, 184, 235.
Romanos, 464.
Romanzow, 305.
Rome, Romains, 48, 51, 55, 63, 73, 75, 97, 98, 100, 115, 126, 127, 130, 132, 133, 138, 139, 142-148, 156, 170, 182-184, 186, 191, 195, 196, 202, 206, 215, 228, 231, 258, 260, 297, 306, 313, 388, 404, 420, 421, 429, 435, 517,
Roncovieri (Evêque Al.), 258.
Rondonice, 35.
Roscae, 51.
Rosette, 174.
Rossi (Al.), 126.
Rosny (Baron de), voy. Sully.
Rotterdam, 67, 245.
Rottiers (Colonel), 391.
Rouge (mer), 31.
Roumanie, Roumains, x, 2, 18, 73, 95, 122, 170, 205, 254, 279, 290-292, 300, 347, 350, 352, 353, 357, 365, 382, 384, 408-410, 416, 417, 419, 422-424, 426, 431-434, 441, 442, 449, 451-454, 458, 459, 461-463, 468, 469, 471, 473, 475, 476, 483-486, 488, 489, 492-494, 499, 502-512, 532, 569, 574, 575, 578, 593, 594, 602, 604, 605, 615.
Roumbeyoglou Fahr eddine, 531.
Roumélie, 183, 184, 232 263, 347, 348, 360, 362, 377, 381, 385, 394, 402, 408, 422, 424, 426, 429, 440.
Roumiantzof, 349, 353-355, 358, 359, 361, 363-365.
Rousseau (J.-B.), 274.
Rousseau (L.), 59, 232.
Rousset (C.), 397, 400, 401.
Rousset de Missy (J.), 258.
Roustchouk, 574.
Roxandre de Moldavie, 209.
Rubin (Al.), 508.
Rujan, 541.
Russell (Lord John), 399, 400.
Russie, III, 166, 167, 210, 233, 240-244, 250, 259, 261, 262, 266, 269-271, 273, 275, 278-280, 282-296, 299, 302-304, 307, 308, 312-328, 330, 332, 333, 335, 338-351, 353, 354, 356-359, 361-367, 369, 370, 372, 375-378, 380-383, 385-392, 394, 395, 397, 399, 401, 402, 404, 409, 414, 416,

417, 422-424, 426, 430, 431, 433, 434, 437, 439-441, 450-452, 454, 455, 458, 462, 479, 496, 505, 509, 561, 562, 578, 583, 598, 601, 602, 604.
Rutgerus Rescius, 69.
Ruthènes, 35, 65.
Ruvigny (de), 217.
Ruy-Blas, 258.
Ruza, 540.
Rym d'Estbeck (Ch.), 85, 93, 96.

S

Sabaheddine (Prince), 503.
Sabatier de Castres, 278.
Sadler, 240.
Sadolet (Cardinal), 52, 54, 161.
Sahad, 576.
Saïd Halim (Prince), 454.
Saïda, voy. Sidan.
Saint-Amand, 383.
Saint-Ange, 35.
Saint-Barthélemy, 96.
Saint-Chéron, 105.
Saint-Evremond, 215.
Saint-François, 129.
Saint-Germain, 202, 221.
Saint-Germain-en-Laye, 92.
Saint-Gothard, 230.
Saint-Louis, 36, 219, 224.
Saint-Marc, 415.
Saint-Martin, 141.
Saint-Pierre (Abbé de), 4, 19, 168, 169, 171, 245-251, 267.
Saint-Poncy (L. de), 91.
Saint-Priest (de), 83, 95, 202, 284.
Saint-Siège, 11, 30, 33, 52, 64, 98, 107, 126, 139, 142, 166, 196, 230, 238, 250, 259, 260, 297, 412.
Saint-Sépulcre, 111, 112.
Saint-Simon, 258.
Sainte-Beuve, 163, 320, 337.
Sainte-Hélène, 343, 357.
Saissel (Cl. de), 49.
Saladinkioi, 537.
Salihler, 536.
Salladin, 536.
Sallé (A.), 337.
Salona, 147.
Salonique, 35, 67, 180, 357, 358, 362, 402, 424, 429, 433-436, 442, 448, 567, 576, 577, 586, 588, 589, 590.
Salp, 563.
Saltiklar, 536.
Saltou-Tépé, 577.
Salzbach, 215.
Saltzbourg, 392.
Samogoste, 516.
Samogitie, 316.
Samakow, 429.
Samos, 2, 402, 406, 440.
Samothrace, 381.
Sam, 201, 527.
San Bernardino, 45.
Sancerme (Ch.), 503.
Sandomiria, 201, 527.
San Georgio (Card.), voy. Aldobrandini (Card.).
San Giuliano, 599.
San Ivan, 541.
San Marmo, 258.
San Martino, 148.
San Severo, 127.
San Stefano, 440.
Sant'Angelo (Cardinal), 45.
Sanuto (Marino), 9, 11, 22-25, 31, 125, 174, 176.
Saormankioi, 537.
Sarafow (M. K.), 559.
Sardaigne, 115, 251, 253, 259, 262, 264, 312, 319, 380, 385.
Saridza, 536.
Sarmatie, 78, 201, 527.
Sarrasins, 3, 8, 13, 26, 27, 29-31.
Sartori (G.), 260.
Sarvi, 536.
Sausai, 83.
Savari, 417.
Savary (Ambassadeur), 349, 350, 353.
Savary (Fr.), voy. Brèves.
Savary (Jean), voy. Lancosme.
Savary (Jacques), voy. Lancosme.
Save, 334.
Savof (Gén.), 541, 469, 576, 577, 596, 597.
Savoie, Savoisiens, 57, 60, 100, 102, 124, 168. 178, 183, 184, 190, 191, 197, 204, 238, 250, 312, 380, 385, 421, 518-520.
Sax (C. von),496.
Saxe, 264, 271, 309, 312, 347, 379, 389, 392.
Sazonow, 453, 455, 599, 604.
Scheffer (Ch.), 40.
Schelm, 293.
Schleswig-Holstein, 419.
Schieler, 163.
Schima (M.), 382.
Schluetter, 221.
Scholy, 67.
Schnitzler, 241.
Schoumla, voy. Choumla.
Schuyler, 240.
Schweinfurt, 72.
Scipione (A.), 126.
Scumbi, 449.
Scutari d'Albanie, 183, 434, 449, 450, 503, 518.
Scutarie d'Asie, 180.
Scythes, 52, 65.
Sebastiani (Gén.), 344, 348, 365.
Sébastien de Portugal, 91, 99.
Sébastopol, 411, 467.
Secolo (Journal), 465.
Sedan, 215.
Séguer, 120.
Ségur (de), 46, 295.
Séleucides, 406.
Sélim I (Sultan), 53, 73, 513.
Sélim II (Sultan), 84, 92-94, 96, 98, 99, 101, 105, 133, 233, 513, 516.
Sélim III (Sultan), 348, 353, 361, 513.
Selo, 572.
Selumbez, 147.
Semat, 536.
Sémiramis, 280.
Semiz Ali, 536.
Senovo, 536, 537.
Serbie, Serbes, 2, 14, 22, 35, 41, 43, 73, 116, 120, 140-142, 147, 186, 189, 232, 235, 238, 263, 270, 291, 301, 316, 322, 347, 349, 358-360, 362, 363, 377, 378, 380-382, 384, 385, 390, 392, 394, 398, 399, 402, 403, 405, 407-410, 422-424, 426, 428, 429-434, 439-441, 443, 446-449, 454-463, 471, 472, 474, 475, 477, 478, 480, 487, 489, 499, 501 508, 511, 512, 514, 523, 539, 540, 563-576.
Serdimen, 536.
Seremetkioi, 536, 537.
Sérès, 463, 466, 490.
Sesti di Levante, 259.
Sestos, 273.
Seveligu, 542.
Severia, 526.
Séverin, 457.
Séville, 239.

Sevino-pole, 582.
Sewin (Ch.-A.), 163.
Seymour (Sir Hamilton), 395, 397, 399.
Sforza (L.), 47.
Sibérie, 244.
Sibiu, 69, 73, 271.
Sibkova, 541.
Sicile, 100, 115, 136, 192, 222, 259, 261, 262, 264, 312, 313, 516.
Sieiliennes (vêpres), 8.
Sicyone, 238.
Sidarovis (A.), 429.
Sidon, 174.
Siégler-Pascal, 245.
Siennois, 60.
Sigismund, 40, 51, 55, 102, 147, 148, 152.
Silésie, 65, 77, 78, 219, 284, 309, 352, 353, 356, 392, 394, 412, 416.
Silistrie, 238, 317, 449, 451, 452, 537, 578, 604, 608.
Simousfell, 24.
Sinaïa, 601.
Sinan Pacha Cieala, 132-136.
Sinitza, 447.
Sion, 197.
Sireth, 340.
Siri (V.), 185, 188, 192, 193.
Sixte IV, Pape, 154.
Sixte V, Pape, 201, 526, 527.
Sjanovo, 532.
Skipétares, voy. Albanais.
Skodra, 432.
Skopia, voy. Uskub.
Slaves, 195.
Slovènes, 428.
Smitt (Fr.), 281, 283, 290.
Smolensk, 525.
Smrtcheva Gora, 582.
Smyrne, 264, 323, 362, 363, 410.
Sobieski, 233.
Sofia, 39, 40, 122, 138, 275, 459, 463, 466, 473, 475, 502, 504, 549, 550, 563, 566, 568, 575, 576, 602, 604.
Soganliki Bala, 544.
Sokolly (Mohamed), 84.
Sokolnieki (Gén. M.), 241.
Sokolnieki (M.), 241, 242.
Solférino, 411.
Soliman I (Sultan), 57, 58, 70, 78, 81, 82, 92-94, 98, 99, 133, 147, 148, 513.
Soliman II (Sultan), 53, 513.
Solms, 283, 289-294.
Solon, 305.
Sonnino (H.-P. da), 517.
Sophi (le), 64, 112, 113, 117, 118.
Sopot, 563.
Soranzo (Giovanni), 209-211.
Sorel (A.), 1, 19, 164, 223, 273, 278, 281, 301, 330, 337, 388, 390.
Soroka, 269.
Sorranzius (L.), 54.
Souabe, 339.
Soudan, 15, 22, 27.
Soudin, 12.
Souk Sou, 542.
Spadell (Fr.), 590.
Spalaïkowitch, 459, 475, 480.
Spalatro, 138.
Spahis, 156.
Speziano (Nonce), 127, 140, 143, 144.
Sphakiotes, 214.
Spieshammer, 72.
Squetarolli (Giulio), 260.
Stadion, 372.
Staël (Mme de), 337.
Stahl, 45.
Staiville (Gén.), 252.
Stamboul, 436, 437.
Stambouloff, 433, 504.
Stancioff (D.), 477.
Stanislas Auguste (Roi), 282.
Stanova, 589.
Steherbinin (Al.), 343.
Steels (J.), 72, 79.
Stephanowitch, 402, 409, 410.
Sterch, 242.
Stern (Alfred), 387, 391.
Stiehart, 67.
Stoehelin, 67.
Stockholm, 285, 364.
Stragae, 540.
Stranski, 505.
Strasbourg, 73, 311, 338.
Strigonium, voy. Gran.
Strogonof (P.), 345.
Struma, 432, 533, 539, 540, 562.
Strumitza, 465, 478, 533, 539.
Sturdza (D.), 439, 448.
Stuttgart, 57, 421.
Styrie, 167.
Suède, 76, 117, 161, 166, 199, 200, 219, 250, 251, 259, 262-264, 266, 271, 285, 298, 319, 330, 345, 355, 378, 412, 522, 523, 525.
Suez, 423.
Suisses, 55, 60, 76, 121, 162, 166, 219, 250, 251, 262, 265, 306, 312, 380, 385, 498, 586.
Suleyman, 9.
Sully, 4, 19, 121, 163-171, 178, 181, 185, 223, 245, 246, 250, 267, 276.
Sund (Détroit du), 319.
Suphan, 240.
Susevo, 539.
Sutherland (H.-Edwards), 240.
Sutton, 253.
Sybel (H. de), 330, 331.
Sylvestre II, Pape, 8.
Syrie, 8, 12, 22, 23, 26, 27, 33, 37, 53, 112, 113, 115, 118, 172, 174, 191, 202, 238, 276, 318-320, 327, 358-360, 362, 363, 376, 406, 407, 410, 430.

T

Talaat Bey, 541, 593.
Taliehmantzi, 563.
Talleyrand, 4, 278, 337-342, 345, 346, 370-373, 375, 376, 505.
Tamahave, 104.
Tanaïs, 70.
Tanger, 238.
Tannenberg (Gr.), 278.
Tardueeino (A.), 216.
Tarente, 35.
Tartares, 12, 25-27, 29, 33, 52, 64, 65, 115, 141, 143, 144, 151, 155, 177, 201, 209-211, 242, 247, 262-264, 266, 286, 289, 315, 319, 327, 439, 522, 525, 526.
Tasliman, 536.
Tasse (le), 103.
Tataritza, 608.
Tatisteheff (Serge), 345, 346, 349, 350, 352-355, 359-361, 363-365, 367.
Tatta, 148.
Taulès (de), 284.
Taurus (Mont), 407.
Taxis, 132.
Tazi Tepesi, 543.
Teayezi, 576.

Tchataldja, 433, 448, 449.
Tchesma, 563.
Tchesmé, 278.
Tekeli, 235.
Téligny, 82.
Temesvar (Banat de), 235, 253, 288, 439.
Templiers, 11, 15.
Temps (Journal le), 456, 458, 465, 466, 477, 507, 510, 578, 596.
Ténédos, 266, 449.
Tenevo, 537.
Teplov (V.), 380.
Tergoviste, 95.
Terleczki (Cyrille), 127.
Terni-Vrh, 582.
Tessin, 381, 385.
Tetrakan, voy. Turtukaïa.
Teutonique (Ordre), 220.
Thassos, 381.
Thèbes, 238.
Theiner, 37, 38.
Theiss, 92, 419.
Thermopyles, 238.
Thessalie, 147, 232, 235, 238, 358, 377, 378, 402, 404, 406, 407, 409, 421-423, 426, 430, 441.
Thessalonique, voy. Salonique.
Thibaudeau, 343.
Thiepolo (Antonio), 133.
Thiers, 338, 343.
Thomas, 163.
Thomas (Cardinal), 141.
Thomas d'Aquin, 16.
Thomassy (R.), 230, 236.
Thorn, 330, 332-335.
Thou (de), 126.
Thouvenel (L.), 395.
Thrace, 35, 73, 75, 78, 110, 116, 120, 121, 140, 141, 147, 161, 381, 382, 406, 409, 422, 426, 433, 442, 460, 470, 502, 503, 567.
Thuasne, 49.
Thugut (Baron de), 279.
Thurn, 129.
Thurn (D.), 453.
Tiflis, 391.
Tilsitt, 343, 347-349, 351, 353, 355, 356, 358, 359, 376.
Times (Journal *The*), 465.
Timok, 539, 540.
Timousch, 209.
Tiraboschi, 24.
Tirn,, 429
Tirnovo, 428, 429.
Tissot, 343.
Tochef, 541.
Toison d'or, 42.
Tolstoï (Comte P.), 349, 352, 372.
Tommaseo, 61.
Tontcheff, 475, 476, 479, 492.
Tooke, 278.
Topin (M.), 190.
Torella (Prince de la), 261.
Torfu-ciflik, 542.
Tornéa, 364.
Torre (Della), 129, 131, 144, 170.
Torrès (Louis de), 99.
Toscane, 172, 173, 183, 187, 190, 204, 212, 231, 264, 312, 313, 318, 327, 519.
Tosello, 24.
Tott (Baron de), 270.
Touchard-Lafosse (G.), 337.
Toulon, 364.
Tour d'Auvergne (H. de la), voy. Turenne.
Touraniens, 499, 511.
Tournon (Cap.), 194.
Tours, 163, 225, 426.
Touzla Gheul, 544.
Traiect, 97.
Transylvanie, Transylvains, 2, 69, 73, 86, 89, 90, 92-95, 116, 121, 122, 127, 128, 133, 135, 138, 140, 141, 143, 144, 148, 151, 152, 155, 167, 168, 176, 187, 201, 205, 219, 235, 254-256, 271, 281, 288, 305, 433, 451, 526-528.
Traun, 392.
Trébizonde, 119, 238, 266, 363, 389.
Tremblay (Fr. Leclerc du), voy. Père Joseph.
Tremez, 65.
Trente, 62.
Trentin, 419.
Trèves, 197.
Tribuna (Journal), 465.
Tricquerie (de la), 84.
Trieste, 212, 419.
Tripoli, Tripolitaine, 2, 22, 27, 103, 238, 262, 264, 406, 407, 423, 430, 437, 439, 443, 531, 599.
Trubenlar, 536.
Tübingen, 329.
Tundja, 542, 549.
Tunis, Tunisie, 2, 21, 22, 103, 115, 202, 230, 238, 262, 264, 316, 407, 423, 439.
Turckheim, 215.
Turenne, 4, 123, 215-220.
Turin, 124, 196, 197, 258.
Turk Alatli, 542.
Turk Lefké, 543.
Turkomans, 406.
Turski-Izvor, 534.
Turksmil, 536.
Türr (Gén.), 502.
Turtukaïa, 452, 467, 469, 538, 575, 578, 594, 603.
Tyr, 10.
Tyrol, 335.
Tzarevo, 572.
Tzarskoe Selo, 297, 417.
Tzerske, 563.
Tzrni-Vrh, 581.
Tzympe, 8.

U

Ubicini, 374.
Ulm, 338.
Universul (journal), 593.
Urbain II, Pape, 154, 161.
Urbain V, Pape, 17.
Urbain VIII, Pape, 198.
Urbino (Duc d'), 102.
Urechia (V. Al.), 233, 235, 254, 256.
Urosch, 14.
Ursains (Princesse des), 259.
Ursu (J.), 52, 57, 58.
Uskub, 362, 432, 446, 448, 502, 572.
Utrecht, 165, 245.

V

Valachie, Valaques, 1, 18, 35, 38, 40, 41, 43, 52, 55, 64, 65, 67, 73, 85-88, 90, 94-96, 110, 116, 121, 122, 127, 129, 130, 134, 138-140, 143, 144, 147, 148, 151, 152, 155, 166, 170, 176, 186, 201, 205, 216, 219, 232-235, 238, 242, 252-257, 263, 270, 271, 274, 278, 279, 284-294. 299-301, 305, 315, 316, 319, 328, 332, 334, 335, 338-341, 345, 348, 349, 352-354, 356, 358, 359, 362, 363, 365, 376, 381, 384, 385, 389, 390, 394, 398, 399, 402, 405, 407, 411, 412, 414-418, 422, 439, 440, 451, 501, 505, 508, 517, 526.

Valat, 163.
Valcean (J.), 269.
Valeriano (F.), 182, 199-201, 521-528.
Valier, 212, 214.
Vallet de Viriville, 221.
Vallis (Gén.), 270.
Valois (Catherine de), 14.
Valois (Charles de), 3, 14, 16, 18.
Valois (Philippe II de), 34.
Valona, 183, 519.
Vandal (Al.), 208, 221, 224, 230, 271 337, 338, 343, 345-347, 349-358, 361, 365, 366, 375.
Vautenat (De), 82.
Vardar, voy. Wardar.
Varick (de), 7.
Varillas, 57.
Varna, 37, 317, 452, 538, 573-575, 578.
Varsovie, 102, 197, 200, 346, 347, 354, 356, 359, 524, 527.
Vatican, 51, 102, 135, 259.
Vélès, 572, 577.
Velona, 147.
Vendôme (Duc de), 259.
Veneranda (S.), 213.
Venier (Marco), 133.
Venier (Matteo), 36.
Venise, Vénitiens, 12, 14, 25, 35-37, 40, 46, 50, 52, 54, 58, 60, 61, 67, 83-86, 94, 96, 97, 99, 100, 102-105, 108, 113, 115, 118, 121, 125, 126, 129-131, 133, 134, 138, 156, 162, 166, 168, 175, 176, 178, 179, 183, 186, 190, 191, 193, 194, 199, 204, 210, 213, 227, 231, 232-234, 238, 246, 247, 250, 251, 260, 262, 264, 265, 269, 273, 297, 301, 302, 316, 317, 319, 322, 380, 385, 411-414, 416-418, 498, 515, 516, 519, 522.
Venizelos, 456, 466, 475, 476, 492, 575, 576, 579, 592, 593.
Venturelli (Faustina), 146.
Verdigotti (G.-M.), 126.
Vergennes, 296, 302, 303, 304, 307.
Verneuil (Marquise de), 132
Vérone, 380.
Versailles, 241, 256, 257, 270, 284, 294, 296, 297, 335.
Vertot, 15.
Verviers, 281, 305.
Vesnitch, 25, 245, 260, 261, 263, 266, 267, 480.
Vesperino, 148.
Vetersko, 563.
Vidin, voy. Widin.
Vichnevo, 582.
Viel-Castel, 387, 389, 391.
Vienne, IV, 21, 27, 29, 32, 33, 38, 39, 58, 70, 72, 75, 101, 129, 131, 148, 165, 167, 199, 233, 235, 243, 269, 281, 283, 286-288, 290-293, 299, 300, 304, 306, 307, 312, 314, 321, 327, 346, 367, 368, 376, 380, 398, 411, 413, 431, 433, 436, 496, 523, 526.
Vigneau (Du), 231.
Vigouroux (de), 129.
Viliers (Ambassadeur de), 203.
Ville-Couin, 82, 89.
Villemain, 357.
Villeneuve (de), 129, 254, 256, 257, 269-272.
Villermont, 185.
Villeroy, 80, 85, 165.
Vilna, 451.
Vincent (Baron de), 347.
Vioménil, 284.
Visconti (A.), 127.
Viss, 581.
Vistule, 201, 335, 352, 393, 527.
Vives (Louis), 161.
Vlad Dracou, Prince de Valachie, 155.
Vlad Tzepes, Prince de Valachie, 155.
Vladimirovo, 536, 537.
Vladovci, 539.
Vlahlar, 536, 538.
Vlassina, 573.
Vogel, 221.
Voïnov (J.-F.), 508.
Vointza Nationala (Journal), 269.
Volevatz, 582.
Volney, III, IV, 4, 318, 320-326, 328, 621.
Volpi (Giuseppe), 531.
Voltaire, 164, 194, 240, 273, 308, 321.
Vosla, 155.
Vouga, 582.
Voukovitch (Gén.), 475.
Voyer (René-Louis de), voy. d'Argenson.
Vrancea, 255.
Vranatz, 581.
Vrania, 572.
Vratza, 467, 534.
Vrtaché, 581.
Vulgaires (Bulgares), 35.

W

Wadding (L.), 126.
Waddington, 608.
Wagram, 367.
Wailly (W. de), 16.
Walizewski (K.), 240, 241, 278.
Warasdin, 75.
Wardar, 432, 447, 533, 539, 563, 569-573, 577, 589.
Warna, voy. Varna.
Warnic, 283.
Warodin Prava (journal), 578.
Waterloo, 375.
Wauwermans (Paul), 621.
Weddigen (C.-F.), 329.
Weimar, 365.
Wellington (Duc de), 397.
Welschinger (H.), 337.
Westminster, 377.
Westphalie (Traité de), 265, 267.
Widin, 266, 270, 301, 322, 429.
Wied (Pr. G. de), 601.
Wielka, 525.
Wiesener (L.), 258.
Wilna, 201, 527.
Windischlandt, 130.
Witte (Baron Jehan de), 305.
Wladislas, 50, 53, 152.
Worms, 75.
Wurm (Ch. Fr.), 240, 295.
Wurm (Dr), 376.
Würtzburg, 278.
Wyss (A. de), 82, 85, 86, 88, 89, 96.

X

Xenopol (Al.), 37, 38, 88, 143, 209-211, 233, 234, 235, 278, 510.
Xerxès, 74.
Xirukaki (Ag.), 213.
Xivry (Berger de), 170, 185.

Y

Yakryenovo, 563.
Ydronte, 35.
Ypres, 26.

Ypsilante (Prince), 374.
Ytailles, Ytalie, 44, 43.

Z

Zaandam, 240.
Zaccharia, 30.
Zaïtchar, 460.
Zane (Marino), 213.
Zanne, 100, 134.
Zanoga, 539.
Zante, 98, 103, 105, 515.
Zapolya (Jean), 82.
Zapolya (Jean-Sigismond), 82, 89, 92-95.
Zara, 138, 156.
Zawolacze, 200, 524, 525.
Zélande, 77.
Zeleza, 540.
Zeller (B.), 126, 190.
Zichna, 465.
Zighet, 98.
Zimnicea, 492.
Zinkeisen, 4, 37, 38, 51, 52, 56, 57, 81, 89, 165, 167, 170, 178, 181, 185, 187, 188, 190, 191, 202, 252, 258, 279, 329, 331.
Zizim, voy. Djem-Sultan.
Zlatitza, 534.
Zollverein balcanique, 432 511.
Zoornic, 270.
Zurich, 281, 360.
Zurlinden (Gén.), 343.

TABLE DES CARTES

Pages.

I. (A. Ortelius.) *Theatrum orbis terrarum* (Antverpiae, 1570). Pl. 50. (Bibliothèque royale de Bruxelles.) 96

II. Carte du XVII[e] siècle pour le projet de Louis XIV de 1685. (*Ib.*) 230

III. Carte indiquant le projet du père Coppin de 1686 237

IV. Carte de 1737, indiquant le projet d'Alberoni de 1736. (Appartenant à M. Paul Wauwermans, représentant). 258

V. Carte du géographe turc Abubekir effendi. (Extraite de Marsigli.) 273

VI. Carte indiquant le projet de partage discuté entre Catherine II et Joseph II (1772); les limites exactes de ce projet n'étaient pas fixées. 278

VII. Carte indiquant le projet de Carra de 1777 315

VIII. Reproduction de la carte originale du projet de Volney (1788) 320

IX. Carte indiquant le projet d'Alexandre I (1808) 343

X. Carte indiquant le projet d'Hauterive (1808) 374

XI. Carte indiquant le projet de Capodistrias (1828) 380

XII. Carte indiquant le projet de Polignac de 1829. (Bibl. roy. de Bruxelles.) 387

XIII. Carte indiquant le projet de Dandolo de 1853 402

XIV. Carte des patriarcats orthodoxes (1885) 428

XV. Carte indiquant le projet de M. Bresnitz (1898) 430

XVI. Carte de la confédération orientale (1904) 434

XVII. (G. Braun et Fr. Hohenbergius), *Civitates orbis terrarum* (Coloniæ Agrippinæ, 1572). Liber primus, pl. 51 : *Byzantivm nunc Constantinopolis.* (Bibl. roy. de Bruxelles.) . . . 436

XVIII. Carte indiquant le partage de la Turquie, après le traité de paix de Bucarest de 1913, ainsi que les dates des partages antérieurs 494

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

PRÉFACE PAR M. LOUIS RENAULT VII

INTRODUCTION 1

PRÉLIMINAIRES, LES CROISADES 7

PROJETS DE CONQUÊTE DE LA TERRE-SAINTE

I. Projet du roi de Sicile Charles II (1270) 10
II. Projet du frère Fidence de Padoue (1274) 12
III. Projet de Charles de Valois (1301) 14
IV. Projet de Pierre du Bois (1306) 16
V. Projet de Raymond Lulle (1306) 21
VI. Projet de Marino Sanuto (1306) 24
VII. Projet de Hayton (1307) 27
VIII. Projet de Guillaume de Nogaret (1310) 29
IX. Projet de Guillaume d'Adam (1311) 30
X. Projet de Henri II de Lusignan, roi de Chypre (1311) . . 31
XI. Projet de Brocard (1332) 34

PROJETS DE PARTAGE DE L'EMPIRE OTTOMAN

XII. Projet de Bertrandon de la Brocquière (1432) 39
XIII. Projet de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1457) . . . 42
XIV. Projet du roi de France Charles VIII (1495) 46
XV. Projet du pape Léon X (1513-1517) 51
XVI. Projet de François Ier, roi de France (1515-1517) 57
XVII. Projet de l'empereur Maximilien Ier (1518) 62
XVIII. Projet d'Erasme (1530) 67
XIX. Projet de P. Nannius (1536) 69
XX. Projet de Cuspinianus (1541) 72
XXI. Projet de Georgevits (1542) 75
XXII. Projet de Granlrye de Grandchamps (1566-67) 80
XXIII. Projet du pape Pie V (1570) 97
XXIV. Projet inédit italien (1571-1572) 106
XXV. Projet inédit italien (1572) 114
XXVI. Projet du capitaine La Noue (1587) 120
XXVII. Projet de René de Lusinge (1588) 124
XXVIII. Projet du pape Clément VIII (1594-1600) 126

XXIX.	Projet du père Cumuleo (1594)	138
XXX.	Projet inédit de Lutio (1600)	145
XXXI.	Projet de Chavigny (1606)	159
XXXII.	Projet de Sully (1607)	163
XXXIII.	Projet italien (1609)	172
XXXIV.	Projet d'Esprinchard (1609)	176
XXXV.	Projet de Minotto (1609)	178
XXXVI.	Projet inédit de Bertucci (1611)	182
XXXVII.	Projet du duc Charles de Nevers (1613-1618)	185
XXXVIII.	Projet du père Joseph (1615-1618)	190
XXXIX.	Projet inédit de Valeriano (1618)	199
XL.	Projet de Fr. Savary de Brèves (1620)	202
XLI.	Projet de Vasile Lupu (1646)	209
XLII.	Projet français (1660)	212
XLIII.	Projet de Turenne (1663)	215
XLIV.	Projet de Leibnitz (1672)	221
XLV.	Projet de Michel Febvre (1682)	225
XLVI.	Projet de Louis XIV (1685-1687)	230
XLVII.	Projet du père Coppin (1686)	237
XLVIII.	Projet du czar Pierre le Grand (1710)	240
XLIX.	Projet de l'abbé de Saint-Pierre (1713)	245
L.	Projet autrichien (1718)	252
LI.	Projet de Disloway (1732)	254
LII.	Projet du cardinal Alberoni (1736)	258
LIII.	Projet autrichien (1737)	269
LIV.	Projet du marquis d'Argenson (1738)	272
LV.	Projet de Catherine II de Russie (1772)	278
LVI.	Projet de l'empereur Joseph II (1772)	278
LVII.	Projet inédit de Linguet (1775-1776)	306
LVIII.	Projet de Carra (1777)	315
LIX.	Projet anonyme (1788)	318
LX.	Projet de Volney (1788)	320
LXI.	Projet de Brion de la Tour (1788)	326
LXII.	Projet de Hertzberg (1792)	329
LXIII.	Projet de Talleyrand (1805)	337
LXIV.	Projet de Napoléon (1808)	343
LXV.	Projet du czar Alexandre Ier (1808)	343
LXVI.	Projet de Metternich (1808)	368
LXVII.	Projet du comte d'Hauterive (1808)	374
LXVIII.	Projet de Pozzo di Borgo (1809)	376
LXIX.	Projet de Dufau (1822)	378
LXX.	Projet de Capodistrias (1828)	380
LXXI.	Projet de Dom. de Pradt (1828)	383
LXXII.	Projet anonyme (1828)	385
LXXIII.	Projet de M. de Polignac (1829)	387
LXXIV.	Projet du général de Richemont (1829)	392
LXXV.	Projet de Bronikowski (1833)	395
LXXVI.	Projet du czar Nicolas Ier (1853)	393
LXXVII.	Projet de Dandolo (1853)	402
LXXVIII.	Projet d'Al. Bonneau (1860)	404
LXXIX.	Projet de Pitzipios (1860)	405
LXXX.	Projet de Rattos (1860)	407
LXXXI.	Projet de D. Stephanowitch	409

LXXXII. Projet du commandeur C. Nigra (1866) 411
LXXXIII. Projet de Garibaldi (1873) 419
LXXXIV. Projet du comte Greppi (1873) 421
LXXXV. Projet anonyme (1875) 422
LXXXVI. Projet anonyme 423
LXXXVII. Projet de C.-J. Rollin (1876) 424
LXXXVIII. Projets des barons Testa (1876) 426
LXXXIX. Projet de Mathias Ban (1885) 428
XC. Projet anonyme (1896) 429
XCI. Projet de Bresnitz von Sydakoff (1898) 430
XCIII. Projet roumain (1904) 434
XCII. Projet de partage de Constantinople (1912) 436

PETITS PROJETS ADDITIONNELS

XCIV. Projet du duc Johan von Brandeburg (1542) 79
XCV. Projet de Marochetti (1828) 380
XCVI. Projet d'Ostrowski (1833) 393
XCVII. Projet du général Türr (1867) 502
XCVIII. Projet du comte de M... et du baron de C... (1876) . . . 426
XCIX. Projet de M. Sancerme (1897) 503
C. Projet de M. V. de Gorloff (1899) 433

PARTAGES DE LA TURQUIE

Traité de Paris (1856) et traité de Berlin (1878) 439
Guerre italo-turque (1911-1912) 442
Guerre de la quadruple alliance balkanique contre la Turquie (1912-1913) 444
Guerre de la Serbie, de la Grèce, du Monténégro et de la Roumanie contre la Bulgarie (1913) 454
Conférence et traité de paix de Bucarest (1913) 475
Conclusion 495
Appendice 515
I. Discours véritable de la bataille navale de Lépante (inédit). 515
II. Lettre de Fr. Ant. Bertucci, du 6 avril 1611 (inédite) . . . 517
III. Lettre de F. Valeriano, du 18 mai 1618, avec annexes (inédites) 521
IV. Traité de paix de Lausanne et firman impérial (1912) . . . 528
V. Traité de paix de Bucarest avec protocole (1913) 532
VI. Traité de paix entre la Turquie et la Bulgarie (1913) . . . 541
VII. Traité de commerce entre la Turquie et la Bulgarie (1911). 557
VIII. Traité d'alliance entre la Bulgarie et la Serbie (1912) . . . 560
IX. Traité d'alliance entre la Bulgarie et la Grèce (1912) . . . 564
X. Convention militaire entre la Bulgarie et la Serbie (1912). 568
XI. Déclaration de M. Jean J. C. Bratiano (1912) 574
XII. Télégrammes de MM. Vénizelos et Take Jonesco (juin 1913). 575
XIII. Télégrammes du général Savof (juin 1913) 576
XIV. Dépêche de M. Danef (14 juillet 1913) 578
XV. Manifestations roumanophiles à Athènes (1913) 579

XVI. Traité de délimitation entre la Serbie et le Monténégro (1913) 581
XVII. Traité de paix entre la Turquie et la Grèce (1913) 583
XVIII. Discours du trône de S. M. le Roi de Roumanie (28 novembre 1913) 593
XIX. Déclaration de M. Danef (9 décembre 1913) 596
XX. Extrait du discours de M. de Bethmann-Holweg (9 décembre 1913) 597
XXI. Déclaration de M. Doumergue (24 décembre 1913) 601
XXII. Extraits du Livre vert roumain 601

Tableau synoptique 618-619
Index alphabétique 621
Table des cartes 643
Table des matières 645

ÉVREUX, IMPRIMERIE PAUL HÉRISSEY.

DR 471 D5

Djuvara, Trandafir G
Cent projets de partage de la Turquie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET
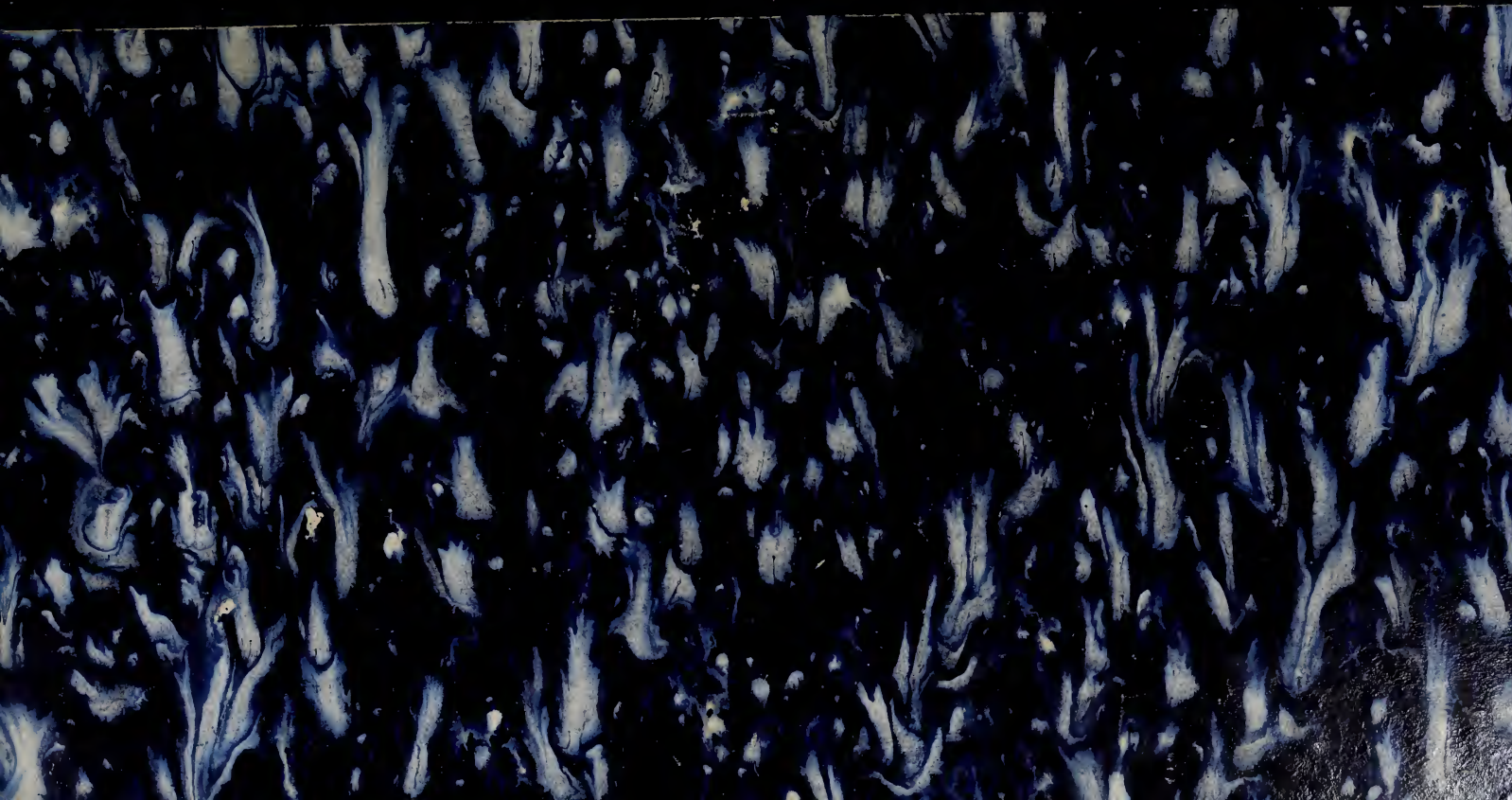
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY